REVUE

NUMISMATIQUE

Collaborateurs dont les articles ont paru dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, 1856—1867).

MM.
ACY (Ernest d'), à Villers-aux-Érables (Somme).
AFFRY DE LA MONNOYE (A. d'), à Paris.
ALLEN (E. A.), à Porto.
BARTHÉLEMY (Anat. de), à Chalons-sur-Marne.
BEULÉ (Ernest), à Paris.
BIGOT (A.), à Rennes.
BLACAS D'AULPS (Le duc de), à Vérignon (Var).
BLANCARD (L.), à Paris.
BOILLEAU (L.), à Tours.
BOMPOIS (Ferd.), à Marzy (Nièvre).
BOUDARD, à Beziers.
BRETAGNE, à Nancy.
BRUGIÈRE DE LAMOTTE, à Montluçon.
CAMPANÉR (Alvaro), à Barcelone.
CARPENTIN (A.), à Paris.
CAVEDONI (L'abbé C.), à Modène.
CHABOUILLET (A.), à Paris.
CHARVET (J.), à Paris.
CHAUFFIER (L.), à Vannes.
COCHET (L'abbé), à Dieppe.
COHEN (Henry), à Paris.
COLSON (Le docteur A.), à Noyon.
COMNOS (S.) à Athènes.
COURTOIS (Alfred de), à Vabres (Aveyron).
CRAZANNES (Le baron Chaudruc de), à Castel-Sarrazin.
CUMANO (J.), à Faro (Portugal).
DAUBAN (Alfred), à Paris.
DELOCHE (Maximin), à Paris.
DENIS LAGARDE, à Brest.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), à Saint-Omer.
DEVILLE (Achille), à Paris.
DUMONT (Albert), à Athènes.
DUPRÉ (Prosper), à Montjay (Seine-et-Marne).
DUQUENELLE, à Reims.
EVANS (J.), à Londres.
FEUARDENT, à Montmartre.
GAILLARD (J.), à Cursan (Gironde).
GARRUCCI (R.), à Rome.
GAULTIER DU MOTTAY, à Plérin (Côtes-du-Nord).
GAYRAUD DE SAINT-BENOIT, à Saint-Benoît (Aude).
GÉRY (R.), à Voiron (Isère).
GILLET (M.), à Nancy.
HUCHER (Eugène), au Mans.
HUILLARD-BRÉHOLLES (A.), à Paris.
HURON (E.), à Montoire-sur-Loir.
JUDAS (Le docteur A.), à Paris.
KŒHNE (Le baron Bernard de), à Saint-Pétersbourg.
LAGOY (Le marquis de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
LAMBERT (Edouard), à Bayeux.
LAMBROS (P.), à Athènes.
LAPREVOTE, à Mirecourt (Vosges).
LA SAUSSAYE (Louis de), à Lyon.
LAURENT (Jules), à Épinal.
LEFEBVRE (A.), à Meaux.

MM.
LELEWEL (Joachim), à Bruxelles.
LENORMANT (Charles), à Paris.
LENORMANT (François), à Paris.
LONGPÉRIER (Adrien de), à Paris.
LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred de), à Longpérier (Oise).
LONGPÉRIER (Henri de), à Paris.
LUYNES (Le duc de), à Dampierre.
MALLET (Fernand), à Amiens.
MANTELLIER, à Orléans.
MARTIN-REY (P.), à Lyon.
MASSAGLI (D.), à Lucques.
MAXE-WERLY (Léon), à Reims.
MILLER (Emmanuel), à Paris.
MORBIO (Carlo), à Milan.
MOREL FATIO (A.), à Lausanne.
MORIN-PONS (Henri), à Lyon.
MÜLLER (Louis), à Copenhague.
NAMUR, à Luxembourg.
PÉTIGNY (Jules de), à Clénor (Loir-et-Cher).
PFAFFENHOFFEN (Le baron Franz de), à Donaueschingen.
PICHON (Le baron Jérôme), à Paris.
POEY D'AVANT (F.), à Maillezais (Vendée).
PONTHIEUX (N.), à Beauvais.
PONTON D'AMÉCOURT (Gustave), à Trilport (Seine-et-Marne).
PORRO (Comte Jules), à Milan.
POYDENOT (H.), à Bayonne.
PROKESCH-OSTEN (Baron de), à Constantinople.
PROMIS (Chev. Dom.), à Turin.
PROMIS (Vincenzo), à Turin.
RAUCH (Adolphe de), à Berlin.
RETHAAN MACARÉ (J. C. A.), à Utrecht.
ROBERT (C.), à Paris.
RONDIER, à Melle (Deux-Sèvres).
ROUCY (Albert de), à Compiègne.
ROUYER (J.), à Mézières.
SABATIER (Jean), à Batignolles.
SALINAS (Antonino), à Palerme.
SALIS (Comte J. F. G. de), à Londres.
SAULCY (F. de), à Paris.
SAUVADET, à Montpellier.
SAUVAGEOT (F.), à Paris.
SAUVAIRE (H.), à Alexandrie (Égypte).
SORET (F.), à Genève.
TEIXEIRA (H. N.), à Porto.
TONINI (Le P. Pelegrino), à Florence.
TOULMOUCHE (D[r]), à Rennes.
VALLIER (Gustave), à Grenoble.
VANNAIRE (D[r]), à Gannat (Allier).
VASQUEZ-QUEIPO (V.), à Madrid.
VATTEMARE (Alexandre), à Paris.
VÉRY (A.), à Verdun.
VOGÜÉ (Le comte Melchior de), au Pezeau (Cher).
WADDINGTON (W. H.), à Bourneville (Aisne).
WITTE (J. de), à Paris.
ZOBEL DE ZANGRONIZ (J.), à Madrid.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et C[e], 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Institut et de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19–20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME DOUZIÈME.



AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ MM. CAMILLE ROLLIN ET FEUARDENT

PARIS	LONDRES
12, RUE VIVIENNE	27, HAYMARKET

1867

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Dix-neuvième article.—Voir *Revue* 1866, p. 400.)

Pl. I.

XXV.

Monnaies gauloises, dites à la croix ou à la roue[1].

MON CHER ADRIEN,

Jusqu'ici je n'ai guère soumis à ton appréciation que des attributions de détail, et je me suis prudemment interdit d'aborder une question d'ensemble sur toute une classe de nos chères monnaies gauloises. J'avais de bonnes raisons

[1] Cette lettre nous a été remise au moment où nous venions de donner à l'impression le mémoire de M. de La Saussaye sur les monnaies des Volces-Tectosages, travail que nous n'avons pas communiqué à M. de Saulcy. Il nous a semblé utile de faire connaître l'opinion indépendante des deux savants qui ont le plus contribué à faire avancer l'étude de la numismatique gauloise. (*Note des Éditeurs.*)

pour cela, et la science n'avait pas encore fait de progrès assez notables, pour que je me crusse en mesure de traiter convenablement un sujet aussi difficile.

Aujourd'hui, grâce à l'examen de quelques amples trouvailles qu'il m'a été donné d'étudier, j'ose entreprendre un travail de ce genre. Probablement il sera d'assez longue haleine; mais qu'importe, s'il jette quelque lumière nouvelle sur l'histoire numismatique de nos pères? Certes, ce n'est pas ta bonne et vieille amitié qui sera tentée de m'en savoir mauvais gré. Tu m'as habitué à compter sur ton indulgence pour les fautes que je puis commettre et aussi sur tes sincères encouragements pour les efforts qui, par-ci par-là, me font découvrir quelque fait important. Je n'ai donc plus aucun scrupule à user de ton intermédiaire pour lancer dans le monde mes nouveau-nés numismatiques. Le travail que je te soumets aujourd'hui en a bien besoin, car il n'est ni facile, ni attrayant. Si tu lui donnes ton approbation, je le trouverai charmant.

Je veux cette fois causer avec toi des monnaies si nombreuses qui constituent la série connue de tous les numismatistes sous le nom commode, mais peu exact, de monnaies *à la roue ou à la croix* des Volkes Tectosages. C'est bien d'elles, en vérité, qu'on peut dire : elles s'appellent légion. Est-il possible de les débrouiller et d'y comprendre enfin quelque chose? Je l'espère et je t'en fais juge.

Commençons donc et cherchons ensemble l'origine première de ces curieuses monnaies.

Sont-elles des imitations des monnaies de Massalia, ou bien, des monnaies de la colonie massaliète de Rhoda? Voilà une première question qu'il faut résoudre.

A Massalia les oboles seules présentent le type de la roue à quatre rayons, d'abord sans ornement ni lettres dans les

cantons, puis avec un M dans l'un des cantons, puis enfin avec les lettres MA entre les bras de la croix. Mais ce type, qui a duré des siècles probablement, est loin d'appartenir exclusivement à Massalia, car les analogues pullulent dans toutes les cités maritimes et commerciales de l'Italie et de la Sicile. Je n'ai donc aucune tendance, je te le déclare, à chercher dans la numismatique des Massaliètes le prototype des monnaies à la croix.

Interrogeons maintenant les monnaies de Rhoda.

Cette fois c'est une toute autre affaire. Les premières drachmes de Rhoda, qui sont d'un style magnifique, offrent au revers une fleur d'églantier ou rose épanouie à quatre pétales, recroisée par les folioles barbues du calice. Pas de doute sur l'origine de ces belles et rares pièces; la légende qu'elles portent est trop explicite pour qu'il puisse rester la moindre incertitude sur leur véritable attribution.

Si l'on prend, comme je l'ai fait, le soin de recueillir *con amore* toutes les variantes offrant les détériorations subies successivement par ce joli type des monnaies rhodétanes, on arrive sans interruption, sans lacune sensible, au type le plus ancien des monnaies gauloises à la roue ou à la croix. Sur les pièces qui le présentent, les larges pétales ont fait place à quatre croissants épais qui en marquent les contours. Ces croissants diminuent successivement d'ampleur et finissent assez promptement par devenir assez minces pour permettre à des symboles de s'interposer entre eux et le centre de la fleur. Quant aux nervures des folioles du calice, elles deviennent alors les quatre branches d'une croix.

Voilà en deux mots toute l'histoire du type des monnaies à la croix ou à la roue, qui sont copiées sur les monnaies de Rhoda. Pour moi, cela ne fait plus question.

A quelle époque ces monnaies ont-elles commencé à être frappées? Nouveau problème qu'il n'est malheureusement possible de résoudre qu'à coups d'hypothèses.

Le monnayage de l'or chez les Tectosages est indubitablement postérieur au retour de l'expédition de Delphes. Le monnayage de l'argent serait-il plus ancien? C'est possible, mais j'en doute; à tout risque, je crois que l'on peut admettre que les deux métaux précieux ont été monnayés vers la même époque, l'or en prenant pour modèles les beaux statères macédoniens frappés au nom de Philippe, l'argent en prenant pour modèles les pièces de Rhoda.

Au reste, quant à l'argent, il est certain également que les belles monnaies d'Emporiæ ont été calquées d'abord par les tribus méridionales; mais le type de la Victoire volant au-dessus d'un cheval, leur parut probablement trop compliqué, car il cessa promptement d'être employé par elles, malgré l'espèce de faveur qui l'avait accueilli d'abord, et lui avait permis de se répandre jusque chez les Lémovices. (Trouvaille de Breith, près la Souterraine.)

J'ai dit tout à l'heure que les oboles des Massaliètes ne me paraissaient pas avoir fourni le prototype des monnaies gauloises à la croix ou à la roue. Quant aux drachmes au type du lion, si elles n'ont pas inspiré les monnayers de la Gaule proprement dite, elles ont certainement donné naissance aux types des monnaies de la Cisalpine, des Ricomagenses, des Libeci, de la Transalpine, des Oxybii[1], à ceux des monnaies émises par les Tricoriens, les Ségobriges et les Cænicenses, comme les oboles à la

[1] Au sujet des monnaies attribuées aux Libeci, aux Oxybii et aux Ricomagenses, voir Th. Mommsen, *Nordetrusk-Alphabete auf Inschriften und Münzen*, dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gessellschaft in Zurich*, VII[e] vol., 8[e] cahier, 1853, et *Revue numism.*, 1861, p. 345.

roue ont servi de modèle aux jolies oboles des Volkes Arécomiques, et du chef des bords de la Durance Auscrocos.

Il y a plus, le type massaliète du lion a franchi de très-grands espaces, et il est venu, concurremment avec celui d'Emporiæ, se faire copier chez les Lemovices. (Trouvaille de Breith.)

Mais revenons aux pièces à la roue ou à la croix.

On les trouve à foison dans toute la France sub-pyrénéenne, et souvent par masses très-considérables. Est-il possible d'en subdiviser les innombrables variétés en groupes bien définis? Je n'hésite pas à dire oui, car c'est ce que je vais faire.

Il est un symbole d'une fréquence telle, sur ces intéressantes monnaies, qu'il semble former une partie essentielle du type de toute une région, c'est la hache, qui occupe un et beaucoup plus rarement deux des cantons de la croix. Est-ce un emblème national? Je n'oserais l'affirmer, bien que je sois fort disposé à le croire, et bien que quelques écrivains n'aient pas hésité à le considérer comme emblème particulier des Tectosages, et spécialement des Tolosates. Ce qui semblait justifier cette assertion, c'était l'extrême fréquence de la rencontre, à Vieille-Toulouse, de drachmes et d'oboles identiques, qu'il n'est guère possible par conséquent de refuser aux Tolosates, et qui toutes portent une hache dans un des cantons de la croix. J'en ai moi-même recueilli bon nombre d'exemplaires dans une visite faite à cette curieuse localité. Mais il y a tant de variétés évidemment bien distinctes de ces monnaies des Tolosates, qui sont munies du type de la hache, qu'il n'est guère possible de l'attribuer exclusivement aux Tolosates. Appartiendrait-il à toutes les tribus des Volkes Tectosages? Je ne le crois pas davantage, car d'une part ce type se retrouve sur des

monnaies déterrées en masse dans le Médoc, et de l'autre ne se retrouve plus du tout sur des pièces qui appartiennent incontestablement, à mon avis, aux Volkes Tectosages, les plus proches voisins des Volkes Arécomiques.

Je veux parler : 1° des monnaies si communes dans tout le Languedoc et jusqu'en Provence même, sur lesquelles la croix est cantonnée de croissants enveloppant, dans trois cantons, un gros point rond, et dans le quatrième, un annelet; 2° des pièces au sanglier placé entre deux croissants, au revers d'une tête humaine, pièces trouvées au nombre de 800 au moins dans les environs de Castres, et à Vinaigre, près de Mèze (Hérault), où elles étaient mélangées avec des monnaies à la croix, cantonnées de trois espèces d'écrans perlés et d'une hache.

Au reste, comme il existe une pièce au sanglier offrant au revers, au lieu d'une tête humaine, la croix cantonnée de symboles, parmi lesquels paraît la hache, on pourrait conclure de là que la même tribu qui n'a pas employé d'abord ce symbole, l'a plus tard admis dans son type monétaire.

Tu vois, mon cher ami, qu'il n'est pas très-facile de démêler la vérité sur ce fait d'ailleurs secondaire. J'aime donc mieux ne m'en servir que comme d'un moyen de reconnaissance, et je forme deux grandes divisions des monnaies gauloises à la croix, la première contenant les pièces qui ne sont pas munies du type de la hache, la deuxième toutes les pièces qui en sont munies.

Tu verras, un peu plus loin que cette division en apparence purement arbitraire, a parfaitement sa raison d'être, et qu'elle a tout au moins le mérite de séparer des monnaies qui n'ont pas la moindre analogie de fabrique ni, par conséquent, d'origine.

Prenons les monnaies à la hache.

Quand on a réussi à réunir une série un peu nombreuse de ces monnaies, on reconnaît au premier abord qu'elles se subdivisent également en quatre classes bien distinctes l'une de l'autre.

La première, évidemment la plus ancienne, se compose de monnaies à flan large et plat, en général bien arrondi, et dont le type se rapproche notablement de celui des monnaies de Rhoda. C'est celle-là que, peut-être, on pourrait considérer comme plus ancienne que le retour de Delphes. Les cantons de la croix sont occupés par la hache et par trois points.

La seconde classe comprend des pièces à flan épais, coupé carrément à la cisaille, empreintes de têtes d'un bon style, bien dessinées et accusant une influence grecque manifeste. Les symboles qui cantonnent la croix varient à à l'infini.

Cette classe paraît contemporaine de l'émission des statères copiés sur ceux de Philippe de Macédoine. Ce beau type que l'exiguïté du flan destiné à le recevoir, ne permet jamais de saisir dans son ensemble, sur un seul et même spécimen, va se détériorant peu à peu, pour arriver en fin de compte aux pièces qui constituent la troisième classe.

Cette troisième classe se compose de pièces d'une barbarie extrême. Devant la figure du droit on voit deux poissons empruntés aux monnaies ibériques, et au revers la croix est cantonnée de croissants qu'accompagnent deux fois une olive, une fois un annelet elliptique, et une fois une hache. C'est là le type essentiellement Tolosate, car les pièces qui le portent se rencontrent à foison à Vieille-Toulouse.

Enfin la quatrième classe se compose de drachmes et

d'oboles bien caractérisées par la tête qui les distingue de toutes les autres monnaies gauloises à la croix. Cette tête dont l'effigie est formée d'un simple triangle renfermant un point qui figure l'œil, a la coiffure et le buste dessinés par des traits fortement contournés, qui donnent à la figure entière l'aspect d'une sorte d'ornement ou fleuron. Au-dessous du buste paraît un cordon triple formant fleuron. Parfois, devant la face on voit une sorte d'accolade, en forme d'arc, dont la partie centrale porte un annelet centré. Quant au revers de ces monnaies étranges, il offre toujours le même type dont les éléments varient dans leur ordre seul. Ce sont, dans deux cantons, des points ronds isolés, dans un troisième un croissant dont les cornes sont tournées à l'extérieur de la pièce ; il est en outre surmonté d'un gros point rond et accompagné au-dessous d'un petit point. Le quatrième canton contient la hache.

Cette première grande division des monnaies à la croix est close naturellement par de rarissimes pièces à légende dont il n'existe de spécimens, à ma connaissance, qu'au Cabinet impérial des médailles (ancienne collection de Lagoy), chez M. Ricard, à Montpellier, et dans mes cartons.

La monnaie de M. Ricard, est attribuée par lui à Cette ; mais je n'en puis rien dire de précis, son heureux possesseur se refusant également à la laisser publier, et à la publier lui-même. C'est vraiment à penser qu'autant valait la laisser en terre. Il m'a du reste été permis de la voir, et autant qu'il m'en souvienne sa légende a réellement quelques rapports avec le nom du mont Setius qui domine la Cette moderne.

Des autres au moins je puis te parler en parfaite connaissance de cause. Ce sont de beaux deniers cisaillés carrément, offrant au droit, au lieu de tête, une sorte d'orne-

ment ou fleuron à quatre lobes contournés, et, au revers, une croix cantonnée trois fois d'une olive, et la quatrième d'une hache devant laquelle sont placés trois points en triangle. Dans les trois autres cantons où la place ne manquait pas, on voit une légende dont les lettres sont tournées le pied vers l'extérieur de la monnaie. Au 1er canton on lit COVE, au 2e DO?? et au 3e OM. Il est vraiment à regretter que, par une bizarre fatalité, sur les trois seuls exemplaires connus, ce soit toujours la deuxième portion de la légende qui manque. Que faire alors de cette légende? En vérité je l'ignore, et il nous faut attendre qu'un exemplaire bien complet surgisse de terre pour nous donner le mot de cette énigme. J'ai bien souvent été tenté, je l'avoue, de voir dans la première portion COVE, l'abrégé avec anousvara du nom des Convenæ, dont la métropole était à Saint-Bertrand de Comminges (*Lugdunum Convenarum*). Ces belles pièces, en effet, vu la présence d'une légende, peuvent et doivent être considérées comme des spécimens de la numismatique autonome des Gaulois au moment où elle expirait.

A ces belles monnaies se rattache peut-être une petite obole de mauvais style, et d'un poids minime, offrant au droit une tête barbare et au revers un cheval surmonté de la légende COVS ou COVE ; cette pièce unique jusqu'ici, et que je possède, a été trouvée aux environs de Toulouse (1).

[1] Si c'est COVS qu'il faut lire plutôt que COVE (et ceci je le crois), nous avons là un précieux spécimen de la monnaie des Consorani de Pline, dont le pays se nomme aujourd'hui encore en dialecte gascon le Coserans ou le Couserans. Ce pays se compose des deux vallées arrosées par les deux petites rivières de la Salat et de la Lèze, dont les principaux centres d'habitation sont la Bastide, Saint Girons et Castillon (Ariége).

Comme plus tard je donnerai le catalogue de toutes les variétés connues jusqu'ici des monnaies gauloises à la croix et à la hache, je me contente pour le moment de cet aperçu général et je passe aux monnaies de la même famille, sur lesquelles la hache ne paraît pas.

Ces monnaies se subdivisent aussi en plusieurs groupes distincts dont nous allons examiner les caractères.

Le premier comprend des monnaies rondes et à flans larges et plats, offrant au revers la croix cantonnée de quatre croissants épais, en forme de haricot, et dont l'un surmonte un torques.

Le second est constitué par les monnaies les plus communes en Languedoc et en Provence, et sur lesquelles la croix est cantonnée de croissants recouvrant trois fois un point rond, et la quatrième, un annelet. Deux variétés bien tranchées s'y reconnaissent. La première porte une tête de style médiocre, sans doute, mais du moins représentant une figure humaine assez bien dessinée. Sur la seconde, la tête devient absolument une tête de nègre. Cette effigie étrange se retrouve sur plusieurs variétés, caractérisées par les symboles du revers. Nul doute que toutes ces pièces que j'appellerai à tête de nègre, n'appartiennent à une seule et même tribu des Tectosages.

C'est dans ce groupe que sont comprises les monnaies que le baron de Crazannes essaya d'attribuer aux Sotiates, en faisant, de purs symboles, les lettres du mot SOT. Le fait est que ces pièces offrent dans les cantons de la croix, mais dans un ordre qui n'est soumis à aucune règle : 1° un signe assez semblable à un S, mais très-souvent retourné ; 2° un croissant recouvrant un annelet elliptique et quelquefois un gros point ; 3° une ligne de trois gros points reliés par un trait ; 4° enfin un croissant recouvrant un gros point

rond. Le mauvais état des pièces sur lesquelles M. de Crazannes pensait retrouver la syllabe initiale du nom des Sotiates peut seul expliquer l'étrange illusion qui lui a fait prendre pour un T, la ligne de trois gros points reliés par un trait.

Un troisième groupe dont les spécimens sont fort rares, offre une tête humaine très-barbare, ornée d'une chevelure à grandes mèches ou relevée au-dessus du crâne, absolument comme une crista de casque.

A toutes les monnaies que je viens de décrire *grosso modo*, se rattachent par le style et par la fabrique des deniers qui ne sont plus anépigraphes, et dont la plupart ne portent plus le type de la croix cantonnée de symboles.

La plus intéressante de ces monnaies est sans contredit le denier resté unique jusqu'à présent et qui, avec la collection du marquis de Lagoy, fait partie du don splendide dont la munificence de notre savant confrère, M. le duc de Luynes, a gratifié le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Ce denier présente dans les cantons de la croix placée au revers d'une tête de bon style, et par conséquent appartenant au monnayage primitif du Midi, une véritable légende conçue en caractères ibériques. La voici : ΨΜ▷↑Ν·

Autrefois j'avais cru voir à la place de l'Ν qui se trouve en réalité sur la pièce en question, un Μ que je lisais S, et je pensais trouver ainsi dans la légende transcrite BAZES, le nom des Vascones ou des Basques : c'était une erreur. Il faut, je crois, transcrire cette légende ESBAN ou ESPAN, et y voir le nom générique de l'Espagne.

Il n'y a guère de doute sur la véritable origine de ce nom de pays, quand on se rappelle que sur les monnaies

romaines [1], la figure de l'Espagne est souvent accompagnée d'un lapin ; or le nom du lapin en hébreu est שָׁפָן, *Span*, pluriel, שְׁפַנִּים. En phénicien il devait être le même. La présence de ce petit mammifère nous fournit un exemple de plus de l'emploi des armoiries parlantes dans l'antiquité.

On y voit encore une tête barbare et au revers, soit un cavalier, soit un chien la queue en trompette (pardonne-moi, cher ami, cette expression triviale qui a le mérite de bien peindre la chose dont je veux parler), soit un cheval libre. Sur cette dernière, on lit, au-dessous du cheval, COLRA, qui pourrait bien, vu la barbarie extrême de la pièce, n'être que COLRV mal écrit, indiquant peut-être la colonia Ruscino (Castel Roussillon, près de Perpignan), mais c'est là une hypothèse toute pure et très-probablement sans valeur.

Quant aux autres légendes VIII, ЯN ou COI, elles restent encore lettre close pour moi. Attendons que de nouveaux exemplaires plus complets viennent nous aider à débrouiller les énigmes que comportent ces légendes.

Pour compléter ce coup d'œil général sur les monnaies de cette région, je me contenterai de te rappeler : 1° les étranges pièces trouvées à Eyres, sur les bords de l'Adour (canton de Saint-Sever, Landes), par M. Longa et mentionnées par toi dans une note de la *Revue archéologique* (1844 à 1845, pages 844 et 845). Ces pièces, qui semblent offrir d'un côté une tête de face dont deux gros points figurent les yeux, et de l'autre une simple élévation globuleuse et allongée, sont très-probablement des spécimens de la monnaie des Tarusates.

[1] Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, t. II. Æ., Adrien, nos 925 à 931 (p. 219), et no 1069 (p. 238). AV. et Æ., nos 270 à 276 (p. 132-133).

2° Les monnaies des Élusates déterrées il y a quelques années à Manciet, en très-grande quantité.

3° Les monnaies des Sotiates du roi Adietuanus, l'Adcantuanus des éditions imprimées des *Commentaires de César*[1], avec une tête des plus barbares, absolument semblable à celle qui se retrouve sur les monnaies des Élusates, c'est-à-dire de la trouvaille de Manciet.

J'arrive maintenant à l'examen de quelques petits trésors de monnaies à la croix, dont j'ai pu étudier, sinon la masse entière, du moins un assez bon nombre de spécimens. Ceci ne sera pas certainement la partie la moins intéressante de cette lettre.

1° *Trésor de l'Isle de Noë* (*Gers, arrondissement de Mirande, canton de Montesquiou*). 2° *Trésor déterré entre Mirande et Condom.*

Je te rappellerai d'abord les deux pièces dont les figures ont été publiées par toi (*Revue num.*, 1840, pl. XXIII), comme provenant de l'Isle de Noë, et se trouvant dans la collection de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys. L'une porte une fleur à trois pétales occupant toute la face du droit, et au revers, une croix cantonnée de symboles méconnaissables. Je possède un exemplaire de cette rare monnaie, mais j'en ignore la provenance. Elle m'est venue du cabinet Tôchon d'Annecy.

La seconde présente d'un côté une tête de face, tout à fait semblable à celle du Cabire qui figure sur les monnaies puniques d'Iviça, et au revers une croix cantonnée de

[1] Au sujet des formes de ce nom fournies par les manuscrits, voir *Revue numism.*, t. IX, 1864, p. 342 et 343.

croissants, recouvrant des points ronds et un annelet. Je n'ai jamais vu cette pièce en nature; elle doit donc être d'une extrême rareté. J'ignore ce qu'elle est devenue.

Dans la *Revue* de l'année 1841 (p. 155 et suivantes, pl. VII et VIII), M. d'Hervey de Saint-Denys publia les pièces qu'il avait obtenues de la trouvaille de l'Isle de Noë et de celle faite entre Mirande et Condom. 15 pièces provenaient de l'Isle de Noë, où elles avaient été trouvées dans un petit vase de terre cuite, mêlées à une vingtaine d'autres dont les types avaient été publiés déjà par M. de Crazannes (*Rev. numism.*, 1839, p. 65 et suivantes, pl. VIII). 9 pièces provenaient de la deuxième trouvaille (*Revue*, 1841, pl. VIII, n°s 4 à 12). La note de M. d'Hervey est close par la remarque suivante, qui est fort importante. Le poids est ordinairement de 33 ou 34 décigrammes. La plus légère pèse 32 décigrammes; la plus lourde en pèse 35.

Comme en dressant le catalogue général de ces monnaies, j'aurai à décrire les types de ces différentes espèces, je me contenterai alors de renvoyer aux figures données à la suite de la communication de M. d'Hervey de Saint-Denys et du mémoire de M. de Crazannes.

Trouvaille de Castres.

C'est par M. Ricard, de Montpellier, que j'ai appris que les pièces du Midi au sanglier, avaient été déterrées au nombre de 800 environ, près de Castres.

Trouvaille de Vinaigre, près Mèze (Hérault).

C'est au même numismatiste que je suis redevable du seul renseignement que je possède sur cette trouvaille, dont j'ignore l'importance. Je sais seulement que les monnaies au sanglier y étaient mélangées avec les monnaies à la croix, cantonnées de trois écrans perlés et d'une hache.

Trouvaille de Blaye.

Je possède dans mes tiroirs plusieurs pièces à la croix, qui me sont parvenues comme ayant été trouvées près de Blaye en 1860. Ces pièces, au nombre de 5, sont :

1° 1 pièce taillée à la cisaille, avec tête de bon style, offrant au revers une croix cantonnée de quatre points ronds, rattachés au centre par des traits déliés. Il semble que l'on discerne sur tout le pourtour des indices d'une légende. Mais ce doit être une illusion, car le style de la tête n'est nullement en rapport avec la présence d'une légende quelconque.

2° 1 pièce des Tolosates.

3° 1 pièce du groupe des monnaies à la hache, avec une tête à figure formée par un triangle.

4° 2 pièces de la monnaie à tête de nègre, sur laquelle M. de Crazannes croyait voir le nom des Sotiates.

Trouvaille de Saint-Sauveur ou de Vertheuil (Gironde), arrondissement de Lesparre, canton de Pauillac.

Le 14 avril 1866, M. Gourreau, bijoutier à Bordeaux, m'écrivait pour m'annoncer qu'il possédait un certain nombre de monnaies des Volkes Tectosages, sur le compte desquelles il désirait avoir mon avis. Il désirait aussi savoir s'il trouverait à les placer à Paris et à peu près dans quelles conditions. Il terminait sa lettre en me proposant de m'envoyer un échantillon de ces monnaies.

Je tardai involontairement quelques jours à lui répondre, et lorsque ma lettre lui arriva, il avait déjà envoyé 500 grammes de ces monnaies (173 pièces) à MM. Rollin et Feuardent, pour les consulter aussi sur leur compte. Sur ces entrefaites, ma réponse lui parvint. Je lui proposais

d'examiner et de classer toute la trouvaille, en le priant de s'assurer que rien n'en avait été distrait, afin que je pusse plus facilement le renseigner sur la valeur réelle de ces monnaies, et tirer moi-même tout le profit possible de leur étude, dans l'intérêt de la science numismatique.

Le 3 mai suivant, je recevais une nouvelle lettre de M. Gourreau; j'en extrais ce qui suit : « D'après le contenu « de votre lettre, j'accepte vos offres obligeantes; en con- « séquence, si vous le jugez à propos, je vous enverrai la « totalité de ces pièces, 10 kilogrammes 250 grammes, y « compris celles adressées à MM. Rollin et Feuardent, qui « devront vous les remettre pour en faire le classement, « ainsi que vous me le proposez..... J'aurai à vous envoyer « le certificat du maire de la commune de Saint-Sauveur « (Médoc) où ces pièces ont été trouvées, ainsi qu'une « partie du vase qui les contenait. Étant voisin du brave « artisan qui a trouvé ces pièces, il n'y a aucune crainte « de fraude. »

J'allai donc chercher les pièces déposées chez MM. Rollin et Feuardent afin de les examiner à loisir, en attendant la venue du trésor entier; mais une lettre du 18 mai, ainsi conçue, me parvint quelques jours après :

« Je vous suis très-reconnaissant de vos offres, mais des « circonstances indépendantes de ma volonté, font que ces « pièces ne seront pas envoyées pour le moment à Paris. »

Les pièces déposées chez moi me furent immédiatement réclamées, et le 2 juin elles sortaient de mes mains, mais bien et dûment examinées une à une, pesées et classées.

Tu vas voir, mon cher Adrien, par l'énumération des variétés qui s'y trouvaient, qu'il n'y a pas grand regret à concevoir, ces pièces ne valant guère plus que leur poids.

Commençons par chercher le nombre total des deniers

qui se trouvaient dans le trésor de Saint-Sauveur. Le poids de celui-ci étant de 10^k,25, et 173 pièces pesant 500 grammes, rien de plus aisé que de trouver ce nombre aussi approximativement que nous pouvons le désirer. Il y avait en tout 3,546 pièces à une près, en plus ou en moins.

Voyons maintenant quelles étaient les différentes espèces contenues dans l'échantillon mis à ma disposition. J'y ai trouvé :

N° 1. 135 deniers des Tolosates proprement dits; dans le dessin de la tête ils offrent quelques légères différences de coin tout à fait insignifiantes.

N° 2. 14 deniers à la tête à face triangulaire, avec la croix du revers cantonnée au 1er d'un gros point; au 2e d'un croissant extérieur contenant un gros point et surmontant un petit; au 3e d'un gros point, et au 4e d'une hache.

N° 3. 2 pièces semblables, où l'ordre des symboles est interverti de façon que les deux gros points ronds occupent le 2e et le 3e canton, la hache restant toujours au 4e.

N° 4. 8 pièces sans hache, de l'espèce attribuée à tort aux Sotiates par M. de Crazannes. 1er canton, un croissant enveloppant un point; 2e, une espèce d'S retourné; 3e, un croissant enveloppant un annelet; 4e, trois gros points réunis par un trait.

N° 5. 5 pièces de la même espèce, sauf que les symboles du 1er et du 3e canton ont permuté.

9 pièces frustes et indéterminables.

Total, 173.

Le poids moyen des pièces des Tolosates est 2^{gr},676.

Celui des 14 pièces du n° 2 est 2gr,8285.

Celui des 2 pièces du n° 3 est 3gr,125.

Celui des 8 pièces du n° 4 est 3gr,125.

Enfin celui des 5 pièces du n° 5 est 2gr,70.

Nota. Je crains qu'il n'y ait eu une erreur commise par moi en prenant cette dernière pesée ; le chiffre 2gr,70, en effet, me paraît un peu faible.

Je te ferai observer qu'en général les 173 pièces que j'ai vues et qui provenaient de Saint-Sauveur, en Médoc, m'ont paru assez mal conservées et frottées. Évidemment elles avaient eu un cours prolongé, lorsqu'elles ont été confiées à la terre.

Il est fort à désirer, et peut-être pouvons-nous l'espérer, que la détermination finale prise par le détenteur du trésor de Saint-Sauveur vienne de ce que quelque curieux de Bordeaux aura tenu à faire lui-même le travail de classement que je voulais entreprendre. S'il en était ainsi et si l'on nous faisait connaître les résultats de cette étude, je n'aurais en vérité qu'à me féliciter d'avoir été délivré d'une pareille besogne.

Trouvaille acquise par M. Hoffmann.

Vers la fin de septembre dernier, M. Hoffmann me prévenait qu'il venait d'acquérir une trouvaille de monnaies gauloises. Je me hâtai de courir chez lui, et j'y vis un sac rempli de pièces à la croix provenant du Midi. Ma première pensée fut que j'avais sous les yeux un second échantillon du trésor de Saint-Sauveur ; mais après un examen des plus superficiels, j'acquis la certitude du contraire. J'emportai donc les 535 pièces acquises par M. Hoffmann, afin d'en opérer à tête reposée le triage et le classement.

Deux jours après (le 28 septembre), mon cher Adrien,

tu m'annonçais qu'un antiquaire de Bordeaux t'avait parlé d'une trouvaille de 10 kilogrammes de pièces à la roue, qui aurait été faite à Vertheuil, en Médoc.

Ces 10 kilogrammes de monnaies aquitaniques, vus par un antiquaire de Bordeaux, provenant de Vertheuil, en Médoc, sont certainement les mêmes que les 10^k,250, achetés par M. Gourreau, bijoutier de Bordeaux, et qui proviennent de Saint-Sauveur, en Médoc. En effet, quelques kilomètres, 7 au plus, séparent les communes de Saint-Sauveur et de Vertheuil, qui toutes les deux sont de l'arrondissement de Lesparre et du canton de Pauillac (Gironde).

D'où provient la trouvaille acquise par M. Hoffmann? Jusqu'à nouvel ordre, il faut nous résigner à l'ignorer. Notons en passant que la personne de qui ces 535 pièces ont été acquises a dit à l'acquéreur que tout le reste de la trouvaille avait été mis au creuset. Ajoutons bien vite que cela nous paraît fort peu probable. Pareille sottise ne se commet plus guère de nos jours.

Voyons maintenant de quoi se compose cet amas fort imposant de monnaies à la croix.

Les pièces à flan épais et carré, coupé à la cisaille, et empreintes d'une tête de bon style, sont en très-grande majorité.

Le nombre total des variétés contenues dans le trésor est de 81, ce qui est véritablement énorme. Deux d'entre elles portent une tête fortement barbue, et dont la barbe est formée de petits points, ce qui rappelle les monnaies ibériques.

Les variétés présentant une hache parmi les symboles du revers, sont au nombre de 54.

3 variétés en offrent deux.

Sur 12 variétés il n'est guère possible d'affirmer que la hache a existé, bien que la chose paraisse fort probable.

12 variétés n'ont pas été empreintes du symbole de la hache.

Parmi les pièces à la hache nous trouvons 89 deniers des Tolosates, formant 4 variétés, dont la plus ordinaire est au nombre de 75 exemplaires. Une autre variété compte 11 spécimens et les deux dernières 2 et 1 spécimens.

Les deux variétés n° 2 et n° 3, de la trouvaille de Saint-Sauveur sont représentées cette fois, la première par 18 spécimens et la seconde par 22. De plus, la variété signalée, dans l'aperçu général, comme offrant devant la figure une sorte d'accolade ou d'arc, se trouve au nombre de 4 exemplaires.

Tout le reste des monnaies à la hache se compose de pièces de bon style avec tête bien dessinée.

Passons aux pièces sur lesquelles la hache ne paraît pas. Nous trouvons d'abord un exemplaire isolé de la pièce large et ronde sur laquelle on voit quatre croissants et un torques avec l'un d'eux.

Puis les pièces si communes en Languedoc et que l'on donnait jadis à l'évêché de Maguelonne, tu t'en souviens mieux que personne, toi qui as, l'un des premiers, réfuté cette monstruosité numismatique. Cette espèce compte 82 exemplaires, dont deux cependant ont une tête assez bien dessinée et fort distincte de la tête que j'ai appelée tête de nègre, pour abréger.

L'espèce offrant une tête coiffée de quelques longues mèches est représentée par deux exemplaires, ainsi que celle sur laquelle la tête semble être coiffée d'un cimier de casque.

Les autres espèces à tête de nègre sont au nombre de 7 comportant en tout 23 spécimens.

La variété n° 4 de la trouvaille de Saint-Sauveur compte ici 6 exemplaires, et la variété n° 5 de la même trouvaille 3 seulement. Tel est, mon cher Adrien, l'aperçu général des variétés contenues dans les 535 pièces qui ont été soumises à mon examen par M. Hoffmann.

Je ne te parle pas de la multitude de petits symboles divers qui se remarquent sur ces pièces. Le détail en serait trop long et doit être réservé d'ailleurs pour un catalogue aussi complet que possible des monnaies gauloises à la croix.

Mais ce dont il faut absolument que je te parle c'est du poids de ces monnaies.

A très-peu d'exceptions près (une vingtaine de pièces au plus pèsent moins de 3 grammes), ces pièces pèsent de 3gr,15 à 3gr,35. Je n'en ai pas trouvé 10 qui fussent plus lourdes, et le poids le plus fort que j'aie rencontré est de 3gr,60.

3gr,30 me paraît représenter à peu près la moyenne.

La comparaison des poids des espèces communes aux deux trésors, ainsi que la proportion dans laquelle elles s'y trouvent réparties, va achever, je crois, de nous démontrer que la trouvaille de Saint-Sauveur n'a absolument rien de commun avec celle qui est tombée entre les mains de M. Hoffmann.

La monnaie vulgaire des Tolosates ne pesait à Saint-Sauveur (n° 1) que 2gr,67 en moyenne. Ici elle pèse 3gr,30.

La variété n° 2 de Saint-Sauveur pesait en moyenne 2gr,89. Ici elle pèse 3gr,25.

La variété n° 3 pesait à Saint-Sauveur 3gr,125. Ici elle pèse 3gr,25.

La variété n° 4 pesait à Saint-Sauveur 3gr,125. Ici elle pèse 3gr,20.

Enfin la variété n° 5 pesait, à Saint-Sauveur 2gr,70 en moyenne. Ici elle pèse 3gr,30.

Il est donc bien évident que les pièces enfouies à Saint-Sauveur ayant perdu beaucoup plus de leur poids primitif, avaient couru plus longtemps avant d'être enterrées, que celles de M. Hoffmann.

Il s'est donc écoulé vraisemblablement un certain nombre d'années entre les deux enfouissements monétaires.

Mais ce qui rend pour moi tout à fait certaine la différence des deux trésors examinés, c'est la répartition proportionnelle des mêmes espèces dans l'un et dans l'autre.

Ainsi :

N° 1. A Saint-Sauveur, sur 173 pièces il y a 135 deniers des Tolosates; dans l'autre trésor, sur 173 pièces il n'y en a qu'un peu plus de 24.

N° 2. Il y a 14 exemplaires sur 173 à Saint-Sauveur; ici il n'y en a qu'un peu moins de 6.

N° 3. Il y a 2 exemplaires sur 173 à Saint-Sauveur. Ici il y en a à peu près 7.

N° 4. Il y a 8 exemplaires sur 173 à Saint-Sauveur. Ici il y en a un peu moins de 2.

N° 5. Il y a 5 exemplaires sur 173 à Saint-Sauveur. Ici il n'y en a un que sur 178 pièces.

Tu vois que la conclusion à tirer de ces faits est très-facile. Le trésor de Saint-Sauveur a été enterré bien des années après l'enfouissement de celui qu'a acquis M. Hoffmann. Cela ne peut faire le sujet d'un doute pour personne.

Trouvaille de Pinsaguel, près du confluent de la Garonne et de l'Ariége.

C'est grâce aux renseignements qui m'ont été fournis avec une obligeance parfaite par M. Roschach, de Toulouse,

que je puis donner des détails précis sur ce petit trésor, déterré pendant le mois d'octobre dernier. Je copie textuellement deux passages de sa lettre.

« Je différais encore mon envoi, voulant y joindre quel-
« ques notes topographiques au sujet du lieu de la prove-
« nance, que je crois être définitivement Pinsaguel, près du
« confluent de la Garonne et de l'Ariége, et non pas Nailloux,
« comme le vendeur me l'avait déclaré d'abord, pour quel-
« que raison d'intérêt.

« La trouvaille totale, faite dans une vigne, comprenait
« 119 pièces. Il en a été égaré 7. Les 112 qui restent sont
« aujourd'hui au musée de Toulouse. Il ne m'a pas été
« possible de retrouver les fragments du vase où les pièces
« étaient renfermées ; mais je compte aller moi-même sur
« les lieux. »

M. Roschach ayant eu l'extrême obligeance de m'envoyer le dessin très-bien exécuté des 112 pièces du musée de Toulouse, sans exception, rien ne m'a été plus facile que de classer toutes les variétés qui se trouvaient à Pinsaguel.

En voici l'énumération :

1° Tolosates proprement dites. . . . . Toutes sont de coins différents, et présentent quelque variété de dessin.	94
2° Pièces du Languedoc à la croix cantonnée de trois points et d'un annelet accompagnés de croissants.	4
3° Pièces attribuées à tort aux Sotiates par M. de Crazannes.	6
4° Pièces à la croix cantonnée de deux haches. . .	1
5° Pièces à la figure humaine formée par un triangle.	4
A reporter.	109

Report.	109
6° Pièce à tête bien dessinée, offrant dans les cantons de la croix une hache, un cercle centré divisé en segments par quatre arcs de cercle, et un cercle centré doublé à l'intérieur d'un cercle de perles. .	1
7° Pièce à la croix cantonnée de la hache, d'un cercle orné et d'un fruit en forme de cédrat ; tête à gauche de bon style.	1
8° Pièce de forme carrée à la croix cantonnée d'un point rond étoilé ; les autres cantons manquent. .	1
Total. . . .	112

Le trésor de Pinsaguel ne contenait donc que huit variétés réelles, et se composait presque exclusivement de monnaies des Tolosates.

Quant aux poids de ces différentes monnaies, ils m'ont tous été fournis, et voici le résumé de leur comparaison.

N° 1. (Tolosates), de 2 grammes, 2^{gr},50 et 3 grammes.

Les pièces pesant 2 grammes sont usées et en assez petit nombre; celles de 2^{gr},50, un peu plus nombreuses; celles de 3 grammes forment la très-grande majorité.

N° 2. 3 grammes chacune.

N° 3. Une 2^{gr},50 seulement, 4 pesant 3 grammes chacune, et un exemplaire 4 grammes.

N° 4. 3 grammes.

N° 5. 3 grammes chacune.

N° 6. 3 grammes.

N° 7. 3 grammes.

N° 8. 2^{gr},50.

A Saint-Sauveur, les pièces des Tolosates pesaient 2^{gr},67 en moyenne.

Dans la trouvaille Hoffmann, 3^{gr},30.

A Pinsaguel, le plus grand nombre pèse 3 grammes.

Il en résulte forcément que l'enfouissement de Pinsaguel est antérieur à celui de Saint-Sauveur, mais postérieur à celui du trésor acquis par M. Hoffmann. La comparaison des monnaies des Tolosates empruntées aux trois trésors, suffit pour l'établir d'une manière certaine.

Enfin, la proportion dans laquelle les huit variétés du trésor de Pinsaguel sont réparties, démontre que Pinsaguel était compris dans le territoire des Tolosates, et que les autres variétés représentent le numéraire de peuplades voisines, mais distinctes. C'est tout ce que je crois possible de déduire de l'examen des monnaies de Pinsaguel.

Voilà, mon cher ami, quelques bons résultats, sans doute ; mais tout n'est pas dit encore sur la classification de ces étranges monnaies, qu'il s'agira pourtant de répartir quelque jour entre les peuplades qui les ont véritablement émises. En attendant, je joins à cette lettre une planche qui montre comment le type des monnaies espagnoles de Rhoda a produit celui des pièces dites à la croix.

Tout à toi, de cœur, F. DE SAULCY.

Paris, 17 novembre 1867.

Post-Scriptum.

Mon cher Adrien,

Le 17 novembre dernier je te remettais la lettre ci-dessus ; et le 26 du même mois, je recevais de notre ami J. Sabatier le petit billet suivant :

« Cher confrère,

« Par une circonstance fortuite, une personne en visite

chez M. Hoffmann nous apprend que la trouvaille des monnaies tectosages a eu lieu à Capdenac, dans le Quercy, près Figeac. J'ai cru devoir vous faire part de ce renseignement. Tout à vous. »

Nous voilà donc bien fixés sur l'origine du petit trésor dont j'ai fait l'examen minutieux. C'est une bonne fortune sur laquelle je n'osais plus compter.

D'un autre côté, M. Roschach, de Toulouse, dont la complaisance est infatigable, vient de m'envoyer le dessin d'une pièce des Tolosates accompagné de la note suivante :

Cette pièce a été découverte, il y a quelques années, avec plusieurs autres analogues, dans un vase en terre dont on n'a pas conservé le moindre vestige. Quelques-unes des pièces ont été égarées par les paysans ; d'autres sont tombées entre les mains d'une personne dont les aptitudes numismatiques sont peu décidées, et qui s'est fait faire des boutons de manches avec les monnaies gauloises, en guise de sequins.

Cette trouvaille a été faite au hameau des Aujoulets (commune de Beaumont-sur-Lèze), dans les contre-forts des coteaux de la rive gauche de la Lèze, affluent de gauche de l'Ariége (canton d'Auterive, Haute-Garonne).

F. de Saulcy.

23 février 1867.

MONNAIES LORRAINES.

(Pl. II.)

Monnaies au nom de DEODERIC *suivi de sigles.*

En publiant dans la *Revue* de 1848 quelques-unes des monnaies inédites de la collection lorraine de notre Musée départemental, j'avais attribué au duc bénéficiaire Théodoric Ier, un denier que, sur un mauvais exemplaire, Lelewel avait déjà donné à Thierri Ier, archevêque de Trèves; il s'était trompé, et moi-même je donnais une fausse attribution à cette pièce parce que, dans la légende du droit, je n'avais pas tenu compte des fragments de sigles placés à la suite du nom de l'auteur de la monnaie.

Depuis cette époque, M. Monnier, de Nancy, avait pu placer dans son médaillier, un second exemplaire de cette monnaie sur lequel se voyait la contre-partie des sigles placées sur celui du musée, et nous pûmes alors, en rapprochant les deux exemplaires, compléter ces sigles dans lesquelles nous trouvâmes un P et un T; il fallait donc renoncer à voir dans cette pièce une monnaie d'un duc bénéficiaire de la haute Lorraine, et c'est ce que fit M. Monnier dans sa description des monnaies de ces princes.

M. de Koehne, dans une lettre à M. de Longpérier, insérée dans la *Revue* de 1862, exprimait aussi la pensée que

cette monnaie n'avait pu appartenir à un duc bénéficiaire de Lorraine, et sa ressemblance avec une monnaie de Marsal, qu'il attribuait à l'évêque de Metz, Thierri II, la lui faisait donner à ce prélat.

Quant à M. Monnier, il avait dit que, retrouvant sur la monnaie de Remiremont des sigles qui se voyaient aussi sur une monnaie d'Épinal au nom d'un Thierri, bien certainement évêque de Metz, cette monnaie de Remiremont devait être aussi du même prélat ; mais il se demandait comment un évêque de Metz avait pu émettre des monnaies à Remiremont. « *Je ne puis me l'expliquer*, disait-il, *et j'ai fait à cet égard de vaines recherches.* »

M'occupant dans ce moment de la réimpression du catalogue de la collection des monnaies lorraines de notre Musée plus que triplée depuis 1848, j'ai dû, moi aussi, rechercher à quel titre un évêque de Metz avait pu mettre son nom sur des monnaies sorties de l'atelier de Remiremont, qui n'était ni de son temporel ni de son diocèse, et ce que pouvaient signifier les initiales P.T. et P.T.F. placées les premières sur la monnaie de Remiremont et d'Épinal ; les secondes sur le denier de Marsal décrit par M. de Koehne, et sur l'obole du même atelier appartenant à notre musée départemental.

D. Calmet et D. Mabillon m'ont fourni, je crois, la solution de ce problème.

En effet, dans sa notice de Lorraine [1], et s'appuyant sur un fragment de charte qu'il donne dans les preuves du premier volume de l'*Histoire de Lorraine*, D. Calmet dit : « Sous l'empereur Othon Ier et Giselle, abbesse de Remire-« mont, vers 934 [2], arriva le massacre des habitants d'Alzé,

[1] Remiremont.

[2] Henri l'Oiseleur vivait encore.

« près Marsal, seigneurie dépendante de l'abbaye de Remi-« remont, qui furent massacrés[1], apparemment par les « Huns; l'abbesse et son chapitre abandonnèrent la moitié « des revenus de cette seigneurie pour faire mémoire de ce « funeste événement, par acte passé en présence de plu-« sieurs témoins, et en particulier de *Thierri, évêque et « auteur du monastère*, et en présence du comte Gérard, « de l'abbesse Giselle et des autres dames de l'abbaye de « Remiremont qui y donnèrent leur consentement; le même « Thierri est quelquefois nommé *procurator* ou *syndicus*, « ou *præfectus operum monasterii;* ces différentes dénomi-« nations de *procurator*, de *syndicus*, de *præfectus operum* « peuvent faire croire que *episcopus* et *autor monasterii* ne « voudraient dire autre chose que *grand officier* ou *homme « d'affaires du monastère.* »

De son côté, D. Mabillon, dans ses *Annales ordinis sancti Benedicti* (t. III, p. 603 et 604), après avoir donné le dénombrement des reliques que l'évêque de Metz, Thierri, avait apportées d'Italie et déposées dans un sanctuaire qu'il avait fait bâtir exprès dans le monastère de Saint-Vincent de Metz et qu'il consacra le VIII des ides d'août, la neuvième année de son épiscopat et de Jésus-Christ DCCCCLXXII (c'est donc bien de Thierri I[er] qu'il s'agit), en présence de Gérard, évêque de Toul, et Wigfrid, évêque de Verdun[2], D. Mabillon, dis-je, ajoute : « Idem porro Theodoricus *fautor* et *tutor* erat

[1] La dernière invasion des Huns en Lorraine ayant eu lieu, selon D. Calmet, vers 936, le savant bénédictin pensait que *a paganis*, qui se lit dans la charte citée par lui, devait s'appliquer à ce peuple barbare, et que l'abandon par l'abbesse de Remiremont d'une partie de ses droits sur les habitants d'Alzé avait eu lieu dans la première moitié du x[e] siècle.

[2] Gérard occupa le siége de Toul de 962 à 994, et Wigfrid celui de Verdun de 950 à 983.

« parthenonis de monte Sancti Romarici superius memo-« rati, quo nomine subscripsit cuidam chartæ Geslæ seu « Gislæ tunc temporis abbatissæ, a qua instituta est me-« moria misericordiæ, seu servitium perpetuum, post « occisos a paganis homines de potestate, quæ dicitur « Litzeis[1]; lectum publice ad sancti Romarici montem i. « Kal. Jul. regnante Othone imperatore; signum Deoderici « episcopi, tutore monasterii[2], S. Gerardi comitis, S. Gislæ « abbatissæ, quæ hanc notitiam causa pietatis annotare « præcepit, cæteris dominabus assentientibus. S. Bertæ « segrestæ, S. Hildegardis, S. Mariæ, Amalrici, et aliorum « qui forte ejus loci clerici erant. »

On voit qu'en reportant à la fin du règne d'Othon le Grand, vers 970, l'abandon fait par l'abbesse Giselle d'une partie du revenu de la seigneurie de Litzei, D. Mabillon dont l'opinion est suivie par les auteurs du *Gallia Christiana*[3], ne partage pas les idées de D. Calmet qui, en fixant ce fait à l'année 934, est forcé de supposer qu'un simple officier du monastère était un évêque *in partibus*, puisqu'il n'y avait à cette époque, ni à Metz ni à Toul, d'évêque du nom de Thierri.

Dans ces temps reculés, les abbesses de Remiremont ne jouissaient pas encore de tous les droits qui leur furent accordés plus tard; elles étaient sous la tutelle de l'empereur qui déléguait à un seigneur l'administration du comté et de l'abbaye de Remiremont; Thierri Ier, cousin de l'empereur Othon Ier, eut donc cette charge et en cette qua-

[1] Probablement Liézai, entre Géradmer et Remiremont; ce lieu dépendait de l'abbaye de Remiremont.

[2] D. Calmet avait lu *autor monasterii*, mais le *tutor monasterii* donné par Mabillon paraît plus exact.

[3] *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 1409.

lité fit frapper des monnaies non-seulement dans l'atelier de Remiremont, et pour une cause semblable dans ceux d'Épinal et Marsal; mais comme ce ne fut qu'en 977 que, par l'entremise de l'impératrice Théophanie, il obtint d'Othon II le droit de monnayage dans les ateliers de son temporel, il ne mit jusqu'à cette époque sur les monnaies en question que les initiales de ses fonctions; *procurator* ou *præfectus*, *tutor* et *fautor*, et ce n'était qu'au titre d'officier monétaire qu'il y apposait son nom.

Quoique ces monnaies aient été déjà publiées, il n'est pas inutile, je crois, de joindre à ces explications leur description et leur dessin.

Denier de Remiremont.

+ DEODERICVS (T et P en monogramme) entre deux grènetis; dans le champ, croix pattée, cantonnée de deux besants.

℟ S.PETRVS en grandes lettres et en deux lignes dans le champ.

Arg. fin. poids, 1gr,12 (pl. II, nº 1), collections du Musée départemental d'Épinal et Monnier.

Denier d'Épinal.

+ DEODERICVS (T et P en monogramme) entre deux grènetis; dans le champ, croix pattée cantonnée de deux besants.

℟ + SPINAL entourant un temple pentastyle surmonté d'un double fronton curviligne.

Arg. poids, 1gr,15 (pl. II, nº 4), coll. G. Rolin.

Le musée départemental possède deux exemplaires de la

même monnaie, mais sur lesquels les sigles ne sont plus lisibles.

Obole de Marsal.

+...ODERIC (T, P, F en monogramme) entre deux grènetis; croix cantonnée de deux besants.

℟ MARSAL en grandes lettres en deux lignes dans le champ; grènetis au pourtour. — Arg. Poids, 0gr,70. (Pl. II, n° 2.) Collection du musée départemental.

M. de Kœhne a publié dans la *Revue* de 1862 plusieurs deniers à ce type.

+ DODERICVS... entre deux grènetis; dans le champ, croix pattée cantonnée de quatre besants.

℟ METTIS en deux lignes en grandes lettres; grènetis au pourtour. (Pl. II, n° 3.)

Cette quatrième monnaie, frappée à Metz, faisait partie du riche cabinet de M. Monnier, qui la donnait au duc bénéficiaire Thierri Ier, mais elle me semble devoir être restituée à l'évêque Thierri Ier, car entre la dernière lettre de la légende du droit et la croisette, il y a un espace fruste suffisant pour y placer les sigles qui sont sur les monnaies précédentes.

L'émission de ces curieuses monnaies a dû certainement précéder l'acte de 977, qui accordait à l'évêque Thierri le droit de frapper la monnaie sur laquelle est au droit, dans le champ, OTTO, cantonnant une croix entourée de la légende IMP.AVG.X entre deux grènetis, et au revers SCA METTIS DEODERICVS EPS entre deux grènetis; dans le champ, temple tétrastyle dans le fronton duquel est une croix, et si, comme on n'en peut douter, l'émission de cette dernière pièce a suivi celle des monnaies portant des sigles dans la légende du droit, elle a dû précéder celle du denier

à la légende SCA METTIS ADALBERO, qui ne peut alors appartenir qu'à Adalbéron II.

Thierri Ier, ainsi que l'avait clairement démontré M. de Saulcy dans son premier mémoire sur les monnaies épiscopales de Metz, est donc le premier de ces prélats qui, en sa qualité d'évêque, ait frappé des monnaies dans la ville de Metz, et les quatre monnaies portant en grandes lettres dans le champ les noms de Metz, Marsal, Épinal et Remiremont, sont alors des pièces de transition entre les monnaies purement royales et celles franchement épiscopales.

Monnaies ducales.

BERTHE DE SOUABE.

Il n'est pas d'amateur de numismatique lorraine qui ne connaisse la monnaie de Berthe de Souabe avec la légende A PICA entourant un buste de femme tenant une tige de chardon, sinon par un de ses rares exemplaires, au moins par la reproduction qu'en ont donnée MM. G. Bolin, de Nancy, dans sa description du trésor découvert à Charmes, et de Saulcy, dans le Supplément à son important ouvrage sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine. Mais ils n'auront peut-être pas remarqué qu'à la hauteur de la ceinture de la duchesse, il y a sur les deux dessins du vague indiquant ou que la pièce est usée sur ce point, ou que l'objet qui devait y être représenté n'est pas venu sous le coup de marteau ; et en effet, sur les quelques exemplaires qui m'étaient tombés entre les mains, je n'avais pu reconnaître ce que, à cette place, le poinçon devait porter, lorsque, en inscrivant sur notre catalogue les pièces de la collection de monnaies lorraines du regrettable M. Gillet, conseiller à la Cour impériale de Nancy, acquises depuis peu par le musée, j'ai

remarqué un exemplaire de cette monnaie sur lequel on voit clairement que la duchesse tient sur la main gauche, ramenée près la ceinture, un paon tourné à gauche. Le paon, on le sait, était en grande faveur près des nobles châtelaines, et jouait un grand rôle sur la table des princes.

Il y a encore, ainsi qu'on peut le remarquer, sous l'oiseau et près du grènetis qui entoure la pièce, un autre objet difficile à déterminer. Serait-ce un C? Dans ce cas il faudrait lire CA PICA (*cela pique?*). — Arg. Poids, 0gr,71. (Pl. II, n° 5.)

Jean Ier.

Lors des réparations considérables effectuées en 1845, dans l'église paroissiale d'Épinal, ancienne collégiale, fondée en 970 par l'évêque de Metz, Thierri Ier, reconstruite par son successeur, Adalbéron II, consacrée en 1051 par le pape saint Léon, ancien évêque de Toul, modifiée un grand nombre de fois, ainsi que l'attestent les traces laissées sur ses antiques murailles, on ne retrouva qu'une seule monnaie lorraine, une pièce de bas billon du duc Jean Ier; c'était une monnaie nouvelle que je décrivis dans la *Revue* de 1848, et dont M. Ch. Robert a donné une variante dans la *Revue* de 1862. A la fin de l'année dernière, en enlevant des déblais provenant de la démolition d'une chapelle de la même église, on découvrit aussi une seule monnaie lorraine, et c'était encore une monnaie du même duc Jean, et une monnaie inédite. En voici la description.

Face +IOhANNES:DVX:MARChIO:LOT, entre deux grènetis et dans le champ une croix pattée à branches étroites.

℟ +MONETA:D:NACEIO:IN:LOThOR (moneta de Nanceio in Lothoringia), entre deux grènetis; dans le champ, écu à

la bande de Lorraine surmonté d'une face sur laquelle est écrit, entre deux filets, LOTh.

Bas billon, diamètre 22 millimètres. Poids $0^{gr},9$ (coll. du musée dép.) Pl. II, fig. 6.

Monnaies de Vaudémont.

Il y avait autrefois, dans une partie de la Lorraine, des seigneurs puissants, les comtes de Vaudémont, qui descendaient de Gérard d'Alsace, à la mort duquel son aîné, Théodéric, ayant hérité du duché, son second fils, qui comme lui portait le nom de Gérard, alla près de l'empereur Henri IV réclamer sa part de l'héritage paternel, et obtint de ce prince, à titre indépendant, le comté de Vaudémont dans lequel il sut se maintenir par la force des armes.

Les successeurs de ce vaillant, mais très-turbulent seigneur, tout aussi guerroyeurs que lui, restèrent indépendants jusqu'au moment où l'un d'eux, on ne sait pourquoi, engagea sa seigneurie au comte de Bar; et plus tard, au commencement du XII[e] siècle, le comte Hugues qui, avait pris parti pour Erard de Brienne dans l'affaire de la succession du comté de Champagne, fut forcé de se reconnaître homme-lige de la comtesse Blanche de Navarre et de Thibaut III, son fils, sauf la ligence qu'il devait déjà au comte de Bar. Cependant ces seigneurs, bien qu'ils eussent perdu une partie de l'indépendance dont jouissaient les premiers comtes de Vaudémont, restèrent encore assez puissants pour que l'on fût étonné de ne rencontrer dans les collections de la numismatique lorraine, en fait de monnaies de Vaudémont, que des pièces du comte Antoine, datées de 1552, que l'on pouvait supposer n'avoir été

frappées par lui que lorsqu'il disputait la couronne ducale à René d'Anjou, et de celles de Nicolas qui, pendant la minorité de Charles III, administra le duché de concert avec Christine de Danemark[1]. Cependant on savait par des titres authentiques que, en 1414, il existait à Vaudémont une maison dite *de la monnaie*, et le comte Ferri II, père de René II, disait dans son testament qu'il donnait à l'ermitage de Notre-Dame de Sion, près Vaudémont, *cent florins monnaie de Vaudémont;* en outre, Mory d'Elvange, dans son recueil manuscrit de monnaies lorraines, avait dessiné un denier au cavalier armé portant au revers, autour d'une croix pattée, la légende HENRICVS coMES.V, qui avait dû être émise par Henri Ier ou Henri II, mais cette pièce avait disparu[2], et l'on ne voyait plus dans quelques collections, en fait de monnaies de Vaudémont, ainsi que nous l'avons déjà dit, que des monnaies des comtes Antoine et Nicolas, lorsque, en 1841, dans un trésor composé en grande partie de monnaies lorraines découvert à Buissoncourt, près de Nancy, et tombé presque tout entier entre les mains d'un amateur passionné de la numismatique lorraine, M. G. Rolin, de Nancy, il se trouva une petite pièce de Vaudémont que M. Rolin décrivit dans une notice sur cette trouvaille, notice peu répandue, et inconnue certainement de la plupart des lecteurs de la *Revue*.

Cette jolie monnaie, qui porte au droit la légende IOhAN : DE BORG entre deux grènetis entourant une aigle éployée, et au revers MONETA DE VAD'MONT entre deux grènetis et dans le champ un grand I entre deux roses

[1] Saulcy, *Monn. des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz, 1841, in-4°, pl. XVII, nos 9 et 10.

[2] Un exemplaire de cette monnaie (pl. II, fig. 7) fait partie depuis 1864 de la collection du musée.

(pl. II, nº 12), est imitée d'un spadin que le duc Jean faisait alors frapper à Nancy, Sierck et Neufchâteau, et a été émis par Jean de Bourgogne, sire de Montaigu, second mari de Marguerite de Vaudémont, fille et héritière du comte Henri V, dont la mort, indiquée dans l'histoire comme ayant eu lieu en 1386, doit être ramenée à l'année 1373 au plus tard; puisque Marguerite s'étant remariée pour la troisième fois en 1374, il a dû se passer, ainsi que le remarque M. Rolin, au moins un an entre la mort de son père et ce troisième mariage, année pendant laquelle Jean de Bourgogne prit le gouvernement du comté, émit sa monnaie et mourut.

En 1849, le Musée d'Épinal fit l'acquisition d'un joli denier au type employé par Thiébaut II et Ferri IV, du chevalier combattant à pied pour la face, et de l'épée nue au revers, mais qui offrait dans les lettres des légendes des différences telles, qu'il me paraissait impossible de la prendre pour une monnaie d'un de ces princes; en effet, c'était au droit h.C.V.X, et au revers MONE'CAI, abréviations qui me parurent s'expliquer par *Henricus Comes Vademontis-Moneta Castri* ou *Castelli*, pensant que le X mis entre le V et le h n'était qu'une croisette commençant la légende et mise à cette place en imitation de l'X du mot DVX qui se voit sur les monnaies de Thiébaut II et de Ferri IV. Cette pièce me sembla, à n'en pouvoir douter, avoir été frappée par Henri III, comte de Vaudémont, dans la ville de Châtel-sur-Moselle, une de ses seigneuries. (Pl. II, nᵒˢ 10 et 11.)

Cette explication si simple fut pourtant contestée, et l'on ne voulait voir dans les lettres différentes de celles de la monnaie de Thiébaut que des erreurs de graveur, jusqu'au moment où l'un de nos zélés amateurs d'antiquités lor-

raines, M. Ch. Laprevotte, eut le bonheur de recueillir et publia, dans les *Annales d'archéologie lorraine*, une charmante obole aux mêmes types et avec les mêmes légendes. Il fallut que les incrédules se rendissent à l'évidence et reconnussent que ces deux précieuses et rarissimes monnaies avaient été frappées en effet à Châtel-sur-Moselle par le comte de Vaudémont Henri III.

Je regardais alors notre denier comme une copie de celui du duc de Lorraine, et je pensais pouvoir en fixer l'émission à l'époque où, en 1306, le jeune comte Henri se jetant à l'improviste sur les terres du duché, brûlant, dévastant tout, battit deux fois Thiébaut, accouru au secours de ses malheureux sujets.

Cette guerre fut de courte durée, l'évêque de Toul, Othon de Granson, ami des deux princes, s'étant entremis et les ayant réconciliés en faisant épouser à Henri Isabelle, sœur de Thiébaut II. C'est à cette dernière époque que M. Laprevotte pensait que le denier et l'obole avaient été frappés en signe d'alliance; nous nous trompions, car ce type et celui du cavalier armé étaient déjà en usage dans le comté de Vaudémont avant la majorité d'Henri, ainsi que le prouve un denier à ce type provenant de la trouvaille de Dun-le-Roi et faisant partie de la riche collection de M. Monnier, qui avait bien voulu m'en laisser prendre une empreinte, et m'autoriser à la publier. Cette jolie monnaie (pl. II, n° 9) porte au droit, autour du chevalier combattant à pied, GALCh, et au revers VADEM-N. C'est une monnaie de Vaudémont frappée par les ordres de Gaucher de Châtillon, qui cependant ne posséda pas en propre cette seigneurie, mais qui l'administra pendant la minorité d'Henri III, dont il avait épousé la mère, Élisende de Vergi, veuve du comte Henri II, ainsi que le prouvent

les lettres[1] par lesquelles Élisende et Gaucher prient le comte de Bar de recevoir à foi et hommage leur fils et beau-fils, le comte de Vaudémont.

Je citerai encore du même prince une pièce entrée depuis peu dans la collection du Musée. C'est une tiercelle au type du chevalier, armé de toutes pièces, chargeant à droite, tenant en arrêt la lance, ornée d'une banderole, se couvrant de son écu aux armes de Châtillon, et portant sur l'épaule droite une épaulière aux mêmes armes; type que Gaucher employa plus tard à Neufchâteau, et dont les légendes sont pour la face + G.DЄ.CЂAST..LLON, et au revers MOՌЄTA.WADЄMOTIS autour d'une épée au tranchant de laquelle s'attachent deux merlettes. (Pl. II, n° 8.)

Cette précieuse monnaie, émise avant 1306, puisque cette année Henri III était hors de maimbournie, a été retrouvée près de Darney sous 25 centimètres de vase, dans un étang mis à sec pour le curer.

Ces pièces sont des preuves incontestables qu'avant Henri III il était frappé dans le comté de Vaudémont des monnaies aux mêmes types que la monnaie ducale, et c'est bien à tort que dans le catalogue de notre musée départemental, j'accusais le comte Henri III de faux monnayage; tandis qu'il n'a fait que continuer à frapper dans ses domaines des monnaies à un type déjà en usage avant lui dans le comté de Vaudémont, et qui probablement avait été apporté de Flandre en Lorraine par Gaucher et Thiébaut II, qui combattirent ensemble dans l'armée de Philippe le Bel.

On connaît un assez grand nombre de monnaies frappées

[1] Généalogie des comtes de Vaudémont. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. Ier, preuves.

dans les possessions lorraines par des seigneurs appartenant aux branches cadettes de la maison ducale, toutes sont aux types des monnaies de la branche aînée ; n'en faudrait-il pas conclure que les ducs de Lorraine n'ont autorisé les princes de leur maison à émettre des monnaies dans leurs seigneuries qu'à la condition qu'elles seraient aux types, titres et valeur de la monnaie ducale, ainsi qu'il est dit dans le traité passé en 1319 entre Gaucher de Châtillon et Ferri IV pour la monnaie de Neufchâteau, afin probablement de ne pas multiplier les types dans un état de peu d'étendue, de faciliter les transactions et d'empêcher autant que possible les fraudes qu'une trop grande multiplicité de types aurait pu amener.

Si l'on récapitule ce qui vient d'être dit des monnaies de Vaudémont, on voit qu'il n'y a encore de connu qu'un denier de Henri II, une tiercelle et un denier de Gaucher de Châtillon, beau-père et tuteur de Henri III, un denier et une obole de Henri III, un spadin de Jean de Bourgogne et un gros d'Antoine, compétiteur de René d'Anjou ; en tout sept pièces, dont six ne sont connues qu'à un seul exemplaire chacune. Quant au teston et au gros de Nicolas, ils ne peuvent être comptés dans les monnaies de Vaudémont, puisqu'ils ont été frappés à Nancy pendant la minorité de Charles II ; il reste donc à retrouver les monnaies de Gérard Ier, premier comte de Vaudémont, de Hugues Ier, de Gérard II, de Hugues II, Hugues III, Henri IV, Anselme de Joinville, qui épousa Marguerite de Vaudémont, fille unique de Henri IV ; Henri V et Ferri de Lorraine, troisième époux de Marguerite, fille de Henri V.

Espérons que le temps fera retrouver ces monnaies attendues avec tant d'impatience par les numismatistes lorrains.

JULES LAURENT.

LETTRE A M. DE SAULCY

SUR

QUELQUES MONNAIES INÉDITES DE PRINCES CROISÉS.

(Pl. III.)

Mon cher ami,

Tu m'as rendu le service amical de me céder pour le médaillier du prince de Fürstenberg un petit lot de monnaies des croisades recueillies à Sayda; cette cession me permet non-seulement de combler quelques lacunes, et de remplacer une pièce mal conservée par une autre de meilleure conservation; mais comme elle comprend aussi plusieurs pièces inédites et intéressantes, elle m'impose encore le devoir de les faire connaître, — et c'est ce que je vais tâcher de faire sous tes auspices; j'y ajouterai une couple de monnaies acquises d'autre part.

L'envoi se composait de 87 pièces, dont voici le catalogue.

Antioche.

2 pièces de Tancrède. F. de Saulcy, *Numismatique des croisades*, pl. I, n°s 2 et 4.

Tripoli.

4 pièces, *id.*, pl. VII, n° 2.
10 *id.*, *id.*, pl. VII, n° 4.
1 *id.*, *id.*, pl. VII, n° 1.
1 Raimond Ier, *id.*, pl. VII, n° 12.
1 Raimond III, *id.*, pl. VII, n° 13.

18

16 *Jérusalem.*

6 Baudouin IV ou V. F. de Saulcy, pl. IX, n° 2.

5 Amauri II, dont une obole inédite, *id.*, pl. IX, n° 6.

5 Henri de Champagne, Puges d'Accon., *id.*, pl. IX, n° 10.

1 Jean de Brienne, à Damiète; variété inédite.

Seigneurs de Sidon.

1 Renaud, variété inédite. F. de Saulcy, pl. VIII, n° 10.

3 petits cuivres de Sidon, inédits.

Seigneurs de Tyr (Sur).

1 Philippe de Montfort, inédit.

2 Jean de Toron, son fils, inédits.

Seigneurs de Beyrouth.

1 Jean d'Ibelin. F. de Saulcy, pl. IX, n° 12.

1 cuivre de Beyrouth. Vogüé, *Revue numism.*, 1865, pl. XIII, n° 12.

Rois de Chypre.

1 Jacques Ier. F. de Saulcy, page 108.

2 Hugues Ier. Vogüé, *Rev. num.*, 1864, pl. VIII, nos 6, 7.

2 Henri Ier. F. de Saulcy, pl. X, n° 4.

1 Pierre Ier, *id.*, pl. XI, n° 11.

3 Jacques II, *id.*, pl. XII, n° 3.

Il y avait encore :

1 denier de l'empereur Frédéric II, de Sicile.

1 pièce d'argent d'Arménie.

2 cuivres d'Arménie.

2 cuivres byzantins.

5 plombs divers et

22 petits cuivres mal conservés à déchiffrer.

87. Total.

Voilà bien neuf pièces inédites, dont six entièrement inconnues, et trois nouvelles variétés.

Permets-moi, cher maître et ami, de te communiquer le résultat de mes recherches sur ces intéressantes monnaies, en te priant, si tu le trouves à propos, de rectifier ce qui te semblera erroné.

Je vais suivre, comme pour le catalogue ci-dessus, l'ordre de ton livre sur la numismatique des croisades, et commencer par

Jérusalem.

Amaury II (1197-1205).

Tu as décrit page 70 de ta *Numismatique des croisades* et fait dessiner, pl. IX, n° 6, un denier de cet Amaury, en voilà l'obole en argent :

AMALRICVS REX entre deux grènetis; croix cantonnée de deux besants.

Revers. + DE IERVSALEM entre deux grènetis : dans le champ, le Saint Sépulcre. Parfaite conservation. Poids, 0,320. (Pl. III, n° 1.)

Je n'ai rien à ajouter à cette description; je renvoie à ton livre sur les monnaies des croisades, et à ce que M. le comte de Vogüé a dit au sujet du Saint Sépulcre, d'abord dans la *Revue* de 1856 (p. 127), puis à l'occasion du précieux sceau d'Amaury qu'il a publié dans ce même recueil (1864, pl. XIII, n° 1, p. 276).

Jean de Brienne (1219 à 1222, -1237).

+ IOhES REX entre deux grènetis; dans le champ, croix avec deux besants.

Revers. + DAMIATA entre deux grènetis ; dans le champ, tête de face d'Amaury.

Billon. Poids, 0,720. Malheureusement assez mal conservée. (Pl. III, n° 2.)

Cette pièce est une variété importante de celle qui a été publiée par M. de Barthélemy (*Rev. numism.*, 1859, p. 371). Au lieu des légendes IOhANS REX—DAMITTA que porte le denier conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, on lit sur le nôtre : IOhES. REX—DAMIATA ; et l'on voit que la forme du nom de lieu se rapproche davantage du nom primitif Tamiathis, cité par Étienne de Byzance. On trouve d'ailleurs dans les textes latins du moyen âge *Damiata* (*Rec. des Hist. des Croisades*, t. III, 1866, p. 541), et *Damiate* dans les vieux textes français (*ibid.*, t. II, 1859, p. 315).

Les pièces frappées à Damiète sont encore bien rares. Elles constituent jusqu'à présent les seuls monuments numismatiques relatifs aux expéditions des chrétiens sur le sol égyptien, et rappellent une ville intimement liée à l'histoire de Saint Louis.

Au sujet de Jean de Brienne, je dois, cher ami, te faire remarquer une faute d'impression qui s'est glissée dans ton ouvrage sur la numismatique des croisades ; en parlant d'une autre pièce de ce même Jean (p. 72, pl. IX, fig. 8), la jolie monnaie appartenant au cabinet du prince de Fürstenberg y est désignée comme pièce de cuivre fort épaisse ; — c'est une erreur, elle est d'argent et pèse 2gr,52. C'est donc un demi-besant.

Seigneurs de Sidon.

Renaud.

+ RENALDVS entre deux grènetis; dans le champ, un édifice crènelé.

Revers. + SYDONIA entre deux grènetis; dans le champ, une flèche dont la pointe est tournée vers la gauche.

Variété de la pièce très-rare donnée par Cousinéry (pl. III, fig. 7, et par F. de Saulcy, pl. VIII, fig. 10). La pièce décrite par ces auteurs porte SIDONIA, tandis que la mienne, parfaitement conservée, présente SYDONIA par un Y. Elle est en mauvais billon, presque entièrement de cuivre. Le D a une forme curieuse.

Renaud de Sidon est le même qui parvint à échapper, comme Raimond II, comte de Tripoli, au massacre de Tibériade, en 1187 : c'est lui et Balian d'Ibelin qui allèrent traiter avec Saladin pour la paix, afin de pouvoir éloigner Richard Cœur-de-Lion, en 1192. Il avait épousé Helvise, fille de Balian d'Ibelin et de la reine Marie, veuve du roi Amaury de Jérusalem : après sa mort, Helvise épousa Gui de Montfort (*Lignages d'outre-mer*, p. 450).

Ce Renaud est appelé par les chroniques, «le Sire de Saïette. »

Je trouve encore trois autres petites pièces aux armes de Sidon, maintenant Sayda. Cette ville est nommée dans le moyen âge, Saete, Seete, Saiete, Saiette et Sayette : or ces mêmes dénominations, comme nous le dit fort bien notre ami Adrien de Longpérier dans la *Revue* de 1865 (p. 317 et suiv.), sont les mêmes mots que, avec Sagette, on employait alors pour désigner une flèche. C'est, à ce que je crois, le plus ancien exemple des armes d'une ville, armes

parlantes. Ces trois pièces sont en fort mauvais billon, presque de cuivre, et portent toutes les trois la flèche dans le champ, et de l'autre un signe en forme d'astre. Quant aux lettres des légendes, j'avoue que je ne puis ni les lire, ni les expliquer ; sur l'une cependant, après la croix, il y a HVE C SAI, ce qui pourrait bien désigner un Hugues *cuens de Saiète* ; mais lequel ? Je trouve trop peu de renseignements sur les seigneurs qui ont possédé Sidon, pour me hasarder à exprimer une opinion. Ces trois petites pièces accroissent toujours, en attendant leur explication, la numismatique de Sidon au moyen âge. Je les ai fait dessiner aussi exactement que possible (pl. III, nos 4, 5 et 6), espérant que l'on trouvera des pièces mieux conservées et plus lisibles, qui permettront de les classer.

Seigneurs de Tyr (Sur).

PHILIPPE DE MONTFORT (1246 à 1270 ou 1273).

+.PHELIPE entre deux grènetis ; dans le champ, une croix.

Revers. + DE SVR entre deux grènetis; dans le champ, un édifice à colonnes. — Cuivre. (Pl. III, fig. 7.)

Remarquons d'abord que la légende des deux côtés de la monnaie est en français, tel que les noms se trouvent dans les chroniques du temps.

Philippe de Montfort était fils de Guy (frère de ce Simon de Montfort, devenu si célèbre dans la guerre contre les Albigeois par son héroïsme et sa cruauté) et d'Helvise d'Ibelin, sœur du vieux Sire de Beyrouth, qui l'avait épousée après la mort de son premier mari, Renaud de Saëte, comme je l'ai déjà dit en parlant de Renaud. Philippe, né

en Syrie, mais élevé en France, s'y maria avec la fille du comte d'Arsure; devenu veuf, il prit la croix et retourna en Syrie, où ses amis et partisans lui firent épouser en secondes noces l'héritière de la seigneurie de Toron, Marie, fille de Raimond Rupin d'Antioche. Les *Lignages d'outremer* (p. 461) disent : « Après la mort Renaut le Sire de « Saïette, Helvis sa femme esposa Gui de Montfort, qui « étoit venu d'outremer, et orent un fils et une fille, Phe- « lipe et Pournelle qui fu nonain. Phelipe esposa la fille « au comte d'Arsurre...... Puis la mort de la fille au comte « d'Arsurre, le dessus dit Phelipe de Montfort vint de ça « mer et fu sire de Sur, et esposa Marie, la fille dou prince « Rupin, qui estoit dame de Thoron, et orent deus fils et « deus filles, Johann et Anffroi, Aalis et Helvis. »

Les revenus de cette seigneurie de Thoron paraissent avoir été fort considérables, car M. de Mas-Latrie nous apprend qu'elle était évaluée à 60,000 besants d'or (*Histoire de Chypre*, t. I, p. 322).

Philippe s'allia avec les seigneurs d'Ibelin et autres puissants barons, et même avec Marsilio Giorgio, le bailly vénitien, vers 1243, pour renverser le lieutenant impérial à Tyr, le maréchal Richard Filangieri; mais la ville une fois prise, il se montra peu enclin à acquiescer aux demandes du bailly. Le continuateur de Guillaume de Tyr raconte en ces termes comment fut prise la ville de Tyr : « En ce point que Richart, maréchal de l'empereor qui « estoit à Sur, se mit en une nef por passer en Puille à « l'empereor qui l'avoit mandé, et en son lieu au departir « laissa Lotier son frère, et li livra Sur, la cité et le « chastel. En ce que Richart s'en fu parti, Balian d'Ibelin, « sire de Baruth, et Felipe de Montfort, sire de Thoron, « porchacièrent tant qu'il orent consent à Sur qu'il murent

« d'Acre à la nuitier, et chevauchièrent tant qu'il vindrent « devant Sur. Si tost com il furent près des murs, cil qui « estoient à lor consent furent tint armés à la posterne de « la Boucherie. et firent signe à ceus de fors. Il férirent « d'esperons, et se mistrent en la mer, et s'en alèrent tout « le mur de la ville de lès l'ospital des Alemans, et s'en « entrèrent dans la ville à ceus qui les attendoient. Lors « s'en alèrent grant erre vers le chastel. Lotier, le fil « Augier, senti le fait et s'arma, et se parti de l'ostel où « il estoit, et s'en ala au chastel, et tint cil de Puille qui « en la ville estoient, se mistrent au chastel, qui i porent « recouvrir. Ainsi fu prise la cité de Sur, sor les gens de « l'empereor. » (Liv. XXXIII, ch. LII p. 422.)

Quelque temps après, le maréchal Richard Filangieri, qu'un ouragan avait forcé de rentrer à Tyr, vint y débarquer, ne sachant rien encore de ce qui s'y était passé. Faits prisonniers, lui, son frère et les siens, on les mena à Balian, qui fit dresser une potence, et fit dire à Lothaire, qui tenait encore le château fort, qu'il le lui rendît, et qu'il lui rendrait ses frères; que sinon il les ferait pendre sous ses yeux; Lothaire rendit le château, et Balian lui remit ses frères.

Maître de la ville et du château, Philippe les garda, et vers 1246, Henri Ier, roi de Chypre, lui en confia le commandement suprême, et peu après lui en donna la propriété héréditaire (Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, vol. Ier, p. 338). C'est probablement alors que, jouissant des droits régaliens, Philippe fit battre monnaie.

En vertu d'un pacte fait avec le doge Dominique Micheli, en 1124, avant la première conquête, les Vénitiens possédaient en toute propriété un tiers de la ville de Tyr. Les Génois, toujours rivaux des Vénitiens, battus par eux à

Accon, surent engager Philippe, qui était leur allié, à reprendre ce tiers aux Vénitiens, et à les expulser de la ville. Philippe, qui, dans le long espace de temps qu'il gouverna Tyr, se montra toujours l'ami des Génois, se rendit volontiers à leur désir. On peut comprendre le dépit des Vénitiens et l'animosité avec laquelle ils firent la guerre à Philippe et aux Génois. Tyr devint l'entrepôt principal des Génois, depuis la perte de leur colonie d'Accon. Philippe les avait engagés à s'y établir, en leur accordant de grands priviléges; il leur garantissait leurs anciennes possessions et leurs anciennes rentes, tant à Tyr que dans les environs, et leur concédait le droit d'avoir dans la ville quatre bureaux de change; ils pouvaient en outre se gouverner eux-mêmes, et rendre la justice jusqu'à prononcer une sentence capitale contre leurs compatriotes, le prince ne se réservant que le droit de la faire mettre à exécution; en entrant dans la ville ils n'étaient assujettis à aucun impôt, ni pour eux, ni pour leur avoir particulier, seulement ils avaient à payer pour leurs marchandises à l'entrée et à la sortie de la ville, un droit d'un demi-carouble par besant, le besant se divisait en 24 caroubles. (Beugnot, *Assises*, vol. II, p. 173.)

Sous de telles conditions, Tyr étant donc l'entrepôt principal des Génois, et le siége d'un prince étroitement lié d'amitié avec eux, devait nécessairement attirer les attaques de la flotte vénitienne. Nous voyons en effet en 1264 l'amiral vénitien Andrea Baroccio paraître devant Tyr et s'emparer d'un navire génois chargé de coton; Philippe empêcha les Génois de le défendre, leur promettant le double de la valeur perdue, à prendre sur les propriétés confisquées par lui aux Vénitiens; ceux-ci ne se contentèrent pas du navire capturé dont la cargaison fut vendue

à Accon pour 11,000 besants ; mais ils bloquèrent Tyr, et lui donnèrent plus d'un assaut : cependant ceux de Tyr, bien dirigés par Philippe et aidés de la cavalerie de Ptolémaïs, se défendirent avec tant de valeur et de succès, que l'amiral fut contraint de lever le siége.

Les relations entre Tyr et les Vénitiens restèrent hostiles pendant longtemps, tant sous Philippe, qui continua jusqu'à sa mort à favoriser les Génois, que sous son fils et successeur Jean. Les Génois ne cessèrent pas de faire tort aux Vénitiens dans leurs droits et possessions; et telle était leur haine mutuelle, que vers 1273 le bailli vénitien à Accon, Pierre Zeno, protesta contre la présence de Jean dans cette ville, et par sa grande influence parvint à le faire éloigner.

Enfin, vers l'année 1277, la paix se fit entre les deux puissances. Le seigneur de Tyr admit de nouveau les Vénitiens dans la possession du tiers de la ville, et en général de toutes leurs propriétés, tant communales que particulières; promit de faire restaurer dans son ancien état leur église de San Marco et son campanile, qui avaient soufferts pendant la guerre, de réédifier tout ce qui avait été détruit, et de rembourser tous les revenus que lui et son père avaient perçus des biens vénitiens depuis l'époque où ils avaient été séquestrés. En outre, il confirma aux Vénitiens le plein droit de juridiction, tant civile que criminelle, et l'exemption de l'impôt pour leur avoir et leurs marchandises.

Enfin les deux parties eurent soin, pour assurer la durée de leurs relations pacifiques, de nommer des arbitres en cas de différend. (Voir pour tout cela « *le Colonie commer-* « *ciali degli Italiani in Oriente nel medio evo*, » par le professeur Guillaume Heyd. L. L. Venise et Turin, 1866.

Philippe de Montfort mourut vers 1270 ou 1273. 1270 suivant Amadi, et 1273 suivant dom Vaissette. Il tomba sous le poignard d'un des sectaires du Vieux de la montagne.

Pour ne pas interrompre le récit des événements passés à Tyr, cette ville étant le lieu d'émission des monnaies dont je m'occupe, je n'ai rien dit des autres faits et gestes de Philippe de Montfort. Il me faut ajouter qu'il était un des personnages les plus considérables et les plus influents du royaume de Jérusalem; lié d'amitié avec les Ibelin, habile dans le conseil et dans la discussion, fidèle aux assises, payant à l'occasion de sa personne, il participa plus ou moins à tous les principaux événements du royaume.

Il accompagna saint Louis à sa croisade, et quand le roi fut fait prisonnier à la bataille de Mansourah, Philippe remplissant alors l'office de messager, conserva sa liberté.

JEAN DE MONTFORT, SEIGNEUR DE TORON (DE 1270 OU 1273 A 1283).

Son fils Jean lui succéda : il était près de son père quand il fut assassiné, et Philippe mourut dans ses bras; nous venons de voir que ce ne fut que sous lui que fut terminée la guerre désastreuse avec les Vénitiens.

Je puis présenter deux petites monnaies de ce prince qui se trouvaient aussi dans l'envoi cédé par ton obligeance.

+ IObS TRO entre deux grènetis; dans le champ, une croix.

Revers. ..D ꝏVR entre deux grènetis; dans le champ, un édifice. — Cuivre. (Pl. III, fig. 8.)

....ObS TRO...... entre deux grènetis; dans le champ, une croix.

Revers. ....Є ꭓV..... entre deux grènetis; dans le champ, un édifice. — Cuivre. (Pl. III, fig. 9.)

Ce que je lis IObS TORO—DЄ SUR; Jean de Toron, seigneur de Sur (Tyr).

De ce Jean, fils de Philippe de Montfort, les *Lignages d'outre-mer* disent (p. 462) : « Johan fu sire de Tyr et « esposa Marguerite la sœur au roi Hugues de Chypre, si « com vous avez oy, et moru sans heirs. »

Jean, dont les chroniques d'outre-mer font un grand éloge, mourut subitement le 23 novembre 1283. Comme il ne laissa pas d'enfants, la seigneurie de Toron passa à son frère Homfroy, qui jouissait déjà de la seigneurie de Beyrouth par sa femme Échive d'Ibelin. Le roi Hugues lui donna la possession conditionnelle de la ville de Tyr, se réservant de la racheter jusqu'au mois de mai suivant pour une somme de 150,000 besants d'or. (Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. I, p. 473.)

Homfroy mourut le 12 février 1284, laissant un fils nommé Rupin, qui finit par réunir sur sa tête les seigneuries alors titulaires de Tyr, de Toron et de Beyrouth. (Mas-Latrie, *ibidem*.)

Voilà, mon cher ami, des petites pièces peu apparentes, mais d'un grand intérêt : je me trouve heureux de pouvoir, sous tes auspices, présenter aux lecteurs de la *Revue* ces monnaies jusqu'à présent inconnues, et qui, je crois, méritent l'attention de tous les amateurs de la numismatique des croisades.

Comme il y a encore place sur la planche, j'y fais dessiner deux autres monnaies des croisés, qui me semblent des variétés inédites.

L'une est un demi-besant de Boémond VII de Tripoli, pareil à celui décrit par toi (voir pl. VIII, fig. 6 de la *Numis-*

matique des croisades), mais qui au lieu de + SЄPTIMVS... porte + SЄTIVS, etc. L'I est lié avec le V, de façon à former un ɱ ou moitié d'ɱ. (Pl. III, fig. 10.) Poids, 1,950.

Au revers, CIITAS, contraction de *civitas*, ou peut-être gallicisme.

L'autre est un Pierre de Chypre. Tous les besants d'argent de Pierre venus à ma connaissance, ont sur le droit : PIЄRЄ PAR LA GRACЄ. DЄ DIЄ ROI, et le reste des titres se lit sur le revers de la monnaie. Le cabinet du prince de Fürstenberg possède un besant pareil à ceux décrits par toi et par M. de Vogüé, mais n'offrant pas les mots « par la grâce de Dieu. » Autour du roi couronné et assis, la légende donne : + PIЄRЄ ROI.DЄ...RUA... et au revers : + ZALЄɱ.Є.DЄ ChIPRЄ. Malheureusement la pièce a été portée comme parure et un trou a traversé la légende, ce qui en rend difficile la lecture exacte du côté du droit. Elle se terminait probablement par le mot incomplet IHЄRUA, auquel se rattachait le ZALEM du revers. (Voir le nom de Jérusalem écrit avec un Z sur des monnaies de Pierre, *Numism. des croisades*, pl. XI, n°s 7 et 11.) Mais, dans tous les cas, l'absence de « par la grâce de Dieu » est constatée. Poids, 3,930. (Pl. III, n° 11.)

Si tu me le permets, mon cher ami, j'envoie cette lettre à la direction de la *Revue*.

Ton vieil ami, F. DE PFAFFENHOFFEN.

Donaueschingen, janvier 1867.

VARIATIONS CHRONOLOGIQUES

DU RÈGNE DE CHARLES VIII,

A PROPOS D'UNE MÉDAILLE LYONNAISE.

A M. de Longpérier.

MONSIEUR,

Entre autres bijoux numismatiques dont je me suis séparé avec douleur, je possédais en 1847 un exemplaire de l'une des plus anciennes pièces françaises qui méritent le nom de médaille. Je veux parler de celle qui fut offerte par la commune lyonnaise (*Respublica Lugdunensis*) au roi Charles VIII et à la reine de France Anne de Bretagne. Le médaillon à l'effigie de Jean Huss, les grandes pièces de Charles VII sont des monuments de tout autre nature.

Je n'insiste pas sur le mérite de priorité de la médaille lyonnaise; j'écarte la question de glyptique pour un problème de pure chronologie; ce qui me dispense de reproduire le dessin de la pièce qui a été gravée avec soin dans la *Revue numismatique* (1848, t. XIII, pl. I.), dans le *Trésor de numismatique; Art monétaire français* pl. III, n° 35. — En 1750, Philippe Argelati, dans le tome III de son recueil avait déjà donné une figure de la même médaille.

Feu M. Cartier, d'Amboise, l'un des fondateurs de la *Revue numismatique*, enviait ma bonne trouvaille. J'eus le

plaisir de lui faire accepter une empreinte de ma médaille qui a servi à la gravure des *Monuments numismatiques sur l'expédition de Charles VIII en Italie* (1848, t. XIII, p. 17 et 132.

Vous savez, monsieur, que le voyage de Charles VIII à Lyon et son départ pour Naples, sont datés dans tous les livres modernes de l'an 1494. Cependant la médaille lyonnaise offerte au roi un peu avant son entrée en campagne, le 25 mars, porte le millésime 1:4:9:3.

Cette singularité devint le sujet d'une correspondance très-suivie entre M. Cartier et moi. Nous avons successivement passé en revue toutes les hypothèses. Fallait-il gratuitement supposer une faute de monnayeur, était-il permis de conjecturer que la médaille officielle eût été frappée longtemps d'avance en prévision d'un voyage contremandé ou retardé par quelque événement fortuit?

M. Cartier n'était pas plus que moi disposé à exciper de l'erreur; mauvaise raison, tout au plus présentable à défaut de meilleure. Nous savions aussi bien l'un que l'autre que dans l'étude de nos anciennes annales et des chroniques, l'unité de dates est presqu'une chimère, et que l'on est continuellement exposé à trouver des contradictions là où il n'y en a pas; nous cherchions seulement à concilier des dates exactes bien que contradictoires en apparence.

Nous voilà donc à l'œuvre, chacun de son côté, tous deux préoccupés de l'année paschale et demandant à la mobilité de la fête de Pâques une explication qu'elle nous a refusée.

Bientôt la confusion fut telle que nous ne pouvions plus nous comprendre à distance. L'honorable M. Cartier a renoncé à l'entreprise en avertissant les lecteurs de la *Revue* qu'il me cédait la tâche et l'honneur de résoudre le

problème indiqué. C'est ce que j'essaye de faire tardivement. Ma négligence a pour excuse l'événement de 1848, plus propice à l'histoire qu'à la chronologie. Mais je crois maintenant le moment opportun. Un écrivain plein de zèle, M. de la Pilorgerie, vient de faire paraître un très-intéressant ouvrage intitulé : *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (1494-1495). Ce livre ramène l'attention sur le sujet qui nous avait occupé. L'auteur paraît n'avoir pas connu notre médaille, et n'a mentionné aucun détail qui puisse nous aider à en expliquer la date; il y a là une lacune à remplir.

La difficulté avait déjà préoccupé les numismatistes anciens. Bizot l'avait tout simplement éludée, en disant qu'il devait y avoir deux variétés de la médaille de Charles VIII, l'une frappée en 1493, l'autre en 1494. Pitoyable expédient, démenti par le fait; la médaille lyonnaise est unique. Bizot, en supposant l'existence d'une variante de millésime, visait à se mettre d'accord avec la chronologie officielle de nos livres classiques, lesquels assignent à l'expédition de Naples et au départ de Lyon la date de 1494.

M. Cartier la tenait pour bonne et irréprochable. Il s'appuyait sur des titres authentiques dont il avait pris copie au château d'Amboise. Il invoquait le texte même des lettres du roi Charles VIII, qui permettent de suivre pas à pas son itinéraire en France et en Italie (1494-1495).

D'autre part, la médaille lyonnaise énonce très-positivement la date 1:4:9:3.

La chronique du séjour de Charles VIII à Lion sur le Rosne, éditée en 1841, par feu M. Gonon, reproduit cette date 1493, à tous les quantièmes de mois marqués par une fête, par une marche, par une étape; l'inscription

commémorative de la pose de la première pierre du couvent de l'Observance à Lyon, par Charles VIII et Anne de Bretagne, énonce encore la date de 1493.

Les historiens lyonnais, jusques et y compris Mgr Pavy dans sa monographie des *grands cordeliers*, tiennent pour 1493, alors que tous les autres écrivent 1494.

Rubys dit positivement que les préparatifs pour la réception du roi et de la reine commencèrent à Lyon le 20 février 1493 (nécessairement avant Pâques). (N B.)

Entre ces dates si nettement affirmées et contradictoires la concordance ne saurait être trouvée dans la formule usitée depuis 1567 [1]. C'est pour nous y être fourvoyés que M. Cartier et moi avions échoué dans le temps.

En procédant du connu à l'inconnu, je produirai tout d'abord un document curieux dont je suis redevable à l'obligeance de M. Cartier qui ne savait trop quelle conséquence en tirer.

C'est l'extrait d'un manuscrit annexé aux figures de Haultin, à la bibliothèque de l'Arsenal.

« Le 26 juillet 1493, fut donné par les généraux des monnoies, permission aux maîtres de la monnoie de Lyon de forger pièces d'or et d'argent du caractère qui est cydessus représenté par les maire et échevins de la ville de Lyon ; desquelles pièces ils entendoient faire dons et présents tant aux dits seigneurs Roy et Reyne de France en leur entrée à la dicte ville qu'à plusieurs princes et princesses du dit royaume, en fournissant par la ville l'or et

[1] En 1564, Charles IX donna, à Roussillon en Dauphiné, un édit par lequel il ordonne de dater les actes publics et particuliers en commençant l'année au 1er janvier. Cette loi ne fut universellement adoptée en France qu'en 1567. Le parlement de Paris suivait encore l'ancien style en 1566. A Lyon, la résistance paraît avoir duré jusqu'en 1567.

l'argent pour ce faire, sans y convertir les matières livrées en la dite monnoye pour le fait d'icelle; et estoient représentées ès dictes pièces d'or et d'argent les portraits de Charles VIII, d'un côté, et de l'autre, Anne de Bretagne, sa femme, le champ myparti de fleurdelys et d'hermines et il est escrit autour : *Anna regnante respublica Lugdunensis conflavit*, et de l'autre côté : *Felix fortuna diu exploratum tandem actulit.* »

Ainsi, monsieur, la permission de frapper cette médaille d'honneur est accordée aux Lyonnais le 26 juillet 1493 (comput royal), cette même médaille est offerte par la ville le 25 mars 1493 (comput municipal).

Autre rapprochement sérieux :

La médaille est autorisée le 26 juillet 1493 (comput royal).

Le roi quitte Lyon pour l'Italie le 29 juillet 1493 (comput municipal).

Entre ces deux dernières dates, qui semblent se suivre de trois jours, il y a un *énorme intervalle;* elles faisaient le désespoir de M. Cartier. L'échéance de Pâques n'y peut rien changer.

Toute supposition de faute lourde étant logiquement écartée de part et d'autre; il reste à constater l'écart de comput entre le style officiel de la chancellerie royale et le style provincial de la commune lyonnaise. Il saute aux yeux que le comput royal a une avance considérable sur le comput des auteurs de la médaille, de l'inscription de l'Observance, et de la *Chronique du séjour de Charles VIII à Lion sur le Rosne.*

Ainsi posée, la question doit être bientôt résolue.

L'an de grâce, dit de l'incarnation, commençait, au moyen âge, pour les uns à la naissance de Jésus-Christ (fête de Noël); pour d'autres à la résurrection de Jésus

(fête de Pâques); enfin pour d'autres à la conception du Messie (fête de l'Annonciation). Ces derniers, plus logiques que les précédents, prétendaient que dans l'ordre naturel des faits, il convenait de dater l'an de l'incarnation du moment même où le Christ s'est incarné dans le sein de la Vierge. Ce fut le système introduit par Denys le Petit en Italie, où il est connu sous le nom de *calcul Pisan*, parce qu'à Pise il a été suivi jusqu'en 1745.

Quand et comment ce comput, inusité en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, s'est-il introduit en France? je l'ignore. Mais il ne me semble pas douteux qu'il y ait été en vigueur, au moins quelque temps.

Ce qui embrouille toutes les recherches chronologiques en pareil cas, c'est qu'on est volontiers enclin à supposer que le 25 mars (jour de l'Annonciation), pris pour jour initial de l'année, suit de trois mois le point de départ fixé par d'autres au jour de Noël, 25 décembre. Alors qu'au contraire le jour de l'Annonciation, en tant que commencement de l'année, précède de neuf mois le commencement de l'année datée de Noël, de neuf mois et sept jours le commencement de notre année Julienne, datée du 1er janvier.

J'estime que la computation chronologique de tous les actes royaux de Charles VIII est en avance de neuf mois juste sur le calcul provincial lyonnais. Le P. Ménestrier a dû se tromper quand il dit (*Éloge historique de Lyon*, p. 42) : l'année commençait (1490) alors à Pâques. Si cela était vrai, le 25 mars, jour de l'entrée à Lyon, eût été daté par la chancellerie royale 1493; puisque Pâques, cette année, n'échoit qu'au 30 mars.

D'après mon calcul, le jour que Charles VIII reçut la fameuse médaille à Lyon se trouvait pour lui le premier

de l'an 1494, et pour les Lyonnais le quatre-vingt-huitième de l'an 1493.

Si les Lyonnais (ce que je ne crois pas) eussent commencé l'année à Pâques, l'écart aurait été d'un an, ce qui ne serait pas impossible..... Mais Rubys, Lyonnais, a écrit que les préparatifs pour la réception du roi furent commencés à Lyon le 20 février 1493. Il est bien évident que si l'année lyonnaise avait eu Pâques pour point de départ, Rubys aurait écrit : « Le 20 février 1492, on se mit en mesure de recevoir le roi. »

Ainsi, je me crois autorisé à dire que le comput lyonnais date son année du 25 décembre, et le comput royal du 25 mars *antérieur*, sans égard à la fête de Pâques.

Par ce moyen, j'établis la concordance de toutes les relations du voyage en Italie.

Jusqu'ici la question paraît être d'un intérêt presque local; mais on peut en tirer des conséquences d'un ordre supérieur.

Il importe peu que la chancellerie de Charles VIII ait antidaté de neuf mois par rapport aux usages de la France méridionale ; il ne s'agit point de donner la préférence à l'un ou à l'autre comput, mais de les ramener l'un et l'autre à notre manière de compter moderne pour l'histoire didactique.

La différence est énorme pour le comput de l'Annonciation; elle n'est que de sept jours pour le comput de Noël. Cette transposition de dates a des difficultés, et dans *la plupart de nos histoires de France* il se trouve des rectifications à faire.

P. Martin-Rey.

Montluel, 27 décembre 1866.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES JETONS.

Les jetons, ces petits monuments si peu importants en apparence, deviennent, pour l'antiquaire qui les examine avec soin, l'objet d'une étude des plus attachantes. Les jetons, en effet, mentionnent des faits historiques ; ils donnent des renseignements sur le clergé, les églises, les confréries religieuses ; ils rappellent les diverses branches de l'ancienne administration française, les corporations de métiers, les compagnies savantes ; ils conservent la mémoire de nombre de personnes qui ont occupé des postes plus ou moins importants près de la maison royale, dans l'État, dans l'armée, dans la magistrature ; qui ont rempli, dans les provinces et dans les villes, les fonctions, soit d'intendant, soit de prévôt des marchands, de maire ou d'échevin ; qui ont été à la tête des facultés, des académies, etc. ; ils fournissent à l'héraldiste des matériaux précieux et introuvables partout ailleurs ; enfin, ils font connaître l'état de la gravure pendant une période de près de six siècles.

Les jetons ne doivent donc pas être laissés de côté dans l'étude de l'histoire et de l'archéologie.

J'ai pensé, dès lors, qu'il ne serait pas sans intérêt de réunir en corps les documents que l'on possède sur cette branche de la numismatique. Je constaterai ainsi l'état

actuel de la science, et tout à la fois je rendrai plus facile le travail de recherche toujours pénible, surtout pour l'amateur qui débute.

Mais, préalablement, il est une question que je veux examiner avec quelques détails.

On a paru disposé à considérer l'étude des jetons comme appartenant exclusivement à l'époque actuelle. Sans aucun doute, cette étude n'avait pas autrefois le développement qu'elle a pris depuis quelques années ; mais, comme l'ont fait remarquer MM. Rouyer et Hucher dans leur savant ouvrage [1], on ne peut dire que les jetons aient été, jusques aujourd'hui, l'objet du dédain des numismatistes. La magnifique collection de la Bibliothèque impériale qui, en 1670, s'élevait déjà à plus de deux mille pièces, suffirait pour établir le contraire [2] ; on sait, d'un autre côté, qu'une suite de jetons se trouvait à la Bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève ; en outre, laissant de côté les Pays-Bas, où ces monuments ont été recueillis avec soin depuis longues années, je rappellerai qu'il existait en France des collections particulières à compter, au moins, du XVIIe siècle. C'est ce qu'il est facile d'établir, comme on va le voir.

Charles Patin, dans son *Introduction à la science des médailles*, dont la première édition remonte à 1665, consacre un chapitre tout entier, le quatorzième, aux « gettons ; » il fait ressortir l'intérêt que présentent ces petites médailles, dont il évalue à deux mille le nombre existant à son époque ; il apprend que quelques particuliers en ont

[1] *Histoire du jeton au moyen âge*, Paris, 1858, p. 6.

[2] Sauval, *Histoire des recherches et antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, t. II, p. 345.

des bourses remplies et recherchent avec soin les plus beaux ; il ajoute qu'on fait cas de ceux qui représentent des portraits ou qui ont une double devise, particulièrement quand ils sont historiques [1]. Il résulte évidemment de ces détails qu'il y avait, dès lors, des « curieux » de jetons.

Sauval, qui mourut en 1670, rapporte que Clapisson, contrôleur général de l'artillerie, avait réuni jusqu'à dix-huit cents jetons d'argent, tous différents [2].

Dans sa *Science des médailles*, publiée pour la première fois en 1695, le Père Jobert, en appelant l'attention des curieux sur les jetons, nous dit que M. de Gaignières en avait fait un « ramas » de plus de trois mille [3], depuis Philippe VI (de Valois), qui commença à régner en 1328. L'édition de cet ouvrage, donnée en 1739 par Bimard de la Bastie, ajoute que M. de Gaignières, mort en 1715, avait fait faire les dessins de tous les jetons de nos rois qu'il avait pu rencontrer, dessins qui se trouvaient à la Bibliothèque royale [4]. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que, le 6 avril 1702, le duc de Bourgogne, visitant les collections de ce célèbre antiquaire, regarda divers jetons et que, « par le jugement qu'il en fit, il fut aisé de « remarquer qu'il connaissoit tout le prix de cette curio- « sité [5]. »

Une suite considérable de médailles et de jetons avait été réunie par Alexandre Le Roy [6], clerc du diocèse de Paris

[1] Édition de 1667, p. 116.
[2] *Loc. cit.*, p. 346.
[3] Édition de 1695, Paris, p. 20.
[4] Édition de 1739, Paris, p. 39.
[5] *Mercure*, avril 1702, p. 310.
[6] *Id.*, mai 1738, p. 1026.

et prieur commendataire de Montlhéry, qui mourut le 24 avril 1738.

En 1739, M. de Blégny [1], bourgeois de Paris, annonçait qu'il était disposé à vendre une collection de plus de trois mille cinq cents jetons de cuivre, qu'il avait formée depuis plusieurs années avec beaucoup de soins et de recherches. Cette suite, dont les pièces les plus anciennes remontaient à près de quatre cents ans, comprenait les rois, les reines, les princes et les princesses de France; les pairs, les officiers de la maison du roi, les chanceliers, les ministres d'État, les cours supérieures, les prévôts des marchands de Paris et de Lyon, les maires des différentes villes, les divers services de trésorerie, etc. Elle renfermait aussi des jetons appartenant aux souverains étrangers.

M. Antoine Moriau, procureur et avocat du roi et de la ville de Paris de 1722 à 1758, mort le 20 mai 1759, possédait une suite de médailles et de jetons qu'il légua à cette ville en même temps que sa bibliothèque [2].

Un collectionneur, qui ne se fait connaître que par les initiales D. N., déclarait, en 1763, qu'il avait rassemblé les jetons des rois de France frappés depuis le commencement de la monarchie jusqu'à ce jour [3]. Cet amateur eût été, je crois, fort embarrassé de fournir la preuve de ce qu'il avançait.

La collection Poulhariès, dont le catalogue a été publié à Lyon en 1767, contenait des jetons en assez grand nombre. Cette collection provenait en partie du maréchal d'Estrées, mort en 1737, qui, lui-même, l'avait achetée d'un amateur dont le nom est resté inconnu.

[1] *Mercure*, juin 1739, p. 1372.

[2] *Histoire générale de la ville de Paris*, 1866, introduction, p. 157.

[3] *Mercure*, mars 1763, p. 88.

MM. de Cotte qui, pendant trois générations successives, ont cultivé la numismatique tant ancienne que moderne, avaient réuni une quantité notable de jetons, la plupart fort curieux. dont la description manuscrite se conserve à l'Hôtel des Monnaies de Paris; ces pièces figurent en bloc, par lots, dans le catalogue dressé en 1810, pour la vente des collections du dernier de ces savants, Jules François, mort le 22 janvier de la dite année.

Enfin, au commencement de ce siècle, nous voyons M. C. N. Amanton recueillir les jetons des villes de Dijon, de Beaune et d'Auxonne, et faire graver, de 1813 à 1820, seize planches qui contiennent les matériaux les plus intéressants.

On peut supposer, sans crainte de se tromper, qu'il a existé, chez nous, d'autres amateurs de jetons dont le souvenir est perdu ; et suivant toute probabilité, si la matière n'avait pas intéressé nombre de personnes, le *Mercure* n'eut pas donné, à compter de 1680 et pendant une longue période de temps, les jetons frappés pour le premier janvier de chaque année.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que, depuis le XVII[e] siècle, plusieurs auteurs de mérite ont utilisé les jetons dans leurs travaux numismatiques. MM. Rouyer et Hucher [1] ont cité Meteren, Bizot, Félibien des Avaux, le Père Ménestrier, Van Loon, Van Miéris, Snelling, Fauris de Saint-Vincens; M. de Longpérier a rappelé les travaux d'Argelati [2]. J'ajouterai encore quelques noms à cette liste déjà importante.

[1] *Loc. cit.*, p. 6 et suiv.

[2] *Revue numism.*, 1859, p. 205.

Dans sa *France métallique*[1], Jacques de Bie donne la figure d'un grand nombre de jetons appartenant aux séries royales, aux grands personnages, aux cours souveraines. A la vérité, l'auteur, à qui cette remarque avait été faite avant la publication de son ouvrage, avance que tous ses dessins ont été pris sur des médailles d'or et d'argent de grand module ; il prétend avoir laissé de côté les *monilles*[2] de cuivre (c'est ainsi qu'il nomme les jetons), dont le vulgaire se sert pour compter ; il ajoute qu'il n'y a rien de singulier à rencontrer les mêmes types sur des pièces de diverses natures, attendu que les rois ont voulu mettre toutes les classes à même de posséder les monuments de notre histoire. Ces assertions ne sont pas exactes. Bien que les pièces soient toutes gravées de même grandeur, on voit, par l'échelle des modules jointe à l'ouvrage, que les trois séries les plus faibles mesurent 24, 26 et 30 millimètres de diamètre, ce qui est la dimension des jetons. D'un autre côté, lorsqu'il a été frappé à la même occasion une médaille et un jeton, les deux pièces offrent toujours une différence notable ; si bien qu'en plusieurs cas de Bie a cru devoir publier l'une et l'autre. En définitive, malgré sa négation, qui n'a d'autre but, évidemment, que de donner plus d'intérêt à son œuvre, cet auteur a reconnu la valeur et l'utilité des jetons : quelles que soient les justes critiques dont son travail est susceptible, il nous a conservé le souvenir de bien des pièces difficiles aujourd'hui à recouvrer.

En 1711, le Père Hugo, sous le pseudonyme de Baleicourt, publiait divers monuments métalliques à la suite de

[1] Paris, 1636.

[2] Avant-propos, p. 5.

son Traité sur l'origine de la maison de Lorraine [1], et il ne laissait pas les jetons dans l'oubli.

Dom Calmet a fait de même dans le mémoire sur la numismatique de cette province, qu'il a placé en tête du deuxième volume de son histoire [2].

De son côté, M. de Mory d'Elvange, en composant l'ouvrage qu'il a intitulé *Recueil pour servir à l'histoire métallique des duchés de Lorraine et de Bar*, ouvrage qui est resté manuscrit [3], n'a pas hésité non plus à y comprendre les jetons. Ce mémoire, couronné en 1780 par l'Académie de Nancy, repose à la bibliothèque de cette ville, où il est consulté avec fruit par les numismatistes de notre époque.

Ce point éclairci, je passe au principal objet de mon travail.

§ 1er.

Le jeton, abstraction faite des différences de forme et de nom qu'il a subies, est un des instruments d'utilité domestique dont l'usage remonte à l'antiquité la plus reculée. Lorsque l'homme, sortant de l'état primitif, reconnut la nécessité de compter, il se servit, comme nous le voyons encore faire aux nations sauvages, de cailloux, de coquillages, de noyaux. Ce mode de calcul, que sa simplicité met à la portée des gens les moins éclairés, a été pratiqué par les Hébreux, par les Égyptiens, par les Grecs et par les Romains. Peu à peu, à raison du développement de l'industrie et du luxe, les produits natu-

[1] Berlin, p. CCLXXVII et suiv.

[2] Nancy, 1728, t. II, col. XVII et suiv.

[3] *Notice sur ce recueil*, Nancy, 1782

rels ont été remplacés par des disques de pierre, de corne, d'os et même d'ivoire. Les anciens ne semblent pas avoir fait ici usage du métal [1]. Ce n'est qu'au XIII[e] siècle, peut-être un peu plus tôt, qu'on voit apparaître les jetons de cette matière.

L'emploi des cailloux (*calculi*), comme instruments de compte, a donné naissance au mot *calcul.* La manière dont on se servait de cet instrument lui a fait prendre, au moyen âge, le nom de jectoir, terme dont l'orthographe a beaucoup varié avant d'arriver à sa forme actuelle.

C'est ici le moment de donner un aperçu de la manière dont on comptait avec les jetons.

Le calculateur était muni d'une tablette nommée comptoir, divisée dans sa hauteur par des lignes horizontales. La zone supérieure était affectée aux milliers ; la seconde, aux centaines ; la troisième, aux dizaines ; la quatrième aux unités, soit la livre ; la cinquième et la sixième aux fractions, le sou et le denier.

On voulait, par exemple, additionner les produits d'une journée ; à chaque somme que l'on appelait, on plaçait, sur les diverses zones, les jetons nécessaires pour établir cette somme. Supposons, pour commencer, un chiffre de 46 l. 3 s. 2 d. : on *jetait* quatre pièces sur la zone des dizaines, six sur celle des unités ; trois sur celle des sous, et deux sur celle des deniers ; on procédait de même pour les autres recettes ; lorsque l'on avait terminé son appel, le comptoir se trouvait chargé de jetons représentant, si l'on veut, 60 l. 47 s. 14 d., ce qui n'était pas une somme régulièrement exprimée. Il fallait *déjeter* ; on faisait cette

[1] *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, t. V, p. 388 et suiv. Extrait d'un mémoire de Mahudel.

opération en commençant par la rangée inférieure du comptoir affectée aux nombres les plus faibles. Les quatorze deniers équivalant à un sou et deux deniers, on enlevait douze jetons et on en reportait un sur la ligne des sous qui se trouvaient ainsi élevés à quarante-huit : ce chiffre représentant deux livres et huit sous, on ôtait quarante jetons et on en plaçait deux sur la ligne des livres : le total se trouvait ainsi arrêté, d'une manière normale, à 62 l. 8 s. 2 d.

La soustraction se faisait d'après les mêmes principes ; on jetait les pièces indiquant le nombre principal ; on levait ensuite la quantité représentant la somme à soustraire et le résultat était donné par les jetons restant sur le comptoir.

La multiplication était plus simple encore ; il suffisait, après avoir posé le multiplicande, de l'augmenter dans la proportion indiquée par le multiplicateur.

La division offrait quelque complication lorsque, le dividende n'étant pas un multiple exact du diviseur, il fallait le convertir en somme de l'ordre inférieur ; fait qui se présentait également dans la soustraction ; mais l'opération était toujours très-facile [1].

Aux époques plus modernes, le calcul par les jetons a été modifié ; on ne se servait plus de comptoir ; les divers nombres étaient indiqués par une ligne de jetons rangés perpendiculairement, que l'on appelait arbre de numération ; en outre, le travail n'était pas purement mécanique comme par le passé ; les jetons servaient moins à faire le calcul lui-même qu'à constater le résultat des opérations

[1] G. Van Loon, *Inleiding tot de heedendaagsche penningkunde*, Amsterdam, 1717, p. 57 et suiv.

d'arithmétique d'une manière plus sensible aux yeux que l'inscription en chiffres [1].

On comprend très-bien l'emploi des jetons tant qu'on a écrit les sommes en lettres numérales ou en chiffres de finance, comme on disait encore au siècle dernier ; ce système présente, en effet, pour le calcul, des difficultés assez grandes. Mais il aurait dû, ce semble, disparaître bientôt après l'introduction des chiffres arabes, qui a eu lieu, en France, dans la seconde partie du XVe siècle.

Il n'en a cependant rien été et l'usage des jetons a persisté longtemps encore, même en dehors de la classe illettrée. Dans une lettre du mercredi, 10 juin 1671, madame de Sévigné s'exprime ainsi [2] : « Nous avons trouvé, avec « ces jetons qui sont si bons, que j'aurai eu cinq cent trente « mille livres de bien, en comptant toutes mes petites suc« cessions. » Je possède une arithmétique de Le Gendre, de 1753, qui contient à la fin « l'Arithmétique par les je« tons. » L'auteur fait remarquer que ce sont les femmes surtout qui emploient ce mode de calcul ; mais que plusieurs fonctionnaires, tant dans les finances que dans plusieurs juridictions, continuent à s'en servir avec beaucoup de succès [3].

§ II.

Les jetons de métal sont d'origine toute française et leur usage s'est répandu promptement dans les pays voisins [4]. Les plus anciens, ainsi que je l'ai dit plus haut,

[1] F. Le Gendre, *L'Arithmétique en sa perfection*, Paris, 1753, p. 499 et suiv.
[2] Édition de 1823, Paris, t. II, p. 96.
[3] F. Le Gendre, *loc. cit.*, p. 497.
[4] *Histoire de l'Acad.*, loc. cit., *Histoire du jeton*, p. 18.

semblent remonter au XIIIe siècle ; ils appartiennent aux services royaux et princiers ; ils sont muets ; ils portent d'ordinaire, au revers, des types spéciaux indiquant l'office auquel ils s'appliquent ; en même temps, les armoiries placées au droit font reconnaître le personnage dans la maison duquel ces pièces étaient employées. Bientôt après, ces désignations sont exprimées par des légendes.

L'usage des jetons s'introduisit, presqu'à la même époque, dans l'administration : les services comptables, le trésor, la chambre des comptes, les généraux des monnaies, paraissent l'avoir adopté les premiers, ce qui est une conséquence toute simple de la nature de leur travail. Également muets en commençant, ces jetons n'ont pas tardé à porter des légendes.

Plus tard, au XVe siècle, les villes font frapper des jetons à leurs armes [1] ; et peu à peu cette pratique s'étend aux états des provinces, aux diverses compagnies d'officiers royaux ou autres, aux corporations de métiers, etc. Enfin, vers le milieu du XVIIe siècle, chaque corps, en quelque sorte, veut avoir ses « comptoirs » spéciaux.

Les jetons ont d'abord été banaux ; autrement dit, ils servaient indistinctement à tous les membres d'une chambre, d'une compagnie. On fabriquait, en outre, presque dès l'origine, un grand nombre de getoirs à types variés, soit muets, soit portant des légendes de diverses natures, religieuses ou autres, qui étaient destinés à l'usage des particuliers [2].

Mais, à ce système, la vanité humaine ne trouvait, sans

[1] *Histoire du jeton*, p. 20.
[2] *Histoire du jeton*, p. 18.

doute, pas son compte; il vint un moment où chacun désira laisser des traces de son importance plus ou moins réelle et rappeler soit des alliances honorables, soit des circonstances intéressant l'amour propre[1]. A partir du XIVe siècle, on voit des membres de la chambre des comptes, des maîtres de la chambre aux deniers, des trésoriers de France avoir leurs jetons spéciaux. Des secrétaires du roi en frappent également au XVe. Le besoin de se faire connaître se remarque surtout chez les membres de la bourgeoisie arrivés au maniement des affaires publiques. Aux époques anciennes, en effet, on trouve peu de jetons appartenant à la haute noblesse, aux personnes occupant de grandes charges[2]. Il n'en est pas de même à compter du XVIe siècle : le nombre des jetons privés s'étend dans une énorme proportion ; ce ne sont plus seulement les comptables qui ont leurs coins à eux ; les pairs, les grands officiers de la couronne, les secrétaires d'État, les membres du clergé, des cours souveraines en font frapper aussi ; les prévôts des marchands, les maires et les échevins des villes[3] suivent cet exemple auquel se laissent entraîner les conseillers d'État, les maîtres des requêtes et jusqu'à des agents souvent bien inférieurs. Cet usage se continue pendant tout le XVIIe siècle et même pendant le XVIIIe, quoique sur une échelle bien moins étendue. Et c'est un fait digne de remarque : les nombreux jetons de jeu,

[1] *Histoire du jeton*, p. 20.—Cl. Rossignol, *Des libertés de la Bourgogne, d'après les jetons des États*, Autun, 1851, p. 54. — Comte de Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, Paris, 1853, t. II, p. 328. — *Histoire du jeton*, p. 20.

[2] Je laisse en dehors, comme on le voit, les princes et les grands feudataires dans les maisons desquels le jeton a pris naissance.

[3] Remarquons que, dès 1431, Jean, bâtard de Saulx, vicomte maieur de Dijon, a mis son nom sur le jeton de la ville, pratique qui n'a pas pris immédiatement d'extension.

appartenant au siècle dernier, ne font, pour la plupart, que continuer les errements anciens ; ils rappellent, avant tout, les charges occupées par les personnes dont ils portent les armes et même quelquefois l'effigie.

D'un autre côté, pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, on voit disparaître peu à peu les séries de jetons banaux et officiels, dont quelques-unes remontaient à une époque ancienne. (Grand conseil, Chambre des comptes, Chambre aux deniers, Bâtiments, Ordinaire des guerres, Trésor, Parties casuelles, Extraordinaire des guerres, Cour des monnaies). Les dernières de ces séries s'arrêtent entièrement presqu'aussitôt que Louis XVI est monté sur le trône.

§ III.

La composition des devises qui, depuis le XVIe siècle surtout, occupent le revers de la plupart des jetons, était l'objet d'un soin tout particulier. Cela se comprend d'autant mieux que les jetons royaux, lors de leur émission, avaient souvent une véritable valeur politique.

Ainsi que nous le voyons dans « les Mémoires des sages « et royales œconomies d'Estat, » Henri IV se préoccupait du sens que devaient avoir les devises inscrites sur les jetons de l'année, et Sully tenait à honneur de faire lui-même ce travail [1]. Charles Patin nous signale, de son côté, le jeton de 1626, à la légende HIC TAGVS ET GANGES, qui est une réponse à Philippe IV, roi d'Espagne [2].

[1] Voir la curieuse notice publiée par M. Adr. de Longpérier, *Revue numismatique* de 1863, p. 425.

[2] *Loc. cit.*, p. 112.

En 1663, Colbert chargea quatre membres de l'Académie française de préparer les dessins de tapisseries, les projets de médailles et d'inscriptions et de composer les devises des jetons. Cette commission, qui fut désignée sous le nom de petite Académie, devint plus tard l'Académie des Inscriptions. Il existe cependant plus d'une devise qui a été faite par des personnes étrangères à la compagnie. Le Père Ménestrier nous apprend que l'auteur, dont on choisissait le travail, recevait une bourse de jetons d'argent [1]. Cette sorte de rétribution était également allouée à l'Académie ; tous les ans, les trésoriers généraux des divers services envoyaient chacun une bourse que les membres de la compagnie se partageaient entre eux [2]. Cet envoi n'ayant pas eu lieu en 1695, M. de Pontchartrain prescrivit le retour à l'ancien usage.

Aux époques modernes, la devise fait souvent allusion à des faits historiques, conquêtes ou victoires, naissances ou mariages de princes, etc. Ici, une remarque est à faire ; c'est que l'événement signalé n'est pas, d'ordinaire, rapporté à sa date réelle. Les jetons officiels étant l'objet d'un service régulier et se distribuant au mois de janvier, se frappaient à une époque déterminée ; d'un autre côté, ils devaient porter le millésime de l'année à laquelle ils étaient afférents : toute concordance de date devenait, dès lors, impossible. Du reste, le fait mentionné se rapporte habituellement à l'année précédant l'émission.

Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'en dehors des services réguliers il se fabriquait une grande quantité de je-

[1] *La science et l'art des devises*, Paris, 1668, p. 13 de la préface.

[2] *Nouvelles Annales de la marine*, 1851, 1er sem., p. 229. Article de M. Guichon de Grandpont.

tons ; ces pièces, véritables médailles de petite dimension, ne présentent pas, en général, la différence de date qui vient d'être signalée.

Pour en finir ici avec les singularités que présente cette branche de la numismatique, je ferai remarquer qu'à partir du règne de Louis XV on rencontre fréquemment des jetons, provenant surtout des corporations de métiers, dont les dates de revers ne se rapportent pas avec l'effigie royale du droit, qui est d'une époque plus récente. Ceci provient de ce que, lorsqu'une nouvelle émission était nécessaire, on se bornait à changer le coin de tête; on indiquait ainsi, jusqu'à un certain point, la date de la frappe et on évitait les frais de gravure d'un revers. Le même système a été suivi sous Louis XVI, où nombre de jetons, même officiels, ont des revers appartenant au règne précédent. De pareilles anomalies ne doivent pas étonner ; on en trouve d'analogues dans les monnaies.

A. d'Affry de la Monnoye.

(*Continué au numéro suivant.*)

CHRONIQUE.

Monnaies gauloises.

M. A Véry, sous-lieutenant au septième régiment de dragons, a eu l'obligeance de nous adresser le renseignement suivant :

Un ouvrier vient de découvrir à Verdun (Meuse) une fort belle monnaie de cuivre portant le nom de Turoca, chef de Virodunum, ville des Veruni suivant Duchalais. Cette trouvaille est de nature à intéresser tous les amis de notre numismatique gauloise.

Mionnet, Lelewel et Duchalais n'ont connu de ce chef que des monnaies d'argent, et je suis porté à croire que la pièce de cuivre est inédite. En voici la description :

....RODV. Tête casquée de Pallas tournée à droite. Grènetis au pourtour.

℟ .VROCA. Cavalier armé d'une lance, galopant à droite. — Cuivre rouge. Diamètre, 15 millimètres. Poids, 4^{gr},248.

Le monnayeur gaulois, auteur de cette médaille, a dû s'inspirer de la vue des deniers consulaires pour en graver le coin. Ce coin n'est pas le même que celui qui a servi pour la monnaie d'argent. Le type de cette dernière est moins beau, et la légende du droit est placée de droite à gauche, tandis que sur la monnaie de cuivre elle est dirigée de gauche à droite.

La beauté de la tête de Pallas (imitation de la tête de Rome au casque ailé), et qui ne ressemble en rien à toutes ces têtes

plus ou moins barbares que l'on rencontre sur les monnaies frappées dans l'est de la Gaule à une époque antérieure à la conquête par J. César; le casque dont elle est coiffée et la rareté de cette pièce de cuivre, me font penser que le peuple de Verdun ne fabriqua d'abord que de la monnaie d'argent, et que ce fut plus tard seulement (55 ans avant J. C.), lorsque Turoca, suivant l'exemple des autres chefs gaulois empressés de complaire à César, consentit à romaniser sa monnaie, que fut frappée notre belle pièce de cuivre. Cette pièce rarissime appartient aujourd'hui au Musée de Verdun.

La monnaie d'argent portant les légendes VIRODV—TVROCA a été figurée dans bon nombre d'ouvrages, à commencer par les *Recherches* de Bouteroüe (p. 65), et à finir par l'*Art gaulois*, de M. Eug. Hucher. M. F. Clouet, dans ses *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse* (1850), et M. Ch. Robert, dans sa *Numismatique du nord-est de la France* (1852), ont admis l'attribution de cette pièce au peuple de Verdun. La découverte d'une monnaie de cuivre (métal qui circulait dans un espace plus restreint) apporte un élément de confirmation. Quant au nom de Veruni donné par Duchalais aux peuples de Verdun, il demeure plus qu'incertain, et d'Anville en avait déjà fait la remarque dans sa *Notice sur l'ancienne Gaule*.

A. L.

Rectifications numismatiques.

Notre savant collaborateur M. Henri Morin-Pons a bien voulu me faire part de quelques observations au sujet de plusieurs monnaies que j'ai reproduites, d'après M. D. Promis, dans la planche XVIII de 1866.

Les nos 4, 6, 9, ont été gravés à Turin, d'après les dessins de M. Laugier, qui avait copié les monnaies de la collection particulière de M. Henri Morin, acquise aujourd'hui par le Musée de Lyon. A la prière de notre collaborateur, M. Martin-Daussigny, conservateur de ce musée, m'envoie les empreintes de ces monnaies.

Le n° 9 est représenté par deux exemplaires, et de leur comparaison il résulte qu'il faut décrire ainsi le droit du double parisis de Louis II, baron de Vaud :

+ LVDOVICVS DE SA. Dans le champ, B U / A D et deux fleurs de lis posées en ligne verticale. Les caractères tracés au centre de la monnaie donnent donc BAUD, syllabe qui s'ajoute à la légende circulaire pour produire *Ludovicus de Sabaud*.

Quant au revers, l'exemplaire du double parisis que n'avait pas dessiné M. Laugier, et que M. Promis n'a pas connu, porte MON.PET CAS...... Évidemment la pièce a été frappée à Pierre-Chastel; mais celle qu'a publiée le savant numismatiste de Turin présente une légende tréflée par le ressaut du coin, et qui peut contenir le nom de Nion. Dans tous les cas, cette légende commence par MON, et non par DOM.

Le médaillier de Lyon possède aussi des exemplaires des gros que j'ai fait graver sous les nos 7 et 8. Le premier nous montre autour des tournelles un entourage composé de onze fleurs de lis, et non pas d'une croix et de dix fleurs de lis, comme sur l'exemplaire publié par M. Promis; de plus, on voit deux apostrophes d'abréviation après l'R et le C dans la légende PETR'C'ORVM.

Le gros à la fleur de lis offre bien clairement PhILIVS.DILEX du côté de la croix, et au revers ΓTER'CORVM, légende altérée qu'il serait difficile de comprendre si l'on n'avait pour s'éclairer de meilleures leçons; mais qui montre l'intention d'imiter le mot FRANCORVM de la monnaie royale. Comment est on ar-

rivé à obtenir cette terminaison ORVM pour un ethnique de Petri Castellum? C'est ce qui me semble assez peu facile à déterminer quand on n'a pas à son service l'imagination des contrefacteurs.

L'observation la plus importante se rapporte au double parisis à la couronne (pl. XVIII, n° 5), attribué à Amédée VI par M. Promis. M. Henri Morin en possède une autre variété sur laquelle il lit +MON..TA°AMEDEI, et autour de la couronne : KSTR—OLIBD.+. En examinant attentivement, et muni de cette donnée, la pièce publiée par M. Promis, on reconnaît qu'elle offre KSTRO LIBDV+, et cela la relie à l'exemplaire publié par M. Poey d'Avant sur lequel on lit + KASTRO ·LIB'B [1]. Tous ces parisis doivent donc être réunis, et seraient frappés à Liverdun par Amédée de Genève, évêque de Toul (1321-1330).

L'époque à laquelle vivait ce prélat se rapproche étroitement de celle à laquelle ont été fabriqués, ainsi que je l'avais indiqué, les parisis de Philippe de Valois; et il devient tout à fait certain que le bianco dozzino prescrit par l'ordonnance d'Amédée VI du 3 juin 1349, n'est pas encore retrouvé, conclusion à laquelle m'avait conduit la comparaison seule du type de la pièce discutée avec les termes de l'ordonnance.

Je remercie bien cordialement M. Henri Morin de m'avoir fourni le moyen de relever le plus promptement possible les diverses erreurs qui viennent d'être signalées. M. Promis s'en était rapporté aux dessins qui lui ont été envoyés il y a plusieurs années déjà; et notre collaborateur de Lyon veut bien nous faire tous profiter d'une nouvelle et plus attentive étude des monuments originaux.

A. L.

[1] *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. Poey d'Avant*, in-4°, 1853, pl. XXI, n° 12.

OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA NUMISMATIQUE PUBLIÉS PAR CELESTINO CAVEDONI.

(Suite. — Voir 1866, p. 473.)

121. Animadversiones in nummos romanos sæculi augustei. (*Cf. nn.* 129, 141, 165, 170, 172, 184, 191, 242, 251, *articles qui font suite au n.* 121.)[1] — *Annales de l'Inst. arch.*, 1850, p. 150-206.

122. Dichiarazione di alcune medaglie greche. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1850, p. 11-14.

123. Delle deità figurate nelle monete di Rimino. — *Ibid.*, p. 79-80.

124. Dei tipi e dell' epoca dell' impressione de' primi vittoriati romani. — *Ibid.*, p. 144.

124 *bis. Bibl.* Annotazioni al tomo XXI degli Annali dell' Instituto archeologico[2]. — *Ibid.*, p. 156-160.

125. *Bibl.* Le medaglie osche (*die Oskischen Münzen*) di Giulio Friedlænder, Lipsia, 1850, gr. in-8°. — *Ibid.*, p. 195-204.

126. Zur Archäologischen Zeitung. Griechische Münzen der Prokesch-Osten'schen Sammlung. (*Cf. nn.* 99, 109, 131.) — *Arch. Zeitung*, 1850, n. 22, p. 251-254.

(*La suite à un autre numéro.*)

[1] Ces observations, publiées pendant plusieurs années par Cavedoni d'abord dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* et ensuite dans le *Bulletin archéologique de Naples*, sont, comme il le dit lui-même, un essai de supplément au grand ouvrage d'Eckhel. Pour mettre de l'harmonie entre son travail et celui de cet illustre numismatiste, Cavedoni avait écrit ce premier article en latin; cependant il adopta pour les articles suivants la langue italienne. Dans cet article, il est question des médailles de Jules César, d'Auguste, de Caïus et de Lucius Césars.

[2] *Archéologie*, n. 534 de la liste de M. P. Bortolotti. — Il est question dans ces annotations des médailles de Leucade et des monnaies de la République romaine.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

IIIe LETTRE A M. DE SAULCY

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

Cher et excellent maître,

Personne ne lit avec plus de plaisir et plus de fruit que moi les curieux articles dont vous voulez bien enrichir cette *Revue;* j'y trouve ce que j'estime et je recherche avant tout dans la science, les aperçus nouveaux, les révélations inattendues, l'attrait si grand en un mot que vous savez mettre dans tout ce qui sort de votre plume.

Permettez-moi donc de vous entretenir un instant d'un de vos derniers articles, et de commencer par une médaille au sujet de laquelle vous n'êtes pas tout à fait d'accord avec notre excellent ami commun, M. Adr. de Longpérier.

Il s'agit, vous l'avez deviné, du GERMANVS—INDVTILLI......

Vous avez rappelé, dans la *Revue* de l'année dernière, p. 407, une note dans laquelle notre savant directeur vous faisait connaître que je possédais un exemplaire de cette médaille sur lequel on lit, à n'en pouvoir douter :

GERMANVS—INDVTILLI.F; c'est-à-dire le mot INDVTILLI séparé par un point de la lettre finale, qui est un F, lettre rare dans les inscriptions gauloises, et qui par sa forme n'appartient pas précisément au système vertical

qui a donné l'F d'ATPILI.I[1]; ici le second jambage est un peu courbé, et il a une tête assez forte et se termine en s'apointissant vers les deux tiers de la hauteur de la haste.

Vous avez douté longtemps de l'existence du point, et si un jour vous l'avez enfin trouvé, l'exemplaire qui vous offrait cette rareté vous donnait en même temps, comme caractère final, une lettre irrécusable dont on ne saurait que faire évidemment si l'on ne devait pas y voir un F retourné, suivant votre ingénieuse hypothèse.

Pour bien comprendre ce que cette supposition a de fondé, il faut savoir que l'F gaulois manque essentiellement de l'appendice horizontal central qui, au moyen âge encore, n'était qu'une ligature destinée à tenir le crochet à la haste.

Maintenant que nous avons bien établi l'étroite parenté de ces deux médailles, nous pouvons demander laquelle des deux est l'aînée ; quelle est la pièce typique, cette pièce mère en quelque sorte qui a servi de point de départ à toutes les reproductions qui ont suivi.

Si ce n'était montrer un peu de présomption, je dirais que c'est la mienne, parce qu'elle offre une formule commune à plusieurs autres médailles gauloises, parce que le sens d'INDVTILLI.F répond à celui d'ATPILI.F de SAM.F, de SEX.F, comme vous l'avez très-bien dit ; tandis que celui d'INDVTIILLI.L serait à chercher.

Permettez-moi, je vous prie, d'entrer, au sujet de la gravure des coins, dans quelques détails.

A toutes les époques, l'art a eu les mêmes allures et a procédé d'après les mêmes errements ; l'inventeur, le créateur d'un type est nécessairement un artiste de quelque talent ; je dirai même qu'en tenant compte de la situation précaire dans laquelle vivait la Gaule et de l'état incomplet

de sa civilisation, l'auteur de certaines médailles, telles que les plus anciennes pièces d'or des Pictons et des Cénomans, celles des Ségusiaves, des Turons, des Vérotal et j'ajouterai des Germanus, est un artiste de beaucoup de talent. Seulement entendons-nous bien, est-ce à dire que tous les Vérotal, par exemple, ou tous les Germanus sont des médailles correctes et harmonieuses? Nullement. L'artiste gaulois a créé son type; puis, peu soucieux d'en assurer indéfiniment la reproduction, il a passé à d'autres; car remarquez que si aujourd'hui même, en plein XIXe siècle, il nous fallait pourvoir à la création d'autant de types variés qu'en a produit la Gaule pendant la guerre de son indépendance, nous serions fort embarrassés de trouver assez de graveurs méritants pour les charger à la fois de la création des poinçons et de leur entretien, et cependant nous ne gravons pas, comme les Gaulois, quatre ou cinq coins sur la pile.

J'admets donc qu'au milieu de cette exubérante production de médailles variées, force était de limiter l'emploi des bons graveurs à la création d'un type qu'on faisait ensuite reproduire par des graveurs de second et troisième ordre, aussi souvent que le réclamait l'usure presque toujours prématurée des coins.

La preuve de ce que j'avance est dans l'extrême dégénérescence de certaines médailles à noms de chefs, dont l'émission a dû être assez limitée. Les Vérotal, que j'ai déjà souvent cités, en offrent un exemple frappant. J'en possède quatre échantillons tellement différents, qu'on aurait peine à les croire du même temps; l'un de ces quatre exemplaires me paraît être cette pièce mère dont j'ai parlé : la tête du droit y est d'un très-haut style, la coiffure est formée d'éléments plus nombreux et mieux agencés qu'aux autres

exemplaires ; le revers offre des détails soignés, les lemnisques de la ceinture, la position diagonale du sanglier, le casque, la chevelure, qu'on ne voit plus du tout dans l'exécution sommaire des autres, dont le Lucios est l'extrême dégénérescence.

Parmi mes quatre Germanus, l'un d'eux présente cette même harmonie de forme dont je viens de parler. Les cheveux de la nuque et les lemnisques du diadème ont de ces molles ondulations que ne connaît pas la main de l'artiste vulgaire ; la tête est traitée par des méplats savants, et le buste complet est facilement compris dans le flan plus large de la médaille ; enfin, pour en revenir à notre question, la fin du mot placé sous le bœuf offre les sept jambages verticaux nécessaires pour constituer le mot INDVTILLI.I', en comptant l'F pour deux jambages.

Voici la représentation agrandie de cette légende :

Comme vous le voyez, l'F rappelle assez bien celui du moyen âge ou même le fameux F de François Ier, sauf, bien entendu, la ligature qui n'existe pas.

Si je prends, au contraire, l'un ou l'autre de mes trois exemplaires que je crois être des imitations du précédent, je vois un flan épais et insuffisant pour contenir le coin, des saillies extraordinaires au lieu de méplats, le diadème brutalement accentué et les cheveux de la nuque disposés à peu près en sphéroïde rigide, comme ceux de nos élégantes ; puis à l'envers je trouve le mot INDVTILLII, sans point, l'I final tenant lieu de l'F, enfin LLI liés ensemble ; le tout ainsi fait :

INDVTILLII

J'ai manié déjà un grand nombre de ces médailles, et ce dernier type m'a toujours paru le plus abondant [1].

Les graveurs auxquels on a confié le travail de tous ces coins n'ont pas compris ce qu'ils faisaient; pour eux, INDVTILLI! n'était plus qu'un seul mot, et ils ne se sont pas douté qu'en altérant aussi peu cette légende ils en changeaient considérablement le sens.

Je crois donc, en résumé, que rien ne s'oppose à ce que la lecture de notre savant directeur soit définitivement adoptée comme offrant la vraie et primitive leçon de la légende de cette médaille; je serais heureux si ces observations, que je soumets à votre haute et judicieuse critique, contribuaient à établir la réalité de ce fait. Il ressortira toujours de ces considérations que la lecture des monnaies gauloises offre une difficulté *sui generis*, dont il faut tenir grandement compte, c'est-à-dire la dégénéresence presque immédiate des types même les moins persistants et la nécessité de trouver le type primordial qui offre la seule bonne leçon. Les médailles VANDIILOS, VADNIILOS, VANDIΛIOS, etc., en offrent un exemple frappant.

Permettez-moi maintenant, cher et excellent maître, de vous dire deux mots de la médaille BPENOS.

J'ai demandé à M. Lambert une bonne empreinte de sa médaille; on y lit très-certainement BPIIN... comme M. de Longpérier l'a dit le premier.

[1] Dans ses *Recherches numismatiques concernant principalement les médailles celtibériennes* (Paris, 1852), M. Daniel Lorichs a publié une monnaie à ce type (pl. XVII, n° 3), « médaille fréquente aussi en Espagne, ce qui n'est guère le cas pour celle des chefs gaulois. » (P. 224.) Ce numismatiste a vu dans le groupe de la fin de la légende le caractère celtibérien ш, précisément identique à pareil groupe reproduit dans le bois placé au haut de cette page.

La seconde lettre est un *rho* à n'en pouvoir douter ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que la pièce du Cabinet impérial porte aussi l'indice de ce *rho;* seulement cela ressemble à un repentir de graveur ; c'est comme si ce dernier ne comprenant plus ce qu'il faisait et ne voulant pas se compromettre, ébauchait le caractère, au lieu de l'accentuer nettement ; les écoliers qui copient ont de ces faux-fuyants.

Ceci me ramène à mon point de départ, et me fait dire encore que tant que nous n'aurons pas retrouvé la pièce type du BPIINOS, comme celle de tant de pièces mal lues ou lues sur de méchants exemplaires, nous n'aurons pas le dernier mot de la numismatique de nos aïeux ; mais que de causes s'opposent à ce qu'on arrive à cette découverte ! Je possède un superbe exemplaire de cette médaille qui porte tous les caractères d'une pièce typique, la largeur du coin, l'harmonie des figures et l'abondance des détails ; mais un hasard jaloux n'a pas fait porter la légende sur le flan ; dès lors cette pièce, curieuse par ses détails, devient inutile au point de vue où nous nous plaçons en ce moment.

Je finis en vous annonçant que j'ai trouvé enfin un Divitiac qui m'a donné la légende du droit, celle où notre cher et regretté confrère, M. Chaudruc de Crazannes, lisait ΔЄIOYIN ; cette légende est réellement comme on pouvait s'y attendre, depuis qu'on a attribué ce genre de pièces à Divitiac, ΔЄIoYIϚII sans la fin du mot.

Le revers porte seulement ΔEIVIC. Ce revers est une preuve de plus des variantes qui torturent sans cesse et défigurent souvent les légendes des médailles gauloises. Je possède la même médaille avec ΔEIVIϚΑϚ, légende évidemment plus complète.

E. HUCHER.

La Renardière, près le Mans, le 15 février 1867.

MÉDAILLES DE MÉLÉAGRE,

ROI DE MACÉDOINE.

NOTICE SUIVIE D'OBSERVATIONS SUR LE TYPE COMMUNÉMENT APPELÉ BOUCLIER MACÉDONIEN.

Voir *Revue*, 1866, p. 278. — (Pl. X.)

II.

Examinons maintenant, dans quel temps et par qui, ce type du bouclier a été pour la première fois introduit sur la monnaie. — Faut-il en faire honneur spécialement et exclusivement aux rois, ou bien n'est-il dû tout simplement qu'à une sorte de compromis entre les divers membres de la communauté macédonienne ?

Pour notre part, nous n'hésitons pas à nous prononcer dans le dernier sens ; et nous allons en donner la raison.

Si les rois seuls sont les auteurs de ce type, comme il est avéré qu'il ne figure ni sur aucune des monnaies certaines d'Alexandre le Grand, ni sur celles de son frère Philippe Aridée, pas plus que sur celles d'Alexandre, fils de Rhoxane ; que, d'autre part, les médailles de Méléagre ci-dessus décrites prouvent invinciblement qu'il existait déjà à l'époque de ce dernier, c'est donc seulement pendant le temps qui s'est écoulé entre Aridée et Méléagre qu'on a dû le créer. On se demande dans cette hypothèse,

quel est, parmi les successeurs du conquérant, le prince dont le pouvoir a été assez solidement établi et en même temps suffisamment prolongé pour avoir osé se permettre d'apporter un changement aussi notable dans les types, jusque-là consacrés, de la monnaie royale ? Évidemment parmi tous ces princes il n'y a que Cassandre ou Démétrius Poliorcète qui présentent les conditions désirées, car il est impossible de songer à Lysimaque ou à Pyrrhus, encore moins, cela va sans dire, à Méléagre ou à Ptolémée Céraunus. Mais alors, si Cassandre a cru devoir, pour des motifs politiques ou autres, introduire un nouveau type sur ses monnaies, pourquoi le poids de ces dernières ne s'accorde-t-il plus avec le poids de son monnayage antérieur ; pourquoi son nom ordinairement inscrit en toutes lettres sur ses premières monnaies disparaît-il des secondes, ou par quelle singulière et inexplicable précaution s'y trouve-t-il tellement dissimulé qu'on ne le peut reconnaître, et comment en outre se fait-il que ses fils n'aient point cherché à l'imiter ou à le continuer tout aussi bien qu'ils ont imité et continué les anciens types au cavalier et au cheval libre ? Toutes questions que chacun se posera naturellement, et dont la solution paraîtra d'autant plus difficile qu'on persistera à se tenir dans l'hypothèse de Cassandre présumé l'auteur du type ; mais qui deviendra aussi simple qu'intelligible du moment où on consentira à admettre qu'aucune de ces petites monnaies ne lui appartient, et que le type provient d'une autre source. Quelques détails sont ici nécessaires.

On sait que les médailles marquées d'un bouclier, bien que reliées entre elles par un système commun, se divisent néanmoins en deux catégories ou variétés parfaitement distinctes dont l'une porte au centre différents symboles

tels qu'un caducée, un foudre, un dauphin, une torche, une tête de Méduse, une rosace, etc. (Voy. Pl. X, 1866, n°s 3, 5, 10), et dont l'autre ne porte invariablement qu'un grand monogramme disposé d'une façon toute particulière; monogramme dans lequel on a reconnu, avec pleine raison, l'indication abrégée et à peu près certaine de plusieurs noms de rois (Voy. Pl. X, n°s 7, 8, 9). On sait aussi que parmi ces médailles un très-grand nombre présentent sur le revers le mot BA. BAΣ. ou BAΣI. au-dessus ou au-dessous du casque, tantôt seul, tantôt accompagné de lettres liées ou simples. Ceux qui les premiers se sont occupés de ces médailles, partant de cette donnée assez rationnelle que le mot BA. n'a été placé là tout exprès que pour désigner la qualité de roi, en ont conclu que la lettre ou les lettres accessoires distribuées dans le champ, ne pouvaient servir qu'à désigner le nom propre; et alors, sans tenir compte de l'importance manifeste des symboles, et sans faire attention qu'un très-grand nombre de ces lettres se refusaient absolument à une interprétation de ce genre, ils ont traduit résolument : BA.K. par B[ασιλέως] K[ασσάνδρου], BA. Δ. par B[ασιλέως] Δ[ημητρίου], etc. Mais si cette traduction peut, à la rigueur, se soutenir et paraître suffisante en tant qu'appliquée seulement à K, Δ, A, Π ou Φ, en sera-il de même pour BA. MI. BA. ΣEI. BA. KЄ. BA. AP. BA. MO? Évidemment, non; car il n'existe pas dans toute la dynastie macédonienne un seul roi dont le nom puisse s'accommoder de ces syllabes initiales.

Il vaut donc mieux croire que le mot BA. ne doit s'entendre, suivant l'opinion de Ch. Lenormant (*Numismatique des rois grecs*, p. 29), « que dans un sens purement emphatique attaché au nom de roi »; qu'il n'est au fond qu'une sorte

de formule abstraite sans nulle application individuelle, et se décider par suite à reconnaître avec nous que toutes ces médailles (sauf celles qui portent des monogrammes clairement indicatifs, tels que : ANT-ΔHM. ΓΥΡ-ΜΕΛΕ. ΦΙ-ΓΕΡ.) (Pl. X, 1866, nos 1, 2, 7, 8, 9), ont été fabriquées aux frais et par l'ordre des différentes villes dont elles offrent les symboles ; soit pendant l'interrègne de 311 à 306 av. J. C., soit plutôt, ainsi que nous le pensons, pendant ces temps de troubles intérieurs où quatre et même cinq compétiteurs (Antipater I, Alexandre IV, Démétrius Poliorcète, Lysimaque et Pyrrhus) se disputaient le trône et qu'aucun d'eux n'était, à proprement parler, roi de fait. Cependant, tout en adoptant sans réserves les idées de l'illustre savant relativement à l'interprétation particulière du mot BA., nous ne pouvons nous résoudre à le suivre dans la conséquence un peu trop exclusive qu'il prétend en tirer, savoir : que cette expression ne s'adresse absolument qu'à la personnalité d'Alexandre le Grand, « comme au roi par excellence [1] », attendu que le style, la fabrique et tous les caractères extérieurs de ces médailles diffèrent essentiellement des siennes, qu'elles sont visiblement postérieures et qu'elles s'en éloignent de toute la distance qui les rapproche de celles d'Antigone et de Démétrius II. D'ailleurs, si l'on doit accorder à la syllabe BA., comme le propose très-ingénieusement Ch. Lenormant, un sens purement emphatique ou de convenance politique, il peut tout aussi bien s'appliquer (si ce n'est mieux encore) aux cinq compétiteurs sus-nommés, et se comprendre par la difficulté où se trouvaient les villes macédoniennes de se reconnaître au milieu de ces divers prétendants, et par le

[1] Voy. L. Muller, *Num. d'Alex. le Grand*, p. 26, p. 33.

danger qu'il y aurait eu pour elles de se prononcer ouvertement en faveur de l'un ou de l'autre. En ne désignant personne, elles ne risquaient point de les blesser individuellement ni de s'attirer plus tard l'inimitié de celui qui l'emporterait définitivement sur ses rivaux. Leur sécurité présente se trouvait en quelque sorte garantie par cette prudente réserve et les éventualités futures sauvegardées.

C'est Haym qui le premier (*Tesoro Britannico*, t. II, p. 16) a eu l'idée singulière d'attribuer une monnaie de ce genre à Cassandre ; mais il suffit d'examiner un instant son dessin pour se convaincre que cette interprétation n'est qu'une affaire de fantaisie ; car à quel numismatiste persuadera-t-on que le monogramme NK précédé de H signifie ΚΑΣΣΑΝΔΡΟΥ? Quoi qu'il en soit, Mionnet, sans doute faute de mieux, l'a suivi et non-seulement a maintenu l'attribution (T. I, p. 574, n° 803), mais adoptant la même trompeuse donnée, à savoir, que le K ne pouvait être que l'initiale du nom du roi, y a ajouté de son propre mouvement toutes les pièces où il a rencontré cette lettre (*loc. cit.* n°s 803, 804, 805 et *Suppl.* T. III, p. 241, n°s 557, 558, 560, 561). De son côté, Ch. Lenormant (*Num. des rois grecs*, p. 33-34) en a publié une semblable (avec B.K.) et, tout comme ses devanciers, s'est décidé à la classer également à ce prince. Cependant, on devine par sa note que l'éminent archéologue n'accepte cette explication que sous bénéfice d'inventaire et provisoirement ; qu'il ne s'en dissimule pas le moins du monde l'incertitude, et qu'il ne l'enregistre qu'avec une visible répugnance ou uniquement pour ne point trop heurter l'opinion reçue au moment où il écrivait son livre.

Une seule pièce, s'il était prouvé que l'inscription existe

réellement, ferait exception et pourrait autoriser à penser que Cassandre en a émis quelques-unes de cette espèce; c'est la suivante, décrite ainsi par Mionnet. (*Suppl.* T. III, p. 241, n° 559).

Bouclier macédonien.

℞ ΚΑΣΣΑΝΔ..... (*Litt. fugientibus*). Casque à deux aigrettes.—Æ. 3. Cab. imp. de France.

La façon seule dont Mionnet produit cette légende (*litt. fugient.*), montre surabondamment qu'il n'en était rien moins que sûr. Il est donc permis de concevoir des doutes. Afin d'éclaircir les nôtres, nous nous sommes adressé à M. H. Cohen, lequel a bien voulu, à notre prière, se charger de l'examiner avec le soin scrupuleux qu'on lui connaît ; il nous a répondu à ce sujet : « Quant au Cassandre, il est si fruste que j'ai cru devoir vous en faire deux empreintes ; je crois lire effectivement au-dessus du casque ΣΑΝ. » Comme on voit, M. H. Cohen n'affirme rien ; « il croit lire » et voilà tout. D'ailleurs ΣΑΝ est encore loin de ΚΑΣΣΑΝΔ... et peut d'ailleurs parfaitement appartenir à un autre nom.

Quant à nous, après avoir, depuis cette communication, soumis à la loupe et à différentes reprises, la monnaie originale, nous devons déclarer que, malgré notre bonne volonté, il nous a été impossible de distinguer autre chose que les restes confus de lettres mutilées, peut-être un A et un N, mais rien qui ressemble à un fragment régulier de légende. Telle qu'elle est actuellement, et dans un état malheureusement aussi défectueux, cette médaille nous apprend donc peu de choses.

En raison de la grande incertitude que présente l'inscription qu'elle porte, voici l'hypothèse à laquelle nous nous arrêterions et que nous oserions proposer.

Le caractère qu'on a lu Σ pourrait être un Ξ. Dans ce cas, le sens présumé de la légende se compléterait ainsi : ΑΛΕ[ΞΑΝ]ΔΡΟΥ[1].

Quel serait alors cet Alexandre nouveau et inconnu dans la dynastie macédonienne ? — Nous l'allons dire.

Autant qu'il est permis de juger d'une médaille sur un exemplaire défectueux, le style de celle-ci diffère tellement du monnayage habituel et connu de Cassandre, le dessin du *pileus* est si mauvais, le travail en est si mou, si timide, si manifestement inférieur qu'il est impossible, suivant nous, de la considérer comme étant contemporaine de ce prince.

Tout dénote au contraire que cette médaille doit avoir été fabriquée beaucoup plus tard. D'un autre côté, par son module un peu plus petit, par la manière principalement dont l'inscription semble disposée (circulairement au-dessus du casque), elle nous rappelle et reproduit presque à s'y méprendre, sauf la différence de nom, deux pièces de Démétrius II, publiées, l'une par Sestini (*Descriptio num. Veter*, p. 139, n° 1), l'autre par Taylor Combe (*Veter. Popul. et Reg. Numi*, etc., p. 108, n° 1, tab. V, fig. 7). Aussi est-ce à peu près vers cette époque que nous serions disposé à la ranger. Suivant nous, et notre correction (de ΚΑΣ[ΣΑΝ]Δ. en ΑΛΕ[ΞΑΝ]Δ.), supposée admise, cela va sans dire, cette médaille aurait été frappée par Alexandre II, roi d'Épire, pendant le temps qu'il oc-

[1] Un examen attentif à la loupe de la même monnaie nous a donné la conviction qu'elle porte en réalité ΚΑΣΣΑΝΔΡΟΥ. La légende tourne autour du type, de façon que les caractères ΣΑΝ placés en haut semblent, au premier coup d'œil, isolés, mais la forme des Σ n'est pas douteuse. Toutefois nous respectons l'opinion de notre collaborateur, en attendant qu'un monument plus explicite tranche la question. (*Note des Éditeurs.*)

cupa la Macédoine après la mort de Pyrrhus, c'est à savoir entre 272 et 242 av. J.-C. Qu'y aurait-il là d'extraordinaire ou qui choquât la vraisemblance; et pourquoi s'étonnerait-on que ce prince eût émis des monnaies à son nom dans une contrée qu'il avait presque entièrement reconquise et où il est avéré qu'il se maintint plusieurs années, puisque nous en avons bien de son père, frappées aux mêmes types et dans des conditions tout à fait identiques[1]? — Interprétée ainsi, la médaille s'expliquerait d'une manière plus satisfaisante : tout se trouvant d'accord, le module, le travail, la légende et l'époque.

Il ressort de ces observations, du moins en ce qui con-

[1] Il est vrai que Charles Lenormant (*loc. cit.*, p. 36) dit « que Pyrrhus n'a guère pu frapper de monnaies en Macédoine; » mais il faut convenir que c'est là une allégation purement conjecturale, et d'autant plus gratuite que les monuments se chargent de démontrer le contraire. D'abord pourquoi Pyrrhus n'aurait-il pu frapper de monnaies en Macédoine? Quelle raison s'y oppose, et qui eût pu l'en empêcher, puisqu'à deux reprises différentes il fut maître de cette contrée? Et puisque Ch. Lenormant lui-même accorde (*loc. cit.*, p. 44) que les types sont macédoniens, pourquoi la fabrique serait-elle épirote? S'il en était ainsi, on se demande dans quel but Pyrrhus aurait imaginé de créer pour l'Épire des monnaies d'appoint avec des types étrangers à ce pays, et qui évidemment ne pouvaient avoir un cours suivi que dans la Macédoine? N'est-il pas plus naturel de penser que ce prince a dû agir comme ses rivaux, et comme eux affirmer sa prise de possession par un monnayage destiné à l'usage spécial de son nouveau royaume? Seulement Pyrrhus, peut-être à l'effet de constater son origine épirote, ou pour tout autre motif, y a apporté une légère modification; il a entouré le casque du revers d'une couronne de chêne, allusion directe au culte de Jupiter Dodonéen, divinité topique de l'Épire (voy. pl. X, 1866, n° 9).

Nous ferons remarquer en passant que Ch. Lenormant désigne cette couronne comme étant de laurier, mais qu'il a sans doute été trompé par la mauvaise conservation de son exemplaire, attendu que sur les deux que nous possédons, lesquels sont presque à fleur de coin, il n'est pas possible de conserver la moindre incertitude à cet égard : c'est bien une couronne de chêne.

cerne Cassandre, que loin d'être le véritable auteur du type dit *Bouclier macédonien*, ce prince n'aurait pas même le droit de prétendre à une seule des médailles de cette espèce qu'on lui a jusqu'ici libéralement attribuées.

Plusieurs antiquaires, séparant les deux lettres BA pour en faire les initiales de deux mots, ont classé quelques-unes de ces monnaies à Antigone le Cyclope, traduisant B par B[ασιλεως] et A par A[ντιγονου]. (Mionnet, *Suppl* T. III, p. 244, n°s 588, 589, 590. — Ch. Lenormant, *loc. cit.*, p. 35, n° 12. — Feuardent, *Catal.*, p. 197, n°s 2973, 2974, 2974 *bis.*) Outre que rien n'autorise à séparer ces lettres, nous déclarons hautement que de toutes les hypothèses proposées à l'effet de les expliquer, celle-ci nous paraît la moins fondée et certainement la plus aventureuse. En réalité, comment Antigone aurait-il pu avoir un instant la pensée de faire frapper dans cette contrée des monnaies visiblement destinées par leur peu de valeur à un usage purement local, ou à faciliter les échanges entre peuplades limitrophes, quand on sait qu'il n'occupa point le trône de Macédoine, qu'une fois sorti de son pays natal à la suite d'Alexandre, il n'y rentra jamais, et que tout le reste de sa longue vie s'écoula en Asie? Si l'on nous objectait que malgré cela Démétrius Poliorcète a bien pu faire frapper des monnaies au nom et en l'honneur de son père, nous répondrions que cette nouvelle hypothèse n'est pas plus acceptable que la première, car Antigone était mort depuis six ans déjà lorsque son fils s'empara de la Macédoine, et que d'ailleurs c'eût été, il le faut avouer, une singulière manière de rappeler et surtout de faire reconnaître son nom, que de le réduire à l'expression d'une simple initiale. Ce n'est donc pas encore celui-là qu'on doit considérer comme le véritable auteur du type.

Quant aux médailles qui portent le monogramme ΔΗΜ. ou ΔΗΜΗΤ. (voy. Pl. X, 1866, n° 8), nous pouvons sans inconvénient les écarter également, car on ne saurait baser sur elles aucune solide argumentation ni en tirer le moindre parti pour ou contre notre opinion, attendu que ces médailles (même en admettant que parmi le nombre considérable qu'on en connaît, il s'en trouve quelques-unes émises par Démétrius Poliorcète), ces médailles, dis-je, se confondent avec celles de son petit-fils Démétrius II ; qu'il sera probablement toujours impossible de les distinguer les unes des autres et que, d'ailleurs, la plupart des numismatistes ont pris depuis longtemps déjà le sage parti de les ranger à ce dernier[1].

Ainsi donc, puisque tout concourt à démontrer que ce n'est ni Cassandre, ni Antigone le Cyclope, ni Démétrius Poliorcète qui ont introduit ce type ; qu'on ne peut davantage, eu égard aux circonstances et à la courte durée de

[1] Quand nous disons la plupart des numismatistes, nous fondons notre allégation sur ce que dans tous les catalogues publiés depuis vingt-cinq ans, ces médailles sont classées au règne de Démétrius II et pas une au premier. Cependant on doit tenir pour certain que Poliorcète a frappé monnaie à son nom en Macédoine pendant son règne de six ans, n'en aurait-on pour unique preuve que le superbe statère d'or décrit et gravé par Mionnet (t. I, p, 578, n° 827, pl. LXX, 8), qui présente sur le revers un cavalier vêtu et équipé à la manière macédonienne. En outre, et bien que, suivant nous, les beaux tétradrachmes qu'on lui attribue généralement soient plutôt de fabrique asiatique (Ch. Lenormant est aussi de cet avis), nous croyons qu'on peut avec assez de vraisemblance lui accorder encore les types suivants : 1° Tête casquée de Pallas. ℞ ΒΑΣΙ.ΔΗΜΗ. Proue de vaisseau, sur laquelle est écrit ΝΙΚΗ. — Æ. 3. Sestini, *Descript.*, p. 139, 3.— 2° Même tête ; sur le casque, Δ. ℞ ΒΑ. Même type et monogramme.— Æ. 3. Mionnet, *Suppl.*, p. 251, n° 643. — 3° Tête de Neptune. ℞ ΒΑ. Proue de vaisseau, caducée, monogramme. — Æ. 3 1/2. Ma collection.—4° Tête d'Hercule à droite. ℞ ΒΑ.ΔΗΜΗΤΡΙ. en monogramme. Cavalier allant à droite devant une couronne.— Æ. 4. Feuardent, *Catal.*, n° 2998 *bis*. Sub Demetrio II, mais à tort, selon nous.

leurs règnes, en faire honneur soit à Pyrrhus, soit à Ptolémée Céraunus, soit à Méléagre, il faut bien de gré ou de force, se retourner d'un autre côté et admettre avec nous qu'il procède d'une autre source ; qu'il est dû exclusivement à l'initiative des diverses villes macédoniennes réunies en communauté et qu'il a été émis, avec l'assentiment général, dans des conditions et dans un but tout à fait exceptionnels.

Suivant nous, ce type se serait introduit peu après la mort de Cassandre et pendant la période où ses deux derniers fils, Antipater I et Alexandre IV, acharnés à se disputer l'héritage paternel, avaient appelé pour soutenir leurs droits respectifs, celui-ci Lysimaque, celui-là Pyrrhus et Démétrius Poliorcète ; auxiliaires gênants et dangereux dont ils ne tardèrent pas à regretter les services, car ils devinrent en moins de rien et malgré eux de redoutables prétendants. Il est probable que les Macédoniens ne voulant pas se prononcer ouvertement pour des princes dont aucun ne leur était sympathique, profitèrent habilement des troubles suscités par ces différentes rivalités pour récupérer, non pas peut-être leur pleine et entière autonomie, du moins une partie de leurs franchises municipales.

En marquant leur monnaie nouvelle d'un bouclier et d'un casque, au lieu de continuer les anciens types, tombés depuis longues années en désuétude ou dont le souvenir devait être bien effacé, ils n'en pouvaient choisir un qui fût plus national, plus significatif et qui répondît mieux que celui-là aux circonstances et aux idées du moment ; car en même temps qu'il consacrait aux yeux des populations l'ère nouvelle où l'on entrait, celle de l'indépendance communale reconquise, il attestait et conservait

intactes toutes les traditions glorieuses du passé. Les allusions qu'il renferme sont assez frappantes pour que nous croyions superflu de les faire ressortir.

Si, à partir de cette époque, on rencontre fréquemment le bouclier sur la monnaie des rois suivants, il en faut induire, selon nous, que le trouvant établi et accepté comme symbole collectif du pays en général, ces rois ont d'abord commencé par le copier, afin de concilier leur intérêt politique avec le sentiment populaire, alors prédominant, et qu'ils ont peu à peu fini par se l'approprier entièrement; et si plus tard, après se l'être assimilé, ils ont jugé à propos d'y apporter quelques modifications en y introduisant des emblêmes plus directement personnels, tels que la tête de Pan, la tête de Persée, la Minerve Itonienne, ils ne l'ont fait qu'avec mesure et une certaine circonspection, prenant bien garde, pendant longtemps, de n'y point mettre leur image, dans la crainte de blesser l'esprit susceptible des Macédoniens, lesquels, comme le remarque Sainte-Croix[1], s'efforcèrent toujours de tempérer la monarchie par des institutions ou des usages qu'on pourrait appeler démocratiques. C'est ce qui explique en partie pourquoi, avec de pareilles tendances à limiter la puissance royale, ils avaient chassé Démétrius Poliorcète, dont le faste, l'orgueil démesuré, et surtout les prétentions tyranniques, leur étaient devenus insupportables.

Nous avons en outre la conviction qu'un sujet aussi éminemment national que celui-là, n'a pu être affecté exclusivement qu'à la monnaie de bronze, mais qu'il a dû au contraire, et dès le principe, servir également pour l'argent, si même le prototype n'a pas été gravé d'abord sur

[1] *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre*, p. 454.

ce métal. Bien qu'on ne puisse en fournir aucune preuve matérielle et palpable, nous en trouvons la preuve indirecte, mais moralement certaine, d'une part, dans la longue persistance de ce type, lequel, une fois créé, ne cesse plus et se maintient sans interruption et presque sans altération jusqu'à la fin de la monarchie, aussi bien sur l'argent que sur le bronze, sur la monnaie royale comme sur la monnaie municipale; ensuite, dans la grande quantité de ces hémidrachmes qui offrent au centre du bouclier, soit une simple rosace, soit le mot MAKE accompagné d'une massue, hémidrachmes qui, nonobstant leur physionomie comparativement assez récente, dénotent néanmoins qu'elles procèdent d'un modèle antérieur et depuis longtemps usité [1]. En troisième lieu, dans les pièces analogues frappées au nom des Amphaxiens [2] (Voy. pl X, 1866, n° 11); des Bottiéens, dans les médaillons avec la tête de Diane Tauropole, émis en suite de la première occupation romaine, et dont le type n'a dû être définitivement fixé qu'après plusieurs essais [3], et adopté de préférence à tout

[1] A la vérité, on ne possède pas de tétradrachmes au nom de la Macédoine *in genere* antérieurs à la conquête romaine, mais il est permis d'espérer qu'on en découvrira quelque jour, car jamais les anciens (suivant la très-judicieuse remarque de M. le duc de Luynes, *Numism. des Satrapies*, p. 90) n'ont frappé de petites pièces sans que les pièces de module supérieur et correspondantes par leurs types n'aient été émises en même temps.

[2] Voir le tétradrachme avec la légende ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ.ΑΜΦΑΞΙΩΝ, gravé dans Millingen (*Sylloge of anc. unedit. coins*, p. 50, pl. I, 21). Cette rarissime médaille appartient au Cabinet impérial de France.

[3] On pourrait, ce nous semble, considérer comme une sorte de type provisoire ou comme ayant été émis seulement à titre d'essai, le précieux médaillon du musée royal de Naples, publié par Millingen (*loc. cit.*, pl. III, n° 23), qui offre au revers d'une tête de Jupiter l'inscription ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. ΠΡΩΤΗΣ. — M. L. Müller (*Num. d'Alex.*, p. 133, note 41) estime que cette tête est celle de Neptune, mais il vaut mieux, suivant nous, se ranger à

autre, qu'à cause des souvenirs qu'il rappelait et qui étaient toujours chers à la nation.

Telles sont, en résumé, les idées générales qu'une étude attentive nous a amené à concevoir sur l'ensemble de ces petites monnaies et sur l'origine présumée du bouclier macédonien. Nous nous sommes efforcé, en les reliant à un système commun, de préciser dans la mesure de nos moyens, et un peu plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, le moment et les causes qui ont particulièrement contribué à lui donner naissance; mais on serait en droit de nous taxer de présomption si nous osions nous flatter d'avoir réussi. Une appréciation de ce genre, quand surtout les textes manquent pour l'appuyer, ne peut guère être autre chose qu'une simple conjecture. Si la nôtre est un jour confirmée par des observations ou des découvertes ultérieures, le seul mérite de ce travail, à supposer qu'il en ait un, consistera dans d'heureuses combinaisons, et, s'il est démenti par les faits ou par une critique mieux entendue, il aura du moins servi à appeler l'attention des numisma-

l'opinion du savant anglais, et cela pour deux raisons : la première, c'est que la tête de Jupiter se rencontre fréquemment dans la numismatique d'Amphipolis, où la médaille a vraisemblablement été frappée, tandis qu'on n'y a pas encore, que nous sachions, signalé celle de Neptune; la seconde, c'est que la tête gravée sur ce tétradrachme étant ceinte d'une couronne de chêne, cette particularité très-caractéristique doit en conséquence trancher irrévocablement la question en faveur de Jupiter. L'extrême rareté de cette médaille (dont jusqu'à cette heure, on ne connaît que ce seul exemplaire) (voy. pl. X, 1866, n° 12) donne lieu de supposer qu'elle a dû être frappée pour quelque circonstance extraordinaire et solennelle, comme serait celle de l'inauguration du nouveau système de division régionnaire organisé par Paul-Émile, mais que ce type n'ayant pas sans doute été accueilli avec faveur par l'ensemble des villes macédoniennes, aura été abandonné presque aussitôt que créé, et remplacé par celui du bouclier, qui, en effet, répondait mieux, par sa composition, au sentiment collectif de la majorité.

tistes sur une classe de monuments très-diversement interprétés, et ne sera pas resté sans utilité pour la science. Au surplus, si l'on est répréhensible pour s'être trompé, on est respectable pour avoir cherché, et, quel que soit le jugement que l'on porte sur cette étude, nous répéterons, en terminant, ce que M. de Saulcy disait avec tant de raison, il n'y a pas encore longtemps (*Revue numism.*, 1864, p. 372) : ceux-là seuls qui ne font rien par eux-mêmes et ne cherchent jamais, à coup sûr ne courront point risque de se tromper.

FERDINAND BOMPOIS.

Marzy, 10 février 1866.

LES PORTRAITS

DES

PROCONSULS D'ASIE ET D'AFRIQUE SUR LES MONNAIES.

(Pl. IV.)

Il existe un certain nombre de monnaies, frappées sous le règne d'Auguste dans la province d'Afrique, et sur lesquelles on voit différentes têtes, se ressemblant fort peu entre elles et accompagnées du nom et du titre d'un proconsul. Ces têtes, qui sont évidemment des portraits, ont fort embarrassé les numismatistes; les uns ont cru y reconnaître l'effigie d'Auguste, les autres celle d'Agrippa; mais on était forcé de convenir que les artistes africains avaient singulièrement altéré les traits habituels de ces deux personnages, et Eckhel (*D. N.* IV, p. 134) en tirait cette conclusion, qu'on ne peut se fier à la ressemblance des têtes reproduites sur les monnaies provinciales. Il n'était venu à l'idée de personne de supposer que ces portraits pussent être ceux des proconsuls eux-mêmes. L. Muller, le premier, dans son excellent livre sur la numismatique de l'ancienne Afrique, a aperçu le véritable caractère de ces effigies si différentes les unes des autres, et après avoir comparé un grand nombre de monnaies entre elles, il a reconnu les

portraits de trois proconsuls, Quinctilius Varus, Volusius Saturninus et Africanus Fabius Maximus.

Il est singulier que des savants aussi éminents que Eckhel, Borghesi et Cavedoni n'aient point voulu admettre l'existence de ces portraits, ou même n'y aient pas songé; et l'on ne peut se l'expliquer qu'en se souvenant qu'aucun d'eux n'a eu l'occasion de voir beaucoup d'exemplaires bien conservés des monnaies des proconsuls, et qu'en outre ils appliquaient à la première moitié du règne d'Auguste, époque de transition et de ménagements, les règles qui ne furent définitivement fixées que pendant la seconde période de sa longue domination.

Ce n'est qu'à la fin de la république que les portraits de personnages vivants commencent à paraître sur la monnaie romaine; jusque-là on s'était borné à y mettre les effigies des divinités ou celles d'ancêtres célèbres. César fut le premier qui y plaça sa propre effigie, et il n'osa le faire que pendant la dernière année de sa vie, et lorsqu'il put croire que, sous le nom de dictature perpétuelle, il avait obtenu un pouvoir vraiment royal. L'exemple qu'il avait donné fut promptement suivi, non-seulement par les triumvirs Antoine, Octave et Lépide, mais par d'autres généraux, tels que Sextus Pompée, Brutus, Labienus et Domitius Ahenobarbus; enfin Marc-Antoine étendit l'usage jusqu'aux membres de sa famille, son frère L. Antonius, son jeune fils M. Antonius, et sa femme Octavie. A partir de la victoire d'Actium, et les guerres civiles terminées, on ne voit plus sur la monnaie romaine que la tête d'Auguste, et celles de quelques membres de sa famille, comme Agrippa et Drusus.

Dans les provinces l'usage et les traditions étaient différents. Déjà depuis longtemps en Asie on avait inscrit sur

les cistophores les noms des proconsuls, et si l'on n'y avait pas mis leurs effigies, c'est sans doute parce qu'ils ne s'en souciaient pas, à cause du mauvais effet que cela aurait pu produire à Rome, où le sentiment républicain aurait mal accueilli une semblable innovation. En effet, si les proconsuls l'avaient désiré, ils n'auraient eu qu'à le dire, et les provinciaux se seraient empressés de battre monnaie à leur effigie ; car les honneurs qu'ils leur rendaient et les flatteries dont ils les accablaient avaient une portée bien plus considérable ; là où l'on n'hésitait pas à dédier des temples aux proconsuls, à instituer des jeux qui portaient leur nom, à leur décerner en un mot des honneurs divins, il est certain qu'on aurait mis leurs portraits sur la monnaie, si l'on avait été sûr de leur être agréable en le faisant. Nous allons citer quelques exemples de ce que l'adulation grecque savait imaginer en ce genre [1].

Les habitants de Chalcis avaient dédié un gymnase à Titus Quinctius Flamininus, qui leur avait rendu un grand service, conjointement avec Hercule ; l'inscription sur le fronton était ainsi conçue : ὁ δῆμος Τίτῳ καὶ Ἡρακλεῖ τὸ γυμνάσιον ; ils nommaient un prêtre de Titus (ἱερεὺς Τίτου), et cet usage subsistait encore du temps de Plutarque, qui cite un fragment de l'hymne qu'on chantait le jour de sa fête : Ἰήιε Παιάν, ὦ Τίτε σῶτερ (Plut., *Flamininus*, 16). A Syracuse, il y avait des jeux annuels appelés *Marcellia* en souvenir de Marcellus, et le fameux Verrès, qui voulut les abolir, fit instituer en son propre honneur la fête des *Verria* ; mais comme il savait bien qu'elle ne durerait pas plus que le temps de son proconsulat, il se fit verser d'avance les fonds

[1] Sur les honneurs rendus aux proconsuls, voyez l'excellent mémoire de l'abbé Mongault (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. I, p. 353 et suiv.), où nous avons puisé les exemples que nous citons.

nécessaires pour les sacrifices et les festins de la fête pendant plusieurs années (Cic., *In Verrem*, act. II, 21). De son côté, la province d'Asie célébrait les *Mucia*, en mémoire d'un proconsul juste et bienfaisant, Q. Mucius Scævola (Cic., *loc. cit.*), et à Tralles il y avait en honneur d'un autre proconsul, L. Valerius Flaccus, des jeux, aux dépenses desquels les autres villes de la province contribuaient (Cic., *Pro Flacco*, 23). Le célèbre général Lucullus eut aussi ses *Luculleia*, décernés par la reconnaissance des Asiatiques (Plut., *Lucullus*, 23). Les habitants d'Appia en Phrygie voulaient élever un temple à Appius Claudius Pulcher, proconsul de Cilicie, et Cicéron, qui trouvait avec raison qu'ils pouvaient mieux dépenser leur argent, manqua de se brouiller à ce sujet avec Pulcher (*Ad famil.*, III, 7 et 9). Cicéron lui-même, lorsqu'il gouvernait la Cilicie, s'était vu offrir les mêmes honneurs, parce qu'il s'était montré moins dur que ses prédécesseurs en matière de contributions : *Ob hæc beneficia, quibus illi obstupescunt, nullos honores mihi nisi verborum decerni sino; statuas, fana*, τέθριππα *prohibeo* (*Ad Atticum*, V, 21). Et cependant la chose était si bien passée en usage, que la loi romaine, tout en défendant aux proconsuls de recevoir trop de cadeaux de leurs administrés, faisait une exception lorsqu'il s'agissait de construire un temple, parce qu'en effet l'honneur en rejaillissait sur la république : *Nominatim lex excipit, ut ad templum monumentum capere licet* (*Ad Quintum fratrem*, I, 1, 9). L'abus subsistait encore sous Auguste, qui voulut y mettre un frein en donnant lui-même l'exemple, et il ne voulut jamais permettre qu'on lui élevât un temple dans les provinces, à moins qu'il ne fût dédié en même temps à Rome divinisée; c'était la meilleure manière d'empêcher qu'on ne décernât des temples aux pro-

consuls : *Templa, quamvis sciret etiam proconsulibus decerni solere, in nulla tamen provincia nisi communi suo Romæque nomine recepit* (Sueton., *Octav.*, 52).

Ainsi, dans les provinces, ni le sentiment populaire, ni les usages n'empêchaient de mettre les portraits des proconsuls sur la monnaie. A Rome, au contraire, sous la république, une pareille prétention de la part des proconsuls aurait été mal vue, et c'est sans doute à cause de cela qu'elle ne se manifesta pas. Mais pendant les guerres civiles, on s'était habitué à voir les triumvirs et les généraux battre monnaie à leur effigie, et c'est là probablement ce qui donna aux provinciaux ou aux proconsuls l'idée de faire de même. Quant à Auguste, il est évident que cet usage ne pouvait lui plaire, pas plus que la dédicace des temples; aussi ne dura-t-il pas longtemps, et nous verrons que les proconsuls, dont les portraits figurent sur les monnaies provinciales, étaient tous des personnages considérables, appartenant aux familles les plus illustres de Rome, et pour la plupart alliés ou parents de l'empereur. Cette circonstance ajoute encore de l'intérêt à nos recherches et la série des portraits que nous avons réunis enrichit l'iconographie romaine de quelques additions précieuses.

J'ai déjà dit que L. Muller a reconnu le premier des portraits de proconsuls sur les monnaies de quelques villes d'Afrique; mais ce savant ne s'est appuyé que sur des considérations iconographiques, et ce genre de démonstration, quoique ayant une grande valeur, n'est pas toujours de nature à porter la conviction dans des esprits prévenus, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, il est rare de rencontrer des monnaies de bronze assez bien conservées pour que tous les traits du visage soient nettement accusés, et pour peu qu'une médaille soit usée, il est facile de con-

fondre une effigie avec une autre; en second lieu, les graveurs des coins étaient souvent inhabiles et reproduisaient mal, dans le petit espace dont ils disposaient, les traits de leur modèle; de plus, il existe toujours entre les portraits de personnages contemporains, surtout dans l'antiquité, une certaine ressemblance, qui résulte de l'identité de la coiffure, de l'ajustement des cheveux, de la barbe, etc.; et enfin, il y a une cause de confusion particulière au règne d'Auguste, c'est la grande variété de ses portraits, qui ont été exécutés dans toutes les parties de l'empire romain et pendant une période de soixante ans; aussi trouve-t-on dans toutes les grandes collections des monnaies où l'on ne reconnaîtrait pas sa tête, si son nom n'était pas écrit à côté. Il faut donc pour établir notre thèse une preuve plus péremptoire que celle tirée de l'iconographie; mais ce n'est pas en Afrique que nous la trouverons, c'est en Asie, dans une province où personne n'a songé jusqu'à présent à chercher sur la monnaie des portraits de proconsuls.

I. Paullus Fabius Maximus.

1. [Φ]ΑΒΙΟΣ ΜΑΞΙΜΟΣ. Tête nue de Fabius.

℞ ΖΩΣΙΜΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ [Χ]ΑΡΑΞ. Bipenne ornée de bandelettes. — Æ. 4 1/2. Cabinet de France. (Pl. IV, n° 1.)

2. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste.

℞ ΖΩΣΙΜΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤ[ΩΝ] ΧΑΡΑΞ. Lyre. — Æ. 4 1/2. De ma collection. (Pl. IV, n° 2.)

Il y a un autre exemplaire de cette médaille au Cabinet de France.

3. ΦΑΒΙΟΣ [Μ]ΑΞΙΜ[ΟΣ]. Tête nue de Fabius.

℞ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΒΡΥΩΝ, en trois lignes dans le champ. — Æ. 3. De ma collection. (Pl. IV, n° 3.)

4. ΦΑΒΙΟΣ....... Même tête.

℞ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΡΥΦΩΝ, en trois lignes dans le champ. — Æ. 3. De ma collection.

La dernière de ces monnaies est connue depuis longtemps, et a été publiée par Seguin (*Selecta numism.*, p. 99) et d'autres d'après un exemplaire différent du mien, et que je n'ai pas retrouvé dans les collections que j'ai examinées. La première a été publiée par Borrell (*Numismatic Chronicle*, VIII, p. 28), et c'est son exemplaire qui se trouve actuellement au Cabinet de France; les deux autres sont inédites. Borghesi, qui a consacré un article de ses *Décades numismatiques* à la médaille de Seguin, en a parfaitement expliqué la légende, mais pour lui la tête est toujours celle d'Auguste (*Œuvres complètes*, I, p. 253).

Les deux premières pièces que nous avons décrites ont été frappées à Hiérapolis par le même magistrat monétaire, et par conséquent la même année. L'une porte la tête d'Auguste avec son nom, l'autre celle du proconsul Fabius Maximus avec son nom également; quand on place les deux portraits l'un à côté de l'autre, il n'y a pas moyen de méconnaître la différence qui existe entre eux; ce sont deux profils distincts et parfaitement caractérisés, que l'excellente conservation des exemplaires permet d'étudier jusque dans leurs moindres détails. Il n'y a pas d'autre Fabius Maximus qui ait été proconsul d'Asie, et aucun membre de cette famille illustre n'a joué un rôle dans les affaires de la province; ainsi, le portrait n'est ni celui d'Auguste, ni celui d'une divinité, ni celui d'un ancêtre de Fabius, il est bien celui du proconsul lui-même. Voilà

donc un exemple certain et incontestable du portrait d'un proconsul d'Asie placé sur la monnaie d'une ville de la province. Sur les deux autres médailles la tête est la même, et sur la troisième, que j'ai fait dessiner, elle est parfaitement conservée; le coin a été gravé avec une grande finesse et par un artiste habile, de sorte que tous les traits de la figure sont très-bien indiqués, quoique la pièce soit d'un petit module.

Les monnaies à l'effigie de Fabius ont été frappées par trois magistrats monétaires différents; mais il ne faudrait pas conclure de cette circonstance qu'il ait été proconsul pendant plus d'une année; nous verrons plus loin que cela n'est guère possible, et qu'il n'exerça sa charge que pendant l'année réglementaire. Il n'est pas probable non plus qu'on ait frappé à son effigie après qu'il eut quitté la province. On peut expliquer la présence de ces trois noms sur la monnaie de deux manières. Il pouvait y avoir à Hiérapolis plusieurs magistrats ayant le droit ou le devoir de contresigner la monnaie de la ville, de même qu'il y avait à Rome trois triumvirs monétaires, et j'ai signalé autrefois un exemple du même fait sur les cistophores de Pergame, qui offrent les noms de quatre magistrats différents sous le même proconsul C. Pulcher, qui ne gouverna l'Asie que pendant deux ans (*Rev. numism.*, 1852, p. 91). Il se peut aussi que les magistrats d'Hiérapolis aient été nommés pour quatre ou six mois, comme dans beaucoup de villes grecques, et dans ce cas, l'année proconsulaire de Fabius pourrait très-bien coïncider avec le semestre entier de l'un des trois, et avec la fin et le commencement des semestres des deux autres. Ces deux explications sont également admissibles, et dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas lieu d'adopter l'une plutôt que l'autre.

Le mot ΧΑΡΑΞ, qui se trouve sur les deux premières monnaies, est difficile à expliquer. Il ne faudrait pas croire qu'il y a ΕΧΑΡΑΞΕ, *sculpsit*, comme sur quelques médailles de Tripolis de Carie (Mionnet, *Carie*, n° 523); en comparant les différents exemplaires, il est facile de s'assurer que le mot est complet, et qu'il n'y manque rien. C'est donc le nom d'un second magistrat, ou bien le troisième nom de Zosime, qui se serait appelé Ζώσιμος Φιλόπατρις ὁ καὶ Χάραξ. La polyonymie était très-fréquente chez les Grecs du temps de l'empire romain, et l'on en rencontre de nombreux exemples dans les inscriptions de l'Asie Mineure.

On remarquera aussi que sur les deux premières monnaies l'ethnique est écrit Ἱεροπολειτῶν et sur les deux autres Ἱεραπολειτῶν. Les deux formes étaient usitées et sont employées indistinctement sur les médailles de la ville. Il existe au Cabinet de France une monnaie à l'effigie d'Auguste, et sur le coin de laquelle le graveur, après avoir d'abord gravé Ἱεραπολειτῶν, a changé l'A en O pour en faire Ἱεροπολειτῶν.

Paullus Fabius Maximus était un des personnages les plus considérables de l'empire; il appartenait à la plus ancienne et à la plus illustre noblesse de Rome; parmi ses ancêtres immédiats il comptait Q. Fabius Allobrogicus, le vainqueur des Allobroges, et L. Æmilius Paullus, le vainqueur de Persée, et il réunissait dans sa personne tous les glorieux souvenirs des Fabius et des Æmilius. De plus, il était proche parent d'Auguste; sa femme Marcia était la fille de Marcius Philippus et d'Attia, sœur de la mère d'Auguste. Ovide, qui était l'ami de la famille, le dit expressément : *Nupta fuit quondam matertera Cæsaris illi, scil. Philippo* (*Fasti*, VI, 807; cf. *Epist. ex Ponto*, I, 2, 139); et une inscription trouvée à Paphos confirme le

dire du poète : Μαρκίᾳ Φιλίππου θυγατρί, ἀνεψιᾷ Καίσαρος θεοῦ Σεβαστοῦ, γυναικὶ Παύλου Φαβίου Μαξίμου, Σεβαστῆς Πάφου ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος (*Corpus Inscr. Gr.*, 2629). Marcia était donc la cousine germaine d'Auguste; aussi Fabius fut-il un des amis et des confidents du prince; mais cette amitié fut la cause de sa mort.

Auguste avait relégué son petit-fils Agrippa Postumus dans l'île de Planasia; vers la fin de sa vie, dans la dernière année de son règne, il se repentit de sa dureté envers le jeune prince et alla le voir en secret dans son île, accompagné seulement de Fabius. L'entrevue aboutit à une réconciliation, ou du moins l'empereur se laissa aller à sa tendresse naturelle pour le seul petit-fils qui lui restât, et il est probable qu'il méditait de le déclarer son héritier de préférence à Tibère. Malheureusement Fabius ne sut pas garder le secret; il raconta l'issue du voyage à sa femme Marcia, qui le redit à l'impératrice Livie, la mère de Tibère et l'ennemie mortelle d'Agrippa. Auguste s'aperçut de l'indiscrétion de son ami et Fabius mourut peu de temps après; on crut généralement qu'il s'était donné la mort, et à ses funérailles on entendit Marcia se lamenter et s'accuser d'avoir causé la mort de son époux. On sait que le premier acte de Tibère, après son avénement, fut de faire périr le jeune Agrippa. Tel est le récit de Tacite (*Annal.*, I, 5); Pline y fait allusion (*H. N.*, VII, 45) et Plutarque raconte les mêmes faits un peu autrement; mais dans son texte le nom de Fulvius a été substitué à celui de Fabius, probablement par une erreur de copiste (*De Garrulitate*, 11).

Fabius fut consul en l'an de Rome 743 (11 av. J.-C.). L'inscription de Paphos, que nous avons citée, a fait supposer à Bœckh qu'il avait été proconsul de Cypre; c'est possible, mais il est singulier que son titre ait été omis

dans l'inscription, et d'ailleurs, comme Marcia était proche parente de l'empereur, les Paphiens peuvent très-bien lui avoir élevé une statue, sans que son mari ait été proconsul de l'île. A l'époque de sa mort, Fabius faisait partie du collége des frères Arvales (Marini, *Fr. Arv.*, tab. I, et p. 13). La seule autre fonction qu'il ait remplie, à notre connaissance du moins, est celle de proconsul d'Asie, ainsi que l'atteste une inscription trouvée à Eumenia en Phrygie (*Corpus inscr. gr.*, 3902, *b*). Ce document se rapporte à l'institution d'une fête en souvenir du jour de naissance d'Auguste; la province d'Asie avait décidé qu'elle accorderait une récompense à celui qui trouverait la meilleure manière de célébrer cet anniversaire, et en conséquence elle décerne une couronne au proconsul Fabius, qui avait rempli le mieux les conditions du programme. On voit que la ville d'Hiérapolis avait d'excellentes raisons pour mettre sur ses monnaies l'effigie du proconsul.

Quant à la date de son proconsulat, il est facile de la déterminer. Par une constitution de l'an 727, Auguste établit qu'à l'avenir les sénateurs, qui avaient été préteurs ou consuls, ne pourraient prendre part au tirage des provinces prétoriennes ou consulaires que cinq ans au moins après avoir exercé leurs fonctions à Rome. D'après cette règle, qui fut strictement observée pendant plus de deux siècles, Fabius, qui avait été consul en 743, ne pouvait tirer au sort pour les deux provinces consulaires d'Asie et d'Afrique qu'au commencement de l'année 749. D'un autre côté, comme les proconsuls partaient pour leurs provinces au printemps et y arrivaient vers le mois de mai, Fabius dut débarquer en Asie au mois de mai 749 et y rester jusqu'au mois de mai de l'année suivante. Au surplus, on ne peut retarder son proconsulat pour la raison que voici : Julius

Antonius, qui fut consul l'année après Fabius, gouverna aussi la province d'Asie (Joseph., *Ant. Jud.*, XVI, 6, 7) ; en lui appliquant le même calcul qu'à Fabius, on voit qu'il ne put tirer au sort qu'au commencement de 750, et qu'il dut passer en Asie l'année proconsulaire 750-751 ; il revint alors à Rome, et dès l'année suivante 752, il fut mis à mort à cause des rapports criminels qu'il entretenait avec Julie, fille d'Auguste (Dio, LV, 10). Comme les proconsuls se succédaient toujours dans l'ordre d'ancienneté de leurs consulats, on voit que Fabius et Antonius durent se succéder en Asie, et que leurs proconsulats tombent nécessairement dans les années 749 à 751.

Les fastographes modernes donnent à Fabius le prénom de Quintus, et considèrent Paullus comme un *agnomen*; c'est une erreur. Paullus est un véritable *prænomen* et il est employé comme tel dans tous les documents contemporains où Fabius est mentionné. Ainsi dans les actes des frères Arvales de l'année 767, on lit : *Paullus Fabius Q. F. Maximus*; dans le sénatus-consulte de l'an 743, conservé par Frontin (*de Aquæductibus*, p. 194) on trouve : *Q. Ælius Tubero, Paullus Fabius Maximus coss. verba fecerunt*; il en est de même dans les inscriptions d'Eumenia et de Paphos, ainsi que dans le testament d'Auguste (cf. *Corpus inscr, lat.*, I, n° 799). On sait maintenant, grâce aux savantes recherches de Mommsen, que vers les derniers temps de la république et sous les premiers Césars, les grandes familles de la noblesse romaine adoptèrent l'usage de prendre pour prénoms les surnoms des plus illustres de leurs ancêtres; ainsi les Cornelii Sullæ adoptèrent le prénom Faustus, les Æmilii et les Fabii celui de Paullus, les Cornelii Lentuli celui de Cossus, et nous verrons bientôt que le frère de Paullus Fabius avait pris celui d'Africanus. On trouvera d'intéressants dé-

tails sur ce sujet dans l'excellent article de Mommsen (*Römische Forschungen*, p. 34 et suiv.).

II. C. Asinius Gallus.

1. ACINIOC ΓΑΛΛΟC Α..ΘC. Tête nue de Gallus.

℟ ΑΠΟΛΛΑC ΦΑΙΝΙΟΥ ΤΑΜΝΙΤΑΝ. Tête de Bacchus, ceinte de lierre. — Æ. 4 1/2. Cabinet de France. (Pl. IV, n° 4.)

Il existe deux exemplaires frustes de cette pièce au Musée Britannique; et il doit y en avoir un à Munich, provenant de la collection Cousinéry.

2. ΚΑΙCΑΡ CЄΒΑCΤΟC ΠΑΟΥCΙΑC ΥΠΑΤ.... Tête nue d'Auguste.

℟ ΑΠΟΛΛΑC ΦΑΙΝΙΟΥ ΤΑΜΝΙΤΑΝ. Pallas debout, tenant dans la main droite une petite Victoire. — Æ. 4 1/2. Musée Britannique et collection de la Banque d'Angleterre. L'exemplaire du Cabinet de France est fruste; il doit y en avoir un autre à Munich.

Voilà encore deux monnaies frappées dans la même ville et par le même magistrat monétaire, l'une avec la tête et le nom d'Auguste, l'autre avec la tête et le nom du proconsul. Le portrait de Gallus est très-caractérisé, et il a un nez retroussé qui ne permet pas de confondre son effigie avec celles des princes de la famille impériale ses contemporains. Malheureusement je n'ai pas encore rencontré un exemplaire de cette médaille, où la lecture du dernier mot de la légende soit parfaitement certaine; sur les deux exemplaires du Musée Britannique, on croit lire ΑΓΝΟC ou ΑΡΝΟC; sur celui du Cabinet de France, on voit plutôt ΑΙΛΟC; sur le sien, Cousinéry avait lu Γ.ΝЄ, lecture qui a donné lieu à une explication inadmissible proposée par

Borghesi (*Œuvres complètes*, I, p. 179). Je m'abstiendrai de toute nouvelle conjecture à ce sujet; il vaut mieux attendre la découverte d'un exemplaire mieux conservé de la médaille.

La légende de la seconde médaille, dont la lecture est certaine, présente aussi une petite difficulté qui a fort embarrassé le savant Eckhel (*D. N.* II, p. 498). Πλουσίας n'est pas un nom de consul, comme le faisait supposer le mot ὕπατ[ος]; il n'y a pas de consul de ce nom dans les fastes consulaires, bien connus maintenant, du règne d'Auguste, et d'ailleurs, ce nom n'est pas un nom romain. Πλουσίας est le nom d'un second magistrat local de Temnos, et le mot suivant doit être le nom de son père Ὑπάτιος; il faut donc lire Πλουσίας Ὑπατίου d'un côté et Ἀπόλλας Φαινίου de l'autre.

C. Asinius Gallus, fils d'Asinius Pollio, l'ami d'Auguste et le fondateur des bibliothèques publiques à Rome, est lui-même un personnage fort connu et souvent mentionné par Tacite et d'autres auteurs. Il fut triumvir monétaire sous le règne d'Auguste, et a signé de son nom de nombreuses monnaies de ce prince (Cohen, *Monnaies de la République*, p. 47), et il parvint au consulat en l'an 746 (8 av. J. C.), c'est-à-dire trois ans après Paullus Fabius. Son proconsulat d'Asie n'est pas mentionné par les auteurs, et il n'est connu que par la médaille de Temnos; du reste Eckhel et Borghesi sont d'accord sur ce point, et en effet on ne voit pas à quel autre titre son nom aurait pu figurer sur la monnaie. Il dut gouverner l'Asie en 753 ou 754; mais on ne peut préciser la date davantage; car son collègue dans le consulat, C. Marcius Censorinus, fut aussi proconsul d'Asie, et on ne sait lequel des deux participa le premier au tirage des provinces consulaires. Gallus avait épousé Vipsania Agrippina, la fille d'Agrippa, après qu'elle

eût été répudiée par Tibère, et cette circonstance, jointe à son franc parler, lui valut la haine de ce prince, qui le fit périr vers l'an 33 ap. J. C.

III. M. Tullius Cicero.

ΜΑΡΚΟΣ ΤΥΛΛΙΟΣ ΚΙΚΕΡΩΝ. Tête nue de Cicéron.

℞ ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΤΩΝ ΑΠΟ ΣΙΠΥΛΟΥ ΘΕΟΔΩΡΟΣ. Main tenant une couronne, une palme, une épée et un cep de vigne. — Æ. 5. Cabinet de France, deux exemplaires, et Musée Britannique. (Pl. IV, nº 5.)

Cette médaille a déjà été le sujet d'une foule de dissertations, qui ont été résumées dans un excellent article de Borghesi, auquel je renvoie le lecteur (*OEuvres complètes*, I, p. 171). La conclusion de l'illustre savant italien est que la tête est celle d'Auguste, et que la pièce a été frappée sous le proconsulat de M. Tullius Cicero, le fils de l'orateur, qui gouverna l'Asie vers l'an de Rome 730 (24 av. J. C.). Sanclemente, Visconti, Birch[1] et Ch. Lenormant ont soutenu au contraire que la tête et la légende se rapportent à Cicéron l'orateur, et que les habitants de Magnésie ont frappé cette monnaie en souvenir des bienfaits qu'ils avaient reçu de sa famille. Je passe sous silence l'opinion de Cousinéry et d'autres qui ont voulu y voir la tête de Jules César; ce système n'est pas soutenable.

Borghesi fait remarquer avec raison que la ville de Magnésie n'avait aucune obligation envers Cicéron, qui n'avait pas été proconsul d'Asie, et que la reconnaissance qu'elle pouvait avoir envers la famille Tullia ne pouvait en tout cas s'adresser qu'à son frère Quintus, qui gouverna effecti-

[1] *Numismatic Chronicle*, 1839, t. II, p. 107.

vement l'Asie pendant trois ans (693-696). On ne voit pas d'ailleurs que Quintus lui-même ait été le bienfaiteur de Magnésie plutôt que des autres villes de la province; il les exempta toutes d'une contribution impopulaire, qu'on avait l'habitude de lever en faveur des édiles de Rome, et pour subvenir aux dépenses des jeux célébrés par ces magistrats dans la capitale; mais cette mesure fut générale et s'appliqua à toute la province. En dehors de ce fait, il n'y a pas trace, dans la correspondance si détaillée de Cicéron, de rapports plus étroits entre sa famille et les Magnésiens. Il faut donc admettre avec Borghesi que la monnaie a été frappée sous le proconsulat de M. Cicéron le fils; ce point nous paraît désormais hors de conteste. Quant à la tête, il suffit d'examiner les deux exemplaires de la médaille conservée au Cabinet de France pour se convaincre qu'elle n'est pas celle d'Auguste; sur ce point, Borghesi s'est certainement trompé. Aussi doit-on s'en tenir à la règle si justement invoquée par Visconti, et dont nous fournissons aujourd'hui de remarquables confirmations, à savoir, que la légende qui accompagne un portrait sur une médaille donne le nom de la personne que ce portrait représente; mais dans le cas de notre médaille on peut hésiter entre le père et le fils, qui portent exactement les mêmes noms. N'étaient les exemples de Fabius, de Gallus, et ceux que nous fournissent les monnaies d'Afrique, je serais tenté de me ranger à l'opinion de Visconti, avec cette restriction, bien entendu, que la monnaie a été frappée sous le proconsulat du fils, et qu'on y a placé le portrait de son père pour lui être agréable. En fin de compte, la question se réduit à une appréciation du caractère de Cicéron le fils, dont Sénèque a dit : *Homo qui nihil ex paterno ingenio habuit præter urbanitatem* (*Suasoria*, 8); lui faisait-on mieux la cour en mettant sur

la monnaie son portrait ou celui de son père? Les Magnésiens ne devaient rien au père, tandis qu'ils pouvaient attendre des services du fils; c'était là leur seul point de vue; en mettant le portrait du fils, ils étaient sûrs de plaire; en mettant celui du père, l'étaient-ils au même degré? Je ne le crois pas, car la mémoire du grand orateur était médiocrement agréable à Auguste. Toutefois la question est délicate, et je n'oserais la trancher; mais, à tout considérer, et eu égard aux autres exemples que je produis dans ce mémoire, j'incline à croire que le portrait est celui du fils.

IV. M. Plautius Silvanus.

1. ΣΕΒΑΣΤΟΝ ΔΗΜΟΦΩΝ. Auguste debout dans un temple tétrastyle.

℞ ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ ΣΙΛΒΑΝΟΝ. Le proconsul Silvanus debout et vêtu de la toge, couronné par un autre personnage debout et vêtu d'un habit court. — Æ. 4 1/2. (Cabinet de France, quatre exemplaires.) — Cette pièce a été mal décrite par Mionnet (*Mysie*, n° 535, et *Supplément*, n° 929).

2. Λ.ΚΑΙΣΑΡΑ ΔΗΜΟΦΩΝ. Tête nue de Lucius César.

℞ Γ.ΚΑΙΣΑΡΑ ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ. Tête nue de Caïus César. — Æ. 4. (Cabinet de France, deux exemplaires.) — Cette pièce a été décrite trois fois par Mionnet et toujours inexactement (*Mysie*, nos 536, 543, et *Supplément*, n° 936).

Cette monnaie de Pergame diffère de celles que nous avons étudiées jusqu'à présent; elle ne donne pas le buste du proconsul, mais elle le représente en pied et recevant une couronne qui lui avait été sans doute décernée par la ville de Pergame. Nous avons vu que la province d'Asie avait offert une couronne à Paullus Fabius, et l'inscription d'Eumenia

ajoute que cette couronne devait être proclamée aux jeux en honneur d'Auguste qui étaient célébrés à Pergame; c'est un fait semblable qui est rappelé sur la médaille de Pergame, et dont on y voit la représentation.

Voici encore un proconsulat qui n'est pas mentionné dans l'histoire et qui n'est attesté que par cette médaille; nous le signalons ici pour la première fois.

M. Plautius Silvanus est encore un des personnages considérables du règne d'Auguste. Son magnifique tombeau de famille existe à Tivoli, et l'inscription qui y est gravée a été publiée dans le recueil de Gruter (p. 452, 6); elle est ainsi conçue : « M. Plautius M.f.A.n. Silvanus cos. VIIvir « epulonum. Huic senatus triumphalia ornamenta decrevit « ob res in Illyrico bene gestas. Lartia Cn. f. uxor. M. Plau- « tius M. f. Urgulanius vixit ann. IX. » Ainsi lui-même avait été consul et *septemvir epulonum*, et il avait reçu les insignes du triomphe en récompense de ses victoires en Illyrie; sa femme s'appelait Lartia, et il avait eu un fils mort jeune qui portait le surnom d'Urgulanius. L'inscription n'est pas un *cursus honorum;* aussi toutes les autres fonctions que Silvanus avait remplies sont-elles passées sous silence; on s'est borné à rappeler sa plus haute charge civile, le consulat, sa plus haute fonction religieuse, le septemvirat, et sa plus grande gloire militaire, les insignes du triomphe.

Silvanus fut consul en 752 (2 av. J. C.), en même temps qu'Auguste, et par conséquent il dut tirer au sort pour les provinces consulaires au commencement de 758, et gouverner l'Asie pendant l'année proconsulaire 758-759. Rien n'autorise à croire que son proconsulat ait été retardé; car Cossus Lentulus, le consul de l'année 753, gouverna l'Afrique en 759, de sorte que l'intervalle *minimum* de cinq ans entre le consulat et le proconsulat

était toujours la règle; et en effet ce n'est que sous Tibère qu'il commença à s'allonger et fut fixé dans la pratique à dix ans environ. Silvanus était donc en Asie pendant les premiers mois de 759; mais dès la même année ou au plus tard l'année suivante, il était envoyé en Illyrie avec un autre consulaire, A. Cæcina, pour y conduire des renforts considérables tirés de la Thrace et des provinces voisines (*exercitus quem A. Cæcina et Silvanus Plautius consulares ex transmarinis adducebant provinciis*, Vell. Pat., II, 112), et il faillit y débuter par un échec; ses troupes auxiliaires furent surprises et culbutées par l'ennemi, mais la valeur et la solidité des légionnaires rétablit bientôt le combat et tourna en victoire ce qui aurait pu être un désastre. Silvanus continua à commander une armée en Illyrie et dans les provinces voisines pendant plusieurs années, et il y était encore en 763; il remporta de nombreux avantages sur les barbares, et c'est en récompense de ces succès qu'il reçut les insignes du triomphe (Dio, LV, 34; LVI, 12).

Les indications chronologiques fournies par les médailles s'accordent avec celles que nous avons recueillies chez les historiens. Le magistrat Démophon qui a signé la médaille où on voit les têtes de Caius et de Lucius César, est le même qui figure sur la médaille de Silvanus. Caius César fut envoyé en Asie en 754, et y resta jusqu'à sa mort; son frère Lucius mourut à Marseille en septembre 755; c'est donc probablement pendant l'une de ces deux années que fut frappée la médaille qui porte leurs deux têtes. Démophon exerçait encore quelque magistrature dans sa ville natale trois ans plus tard, lors du proconsulat de Silvanus, et c'est à cette époque que l'autre médaille fut frappée.

Nous avons vu que Silvanus avait eu un fils, nommé

Urgulanius. Ce nom lui venait de son aïeule Urgulania, la mère du proconsul, qui est souvent mentionnée par Tacite. Elle était la favorite de l'impératrice Livie, et elle profitait de la faveur dont elle jouissait à la cour impériale pour se mettre au-dessus des lois; Tacite en cite deux exemples, et il raconte que lorsque son petit-fils, un autre Plautius Silvanus, allait être condamné à mort pour avoir assassiné sa femme, elle lui envoya elle-même un poignard pour qu'il prevînt la sentence des juges (*Annal.*, II, 34; IV, 21, 22). On voit que l'influence de sa mère, autant que ses propres services, faisaient du proconsul Silvanus un des hommes les plus importants de son temps.

Avant de quitter la province d'Asie, nous avons encore à signaler deux médailles de Tralles, mal décrites par Mionnet et d'autres auteurs, et sur lesquelles quelques numismatistes ont cru reconnaître le nom d'un proconsul, Vedius Pollio (Mionnet, *Supplément*, *Lydie*, 691, 694).

1. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΟΗΥΔΙΟΣ. Tête nue, probablement d'Auguste.

℞ ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΠΑΡΡΑΣΙΟΥ. Tête laurée de Jupiter. — Æ. 4. (De ma collection.)

2. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΠΩΛΛΙΩΝ. Tête nue, probablement d'Auguste.

℞ ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΠΑΡΡΑΣΙΟΥ. Temple octostyle; à droite, un caducée. — Æ. 6. (De ma collection.)

Vedius était probablement un fonctionnaire romain, peut-être un procurateur d'Auguste, et il appartenait à cette famille Vedia, l'une des plus puissantes de l'ordre équestre de Rome, vers la fin de la république et au commencement de l'empire (*Matios et Vedios et cætera equitum Romanorum prævalida nomina.* Tacit., *Ann.*, XII, 60).

Mais aucun membre de cette famille ne paraît avoir suivi la carrière des fonctions sénatoriales sous Auguste, et bien certainement aucun d'eux ne parvint au consulat. La tête représentée sur les deux médailles paraît être celle d'Auguste jeune.

Nous allons passer maintenant aux proconsuls d'Afrique, qui étaient à cette époque des personnages plus importants et plus influents que leurs collègues d'Asie, parce qu'ils avaient une légion entière sous leurs ordres, tandis que les proconsuls d'Asie n'exerçaient plus aucun commandement militaire.

V. P. Quinctilius Varus.

1. AVG.PONT.MAX. Tête nue d'Auguste, entre les têtes affrontées de Caius et Lucius César; dessous les lettres C.L, et une contremarque punique.

℟ P.QVINCTILI VARI ACHVLLA. Tête nue de Varus. — Æ. 8. Cabinet de France. (Pl. IV, n° 6.) Muller, *Numismatique de l'Afrique*, II, p. 44.

2. P.QVINTILI.VARVS. Tête nue d'Auguste?

℟ HADRVME. Tête radiée du Soleil; derrière, un trident. — Æ. 8. Muller, II, p. 52, n° 26.

Pour les monnaies frappées au nom des proconsuls d'Afrique notre tâche sera plus facile, parce qu'elles sont d'un module beaucoup plus grand que celles des villes d'Asie, ce qui permet de distinguer les portraits avec plus de certitude; nous n'aurons d'ailleurs qu'à prendre pour guide l'excellent ouvrage de L. Muller. L'opinion émise par ce savant lui est tout à fait personnelle; avant lui, personne, à ma connaissance du moins, n'avait reconnu les effigies des proconsuls d'Afrique sur les monnaies de cette province, et

dernièrement encore Cavedoni combattait son système dans ses notes sur les décades de Borghesi (*OEuvres complètes*, I, p. 306, note).

Varus fut consul en 741 avec Tibère pour collègue, et pendant l'année entière. Il ne pouvait participer au tirage des provinces consulaires qu'au commencement de 747 et c'est effectivement en cette année au plus tard qu'il alla gouverner l'Afrique, ainsi que Borghesi l'a démontré (I, p. 309) ; car en 748 il était déjà légat de Syrie, comme le prouvent les monnaies d'Antioche qui portent la légende ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ et les dates de l'ère actiaque 25 à 27 (sept. 747 à sept. 750). Il paraît être resté assez longtemps en Syrie; dans tous les cas, il y a une lacune de plusieurs années entre la dernière date, qui figure sur ses monnaies et la date 35 (sept. 757 à sept. 758) qu'on lit sur celles de son successeur présumé L. Volusius Saturninus. D'après Dion Cassius (LVI, 18), il passa, sinon directement, du moins sans avoir rempli d'autres fonctions dans l'intervalle, de la légation de Syrie à celle de Germanie. Le désastre de l'armée romaine sous ses ordres, sa mort et le désespoir d'Auguste lorsque la terrible nouvelle parvint à Rome, ont été racontés par Tacite, et sont présents à la mémoire de tous.

Varus était allié à la famille impériale; il avait épousé Clodia Pulcra, cousine d'Agrippine, fille d'Agrippa et petite-fille d'Auguste (Voyez pour cette parenté, Tacit., *Annal.*, IV, 52, et Borghesi, I, p. 417).

Les numismatistes qui ont parlé de la médaille d'Achulla avant L. Muller, prenaient la tête du revers pour celle d'Agrippa, bien qu'il fût mort depuis plusieurs années lors du proconsulat de Varus. Cette circonstance ne serait pas une raison déterminante pour ne pas admettre la présence

du portrait d'Agrippa; car il existe des monnaies à l'effigie d'Agrippa, frappées certainement après sa mort; mais en comparant notre médaille avec les moyens bronzes bien connus qui portent la tête d'Agrippa, il est facile de voir que les deux têtes sont complétement différentes. Quant à la médaille d'Hadrumetum, Muller croit que la tête qu'on y voit est celle d'Auguste; comme je n'ai pas vu la pièce, je ne puis rien affirmer; mais comme il existe des médailles absolument pareilles avec la tête du proconsul Saturninus, il est très-probable que le portrait est celui de Varus et non celui d'Auguste.

VI. L. Volusius Saturninus.

1. AVG.PONT.MAX. Tête nue d'Auguste, entre les têtes affrontées de Caius et Lucius César; dessous les lettres C. L.

℟ L.VOLUSIVS SATVRN.ACHVL. Tête nue de Saturninus. — Æ. 8. Cabinet de France. (Pl. IV, n° 7). Muller, *Numismatique de l'Afrique*, II, p. 44.

2. ACHVLLA. Tête diadémée d'une déesse.

℟ L.VOLVSIVS SATVRN. Tête nue de Saturninus. — Æ. 7. Muller, II, p. 44, n° 10.

3. L.VOLVSIVS SATVR. Tête nue de Saturninus.

℟. HADR. Tête radiée du Soleil; derrière, un trident. — Æ. 8. Muller, II, p. 52, n° 27.

4. IMP.CAESAR DIVI F.AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste; devant, le lituus.

℟ PERM.L.VOLVSI PROCOS.GERG. Tête de Minerve; devant, un crabe. — Æ. 11. Muller, II, p. 35.

Borghesi a démontré que L. Volusius Saturninus fut consul *suffectus* en 742, c'est-à-dire l'année après Varus, et

qu'il fut son successeur dans le proconsulat d'Afrique (I, p. 314). Il gouverna plus tard la Syrie, ainsi qu'il résulte des monnaies d'Antioche qui portent son nom et la date 35 de l'ère actiaque (sept. 757 à sept. 758) ; il mourut en 773. Saturninus était d'une famille ancienne, mais sans illustration ; lui-même fut le premier consul de son nom ; il avait accumulé d'immenses richesses (Tacit., *Ann.*, III, 30). Son père, Q. Volusius, avait épousé la fille de Tiberius Claudius Nero, l'aïeul de l'empereur Tibère, dont notre proconsul était par conséquent le cousin germain.

VII. AFRICANUS FABIUS MAXIMUS.

1. AFRIC.FABIVS MAX.COS.PROCOS.VII....EPVL. Tête de Fabius.

℞ HADRVM. Tête d'un dieu, coiffé d'une tiare. — Æ. 7. Cabinet de France. Muller, II, p. 52, nº 29.

2 AFR.FA.MAX.COS.PROCOS.VIIVIR EPVLO. Tête de Fabius.

℞ C.LIVIN.GALLVS Q.PROPR. Éléphant marchant et écrasant un serpent sous son pied. — Æ. 6. Cabinet de France. (Pl. IV, nº 8.) Muller, II, p. 61.

Africanus Fabius Maximus était le frère de Paullus Fabius Maximus, dont nous avons parlé plus haut. Il fut consul en 744, l'année après son frère, et il alla sans doute gouverner l'Afrique à l'expiration des cinq années réglementaires, c'est-à-dire en 750, en même temps que Julius Antonius, son collègue dans le consulat, obtenait la province d'Asie. Le nom d'Africanus a été adopté par Fabius en souvenir du frère de son trisaïeul, Scipio Africanus, qui l'avait mérité par la conquête et la destruction de Carthage. Comme le nom de Paullus, Africanus est un vé-

ritable *prænomen*, et c'est un exemple de plus à ajouter à ceux que Mommsen a réunis; la position du mot dans la légende ne laisse aucun doute à cet égard, et c'est pour cela qu'un de ses affranchis, dans une inscription citée par Borghesi (I, p. 249, note), est appelé *Q. Fabius Africani l. Cytisus*, et non *Q. Fabius Q. l. Cytisus*, comme il aurait dû l'être si le prénom de son patron avait été *Quintus*. Je ne crois pas qu'Africanus soit mentionné dans aucun autre document contemporain. On ne sait rien de sa vie, en dehors de ce que les médailles nous apprennent, c'est-à-dire qu'il fut consul, proconsul d'Afrique et *septemvir epulonum*; on sait que les *septemviri epulonum* formaient un des quatre grands colléges sacerdotaux de Rome.

La seconde médaille de Fabius porte au revers le nom de son questeur *pro prætore*, C. Livineius Gallus; elle rappelle les nombreuses monnaies frappées par Pompée, Marc-Antoine et d'autres généraux, et signées des noms de leurs questeurs.

Il nous semble que les sept exemples que nous avons réunis dans ce mémoire prouvent suffisamment notre thèse, et montrent que, sous le règne d'Auguste, les portraits de quelques proconsuls des deux grandes provinces d'Asie et d'Afrique ont été reproduits sur les monnaies locales. Nous n'avons cité que des exemples certains, empruntés à des médailles que nous avons pu examiner nous-même. On en trouvera probablement d'autres, mais pas beaucoup; car cette distinction n'a été accordée qu'à de très-grands personnages, illustres par leur naissance ou par leur position à la cour d'Auguste, et dont plusieurs étaient parents ou alliés de la famille impériale.

W. H. WADDINGTON.

SUR

LE POIDS DES MÉDAILLONS D'OR IMPÉRIAUX.

En publiant dernièrement dans la *Revue*[1] les deux précieux médaillons d'or byzantins dont il a eu la bonne fortune de pouvoir devenir possesseur, M. Robert a signalé comme un fait exceptionnel l'exactitude du poids monétaire de ces pièces, et il s'est demandé si on devait les considérer comme des médailles ou comme de véritables monnaies.

Pour les doubles *solidi* de Valentinien Ier et de Valens que ce savant numismatiste a ainsi fait connaître, je ne crois pas que la question puisse être douteuse. Les pièces de 2 sous d'or dont on connaît des exemples sous Constantin, Constant, Constance, Gratien, Valentinien II, Eugène, Honorius, bien que leurs poids offrent souvent de grandes irrégularités, qui se remarquent du reste également dans les *solidi* de la même époque et justifient les reproches adressés par M. Mommsen aux *procuratores sacræ monetæ*, étaient évidemment des monnaies destinées à la circulation journalière, exactement comme nos pièces de 40 fr.

Mais il ne faudrait pas croire que le fait de représenter

[1] *Revue numism.*, 1866, p. 111 et suiv.

par son poids une valeur monétaire fût pour un médaillon d'or impérial romain l'indication certaine de ce qu'il était destiné à circuler comme une monnaie. Lorsque l'on frappe chez nous une médaille d'or commémorative ou honorifique, on lui donne une valeur précise, comme le simple bon sens indique que ce doit être. La même chose avait lieu chez les Romains. Tous les grands médaillons d'or que leurs dimensions exceptionnelles indiquent comme ayant été de véritables médailles, dans le sens que nous attachons à ce mot, ont un poids monétaire exact et représentent constamment des multiples de l'unité en usage au moment où ils furent frappés.

Le médaillon d'or d'Auguste découvert à Herculanum [1] pèse juste 4 *aurei* de la taille usitée sous le fondateur de l'empire [2]. Ceux de Domitien et de Commode que possédait jadis le Cabinet de France ont malheureusement disparu dans le vol de 1831, et les poids en sont restés inconnus. Nous ne possédons non plus aucun des médaillons d'or qu'Élagabale avait fait fabriquer et qui furent fondus par ordre d'Alexandre Sévère, mais Lampride [3] nous apprend qu'ils étaient de 2, 3, 4, 10 et 100 *aurei* [4].

C'est abusivement que dans les collections numismatiques on range d'ordinaire dans cette catégorie les *biniones* et les *terniones* de Valérien, Gallien et leurs successeurs, pesant les uns 11gr,890 à 11gr,140, les autres environ 15gr,240 [5]. Ces pièces étaient de véritables monnaies, dont

[1] Cohen, *Description des monnaies de l'empire romain*, t. I, p. 46, n° 36.

[2] Mommsen, *Geschichte des Römischen Münzwesens*, p. 750.

[3] *Sev. Alex.*, 39.

[4] Cf. Mommsen, p. 776.

[5] Voy. mon *Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité*, p. 151.

l'introduction dans le système du monnayage impérial est signalée par les auteurs [1] en même temps que l'adoption de la coupe de l'*aureus* en trois *tremisses* ou *trientes* [2]. Elles devraient donc être maintenues parmi les monnaies proprement dites, à côté des *aurei*, et non rangées dans la class espéciale des médaillons. Il en est de même du quadruple *triens*, qui fait son apparition sous le règne de Probus [3].

C'est sous Carus que nous retrouvons pour la première fois un médaillon que sa dimension ne permet plus de ranger parmi les espèces monétaires. Il est conservé au Cabinet de Vienne, et réunit les deux têtes de Carus et de Carin [4]; son poids, que j'ai relevé moi-même à Vienne en 1861, est de 27gr,680; c'est donc précisément 5 *aurei*, tels qu'on les frappait à la même époque.

De Dioclétien quatre médaillons d'or sont connus jusqu'à présent. Ce sont d'abord ceux du Cabinet de France aux revers CONSVL VI P.P.PROCOS [5] et VICTORIA AVGG [6], pesant l'un 13gr,080 et l'autre 13gr,100; puis la pièce IOVI CONSERVATORI, avec le Jupiter assis [7], dont on connaît deux exemplaires, l'un au Cabinet de France, du poids de 53gr,600, et l'autre de la collection de M. Ch. Robert, pesant 51gr,660 (de conservation médiocre). Enfin le

[1] Chronographe de l'année 354, publié par M. Mommsen, *Abhandl. der Kœnigl. Sæchs. Gesellsch.*, t. II, p. 648. — Cf. Mommsen, *Geschichte des Römischen Münzwesens*, p. 776.

[2] Lamprid., *Sev. Alex.*, 39. — Treb. Poll., *Claud.*, 14 et 17.

[3] Cohen, t. V, p. 223 et suiv., nos 1, 2, 4-6. — Voy. mon *Essai sur la monnaie dans l'antiquité*, p. 151.

[4] Arneth, *Synopsis numorum Musei Vindobonensis*, part. II, p. 181. — Cohen, t. V, p. 329, no 1.

[5] Cohen, t. V, p. 373, no 1.

[6] *Ibid.*, no 4.

[7] *Ibid.*, no 2.

médaillon avec la même légende et le Jupiter debout, de la collection Blacas[1], pesant $53^{gr},600$. Il faut en rapprocher les médaillons des collègues de cet empereur, celui de Maximien Hercule, conservé à Vienne[2], qui, pesé par moi, m'a donné $53^{gr},670$, et celui de Constance Chlore du Cabinet de Berlin[3], qui est de $20^{gr},775$. Les plus élevés de ces poids fournissent des nombres exacts de deniers d'or :

$$\left.\begin{array}{l} 53^{gr},670 \\ 53^{gr},600 \end{array}\right\} = 10 \quad \textit{aurei.}$$
$$20^{gr},775 \quad = 4 \quad —$$

Quant à $13^{gr},080$ et $13^{gr},100$, ce n'est pas un multiple exact de l'*aureus*, mais deux fois le quadruple *triens*, taille qui, je viens de le dire, était usitée depuis Probus dans l'échelle monétaire. Ainsi quand nous ne trouvons pas un multiple de l'*aureus*, nous rencontrons un multiple de sa division légale, ce qui vient encore confirmer l'exactitude du poids monétaire des pièces frappées pour servir comme nos médailles. Le poids de 8 *trientes* a deux exemples dans les médaillons d'or de Constance Chlore comme dans ceux de Dioclétien :

HERCVLI CONS CAES, Cabinet de France, $13^{gr},370$[4].
PRINCIPI IVVENTVTIS, collection Blacas, $12^{gr},975$[5].

Les médaillons d'or de Constantin sont nombreux, et on trouvera tous leurs poids fort exactement enregistrés dans

[1] Cohen, t. V, p. 373, n° 3.— Voy. *Revue numism.*, 1859, p. 294.

[2] Gori, *Mus. florent.*, part. V, p. 22.—Arneth, *Synopsis*, part. II, p. 186.— Cohen, t. V, p. 437, n° 2.

[3] Pinder, *Die antiken Münzen des Kœniglichen Museums*, n° 1006. — Cohen, t. V, p. 552, n° 1.

[4] Cohen, t. V, p. 552, n° 4.

[5] *Ibid.*, p. 553, n° 6.

l'ouvrage de M. Cohen. Ils varient beaucoup, ne forment pas une série régulière, et nombre d'entre eux, au premier abord, ne paraissent pas pouvoir être ramenés à l'unité du *solidus* de 72 à la livre adoptée par Constantin. Mais il est à remarquer que les espèces monétaires d'or du même empereur présentent d'aussi grandes irrégularités, que j'y ai déjà signalées [1], de même que M. Mommsen. On ignore en effet l'année dans laquelle Constantin établit le système du *solidus*. M. Mommsen [2] suppose, mais sans preuves suffisantes, que ce fut en 312, l'année même de la défaite de Maxence et de la prise de Rome. Mais en étudiant les monnaies de Constantin on arrive forcément à l'une ou à l'autre de ces deux conclusions, ou que l'empereur, tout en ayant réglé le taux normal du *solidus*, ne put pas d'abord forcer les monétaires à se conformer exactement à ce taux, ou que la réforme n'eut lieu que tard dans son règne, après de nombreux tâtonnements. En effet, les espèces d'or à son nom et à son effigie varient beaucoup de poids. Les unes ont le taux normal du *solidus*, 4^{gr},550, d'autres l'excèdent et vont jusqu'à 4^{gr},770, d'autres enfin ne pèsent que 4^{gr},180 à 4^{gr},400 [3] et semblent encore être des doubles *trientes* de poids affaibli, comme on en frappait sous Dioclétien et ses collègues.

En prenant ces observations pour point de départ, il faut commencer par retrancher de la série des médaillons de Constantin les pièces dont le poids est d'environ 6^{gr},820, et qui sont des pièces de 1 1/2 *solidus* destinées à la circulation (taille tombée en désuétude après le règne du fondateur de Constantinople, et qui reparaît seulement un

[1] *Essai sur la monnaie dans l'antiquité*, p. 160 et suiv.

[2] *Geschichte des Romischen Münzwesens*, p. 778.

[3] Mommsen, p. 780, note 126.

instant dans le monnayage de Magnence et de Décence), ainsi que celles dont le poids flotte de 8gr,120 à 8gr,910 ; ces dernières, qui étaient aussi de vraies monnaies, sont les doubles de celles qui pèsent de 4gr,180 à 4gr,400, c'est-à-dire des quadruples *trientes* de l'*aureus* affaibli. Cette élimination faite, parmi les médaillons d'or connus de Constantin dont on peut vérifier les poids, il n'en reste plus que quatre qui puissent être considérés comme des médailles proprement dites, destinées à un usage autre que celui de la circulation monétaire. Or, les pesées de ces quatre médaillons fournissent toutes des valeurs exactes en *solidi*.

CONSTANTINI AVG.	26gr,680 [1]	= 6 *solidi.*
GAVDIVM AVGVSTI NOSTRI. .	13gr,320 [2]	= 3
SENATVS.	13gr,230 [3]	
SALVS ET SPES REIPVBLICAE.	11gr,430 [4]	= 2 1/2

Le médaillon de Constant Ier à la légende SALVS ET SPES REIPVBLICAE [5], conservé au Musée Britannique, pèse 19gr,130; c'est juste 4 *solidi* et 1 *triens*. Celui du même prince, à la légende SECVRITAS PERPETVA [6], est de 18gr,260, précisément 4 *solidi*.

Constance, outre les pièces de 2 *solidi* dont j'ai parlé au commencement de cet article, nous offre plusieurs grands médaillons d'or. Celui du Cabinet de Vienne, à la légende GAVDIVM ROMANORVM [7], pèse 253gr,720, c'est-à-

[1] Cohen, t. VI, p. 91, n° 3.
[2] *Ibid.*, p. 92, n° 13.
[3] *Ibid.*, p. 96, n° 28.
[4] *Ibid.*, p. 98, n° 25.
[5] *Ibid.*, p. 246, n° 13.
[6] *Ibid.*, p. 247, n° 14.
[7] *Ibid.*, p. 278, n° 21

dire 56 *solidi;* celui de la collection Blacas, à la légende GLORIA ROMANORVM [1], 19gr, 320 = 4 *solidi* 1 *triens;* celui du Musée de Vienne, à la même légende [2], 41gr,420 = 9 *solidi.* Je trouve ensuite, toujours du même empereur, un médaillon à la légende GLORIA ROMANORVM, conservé au Musée Britannique [3], qui pèse 20gr,210=4 1/2 *solidi;* puis trois autres de la même coupe, aux revers PIETAS AVGVSTI NOSTRI [4], PRINCIPI IVVENTVTIS [5] SALVS ET SPES REIPVBLICAE [6]. Cette dernière légende était encore celle d'un médaillon volé au Cabinet des médailles en 1831 [7], lequel pesait 36gr,150 = 8 *solidi.*

La numismatique de Valentinien ne nous offre qu'un seul médaillon en dehors des doubles sous d'or, comme celui qu'a publié M. Robert ; il pèse 13gr,000 [8], c'est-à-dire 3 *solidi.*

C'est l'effigie de Valens qui figure sur les célèbres médaillons du Cabinet de Vienne, découverts en Pannonie, qui ont dû être, à l'origine, des décorations honorifiques envoyées à des chefs barbares, auxiliaires de l'empire. Ces monuments fameux ont été l'objet de publications spéciales de la part de Steinbüchel et de M. Arneth et jouissent d'une renommée universelle parmi les numismatistes. Je ne m'y arrêterai donc pas, autrement que pour en donner les poids, tels qu'ils résultent de mes propres pesées, faites en 1861. Ils diffèrent absolument de ceux qu'a indiqués

[1] Cohen, t. VI, p. 280, n° 28.
[2] *Ibid.*, p. 280, n° 29.
[3] *Ibid*, p. 281, n° 30.
[4] *Ibid.*, p. 281, n° 34.
[5] *Ibid.*, p. 282, n° 35.
[6] *Ibid.*, p. 282, n° 37.
[7] *Ibid.*, p. 282, n° 36.
[8] *Ibid.*, p. 396, n° 3.

dans son ouvrage M. Cohen, qui n'a point été à Vienne et n'a point manié les originaux. Mais je puis en certifier l'exactitude et ils sont parfaitement d'accord, en outre, avec les pesées de M. Hultsch [1]. Les voici :

413gr,560	=	90	*solidi.*
219gr,870	=	48	—
179gr,700	=	40	—
68gr,900	=	15	—

Un médaillon inédit de Gratien, au revers GLORIA ROMANORVM, que possèdent MM. Rollin et Feuardent et dont la conservation laisse quelque peu à désirer, pèse 20 grammes juste; on peut le compter sans hésitation à 4 *solidi* 1/2.

Enfin le grand médaillon d'or de Justinien, publié par MM. Pinder et Friedlænder [2], pèse 162gr,530 ou 36 *solidi.*

On le voit, en passant en revue l'un après l'autre tous les médaillons d'or impériaux romains connus jusqu'à présent, tous, sans exception, se montrent à nous avec un poids exact réglé sur l'unité monétaire en usage dans le temps où ils furent frappés. Mais ce fait n'était pas limité aux médailles honorifiques ou commémoratives; à la cour de Byzance, les bulles ou sceaux d'or, qui étaient attachés aux lettres adressées à des princes étrangers ou à certains actes de nature particulièrement solennelle, avaient toujours la valeur ronde de deux, trois, quatre *solidi* ou plus, et toujours sans fraction de poids [3].

François Lenormant.

[1] *Metrologie*, p. 246, note 2.

[2] *Die Munzen Justinians*, pl. II, Berlin, 1843, in-8.

[3] *De cæremon. aul. byzant.*, II, 48, p. 689, éd. de Bonn.

MONNAIES BARONALES INÉDITES.

(Pl. V.)

En 1856, on découvrit dans la commune de Saint-Jean-de-Brévelay (Morbihan, arrondissement de Ploërmel), plus de quatre cents monnaies appartenant aux XIIIe et XIVe siècles. Mon père en recueillit la plus grande partie et les classa presque toutes, à l'exception de six pièces sur lesquelles je vais essayer de donner mes appréciations personnelles. J'ai réuni, dans la planche V, les cinq exemplaires véritablement inédits. Pour la compléter j'y ai ajouté quatre monnaies, l'une du musée de la Société polymathique de la ville de Vannes, les trois autres de la collection de M. Anatole de Barthélemy : ces pièces m'ont paru de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue*.

Cette trouvaille de Saint-Jean-de-Brévelay comprenait :

France.

4	Louis VII, 1137-1180.		Paris, deniers, 2 var.
2	Philippe-Auguste, 1180-1223.		Paris, deniers.
6	*id.*	*id.*	Arras, deniers, 2 var.
1	*id.*	*id.*	Saint-Omer, deniers.
4	*id.*	*id.*	Tours, deniers, 2 var.
1	Saint-Louis, 1226-1270.		Paris, obole.
22	*id.*	*id.*	Tours, deniers, 8 var.

1 Philippe III, 1270-1285. Paris, deniers.
2 *id.* *id.* Tours, deniers, 2 var.
2 Philippe IV, 1285-1314. Paris, denier, obole.
15 *id.* *id.* Tours, 1 gros, 1/2 gros, 1 maille, 9 deniers, 3 var.; 3 oboles, 2 var.
18 Philippe IV, 1285-1314. Bourges, deniers, 2 typ. 3 var.; oboles
45 Philippe IV, 1285-1314. Moneta duplex, deniers, 2 typ., 3 var.

Bretagne.

6 Pierre Mauclerc, 1213-1327. Guingamp, deniers.
1 Jean I, 1237-1286. Nantes, deniers.
1 *id.* *id.* Rennes, obole.
10 Jean II, 1286-1305. Deniers, oboles.
15 Arthur II, 1305-1312. Rennes, deniers, 3 var.
9 Jean III, 1312-1341. Rennes, deniers, 3 var.

Anjou.

65 Foulques IV, 1097-1109. Deniers, 10 var.
27 Charles II, 1285-1290. Deniers, 2 typ., 9 var.; oboles.

Brosse.

8 André de Chauvigny. Deniers.

Champagne.

3 Thibaut IV, 1181-1201. Troyes, deniers.
11 *id.* *id.* Provins, deniers.

Chartres.

4 Anonymes. Deniers, 2 types; oboles.
6 Jean, 1269-1279. Deniers.
7 Charles, 1293-1325. Deniers, oboles.

Châteaudun.

9 Anonymes. Deniers, 2 var.; oboles.

Dreux.

Robert, 1132-1184. Denier.

Limoges.

1 Jean III, 1301-1314. Denier.
2 Gui VII, 1314-1317. Deniers, 2 var.

Maine.

5 Anonymes. Deniers, 3 var.
1 Charles II, 1285-1292. 1/2 blanc.

Tours.

56 Abbaye de Saint-Martin. Deniers, 4 var.

Reims.

1 Henri II, archev., 1227-1244. Denier.

Vendôme.

9 Anonymes. Deniers, 2 var.; oboles.

Blois.

1 Jean, 1241-1279. Denier.
2 Jeanne, 1279-1292. Oboles.
17 Gui, 1307-1342. Deniers, 2 typ., 3 var.; oboles.

Ponthieu.

Édouard II, 1290-1325. Denier.

Je vais maintenant donner quelques détails sur les monnaies qui m'ont paru offrir un intérêt tout particulier.

1. Louis VI, comte de Chiny (1315-1336).

+ LVDOVICVS COMES. Croix fleuronnée.

℟ MONETA·.·DVPLEX. Au centre COMI / TIS sous un trèfle.

Ce denier est une imitation des deniers de Philippe le Bel (1285-1314).

M. Perreau (*Revue de la numismatique Belge*, 1re série, t. II, pl. VI, n° 29) donne cette pièce à Louis III, comte de Loos (1223-1229). M. Serrure fils (*ibid.*, 2e série, t. II, pl. II, n° 8) l'attribue à Louis IV (1328-1336); enfin M. Charles Piot (*ibid.*, 2e série, t. III, pl. III, n° 4) classe à Louis VI, comte de Chiny (1315-1336), une pièce qui porterait DIVOIX au lieu de DVPLEX, et qui aurait été frappée à Ivoi. Je crois que l'hypothèse de M. Perreau ne peut s'accorder avec la date du règne de Philippe le Bel, et me rangeant volontiers à l'opinion de M. Charles Piot, je donnerais toutes ces pièces à Louis VI, comte de Chiny, comme se rapprochant davantage de l'époque où Philippe le Bel venait d'émettre les deniers prototypes.

2. Gaucher de Chatillon, comte de Porcien (1303-1329).

Type Vendômois.

℟ + GA COMES PORC, croix. Obole (pl. V, n° 1).

Les seules pièces de ce prince, au type vendômois, connues jusqu'à présent sont deux deniers qui ont été publiés par M. de Longpérier (*Rev. num.*, 1859, pl. XXI, n° 5), et par M. Poey d'Avant (*Monnaies féodales*, t. III, pl. 141, n° 20). Sur l'obole que je fais connaître aujourd'hui, il n'y a aucune trace de la légende VVEIVIO; mais au milieu du type vendômois, au lieu d'un annelet, comme sur le denier gravé dans la *Revue numismatique*, ou d'une gerbe indiquée par M. Poey d'Avant, on distingue très-clairement une molette d'éperon. Il existe donc déjà trois variantes.

3. Mahaud de Déols, dame de Huriel (1287-13..).

Type chartrain.

℟ + ᗰ.CAST.....D. Croix cantonnée au 2e d'un châtel, au 3e d'un besant. Denier (pl. V, n° 2).

Je propose de donner ce denier à Marguerite de Déols, fille d'Ebbes de Déols, seigneur de Châteaumeillant, descendant d'Ebbes II, seigneur de Châteauroux. Veuve, le mardi après les rameaux, en 1287, de Roger de Brosse, deuxième fils de Hugues I, vicomte de Brosse, et lui-même seigneur de Saint-Sever, Boussac et Huriel, elle fut tutrice de ses enfants, et dut frapper monnaie dans les fiefs de son mari.

4. Seigneurie de Chateaumeillant.

Type Chartrain.

℟ + [CAS]TR'.ⅯELhA. Croix. Denier (pl. V, n° 3).

Ce denier, qui appartient incontestablement à Châteaumeillant, doit être une des imitations faites par Marguerite de Bomès. Je ne sais si on doit le classer avant ou après celui qui va suivre, et qui est une imitation d'un type contemporain.

5. Marguerite de Bomès, dame de Chateaumeillant (1282-1323).

+ CASTRⅯILITVⅯ. Échiqueté à un franc-quartier portant trois pals.

℟ + Ⅿ.DAⅯЄ DЄ SOVLI. Croix cantonnée au 2e d'un châtel. Denier (pl. V, n° 4).

Ce denier est une imitation servile des deniers de Gui VII, vicomte de Limoges (1301-1314), à l'échiqueté de Dreux et au franc-quartier d'hermine. Il appartient à Marguerite de Bomès, dame de Châteaumeillant, fille de Thibaut de Bomès, seigneur de Mirebeau et de Blazon. Elle était veuve de Louis de Beaujeu, seigneur de Montferrand, et se maria,

en 1282, à Henri II de Sully, seigneur de la Chapelle, bouteiller de France. Ce seigneur suivit Philippe le Hardi en Aragon, et y mourut en 1285. Marguerite, devenue tutrice de ses enfants, usa du droit de battre monnaie qui appartenait à cette seigneurie : elle copia les types du pays chartrain, sans y mettre son nom, et ceux de Limoges en les signant. Cette dame mourut en 1323.

M. Cartier (*Rev. num.*, 1845, p. 391 et suiv.), décrit une obole au type chartrain, dont la légende est CASTRMILITVM. Il y voit CASTRM:LITVM ou CASTRMI...LITVM, et attribue cette obole à Château-du-Loir, appelé communément *Castrum Lidi* ; il cite plusieurs chartes où cette ville porte le nom de *Castrum Lit.* Le type chartrain avait été la cause de l'erreur de l'ancien directeur de la *Revue numismatique*, mais la pièce de Marguerite de Bomès, que je publie aujourd'hui, prouve que la légende CASTRMILITVM est une forme latine du nom de Châteaumeillant. De plus, le denier n° 3, au type chartrain et à la légende (CAS)TRIMELbA, et un autre denier de cette même dame, cité par M. Poey d'Avant (*Monn. féod.*, t. I, p. 298), nous font voir que cette princesse a copié, sans scrupule, les types des monnaies qui avaient le plus de cours à cette époque.

Quant au type héraldique, je serais porté à croire que pour imiter le mieux possible les armes qui figurent sur les espèces de Limoges, frappées sous le vicomte Gui VII, le monnayer de Marguerite a remplacé les trois mouchetures d'hermine par quelque chose qui rappelait les armoiries de sa maîtresse. Les Bomès, en effet, d'après plusieurs sceaux mentionnés dans l'*Inventaire des archives de l'Empire*, édité par M. Douët d'Arcq, portaient un *emmanché de trois pointes mouvant du chef*.

6. Jean, comte de Sancerre, seigneur de Charenton (1268-1280).

ChARE.TO. Type spécial de Chartres. Au centre, écu de Champagne.

℞ + .I.C.DE.SANSERE. Croix. Denier (pl. V, n° 5).

M. Cartier (*Rev. num.*, 1845, p. 386 et suiv.) lisait + I.C.DNS.ANSILE, et au revers CHALETO. Il s'est donné beaucoup de peine pour interpréter ainsi cette légende : *Johannes Comes DomiNuS ANSILE* ; il voulait voir dans ce dernier nom Oisy, et dans la légende du revers Chalet, bourg situé près de Chartres. Poey d'Avant (*Mon. féod.*, t. I, p. 304, pl. XLV, n° 25-26) reproduit cette pièce et propose de rectifier la légende de *chaleto* par CHARETO (avec *anousvara*, pour Charenton), et l'attribue à Jean Ier de Sancerre, seigneur de Charenton (1268-1280). Mais il ne cherche point à expliquer la légende du droit dans laquelle il voit toujours I.C.DNSANSILE, ou ICMESANSILE. La véritable lecture est I.C.DE SANSERE ou *Jehan cuens de Sansere.* Cette monnaie appartient donc à Jean I, comte de Sancerre, seigneur de Charenton.

7. Jean IV, duc de Bretagne (1345-1399).

+ IOhANNES.DVX:BRITANIE. Écartelé de Bretagne à six mouchetures d'hermines, et de Flandre.

℞ + MON || ETA:G || VERR || ANDE. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre hermines. Gros (pl. V, n° 6).

Cette monnaie a été trouvée, au mois d'août 1866, dans la commune de Ruffiac (Morbihan) avec deux pièces de

François II, duc de Bretagne. Elles ont été données au musée de la Société polymathique du Morbihan, par M. l'abbé Piéderrière. Ce blanc, suivant nous, appartient à Jean IV, duc de Bretagne. Ce prince copia les monnaies françaises, anglaises et flamandes. Poey d'Avant (*Monn. féod.*, pl. LXV, nos 11 et 14), cite deux deniers d'Édouard III, roi d'Angleterre, frappés en Guienne, dont le champ est écartelé d'une fleur de lis aux 1er et 4e, et d'un léopard aux 2e et 4e. Ce type paraît avoir été le modèle de la pièce de Jean IV. Il est très-probable que le roi d'Angleterre avait frappé des blancs semblables à ces deniers, et qui n'ont pas encore éte retrouvés.

Le lion de Flandre est très-commun sur les pièces de Jean IV, et souvent cantonne, avec les hermines, la croix anglaise, placée par les ducs de Bretagne au revers de leurs monnaies. On sait que Jean IV avait pour mère Jeanne de Flandre qui par son énergie lui conserva le duché, en sorte que, pour arriver à l'imitation du gros de Guienne dont nous supposons l'existence, le duc de Bretagne avait à son service les armoiries maternelles. La monnaie qui nous occupe fut frappée à Guérande, où fut conclu, en 1365, le traité qui mit fin à la guerre de succession.

8. Deniers d'attribution incertaine.

+ LOTHARIVRI. Profil barbare à gauche.

℟ + HER.V.RTVSCO. Croix cantonnée de quatre besants. Denier (pl. V, n° 7). Poids, 1gr,30.

Ici on distingue un profil grossièrement figuré qui rappelle le style de certains deniers du comte breton Étienne frappés à Guingamp. Il y a là une énigme sur l'interprétation de laquelle je ne puis proposer que des conjectures.

Ce denier, ainsi que les deux suivants (nos 8, 9), sur lesquels je vais revenir, a été recueilli en Champagne. J'ai pensé à Herbert II, comte de Champagne (968-993), contemporain du roi Lothaire (954-986). Ce comte fut un des plus fermes soutiens de la dynastie carlovingienne contre les hauts barons qui prétendaient la déposséder. Jusqu'en 980, il resta étranger aux affaires générales de la France; en 980, nous voyons le roi Lothaire confirmer une donation faite par Herbert à l'abbaye de Montier-en-Der. Le roi voulant profiter d'un différend qui s'était élevé entre Otton III et Henri le Querelleur, duc de Bavière, pour recouvrer la Lorraine, trouva un puissant auxiliaire dans Herbert. Ils mirent le siége devant Verdun, qu'ils prirent au bout de huit jours, dans les premiers mois de l'année 984. Thierry, duc de la Haute-Lorraine, Godefroy le Vieux, comte de Verdun, et plusieurs seigneurs voulurent réparer cet échec et marchèrent sur Verdun; Hugues Capet, duc de France, s'unit aux confédérés. Le roi tenait alors une assemblée à Compiègne où se trouvait Herbert. Lothaire les attaque sous les murs de Verdun, les force à capituler, et s'empare des chefs dont il confie la garde à ses principaux barons. Le comte de Verdun et le comte de Luxembourg furent remis à Herbert et à Eudes, fils de Thibaut le Tricheur, qui s'en chargèrent collectivement. Lothaire mourut le 2 mars 986. Herbert resta fidèle à Louis V, fils de Lothaire, et soutint jusqu'au dernier moment la dynastie carlovingienne; il mourut le 29 janvier 993. Herbert fut donc toujours le fidèle sujet des rois de la deuxième race.

La date de ces événements peut paraître un peu trop reculée, si on la compare au style des trois monnaies que nous venons de décrire : je dois faire remarquer toutefois

que le curieux denier d'Herivertus a le même poids que les deniers de Henri l'Oiseleur (918-936).

Ce qu'il y a de certain c'est que ce denier a été imité, témoins les n°s 8 et 9 (pl. V) dont les poids sont 1^{gr},22 et 1^{gr},02. Seulement, sur ceux-ci, la croix du revers, au lieu d'être cantonnée de quatre besants, offre deux croisettes et deux besants. M. de Longpérier a publié une pièce analogue, mais encore plus éloignée du type primitif (*le Lotharius-Herivertus*) que nous connaissons maintenant (*Rev. num.*, 1860, p. 319, pl. XIV, 8). Il la considérait comme bretonne à cause du revers, et la rapprochait de deux deniers du comte Conan (même planche, n°s 5 et 7), portant un monogramme du comte Eudes, qui offre en effet une ressemblance assez frappante avec le type de la tête complétement déformée, et tournée à droite que nous montre le denier n° 8 de cette même planche XIV.

Quant aux croisettes qui cantonnent la croix, je ferai remarquer qu'elles se trouvent fréquemment en Bourgogne et à Langres. Mais, je le répète, en signalant les trois deniers appartenant à M. de Barthélemy, je n'offre au lecteur que des indications, des conjectures qui pourront plus tard être utilisées.

L. CHAUFFIER.

———— —

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES JETONS.

(Voir plus haut, p. 61.)

§ IV.

La gravure des jetons était généralement confiée à des gens habiles, c'est ce que l'on reconnaît au plus simple examen. Ce travail était anciennement exécuté soit par les tailleurs des monnaies, soit par les orfèvres. Ainsi, un fragment des comptes de Marie d'Anjou, reine de France, pour l'année 1456, nous apprend que le tailleur de la monnaie de Lyon grava une pile et deux trousseaux destinés « à monnoyer les gectouers » de cette princesse[1]. D'un autre côté, l'on sait que les jetons d'or offerts à Louis XII, en 1498, par la ville de Tours, ont été faits par Jean Papillon, orfèvre, d'après les dessins de Michel Colombe[2]. En 1537, c'est Pierre Potart, graveur à Paris, qui exécute les jetons de Jean Grolier, trésorier de France[3]. Mais les documents sur les graveurs anciens sont peu nombreux ; ils n'offrent pas, en outre, il faut le reconnaître, un degré de précision suffisant : car, de ce qu'un orfèvre a fait une fourniture de jetons, il n'en résulte pas, d'une manière

[1] *Moniteur* du 5 octobre 1854, article de M. Vallet de Viriville,

[2] *Revue numismatique* de 1856, p. 130, article de M. Dauban.

[3] Le Roux de Lincy, *Recherches sur J. Grolier*, Paris, 1866, p. 75.

absolue, qu'il ait gravé lui-même les coins de ces pièces. Le dépouillement des registres des Monnaies donnerait, suivant toute probabilité, des renseignements précieux sur cette intéressante question, surtout en ce qui concerne les jetons appartenant aux particuliers ; mais c'est un travail qu'il ne m'a pas encore été loisible d'entreprendre.

En nous rapprochant de l'époque actuelle, nous sommes mieux renseignés. Nous voyons même que les artistes les plus éminents se chargeaient volontiers de la gravure des jetons. Mariette, dans son *Abecedario*[1], nous indique diverses pièces de cette nature, exécutées par Étienne de Laulne, de 1553 à 1570. Nicolas Briot, du temps de Henri IV, Jean Warin, sous Louis XIII, nous ont laissé des échantillons de leur talent. Le règne de Louis XIV nous a donné des coins de Fr. Chéron, de T. Bernard, de H. Roussel, de Jean Mauger, de Joseph Roettiers, de Jean-Baptiste Dufour, d'Aury, de Claude Balin, de Lebreton, de Leferme. Celui de Louis XV nous en a laissé de J. Le Blanc, des Roettiers, de Jean et de Benjamin Duvivier. Pour l'époque de Louis XVI, nous avons, outre ce dernier, J. P. Droz, Nicolas-Marie Gatteaux, Lorthior, H. J. Gamot. Je ne cite que les principaux de ces artistes, dont je pourrais facilement augmenter la liste.

Les jetons ne sont, d'ordinaire, marqués que d'initiales et au droit seulement. Cette indication, dont je ne connais pas d'exemple antérieur à Charles IX, ne devient pas habituelle avant Louis XIV ; elle manque souvent, surtout lorsque ce côté de la pièce n'est pas occupé par une tête. Quelques revers sont également signés, mais c'est l'exception.

[1] Paris, 1854-1856, t. III, p. 78 et suiv.

La fabrication des jetons n'était pas libre. Au XVe siècle, les graveurs étaient reçus par les généraux des monnaies, et ils ne pouvaient, sans l'autorisation de ces fonctionnaires « tailler et grauer des fers à monnoyer des getons. » Toute contravention les rendait passibles d'amende et même de peine corporelle. Constans[1] cite une sentence des généraux des monnaies, du 2 septembre 1424, prononçant une amende contre un graveur qui s'était mis dans ce cas.

Un règlement dans le même sens fut édicté en 1628 ; un arrêt de la Cour des Monnaies, en date du 15 mai[2], porta « défense aux maistres graueurs de Paris, aux tailleurs gé« néral et particuliers des monnoyes, aux maistres et con« ducteurs de la monnoye du moulin de faire ny grauer « fers, poinçons, pilles, trosseaux ny carrés à faire jettons, « pièces de plaisir ou médalles, pour qui que ce fust, sur « les deuises et desseins qui leur en pourroient estre bail« lés ; mesmes aux ouvriers et monnoyeurs d'en ouurer et « marquer sans en auoir au préalable la permission de la« dite cour. » L'arrêt prononçait, en outre, contre les contrevenants, une punition sévère : pour les graveurs, amende de cinq cents livres ; pour les tailleurs, ouvriers et monnoyeurs, suspension de leur charge et amende arbitraire.

Des lettres patentes de mai 1631 érigèrent en maîtrise et jurande l'art et métier de graveur à Paris et approuvèrent les statuts de cette communauté. Les compagnons graveurs, qui dépendaient des orfèvres, avaient sollicité cette faveur dès 1623. Des lettres patentes du 10 mars 1629 avaient renvoyé l'examen des statuts proposés à la Cour des monnaies qui, par arrêt du 10 septembre suivant,

[1] *Traité de la cour des monnoyes*, Paris, 1658, p. 170.

[2] Idem, *ibid.*, p. 439.

les avait approuvés et avait ordonné, sauf l'homologation royale, la création d'une corporation spéciale. Les maîtres, au nombre de vingt, pouvaient seuls graver les sceaux, cachets, chiffres et généralement tous les ouvrages concernant leur art et profession [1]. Les pièces de plaisir ne sont pas dénommées ici ; mais la communauté, par son jeton daté de 1718, fait connaître que la gravure de ces pièces rentrait dans ses priviléges.

Dès lors, il n'appartint plus qu'aux tailleurs des monnaies et aux membres de la nouvelle maîtrise de faire les coins des médailles et des jetons.

L'édit de juin 1696, portant création d'un office de directeur du balancier du Louvre, pour la fabrication des médailles et des jetons, défend de frapper ces pièces ailleurs qu'à ce balancier; il interdit l'entrée des jetons étrangers, dont il ordonne, le cas échéant, la saisie et la confiscation ; il fait enfin défense à tous marchands d'acheter et de vendre des pièces fabriquées en tout lieu autre que le Louvre [2]. Ces dispositions, renouvelées par arrêt du Conseil du 9 décembre 1702 et par lettres patentes du 5 mai 1703, remontaient à 1672 [3].

On vient de voir que l'entrée des jetons étrangers était interdite en France. Il existait, en effet, au dehors, des fabriques de jetons de pacotille qui, pouvant livrer à bas prix leur marchandise, devaient faire à notre industrie une concurrence redoutable. Saint-Omer, Tournay étaient, au moyen âge, des centres importants de fabrication. Il en était de même de Nuremberg, qui a inondé l'Europe de ses produits jusqu'à une époque presque contemporaine. Dans

[1] Abot de Bazinghen, *Traité des monnoies*, Paris, 1764, t. I, p. 554.

[2] Abot de Bazinghen, *loc. cit.*, t. I, p. 82.

[3] Idem, *ibid.*, t. II, p. 246 et suiv.

cette dernière ville, on ne faisait pas seulement des jetons banaux ; on imitait aussi les pièces françaises et autres. Il est bien peu de collectionneurs qui, en commençant, n'aient pas laissé pénétrer dans leurs tiroirs quelques-unes de ces imitations qui, pourtant, se reconnaissent tant par leur mauvais travail que par leur peu d'épaisseur. Quelques jetons de Tournay portent un nom; ceux de Nuremberg indiquent, d'habitude, l'atelier dont ils sortent. Mais j'avoue que, pour moi, c'est bien moins le graveur que le marchand que l'on a ainsi désigné. Cela ne veut pas dire, toutefois, que les deux industries ne fussent pas réunies dans la même main, comme on peut en citer plusieurs exemples.

Il est à noter que l'on trouve en France, à diverses époques, des jetons qui se font remarquer par leur style allemand et qui, cependant, semblent rentrer dans nos séries nationales. Je signalerai d'abord plusieurs pièces appartenant aux règnes de François II et Charles IX, et peut-être même quelques-unes remontant à Henri II. L'influence allemande s'explique ici jusqu'à un certain point. Étienne de Laulne, qui a gravé en France de 1553 à 1570, ainsi que je l'ai dit, avait travaillé longtemps à Strasbourg ainsi qu'à Augsbourg[1]. On peut croire qu'il a amené chez nous des artistes, des élèves, qui n'ont pas su abdiquer complétement le faire national.

Ce faire se remarque également sur des jetons du temps de Louis XIV. Plusieurs coins sont signés LGL, ce qui semble indiquer le nurembergeois Lazare Gottlieb Lauffers, fabricant bien connu. Ces pièces sont la reproduction, généralement dans un plus petit module, de jetons banaux

[1] Mariette, *loc. cit.*

appartenant aux services de trésorerie; elles ne portent pas de date, contrairement à ce qui se pratiquait pour les originaux. Il est sorti des mêmes mains, outre plusieurs autres banalités, une série de jetons copiés en grande partie sur les médailles de Louis XIV; ils se font également remarquer presque tous par l'absence de date et par cette singularité qu'ils portent au droit la tête du roi, d'un âge déjà mûr, quelle que soit l'époque à laquelle ils se rapportent. Ces jetons sont d'un travail beaucoup moins mauvais que ceux qui sortent certainement des ateliers de Nuremberg; ce sont surtout les têtes qui les font reconnaître, car les revers sont assez satisfaisants. Le commencement du règne de Louis XV donne aussi quelques pièces d'un burin analogue. Il y a ici à résoudre une question qu'aucun document, à ma connaissance, n'est encore venu éclairer.

§ V.

Les jetons les plus anciens ont un diamètre qui ne dépasse guère vingt-deux millimètres; ils s'agrandissent bientôt et atteignent vingt-sept à trente millimètres; on en rencontre cependant, à toute époque, de module supérieur ou inférieur. A compter de la fin du XVIIe siècle apparaissent les jetons à pans qui, d'ordinaire, mesurent de trente-deux à trente-six millimètres d'un angle à l'autre. Cette forme était principalement affectée aux « marques de « jeu, » pour me servir des termes de l'arrêt précité de 1702. A cette occasion, on peut remarquer qu'Abot de Bazinghen [1] définit le jeton comme une petite pièce ronde de métal.

[1] *Loc. cit.*, t. I, p. 598.

L'épaisseur du jeton, qui est toujours fort médiocre, est d'autant plus faible que son antiquité est plus grande : à l'époque la plus reculée, il arrive fréquemment que l'empreinte d'une face se fait sentir sur l'autre. Il se rencontre toutefois, pour ce temps, des pièces relativement épaisses ; cela tient à ce que les lames de métal employées à la fabrication, étant planées au marteau, se trouvaient forcément assez irrégulières; et selon toute probabilité. on n'ajustait pas le poids des flans, ainsi que cela se pratiquait pour les monnaies.

Quelques jetons ont été frappés en piéforts ; ils sont très-rares.

Fabriqués d'abord au marteau, les jetons ont été faits ensuite au balancier; on a également, dans le siècle dernier, employé le mouton, machine qui ménage les coins et qui permet de donner aux flans une moindre épaisseur. C'est ce qu'a bien voulu m'apprendre M. Voillemier, alors qu'il était conservateur de la monnaie des médailles.

§ VI.

Les jetons ont été frappés, en général, sur argent et sur cuivre; il en a aussi été fait en or dès une époque très-ancienne. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* [1] disent que Charles VII, roi de France (1422-1461), fut le premier qui fit fabriquer des jetons d'or et d'argent pour servir à ses officiers de comptes dans leurs calculs. Olivier de la Marche [2], dans « l'estat de la maison du duc Charles de « Bourgogne, » écrit en 1474, nous apprend que ce prince

[1] Paris, 1783, t. I, p. 619.

[2] Édition du *Panthéon littéraire*, Paris, 1836, p. XVII..

comptait avec des jetons d'or. Louis XII, comme nous l'avons vu plus haut, en possédait qui lui avaient été offerts par la ville de Tours en 1498. Plus tard, de nombreux jetons d'or étaient émis par les services royaux de trésorerie[1], par des états de province[2], par des villes[3], par des facultés, etc. C'était, du reste, un luxe que tout particulier pouvait se permettre, les règlements ne contenant aucune interdiction à ce sujet. La fabrication de ces pièces était nécessairement très-soignée; pour les rendre plus agréables à l'œil, on allait quelquefois jusqu'à les émailler[4].

A raison de sa valeur intrinsèque, l'or a presque entièrement disparu; on ne le trouve plus guère que dans les collections publiques ou dans les familles, où on le conserve, avec raison, comme une relique précieuse.

Il est probable que ces jetons, qui, en général, n'étaient présentés qu'aux rois et aux princes, étaient d'un usage fort restreint et qu'ils étaient promptement employés à quelque ouvrage d'orfévrerie. Ce qui donne lieu de le penser, c'est que Barbier, dans ses mémoires[5], rapporte que, du temps de Louis XV, les jetons d'or offerts au roi pour étrennes servaient à faire des assiettes; on en fabriquait ainsi tous les ans une demi-douzaine.

Les jetons d'argent sont beaucoup moins rares, bien que la cupidité, les terreurs de la Révolution, l'ignorance en aient fait détruire un grand nombre[6]. Mais on n'en trouve

[1] *Mercure*, janvier 1689, janvier 1682, janvier 1683.

[2] Rossignol, *loc. cit.*, p. 146, 164.

[3] *Mercure*, janvier 1680.

[4] Adr. de Longpérier, *Revue numism.*, 1843, p. 441.

[5] Édition publiée pour la Société de l'histoire de France, par M. de la Villegille. Paris, 1847-1856, t. IV, p. 43.

[6] *Revue numismatique de* 1847, p. 205, art. de M. le marquis de la Grange.

guère d'antérieurs au XVI[e] siècle ; ceux même de cette époque sont peu communs ; et cependant l'emploi de ce métal date de fort loin. L'assertion des auteurs de l'*Art de vérifier les dates* rapportée plus haut, qui peut être exacte en ce qui touche l'or, est contredite par les faits en ce qui concerne l'argent. Ce métal apparaît un siècle plus tôt que ne le disent les Bénédictins. C'est ce que prouve la pièce appartenant à M. Rouyer, frappée au nom de Clarin de Paulmier [1], clerc des comptes de 1322 à 1345, puis maître de cette dernière époque à 1346. L'argent est toujours recherché par les collectionneurs comme rareté : il est, d'ailleurs, à remarquer que les exemplaires de ce métal ne sortent pas toujours des mêmes coins que ceux de cuivre. Cette différence s'explique. Aux termes de l'édit déjà cité de juin 1696, art. 23, les « quarrés » servant à la fabrication des jetons d'or et d'argent devaient être payés aux graveurs en sus de la valeur du métal et du droit de façon attribué au directeur du balancier; tandis que, pour les jetons de cuivre, ce directeur, moyennant l'acquittement de la façon, était tenu de fournir les coins et le métal. Il y a lieu de penser que l'on n'a fait ici que réglementer un usage déjà ancien. Dans la série des prévôts des marchands de Paris, la différence dont il s'agit est fréquente et se remarque depuis 1595 au moins; je puis la signaler également sur le jeton de la Chambre des comptes de 1577 ; peut-être même remonte-t-elle plus haut.

Dans un article relatif à quelques jetons du Blésois [2], Duchalais, dont on devra toujours regretter la mort prématurée, dit que ces pièces, ainsi que les méreaux, étaient essentiellement en cuivre ; il considère, en conséquence,

[1] *Histoire du jeton*, p. 48, pl. II, n° 15.

[2] *Revue numismatique de* 1847, p. 47.

comme essais, piéforts ou échantillons les exemplaires en métal plus précieux. Quelque valeur qu'aient à mes yeux les travaux de Duchalais, je ne peux adopter une opinion qui ne me paraît avoir d'autre base que le petit nombre de jetons anciens, en argent, arrivé jusqu'à nous. Du reste, la question est tranchée par la mention, dans le compte du testament de Jeanne d'Evreux, en 1372, de quatre-vingt-trois jetons d'argent[1]. Suivant toute apparence, ce fait n'était pas connu de notre auteur, dont on ne peut mettre en doute la sagacité.

Les jetons en cuivre, sauvés de la destruction par leur peu de valeur, forment la base de toute collection moderne. Il est à regretter, toutefois, que ces pièces arrivent trop souvent jusqu'à nous dans un état d'oxydation qui en rend la lecture et partant l'attribution excessivement difficiles.

On rencontre quelques jetons en plomb; mais il faut reconnaître que les monuments de ce métal appartiennent, pour la plupart, au système mérallique.

Enfin, l'écaille a été employée à la fabrication des jetons; c'est une véritable fantaisie; les quelques exemplaires que j'ai pu voir ont été émis par des particuliers.

[1] Comte de Laborde, *loc. cit.*, p. 329.

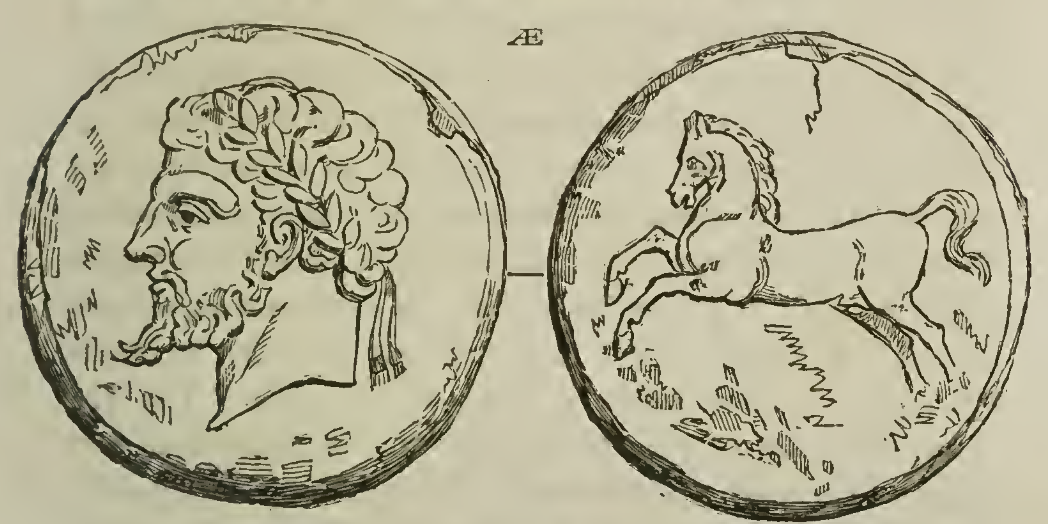
A. D'AFFRY DE LA MONNOYE.

(*Continué au numéro suivant.*)

CHRONIQUE.

Médaillon numide.

M. Charles Prat, ancien juge de paix à Constantine, et procureur impérial à Cayenne, m'a fait l'honneur de m'apporter une monnaie antique aussi remarquable par son module que par son style. J'en publie le dessin, avec la note que m'a remise le possesseur de ce précieux monument.



« Cette médaille m'a été donnée par M. Leinen, brasseur, qui l'a trouvée, il y a deux ou trois ans, dans une tombe extraite des fondations de sa maison au Coudiat-Aty. Cette tombe était placée dans une fosse carrée, d'un mètre environ de profondeur, taillée dans le poudingue et recouverte d'un mètre environ de terre végétale. Le tombeau, aujourd'hui encastré dans un mur de la maison, est en pierre. M. Leinen m'a dit avoir trouvé la médaille dans un détritus de terre, d'ossements et de débris de poteries, qui a été rejeté du tombeau sans plus ample examen. »

Le type de la monnaie est bien connu, c'est celui qui se voit sur un très-grand nombre de pièces de moyen module, bronze ou plomb, que l'on trouve en abondance à Constantine et, en particulier, au Coudiat-Aty. M. Ludwig Müller attribue ces pièces aux rois de Numidie Micipsa et Adherbal (148 à 122 av. J.-C.)[1].

Celle dont nous plaçons ici la figure paraît n'avoir porté aucun caractère numidique, mais ses dimensions extraordinaires (module, 48 mill.), son poids, 76gr,60, la recommandent à notre attention. On ne peut lui comparer que les grands bronzes des Ptolémées qui portent la tête de Jupiter Ammon. Nous ne parlons, bien entendu, pas des pièces appartenant au système de l'as, parmi lesquelles on peut compter les grandes monnaies d'Olbiopolis. Malgré un certain frai qui a enlevé au magnifique médaillon de M. Prat une petite partie de son poids, il donne encore, comme nous l'avons dit, 76gr,60, dont le cinquième est exactement 15gr,32, et l'on trouve un assez grand nombre de moyens bronzes au même type qui pèsent de 14 à 17 grammes. Nous ne prétendons pas conclure de là que les Numides avaient certainement adopté le système décimal; mais il y a un fait à noter. Il est à remarquer que Ptolémée Évergète II, dont le nom se trouve sur les monnaies de module extraordinaire, a régné de l'an 146 à l'an 116 avant Jésus-Christ, période précisément correspondante aux règnes de Micipsa et d'Adherbal. Ce rapprochement est tout à l'honneur de la sagacité de M. Ludwig Müller; je ne saurais trop remercier M. Prat de m'avoir mis à même de consigner ici cette observation. A. L.

Monnaie de Carpentras.

Parmi les monnaies aussi rares qu'intéressantes publiées dans un récent ouvrage de M. le commandeur D. Promis (*Monete di*

[1] *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 18, 32.

zecche Italiane inedite o corrette, Torino, 1867), nous avons remarqué un denier du pape Nicolas IV, portant les légendes + NICOLAVS.PP.CARTVS. — SANCTVS PETRVS, pièce que le savant bibliothécaire du roi d'Italie croit frappée dans la ville de Carpentras. Les raisons qu'il en donne nous semblent parfaitement concluantes, et nous avons pensé qu'il était bon d'en faire part à nos lecteurs. Nicolas IV, comme on sait, occupa la chaire de saint Pierre de 1288 à 1291. Le comtat Venaissin avait été cédé par Philippe le Bel, en 1274, au pape Grégoire X, qui établit le siége de son gouvernement à Carpentras, lieu dans lequel ce gouvernement resta jusqu'à 1340. Ce fut seulement à cette dernière époque qu'Avignon fut acheté par Benoît XIII, moyennant 80,000 florins d'or, payés à Jeanne, comtesse de Provence. Un simple rapprochement de dates permet donc d'affirmer que le denier de Nicolas IV n'a pas été frappé à Avignon, et cependant, suivant l'opinion très-justement exprimée par M. Promis, le style du denier, qui a pour type deux clefs posées en pal, est tout à fait français. D'ailleurs, pendant les dernières années du XIIIe siècle, la monnaie romaine était frappée au nom et avec le type des sénateurs, usurpation qui s'accordait avec l'état politique de la ville, et qui avait été sanctionnée par des lettres de Martin IV. Il en résulte donc que le denier en question, de fabrication française, et, par conséquent, du comtat Venaissin, doit être sorti de l'atelier de Carpentras, dont, jusqu'à présent, nous ne connaissions qu'un patard de Clément VIII [1].

Puisque nous parlons des monnaies papales frappées en France, nous mentionnerons encore ici la remarque de M. Promis touchant le denier d'argent qui porte les légendes DOMINI. BO.PAPE. — COITAT VENASSIN. M. Poey d'Avant (t. II, p. 348), se référant à un article de M. Cartier, pense que « l'attribution de cette monnaie à Boniface VIII est prouvée

[1] Poey d'Avant, *Monnaies féodales,* t. II, p. 376.

jusqu'à l'évidence. » Cependant Boniface VIII est mort en 1303, et ce ne fut que postérieurement à cette date que le pays Venaissin fut érigé en comté. Par conséquent, le denier devrait être restitué à Boniface IX (1389-1404), suivant le savant antiquaire de Turin. Mais la ressemblance frappante de la monnaie papale avec le double denier de Charles II de Provence (1285-1309) rend la restitution proposée bien difficile à admettre; comment croire que deux monnaies qui offrent tant d'analogie ont pu être émises à un siècle de distance? A. L.

OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA NUMISMATIQUE PUBLIÉS PAR CELESTINO CAVEDONI.

(Suite. — Voir 1866, p. 473; 1867, p. 80.)

127 (1851). Ragguaglio dell' opera intitolata Francisci Carellii Numorum Italiæ veteris tabulæ CCII. (*Cf. nn.* 119, 132, 133.) — *Memorie di religione di Modena*, III, xii, p. 46-74.

128. Etimologia della voce *Bislacco*[1].—*Esercitazioni filologiche* del prof. Marc' Antonio Parenti, n. 8, Modena, 1851, p. 20.

129. Osservazioni sopra alcune medaglie imperiali da Tiberio fino a Vespasiano. (*Suite du n.* 121. *Cf. n.* 141.) — *Annales de l'Inst. arch.*, 1851, p. 225-255.

130. Del controverso denario col tipo del colloquio di Silla con Mitridate. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1851, p. 61-63.

130 *bis*. *Bibl.* Annotazioni al volume XXII degli Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica[2].—*Ibid.*, p. 77-79.

[1] *Bislacchi* était le nom donné aux florins frappés en Allemagne sur les bords du Rhin, monnaie de bas titre et qui ne valaient, en Italie, que le tiers du florin d'or.

[2] *Archéologie*, n. 537 de la liste de M. P. Bortolotti.— Il est question dans ces annotations des monnaies de l'époque d'Auguste.

131. Münzen der Prokesch-Ostenschen Sammlung. (*Cf. nn.* 99, 109, 126.) — *Arch. Zeitung,* 1851, nn. 32-34, p. 382-384; nn. 35-36, p. 392-394.

132 (1852). *Bibl.* Rapport fait au nom de la commission du prix de numismatique sur le concours de 1851 par M. Lenormant, Paris, 1851 [1]. (*Cf. nn.* 119, 127, 133.) — *Memorie di religione di Modena*, III, XIII, p. 213-220.

133. *Bibl.* Rapport fait au nom de la commission du prix de numismatique [2]. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1852, p. 28-32.

134. Dei denarii di L. Furio Brocco triumviro monetale. — *Ibid.*, p. 59-61.

135. Ripostiglio di denarii e quinarii romani scoperto nel Piemonte. — *Ibid.*, p. 163-165.

136. Dichiarazione di due monete di Trajano, l'una latina e l'altra greca. — *Bull. arch. Napolitano, N. S.*, 1852, n. 7, p. 52-53.

137. *Bibl.* Sopra l'imperatrice Salonina [3]. — *Album, giornale letterario e di belle arti,* Roma, 1852, vol. XIX, p. 93-94, p. 127-128, p. 133-135.

138. Sur deux médailles grecques d'Itanos de Crète et d'Aspendos de la Pamphylie ou de Selgé de la Pisidie. Lettre du prof. Célestin Cavedoni à M. D. D. Müller. — *Revue archéologique,* 1852, p. 138-141.

[1] Dans ce compte rendu du rapport de Ch. Lenormant, Cavedoni répond aux observations présentées par le savant académicien sur les planches de Carelli (n. 119) et sur la numismatique biblique (n. 115). A la fin de son article, il donne la description d'un quart de sicle inédit qui lui avait été communiqué par M. Promis, de Turin.

[2] Quoiqu'en substance cet article soit le même que le précédent, il en diffère par l'exposition de la controverse.

[3] Dans ces articles, l'auteur examine mon *Mémoire sur l'impératrice Salonine,* Bruxelles, 1852, in-4°, et discute les arguments que j'ai fait valoir pour montrer que la femme de Gallien avait été chrétienne. Cavedoni regarde mon opinion comme un paradoxe et n'admet pas l'explication que j'ai donnée de la légende AVGVSTA IN PACE. — Voir *Revue numism.*, 1853, p. 64-67.

139. Médaille inédite d'argent d'Alexandre Sévère avec le temple de Jupiter Vengeur. Lettre de M. Cavedoni à M. D. D. Müller. — *Ibid.*, p. 141-143.

140. *Bibl.* Compte rendu critique de la première année des mémoires numismatiques romains. (*Memorie numismatiche per l'anno* 1847 pubblicate da Demetrio Diamilla, Roma, 1847, in-4°.) — *Ibid.*, p. 340-351.

141 (1853). Osservazioni sopra alcune medaglie imperiali [1]. — (*Suite du n.* 129. *Cf. nn.* 121, 165.) — *Annales de l'Inst. arch.*, 1853, p. 5-29.

142. Monete arcaiche de' Delfi confrontate con le analoghe de' Focii. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1853, p. 78-80, p. 93-96.

143. *Bibl.* Repertorio ossia descrizione e tassa delle monete di città antiche comprese ne' perimetri delle provincie componenti l'attuale Regno delle Due Sicilie al di quà del Faro ec. per Gennaro Riccio, Napoli, 1852, in-4°.—*Ibid.*, p. 122-128.

144. Ripostino di denarii consolari e di famiglie romane scoperto presso Vercelli. — *Ibid.*, p. 131-133.

144 *bis.* Aux pp. 169-171 du même recueil, on lit une note de Cavedoni relative à des médailles de Tyndaris et d'Abacenum.

145. Incostanza dell' alfabeto latino nelle monete di famiglie romane del secolo VII. — *Ibid.*, p. 175-176.

145 *bis.* Di alcuni antichi oggetti diversi provenienti dalla Magna Grecia, dalla Sicilia e da Roma [2]. — *Bull. arch. Nap. N. S.*, 1853, n. 16, p. 125-128.

146. Delle monete attribuite a Palatium o Palacium della Sabina o dell' Umbria che dir si voglia. — *Ibid.*, 1853, n. 26, p. 15-16.

147. Di un denario di famiglia incerta comunemente attribuito

[1] Médailles de Vespasien, de Titus et de Domitien.

[2] *Archéologie*, n. 546 de la liste de M. P. Bortolotti. — Il est question, dans cet article, adressé sous forme de lettre à M. Jules Minervini, d'une médaille d'or d'Hiéron II, d'une médaille de Métaponte et de quelques monnaies de bronze de la Sicile et des îles voisines.

a Giulio Cesare che vuolsi restituire a L. Cornelio Silla. — *Ibid.*, n. 30, p. 42-43.

147 *bis*. *Bibl.* Osservazioni del ch. ab. D. C. Cavedoni al primo anno del Bullettino archeologico Napolitano, N. S.[1]. — *Ibid.*, n. 36, p. 89-93.

147 *ter*. Del significato probabile della triscele o sia triquetra presso i Greci Siculi, lettera di D. Celestino Cavedoni accademico corrispondente agli Accademici Spoletini. — *Annuario dell' Accademia Spoletina degli Ott.* (Ottusi), anno I, Spoleto, 1853.

148 (1854). Ragguaglio storico archeologico de' precipui ripostigli antichi di medaglie consolari e di famiglie romane d'argento, pel riscontro de' quali viensi a definire o limitare l'età d'altronde incerta di molte di quelle, e che può servire anche di repertorio delle medaglie medesime.— Modena, Soliani, 1854, in-8°[2].

149. Rettificazione numismatica[3].—*Il Messaggiere di Modena*, 1854, n. 903.

150. Ripostiglio di denarii di famiglie romane scopertosi nelle colline pisane presso Peccioli. — *Annales de l'Inst. arch.*, 1854, p. 61-63, in-folio.

151. Alcune monete della Cilicia pubblicate di recente.— *Bull. de l'Inst. arch.*, 1854, p. XXV-XXVII, in-folio.

152. Monete ispane con ghiande mangereccie.—*Ibid.*, p. XXXV-XXXVI.

153. Monete di Pyrnos della Caria illustrate. — *Bull. arch. Nap. N. S.*, 1854, n. 53, p. 24.

[1] *Archéologie*, n. 517 de la liste de M. P. Bortolotti. — Médailles de Naples, de Teaté d'Apulie, de Valetium (?), d'Héraclée de Lucanie.

[2] Ce volume est précédé d'une lettre dédicatoire adressée à Borghesi.

[3] Cet article a pour objet de rectifier une note donnée par M. le commandeur Visconti dans le Journal de Rome (*Giornale di Roma*) et reproduite dans le *Messager de Modène*, n. 901, sur une petite monnaie de la famille du célèbre Pic de la Mirandole, trouvée à Rome.

154. Dichiarazione di alcune medaglie del Chersoneso Taurico e della Sarmazia Europea. — *Ibid.*, n. 54, p. 25-31.

155. Dei tipi e simboli di alcune monete autonome e regie dell' isola di Cipro. — *Ibid.*, n. 57, p. 54-56; n. 58, p. 59-61.

156. Toro androprosopo nelle monete ispane.—*Ibid.*, n. 58, p. 62-63.

157. Alcune monete ispane illustrate col riscontro del nuovo frammento di P. Annio Floro. — *Ibid.*, n. 59, p. 65-69.

Giunta all' articolo suddetto.—*Ibid.*, 1855, n. 73, p. 177.

157 *bis.* Fund eines Larariums[1]. (*Cf. n.* 160 *bis.*) — *Arch. Anzeiger*, 1854, nn. 65-66, p. 463-464.

158 (1855). Appendice alla Numismatica biblica. (*Suite des nn.* 115, 120. *Cf. nn.* 162, 178, 205, 258, 284.) — *Memorie di religione di Modena*, III, XVIII, p. 180-248. — Cf. *Revue numism.*, 1857, p. 280-298.

Postilla all' Appendice della Numismatica biblica[2].— *Ibid.*, p. 455-456.

159. Rettificazione numismatica[3].—*Il Messaggiere di Modena*, 1855, n. 1146.

159 *bis. Bibl.* Annotazioni al tomo XXV degli Annali dell' Instituto archeologico, 1853[4]. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1855, p. II-IV, in-folio.

160. Osservazioni numismatiche cronologiche sopra i ripostigli di monete greche rinvenute nelle anni 1852 e 1853 presso l'antico Nasso in Sicilia e presso Reggio dei Brettii.—*Ibid.*, p. VII-IX.

160 *bis.* Notizia di due antichi Lararii romani scopertisi di

[1] *Archéologie*, n. 551 de la liste de M. P. Bortolotti. — Médailles de Marc-Aurèle et de Néron.

[2] Ces suppléments à la numismatique biblique ont été traduits en allemand par M. A. von Werlhof, Hanovr., 1856, in-8°. — Cf. n. 115.

[3] Cette rectification se rapporte à une annonce donnée par les journaux, annonce dans laquelle on disait qu'un voyageur nommé Krathy était en possession de plus de deux mille monnaies frappées il y a quarante siècles !

[4] *Archéologie*, n. 555 de la liste de M. P. Bortolotti. — Médailles impériales.

recente nell' agro reggiano[1]. (*Cf. n.* 157 *bis.*) — *Ibid.*, p. x-xii. — *Il Messaggiere di Modena*, 1855, nn. 1205, 1206.

161. Le medaglie di L. Valerio Acisculo ed altre di famiglie romane dichiarate col riscontro di quelle della Spagna. — *Bull. arch. Nap. N. S.*, 1855, n. 61, p. 81-88; n. 62, p. 89-93.

162. *Bibl.* Recherches sur la numismatique judaïque, par F. de Saulcy, membre de l'Institut, Paris, Didot, 1854, in-4°. (*Cf. n.* 205.) — *Ibid.*, n. 65, p. 113-120; n. 68, p. 137-142. Postilla. — *Ibid.*, n. 73, p. 177.

162 *bis.* *Bibl.* Annotazioni all' anno II del Bullettino archeologico Napolitano, N. S.[2] — *Ibid.*, n. 71, p. 161-166.

163. *Bibl.* Osservazioni sull'opera intitolata : Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique, par W. H. Waddington, Paris, 1853, in-8°[3]. — *Ibid.*, 1855, n. 76, p. 9-16; n. 78, p. 25-26.

164. Osservazioni sopra le monete di Filippi della Macedonia. — *Ibid.*, n. 78, p. 26-30.

165. Osservazioni sopra alcune monete di romani imperatori[4]. (*Suite du n.* 141. *Cf. nn.* 121, 170.) — *Ibid.*, n. 80, p. 41-48; n. 82, p. 57-64; n. 83, p. 66-71.

166. Drusilla divinizzata da Cajo Caligola col nome di *Panthea.* — *Ibid.*, n. 83, p. 71-72.

166 *bis.* Riscontro di alcuni tratti delle leggi municipali di Salpensa e di Malaca con le medaglie di colonie e di municipii ed altri[5]. — *Ibid.*, n. 86, p. 91-94.

[1] *Archéologie*, n. 557 de la liste de M. P. Bortolotti. — Médailles de Maximin, Gordien III, Tranquilline et Philippe.

[2] *Archéologie*, n. 558 de la liste de M. P. Bortolotti. — Médailles de Palatium et d'autres villes de l'Italie et de la Grande Grèce.

[3] Ce travail de notre savant ami et collaborateur a paru dans la *Revue numismatique*, 1851, p. 149-184, p. 229-251; 1852, p. 24-33, p. 85-97; 1853, p. 20-49, p. 85-98, p. 165-185, p. 245-254.

[4] Médailles de Nerva, de Trajan et de leur famille.

[5] Article inséré dans la liste de M. P. Bortolotti sous le n. 356 parmi les écrits épigraphiques.

167 (1856). *Bibl.* Catalogo di antiche medaglie consolari e di famiglie romane raccolte da Gennaro Riccio e compilato dallo stesso possessore, Napoli, 1855, in-4°.—*Bull. de l'Inst. arch.*, 1856, p. 76-82.

168. Nuove monetine di Taranto col tipo del faro di quel porto. — *Bull. arch. Nap. N. S.*, 1856, n. 89, p. 116-117.

169. Congettura intorno alla ragione delle monete antiche di elettro. — *Ibid.*, n. 89, p. 117-118.

170. Osservazioni sopra alcune monete di romani imperatori[1]. (*Suite du n.* 165. *Cf. nn.* 121, 172.) — *Ibid.*, n. 90, p. 121-128; n. 92, p. 137-144; n. 94, p. 156-158.

171. Monete di Tralli della Lidia col nome di ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ, impresse sotto Augusto. — *Ibid.*, n. 94, p. 158-160.

172. Osservazioni sopra alcune monete di Antonino Pio[2]. (*Suite du n.* 170. *Cf. nn.* 121, 184.)— *Ibid.*, 1856, n. 100, p. 9-16 ; n. 102, p. 25-29.

172 *bis.* Di alcuni tratti delle due nuove orazioni d' Iperide riguardanti l'archeologia[3]. — *Ibid.*, n. 103, p. 37–39.

173. Observations sur quelques médailles des rois de Syrie. — *Revue numismatique*, 1856, p. 375-386.

174. On trouve, sous une forme courte et abrégée, quelques observations numismatiques de Cavedoni, sur le remarquable ouvrage du P. Saverio Patrizi, *De consensu utriusque libri Machabæorum*, Romæ, 1856, dans la *Civiltà Cattolica*, ser. III, vol. IV, 1856, p. 332-333.

175 (1857). Ragguaglio archeologico di un antico ripostino di denarii scopertisi in Ungheria nelle vicinanze dell' antica Sabaria[4]. — *Il Messaggiere di Modena*, 1857, n. 1587. — Cf. *Revue numism.*, 1860, p. 157-159.

[1] Médailles d'Hadrien, de Sabine, d'Ælius César et d'Antinoüs.

[2] Médailles d'Antonin le Pieux et de Faustine.

[3] *Archéologie*, n. 565 de la liste de M. P. Bortolotti. — Monnaies d'Héphestia dans l'île de Lemnos et d'Amphipolis de Macédoine.

[4] Il se trouvait dans ce dépôt quelques deniers à l'effigie de Tibère, et l'au-

176. Notizia archeologica delle antiche monete d'oro ritrovate in Reno presso Bologna nell' agosto del corrente anno 1857[1]. — *Ibid.*, n. 1613. — *Cf. Revue numism.*, 1859, p. 393-399.

177. Descrizione delle monete estensi improntate dell' effigie di S. Contardo d'Este, aux p. 17-18 de l'opuscule intitulé : *San Contardo d'Este comprotettore di Modena, ricordi storici* del dottor Luigi Maini, Modena tip. Camerale, 1857, in-12. — Extr. du *Messaggiere di Modena*, 1857, n. 1532.

178. I Libri santi illustrati e difesi co' riscontri delle medaglie antiche. Trois articles. (*Suite des nn.* 115, 120, 158. *Cf. nn.* 162, 205, 258, 284.) — *Opuscoli religiosi, letterarii e morali*, Modena, I, I, p. 5-43, p. 161-192, p. 321-343; II, p. 58-103.

Giunte. — *Ibid.*, II, p. 449-452. — *Cf. Zeitschrift für Münz Siegel und Wappenkunde*, Berlin, 1862, p. 237-239.

Ce travail a été également imprimé à part sous le titre de : I Libri Santi dell' uno e dell' altro Testamento illustrati e difesi co' riscontri delle medaglie antiche o sia Appendice II alla Numismatica biblica del sacerdote Celestino Cavedoni, Modena, Soliani, 1857, in-8°.

179. Osservazioni sopra alcune antiche monete bizantine. (*Cf. n.* 196.) — *Opuscoli religiosi di Modena*, I, II, p. 355-372.

180. L'Armonia dei due libri dei Maccabei confermata dai monumenti[2]. — *Civiltà Cattolica*, ser. III, vol. V, p. 191-198.

181. Dichiarazione di alcune monete di Costantino Magno. — *Annales de l'Inst. arch.*, 1857, p. 74-86.

182. Congetture intorno a tre denarii astriferi di famiglie romane. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1857, p. 87-92.

teur fait observer que ce devait être un denier de cette espèce que les Pharisiens présentèrent à Notre Seigneur Jésus-Christ, qui leur fit, comme on sait, la fameuse question : *Cujus est imago hæc, et superscriptio?*

[1] Il s'agit dans cet article de monnaies qui avaient cours au IX[e] siècle, les unes cufiques, les autres byzantines.

[2] C'est à l'aide des médailles des rois de Syrie que Cavedoni établit l'harmonie des faits rapportés dans les deux livres des Machabées.

183. *Bibl.* Osservazioni sopra i cistofori impressi nell' Asia proconsolare [1]. (*Cf. n.* 201.) — *Ibid.*, p. 158-160, p. 170-175.

184. Osservazioni sopra alcune monete di M. Aurelio imperatore [2]. (*Suite du n.* 172. *Cf. nn.* 121, 191.) — *Bull. arch. Nap. N. S.*, 1857, n. 108, p. 73-80; n. 110, p. 93-96.

185. Della sigla del semiobolo in monete della Magna Grecia e della Sicilia. — *Ibid.*, n. 109, p. 87-88.

186. Nuove congetture intorno ad alcuni tipi delle monete di P. Petronio Turpiliano triunviro sotto Augusto nell' anno di Roma 735. — *Ibid.*, n. 112, p. 105-108.

187. *Bibl.* Description générale des monnaies de la République romaine, communément appellées médailles consulaires, par H. Cohen, Paris, 1857, in-4°. (*Cf. nn.* 190, 203.) — *Ibid.*, n. 114, p. 121-128; n. 115, p. 129-131; n. 117, p. 152.

Deux de ces trois articles, traduits en français, ont été reproduits dans la *Revue numismatique* en 1857, p. 184-192, p. 346-362; en 1863, p. 204-212. — Le troisième est un supplément qui, ayant échappé à mon attention, n'a pas été traduit.

188. Monete di Laodicea della Frigia rappresentanti simbolicamente i suoi due fiumi Lico e Capro. — *Ibid.*, n. 118, p. 155-156.

189. Congetture intorno alla voce VSSESSON apposta al nome di Leone IV Chazaro in alcune delle sue monete. — *Ibid.*, n. 121, p. 180-181.

190. Rettificazione numismatica [3]. — *Ibid.*, n. 121, p. 181.

191. Osservazioni sopra alcune monete di romani imperatori [4].

[1] Ces observations se rapportent à l'ouvrage de M. Pinder, *Ueber die Cistophoren*, Berlin, 1856, in-4°.

[2] Médailles de Marc-Aurèle, de Faustine la Jeune et de leur famille.

[3] Cette rectification se rapporte à l'ouvrage de M. Cohen (voir nn. 187, 203).

[4] Médailles de L. Vérus, de Lucille, de Commode et de Crispine.

(*Suite du n.* 184. *Cf. nn.* 121, 242) — *Ibid.*, 1857, n. 128, p. 25-31; n. 130, p. 42-47.

192. *Bibl.* Numismatique d'Alexandre le Grand, par L. Müller, Copenhague, 1855, in-4°. — *Ibid.*, n. 131, p. 51-56.

193. *Bibl.* Annotazioni ai primi due anni del Bullettino archeologico Sardo. — *Bull. arch. Sard.*, anno III, 1857, p. 89-94, p. 100-105, p. 133-137[1].

194. Médailles du temps d'Honorius portant des signes chrétiens mêlés à des types païens. — *Revue num.*, 1857, p. 309-314.

195 (1858). Ricerche critiche intorno alle medaglie di Costantino Magno e de' suoi figliuoli insignite di tipi e di simboli cristiani. (*Cf. nn.* 198, 217.) — *Opuscoli religiosi di Modena*, I, III, p. 37-61.

196. Osservazioni sopra alcune antiche monete bizantine. (*Suite du n.* 179.) — *Ibid.*, I, III, p. 234-257.

197. Disquisizioni critiche numismatiche sopra il Panegirico poetico di Costantino Magno presentatogli da Poblilio Optaziano Porfirio nell' anno 326. — *Ibid.*, I, III, p. 321-342.

198. Nuove ricerche critiche intorno alle medaglie Costantiniane insignite dell' effigie della Croce. (*Cf. nn.* 195, 217.) — *Ibid.*, I, IV, p. 53-63.

199. Dichiarazione di alcune monete dell' imperatore M. Aurelio Probo. — *Annales de l'Inst. arch.*, 1858, p. 87-100.

199 *bis.* Postilla all' iscrizione lunense di M. Minatio Sabello[2]. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1858, p. 76-77.

199 *ter.* Scavi di Modena[3]. — *Ibid.*, p. 157-159.

200. Del significato di un tipo singolare comune alle monete della famiglia Eppia e della Rubria. — *Ibid.*, p. 174-176.

[1] Monnaies de Sardaigne, de Panorme, du Latium ou de l'Apulie.

[2] *Épigraphie*, n. 378 de la liste de M. P. Bortolotti. — Monnaies de la République romaine.

[3] *Archéologie*, n. 572 de la liste de M. P. Bortolotti. — Monnaies d'Aspendus, monnaies impériales, monnaie d'or de Cossea de Thrace.

201. *Bibl.* Osservazioni sopra i medaglioni d'argento di Adriano impressi nell' Asia proconsolare e nella Bitinia [1]. (*Suite du n.* 183.) — *Bull. arch. Nap. N. S.*, 1858, n. 134, p. 73-78.

202. Epigrafi di P. Nigidio Vaccula poste di riscontro a quelle di alcune monete di famiglie romane. — *Ibid.*, n. 134, p. 78-79.

203. Nuova rettificazione numismatica. (*Cf. nn.* 187, 190.) — *Ibid.*, n. 136, p. 91.

204. *Bibl.* Osservazioni sul libro intitolato : Description des monnaies antiques du musée Thorvaldsen, par L. Müller, Copenhague, 1851, in-8°. — *Ibid.*, n. 136, p. 91-95.

205. *Bibl.* Nuove osservazioni intorno alla numismatica Giudaica [2]. — *Ibid.*, n. 140, p. 122-127.

206. Dichiarazione di un luogo insigne dell' Apologia di Atenagora, per mezzo del riscontro delle medaglie.—*Ibid.*, n. 140, p. 127-128.

207. Del tipo della Concordia unanime nelle monete imperiali al declinare del secolo IV.—*Ibid.*, n. 142, p. 137-139.

208. Riscontri numismatici riguardanti i frammenti degli Annali di C. Granio Liciniano di recente pubblicati dal ch. Pertz, Berolini, 1857. —*Ibid.*, n. 142, p. 139-141.

(*La suite à un autre numéro.*)

[1] Cet article se rapporte à la seconde partie de l'ouvrage de M. Pinder (*Ueber die Cistophoren*, Berlin, 1856, in-4°), où l'on cherche à prouver qu'aux anciennes pièces dites *cistophores* succédèrent les médaillons impériaux d'argent.

[2] Ces observations se rapportent au travail de M. de Saulcy sur la numismatique judaïque. (Voir n. 162.)

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Vingtième article.—Voir plus haut, p. 1.)

XXVI.

Rèmes et Carnutes.

Mon cher Adrien,

Depuis longtemps tu as été frappé comme moi de la difficulté d'attribuer aux Catalaunes certaines monnaies d'un bon style, sur lesquels on lisait CATAL pour CATAL, abréviation présumée d'un ethnique CATALAVNOS.

D'autres pièces, offrant le monogramme [illegible], dans lequel on pensait retrouver toutes les lettres KATAL, avaient naturellement reçu la même classification, bien tentante, je l'avoue, mais malheureusement bien impossible, et voici pourquoi :

1° Le style de ces rares monnaies est en désaccord absolu avec celui que nous retrouvons sur les monnaies de la région occupée par les Catalaunes.

2° Les Catalaunes n'étaient pas une peuplade distincte des Rèmes. Cette puissante nation dont ils faisaient partie intégrante, au temps où ont été frappées les monnaies en question, c'est-à-dire vers la fin de la lutte contre César, avait ses monnaies particulières émises au nom du chef Atisios qui, après la conquête, conserva le pouvoir dans son pays, tout en constatant la suprématie romaine par l'inscription sur ses dernières monnaies du nom d'Aulus Hirtius, gouverneur militaire de toute la Belgique [1]. Ni les unes ni les autres de ces monnaies d'Atisios n'ont d'ailleurs le moindre rapport de style ou de fabrique avec les prétendues monnaies des Catalaunes, lesquelles, au contraire, ont une analogie complète avec les monnaies de Pixtilos.

3° La distinction des Catalaunes, avec ce nom particulier, paraît bien plus récente que l'extinction de l'autonomie gauloise, et probablement elle n'a été formulée par l'adoption d'un nom particulier de peuplade, que lors de la création des premiers évêchés en Gaule.

4° Enfin, en tenant compte des provenances (et comment n'en pas tenir compte, puisque c'est le fil conducteur que nous sommes obligés de suivre avec persistance, si nous voulons nous tirer des brouillards de la numismatique gauloise), nous sommes irrésistiblement amenés en plein pays carnute ; là, sans aucun doute, est le lieu d'émission de ces curieuses monnaies.

Voilà un premier point qui n'a pas besoin d'une démonstration tentée à grand renfort de tâtonnements. Ce

[1] Permets-moi de te faire remarquer en passant que sur ses dernières monnaies Atisius écrit son nom en caractères grecs (AΘIIΔIAC), tandis que, par respect sans doute, l'alphabet latin pur est consacré à la légende d'Hirtius (A.HIR.IMP.)

fait se présente à nous avec toute la brutalité d'un fait ; je ne connais pas, pour les prétendues pièces des Catalaunes, une seule provenance constatée en dehors du territoire des Carnutes ; sur ce territoire, au contraire, j'en ai noté un certain nombre ; et j'en conclus, avec une entière confiance, que ces monnaies appartiennent aux Carnutes.

Avant d'aller plus loin, un mot sur les charmantes petites monnaies des Rèmes aux trois têtes accolées. Celles-là sont d'un style bien supérieur aux monnaies du chef Atisios, et elles se ressentent d'une influence romaine bien difficile à méconnaître. D'un autre côté, nous sommes en possession aujourd'hui d'un renseignement qui, sans nous fixer d'une manière absolue sur la date d'émission de ces jolies monnaies, nous prouve à tout le moins qu'elles sont antérieures au siége d'Alésia, c'est-à-dire à la septième campagne de César en Gaule.

Dans les fouilles de Grésigny, devant Alise-Sainte-Reine, fouilles qui ont procuré à la science tant de documents précieux, dont la numismatique a tiré déjà et tirera encore grand profit, une masse de monnaies gauloises, perdues pendant le dernier combat qui décida du sort de Vercingétorix et d'Alésia, a été exhumée.

Or cette intéressante collection, destinée à orner le musée de Saint-Germain, grâce à la munificence de l'Empereur, contient deux exemplaires de la pièce des Rèmes aux trois têtes. En revanche, on n'y trouve pas un seul spécimen du monnayage d'Atisios, dont les échantillons sont pourtant bien plus répandus que ceux de la pièce aux trois têtes accolées.

Je me permets d'en conclure : 1° qu'au moment du siége d'Alésia, Atisios n'avait pas encore exercé le droit

monétaire dans le pays des Rèmes; 2° que la pièce aux trois têtes est antérieure au siége d'Alésia.

Pouvons-nous maintenant assigner à l'émission de celle-ci une époque probable? Je ne crois pas trop m'aventurer en répondant : oui. Tu vas en juger.

Le XLIV[e] chapitre du Livre VI des *Commentaires* est ainsi conçu : « Tali modo vastatis regionibus exercitum « Cæsar duarum cohortium damno Durocortorum Re-« morum reducit, concilioque in eum locum Galliæ in-« dicto, de conjuratione Senonum et Carnutum quæstionem « habere instituit et de Accone, qui princeps ejus consilii « fuerat, graviore sententia pronunciata, more majorum « supplicium sumpsit. Nonnulli judicium veriti profuge-« runt : quibus cum aqua et igni interdixisset, duas « legiones ad fines Trevirorum, duas in Lingonibus, sex « reliquas in Senonum finibus Agedici in hibernis collo-« cavit; frumentoque exercitui proviso, ut instituerat, in « Italiam ad conventus agendos profectus est. »

Il me paraît bien probable que la réunion de la grande assemblée des Gaules, à Durocortorum (Reims), vit frapper les charmantes monnaies, offrant la légende REMOS, et les têtes accolées des trois Gaules. Je dis les têtes des trois Gaules, parce que je ne crois guère à la présence sur cette monnaie de l'effigie d'une divinité à trois faces, divinité dont nous n'avons jamais vu la mention nulle part. Évidemment, nous avons là le prototype des rares monnaies gallo-romaines de Galba, offrant trois têtes et la légende explicite : TRES GALLIAE. Quant aux bustes à trois faces déterrés à plusieurs reprises à Reims même, j'aime mieux penser encore qu'ils doivent leur existence au même fait historique, et qu'ils étaient, comme les monnaies elles-mêmes, destinés à symboliser l'étroite union de tous les

peuples gaulois, union qui semblait présider à cette grande assemblée où Acco, le chef de l'insurrection récemment étouffée par César, fut condamné et envoyé au supplice. Tous ces monuments, que l'on créait et multipliait à l'envi, étaient autant de leurres offerts en pâture à la crédulité des conquérants, pour mieux dissimuler les préparatifs de la formidable insurrection qui devait éclater quelques mois plus tard.

Je viens de te parler d'Acco, le brave Sénon, qui paya de sa vie son amour pour la liberté de son pays, et puisque nous causons des monnaies des Rèmes, revenons ensemble, si tu le veux bien, sur l'attribution faite, il y a quelques années, au Rème Iccius, de monnaies inscrites du nom d'un Eccaios.

C'est notre savant ami feu Ch. Lenormant qui, le premier, proposa de voir dans l'Eccaios des monnaies, l'Iccius des *Commentaires de César;* cette identification était bien séduisante, certainement, et je m'empressai de l'admettre, espérant que des provenances bien constatées viendraient prochainement en démontrer la réalité. Sur ce point, malheureusement, mon attente a été complétement déçue. Pas un seul exemplaire en effet n'a été, que je sache, déterré sur le territoire des Rèmes, tandis qu'on en a extrait un grand nombre, isolément, (une vingtaine au moins) du lit de la Seine à Paris.

Dès lors l'attribution à Iccius de ces jolies monnaies, certainement frappées aux derniers moments de la lutte des Gaulois contre les légions de César, est devenue pour moi plus que douteuse. Il m'a paru nécessaire de chercher autre chose, et cette autre chose je crois bien aujourd'hui l'avoir trouvée.

Et d'abord le nom Acco transmis par la plume de César

est-il bien la reproduction fidèle du nom que portait l'infortuné chef des Sénons? Il est permis d'en douter. Les Romains ne se faisaient guère de scrupule pour estropier les noms barbares afin de les faire entrer dans leurs écrits, et presque toujours quand ils se permettaient des licences de ce genre, ils substituaient aux noms qu'ils méprisaient souverainement, des mots assonants et d'autant plus faciles à retenir, qu'ils y pouvaient rattacher un mot connu d'avance. Acco, c'était le nom d'une ville célèbre de Phénicie, nom que tous les Romains avaient entendu prononcer mainte fois, et qui n'avait plus rien d'étrange pour leurs oreilles et pour leurs lèvres.

Je pense donc aujourd'hui, sauf meilleur avis, que l'Eccaios dont les monnaies se retrouvent si fréquemment dans les graviers de la Seine, à Lutetia, n'est autre que le Senon Acco, mis à mort dans l'hiver qui précéda la grande insurrection de Vercingétorix.

Ce nom Eccaios se rencontre sur de beaux tétradrachmes de la série dite pannonienne, et dont je possède plusieurs magnifiques exemplaires recueillis près d'Udine. Il est assez curieux, il faut en convenir, que l'Eccaios de ces belles monnaies d'argent, et celui de ces jolies petites pièces de cuivre extraites par la drague, aient adopté le même type du cavalier galoppant l'épée à la main. Cette coïncidence n'est probablement pas fortuite; mais je ne me charge pas d'en rendre compte.

Quoiqu'il en soit, il serait bien possible que l'Iccius du IIe livre des *Commentaires*, l'Eccaios des deux groupes, bien distincts, de monnaies que je viens d'examiner, et enfin l'Acco du VIe livre, fussent quatre personnages distincts qui portaient néanmoins le même nom.

En résumé, l'Eccaios dont les monnaies se trouvent à

Paris dans la Seine, ne peut être l'Iccius, chef des Rèmes, et plus j'y pense, plus je suis tenté de l'identifier avec le Sénon Acco, dont les monnaies ont tout naturellement afflué sur les marchés des Parisiens, dans leur métropole Lutetia. Style, fabrique, époque d'émission, tout concourt à corroborer cette nouvelle attribution.

Mais nous voilà bien loin des Carnutes et des monnaies à la légende CATAL et au monograme [illegible]. Revenons-y donc et efforçons-nous d'en découvrir l'origine.

Pour cela faire commençons par emprunter aux *Commentaires de César* quelques passages qui nous rappelleront certains faits essentiels de l'histoire des Carnutes.

La grande révolte qui devait finir par la prise d'Alésia, se tramait pendant que César était retenu en Italie ; dans les conciliabules secrets qui se tenaient au fond des forêts les plus inaccessibles, toutes les peuplades étaient représentées.

Mais laissons parler César (Lib. VII) :

« 2. His rebus agitatis, profitentur Carnutes, se nullum « periculum, communis salutis causa, recusare, princi- « pesque ex omnibus bellum facturos pollicentur : et quo- « niam in præsentia obsidibus cavere inter se non possint, « ne res efferatur, ut jurejurando ac fide sanciatur, petunt, « collatis militaribus signis, quo more eorum gravissima « cærimonia continetur, ne facto initio belli ab reliquis « deserantur. Tunc collaudatis Carnutibus, dato jureju- « rando ab omnibus qui aderant, tempore ejus rei con- « stituto, ab concilio disceditur.

« 3. Ubi ea dies venit, Carnutes, Cotuato et Conetodumno « ducibus, desperatis hominibus, Genabum dato signo con- « currunt, civesque romanos, qui negotiandi causa ibi « constiterant, in his C. Fusium Cottam, honestum equitem

« Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat, in-
« terficiunt, bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes
« Galliæ civitates fama perfertur, etc. »

Vercingétorix, chez les Arvernes se mit à la tête du mouvement ; en peu de jours toute la Gaule fût soulevée ; mais César accourut en hâte et la guerre commença. Les Carnutes furent écrasés les premiers, et Genabum fut livré aux flammes. Que devinrent Cotuatus et Conetodumnus ? Nous l'ignorons puisqu'il n'est plus question d'eux.

Mais au livre VIII rédigé par Hirtius, nous lisons :

« 38 .... Cum in Carnutes venisset, (Cæsar) quorum con-
« silio in civitate, superiore commentario, Cæsar exposuit
« initium belli esse ortum, quod præcipue eos propter
« conscientiam facti timere animadvertebat, quo celerius
« civitatem metu liberaret, principem sceleris ipsius et
« concitatorem belli Gutruatum ad supplicium deposcit.
« Qui, etsi ne civibus quidem suis se committebat, tamen
« celeriter omnium cura quæsitus, in castra perducitur.
« Cogitur in ejus supplicium Cæsar contra naturam suam,
« maximo militum concursu, qui ei omnia pericula et detri-
« menta belli a Gutruato accepta referebant; adeo ut ver-
« beribus exanimatum corpus securi feriretur. »

Ne nous arrêtons pas à ce qu'a de doucereux la phrase par laquelle Hirtius tâche d'excuser César de ce meurtre inutile, en exaltant sa clémence naturelle ; nous savons de reste ce qu'elle valait ; admettons donc que ce fût bien malgré lui qu'il fît décapiter le malheureux Gutruat, évanoui sous les coups dont on l'avait accablé préalablement, et demandons-nous ce qu'était ce Gutruat.

Si Hirtius a raison, son Gutruat avait été l'âme de l'insurrection carnute de l'année précédente ; si au contraire c'est César qui est dans le vrai, c'est Cotuat et Coneto-

dumnus. Dès lors ne serait-il pas permis de supposer que le Cotuat de l'un et le Gutruat de l'autre ne sont qu'un seul et même personnage dont le nom aura été plus ou moins altéré, suivant qu'il tombait de l'une ou de l'autre des deux plumes ? En vérité, je suis bien disposé à le croire.

Maintenant arrivons aux monnaies carnutes.

Conetodumnus a son contingent numismatique bien déterminé et déjà fort important, puisque nous connaissons trois types distincts, frappés à son nom qui s'écrivait indifféremment sur les monnaies nationales, Conatodubnus ou Conetodubnus : or si Conetodubnus a frappé des monnaies, nous pouvons *à priori* supposer que Cotuat, mis sur le même pied que lui dans le récit de César, a imité cet exemple.

Cela posé, quelles sont les lettres que nous fournit le monogramme [illegible], les voici : KATVAT, en doublant, ce qui est permis, le rôle de l'A et du T. Certes il n'y a pas loin de là au Cotuat de César, et si nous nous rappelons que le vergobret éduen Cottus est nommé CATTOS sur les semis du chef lixoviate Cisiambos, nous trouverons toute naturelle l'altération identique qui de Katuat a fait Cotuat.

Je te propose donc formellement d'attribuer au Carnute Catuat les monnaies carnutes, offrant au droit une tête de femme (Vénus?), accompagnée du monogramme que je viens de décomposer, et au revers un lion ailé marchant à droite.

Il n'est pas inutile de te faire remarquer que les plus communes des monnaies de Conetodubnus offrent aussi un lion surmonté d'un aigle. Il y a bien dès lors quelque analogie entre les types monétaires des deux chefs de l'insurrection carnute.

Une autre monnaie, essentiellement carnute aussi, me

paraît revenir de plein droit à Catuat, c'est celle qui offre au revers de la tête si bien connue de la belle pièce carnute à l'aigle accompagné d'un aiglon, un aigle tenant dans ses serres un lézard. Dans le champ, près de la tête de l'aigle, se voit le monogramme Ѫ, qui nous donne la première syllabe du nom Katuat.

Passons maintenant aux deux pièces qui offrent la légende CVTVL.

Il m'en est passé assez d'exemplaires par les mains pour que je me sente le droit d'affirmer que jamais les deux signes V de la prétendue légende CATAL ne sont barrés. Ce sont donc des A plus que douteux et probablement des V renversés. S'il en était ainsi, nous aurions en réalité, Cutul, au lieu de Catal.

Les pièces à l'aigle éployé et à la légende CVTVL ressemblent à s'y méprendre aux pièces à l'aigle éployé de Pixtilos. Elles appartiennent donc à une époque voisine de la fin des campagnes de César dans les Gaules.

Sur l'autre type qui, au lieu de l'aigle éployé, offre un lion passant à droite, et au-dessous un sanglier marchant en sens inverse, la légende n'est plus CVTVL, mais bien CVTVη.

En définitive, nous avons Cutul ou Cutur. Y a-t-il bien loin de là à Cutuluat ou Cuturuat, et en tenant compte de la permutation constante du C et du G, à Gutuluat ou Guturuat.

Je t'en fais juge, mon cher Adrien.

Tout à toi de cœur, F. de Saulcy.

Paris, 5 février 1867.

DE
QUELQUES ESPÈCES DE MONNAIES GRECQUES

MENTIONNÉES DANS LES AUTEURS ANCIENS ET DANS LES INSCRIPTIONS.

---

§ I.

Alexandres, chouettes, cistophores, crésëides.

Quelques mots d'introduction et d'explication sont nécessaires au début de ce travail. S'il s'adressait exclusivement aux numismatistes, nous aurions pu nous épargner d'y entrer dans certains détails, familiers à tous ceux qui s'occupent de médailles, de décrire par exemple certaines pièces bien connues de tous. Mais une étude de ce genre nous a semblé, par sa nature même, devoir être mixte, de manière à pouvoir être lue avec fruit à la fois par les philologues ou les épigraphistes et par les savants adonnés à l'étude des monnaies antiques. C'est dans cet esprit que nous avons conçu le travail que nous publions aujourd'hui. Si nous ne nous faisons illusion, un certain profit pourra en être tiré des deux côtés auxquels il s'adresse.

Les philologues et les épigraphistes y trouveront des indications précises sur les monnaies dont ils rencontrent

les noms dans les textes dont ils s'occupent. Quant aux numismatistes, le relevé soigneux de toutes les mentions monétaires que contiennent les livres de la littérature classique et les inscriptions leur fournira des dates précises qui, je crois, ne seront pas sans utilité pour le classement de certaines séries.

ALEXANDRES. Pollux [1] cite parmi les monnaies d'or les plus répandues les statères d'Alexandre, Ἀλεξάνδρειοι στατῆρες, dont un grand nombre sont parvenus jusqu'à nous, et sont connus de tous ceux qui ont vu et manié des médailles antiques. Ils sont de poids attique, comme les statères de son père Philippe (voyez le mot PHILIPPES), portent d'un côté la tête d'Athéné Promachos, de l'autre la Victoire tenant une couronne et l'armature d'un trophée [2].

Les Alexandres d'or eurent moins de célébrité et moins de cours que les Philippes. La monnaie du conquérant macédonien qui fut la plus répandue furent ces tétradrachmes de poids attique, portant au droit le buste d'Alexandre en Hercule, et au revers, Jupiter assis sur un trône [3] : tétradrachmes que Zénon vantait comme agréables à l'œil et frappés sur des flans d'une grande régularité, εὐοφθάλμους καὶ περιγεγραμμένους [4], en comparaison avec les tétradrachmes athéniens de la première série. Ces pièces eurent tant de succès que toutes les villes grecques, soumises ou non soumises à Alexandre, en frappèrent depuis l'Épire jusqu'aux bords de l'Indus dans une direction, et

[1] IX, 57.

[2] Voyez Ch. Lenormant. *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XIX, p. 359-366.

[3] Sur ces pièces et les autres du même roi, voyez L. Müller, *Numismatique d'Alexandre*, Copenhague, 1855.

[4] Diogen. Laërt., VII, 1, 19.

depuis le Bosphore Cimmérien jusqu'à l'Égypte dans une autre. La fabrication des Alexandres d'argent se continua bien après la mort du fils de Philippe; elle dura dans la Thrace jusqu'au second siècle avant notre ère, et dans l'Asie Mineure jusqu'à la bataille de Magnésie (an 189 av. J.-C.) et la conquête romaine.

Contrairement aux Philippes, les Alexandres furent peu imités par les barbares, excepté par ceux de la Pannonie.

Dans une curieuse inscription provenant des ruines de l'Heræum d'Argos et contenant la liste des contributions de différentes villes à un fonds commun[1], les sommes fournies par Phères, Pharsale, Larissa, Gomphi et Pelinna de Thessalie, Édesse et Europus de Macédoine, sont comptées en monnaies d'Alexandre (et non d'Alexandrie, comme l'a cru à tort M. Rhangabé), ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΑΝ Σ.

La mention de statères d'or, χρυσοῖ, sans autre désignation, dans plusieurs inscriptions d'Asie Mineure datant du IIIe siècle avant notre ère[2], vu la date, ne peut s'appliquer qu'à des statères d'Alexandre ou de Philippe[3].

CHOUETTES (γλαῦκες), nom populaire des monnaies d'Athènes, qui ont pour type constant sur le revers la chouette de Minerve[4]. Aristophane[5] plaisante déjà sur les chouettes du Laurium « qui font leur nid dans l'intérieur des bourses. » On sait que le Laurium est la montagne où se trouvaient les mines d'argent de l'Attique.

On appelait aussi les monnaies d'Athènes des noms

[1] Rhangabé, *Antiquités helléniques*, n° 2346.

[2] *Corp. inscr. graec*, nos 2855 et 2858.

[3] Voy. Mommsen, *Geschichte des Rœmischen Münzwesens*, p. 15, note 51.

[4] Hesych. et Etymol. magn. *s. v.*

[5] *Aves*, v. 1106.

populaires de *Vierges* (κόραι[1], πάρθενοι[2]) et de *Pallas* (Παλλάδες[3]), à cause du buste de Minerve qu'elles portent gravé sur le droit. Euripide, dans un fragment de son *Sciron*, dit des courtisanes de Corinthe, qu'elles « aiment « les Vierges d'Athènes quand on les apporte en grand « nombre.[4] »

CISTOPHORES (κιστοφόροι, *cistophori*). Cette espèce de monnaie, que mentionnent fréquemment les auteurs anciens d'une certaine époque, a depuis longtemps déjà[5] été reconnue dans les pièces d'argent de l'Asie Mineure, qui ont pour type d'un côté la ciste de Bacchus (d'où vient leur nom) entr'ouverte, et laissant échapper un serpent au milieu d'une couronne de lierre muni de ses corymbes, et de l'autre un arc dans son étui, entre deux serpents dont les queues sont enlacées et les têtes dressées.

Les cistophores appartiennent au système monétaire asiatique. Le poids moyen en est entre 12gr,500 et 12gr,800[6]; ce sont donc des tétradrachmes à l'unité de 3gr,200 environ, donnée que confirme pleinement la comparaison que Festus[7] établit entre la valeur du talent des cistophores et celle de la monnaie romaine. Nous possédons dans les collections numismatiques de l'Europe, en assez grand nombre, le didrachme et la drachme qui cor-

[1] Pollux, IX, 74.

[2] *Ibid.*, IX, 75.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Panel, *De cistophoris*, Lyon, 1734.—Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. IV, p. 552-368. — Pinder, *Ueber die Cistophoren*, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1855, p. 533-571.

[6] Vasquez Queipo, *Systèmes métriques et monétaires*, table XLVI.

[7] *De Verb. signif.*, p. 359, ed. C. O. Müller.

respondent à la série des cistophores. Ces pièces ne portent plus la ciste, mais d'un côté la massue d'Hercule, et la dépouille du lion de Némée au milieu d'une couronne de pampres, et de l'autre une grappe de raisin avec ses feuilles [1]. Le didrachme pèse de 6gr,205 à 6gr,450, juste le même poids que les didrachmes de Rhodes, sur l'un desquels est surfrappé un exemplaire du Cabinet royal de Berlin [2]. La drachme pèse de 3gr,100 à 3gr,225. Jointes au passage de Festus, ces divisions établissent d'une manière indubitable sur quelle unité monétaire était fondé le système des cistophores. Mais, quoique assez multipliées, elles ont été évidemment frappées en masses moins considérables que les grandes pièces à la ciste, dont le succès fut certainement dû en partie à la combinaison ingénieusement organisée par laquelle ces pièces pouvaient circuler également, sans difficultés de change, sur les marchés où le poids attique était en usage, comme sur ceux où le poids asiatique prédominait, puisqu'elles représentaient 3 drachmes attiques au taux de 4gr,250, aussi bien que quatre drachmes asiatiques [3].

Les villes où les cistophores ont été frappés, et dont elles portent les marques, sont en Mysie : Parium, Adramyttium et Pergame ; en Ionie : Smyrne et Éphèse ; en Lydie : Thyatira, Sardes et Tralles ; en Phrygie : Apamée et Laodicée ; enfin, Nysa sur les frontières de la Carie [4], toutes villes situées dans les domaines des rois de Pergame. C'est évidemment sous l'autorité de ces princes que l'émission dut en commencer, après la fin de l'émission des tétradrachmes

[1] Pinder, pl. I, nos 12-16. — *Revue num.*, 1859, p. 118 et 120, pl. III.

[2] Pinder, p. 551.

[3] Pinder, p. 551.

[4] Pinder, p. 538 et suiv.

autonomes des cités de la Mysie, de l'Éolie et de l'Ionie, et probablement (à ce que font supposer leurs types) sous l'influence de ces grandes corporations demi-religieuses, demi-théâtrales, et aussi quelque peu politiques, des Artistes Dionysiaques, Τεχνῖται Διονυσιακοί, qui prirent une telle importance sous les Eumènes et les Attales[1]. Les plus anciennes mentions faites des cistophores par les auteurs anciens se rapportent à la guerre des Romains contre Antiochus le Grand, roi de Syrie, et on y voit que dès lors, c'est-à-dire dès le commencement du second siècle avant notre ère, cette monnaie constituait la plus grande partie de la circulation de l'argent en Asie Mineure et même dans certaines parties de la Grèce. On porta dans le triomphe de Manius Acilius Glabrio sur Antiochus et les Étoliens (190 av. J.-C.) 113,000 tétradrachmes attiques et 248,000 cistophores[2], dans celui de L. Æmilius Regillus, pour la défaite de la flotte du roi de Syrie, 34,700 tétradrachmes attiques et 131,300 cistophores[3], enfin dans celui de L. Cornelius Scipio Asiagenes, après la victoire définitive (188 av. J.-C.), 180,000 philippes d'or, 224,000 tétradrachmes attiques et 331,070 cistophores[4]. Deux ans après, quand Cneius Manlius Vulso reçut, après sa campagne contre les Galates, les honneurs du triomphe, il y exposa, dans le butin de son armée, 16,320 philippes d'or, 127,000 tétradrachmes attiques et 250,000 cistophores[5].

En l'année 133 avant notre ère, le souverain de Pergame,

[1] Sur ces corporations, voyez Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, t. II, p. 656 et suiv. —F. Lenormant, *Recherches archéologiques à Éleusis*, 1re partie, p. 102-110.

[2] Tit. Liv., XXXVII, 46.

[3] Tit. Liv., XXXVII, 58.

[4] Tit. Liv., XXXVII, 59.

[5] Tit. Liv., XXXIX, 7.

Attale III laissa par testament ses États au peuple romain. Ce changement dans les maîtres de l'Asie ne porta pas atteinte à l'émission des cistophores, que les Romains laissèrent pendant quelque temps se continuer avec une complète autonomie. La seule différence que les cistophores de cette période offrirent avec ceux du temps des rois de Pergame, est qu'outre les noms et les symboles des villes, les noms ou les monogrammes des magistrats monétaires, ils portent les dates d'une ère commençant à la conversion de l'Asie en province romaine [1].

Vers le milieu du premier siècle avant l'ère chrétienne, une modification considérable s'introduisit dans la fabrication des cistophores. On y inscrivit en latin les noms des proconsuls des deux provinces où se frappaient ces monnaies, de la province de Cilicie où la Phrygie était comprise, et de la province d'Asie, qui embrassait la Mysie, l'Ionie et la Lydie [2]. Parmi ces noms de proconsuls le plus illustre est celui de Cicéron, qui se lit sur des cistophores d'Apamée et de Laodicée ; dans cette dernière ville avec le titre d'*imperator*, qu'il avait eu la petite vanité de se faire décerner par ses soldats après une bien mince victoire [3]. Les lettres de Cicéron prouvent que les pièces à la ciste étaient la monnaie la plus répandue dans sa province et dans celle qu'avait antérieurement gouvernée son frère Quintus, mais qu'on éprouvait quelque peine à les faire changer par les banquiers de Rome [4]. En outre, sur les cistophores proconsulaires de la province d'Asie, au lieu de l'arc dans son étui, les deux serpents du revers em-

[1] Pinder, *Beitræge zur æltcren Münzkunde*, t. 1, p. 26 et suiv.

[2] Pinder, p. 545-548.

[3] *Ep. ad. Famil.*, II, 10.

[4] *Ep. ad Atticum*, II, 6 ; II, 16 ; XI, 1 ; *Ep. ad Famil.*, V, 20.

brassent dans leurs replis un symbole qui change à chaque gouverneur, une aigle légionnaire, un trépied surmonté de l'aigle romaine, un édicule périptère, etc.

Ces changements nous font arriver par une transition insensible aux tétradrachmes qui ont au droit, dans la couronne de lierre, la tête de Marc-Antoine, au lieu de la ciste mystique, et au revers, entre les deux serpents, la ciste surmontée de la tête d'Octavie [1], ou bien les effigies accolées de Marc-Antoine et d'Octavie avec, au revers, les deux serpents embrassant la ciste que surmonte une image de Bacchus [2]. Immédiatement après la défaite d'Antoine, Octave fit à son tour frapper deux monnaies, dont l'une, qui est un triobole asiatique, porte au droit sa tête et au revers une Victoire debout sur la ciste qu'enveloppent les deux serpents, avec la légende : ASIA RECEPTA [3]; l'autre, qui est un tétradrachme, laisse voir au droit la tête d'Octave, avec la légende : IMP*erator* CAESAR DIVI F*ilius* CO*n*S*ul* VI LIBERTATIS P*opuli* R*omani* VINDEX; au revers, dans une couronne d'olivier, est la figure de la Paix, PAX, tenant le caducée et ayant auprès d'elle la ciste entr'ouverte, d'où s'échappe un serpent [4].

Ces deux monnaies sont les dernières que l'on puisse désigner sous le nom de *cistophores*. Après l'organisation complète du pouvoir impérial, la province d'Asie ne perdit pas du premier coup le droit d'avoir sa monnaie d'argent particulière. Jusqu'au règne d'Hadrien, elle continua à frapper des tétradrachmes appartenant au même système

[1] Pinder, pl. II, n° 1.
[2] Pinder, pl. II, n° 2.
[3] Pinder, pl. II, n° 3.
[4] Pinder, pl. II, n° 4.

de poids que les cistophores [1]. Mais la ciste, devenue tout à fait secondaire sur les monnaies d'Antoine et d'Octave, disparut complétement des tétradrachmes impériaux. Sauf le poids et la nature de l'unité monétaire, ces tétradrachmes n'avaient plus rien de grec et étaient absolument semblables aux monnaies frappées à Rome. Les collections numismatiques en contiennent un grand nombre. Les légendes en sont purement latines ; au droit, on voit la tête de l'empereur régnant, et au revers des types fort variés, mais toujours subordonnés à l'effigie impériale.

CRÉSÉIDES (κροισεῖοι στατῆρες). Hérodote [2], Plutarque [3] et Pollux [4] parlent des monnaies d'or que Crésus fit frapper en Lydie : je me suis efforcé dans mon *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides* [5], et dans mon *Essai sur l'organisation de la monnaie dans l'antiquité* [6], de rechercher quelles sont, parmi les pièces parvenues jusqu'à nous, celles que l'on peut considérer comme des échantillons de ces monnaies. La pièce du Cabinet de France où se lit, en caractères cunéiformes, le nom de Cyrus [7], et qui dut être fabriquée en Lydie, immédiatement après la conquête persane, rend l'attribution des médailles en question aussi certaine que peut l'être l'attribution d'anépigraphes qui ne se continuent pas jusqu'à l'époque de l'usage des légendes.

[1] Pinder, *Ueber Kaiserlichen Silbermedaillons der Rœmischen Provinz Asia*, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1855, p. 572-631.

[2] I, 54.

[3] *Moral.*, p. 823.

[4] III, 87 ; IX, 84.

[5] P. 152.

[6] P. 55.

[7] *Monnaies des Lagides*, pl. VIII, n° 9.

Les créséides, telles que nous les reconnaissons, sont des doubles statères taillés sur le pied de la drachme de 3^{gr},540. Il en existe trois variétés, deux à Paris et une à Munich. Celles de Paris[1] ont pour types, l'une un lion couché, l'autre un taureau marchant; la créséide du Cabinet de Munich[2] porte les parties antérieures d'un lion et d'un taureau adossées. Toutes trois sont en forme de lingots irréguliers et allongés, et ont au revers, en creux, un quadrilatère de forme allongée entre deux petits carrés.

FR. LENORMANT.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] F. Lenormant, *Monnaies des Lagides*, pl. VIII, nos 7 et 8.

[2] Sestini, *Descrizione di stateri antichi*, pl. IX, n° 13.

SUR LES MONNAIES

ATTRIBUÉES PAR M. BOMPOIS A MÉLÉAGRE,

ROI DE MACÉDOINE.

M. Bompois, qui a fait des recherches savantes et approfondies sur différentes monnaies de l'ancienne Macédoine, a essayé de démontrer, dans un article inséré l'année passée dans cette *Revue*[1], que quelques monnaies de bronze macédoniennes ont été frappées par Méléagre, roi qui ne régna que deux mois, pendant les troubles de l'invasion des Gaulois, et auquel on ne donne généralement pas de monnaies. Les pièces dont il s'agit, d'après des indices assez certains, à notre avis, n'appartiennent pas à ce roi. Une d'elles est une pièce de Philippe V; les autres ont été émises au nom des Macédoniens, à l'époque du même roi. Je vais soumettre au jugement des numismatistes, les raisons qui me portent à penser ainsi.

La première des monnaies en question est discutée p. 292-293, et figurée dans la planche X sous le n° 1. Le savant auteur explique les lettres ΒΑ $\overline{\text{ΜΕ}}$ par ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΛΕΑΓΡΟΥ, et croit que le monogramme $\overline{\text{ΣΩ}}$ et la lettre Φ indiquent des magistrats monétaires; quant à la lettre I, il la passe sous silence. Mais il faut lire ΒΑ ΦΙ, c'est-à-dire ΒΑΣΙΛΕΩΣ

[1] *Revue num.*, 1866, p. 278 et suiv.

ΦΙΛΙΠΠΟΥ, et le monogramme ΜΕ n'est plus qu'une marque de magistrat de même que ΙΩ. Parmi les monnaies de Philippe V, il y en a une aux mêmes types et de la même fabrique, qui offre au revers ΒΑ écrit au-dessus et ΦΙ écrit au-dessous de la massue, sans marques monétaires[1]. Elle ne diffère donc de la pièce dont il s'agit, que par l'absence de ces marques. La circonstance qu'un monogramme est placé entre les lettres Φ et Ι, ne peut empêcher de les prendre pour les initiales du nom de Philippe, attendu que sur les monnaies de ce roi, les mêmes lettres sont généralement séparées l'une de l'autre par l'image de Minerve ou par celle de l'aigle ; sur la monnaie figurée sous le n° 9 de la planche, on voit ΒΑΣΙ également divisé en deux par un monogramme. Les monogrammes ΜΕ et ΙΩ se trouvent fréquemment ensemble sur les monnaies de Philippe V, d'abord, accompagnés du trident comme signe de ville, sur une pièce de bronze offrant la tête d'Hercule, et au revers deux chèvres couchées[2], puis, avec un troisième monogramme, conjointement, soit avec le même trident, soit avec un foudre ou une étoile, sur les tétradrachmes, les didrachmes et les drachmes[3]. Tout ainsi concourt à faire rapporter cette monnaie à Philippe V.

Ces deux monogrammes ne se rencontrent pas réunis sur les monnaies des rois antérieurs, qui cependant offrent une grande quantité de monogrammes différents ; mais on les retrouve, accompagnés d'autres marques, sur quelques-uns des tétradrachmes de Persée, successeur de Phi-

[1] Mionnet, I, p. 587, n° 916. — Au Musée Britannique il s'en trouve un exemplaire, dont il y a une empreinte dans le Cabinet de Copenhague.

[2] Mionnet, I, p. 586, n°s 908-909.

[3] Cf. Mionnet, I, p. 585, n°s 893, 894 et 897-899. J'ai trouvé un assez grand nombre de monnaies à ces marques dans différentes collections.

lippe V[1], et en outre sur les petites monnaies d'argent des Macédoniens qui ont au droit le bouclier avec MAKE et une massue au milieu, et au revers, le casque macédonien. Les monnaies de cette dernière espèce ont été pour la plupart frappées sous le règne de Philippe V, ce qui résulte d'un examen des marques monétaires. Lorsqu'on compare ces monnaies avec les monnaies d'argent de Philippe, on trouve qu'elles ont de commun avec ces dernières cinq différents groupes de marques, dont chacun présente un petit type de ville et trois monogrammes de magistrats. Les voici[2] :

± ΜΕ ΡΥ, foudre.
— ΔΙ — —
— ΜΕ ΕΕ, étoile.
— ΔΙ — —
— — Σ, trident.

On voit donc que les monogrammes ± et ΜΕ sont les marques des magistrats qui sous Philippe V et au commencement du règne de Persée ont été préposés aux ateliers monétaires établis dans les villes désignées par le foudre, l'étoile et le trident, probablement Pella, Uranopolis et Amphipolis. ±, que M. Bompois appelle un monogramme assez compliqué, offre sans doute les initiales du nom ΣΩΙΛΟΥ qu'on trouve inscrit sur quelques-uns des tétra-

[1] Mionnet, I, p. 589, n° 933. — *Catalogue de la coll. de Welzl de Wellenheim*, I, n° 2882.

[2] Quelques-unes des monnaies qui offrent ces groupes de marques, sont décrites dans Mionnet, I, p. 452, nos 1-2, et p. 584-585, nos 890-895, 897 et 899. Les autres se trouvent au Musée Britannique, dans les Cabinets de Vienne et de Berlin, et dans d'autres collections, où je les ai examinées et notées. Il en est fait mention dans la *Numismatique d'Alexandre-le-Grand*, p. 26, où l'on traite des monnaies de la Macédoine dont il est question dans l'exposé de M. Bompois.

drachmes de Persée, sous la tête du roi; car un de ceux-ci porte au revers les mêmes deux marques de magistrats qui sont placés ensemble avec le monogramme [monogramme] au revers d'un autre qui n'a pas de nom sur la face.

Les autres monnaies qui, d'après M. Bompois, auraient été émises par Méléagre, ont pour types le bouclier et le casque macédoniens, avec un monogramme au milieu du bouclier et différents monogrammes ou lettres au revers. Elles sont décrites et commentées p. 293-299; l'une d'elles est figurée sous le n° 2 de la pl. X. M. Bompois, rejetant le classement de Sestini, qui avait pris le monogramme du bouclier pour celui des Macédoniens, y voit le nom de Méléagre. L'auteur émet deux objections contre l'explication que Sestini a donnée de ce monogramme. La première est : « qu'il n'existe pas dans toute la Macédoine, soit une ville, soit un peuple qui ait signé sa monnaie au moyen d'un monogramme analogue à celui-là, c'est-à-dire tenant lieu de sujet principal. » Voici ce qu'il faut faire remarquer à ce propos. Ce qui est au milieu du bouclier national ne constitue pas un sujet principal, car on y trouve différents signes variables, par exemple le foudre, une étoile, une massue, un caducée, un flambeau de course, une rosace formée de croissants, une tête de Gorgone et diverses autres têtes. Il y avait en Macédoine un peuple qui signait ses monnaies d'un monogramme au lieu d'y mettre son nom; c'étaient les Bottiéens[1]. Dans les autres pays de la Grèce, à la même époque, beaucoup de villes ou peuples se servaient dans l'empreinte des monnaies d'un monogramme exprimant leur nom, même comme type principal; plu-

[1] Voir la *Revue num.* de 1852, p. 323 327 et la *Numismatique d'Alexandre*, p. 376, note 4.

sieurs de ces monnaies étaient assez répandues, par exemple celles des Arcadiens et de la Ligue Achéenne. Si les monnaies dont il s'agit ont été frappées au nom des Macédoniens, comme nous le supposons, elles ont été copiées sur les monnaies semblables des rois Antigonus et Démétrius ; il était donc fort naturel, puisque celles-ci ont le monogramme royal au centre du bouclier, que le nom du peuple y fut également réduit en monogramme. En second lieu l'auteur fait observer que le monogramme dont Sestini a donné un dessin dans sa description de l'une de ces pièces, offre à sa partie supérieure un petit trait horizontal qui peut fournir un gamma. Mais quand on se rappelle à quel degré Sestini est inexact dans ses reproductions des légendes monétaires, et combien de fois il a vu sur les monnaies des choses qui n'y existent pas, il est permis de ne pas avoir confiance dans l'exactitude de ce dessin. Ce petit trait doit avoir été très-peu saillant, puisque, malgré sa présence, Sestini a pris le monogramme pour celui des Macédoniens. Il n'est pas probable qu'un nom ait été exprimé par deux différents monogrammes sur des monnaies contemporaines frappées aux mêmes types. La forme que présente le monogramme dans le dessin de M. Bompois, forme qui est tout à fait semblable à celle que Sestini a reproduite dans la table appartenant à la *Description du Musée de Hedervar*, doit être regardée comme la seule exacte.

Les lettres MAKE du monogramme ressortent en traits saillants sur la monnaie. La partie supérieure du K sert à former le A ; les trois lettres qui doivent être lues les premières, se trouvent à gauche, la dernière, à droite. On ne peut en tirer le nom de Méléagre par une lecture aussi simple. Le trait dans la brisure gauche du M n'est pas ho-

rizontal, mais forme un angle obtus avec le jambage gauche de cette lettre; il ne peut donc servir à représenter un Γ, comme le croit M. Bompois.

Ces monnaies, qui sont de bronze, correspondent aux petites monnaies d'argent des Macédoniens dont il a été fait mention plus haut; elles ont pour types, les unes et les autres, le bouclier et le casque nationaux; ce dernier représenté de la même manière. La seule différence entre elles, c'est que les lettres MAKE sont arrangées en monogramme et que la massue est omise sur les pièces de bronze. Quant à la disposition en monogramme, nous en avons déjà indiqué le motif; on voulait ainsi rendre plus complète la ressemblance des monnaies frappées au nom du peuple avec les petites monnaies royales destinées à circuler en même temps qu'elles. Pour la massue, c'est un type secondaire, de même que les autres signes qui changent au milieu du bouclier macédonien. Les monnaies d'argent, comme nous l'avons montré, appartiennent au règne de Philippe V. Le casque avec jugulaires et sans aigrettes, vu de profil, est un type particulier à ces deux séries et ne se rencontre pas avant Philippe V; or il y a un espace de 60 ans et les règnes de trois rois entre Méléagre (280) et Philippe (221-179).

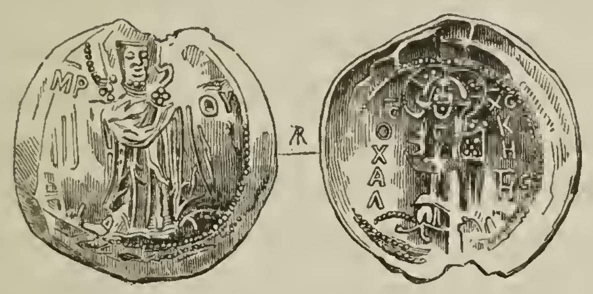
Ludvig Müller.

Copenhague.

MÉDAILLE INÉDITE

REPRÉSENTANT L'IMAGE DE JÉSUS SAUVEUR CHALCÉEN.

A M. A. de Longpérier.



Monsieur, je trouve dans le cabinet de M. Photiadès-Bey, ministre de la Porte, en Grèce, une médaille d'argent qui vaut je crois la peine d'être signalée aux lecteurs de la *Revue*. Elle me paraît inédite. La représentation ci-jointe en donne une parfaite idée.

D'un côté, on voit la Vierge nimbée debout, avec les deux sigles $\overline{\text{MP}}$.$\overline{\Theta\Upsilon}$; de l'autre, un personnage également debout et nimbé, bénissant de la main droite et portant un livre de la main gauche. La légende porte :

$\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XC}}$ Ο ΧΑΛΚΗΤΗC disposée en deux colonnes.

Cette légende fait l'intérêt du document.

Qu'est-ce que Jésus Chalcéen? le mot Χαλκήτης n'appartient pas à la bonne grécité, et si on l'explique par l'étymologie, l'énigme ne devient pas plus claire ; *Jésus d'Airain.*

M. Photiadès me signale quelques textes, notamment dans Zonaras et dans Cedrenus, qui peuvent fournir d'utiles renseignements. Comme on le sait (depuis l'ouvrage de M. Labarte, le palais des empereurs de Constantinople est bien connu) la demeure impériale que les Césars byzantins habitèrent jusqu'au XIIe siècle, époque à laquelle ils se fixèrent aux Blaquernes, était divisée en trois parties : Chalcé, Daphné et les Chambres sacrées. Chalcé était un édifice à part, qui donnait sur la fameuse place appelée l'Augustéon, et servait comme de vestibule à tout le palais. Ce nom étrange venait de ce que la toiture était d'airain, et surtout de ce qu'on remarquait sur la façade principale une porte de bronze, ouvrage admirable du règne de Constantin. Au-dessus de cette porte se voyait une statue ou une mosaïque (sur ce point les historiens laissent quelques doutes) représentant le Sauveur.

Τοῦ Σωτῆρος Χριστοῦ ἐκτύπωμα τὸ ἀνώθεν τῆς χαλκῆς πύλης. (Zonaras, p. 62. E. R.)

Εἰκὼν τοῦ Σωτῆρος εἰς τὴν Χαλκὴν πύλην τοῦ παλατίου. (Theophanes, p. 239. E. R. — Cedrenus, p. 402. E. R.[1])

Cette image de Jésus Sauveur a toute une histoire. Placée sur la porte Chalcé par Constantin, elle est restaurée par l'empereur Anastase. En 602, elle prédit à Maurice la mort dont le menace Focas. La dixième année du règne de l'empereur Léon l'Isaurien (727), elle est détruite et remplacée par une croix sous laquelle on inscrit des vers qui nous ont été conservés. A ce sujet, le pape Grégoire II écrit à Léon : « L'Occident a appris avec douleur que vous aviez fait détruire cette fameuse image de Jésus Sauveur Antiphonitis, célèbre par tant de miracles, et que les

[1] V. Ducange, *Constantinopolis christiana*, II, p. 93 et suiv.

Francs, les Mauritaniens, les Vandales et les Goths connaissaient. » Irène rétablit le portrait de Jésus Chalcéen (Codinus, p. 40, E. R.) : νῦν δὲ διὰ ψηφιδίων ὁρωμένη εἰκὼν τοῦ θεοῦ ἱστορήθη παρὰ Εἰρήνης τῆς Ἀθηναίας. Cette restauration se fait même avec un certain éclat, et, pour en perpétuer le souvenir, on écrit au-dessus de la porte : ἣν καθεῖλε πάλαι Λεών, ὁ δεσπόζων ἐνταῦθα ἀνεστήλωσεν Εἰρηνή. Il est probable que cet événement doit se rapporter à l'année 787 : nous savons positivement qu'il eut lieu après le septième grand concile général tenu à Nicée en 786.

Léon l'Arménien détruisit l'œuvre d'Irène ; mais en 842, après la fuite de Théophile, fils de Michel II et d'Euphrosine, le moine Lazare refit à nouveau ou restaura l'image.

Au siècle suivant, Romain Lacapène bâtit dans la Chalcé, ou plutôt annexa à cet édifice une chapelle sous le vocable du *Sauveur*. Τοῦ Σωτῆρος Χριστοῦ κατὰ τὴν Χαλκὴν εὐκτήριον · ὁ Σωτὴρ εἰς τὴν Χαλκήν.

L'empereur Jean Zimiscès reconstruisit cet oratoire et y fit préparer son tombeau[1].

Au temps d'Alexis I Comnène, l'image était encore en grande vénération. Ce prince se fit porter sous le voile qui la recouvrait pour se guérir d'une maladie désespérée.

Devant une pareille célébrité, il n'est pas téméraire de supposer que la figure représentée sur notre médaille est celle de Jésus Chalcéen. Ce fait est remarquable parce que, au contraire des Romains, les Byzantins n'étaient pas dans l'usage de graver fréquemment sur leurs monnaies des édifices ou des statues[2]. Il est de plus intéressant de posséder

[1] Leonis Diaconi, *Hist.*, liv. VIII, § I ; X, § II. — Anonym., *Ant. Const.*, I, p. 10. — Codin., *De Ædific.*, Paris, p. 63. — Voir, pour tous ces détails, Du cange, *loc. laud.*, II, IV.

[2] Il faut citer cependant comme un cas exceptionnel la figure de la Vierge

la reproduction, aussi exacte que la barbarie de l'art le permettait alors, d'une image vénérée à Constantinople, depuis la fondation de la ville jusqu'au XIIIe siècle; et l'histoire des iconoclastes s'enrichit par cette découverte d'un curieux document.

Si l'on examine avec soin toutes les figures du Christ que portent les monnaies byzantines, en les comparant à celle que représente notre nouvelle monnaie, on reconnaîtra bientôt qu'il existe plusieurs copies de l'image de Jésus Chalcéen que jusqu'à présent nous ne pouvions pas reconnaître parce qu'elles ne sont pas accompagnées du surnom. Ainsi sur une belle monnaie d'or de Théodora (1055)[1], sur des pièces d'or d'un moins bon travail frappées au nom d'Alexis I[2], de Manuel I Comnène[3], sur un bronze de Jean II Comnène[4], on voit un Jésus Chalcéen; ce qui du reste n'a rien d'étonnant particulièrement pour le règne d'Alexis I qui, ainsi que je viens de le dire, dut son salut à la protection de cette image miraculeuse.

II.

A quelle époque faut-il rapporter cette médaille? Si l'on ne tenait pas compte de son style, on pourrait être tenté de l'attribuer à Irène, parce que la restauration de 787 fut

des Blaquernes, accompagnée du surnom H BAAKEPNITICA qui se voit sur une belle monnaie d'argent de Constantin Monomaque, conservée au Cabinet des médailles de Paris, et publiée par M. Sabatier, *Monn. byzant.*, pl. XLIX, n° 12.

[1] Voy. F. de Saulcy, *Essai de class. des suites mon. byz.*, pl. XXIV, n° 2.— Sabatier, *Descript. gén. des monn. byz.*, pl. XLIX, n° 13.

[2] Saulcy, *ibid.*, pl. XXX, n° 4. — Sabatier, *ibid.*, pl. LII, n° 16.

[3] Saulcy, *ibid.*, pl. XXVIII, n° 2. — Sabatier, *ibid.*, pl. LV, n° 2.

[4] Saulcy, *ibid.*, pl. XXVII, n° 6. — Sabatier, *ibid.*, pl. LIV, n° 11.

particulièrement remarquable. Trois considérations me déterminent pour une autre époque.

1° La monnaie est concave, du genre de celles qu'on appelle *Scyphati*, et qu'on voit apparaître sous les règnes de Michel IV et de Constantin Monomaque, vers le milieu du XIe siècle. Tous les scyphati qui ont été recueillis jusqu'à ce jour sont postérieurs à Basile II et à Constantin XI, princes dans une ordonnance desquels se trouve le premier texte qui fasse mention de cette sorte de monnaie : « Quia consuetudo « est ut fideles recognoscant dominum suum et honorent de « suis bonis, unumquemque annum scyphatos imperiali « curiæ persolvant. » (Ughelli, t. VIII, p. 1361.)

2° Le style des figures représentées sur les deux faces de la pièce, semble indiquer le XIIe ou le XIIIe siècle.

3° Une monnaie inexpliquée de Jean III Ducas Vatatsès (Sabatier, *Descr. génér. des monn. byzant.*, t. II, pl. LXIV, n° 10) reproduit un portrait de Jésus Chalcéen offrant beaucoup d'analogie avec le nôtre.

A droite, on lit $\overline{\text{IC}}$; à gauche, $\overline{\text{XC}}$
\\\\ K′
A TH

Cette légende doit se restituer ainsi :

Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ [χα]λκήτη[ς]

C'est peut-être à ce prince qu'on pourrait attribuer provisoirement la médaille de M. Photiadès; mais il faudrait expliquer pourquoi elle est anonyme; car elle nous donne les images de la Vierge et du Christ sans aucune indication politique permettant de reconnaître par quelle autorité elle a été fabriquée. On peut donc avec plus de probabilité la rapporter à quelque époque de trouble pendant laquelle

certains politiques auront préféré se borner à invoquer les personnages divins. La découverte du surnom de Jésus Chalcéen sur la monnaie de Jean III ne laisse pas que de faire naître aussi une difficulté, car ce prince régnait à Nicée. Le récit des deux expéditions qu'il fit pour s'emparer de Constantinople a fort attiré mon attention ; mais le chroniqueur Georges Acropolite est sur ce point extrêmement bref. Il semble que, pour le premier siége en particulier, il ait eu à cœur de ne rien dire. Il suffit cependant de lire le récit du retour de Michel Paléologue à Constantinople, retour si longuement décrit, pour voir l'importance que les princes du Bas-Empire attachaient aux images religieuses, aux reliques, aux bannières et à tous les symboles du culte. Je cherche encore un texte de nature à expliquer l'énigme, et si je réussis à le trouver, je vous demanderai l'autorisation d'en faire part aux lecteurs de la *Revue*. Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

ALBERT DUMONT.

Athènes, École française, 10 juillet 1867.

NUMISMATIQUE RÉMOISE.

(Pl. VI.)

Monnaies mérovingiennes.

M. Charles Robert, dans la publication qu'il fit paraître en 1851 sur la collection de M. Renault, donne, p. 39, n° 18, la description suivante :

« Tête à droite ; en légende : TRI... V ou IRI....

℟ Croix pattée, haussée sur un globe perlé ; en légende, FILACHAIC. (Voir la pl. VI, n° 1).

Cette pièce mal conservée et pour laquelle je ne puis proposer aucune attribution, a quelque analogie de type avec le n° 19, pl. V, des 920 monétaires de M. G. Conbrouse.

Or bas, pesant 1gr,27. »

Contrairement à la lecture qu'en a faite M. Ch. Robert, je proposerais de voir dans la lettre T, vaguement indiquée, l'empâtement des trois perles qui terminent le diadème du buste, et de lire RIMV.F.

Il est à remarquer que sur plusieurs tiers de sol d'or frappés à Reims le nœud du bandeau perlé pénètre entre les lettres, les éloigne les unes des autres, et souvent parvient jusqu'au cercle extérieur.

En comparant le revers de ce triens avec celui que j'ai

publié sous le n° 1, pl. II de mon *Essai sur la numismatique rémoise*[1], on remarquera sur tous les deux la croix portée sur un globe perlé; quant à la légende FILACHAR, elle nous fait connaître une forme particulière du nom du monétaire que nous retrouverons complet sur le triens suivant[2].

Tête grossière coiffée d'un diadème perlé.

Légende : FILACHARIVᔕ.

℟ Croix haussée sur un globe perlé.

Légende : REMVS FIT.

Cabinet impérial de Saint-Pétersbourg (pl. VI, n° 2).

Buste à droite.

Légende : RI..MVS FIT.

℟ Croix cantonnée de deux globules, de l'alpha et de l'oméga.

Légende : FILVMARVS.

Cabinet de M. Voillemier (pl. VI, n° 3).

Cette pièce est, quant au droit, la reproduction de celle que j'ai publiée sous le n° 1, pl. II de mon *Essai*. Le revers seul diffère par la terminaison du nom du monétaire et par la croix chrismée. Remarquons que, sur ce triens, l'A et l'ω ne sont pas suspendus aux branches, ainsi que sur les n°s 13 de la planche I, et 3 et 6 de ma planche II.

Variété du précédent.

Même face.

℟ Même légende. Croix chrismée, aux branches latérales de laquelle sont suspendus l'A et l'ω.

Cabinet de M. A. de Barthélemy (pl. VI, n° 4).

Dans un recueil inédit des planches de Duby sur les mo-

[1] 1 vol. in-8°, Paris, 1862.

[2] Cette pièce appartient aujourd'hui à M. Ponton d'Amécourt; je crois devoir y lire FILACHAR.

nétaires mérovingiens, j'ai trouvé le dessin du triens suivant :

Buste à droite.

REMAꙍ CIAITA.

℟ Dégénérescence du chrisme.

Légende : VICΓORIA AVG.

Exergue ONO (pl. VI, n° 5).

Ce triens appartient à la période qui suivit la domination romaine et doit avoir été émis au commencement du VIe siècle.

J'en dois la communication à MM. de Barthélemy et A. Duleau.

Nous remarquons sur les triens rémois sept noms de monétaires commençant par le radical FIL ; le plus ancien serait, je crois, celui à la légende :

[1] FILAMARIVS. Croix haussée sur un globe.
FILARI Croix haussée sur un globe perlé.
FILACHAR » » »
FILACHARIVS » » »
FILOMAROS. Croix chrismée, cantonnée de trois globules.
[2] FILVMARIVS » aux branches latérales de laquelle sont suspendus l'A et l'ω.
FILVMARVS. Même croix que la précédente.
» Croix chrismée, cantonnée de deux globules, de l'A et de l'ω.

[1] Un triens d'argent à la légende FILAMARIVS, au même type que celui dessiné pl. 1, n° 12, dans mon travail sur la numismatique rémoise, appartient à M. Ponton d'Amécourt ; il pèse 1gr,30 et provient du cabinet de M. Sivard de Beaulieu.

[2] Duby dans le recueil de ses planches sur les triens mérovingiens, a dessiné un triens semblable à la légende FILAHAR SAI. Je crois cette pièce mal lue ; les lettres SAI doivent être placées à rebours et former IVS.

Je ne crois pas devoir y joindre celui rapporté par M. Conbrouse FILAHARIVS, qui pourrait peut-être présenter FILAMARIVS ou se rapprocher de FILACHARIVS.

Dans la liste des monétaires de Metz, nous remarquons également Theudelenus, Theubeicnus, Theudevenus, Theudbienus, Theudecisilus[1]; l'on peut y joindre Theudulfus de l'atelier de Marsal, et Theudemundus de celui de Moyenvic, localités voisines de Metz.

Cette ressemblance frappante dans les noms des monétaires à Metz et à Reims me porte à rechercher si le hasard seul a réuni, ou fait se succéder, dans le même atelier, des agents dont les noms offrent un même radical, et s'il n'existe pas une raison qui puisse expliquer ce fait.

Ainsi que le démontre M. Ponton d'Amécourt dans ses *Essais sur la numismatique mérovingienne*, les Francs n'attachaient pas une grande importance à l'orthographe de leurs noms et, dans la liste des monétaires que nous citons, il faut évidemment admettre que les sept noms au radical FIL n'appartiennent pas à sept individus et qu'un de ces monétaires peut avoir inscrit différemment son nom sur les deniers qu'il frappait. Nous appuyant sur les caractères généraux que présente chaque denier, nous classerons à un même individu ceux aux légendes FILACHAR et FILACHARIVS, et donnerons à un dernier ceux à la croix chrismée présentant FILOMAROS, FILVMARIVS, FILVMARVS.

Nous aurions alors trois monétaires auxquels appartiendraient les sept triens cités plus haut.

Il est un fait acquis par l'histoire, c'est que sous la répu-

[1] M. Ch. Robert fait remarquer que ces divers noms dénotent chez les agents de la monnaie de Metz une sorte d'homonymie.

blique romaine les monnayeurs étaient choisis parmi les esclaves et les affranchis. M. de Barthélemy dans une lettre adressée à M. Lecointre Dupont[1] a démontré d'une façon irréfutable que la charge de monétaire devint héréditaire dans les familles, et que cet état de chose existait sous les Mérovingiens.

D'après ce principe, je crois qu'il y a lieu d'admettre que non-seulement les trois monétaires rémois cités précédemment appartenaient à une même famille, mais encore qu'ils s'étaient succédés de père en fils. Il suffira, je crois, d'étudier les coutumes germaines à cette époque pour se convaincre qu'une telle proposition peut être admise.

Une lettre de M. Bourquelot, que me communique M. de Barthélemy, me donne les renseignements suivants :

On sait que les Germains établis dans les Gaules ont porté, après l'occupation, des noms dont la forme est très-caractérisée et très-facile à distinguer, même sous une enveloppe latine, de celle des noms originairement latins.

On sait encore que ces noms se composent d'un ou de plusieurs mots ayant un sens déterminé et figurant tantôt au premier, tantôt au dernier rang.

Or je trouve que la transmission complète du nom du père aux fils se présente quelquefois, mais rarement dans les anciens textes[2]; que la transmission d'un

[1] *Revue numismatique*, 1848, p. 168 et suiv.

[2] A Orléans, le monnayeur Jacotius inscrit son nom sur les triens à la croix haussée, et on retrouve son nom sur ceux à la croix ancrée qui ne furent frappés que soixante ans et un siècle plus tard. La charge de monétaire se transmettant de père en fils, M. B. Fillon suppose que plusieurs individus de la famille JACOTIVS ont occupé le même office dans cette ville, et il fait remarquer que, par une exception aux habitudes de l'époque, ils ont porté le même nom.

des éléments du nom du père aux enfants mâles ou femelles est plus commune, mais sans qu'on puisse lui appliquer aucune espèce de règle. Grégoire de Tours cite un Babolenus, fils de Babolenus; les diplômes mérovingiens offrent un Amalricus, fils d'Amalbertus; une Adalsinda, fille d'Adalbertus; un Angilbertus, fils de Gaobertus; un Angilbodus, fils d'Hildibodus, etc. On remarque dans le Polyptique d'Irminon, d'une époque un peu postérieure, mais qui a sur le point dont il s'agit une valeur analogue : Godelhildis, fille de Godeboldus; Hildebodus, Hildoaldus, Hildeberga, enfants de Hildebodus; Aclehardus, Aclehildis, enfants d'Aclehardus; Hidulfus, fils d'Adelulfus; Lantildis, fille de Landoardus; Godelhardus, Godelhildis, Godeberga, enfants de Godelhardus; Walahildis, fille de Walafridis, etc.

Enfin selon l'opinion que me transmet M. de Barthélemy :

1° Quelquefois un des éléments du nom du père ou de la mère est conservé dans le nom d'un ou de plusieurs enfants.

2° Parfois un des éléments des noms des parents reparaît dans le nom d'un des enfants, un autre dans un autre nom.

3° Parfois, mais rarement, un des éléments du nom du père et un du nom de la mère sont réunis dans le nom d'un des enfants.

C'est une théorie qu'avait exposée M. A. de Longpérier dans une des séances de la Société des antiquaires de France.

Charlemagne.

Dans les recherches que j'avais faites à Reims des deniers au nom de Charlemagne, je n'avais pu que constater l'absence de ces monnaies et en rappelant le denier à la lé-

gende REMEIRODO, je regrettais cette interruption dans la série rémoise des monnaies carlovingiennes. Je dois à l'obligeance de M. A. de Barthélemy la communication de deux empreintes précieuses pour la numismatique de cette ville.

La trouvaille d'Imphy, qui avait fait connaître de nombreux ateliers de Pépin et de Charlemagne [1], ne contenait aucune monnaie de ce dernier souverain émise à Reims, et on pouvait jusqu'à un certain point s'étonner, en présence de la multiplicité de ces monnaies, qu'aucune pièce ne vînt constater, pour cette ville, l'exercice d'un droit exploité dans d'autres cités voisines moins importantes.

Il n'était pas supposable que l'atelier de Reims, ayant émis tant de types différents jusqu'aux dernières années de la puissance mérovingienne, et frappant, comme nous le croyons, les deniers de Pépin à la lettre initiale R, fût resté inactif sous le règne de son successeur. Aussi n'ai-je pas été surpris de la communication des deniers que je vais décrire.

Charlemagne, qui sur le revers de ses monnaies frappées à Liége, Lyon, Ramerupt, Strasbourg, Troyes, Roye, etc., avait inscrit en deux lignes le nom de la ville, employa également pour l'atelier de Reims la légende bilinéaire.

CAROLVS, en deux lignes.

REM-CIVIT » séparées par une barre (pl. VI, n° 6).

C—O LVS, en deux lignes.

REM-CIVT » séparées par une barre.

Cabinet de M. Voillemier (pl. VI, n° 7).

Sur ce denier les lettres IVI du mot CIVIT sont liées entre elles.

[1] *Revue numismat.*, 1859, p. 202, pl. XI, XIII, XIII.

Voulant arrêter les abus qui résultaient de la multiplicité des ateliers monétaires qu'il était difficile de surveiller, Charlemagne avait ordonné en 805 et 808 que l'on ne fabriquât plus à l'avenir ailleurs que dans son palais.

« Volumus ut in nullo alio loco moneta percutiatur nisi in palatio nostro, sive ad curtem, et illi denarii Palatini mercentur, et per omnia discurrunt. »

Décret de Charlemagne donné à Thionville en 805[1].

« Quod in omni loco, in omni civitate et in omni empturio similiter vadant isti novi denarii, et accipiantur ab omnibus, si autem nominis nostri nomisma habent et mero sunt argento, pleniter pensantes. »

Francfort, 794. — Baluze, *Capitul.* 1. Col. 264[2].

On voit par ces textes que les monnaies durent porter le nom de Charlemagne, et quant aux termes précis du capitulaire de 805, ils démontrent que cet empereur ne permit de frapper monnaie que dans les villes où se trouvait un palais royal et par conséquent un atelier.

Selon M. Guadet, il existait à Reims une demeure royale au ve siècle[3], et nous voyons en 804, Charlemagne recevoir dans cette ville le pape Léon III qui, chassé de ses États, venait en France implorer le secours et la protection de cet empereur.

Ce fait signalé dans le Regesta chronologico-Diplomatico-Karolorum[4] nous apprend qu'à cette époque Charlemagne possédait une demeure à Reims.

L'édit de Pistes est une nouvelle preuve pour nous de

[1] *Revue numismat.*, 1861, p. 433.

[2] *Ibid.*, p. 452.

[3] *Ann. de la Soc. de l'hist. de France*, 1840, p. 205.

[4] Böhmer, Die Urkunden sammtlicher Karolinger in kurzen Auszügen. Ohne Tag, Nov. 804. Remis civitate. — Zuzummenhauft mit Papst Leo.

l'existence, à cette époque, d'un atelier monétaire à Reims, car il établit que les prédécesseurs de Charles le Chauve frappèrent monnaie dans cette ville.

« Sequentes consuetudinem prædecessorum nostrum sicut illorum capitulis invenitur, constituimus ut in nullo loco, alio in omni regno nostro moneta fiat nisi in palatio nostro, et in Quentovico, ac Rotomago et in Rhemis et in Senonis et in Parisis et in Aurelianis et in Cavillonno et in Metullo et in Narbonna. »

Manassès I.

M. de Longpérier, dans sa notice sur les monnaies des archevêques de Reims (*Rev. Num.*, 1840, p. 338), a décrit un denier à la légende : *Manasses archiepiscopus.*

L'attribution que ce savant faisait de cette pièce à Manassès I ne fut point acceptée par M. Duquenelle qui, en 1845, publia, dans la *Revue numismatique*, p. 447, une nouvelle monnaie à la légende : *Manasses archipresul*, et chercha à établir une classification nouvelle en accordant le denier qu'il faisait connaître à Manassès I, et en reportant à Manassès II celui décrit par M. de Longpérier.

Les raisons données par cet amateur éclairé reposaient sur le mot *archipresul*, et lui paraissaient justifier son attribution.

Retrouvant sur les monnaies de Guy et de Gervais, prédécesseurs de Manassès I, le mot *archipresul* qui ne figure plus sur les deniers de ses successeurs, j'avais adopté l'opinion de M. Duquenelle, et suivi cette classification dans mon *Essai sur la numismatique rémoise.*

Je dois à l'amitié de ce numismatiste la communication d'une obole qui me force à revenir sur cette attribution.

MANASSES, en monogramme : ARCHIE.P...PVS.

℟. ·:· VITA XPIANA (vita christiana). Croix dans un quatrefeuille.

Obole. Poids, 53 centigrammes.

Collection de M. Duquenelle (pl. VI, n° 8).

Cette pièce a été trouvée, en 1867, à Gueux, près Reims, avec un denier de cuivre de l'archevêque Aubry et un denier de billon de l'archevêque Henry.

Le titre d'*archipresul*, sur lequel s'appuie le raisonnement de M. Duquenelle, est, il est vrai, antérieur à celui d'*archiepiscopus;* il n'apparaît plus sur les monnaies des successeurs de Manassès I; mais il ne cesse point d'être en usage et ainsi que le fait remarquer M. de Longpérier (*Rev. num.*, 1840, p. 339), on le voit figurer dans une lettre de Brunon, archevêque de Trèves, adressée à Raoul, archevêque de Reims (1116-1124) (Dom Martenne, *Ampl. Collect.*, t. II, p. 624).

M. Duquenelle, dans sa notice, rapporte que ce titre se retrouve dans des chartes et des lettres manuscrites d'une époque postérieure à Manassès II, et il ajoute : « Cette dénomination usitée dans les manuscrits avait disparu *sur* les monnaies et sa suppression est irrévocable. »

Il faut ici examiner la valeur de cette affirmation et étudier avec attention la succession des types qui apparaissent sur la monnaie de Reims.

Le titre d'*archipresul* n'existe plus sur les monnaies des archevêques qui succèdent à Renaud, mais s'il ne se voit plus sur les deniers de Reims, nous le retrouvons au XIVe siècle sur la monnaie de Cambrai [1].

[1] Il s'agit, à la vérité, non pas d'une monnaie retrouvée en original, mais d'une légende *Guido presul et Dnus*, citée dans un acte donné en 1347, par Guy de Ventadour. Robert, *Numismat. de Cambray*, 1861, p. 328.

Ne serait-il pas extraordinaire que le monogramme de Gervais, abandonné par Manassès I, soit remis en faveur par Renaud, avec quelque différence et reparaisse avec la même forme sur les deniers de Manassès II? Comment expliquer qu'après une période de trente ou quarante années, après deux règnes pendant lesquels le type des monnaies de Gervais aurait cessé d'être employé, nous le retrouvions identique sur les deniers attribués à Manassès II, puis qu'il disparaisse de ceux de ses successeurs? Il suffit de rapprocher les trois deniers de Guy, de Gervais, et de Manassès avec le monogramme de Gervais, pour reconnaître qu'ils forment une série indivisible. C'est là un genre d'épreuve auquel on devrait toujours avoir recours lorsqu'il s'agit de trancher des questions de classification.

Le trèfle ou lis et le besant qui cantonnent le revers des monnaies de Gervais, remplacés par deux lis sur les deniers de Renaud, se retrouvant sur ceux accordés à Manassès II, je crois devoir abandonner la classification de M. Duquenelle, et reporter à Manassès I le denier qu'il donnait à Manassès II; tandis que l'obole qui fait le sujet de cet article serait classée au second Manassès, ainsi que le denier offrant le même monogramme, malgré sa légende *archipresul*. En un mot, en ce qui touche le denier qui nous montre le nom MANASSES écrit autour du monogramme gervasien devenu type monétaire, j'en reviens purement et simplement à l'attribution proposée dans la *Revue numismatique* de 1840.

Méreaux.

La rencontre que j'ai faite d'un méreau de l'église de Saint-Romain, de Rouen, me force à rectifier l'attribu-

tion que je faisais à Reims d'une pièce au type de la Vierge[1].

La présence de la lettre R dans le champ, et l'analogie que je trouvais entre cette pièce et celle au type M.ECCLESIAE.REMENSIS, m'avaient paru devoir justifier cette attribution; mais en examinant le méreau de Saint-Romain, je ne puis m'empêcher d'y retrouver le type identique à celui de la pièce que je donnais à Reims. Le cercle multilobé et tréflé est exactement semblable; Saint-Romain, entraînant le dragon avec son étole, remplace la Vierge, et, dans le champ, on remarque les lettres SR, au lieu de celles RR.

Le revers présente la même bordure, les chiffres, indiquant la valeur du méreau et l'acte de l'émission, sont du même style.

M. de Fontenay, dans l'ouvrage qu'il fit paraître en 1854, donnait ces méreaux à Rouen, sans étayer aucunement cette attribution qu'il avouait contestée. Antérieurement à cette époque, dans ses fragments d'*Histoire métallique* publiés en 1847, cet auteur n'indiquait pas l'endroit où le méreau avait été émis; il considérait les lettres RR comme désignant, selon toute probabilité, une ville ou un chapitre et un patron dont l'initiale était la même.

Sans vouloir discuter l'opinion de M. de Fontenay, touchant le chiffre V, qu'il proposait de considérer comme l'initiale du mot *Venia*, et sans prétendre attribuer d'une façon certaine ce méreau à l'église de Rouen, je crois devoir l'enlever à la ville de Reims.

Dans le *Bulletin* de la Société académique de Laon, pour 1863, p. 130, je trouve la description d'un méreau attribué à cette localité.

[1] *Essai sur la num. rémoise*, pl. VI, n[os] 7 et 7 bis.

Un K gothique, accosté de quatre fleurs de lis, dans un entourage formé de six doubles arcs de cercle; le tout dans un grènetis perlé.

℟ Le chiffre I, accosté de fleurs de lis et de rosaces alternées; même entourage que sur la face.

Je ne puis voir avec l'auteur de cet article un K gothique dans la lettre représentée sur ce méreau; c'est bien un R, ainsi que je l'ai dessiné, pl. VI, n° 8, de mon *Essai* lorsque je proposais de donner cette pièce à Reims, sans autre raison qui pût justifier mon attribution que la présence de la lettre R.

Dans la *Revue numismatique belge* 1857, p. 212, M. Decoster propose de voir dans la lettre R, l'initiale de Robert de Béthune, comte de Flandre (1305-1322). M. de Lagoy, dans le même volume, p. 315, propose de voir dans l'I du revers l'initiale de Yolande de Bourgogne, seconde femme de Robert de Béthune.

En présence de ces diverses attributions, je dois faire remarquer qu'un méreau publié sous le n° 19, dans le *Bulletin* de la Société académique de Laon, à la légende CAPituLuM LAVDunensis, présente au revers le même entourage formé de six doubles arcs de cercles fleurdelisés et dans le champ les chiffres II, accompagnés de rosaces.

De plus, il existe dans la collection de M. A. Duleau :

1° Une variété de cette pièce avec le chiffre IIII.

A
2° Un exemplaire avec ECC *Anniversarium ecclesiæ*
LAVD
Laudunensis; au revers, un M gothique.

3° Une autre variété ayant un grand L dans un cercle multilobé et fleurdelisé; au revers le chiffre VI.

Tous ces méreaux sont du même style.

Ne doit-on pas conclure que Reims, plutôt que Rouen ou la province belge, est en droit de réclamer le méreau au grand R gothique ?

Si les méreaux longtemps négligés par les amateurs sont en faveur aujourd'hui, c'est qu'il est reconnu qu'ils ne sont pas sans valeur au point de vue de l'étude de l'histoire et de l'archéologie. On ne saurait non plus laisser dans l'oubli les enseignes de pèlerinage, et je dois à l'obligeance de M. R. Chalon, directeur de la *Revue numismatique belge*, la communication d'une pièce extrêmement curieuse, inédite jusqu'à ce jour.

La sainte Vierge assise, portant l'enfant Jésus, et tenant dans sa main gauche une fleur de lis.

Dans le champ : DE REINS, en lettres gothiques.

Cette plaque d'argent, sans revers, est percée dans le cercle extérieur de plusieurs trous qui permettaient de la coudre au chapeau ou au vêtement (pl. VI, n° 9).

Découverte dans un livre d'heures du XV[e] siècle sur un feuillet, avec seize autres plaques de dévotion, de confrérie et de pèlerinage, estampées en creux d'un côté et en relief de l'autre, elle est devenue la propriété de M. le duc d'Arenberg.

Supérieure comme exécution à tout ce que nous possédons en méreaux de cette époque, cette plaque paraît, à M. Camille Picqué [1], avoir été un ex-voto offert à Notre-Dame de Reims ; il est bien plus probable que c'est une image emportée de Reims en mémoire d'un pèlerinage accompli ; et c'est jusqu'à ce jour le seul produit de l'orfévrerie rémoise, en ce genre, qui nous soit parvenu.

Léon Maxe Werly.

[1] *Rev. num. belge*, 3[e] série, t. VI, p. 305.

DENIER DE PHILIPPE AUGUSTE

FRAPPÉ A ISSOUDUN.



En rendant compte, il y a six ans, d'une découverte de monnaies du XII[e] siècle faite à Varzy (département de la Nièvre), j'ai été amené à classer ainsi qu'il suit les monnaies connnues d'Issoudun dont on peut composer deux groupes, en se fondant sur la forme donnée au nom de lieu [1].

XOLIDVN (Geoffroi, 1092. — Raoul II, 1127. — Gui de Nevers, 1168).

EXOLDVNI (Eudes III, vers 1180. —Richard, vers 1195. — Guillaume I[er], 1212).

Le second de ces groupes s'accroît maintenant d'un nom, et d'un deuxième nom royal, ce qui est remarquable pour une si petite seigneurie; après Richard-Cœur-de-lion, vient Philippe-Auguste.

MM. Rollin et Feuardent ont acheté un trésor découvert en Auvergne, composé d'un nombre très-considérable de pièces parmi lesquelles on remarquait, outre une grande

[1] *Revue numism.,* 1861, p. 329.

quantité de deniers d'Hervé de Nevers et de Raoul de Châteauroux :

6 deniers de l'abbaye de Souvigny.
3 — de Guingamp.
1 — de Hugues III de Bourgogne.
37 — de Geoffroi de Gien.
5 — de Gui de Montluçon.
3 pièces frustes au type commun à Gap, au Puy, à Orange, etc.
3 deniers de Philippe-Auguste frappés à Déols.
1 — du même, à Issoudun.

Cette dernière pièce, unique dans la trouvaille, a pour type :

Droit, PHILIP9 REX, croix.

Revers + EXOLDVNI, monogramme.

Voyons maintenant dans quelles circonstances elle a pu être frappée.

Richard-Cœur-de-lion fut tué devant le château de Chalus en Limousin, au mois d'avril 1199.

Ce fut le signal de la délivrance du Berry. Au mois de mai 1200, un traité fut conclu entre Philippe-Auguste et Jean Sans-terre, frère de Richard, traité qui assura les fiefs anglais du Berry au roi de France. Ils devaient former la dot de Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII et d'Éléonore d'Angleterre qui elle-même était fille d'Henri II Plantagenet, et par conséquent sœur de Richard et de Jean. Le mariage de Blanche, fille de ce dernier, avec le jeune Louis, fils de Philippe-Auguste, était une des conditions du traité.

Nous avons donné, disait Jean Sans-terre, en mariage à Louis, fils du roi de France, avec la fille du roi de Castille, notre nièce, le fief d'Issoudun, le fief de Graçay, ainsi que

les fiefs du Berry qu'André de Chauvigny tenait du roi d'Angleterre. Et le roi de France restera ainsi saisi de tous ces fiefs jusqu'à ce que le mariage soit consommé, et quoiqu'il advienne dudit mariage avant qu'il se fasse, le roi de France les retiendra pendant toute sa vie, et ils retourneront à nous et à nos héritiers, si ledit seigneur Louis n'a pas d'héritier issu de notre dite nièce.

« Dedimus autem in maritagium Ludovico filio regis Franciæ cum filia regis Castellæ, nepte nostra, feodum Exolduni et feodum Grascei, et feoda Bituresii, sicut Andreas de Calviniaco ea tenebat de rege Angliæ, et de omnibus iis erit dominus rex Francorum saisitus usquedum matrimonium prædictum sit consummatum; et quidquid contingat de matrimonio priusquam factum fuerit dominus rex Franciæ tenebit prædicta feoda tota vita sua, et post decessum suum redibunt prædicta feoda ad nos et hæredes nostros, si prædictus Ludovicus hæredem non habuerit de prædicta nepte nostra[1]. »

Blanche de Castille eut, comme on sait, dix enfants, et le roi d'Angleterre fut amplement dispensé de reprendre le fief d'Issoudun.

Par lettre écrite des Andelys, le 23 mai 1200, Jean-sans-Terre annonce à André de Chauvigny que le traité de paix conclu avec Philippe-Auguste attribue à ce dernier les fiefs du Berry que ledit André tenait du roi d'Angleterre[2].

Louis, fils de Philippe-Auguste, né le 5 novembre 1187, était âgé de treize ans et mineur, lorsque le 23 mai 1200, il épousa Blanche de Castille. En conséquence c'était, suivant

[1] Dom Brial, *Rec. des histor. de France*, t. XVII, 1818, p. 51. — Voy. La Thaumassière, *Hist. du Berry*, 1689, p. 354, et Raynal, *Hist. du Berry*, t. III, p. 100 et suiv.

[2] Léop. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, 1856, p. 143, n° 615.

l'usage du temps, à Philippe qu'appartenait le droit d'inscrire son nom sur la monnaie d'Issoudun. C'est ce qu'avait fait, ainsi que nous l'avons montré, le comte Gui I de Nevers, pendant la minorité du jeune Eudes, fils de Mahaut de Bourgogne.

Je n'entreprendrai pas d'exposer ici comment après avoir laissé Issoudun en fief à Guillaume de Chauvigny dont nous avons le serment à la date de 1212 [1], et qui tenait cette seigneurie de Mahaut sa femme, demeurée après la mort de Raoul son frère, seule héritière d'Eudes III, comment dis-je, Philippe hérita de Mahaut qui mourut sans enfants, ne conserva d'abord qu'un tiers d'Issoudun, puis recouvra successivement en 1220 et 1221 les autres portions. Ces faits ont été rapportés par La Thaumassière [2] et par M. Raynal [3]. La monnaie nouvellement découverte tient encore tellement, par son style, au XIIe siècle, et offre tant de ressemblance avec celles de Richard, qu'on ne peut pas la classer après le denier de plus grand module que Guillaume de Chauvigny a fait fabriquer avec le type de l'étoile et des fleurs de lis. Tout cet ensemble montre bien clairement à quel degré il est nécessaire de restituer à Raoul II le denier portant la légende XOLIDVN attribué par M. Poey d'Avant à Raoul III [4].

A. de LONGPÉRIER.

[1] Martenne, *Veter. script. et mon. ampl. collect.* Paris, 1724, t. I, p. 1106. — La Thuamassière, *Hist. du Berry*, p. 370, ch. XXVIII.

[2] La Thaumassière, *Hist. du Berry*, ch. XXIX.

[3] *Hist. du Berry*, t. II, p. 108. — Voir les actes recueillis par M. Léop. Delisle, *loc. cit.*, n°s 1961, 2072.

[4] *Monn. féod.*, t. I, p. 280, pl. XLII, n° 18.

ESSAI

SUR LES ATELIERS MONÉTAIRES DE LA PROVENCE

DEPUIS SA RÉUNION A LA COURONNE.

MONNAIES DE RENÉ.

(Pl. VII.)

Le président Saint-Vincens commet une erreur lorsqu'il dit qu'après la réunion de la Provence à la couronne, on fut pendant plusieurs années sans fabriquer d'espèces au coin du roi de France, et lorsqu'il ajoute qu'on n'en fabriqua point pendant le reste du règne de Louis XI, qui ne survécut que deux ans à Charles III[1]. A l'époque où cet historien écrivait, la monnaie dont il constate l'absence n'avait effectivement pas été retrouvée : mais il est facile de se convaincre de son existence en se reportant au dessin et à la description que j'ai donnés en 1862[2] d'un grand *blanc au soleil*, type certain de Louis XI, et portant au centre de la croix un A majuscule, alors lettre monétaire d'Aix.

En dehors de cette erreur qui, pour être rectifiée, avait besoin d'une preuve alors inconnue, cet auteur nous ap-

[1] Papon, *Histoire de Provence*, t. III, p. 623.

[2] *Revue numismatique*, nouvelle série, 1862, p. 286 et pl. XI, n° 7.

prend ce qui se passa en Provence, sous le règne de Charles VIII, au sujet de la fabrication monétaire. « On fit, « en 1486, nous dit-il, une proclamation qui se trouve « dans le registre de la chambre des comptes. Elle contient « l'énumération des monnaies qui devaient avoir cours en « Provence et leur évaluation. Le titre de cette proclama- « tion est en latin. Le reste est en français et mêlé « de quelques mots provençaux. On n'y donne pas à « Charles VIII le titre de roi de France, mais celui de « *très-chrétien*, comte de Provence. Les écus du roi y sont « mis à 34 gros ; les écus au soleil à 36 gros ; les florins de « Provence à 13 gros. Voici ce qui est dit des gros de Pro- « vence : *Los gros et demi-gros et autres monnoies fâchs* « (faites) en Provence, per lou près qu'elle a été fâche en « Provence[1]. »

Après avoir cité plusieurs lettres closes du même prince, en date des 29 janvier 1487 et 19 mars 1488, M. de Saint-Vincens en mentionne une autre du 14 août de cette dernière année, de laquelle il résulte que le roi ne veut défendre la circulation des monnaies étrangères au pays de Provence qu'après qu'il en aura été forgé au coin de Sa Majesté une quantité suffisante ; ce que le roi enjoint de faire en la ville d'*Aix* et en celle de *Tarascon*, où il y a des monnaies établies[2].

Le 29 janvier 1489, un règlement prescrivit de nouveau de fabriquer dans les ateliers d'Aix et de Tarascon des espèces d'or et d'argent, mais surtout des *dixains*, comme étant la monnaie la plus propre au pays de Provence. Ces diverses dispositions avaient pour effet de maintenir dans

[1] Papon, t. III, p. 623.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 624.

leur privilége monétaire les deux villes qui en jouissaient sous l'autorité des comtes de la maison d'Anjou. La première de ces officines, après la réunion à la couronne de France, a continué à fonctionner jusqu'en 1786, époque de sa suppression définitive. Quant à Tarascon, bien que nous trouvions quelques pièces frappées dans son atelier sous Louis XII, tout porte à croire que sa fabrication a été interrompue à partir de cette époque, et qu'elle était restée à peu près nulle après l'extinction du gouvernement féodal.

Mais, bien que le parlement eût été maintenu à Aix, cette ancienne capitale, par le fait même de l'annexion, ne s'en trouvait pas moins déshéritée de ce séjour des souverains auquel elle avait jusqu'alors emprunté la plus grande partie de son importance et de ses priviléges. Il advint alors que, trois ans après le règlement de 1489, Marseille, sa constante rivale, jeta un regard en arrière et se souvint que, depuis son origine, vingt fois séculaire, jusques et y compris le règne de Charles I[er] d'Anjou, elle avait été en possession du droit d'émettre le numéraire. Aussi, en 1492, rapporte toujours notre auteur, la communauté de cette puissante cité délibéra de demander au grand sénéchal de Provence la permission de faire frapper des quarts d'écu et autres pièces, sur lesquels on mettrait la légende KAROLVS REX FRANCORVM, avec le revers DOMINVS MASSILIE, et au mitan une croix avec quatre fleurs de lys [1].

On saisissait avec habileté le moment où Aix découronnée n'était plus qu'une ville parlementaire ; la contexture des légendes, proposée pour la monnaie nouvelle, semblait même vouloir lui laisser encore une sorte de juridiction monétaire sur la Provence en général, et ne faire considérer

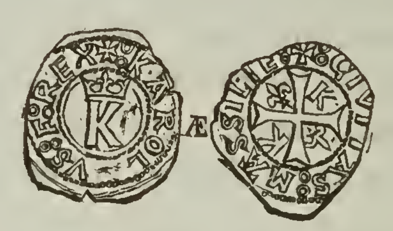
[1] Papon, t. III, p. 625. — Voir aussi Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 327.

Marseille que comme un domaine royal particulier. C'était une sorte de palliatif pour l'amour propre de l'ancienne capitale.

M. de Saint-Vincens dit que cette fonte de monnaies n'eut pas lieu[1]. Mais d'un autre côté, nous voyons dans Ruffi que, par lettres patentes de cette même année 1492, Charles VIII permit de frapper monnaie à Marseille[2]. Une fois en possession de l'autorisation royale, on ne dut pas perdre de temps pour la mettre à profit, et c'est sans doute dans l'ivresse du succès que fut frappée la curieuse pièce qui, tout en s'écartant un peu du projet primitif, n'en conserve pas moins la donnée générale proposée d'abord.

N° 1. + KAROLLVS:F:REX. Grand K couronné dans le champ.

℟. + : CIVITAS : MASSILIE : Croix cantonnée de deux K et deux lis.



Cette jolie rareté numismatique a déjà été publiée par son premier possesseur, M. Fernand Mallet[3]; c'est à cette publication que j'ai dû de connaître son existence, et que, par suite, je suis parvenu à la faire entrer dans le cabinet des médailles de Marseille. Je n'en crois pas moins utile de la reproduire aujourd'hui pour mettre le lecteur à même de la rapprocher de celles qui vont suivre, et de remarquer que son style semble vouloir faire scission avec le caractère

[1] Papon, t. III, p. 625.

[2] Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 324.

[3] *Revue numismatique*, nouvelle série, 1862, p. 275.

général des monnaies de France pour se rapprocher servilement, comme l'a fort bien remarqué M. Mallet, des pièces italiennes frappées par le même roi à Aquila, à Chieti et dans les autres villes des Abruzzes.

Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, la guerre monétaire fut déclarée entre Aix et Marseille; la première de ces deux villes s'armant de la puissance du parlement pour empêcher sa rivale d'émettre du numéraire, et la seconde puisant, tantôt dans des rescrits sollicités de l'autorité royale, tantôt dans les troubles politiques du royaume de nouvelles forces pour maintenir ses prétentions et conserver son atelier. En effet, dès le 15 mai 1504, Louis XII était obligé d'intervenir, et faisant droit aux plaintes du parlement de Provence, au sujet de l'autorisation octroyée par Charles VIII, délivrait les lettres patentes suivantes datées de Blois[1].

« Pro patria Provinciæ certarum capitulorum regia con-
« cessa.

« Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo
« quarto, die decima quinta mensis Maii :

« Tenor dictarum litterarum regiarum :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France, comte de
« Provence, Forcalquier et terres adjacentes :

« Comme nos très-chers et bien amés les gens des trois
« Estats de nosdits pays de Provence ayant envoyé devers
« nous nos amés et féaux, le vicomte de Talard, chevalier,
« notre chambellan, et les sieurs de Peynier et Sigoyer,
« leurs délégués; nous ayant présenté certains articles
« de la part desdits Estats contenant que combien que par
« les priviléges, conventions, libertés et anciennes cous-

[1] Archives des Bouches-du-Rhône. — 1er registre du pays, folio 193.

« tumes dudit pays et terres adjacentes, les vigueries,
« baillies, jugeries et aultres offices ordinaires ez cour
« royale d'icelui soient et ayent accoutumé d'être annulées,
« ainsi que par iceulx privilèges qui leur ont été octroyés
« par nos prédécesseurs rois, comtes de Provence, et par
« nous confirmés. . . . . Voulons, déclairons et ordon-
« nons en outre qu'il ne soit battu aucunes monnoyes au-
« dict pays que en la ville d'Aix, capitale d'icelui. »

Sur de nouvelles instances de la ville de Marseille, une enquête fut ordonnée, et le vendredi, 23e jour du mois de janvier 1540, « par MM. les procureurs dudit pays a esté « auxdicts Estats faict entendre comment dernièrement « par ordonnance du roi faict sur le faict des monnoyes a « esté desclairé que ne seraient faictes ni fabriquées icelles « monnoyes en ce dict pays que en une ville et lieu « d'icelle, et à ces fins aurait envoyé ung commissaire pour « informer des villes et lieux plus commodes et plus pro- « pices pour faire lesdictes monnoyes, au proufict et utilité « dudict pays. Ce qu'il fist en cette ville d'Aix, et auquel « le commissaire, lesdicts procureurs pour la conservation « et la manutention des privilèges, sur ce, audict pays « concédé par lesquelles est dict que telles monnoyes se « doibvent faire et fabriquer en ladicte ville comme à ce « plus convenable et plus propice audict pays. » En marge de cette pièce est écrit : « Requérir que la monnoye soit « ouverte à Aix et non ailleurs. »

On voit par ces deux documents, dont je supprime plus de la moitié parce qu'elle reproduit exactement les mêmes termes, que la concision n'était pas fort en usage à cette époque. En revanche, on comprenait déjà qu'un cadeau fait à propos à quelque personne influente pouvait n'être pas inutile : car le lendemain même de la séance que je viens de citer,

l'assemblée prenait la délibération suivante : « L'après-
« disner dudict jour, vingt quatrième de janvier (1540), a
« esté mis en avant esdicts Estats par le sieur de Peynier,
« consul d'Aix et comme procureur du pays, qu'il serait
« bon, et chose fort honneste, de faire quelque présent et
« par manière de don gratuyt à madame la comtesse de
« Tende, femme de M. le comte de Tende, grand sénéchal
« et gouverneur pour le Roy en Provence, en lui reconnais-
« sant sa bien-venue, attendu mesmement que mondict
« sieur est pourté pour bonne affection et estoit de fort
« bon voulloir [1]. »

A la suite de cette proposition tant soit peu suspecte de concussion, la délibération accorda mille livres tournois à la comtesse et cinq cents livres à madame la présidente. Au reste, nous verrons tout à l'heure, et dans des circonstances analogues, le même procédé se renouveler à l'égard de la comtesse de Sault, l'une des plus déterminées ligueuses de la Provence.

Cette lutte incessante ne pouvait être que nuisible aux intérêts du pays. Aussi nous voyons, le 17 janvier 1542, des doléances adressées à l'assemblée générale des États, pour se plaindre du manque de numéraire, et demander la prompte ouverture de la forge de la monnaie d'Aix, attendu que celle de Marseille qu'il avait plu au roi de faire ouvrir est fermée depuis plusieurs mois [2].

Trois ans après ces doléances, le 15 décembre 1544, les mêmes États, assemblés à Aix, signalent de nouveau la pénurie de petite monnaie, et les inconvénients qui en résultent pour l'achat des menues denrées par le peuple

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, registre du pays, folio 87.
[2] *Ibid*, folio 128.

et en demandent une fabrication plus active dans la ville d'Aix, comme ville principale du pays de Provence [1].

Il paraît résulter d'un édit de François Ier, rendu à Fontainebleau le 4 août 1546, que, pendant un certain temps, les deux ateliers d'Aix et de Marseille auraient fonctionné ensemble et simultanément. En effet, cette pièce tout entière, relative à des mesures d'ordre à prendre, relate qu'en procédant à l'ouverture de la monnaie de Marseille, *depuis six ou sept ans en çà*, on avait ordonné que les essais auraient lieu à Paris. Or, bien que cet édit rende justiciable de la chambre des comptes de Provence les crimes et délits commis en matière de monnayage, il n'en résulte pas moins que Marseille monnayait à cette époque depuis plusieurs années [2].

Le 26 janvier 1550, commission donnée par le roi Henri II à MM. Antoine de la Prymauldie et Alexandre de la Tourrette, pour poursuivre les abus, larcins, malversations, qui ont lieu dans la fabrication de certains deniers appelés *patards* et *petits deniers* provençaux, de la part du sieur Cazes, maître particulier de la monnaie à Aix. Le roi rappelle ses lettres, du 10 septembre précédent, données à Saint-Germain pour poursuivre nonobstant opposition des consuls. Ces ordres sont datés de Blois [3]. Cependant, le 14 mars 1551, les auditeurs et archivaires de la chambre des comptes continuaient à protester contre le procès suivi à Paris à l'encontre de cet agent pour incompétence du juge [4].

[1] Archives des Bouches-du-Rhône; registre du pays, folio 238, verso.—Voir aussi la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, p. 507.

[2] Mêmes archives : cartons Nicolaï : monnaies, pièce n° 4.

[3] *Ibid.*, cartons Nicolaï. monnaies.

[4] *Ibid.*, mêmes cartons, monnaies.

L'atelier de Marseille avait encore été fermé (je n'ai pu retrouver la date de cette mesure), lorsque, le 9 mars 1591, une nouvelle requête était présentée au noble et honorable conseil de cette ville, *cité et assemblé à voix de trompe et à son de cloche* dans la maison commune[1]. Cette requête, après avoir énuméré les priviléges et les libertés de la ville, ainsi que son ancienne autorité et splendeur, faisait valoir le profit et l'utilité qu'il y aurait à rétablir l'hôtel des monnaies. On était en temps de troubles, et le conseil fit acte d'autorité en nommant séance tenante un maître des monnaies, à la condition illusoire cependant d'obtenir soit du roi Henri IV, soit du duc de Mayenne, qualifié, dans cette pièce, *lieutenant général de l'État royal et couronne de France.*

Cet officier monétaire, ou plutôt cet entrepreneur, s'engageait à fabriquer le numéraire à ses risques et périls, et à payer annuellement à la ville, entre les mains du trésorier des deniers communs, la somme de six mille écus à soixante sols pièce. Ainsi, au lieu de recevoir un salaire en rémunération de son travail, c'est lui qui non-seulement opérait à ses frais, mais encore qui payait une redevance énorme pour cette époque. On peut penser quelle influence désastreuse cette manière de procéder eut pour la pureté des monnaies. Au reste, à l'exemple de Marseille, bien d'autres villes s'arrogèrent le même droit en Provence pour en tirer profit. Des tarifs de 1591, 1592 et 1593, originaux du temps que j'ai sous les yeux, sur le débordement et haussement des monnaies d'or en la ville d'Arles, me donnent la progression suivie par ce dernier numéraire qui avait fini par quadrupler de valeur en septembre et

[1] Archives de la mairie de Marseille; registre de sa délibération, à sa date.

octobre 1593. C'est ensuite de cet état de chose, causé par la dépréciation des espèces de métal inférieur, que Nostradamus s'écrie : « Voicy un autre excez qui fera « plus de mal que la guerre. Les marques de la souverai- « neté sont foulées aux pieds. Tout le monde bat monnoye « dont le pied, le poids et l'alloy sont tellement adul- « térés qu'une pièce d'or surmonte le prix ordinaire de « quatre [1]. »

Il est certain que bon nombre d'ateliers monétaires clandestins vinrent causer une perturbation effroyable. Quant à celui de Marseille, quoique je n'aie jamais pu rencontrer une seule pièce de cette époque frappée avec sa marque distinctive, il avait fonctionné, ainsi que nous en avons la preuve dans la délibération suivante prise en date du 7 mai 1591, par le conseil de la commune : « Sur quoy « il a plu audit conseil réformer et ordonner avec la pré- « sence du sieur juge, tenant le bâton de viguier en « absence, que, en considération des bons et charitables « offices et services que cette ville a reçus et reçoit jour- « nellement de la dame comtesse de Sault, et en recon- « naissance des peines et travaux que les sieurs Rabasse et « Bonnet ont pris pour l'ouverture de ladite monnoie qui « en a été faite en cette ville suivant les privilèges d'icelle, « sera fait un présent honnête à ladite dame de Sault par « ladite ville, jusques à la somme de quatre cents écus qui « seront employés en tapisseries et autres choses que les « sieurs consuls connaîtront et aviseront : et audit sieur « Rabasse et Bonnet sera baillé, c'est audit sieur Rabasse « un accoutrement de velours et audit sieur Bonnet un de « satin ; le tout aux dépens de ladite ville et des premiers

[1] Nostradamus, p. 931.

« deniers qui proviendront des six mille écus que celui qui « doit battre la monnoie en cette ville doit donner à icelle, « et ce sans conséquence [1]. »

Au reste, cette dame dont on peut lire dans le huitième livre de l'*Histoire de Marseille* par Ruffi, la vie aventureuse qui ne le cède en rien à celle des plus célèbres actrices de la Fronde, ne tarda pas à faire preuve d'un remarquable désintéressement. En effet, nous trouvons dans une délibération des États de la Ligue, tenus à Aix, le 8 mars 1594, que cette assemblée dûment avertie de quelle ardeur et affection la dame comtesse de Sault embrasse cette affaire (la Ligue), n'y ayant rien épargné, jusqu'à engager pour six mille écus de ses pierreries, a délibéré qu'elle serait bien humblement remerciée au nom des États [2].

J'ai dit qu'à cette époque des ateliers monétaires clandestins avaient été ouverts sur plusieurs points de la Provence. A ce sujet, le président de Saint-Vincens rapporte que, dès l'année 1588, on avait commencé à altérer les pièces de six blancs appelées dans le pays *pignatelles*. On continua, dit-il, dans une fonte qu'on fit en 1590, à l'arrivée du duc de Savoie qui, pendant son séjour dans cette province, avait voulu établir aux Martigues une fabrique de monnaies à son coin. Il ajoute qu'on en forgea dans plusieurs villes. Le seigneur de la Valette en avait fait fabriquer d'abord à Sisteron et puis à Toulon pour payer son armée, et *il avait permis aux monnoyeurs d'en altérer le taux* pour augmenter le profit qui lui en revenait. De leur côté, les consuls d'Arles avaient établi un hôtel des monnaies, et ils en obtinrent la confirmation par lettres pa-

[1] Archives de la mairie de Marseille, registre des délibérations, à sa date.
[2] Archives des Bouches du-Rhône, états des ligneurs, folio 31, verso.

tentes du duc de Mayenne, en date du 22 décembre 1591. Nous avons vu tout à l'heure que c'est à ce moment que la dépréciation a commencé dans cette ville. Enfin, les choses en vinrent à ce point que plusieurs gentilshommes de la province faisaient publiquement fabriquer de la monnaie chez eux [1]. Ce fut cette altération, comme le dit M. de Saint-Vincens aussi bien que Nostradamus, qui fit monter l'écu d'or au quadruple de sa valeur. J'ai vainement cherché jusqu'à présent à reconnaître d'une manière certaine de quels ateliers pouvaient sortir ces espèces adultérées, suivant l'expression énergique du vieil historien ; et je ne suis pas surpris de n'avoir pas réussi, car dans les conditions où ils opéraient, et alors qu'ils substituaient le cuivre à peu près pur au billon réglementaire, les monnayeurs ne devaient pas s'empresser d'inscrire sur leurs espèces une marque à l'aide de laquelle on pût distinguer leur œuvre de faussaire. Il faut donc recourir aux probabilités.

M. de Saint-Vincens, sur une planche de monnaies qui se sont montrées en Provence pendant la Ligue, donne un douzain frappé, selon lui à cette époque, dans un de ces ateliers clandestins dont nous parlons. Je reproduis ici cette pièce que nous possédons en nature, et qui présente quelques différences dans la légende, si on la compare à celle qui a été gravée.

N° 2. Légende composée de lettres qui semblent mises au hasard, mais cependant de manière à simuler une inscription régulière. Écu royal de France couronné et accosté de deux croissants couronnés. Au-dessous une lettre d'atelier peu distincte, dans laquelle le dessinateur de Saint-Vincens a vu un R.

[1] Papon, *Histoire de Provence*, t. III, p. 630.

℟. Même observation pour la légende. Croix ordinaire du douzain commun de Henri II, accostée de deux H et de deux couronnes.

Billon. Pl. VII, nº 1.

M. de Saint-Vincens le fils a cru voir dans cette pièce la même pensée qui a présidé à la fabrication de celle dont je vais parler tout à l'heure, c'est-à-dire la reproduction simultanée des initiales de Henri IV et de Charles X, et il trouve dans les croissants qui accostent l'écu de France une intention d'imiter les C de ce dernier prince. A cette observation près, que je considère comme une de ces erreurs dans lesquelles on tombe en voulant forcer les explications, je me range volontiers à l'opinion de mon devancier sur l'origine de cette monnaie bizarre. Il est évident, d'après ces lettres placées sans suite et sans interprétation possible dans ces simulacres de légendes, que le graveur du coin a cherché à dérouter les investigations, afin de n'être pas reconnu. Il est remarquable en outre que, sur un autre exemplaire qui est à fleur de coin, tous les détails accusent un travail beaucoup plus grossier que sur les similaires de Henri II, prince sous le règne duquel on n'aurait eu aucun motif pour supprimer le nom royal, si cette pièce lui appartenait. Il n'est pas jusqu'à la prétendue lettre monétaire, placée au-dessous de l'écusson, qui ne soit assez confuse pour qu'on ne puisse pas y retrouver un caractère certain. Cette monnaie doit donc être rangée au nombre de celles qui appartiennent au parti nommé à cette époque *des politiques*.

La seconde pièce recueillie par le président Saint-Vincens, et à laquelle on doit assigner une provenance analogue, est le douzain de *cuivre* que j'ai décrit en 1860, et qu'il serait inutile de reproduire ici, puisque le lecteur

peut la retrouver dans un volume précédent[1]. Elle se rapporte sans contredit à la même règle de conduite non compromettante ; mais au lieu de s'abstenir du nom du souverain, elle étale avec luxe celui de deux prétendants : HENRICVS IIII DG FRANCORVM REX du côté de l'écu ; CAROLVS DG FRANC REX 1597 au revers. Seulement cette date est étrange, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer.

La délibération de la commune de Marseille du 7 mai 1591, au sujet du don gratuit fait à madame de Sault, outre la gradation singulière observée dans sa munificence, constate que l'hôtel des monnaies n'a été réouvert qu'en vertu des *priviléges* de la ville, et sans qu'il soit fait mention d'une sanction royale. On s'en était passé, et c'est une preuve de plus pour établir à quel point le désordre était porté. Aussi n'est-il pas étonnant que, pour ramener les choses à leur état normal, le roi Henri IV ait publié, au mois de mai 1594, une sorte de manifeste où, après avoir tracé le tableau des malheurs causés par la guerre civile, il rétablit dans la ville d'Aix les cours du Parlement et des comptes, le bureau des trésoriers généraux de France, et finalement l'hôtel des monnaies comme devant fonctionner seul. Cette pièce remarquable sous bien des rapports, commence ainsi : « Dieu qui, par ses secrets jugements souffre quelquefois « que l'iniquité règne pour un temps, a permis que ceux « qui, sous le nom de la Ligue et sous le prétexte de la re- « ligion catholique se sont efforcés de s'emparer de cette « couronne et en chasser les vrais et légitimes successeurs, « aient formé depuis quelques années en ça une puissante « et dangereuse faction dans le royaume. » Puis vient ensuite un énergique résumé de la situation, morceau trop

[1] *Revue numismatique*, nouvelle série, t. V, 1860, p. 53, pl. III, n° 14.

étendu et trop en dehors de mon sujet pour être rapporté ici. Enfin, après plusieurs dispositifs, paraît la déclaration suivante :

« Voulons pareillement que les habitants de ladite ville « d'Aix soient maintenus et conservés en leurs anciens pri- « viléges, franchises et libertés, et spécialement en la pro- « curation du pays, née et incorporée au consulat de ladite « ville; comme aussi en la fabrication de la monnoie, tout « ainsi qu'ils en ont joui et jouissaient bien et duement « auparavant lesdits troubles, révoquant toute provision à « ce contraire [1]. »

Dans cette lutte monétaire, Marseille semblait encore une fois vaincue; cependant il n'en fut rien, ou du moins sa défaite ne fut que momentanée, car nous possédons, au millésime de 1629, un très-joli tournois de Louis XIII frappé dans cette ville :

N° 3. LOVIS.XIII.R.DE.FR.ET.N. Lettres monétaires MA entrelacées.

℟ Type du denier tournois, 1629, la même lettre monétaire répétée. Cuivre (pl. VII, n° 2).

Ce rarissime spécimen forme, avec la pièce de Charles VIII, les deux seuls exemplaires que j'aie jamais rencontrés frappés dans cet atelier monétaire si chancelant alors et tant de fois débattu et attaqué.

Avant d'aller plus loin, je veux parler d'un fait quelque peu en dehors de mon sujet, mais d'un trop grand intérêt numismatique pour être passé sous silence. Le roi Henri IV ayant appris que M. du Perrier, le même à qui Malherbe adressa les stances si connues sur la mort de sa fille, avait

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, registre du pays, folio 12, verso; mêmes archives, registre des monnaies, folio 16.

réuni à Aix une collection considérable de monnaies, de médailles et objets d'antiquité, dans la crainte de les voir disperser plus tard, demanda aux États d'en décréter l'acquisition pour lui en faire hommage. Ce désir n'avait pas été accueilli, lorsque, le 20 janvier 1606, la proposition fut renouvelée au nom du roi dans l'assemblée tenue à Aix. Mais, par délibération du même jour, on donna charge au premier consul, procureur du pays, « de sup« plier le roi de ne trouver étrange si les États de la pro« vince ne lui ont pas fait présent dudit cabinet, ayant es« timé qu'*un tel présent serait indigne* de Sa Majesté. » Cette réponse nous prouve combien peu la numismatique était en honneur dans la Provence au commencement du XVII[e] siècle : mais le roi ayant insisté, la question se représenta de nouveau deux ans après, et le 20 janvier 1608, il fut décidé, tout en protestant encore de l'indignité de ce don, d'envoyer à Paris ce cabinet « où sont toutes les choses sin« gulières du monde. » Henri IV en accusa réception le 14 novembre suivant, et enfin, par délibération du 12 septembre 1609, il fut ordonné que le prix, *rabaissé à moitié moins de l'estime*, serait payé à M. du Périer au taux de neuf mille livres tournois, savoir quatre mille cinq cents livres au quartier de juillet de l'année suivante, et les autres quatre mille cinq cents livres au quartier de juillet 1611 [1].

Tel est sans doute le point de départ du cabinet de France si riche aujourd'hui. Mais ce début ne paraît pas avoir eu de grands résultats immédiats, car à la date du 11 novembre 1752, M. de Machault, garde des sceaux, en

[1] Archives des Bouches-du-Rhône. — Voir ces pièces à leur date au registre des délibérations.

était encore réduit à écrire à M. Gallois de la Tour, intendant de Provence à Aix, pour l'engager à concourir à la collection de nos monnaies royales dont il s'occupait alors. On lit dans cette lettre : « Les différents envois que j'ai « reçus et les espèces que j'ai déjà rassemblées commen- « cent à rendre ce travail assez avancé en remontant jus- « qu'à Saint Louis; mais il n'en est pas de même pour ce « qui est antérieur à cette époque, et quoique j'aie un cer- « tain nombre de pièces fabriquées sous la première et la « seconde race, il m'en manque une si grande quantité que « c'est précisément sur celles-là que vous me ferez plaisir « d'appliquer le plus vos recherches[1]... »

Le 22 juillet précédent, le même ministre avait pris la sage précaution d'enjoindre aux directeurs des monnaies de ne rien fondre sans avoir préalablement bien examiné et retenu tout ce qui pourrait être utile à cette collection. Quelques-unes des réponses adressées à M. Gallois de la Tour par ses subordonnés contiennent, en fait de description des pièces, les énormités les plus curieuses.

Revenons à notre sujet. En 1624, le roi Louis XIII, dans son voyage en Provence, confirma solennellement tous les priviléges de la ville d'Aix dont l'un des principaux était sans contredit la conservation exclusive de son hôtel des monnaies[2]. Ce qui n'empêcha pas, comme on l'a vu par notre denier tournois de 1629, des émissions d'avoir lieu à Marseille. Puis à peine Louis XIV eut-il succédé à son père, que cette dernière ville présenta à la cour des monnaies, à Paris, une requête pour la réouverture de son atelier. Cette affaire fut portée le 7 janvier 1645 aux États as-

[1] Archives des Bouches-du-Rhône. — Voir ces renseignements à leur date, dans le carton des monnaies.

[2] *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 513.

semblés à Ollioules, et par délibération du 31 du même mois, il fut décidé qu'on donnerait ordre aux procureurs du pays de former opposition au nom de la province[1].

Le 3 mai 1660, après une insistance réitérée de Marseille, l'assemblée générale à Aix prit les mêmes conclusions[2]. Mais les échevins de la première de ces villes ayant reçu avis au mois de février 1661 que leur requête pourrait être admise, l'assemblée générale tenue à Saint-Remy y mit un nouveau *veto* le 3 août suivant[3]. En présence de ces discussions sans cesse renouvelées, Louis XIV fit établir des lettres patentes datées de Fontainebleau pendant ce même mois d'août, portant révocation du bail et des arrêts rendus en conseil général le 9 février précédent, par lesquels on autorisait la transférence à Marseille de la monnaie établie en la ville d'Aix[4]. Cette décision fut communiquée à l'assemblée générale de Saint-Remy le 20 août 1661[5].

Nonobstant cette défense formelle, la cour des monnaies crut pouvoir, de son autorité privée, autoriser l'établissement d'un atelier à Marseille ; mais l'assemblée générale réunie à Lambesc s'empressa, le 15 juillet 1665, de révoquer cette concession comme contraire aux ordonnances du roi et au bail général des monnaies du royaume portant qu'il n'en sera établi aucune qu'à Paris, Rouen, Rennes, Bayonne, Lyon et Aix[6].

Une sorte d'acharnement semblait présider à toutes les

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, registre des délibérations, à sa date.
[2] *Ibid.*, assemblées générales, à sa date.
[3] *Ibid.*, assemblées générales, folio 335, verso.
[4] *Ibid.*, registre du pays, n° 2, folio 319.
[5] *Ibid.*, archives générales, folio 357, verso.
[6] *Ibid.*, assemblées générales, folios 375 et 376.

démarches nécessitées par cette lutte, tant Marseille avait hâte de découronner sa rivale de ce privilége auquel on semblait attacher encore l'idée d'une sorte de suprématie seigneuriale. On crut avoir trouvé le moyen de tourner la difficulté et d'échapper aux édits royaux en obtenant du fermier général des monnaies du royaume l'autorisation d'établir, par voie de concession, une sorte de succursale à Marseille en faveur d'un sieur Blaize Monbrun. Il résulte même de la requête présentée au roi pour s'y opposer, que ce fermier général, dans le but de hâter l'ouverture de l'atelier, aurait été jusqu'à y faire transporter les outils nécessaires à la fabrication. Des poursuites furent immédiatement entamées par les consuls d'Aix, et le 30 janvier 1666, un arrêt daté de Saint-Germain et rendu par le roi en son conseil, vint faire justice de cette nouvelle prétention [1].

Mais au moment même où cela se passait, un grand changement dans le système de la fabrication monétaire se faisait pressentir. Dans une assemblée générale tenue à Lambesc, on discutait la suppression du monnayage au marteau pour lui substituer l'usage du moulin, tout en continuant à protester en faveur de la ville d'Aix contre l'avis de ceux qui, dans cette assemblée, élevaient déjà la voix pour demander que ce nouveau fonctionnement eût lieu à Marseille [2].

Depuis cette époque, je n'ai plus rien trouvé d'officiel sur ce débat, jusqu'aux édits du mois de février 1786, l'un portant la suppression définitive de la Monnaie d'Aix, et l'autre l'établissement d'un atelier à Marseille. Cette mesure souveraine a tranché définitivement la question. Le

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, 2e registre du pays. — Lettres patentes et arrêts, t. II, folio 3.

[2] *Ibid.*, assemblées générales, folio 288.

premier de ces actes s'appuie sur ce que les bâtiments et les laboratoires tombent en ruines, et qu'il serait plus onéreux qu'utile de les reconstruire. En effet, ces bâtiments ne furent vendus que la somme de 25,500 livres, marché approuvé le 30 octobre de la même année par le roi en son conseil [1].

Le second édit se base sur l'opportunité qu'il y a à ne pas priver plus longtemps les négociants de Marseille de l'avantage de faire convertir en espèces les matières d'or et d'argent qu'ils reçoivent de l'étranger par leurs relations avec les échelles du Levant et un grand nombre de nations diverses. Malgré plusieurs suspensions dans sa fabrication depuis 1786, cette ville doit donc être considérée comme jouissant du privilége monétaire.

Une lettre de 1755, écrite par M. de Chauvelin, intendant général des finances, a nécessité une réponse qui contient des détails assez curieux sur la position pécuniaire faite à cette époque aux officiers monétaires [2]. Le directeur de la Monnaie, à Aix, recevait annuellement 2160 livres, plus cinq sols pour la fabrication par marc d'or et d'argent, y compris la marque sur la tranche. On lui accordait en outre six deniers par marc d'argent et un sol par marc d'or. Mais, ajoute la pièce où je puise ces renseignements, « comme il y a plusieurs années qu'il n'y a pas de travail « à la Monnaie ou très-peu, lesdits droits ne sont pas, à « beaucoup près, suffisants pour payer deux ouvriers, et la « nourriture de deux chevaux qu'il est obligé, en cas de be- « soin, de conserver. »

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, registre de l'Intendance, monnaie d'Aix.

[2] *Ibid.*, cartons de l'Intendance. — Lettre du 20 mai 1755, et la réponse, à leur date.

Le premier juge-garde touchait net 286 livres 16 deniers, plus six deniers par marc d'or et trois deniers par marc d'argent, et en outre 100 livres pour le logement.

Le graveur recevait, *pour ses gages*, 70 livres 13 sols, plus 100 livres pour le logement. On lui passait bien un sol quatre deniers par marc d'or, et huit deniers par marc d'argent ; *mais l'absence de fabrication rendait ce bénéfice illusoire.*

Il résulte en outre d'une dépêche du même M. de Chauvelin, en date du 12 juillet 1760, que les employés de la monnaie étaient exempts de la taille et de la capitation, l'intention du roi étant « de les récompenser de leurs ser« vices et de l'*ingratitude de leur travail* qui leur donne à « peine de quoi subsister [1]. » Mais pour ce dernier privilége, ils étaient souvent en querelle avec les fermiers de l'octroi qui se plaignaient « de ce que les monnoyers pou« vaient se multiplier à l'infini par le droit acquis à leurs « enfants de se faire recevoir du vivant de leur père, en « quelque nombre qu'ils puissent être [2]. »

Le suisse de l'hôtel des monnaies recevait *tous les trois ans* un habillement complet aux frais de l'État. Le compte détaillé du 24 février 1767, dans lequel le prix de chaque objet est mentionné à part, se monte à 374 livres 11 sols. Tout s'y trouve mentionné et évalué : drap pour habit, veste et culotte ; baudrier et chapeau galonné ; bas, souliers, et jusques et y compris *une bourse pour la queue* [3].

Enfin, après d'assez grandes lenteurs et de longues hésitations sur le choix d'un emplacement pour le nouvel éta-

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, cartons de l'Intendance, monnaie d'Aix, lettre à sa date.

[2] *Ibid.*, mémoire sur les priviléges des officiers monnoyeurs ; liasse du 1er avril 1760.

[3] *Ibid.*, cartons de la monnaie.

blissement, les premières pièces furent frappées à l'hôtel des monnaies de Marseille, le samedi 1er décembre 1787. On commença par les écus de six livres, dont les premiers furent envoyés le lendemain au premier président du Parlement à Aix, par M. Gaillard, alors directeur de la fabrication [1].

Monnaies de René d'Anjou.

N° 4 + MARIA⁝VNXIT⁝PEDES⁝XPISTI⁝ Buste de face et nimbé de Sainte-Marie-Madeleine, dans un cercle perlé et cannelé à l'intérieur. Les cheveux de la sainte l'enveloppent comme un manteau : elle porte dans la main droite et soutient avec la gauche le vase qui contient les parfums.

℟ Tarasque dans la légende. O:CRVX:AVE:SPES:VNICA: Double croix de Lorraine accostée des lettres RR, le tout dans un simple cercle pointillé.

Magdalin. Or, poids, 1gr,5 (pl. VII, n° 3).

En 1860, dans la joie d'avoir retrouvé cette pièce jusqu'alors inconnue, je m'étais empressé de la publier d'après un exemplaire imparfait et malheureusement défiguré par la contrefrappe de la croix [2]. C'était une découverte, puisque non-seulement la monnaie n'avait pas encore été retrouvée, mais encore qu'aucun auteur n'en signalait l'existence. Aujourd'hui, je suis tout aussi heureux qu'alors de faire connaître l'admirable variété du même type qu'un hasard, malheureusement trop rare en numismatique, m'a fait rencontrer. Outre la luxuriante chevelure de la sainte représentée ici dans toute sa richesse légen-

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, cartons de l'Intendance, n° 2; lettre de M. Gaillard.

[2] *Revue numismatique*, nouvelle série, 1860, t. V, p. 218, pl. X, n° 10.

daire, nous trouvons dans la tarasque du revers la marque bien connue de l'atelier de Tarascon, dans lequel a été émise cette rare et belle monnaie, détail que ne nous offrait pas l'exemplaire publié en 1860.

Il est donc établi aujourd'hui que ces monnaies sont purement provençales, et malgré la double croix qui y figure, elles ne sauraient plus, à aucun titre, être confondues avec les monnaies fabriquées en Lorraine. C'est là le point capital de cette variété qui, en dehors de l'avantage de nous donner un exemplaire parfaitement complet, se distingue encore de celui précédemment décrit par la forme du nimbe qui entoure la tête de la sainte, par la simplicité du cercle au milieu duquel est placée la croix du revers, et par la forme des A qui ne sont plus munis d'une barre horizontale à la partie supérieure, et présentent seulement un *apex* en avant, comme on le voit sur les monnaies frappées au commencement du XVI[e] siècle. Notre nouveau magdalin de Tarascon doit donc avoir été fabriqué dans les dernières années de la vie du roi René.

N° 5. + RENATVS:IhRLM.ET:SICILIE:R (ex). Trois lis dans le champ surmontés d'un lambel et d'une couronne.

℟ + COMES:PVINCIE:ET:FORCALQE. Croix pattée et fleurdelisée à ses extrémités.

Gros d'argent. Poids, 3[gr],27 (pl. VII, n° 4).

M. Poey d'Avant n'a pas connu cette belle pièce frappée à l'imitation des gros d'argent de Louis XI. M. de Longpérier a bien voulu ajouter à l'un de mes articles antérieurs la description d'une variété de cette monnaie[1]. L'exemplaire publié alors appartenait à la collection Desjobert. Celui dont je parle aujourd'hui est entré dans nos cartons, et je

[1] *Revue numismatique*, nouvelle série, 1860, t. V, p. 222, pl. X, n° 12.

regarde comme une bonne fortune de le faire figurer sur la même planche avec deux autres monuments monétaires du même prince, ces pièces formant, à elles trois, un magnifique ensemble, malgré la nationalité distincte des ateliers d'où elles sont sorties.

Le gros publié par M. de Longpérier et le nôtre diffèrent par divers détails. Aussi croyons-nous devoir rapprocher ici leurs légendes pour mieux faire ressortir leurs divergences.

Face nº 1 + RЄnATVS:IhRLm:ЄT:SICILIЄ:RЄX:
nº 2 + RЄnATVS:IhRLm:ЄT:SICILIЄ:R.
Revers nº 1 + COmЄS:PVInCIЄЄT:FORCALQVЄRI;
nº 2 + COmЄS:PVInCIЄ:ЄT:FORCALQЄ:

Depuis qu'il eut publié le gros de la collection Desjobert, M. de Longpérier retrouva la figure de cette pièce dans un beau manuscrit écrit avant 1470 et appartenant à M. Vallet de Viriville, membre de la Société des antiquaires de France. Il a été déjà parlé de ce document dans la *Revue* (1861, p. 454). Malheureusement le rédacteur du manuscrit a laissé *en blanc* le nom de la ville où le gros a été frappé, en sorte que le point secret placé sous la quatrième lettre demeure toujours sans explication pour nous, et paraît n'avoir pas été généralement compris des gens qui au xvᵉ siècle même maniaient la monnaie et dressaient des tarifs.

Il y a quelques années, j'avais vu avec un œil d'envie, dans l'excellente collection de M. Henri Morin, deux admirables gillats de René, dont l'un seulement avait été fort mal reproduit par Duby et encore plus mal par Poey d'Avant, et dont l'autre était encore moins connu en France. La cession faite par ce numismatiste distingué de son cabinet à la ville de Lyon, détruisait tout espoir d'arriver à

une transaction en notre faveur, mais heureusement ne mettait aucune entrave aux études à faire sur bon nombre de raretés. En effet, la ville de Lyon possède à la tête de son musée des antiques, dans la personne de M. Martin Daussigny, l'un de ces hommes qu'on est si heureux de rencontrer lorsqu'il s'agit de faire des recherches, et qui sait faire marcher de front avec la plus gracieuse obligeance le zèle ardent dont il est animé pour l'établissement qu'il dirige. C'est à lui que je dois la communication des deux pièces qui suivent et qui viennent naturellement se joindre au n° 5 de notre planche.

N° 6 + RENATVS. D(*ei*). G(*ratia*). R(*ex*). SI(*ciliæ*). ET. IER(osolimæ). Le prince assis sur un siége à deux têtes de lion, tenant un sceptre de la main droite, et de la gauche un globe crucigère. Type ordinaire des carlins et des gillats : à droite, dans le champ, un I surmonté d'une fleur de lis.

℞ + hONOR.R(*egis*).IVDICIV.DILIGIT. Croix double de Lorraine, couronnée de quatre fleurs de lis posées verticalement.

Gillat. Argent, poids, 2gr,9 (pl. VII, n° 5).

N° 7 + RENATVS.DEI.GRA.IRVL.E.SIC.R. Le prince assis comme il est dit au numéro ci-dessus, à sa droite un *aiglon* éployé.

℞ + ONOR.REGIS.IVDICIV.DILIGIT. Croix historiée de fleurons à grandes branches qui couvrent tout le champ, et anglée de quatre fleurs de lis.

Gillat. Argent. Poids, 3gr,6 (pl. VII, n° 6).

La première de ces deux pièces est une intéressante variété, évidemment frappée en Italie, du gillat publié par M. Joseph Marie Fusco[1]. Malgré la croix de Lorraine, la

[1] *Annali di numismatica*, Naples, 1853, t. I, p. 95, pl. IV, n° 15.

légende *honor regis* et l'absence de titres relatifs à la Provence indiquent son origine napolitaine.

Sur la pièce publiée par M. Fusco, on lit : ħOMOR.R. IVDICIVM.DILIGI. Dans le champ, près de la figure assise du roi, se voit un L surmonté d'une fleur de lis que le savant italien considère comme l'initiale du nom du maître de la monnaie. Quant à la pièce du musée de Lyon, c'est un I qui forme l'indice du monnayeur. Malheureusement nous n'avons pas encore la liste des chefs de la *zecca* de Naples. Dans le champ des gillats d'Alphonse d'Aragon nous voyons un S, sur ceux de Ferdinand un M [1].

Le second de ces gillats, d'abord publié par Vergara [2], puis fort mal copié par le graveur de Fauris de Saint-Vincens (n° 6) [3] n'avait pas été vu en original, par Duby, qui, tout en en donnant d'après Saint-Vincens, comme il le dit, un maigre dessin [4], a eu du moins le bon esprit de conserver à l'oiseau héraldique placé à la droite du roi, son titre d'aiglon. Ni M. de Saint-Vincens, ni Duby, n'ont compris cette pièce qu'ils copient l'un sur l'autre avec les mêmes imperfections. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que M. Poey-d'Avant, tout en disant qu'elle n'a pas été retrouvée [5], se soit laissé dominer par la pensée de la Lorraine au point de prétendre redresser ses prédécesseurs, et de supprimer l'aigle pour en faire un alérion ; et cependant l'ouvrage tout moderne de feu V. Lazari était là pour prévenir cette inqualifiable erreur et nous dire, ce que

[1] Vergara, *Monete del regno di Napoli*, pl. XXI, n°s 2, 3 ; pl. XXIII, n° 2.

[2] *Ibid.*, pl. XIX, n° 1.

[3] Monnaies de René, n° 12. Cette pièce est par erreur indiquée comme frappée à Naples.

[4] Duby, *Monnaies des prélats et barons*, t. 2, p. 109, pl. 99, n° 1.

[5] *Monnaies féodales de France*, 1860, n° 4069, pl. 92, n° 3.

nous pensions déjà, que cette monnaie, frappée à Aquila, porte naturellement l'emblême monétaire de cet atelier des Abruzzes[1]. Mais M. Poey d'Avant était de ceux qui croient que pour connaître nos monnaies nationales, on peut se dispenser d'étudier les monnaies étrangères.

Les gillats d'Aquila publiés jusqu'à présent offrent au revers le mot HONOR, et non la forme italienne ONOR. Au droit on lit :

Vergara + REПATVS.DEI.GRE.IRVLE.SIC.R.

Saint-Vincens et Duby + REПATVS.DEI.GRE.IRVLM. SIC.R.

V. Lazari + REПATVS.DEI.GRA.IERL.E.SIC.R.

H. Morin + REПATVS.DEI.GRE.IRVL.E.SIC.R.

C'est afin de rapprocher trois monuments monétaires de René, et de mettre le lecteur à même de les juger ensemble que je me suis exposé à des redites dont, je l'espère, on voudra bien ne pas me savoir mauvais gré, puisqu'en définitive je constate l'existence de variétés nouvelles.

Ad. Carpentin.

[1] V. Lazari, *Zecche degli Abruzzi*, 1858, p. 37, pl. I, n° 11.

CONTREFAÇON

DES MONNAIES DE CHARLES VI PAR JEAN-SANS-PEUR,

DUC DE BOURGOGNE, COMTE DE FLANDRE.

Dans mon *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, j'ai reproduit la charte de Charles VI en date du 21 décembre 1412, autorisant Jean-sans-Peur à émettre en son nom et à ses armes, pour la Flandre, des monnaies frappées à l'imitation de celles de France, dans le système tournois [1]. J'ai dit que ce fait de l'immixtion du suzerain dans l'exercice des droits seigneuriaux de son puissant vassal me paraissait avoir eu pour but de légitimer une usurpation commise par ce dernier. Pour plus de clarté, je crois devoir résumer les motifs qui me guidaient dans cette appréciation.

Le 23 décembre 1410, Jean-sans-Peur prescrivait la fabrication en Flandre de deniers d'or appelés *escus de Jehan*, et de demi-deniers d'or à l'avenant, ainsi que de doubles gros, gros, demi-gros, quarts de gros, doubles mittes et mittes. L'instruction qui dut être délivrée en conséquence au maître particulier, n'a pu été retrouvée, et nous ne pouvons savoir ce qu'étaient ces deniers d'or appelés *escus de Jehan*.

[1] *Revue numism.*, 1861, p. 220 et suiv.

Peu avant cette date, le 2 novembre de la même année, était intervenu le traité de Bicêtre, à la suite duquel, les historiens nous représentent le duc de Bourgogne revenant dans ses états, ruiné, sans argent, et devant user de tous les moyens possibles pour s'en procurer, lorsque la guerre se ralluma entre les princes au commencement de l'année suivante.

C'est en rapprochant ces circonstances, que j'avais cru pouvoir en conclure que Jean-sans-Peur, s'était laissé entraîner à imiter les monnaies royales, et que plus tard, lors de sa rentrée en faveur auprès de Charles VI, par un de ces revirements fréquents qui marquent la durée du règne de cet infortuné monarque, il obtint de la faiblesse de son suzerain, une charte confirmative du droit qu'il s'était arrogé. Il résulte en effet des termes de ce document, que le duc de Bourgogne était autorisé à fabriquer, à son nom et à ses armes, pour la Flandre, des deniers d'or appelés *écus* ou *couronnes* ayant cours pour 22 s. 6 d. tournois, des *doubles blancs* ayant cours pour 10 deniers tournois et des *blancs* valant 5 deniers tournois.

L'imitation des monnaies royales d'or avait été pratiquée largement, précédemment par les comtes de Flandre, et on les avait vus fréquemment adopter les types de ces monnaies, entre autres ceux du *franc à pied*, du *franc à cheval*, de la *chaise*, de *l'aignel*, etc. Le prince étant libre à chaque émission de modifier le poids, il pouvait à son gré le rapprocher de celui des pièces d'or françaises, et même le rendre identique. Mais il n'en était pas de même de la monnaie d'argent. Les coupures étaient différentes dans les deux pays. En Flandre, l'on avait le double gros et le gros qui se subdivisait en demi et quart. En France au contraire, les monnaies d'argent de

cette époque, comprenaient seulement le double blanc et le blanc.

Indépendamment de l'aloi qui variait d'un pays à l'autre, le poids était souvent différent. Il était donc difficile que le cours des monnaies d'argent du système flamand, eut lieu régulièrement en France. Mais cet inconvénient pouvait, avec un peu de bonne volonté, être singulièrement atténué. En effet, en consultant l'instruction monétaire du 10 août 1409, la plus voisine de l'ordonnance du 23 décembre 1410, l'on remarque que les poids du gros et du demi-gros, se rapprochent beaucoup de ceux des doubles blancs et blancs désignés dans l'ordonnance de Charles VI. Dans la première les gros sont taillés à raison de 82 2/3 au marc de Troyes, et d'après la seconde, les doubles blancs devaient l'être à raison de 80 au marc de Paris. La différence qui en résultait dans le poids des deux espèces de monnaies s'élevant à peine à un grain pouvait passer pour être due aux remèdes nécessités par la taille irrégulière des flans. Il en était de même des demi-gros, qui étaient presque équivalents en poids aux blancs. On comprend alors qu'il pouvait être facile à Jean-sans-Peur, tout en conservant le système flamand, d'imiter la monnaie royale, surtout en se bornant à l'émission des deniers d'or, gros et demi-gros[1]. Cette possibilité admise, l'hypothèse que nous avons mise en avant, augmente de vraisemblance.

Mais il devait toujours planer sur la question une certaine incertitude, tant que l'on n'aurait pas retrouvé les monnaies fabriquées par le duc de Bourgogne, en vertu de l'octroi du 21 décembre 1412, qu'elles l'aient été avant ou

[1] Les comptes des maîtres des monnaies nous font souvent connaître que toutes les pièces du système n'étaient pas toujours émises à la fois, mais que souvent l'on se bornait à une certaine série.

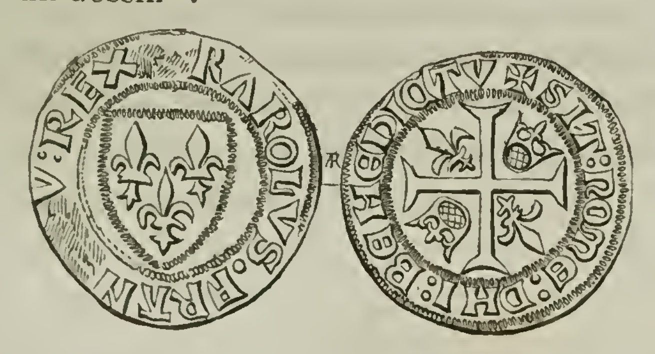
après cette date. Un heureux hasard a mis sous mes yeux des pièces qui suivant moi, pourraient bien se rapporter au sujet qui nous occupe [1]. En voici la description :



+ KAROLVS ⁝ FRANCORV ⁝ R FL. Écu royal aux trois fleurs de lis.

℟ Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes. Légende. + SIT ⁝ NOME : DNI : BENEDICTV, écrit à rebours. — Æ. Poids 3 grammes 20 [2].

Ces pièces sont en tout semblables aux monnaies de Charles VI, sauf que la légende du droit est terminée par les lettres FL parfaitement lisibles et n'offrant aucune incertitude. Elles ont été trouvées en même temps que d'autres doubles blancs qui n'ont aucune incorrection dans les légendes, mais dont le faire est excessivement négligé. J'en donne ici un dessin [3].



[1] Je dois la connaissance de ces pièces à leur possesseur, M. A. de Barthélémy, qui a bien voulu m'en céder une.

[2] Il manque à cette pièce un morceau. Un autre exemplaire fruste ne pèse que 2gr,35.

[3] Les deux exemplaires que j'ai eus sous les yeux pèsent 3gr,50 et 3gr,70.

Il me semble que personne ne pourra contester que nous avons ici sous les yeux des imitations ou des contrefaçons de la monnaie royale, et voici, dans mon hypothèse, comment je pense qu'il a été procédé. Jean-sans-Peur, à son retour dans ses États, aurait ordonné la fabrication des monnaies à ce type. Le graveur, pressé d'exécuter les ordres du duc, et habitué à terminer les légendes de ses monnaies par CO. FL. aurait, dans sa précipitation, introduit ces deux dernières lettres à la fin de la légende du droit. De même, au revers, il aurait copié servilement le modèle qui lui aurait été donné, sans faire attention que la frappe allait le reproduire à l'envers. Ce ne serait que lorsqu'on se fut aperçu de ces deux fautes que l'on aurait recommencé de nouveaux coins, qui auraient produit le n° 2, où l'on s'aperçoit d'une précipitation bien plus grande encore.

Il me paraît donc, sinon certain, du moins extrêmement probable que les monnaies que nous venons d'examiner sont précisément les contrefaçons de la monnaie royale fabriquée par Jean-sans-Peur, et c'est avec confiance que je viens soumettre mes idées à l'appréciation des lecteurs de la *Revue.* Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les dites monnaies ne portent point les armes et le nom du duc de Bourgogne. Si elles ont été faites avant l'octroi de 1412, comme je le pense, ce prince avait ses raisons pour agir ainsi, et tout le monde les comprendra. Je n'insisterai donc pas là-dessus.

L. Deschamps de Pas.

RECTIFICATION

A UN ARTICLE SUR DES MONNAIES OBSIDIONALES FRANCO-ITALIENNES,

Inséré dans la *Rivista della Numismatica antica e moderna*, vol. I, Asti, 1865.

Ayant eu dernièrement occasion de consulter la *Rivista della numismatica italiana* publiée à Asti en 1865, j'y ai lu une notice de M. Charles Morbio [1] sur trois monnaies obsidionales frappées en 1495 à Novare par le duc Louis d'Orléans (dont deux déjà publiées dans la *Revue numismatique* de 1860), mais jusqu'à ces dernières années inconnues des numismatistes italiens, ainsi qu'elles l'avaient été de Duby [2], qui pourtant en a donné un si grand nombre. En les examinant avec attention à cause de la nouveauté, je leur ai trouvé une ressemblance si frappante avec des pièces d'Asti et de Milan que j'ai aussitôt douté de leur authenticité, et j'ai pensé que M. Morbio aura pu être mystifié par un de ces faussaires modernes qui à force d'adresse ont réussi quelquefois à tromper même les connaisseurs les plus intelligents.

[1] Page 290. Dans cette notice M. Morbio dit qu'entre autres mémoires il en préparait un sur des pièces obsidionales de Crema et de Sabbionetta. Il serait vivement à désirer dans l'intérêt de la science qu'il publiât au plus tôt ces pièces jusqu'à présent inconnues.

[2] *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité*. Paris, 1786.

Voici donc les motifs qui ont causé mes doutes.

Examinant la plus importante des trois pièces, savoir le teston (*Rivista*, pl. V, nº III), j'ai reconnu que le buste du duc Louis est exactement le même que celui d'une pièce donnée par D. Promis [1], excepté que, probablement parce que son graveur l'avait à peine indiquée, on a supprimé la partie antérieure et supérieure du bonnet, et que dans la légende de ce côté, après AVR et MED, manquent les points qui devraient s'y trouver, ces deux mots n'étant pas complets ; de plus, entre elles, on a omis la conjonction ET tout à fait indispensable pour indiquer que Louis était non-seulement duc d'Orléans, mais aussi de Milan ; car selon la légende donnée par M. Morbio, on doit dire *duc d'Orléans et seigneur de Milan et d'Asti.* Au revers, il y a l'écu qui se voit sur la monnaie publiée par D. Promis sous le nº 6, mais sans le lambel au-dessus des fleurs de lis, pièce dont avait toujours été chargé le blason de Louis avant qu'il fut roi de France. La couronne ducale y est très-mal dessinée, et contrairement à l'usage de cette époque les mots sont trop séparés les uns des autres, et la date se trouve en lettres arabes.

Dans la deuxième pièce (*Rivista*. pl. V, nº I), le porc-épic tenant un fer entre ses dents, sauf le trait au-dessous, est celui d'une pièce identique frappée à Milan quelques années plus tard par le même prince qui alors avait succédé sur le trône de France à Charles VIII. Seulement, pour le placer au milieu du champ, on a ôté la couronne ; à la légende *et mediolani dux, etc.*, on a substitué celle du teston avec les mêmes fautes susindiquées et on y a ajouté des points tout à fait inutiles. Le revers de cette pièce est celui

[1] *Monete della zecca d'Asti.* Torino, 1853, pl. IV, n. V.

d'une monnaie des ducs de Milan, Jean Galéas et Louis Sforza, en y changeant le *sanctus Ambrosius* en SANCTVS GAVDECIVS. PN, avec NOV. OBS à l'exergue ; et, pour mieux tromper, on y a tracé une raie comme si la monnaie s'était cassée pendant la frappe ; ajoutons que cette fente prétendue n'est pas dans la même direction des deux côtés, et ce qui est curieux, c'est que au revers tel qu'il est dans le dessin de la *Revue française*, on voit une rayure entre les lettres A et N de *sanctus*, tandis que dans le dessin de la *Revue italienne*, elle apparaît entre S et A.

Sur la plus petite des pièces données par notre auteur (*Rivista*, pl. V, n° 11), il y a au milieu du champ, quoique moins exacte que dans la *Revue française*, un L majuscule calqué sur celui du n° 3 de D. Promis avec D.. X ARE... ISIS MET pour *dux Aurelianensis Mediolani, etc.*, mais malheureusement le dessinateur ignorant ce qu'on devait indiquer par ces mots n'a pas su proportionner les distances, de sorte qu'il a omis l'V entre A et R, entre ARE et ISIS n'a pas laissé de place pour LIANEN, et a oublié le titre du seul État que le duc possédât alors en Italie, savoir D. AST ; titre qui ne manque jamais sur les monnaies frappées à son nom avant qu'il fût roi de France. Au revers, on voit mal dessinée la croix fleurdelisée du n° 7 de D. Promis avec une légende tout aussi fautive que celle de l'autre côté, car pendant qu'il existe un trop grand espace entre IN et OB, il n'y a pas assez de place entre OB et NE.

A la suite de ces considérations, j'ajouterai qu'on ne comprend pas comment le duc d'Orléans, lorsqu'il partit d'Asti pour aller surprendre Novare, aurait pu songer à porter avec soi les poinçons des monnaies frappées dans sa résidence et pu se servir de ceux de Milan dont il n'était

pas encore maître, et en faire exécuter les coins dans la ville assiégée, où, depuis plus d'un siècle, n'existait plus d'hôtel des monnaies et où il devait être presque impossible de rencontrer un artiste capable. Difficulté très-grande certainement quand on considère qu'à une époque postérieure, c'est-à-dire en 1524 et 1525, dans Pavie et Crémone, villes bien plus importantes que Novare, et dans lesquelles peu de temps auparavant on frappait encore monnaie, on en a fabriqué de très-simples et mal coupées, lorsque ces villes furent assiégées.

Enfin, comment expliquer que depuis tant d'années qu'en Italie on recueille les monnaies du moyen âge, personne autre que M. Morbio n'ait pu se procurer même un seul exemplaire de ces pièces dont il possède une série, sinon en supposant qu'il aura été trompé par son zèle même pour la numismatique de son pays ? Il est vrai que les collections publiques et particulières contiennent des monnaies qui depuis longtemps sont restées à l'état unique ; aussi n'eussions-nous pas fait valoir notre dernier argument s'il ne s'était rattaché à ceux qui précèdent. Dans tous les cas, les doutes que nous émettons sur l'authenticité des monnaies obsidionales de Novare, frappées pour le duc Louis d'Orléans, ne pourront être réfutés que par la production des monnaies originales mises en regard des dessins de monnaies d'Asti et de Milan que nous avons signalés.

VINCENZO PROMIS.

ANCIENNES MONNAIES HERMÉTIQUES

FAITES D'OR ET D'ARGENT PHILOSOPHAL.

(Pl. VIII.)

---

§ I.

L'histoire de la transmutation métallique ou de la métamorphose des métaux de valeur inférieure en or ou en argent, a été qualifiée de *Roman des richesses*. Dans ce roman fantastique, à défaut de péripéties amoureuses, qu'il n'y faut pas chercher, il se trouve d'autres intrigues, moins attendrissantes, il est vrai, mais non moins mystérieuses, et souvent plus tragiques. Quiconque a mis la main au creuset s'y est brûlé; quiconque a touché de la plume à ce sujet scabreux, Lenglet Dufresnoy et M. Louis Figuier qui le suit aveuglément, par exemple, n'a pu se garantir d'une vague suspicion de complaisance hermétique. Il faut aujourd'hui du courage pour oser parler avec mesure de l'arcane philosophal. Malheur à l'écrivain qui tenterait de le réhabiliter; mieux vaudrait pour lui poser sa candidature à l'institut de Charenton. Le roman des richesses n'est cependant point de la bibliothèque bleue; il n'a rien de commun avec les contes de fées; il a des droits réels à la critique sérieuse.

Le livre récent de l'*Alchimie et des Alchimistes*, conclu en ces termes décisifs :

« L'art présent de la chimie, y est-il dit, empêche de considérer comme impossible le fait de la transmutation des métaux. Il résulte des données scientifiques récemment acquises, et de l'état actuel de la chimie, que la transformation d'un métal en un autre pourrait s'exécuter. » A peine a-t-il laissé échapper cet aveu, M. Louis Figuier, comme effrayé de sa hardiesse, se hâte d'y ajouter ce correctif : « Mais l'histoire nous montre que personne jusqu'à ce jour n'a réalisé le phénomène de la transmutation. » L'auteur aurait mieux exprimé sa pensée et la nôtre en disant : « L'histoire n'a pas encore réussi à prouver qu'on ait fait de l'or. »

En se déplaçant ainsi, la question change. Elle sort du laboratoire, pour entrer dans le domaine du bibliographe et du numismatiste; le profane y acquiert voix délibérative, car il ne s'agit plus que d'exhumer des preuves, de les nombrer, de les passer au crible et de les peser. Cette recherche jadis réputée déraisonnable et compromettante, se trouve à cette heure suffisamment autorisée par l'opinion d'un des plus actifs vulgarisateurs de la science au XIXe siècle.

Si la chimie moderne tend à se rétracter vis-à-vis de l'alchimie, la nouvelle genèse philosophique de nos jours ne lui serait pas plus antipathique. Certaine école contemporaine qui nie la substance, explique Dieu, l'homme et la nature par l'hallucination plus ou moins vraie; cette doctrine n'aurait pas d'objection sérieuse à un effet purement phénoménal; bien au contraire! Dans ce milieu, il y a donc possibilité d'une recrudescence hermétique. A Dieu ne plaise qu'il arrive rien de semblable; mais puisque le

courant d'idées n'y est pas opposé, il ne serait pas surprenant de voir se rallumer la vieille foi hermétique dont les martyrs sont aussi nombreux que les dupes.

Rigoureusement limité à l'étude des preuves historiques le problème de la transmutation métallique est de la compétence de tous les scrutateurs judicieux : avec moins de savoir que de logique, on peut dégager la vérité du monceau de documents où elle se trouve enfouie.

Les preuves à examiner sont de deux sortes : elles comprennent les témoignages écrits ou purement traditionnels, et les monuments métalliques; s'il suffisait de compiler des certificats affirmatifs, le format des bénédictins serait trop faible pour le recueil à imprimer. Les pièces du procès sont innombrables; mais elles se trouveront bientôt réduites à un petit volume, si l'on prend soin d'en exclure :

1° Les dépositions des alchimistes qui ne peuvent être juges et témoins dans leur propre cause; 2° les manifestes apologétiques ou fulminatoires des rois et des princes qui ont spéculé sur le grand-œuvre. La critique doit écarter avec le même soin les dires du mystifié et ceux du mystificateur; il lui reste assez de données précieuses à recueillir dans les assertions d'hommes considérables et non suspects, tels que M. de Soanen, évêque de Senez, M. de Saint-Maurice, président de la Monnaie de Lyon, qui affirmaient aux ministres de Louis XIV, au roi même, la réalité d'une transmutation, opérée par leurs mains, de plomb et de fer en or et en argent.

Cet ordre de preuves a déjà été entamé; il n'en est pas de même de l'autre, qui consiste à remettre en lumière des monuments hermétiques dispersés dans le monde entier. La numismatique est peut-être appelée à dire le dernier mot du litige; il est temps de lui demander son secret.

Dans tous les grands cabinets d'Europe, particulièrement dans les collections princières d'Allemagne, de l'ancienne Thuringe et de la Scandinavie, on conserve des médailles et des monnaies faites d'or ou d'argent philosophal, c'est-à-dire obtenu par des procédés alchimiques. Jusqu'à ce jour on ne s'en est que fort peu occupé, et plus d'un antiquaire possède peut-être à son insu, des pièces de cette provenance dont il n'a pas connu le signe distinctif.

Le triage, nécessaire dans les documents écrits, ne l'est pas moins dans les monuments métalliques. Les pièces de fantaisie et les médailles commémoratives de la transmutation, en dépit de l'assurance positive qu'elles prétendent exprimer, ne sauraient être crues sur parole ; car elles peuvent fort bien être le produit d'une adroite supercherie. Les opérations partielles d'alchimie, les plus authentiques en apparence, sont en réalité les plus suspectes. Les lingots composés, comme échantillons, en présence de souverains ou de grands seigneurs, qui en ont fait des médailles, sont présumés de la façon des devanciers de Robert-Houdin. Si cela n'est pas vrai, c'est au moins vraisemblable ; d'où il suit que les *médailles* hermétiques ne sont rien moins que des titres de certitude. L'académicien Geoffroy a montré combien il était facile d'abuser les spectateurs de bonne foi [1]. Le mercure transformé en or aux yeux d'une assemblée ébahie était déjà chargé d'une certaine quantité de métal précieux ; au lieu de mercure vierge, on employait un amalgame d'or très-peu différent par son aspect du mercure ordinaire ; le plomb changé en or, n'était souvent qu'un lingot d'or recouvert de plomb ; les creusets préparés d'avance avaient un double fond dissimulé, rempli d'une com-

[1] *Mém. de l'Academ. des sciences*, année 1722.

position aurifère; le *philosophe* agitait les métaux fondus, au moyen d'une baguette creuse, comme le bâton de Jacob des escamoteurs, qui contenait de la poudre d'or ou d'argent, etc., etc. Ces tours de physique amusante, ou de magie blanche, n'ont pu être exécutés que sur des quantités relativement faibles de métal; aussi les médailles commémoratives de ces prouesses de laboratoire ne tirent à aucune conséquence probante; mais il en est tout autrement des monnaies d'or et d'argent artificiel, que l'on prétend avoir été émises en très-grand nombre. Si l'on parvient à prouver que des masses considérables d'or philosophal ont circulé, sous forme de ducats, de florins, de rixdales, la présomption de tricherie perd toute sa valeur; car la fraude, dans de pareilles conditions, aurait été ruineuse; qui l'aurait pratiquée? Les imposteurs ne font pas la guerre à leurs dépens.

C'est un fait universellement connu que les alchimistes ont eu de secrètes accointances avec les princes de l'Europe; plusieurs ont payé de leur tête ou de leur liberté cet honneur plus envié que désirable.

Le pape Jean XXII a laissé à Avignon 25 millions de florins, et passe pour avoir fabriqué dans le vieux château, deux cents lingots d'or pesant chacun un quintal, pure invention des alchimistes que le pape Jean a persécutés ostensiblement, et qui se sont vengés de lui en lui attribuant leur grand traité de la transmutation.

Vers la fin du XIVe siècle, Edouard III, roi d'Angleterre, obtint, dit-on, des fourneaux de Raymond Lulle, prisonnier à la tour de Londres, six millions d'or dont on a frappé les *nobles-à-la-rose*[1]. Nicolas Flamel devenu immensément riche

[1] Il est vrai que Raymond Lulle était mort assez longtemps avant qu'É-

en 1382, fut le plus heureux des souffleurs; il prêtait aux grands, sans intérêt et à fonds perdu. Henri VI d'Angleterre ne sachant à qui emprunter de l'argent à pareille condition, invoqua, par un édit de 1436, le secours des alchimistes, et des plus savants ecclésiastiques, pour transformer en or les métaux vils. Il réussit à battre monnaie avec du *similor* très-fusible, mélange de mercure et de sulfate de cuivre. L'Écosse, avisée de la fraude en 1449, prohiba l'entrée des espèces anglaises; mais la France en fut inondée pendant que Henri régnait à Paris et Charles VII à Bourges. Par réciprocité, la France envoya en Angleterre des pièces de sa composition. Elles furent très-bien reçues des Anglais, et refusées des Français, qui s'ameutèrent contre Jacques Cœur l'argentier du Roi, soupçonné d'alchimie, pour avoir fait graver sur le fronton de son hôtel les emblèmes de la philosophie hermétique[1]. Ces manœuvres de faux monnayeurs ne sont que des épisodes de l'histoire de la transmutation, et au fond lui demeurent étrangères.

L'adepte Georges Ripley fit présent de cent mille livres d'or aux chevaliers de Rhodes, lorsque l'île fut attaquée par

douard fit frapper des monnaies d'or. Si l'on veut voir tout ce qui se rapporte à la prétendue fabrication de monnaies hermétiques en Angleterre sous Édouard III, Edouard IV, Henri VI, Charles I, etc., c'est dans les *Annals of the coinage of Great Britain* de R. Ruding qu'on pourra se faire une opinion, basée sur les témoignages, actes officiels, citations de textes anciens, etc. La question a été traitée d'une manière très-complète, en ce qui concerne l'Angleterre, par l'auteur précité. *Voy.* la troisième édition, 1840, t I, p. 62 et 220. Les compilateurs récents auraient pu en faire leur profit.

[1] Voir, au sujet de Jacques Cœur, les recherches approfondies de M. Vallet de Viriville, dans son *Histoire de Charles VII*, t. III, 1865, principalement p. 252, 256, 286, 289. On reconnaîtra que parmi les griefs articulés contre l'argentier du roi, il n'apparaît rien qui soit relatif à la monnaie hermétique. Jacques Cœur, comme Nicolas Flamel, a été le sujet de légendes populaires dont la critique a fait justice.

les Turcs en 1460. Un alchimiste couronné, l'électeur Auguste de Saxe, a laissé, en 1586, 17 millions de rixdales d'or philosophal.

Rodolphe II, empereur d'Allemagne, partisan déclaré de la philosophie hermétique, possédait au moment de sa mort, en 1612, quatre-vingt-quatre quintaux d'or artificiel. et soixante quintaux d'argent de même nature.

Gustave-Adolphe, roi de Suède, reçut, en 1612, d'un prétendu petit marchand de Poméranie, cent livres d'or dont il a été fait des ducats avec une marque spéciale.

En 1648, l'empereur Ferdinand III fit avec la poudre de Richthausen, une projection très-lucrative; une autre non moins riche en 1650; il en reste deux médailles que l'on voyait encore à la trésorerie de Vienne en 1797. L'empereur, par reconnaissance, créa Richthausen baron du *Chaos*. Quoi qu'on en pense, ce titre n'avait rien de dérisoire, puisque le *chaos* des philosophes n'est autre que l'air et l'eau, double principe sidéral des corps. Ce même baron du Chaos, si l'on en croit le voyageur lyonnais Monconys, fit exécuter une magnifique projection à l'électeur de Mayence. Auguste, roi de Pologne, reçut de l'adepte Lascaris deux pièces d'or philosophal, dont l'une fut déposée au musée de Leipsig.

Charles XII, roi de Suède, a fait frapper, en 1705, une médaille historique et cent quarante-sept ducats avec de l'or fabriqué par le général Paycküll [1], condamné à mort pour crime de haute trahison. Ce coupable avait obtenu sa grâce en s'engageant à faire pour un million d'écus d'or qui ne coûteraient rien à l'État.

[1] Voy. plus loin la note sur ce nom ainsi orthographié par M. L. Figuier, *Alchimie et Alchimistes*, 3e édit., 1860, p. 252.

Le landgrave Ernest Louis de Hesse-Darmstadt a fait de l'or et de l'argent en 1717. Par ses ordres on s'en servit pour frapper une centaine de ducats à l'effigie et aux armes du prince; de même cent thalers, reconnaissables, comme les ducats, aux initiales EL qui flanquent le lion hessois.

Si tous ces faits sont prouvés, M. Louis Figuier a raison de dire que les rapports des alchimistes avec les gouvernants d'Europe ne se bornaient pas à amener toujours des mésaventures et des déceptions. De ces merveilleux résultats affirmés par les uns, contestés par les autres, il s'agit de retrouver des traces palpables, recherche longue et nécessairement minutieuse.

§ II.

En 1692, il y avait à l'université de Kiel, un professeur de mathématiques nommé Samuel Reyher, savant et nullement infatué de l'alchimie. Le sieur Oliwecrantz touriste allemand qui traversait le Holstein pour se rendre en Suède, vint à l'Académie de Kiel causer de nouvelles scientifiques et littéraires. Entre autres choses curieuses, il décrivit à Reyher certaines monnaies que Gustave-Adolphe avait fait frapper sous le signe du soufre et du mercure pour en faire connaître la substance d'or chimique.

Reyher se souvint alors que Samuel Zehner, son grand oncle, lui avait donné à la cérémonie du baptême, comme pièces lustrales, deux beaux ducats conformes à la description du voyageur. Rentré chez lui, il s'empressa d'examiner ces deux monnaies, qu'il avait conservées avec le respect dû aux reliques de famille. L'une était un ducat simple à l'effigie de Gustave-Adolphe, sans marque particulière; l'autre un doublon du même règne, frappé aux signes caractéris-

tiques de l'alchimie 🜍 ☿. A son retour de Suède, le sieur Oliwecrantz revint à Kiel chez Reyher, pour lui montrer deux exemplaires de la monnaie hermétique dont il avait été parlé à son premier passage. L'un d'eux seulement portait l'indice des philosophes. Piqué de curiosité, Reyher s'informa de tout ce qui se rattachait à ce sujet; son collègue Morhof, grand érudit en matière d'alchimie, lui donna communication d'un nouveau ducat suédois d'or philosophal, et de deux médailles d'argent hermétique. Sur ces entrefaites Reyher, en lisant les Éphémérides physico-médicales des naturalistes allemands, y trouva le dessin d'un ducat de Gustave-Adolphe, en tout point semblable à ceux qui venaient de lui être montrés par Oliwecrantz et Morhof[1].

Le rédacteur des Éphémérides, en publiant cette singularité numismatique (Voir notre pl. VIII, n°s 4 et 5), faisait justement observer que Gustave-Adolphe, tué à Lutzen en 1632, n'avait pu battre monnaie en 1634. L'objection avait de la portée; Reyher en fut ébranlé. Mais ayant remarqué sur son doublon *inédit* la double date de 1632-1633, il en fit le sujet d'une dissertation latine imprimée à Kiel en 1692, et dédiée au duc régnant Frédéric de Sleswig-Holstein.

Dans cet opuscule rarissime, se trouve reproduit le ducat publié par les Éphémérides, et vu en original par Reyher. *Droit*, tête laurée de Gustave-Adolphe, légende circulaire : GUSTAV.ADOLPH..D.G.SUEC.GOTH.VAND.R. *Revers*, armes de Suède. A droite, le signe du mercure ☿; à gauche, le signe du soufre 🜍. Légende circulaire : PR*inceps* FINL*andiæ*, DVX ETHON*iæ* ET CAREL*iæ* DOM*inus* INGER*manniæ*.

[1] Brenner, dans son *Thesaurus nummorum sueo-gothicorum*, décrit cette pièce avec la date 1634, page 166, sans donner aucune explication au sujet de son origine.

Le voyage de Monconys (2ᵉ partie, p. 381) contient une note datée du mois de mars 1664, qui peut servir de commentaire à la production de cette pièce anormale.

« L'apoticaire Strobelperger (de Ratisbonne) me dit comme un marchand de Lubec qui faisoit fort peu de négoce, mais qui sçavoit fixer le plomb, et le teindre en bon or, donna au Roy de Suède cent livres d'or en masse, lorsqu'il passa par Lubec, dont il fit faire des ducats; et pour ce qu'il sçavoit bien que cet or procédoit de la conversion du plomb en or, il fit mettre aux costez de ses armes, qui sont gravées à une des faces du ducat, le charactère du souffre, et celuy du mercure. Il me donna pour vérifier son dire un de ces ducats, et il me dit, qu'après la mort de ce marchand, qui ne paroissoit pas fort opulent, n'ayant jamais négotié, qu'à un négoce de peu de profit, et qu'il avoit même discontinué depuis très long temps, on trouva chez luy plus de 1700 mille escus [1]. »

A l'appui de cette note du voyageur lyonnais, vient une déclaration de Philippe Jacques Sachse de Levenheim.

Le lieutenant-colonel Louis de Schœnleben, en lui montrant des ducats d'or philosophal consentit à lui en donner un pour son médaillier, qui portait les marques du soufre et du mercure. C'est précisément la pièce que Sachse fit graver dans le tome Iᵉʳ des ***Éphémérides des naturalistes allemands*** (p. 71). Reyher était lié d'amitié avec le petit-fils de Schœnleben. Celui-ci assurait que son grand-père, sous les règnes de Ferdinand II, Ferdinand III et Léopold, avait préparé le grand magistère, et transmuté une parcelle d'argent en bon or.

Moray, touriste anglais, écrivait en 1664 à son émule

[1] Sam Reyher, *De numm. ex chym. met. fact*, p. 4.

Monconys : « Je n'ay jamais ouy parler de ces pièces d'or, qu'a fait faire le roy de Suède, ny ne crois pas en pouvoir trouver icy. C'est pourquoy, si vous m'en voulez envoyer une, je la présenteray à la Société de votre part. » (*Itin. angl.*, t. II, n° 70). Sachse de Levenheim a écrit d'ailleurs dans les Éphémérides, qu'il conservait dans sa collection des pièces transmutées de mercure ☿ en or ☉, aux frais et par ordre de l'électeur de Mayence, Frédéric de Greiffenclau.

La plupart de ces faits ont été contrôlés par Georges Wolfg. Wedel, dans les Éphémérides médico-physiques[1]. Le publiciste trouve la déclaration de l'apothicaire de Ratisbonne trop vague, et indéterminée quant à la date du passage de Gustave-Adolphe à Lubeck; il rappelle que la bataille de Lutzen où périt le roi de Suède eut lieu en 1632, et ne s'explique pas comment les ducats d'or philosophal portent le millésime de 1634. Toutefois il ajoute qu'un sieur de Mollenbrock son collègue et son protecteur avait constaté dès l'année 1622, la présence des caractères hermétiques sur les gros d'argent et les thalers de la cité d'Erfurth (pl. VIII, n° 1). Ce Mollenbrock avait entendu dire par le monnayeur de la ville, Weismantel, que la marque ☿ avait un sens mystérieux. Mais Wedel l'interprète comme signe de mauvais aloi. « C'est pourquoi, dit-il, le public préférait le gros d'argent sans caractères secrets. » La monnaie marquée tomba en discrédit.

Le doublon qui fait le sujet principal de la dissertation de Reyher répond à la plus grave des objections de Wedel; car il est daté de 1632, année de la mort de Gustave-Adolphe, et de 1633, l'année où le corps du

[1] Années IV et V, p. 297 et 298.

jeune héros fut triomphalement rapporté d'Allemagne en Suède. — *Droit*, sur un petit monceau d'ossements, un crâne d'où s'élancent des serpents, et un cep de vigne chargé de raisins. Légende : EZECH AM.XXXVII.CAP.VND AM.VI NOVEMB 1632. Autre légende extérieure : GVS-TAVUS ADOLPHVS D:G.SVEC:GOTH:VAND:REX. *Revers*, armes de Suède, avec les caractères ♤ ☿ et la date 1633 (Brenner, *Thes. nummor. sueo-goth.*, 1731, p. 155, pl. XI, nº 1).

A première vue, l'allusion à l'une des plus remarquables prophéties d'Ézéchiel, semble une devise de condoléance, relative à la mort prématurée du grand champion de la réforme; mais Reyher y trouve une signification mystique en se référant à un passage extrait d'un manuscrit grec de la bibliothèque de Frédéric, duc de Saxe. En voici la traduction : « L'historien Zosime qui fut comte et avocat du fisc sous Théodose, environ l'an 420 de J.-C., bien qu'il fût capable de parler sciemment de la création de l'homme, de l'incarnation, et de la passion du fils de Dieu, salit cet auguste mystère par les vieilles superstitions égyptiennes, dérivées de Pymandre Trismégiste, et le subordonna à la misérable alchimie. Il ne rougit pas de donner la vision ch. XXXVII d'Ézéchiel, pour épigraphe à son livre des *Fours chimiques*, de même que les autres opérateurs du grand œuvre, s'appliquent des versets du Cantique des cantiques et d'autres textes de l'Écriture sainte. »

De ce que certaines pièces hermétiques de Gustave-Adolphe sont datées de 1633, il n'y a rien à conclure en ce qui concerne leur nature substantielle. Ce sont tout simplement des monnaies posthumes, comme il y en a tant. La Convention en 1793 forgeait des gros sous à l'effigie de Louis XVI, longtemps après la mort du roi. Les coins de

Henri II ont servi sous le règne très-court de son successeur François II, et même sous Charles IX.

Gustave-Adolphe a-t-il oui ou non passé par Lubeck, en allant en Allemagne? C'est un détail peu important! L'apothicaire de Ratisbonne a bien pu se tromper de nom de ville. Monconys peut avoir manqué de mémoire, et si le marchand qui donna cent livres d'or au roi de Suède n'a pas laissé de traces dans les annales de la bourgeoisie de Lubeck, c'est qu'apparemment il n'était autre qu'un alchimiste travesti.

Une tradition qui subsistait encore au XVIIe siècle à Erfurth, donne à croire que la ville avait offert au roi bien-aimé des protestants trente mille ducats d'or philosophal. Cette fable populaire est dans le goût du temps; elle emprunte quelque vraisemblance au fait positif de l'émission d'une monnaie d'argent hermétique à Erfurth. Dans cette partie de l'Allemagne qui touche à la Thuringe, le caractère ☿ semblait alors indigène. L'auteur du ***Münz-Spiegel*** rapporte qu'au IVe siècle les rois et les princes de Germanie fabriquaient de menues monnaies d'or, à la façon des *triens* romains; sur une des faces se voyait une effigie royale quelconque, sur l'autre la figure d'une idole portant de la main droite le serpentin du caducée, de la main gauche le *thau* égyptien, deux signes qui concourent visiblement à la formation du ☿. Ces monnaies étaient attribuées aux Suèves adorateurs de Mercure suivant Tacite, et voisins des Thuringiens [1]. L'idée du Mercure dieu, et celle de l'or, ont eu

[1] Très-heureusement nous avons la figure de la monnaie à laquelle il est fait ici allusion d'après Tilemann Friese (*Münzspiegel*, l. III, c. IV, et Sam. Reyher, *De nummis quib. ex chimico metallo factis*, p. 12). Nous y reconnaissons sans peine un tiers de sou d'or barbare du VIe siècle, au revers duquel paraît, non une idole, mais la Victoire ordinaire, tenant une croix, et près de la-

autant d'affinité dans l'esprit des peuples, que les éléments métalliques de ce nom dans l'amalgame mercuriel. Henri Salmuth prétend que dans un temple antique à Rome, on a trouvé cette inscription : AVRI EX PLVMBO ASSERTORI, ce qui serait une dédicace à Hermès, autrement dit Mercure, si l'on pouvait accepter ce texte plus que suspect.

On devine aisément pourquoi les alchimistes en conservant l'emblême païen du caducée, ont cherché à se mettre à couvert de toute accusation d'hérésie, de sortilége ou de magie. Bien que frappés par ordre du roi Édouard III, les *nobles-à-la-rose* étaient pourvus d'une légende biblique que Jean Selden dit être une formule de précaution à l'usage des philosophes[1]. Les médaillons publiés par Reyher portent une devise très-orthodoxe équivalant à une profession de foi chrétienne : + TRIA SVNT MIRABILIA, DEVS ET HOMO, MATER ET VIRGO, TRINVS ET VNVS. »

On a souvent posé aux casuistes la question de savoir si l'or chimique ou philosophal pouvait être réputé marchand; entre autres illustres docteurs, saint Thomas d'Aquin a répondu : « *Si de l'or alchimique était produit*, il ne serait pas illicite de le vendre comme vrai, car rien n'interdit à l'art l'emploi des moyens naturels pour la production d'effets vrais et naturels. » Les princes en général ne voyaient

quelle se trouvent la couronne et l'étoile. Les antiquaires du XVII[e] siècle pouvaient se méprendre au sujet de ce type, qui est aujourd'hui trop bien connu pour que l'illusion subsiste un seul instant.

[1] C'est la légende bien connue : *Jesus autem transiens per medium illorum ibat* (saint Luc, ch. IX, v. 30). Les uns disaient que de même que Jésus avait passé invisible au milieu des Pharisiens, ainsi l'or était fabriqué au moyen d'un art inconnu des ignorants. Il est vrai que d'autres disent que le verset de saint Luc servait d'amulette pour échapper aux dangers des batailles. Voy. Camden's *Remains*, p. 242, article *Money*, et Ruding, *Annals of the british coinage*, 3[e] édit., 1840, t. I, p. 220.

rien de condamnable dans l'usage de richesses obtenues sans recours aux puissances diaboliques. Cependant ils ne négligeaient pas les invocations au nom de Dieu. Quoiqu'en ait dit saint Thomas d'Aquin, le *Citoyen du monde* Vaughan, le vrai philalèthe, déclare, dans l'*entrée ouverte au palais fermé du roi*, qu'il est beaucoup plus facile de faire de l'or, que d'en vendre une certaine quantité sans être poursuivi et mis en prison, ce qui suffit au besoin à expliquer le dicton proverbial : *Nunquam vidi alchimistam divitem.*

Au nombre des médailles d'argent philosophal qui proclament l'unité de la substance, Reyher en fait connaître une qui dit en son langage : « *Maintenant, je suis d'or.* » NVNC ☉ CLARISS. EXTO. Il y a apparence que la transmutation n'a pas complétement réussi, car la médaille est d'argent : c'est le signe ☽ qui lui conviendrait [1]. Sur une autre médaille d'argent hermétique, frappée au nom de François II ou le jeune, duc de Saxe Lauenbourg, mort en 1619, on voit les trois caractères du sel, du soufre et du mercure, ⊖ 🜍 ☿. Reyher a publié aussi le dessin d'une médaille d'argent philosophal, frappée au trésor du très-illustre comte de Schwartzburg, qui résidait en 1652 à Arnstadt en Thuringe. Au droit, se voit le grand four alchimique ; au revers, sont figurés trois pionniers qui exploitent le minerai dans une vallée. M. Figuier a mentionné la médaille du général Payküll : « *Hoc aurum arte* « *chimicâ conflavit Holmiæ*, 1706, *O. A.v. Paykhüll* [2]. »

[1] Il faut faire remarquer toutefois que les coins gravés pour frapper des monnaies d'un certain métal sont assez souvent employés à la fabrication d'essais ou de pièces de plaisir faites d'un métal différent. A cet égard, les collections nous offrent des combinaisons de toute sorte.

[2] Figuier, *L'Alchimie et les alchimistes*, 3e édit., 1860, p. 252. — Cette médaille n'est point citée par E. Brenner dans son *Thesaurus nummorum suec-*

Pour conclure, si l'on admet, et c'est là le point critique du problème, que les caractères ☿ 🜍 ☉ ⊖ aient une véritable signification hermétique, c'est dans le dénombrement des marques de ce genre, autant qu'il en reste aujourd'hui, qu'on pourrait trouver un argument en faveur de la créance à la transmutation réelle et pratique des métaux communs en or et en argent. Par quel motif ces signes cabalistiques, spéciaux à l'astrologie judiciaire et à la philosophie hermétique, ont-ils pu être, de l'autorité des princes régnants, apposés sur des espèces monnayées ayant cours légal dans des États réguliers? Faut-il y reconnaître l'effet d'un caprice ou d'une fantaisie d'amateur? Cela serait à peine admissible pour des jetons de pure curiosité, mais nullement pour des espèces dont la somme a été considérable.

gothicorum, imprimé à Stockholm en 1731.—Voy. Berzélius, *Traité de chimie*, trad. de M. Esslinger, 1833, t. VIII, p. 7. — Il n'y a pas de général Paykull (encore moins Paykhüll). Le général Jean-Reinold Patkul, Livonien, ambassadeur de Pierre le Grand près du roi Auguste de Saxe, étant suspect à ce dernier, avait été enfermé dans le château de Königstein. Il y était encore lorsqu'après la victoire remportée sur le roi de Saxe, au mois de septembre 1706, Charles XII se le fit livrer ; il demeura trois mois à Altranstadt, attaché à un poteau avec une grosse chaîne de fer. De là il fut conduit à Casimir, et rompu vif. On voit combien il est difficile d'admettre que le général Patkul ait pu faire de l'or chimique, *à Stockholm*, en cette année 1706. Les caractères O.A ne répondent pas aux prénoms Jean-Reynold. Le baron Gustav de Paykull, né le 21 août 1757, mort le 28 janvier 1828, était un naturaliste suédois fort distingué, mais qui n'a certainement pas cultivé le grand-œuvre sous le règne de Charles XII. — M. Figuier (p. 148) parle des ducats fabriqués en 1722 (*sic*) pour ce roi de Suède (mort en 1718) par l'alchimiste Payküll. — Berzélius avait dit « on obtint pour 147 ducats d'or *avec lequel* on frappa *une* médaille du poids de *deux* ducats. » Tout cela montre avec quel peu de soin procèdent les écrivains de seconde main. Au reste, le célèbre chimiste suédois explique parfaitement comment on fabriquait l'or hermétique.

Ces marques très-apparentes, plus remarquées jadis que de nos jours, avaient-elles pour but de signaler la valeur négative ou le titre inférieur du métal employé? Cette hypothèse vaut encore moins que la première; les gouvernements qui ont altéré leurs monnaies ne se vantaient point de cette falsification lucrative; ils se gardaient bien de la laisser connaître, à plus forte raison de l'afficher. Il se peut, il est même probable, que les symboles hermétiques après les fraudes signalées en France, et en Angleterre, soient devenus suspects aux changeurs; mais cette suspicion même tendrait à prouver que l'or et l'argent philosophal ont été jetés en masses dans la circulation commerciale, et non réservés pour des récréations de cabinet ou de laboratoire.

Enfin, les caractères du soufre et du mercure peuvent-ils être considérés comme signes du zodiaque? Il est évident que tant de monuments hermétiques ou réputés tels, n'ont pu être frappés dans les mêmes conditions de temps.

Il nous paraît certain et incontestable que la présence du ☿ et du 🜍 sur une monnaie est significative de son origine prétendue hermétique. La plupart des numismatistes n'y ont point fait attention, ou, pour dire vrai, ils ont confondu ces deux signes avec les poinçons d'ateliers monétaires. Grande et agréable sera la surprise de quelques-uns en découvrant dans leurs cartons des pièces similaires dont ils n'ont soupçonné ni l'origine ni l'intérêt.

Il serait instructif de faire dans toutes les collections publiques ou particulières de l'Europe une recherche exacte des monuments numismatiques marqués par ces signes révélateurs.

Dans un inventaire descriptif bien fait, les médailles commémoratives figureraient comme terme de comparaison;

mais les monnaies proprement dites en seraient l'objet principal. Le nombre d'exemplaires constaté par le catalogue donnerait lieu à un calcul de probabilité sur le total des monnaies hermétiques émises jusqu'à ce jour. La docimasie pourrait alors s'exercer sur leur titre. Les pièces déclarées de bon aloi seraient examinées par les connaisseurs; les traces du frai permettraient de reconnaître si elles ont servi aux besoins des échanges, ou si elles ont été fabriquées pour des circonstances exceptionnelles, telles que les mariages et les baptêmes. Dans les hôtels de monnaies il est encore possible de retrouver les coins des espèces marquées du ☿ et du 🜍. D'un coup d'œil on saurait vérifier leur état de conservation. S'ils paraissent fatigués par le marteau et le balancier, on pourra dire que, quel que soit le moyen employé par eux, les alchimistes sont parvenus à persuader à certains souverains qu'ils leur avaient fourni une masse considérable d'or hermétique. C'est là un trait de mœurs curieux à étudier.

Déjà nous avons eu le plaisir d'apprendre par une communication de M. de Longpérier qu'il existe au Cabinet des médailles de Paris trois ducats d'or de Gustave Adolphe, portant les signes du mercure et du soufre. Voici leur description :

1. Rosace, GVSTAV.ADOLPH.D.G.SVEC.GOTH.VAND.R. Tête à droite.

℟. Rosace, PR.FINL. DVX. ETHON. ET. CAREL.DOM.IN GERM. Écu, signes, et 1634 sous l'écu (pl. VIII, n° 4).

2. Trèfles, même légende et même tête.

℟. Même légende finissant par INGER. Écu, signes, et 1634 sous l'écu.

3. GUSTA.ADOLPH.D.G.SUEC:GOTH.VAND.REX. Tête à droite.

℟. Même légende finissant par INGER. Écu, signes, et 1634 dans le haut du champ (pl. VIII, n° 5).

Deux ducats de la même année et présentant les dates à des places différentes, ont fait partie de la collection Reichel, et se trouvent actuellement au musée de Saint-Pétersbourg, ainsi que la médaille commémorative portant la citation d'Ézéchiel, et le thaler d'Erfurth [1].

M. de Longpérier nous indique aussi l'ouvrage de Jean Christian Kundmann, intitulé : *Numi singulares, oder sonderbare Thaler und Münzen so offt wegen einer kleinen Marque, etc.*, publiée à Breslau en 1731. Cet auteur a fait graver dans sa planche V, non-seulement les monnaies d'or et d'argent de Gustave Adolphe, portant les signes du mercure et du soufre (pl. VIII, n° 3), mais encore un thaler et un gros d'Erfurth (pl. VIII, n° 1), avec les mêmes marques, un thaler de Guillaume V, landgrave de Hesse (1633), avec le signe du mercure (pl. VIII, n° 2), plus une médaille hermétique. Il nous apprend aussi qu'on rangeait de son temps, parmi les monnaies de métal philosophal, un ducat de Christian IV, roi de Danemark, et un écu de Louis XIV, portant au revers un petit triangle (p. 127).

Quant aux signes du soufre et du mercure qui se voient sur les ducats posthumes de Gustave-Adolphe et sur la monnaie d'Erfurth, Kundmann est d'avis que ce sont les marques des maîtres de la monnaie d'Erfurth, Johann

[1] *Die Reichelsche Munzsammlung*, 1842, t. V, p. 176, n° 470, et p. 178, n°s 483 et 484; t. IV, p. 358, n° 2198.

Weismantel et Ziegler ; et c'est aussi comme œuvre de Weismantel que M. Reichel les présente dans son catalogue.

Dans les catalogues publiés par Maday et par d'autres numismatistes allemands, on trouve des monnaies à marques hermétiques; ainsi nous avons tout lieu d'espérer que l'enquête que nous réclamons pourra se faire assez largement pour peu qu'elle inspire quelque curiosité.

P. Martin-Rey.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES JETONS.

(Voir plus haut, p. 145.)

§ VII.

On distribuait chaque année à certains agents de l'administration, principalement aux comptables, une quantité de jetons qui était fixée à cent dès une époque assez reculée et qui d'ordinaire était renfermée dans une bourse plus ou moins riche : dans les Pays-Bas, on se servait plutôt de boîtes cylindriques de métal.

Le point de départ de cette coutume, devenue ensuite un droit, ne nous est pas connu ; on ne connaît pas davantage les principes servant de base à la distribution ; on est donc réduit à cet égard aux suppositions.

Il y a lieu de penser que, dans leur munificence, nos rois ont d'abord fait donner aux agents comptables les jetons nécessaires à leur travail [1] ; peu à peu cette délivrance, toute bénévole, aura été considérée comme un des émoluments attribués aux charges, puis comme un droit ; on y aura de plus attaché des idées de privilége, d'honneur, qui lui auront fait prendre une véritable importance et une grande extension ; car on sait combien les questions

[1] *Histoire du jeton*, p. 24.

de prérogative étaient sérieuses pour nos aïeux. Ces idées, passées à l'état de principe, auront plus tard amené le maintien de la distribution lorsque rien ne la justifiait plus, le mode de calcul qui l'avait motivée ayant cessé d'être mis en pratique.

Le droit s'est établi fort promptement et d'une manière assez complète pour donner ouverture à des débats judiciaires. Ainsi que nous l'apprend Constans[1], les contestations étaient portées « d'ancienneté » devant les gens des monnaies. Parmi les nombreux arrêts existant à ce sujet dans les registres de la cour, cet auteur en cite particulièrement un, du 20 juin 1519, rendu sur la requête d'un trésorier de France à Bordeaux ; ce fonctionnaire prétendait que « la bourse de jetons qui lui était due à cause de son « dit office » lui devait être payée par le receveur des boîtes des monnaies et sur le fonds de ces boîtes.

Il est à noter que le droit de jetons figurait au nombre des droits utiles ou honorifiques attribués aux cours souveraines. Comme telle, la cour des monnaies, par ordonnance de la Chambre des comptes du 12 mars 1565, fut reconnue devoir jouir de cette prérogative ; elle y fut maintenue par les lettres patentes de 1613 et du 4 décembre 1614, ainsi que par les édits de mars 1645, juin 1646 et mars 1719, portant confirmation ou extension de ces priviléges[2]. Ce droit se percevait quelquefois en argent[3].

A Paris, le droit de jetons existait pour le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers formant le

[1] *Traité de la Cour des monnoyes*, p. 238.

[2] *Traité de la Cour des monnoyes*, p. 238. — *Traité des monnoies*, t. I, p. 225, 242 et suiv.

[3] Robert, *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres échevins de Metz*. Metz, 1853, p. 82. — Vanhende, *Numismatique lilloise*. Lille, 1858, p. 115.

bureau de la ville : ce droit, à l'origine duquel on ne peut remonter, fut confirmé par le roi en 1537 [1] : les conseillers, ainsi que les quartiniers en jouissaient également, les premiers à dater de 1553, à ce qu'il semble, les seconds à partir de 1579 [2]. Les frais qui en résultaient, y compris ceux de gravure des coins, étaient acquittés sur les fonds municipaux, même lorsque le jeton porta le nom et les armes du prévôt [3]. Il y a lieu de penser que les échevins et autres officiers qui désiraient avoir leurs jetons particuliers, payaient la dépense de leurs deniers, ainsi que cela se pratiquait ailleurs, aux États de Bourgogne par exemple [4]. Des usages analogues existaient à Nantes, à Tours [5]. Il devait, suivant toute probabilité, en être de même dans les autres villes. A Metz [6], cependant, les maîtres échevins paraissent avoir frappé à leurs frais les pièces qu'ils émettaient.

En définitive, droit ou faveur, on peut dire que les officiers qui avaient le maniement des deniers, qui contrôlaient ou surveillaient les mouvements de fonds, qui avaient enfin des calculs à opérer, ne se fournissaient pas de jetons à leurs dépens : ou ils les recevaient en nature, ou ils touchaient une somme équivalente, ou ils étaient remboursés de leurs frais d'acquisition. C'est du moins ce qui semble résulter de quelques documents que je vais rappeler ; il est fâcheux, toutefois, que le défaut de synchronisme de

[1] Le Roux de Lincy, *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*. Paris, 1846, première partie, p. 177.

[2] Le même, *id.*, p. 167, 177.

[3] Le même, *id.*, deuxième partie, p. 93, 348 et suiv.

[4] Rossignol, *Des Libertés de la Bourgogne d'après les jetons des États*, p. 54.

[5] Dauban, *Jetons des maires de Nantes*, 1858. — *Histoire des maires de la ville de Tours par les jetons*, 1859.

[6] Robert, *loc. cit.*, p. 16.

ces pièces ne permette pas d'établir les faits d'une manière précise pour une époque quelconque.

On voit figurer en dépense, au compte du roi Charles VI, du 1er octobre 1380 au 1er juillet 1381, l'acquisition de « gestouers » par les clercs des divers offices (panneterie, échansonnerie, cuisine, fruiterie, écurie, fourrière) et par ceux de la chambre aux deniers. Une dépense semblable est portée au compte de la reine Isabeau de Bavière, du 1er janvier au 30 juin 1401, ainsi qu'à celui de Charles VII, du 1er octobre 1450 au 31 mars suivant [1].

Une somme de 5 s. tournois est mentionnée au compte de Marie d'Anjou [2], année 1457, pour achat d'un cent de gectouers destinés aux clercs de la cuisine.

Dans un passage du travail déjà cité, Olivier de la Marche [3] nous dit qu'à la cour de Bourgogne les maîtres-d'hôtel, le maître de la chambre aux deniers et le contrôleur reçoivent tous les ans « un marcq de jets d'argent « aux armes et devises du prince. »

Parmi les extraits qu'il donne de l'inventaire des titres de la ville de Paris, du Breul [4] cite des lettres de Henri II, du 27 avril 1557, ordonnant qu'il sera remis à chaque conseiller, une fois en sa vie seulement, un demi-cent de jetons d'argent du poids de dix onces, ainsi qu'une bourse de velours, et que la dépense sera prise sur les deniers des aides, dons et octrois, ainsi que cela se pratique pour le prévôt des marchands et pour les échevins. Il y a ici dé-

[1] *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, publiés pour la Société de l'histoire de France, par M. Douet d'Arc. Paris, 1865, p. 64, 67, 150, 332.

[2] Vallet de Viriville, *loc. cit.*

[3] P. XVIII.

[4] *Le Théâtre des antiquitez de Paris*, 1612, p. 1010.

faut de concordance entre les divers auteurs; car on a vu plus haut que les conseillers de ville devaient prendre part aux distributions de jetons dès 1553; mais il n'est pas facile d'établir la réalité : d'ailleurs la première disposition prise en faveur de ces officiers peut n'avoir pas été exécutée. Il résulterait même des deux citations qui suivent que les décisions relatives aux conseillers de ville et aux quartiniers seraient demeurées sans effet au moins jusqu'en 1581.

Le dix-septième compte de François de Vigny [1], receveur du domaine de la ville de Paris, dressé pour une année commençant le 24 juin 1572 et finissant à pareil jour de 1573, fait connaître qu'il a été délivré au prévôt des marchands deux cents jetons d'argent et deux cents jetons de laiton aux armes de la ville, et aux échevins, procureur, greffier et receveur, un cent de jetons de chaque métal, « le tout pour leur droit en la manière accoutumée. » Chaque centaine était renfermée dans une bourse de velours vert ou de cuir blanc, selon la nature de la distribution.

La quantité de jetons délivrée au bureau de la ville était la même en 1581 [2].

A partir de la fin du XVII[e] siècle, comme nous l'apprennent les États de la France, les jetons sont quelquefois remplacés par une somme fixe en argent. Par exemple, en 1694, le premier maître d'hôtel ainsi que le maître d'hôtel ordinaire reçoivent à ce titre soixante livres par année et les maîtres d'hôtel de quartier soixante-quatre livres; cette dernière somme est également payée au maître

[1] Sauval, *Histoire des recherches et antiquités de la ville de Paris*, t. III, p. 637.
[2] Le Roux de Lincy, *Histoire de l'hôtel de ville*, première partie, p. 166.

de la chambre aux deniers et aux deux contrôleurs de ce service. Il en est de même pour les années suivantes. En 1712, la duchesse de Saint-Simon, dame d'honneur de S. A. R. Mme la duchesse de Berri, touche cent quarante-huit livres pour jetons et tapis. Il est à remarquer qu'aux mêmes époques les contrôleurs de l'extraordinaire des guerres reçoivent chaque année, au mois de janvier, une bourse de jetons d'argent qui leur est délivrée par le trésorier général entrant en exercice. De ce fait rapproché du dispositif de l'édit de 1696, art. 22, on peut conclure, avec assez de vraisemblance, que la fourniture des jetons aux agents des services comptables était à la charge des trésoriers généraux. Cet article s'exprime ainsi : « Les matières nécessaires pour la fabrication des médailles et « jetons d'or et d'argent pourront être fournies au directeur, « soit qu'elle se fasse pour nous et par nos ordres, pour « les gardes de notre trésor royal ou autres trésoriers, « receveurs et particuliers. »

Le droit de jetons ne s'appliquait pas seulement aux délivrances qui se faisaient au commencement de l'année; on avait su donner à cet usage une extension importante. Ainsi, la reddition des comptes par les services de la trésorerie entraînait entre autres frais une distribution de jetons qui, pour la maison du roi, par exemple, coûtait neuf cents livres. Cette dépense était acquittée soit sur un fonds spécial mis à la disposition des trésoriers, soit sur les taxations attribuées à ces officiers. C'est ce qui résulte des divers édits rendus de mai à décembre 1717 pour l'exécution de l'édit de décembre précédent, portant modification de l'administration financière[1].

[1] *Ordonnances concernant l'autorité et la juridiction de la Chambre des comptes de Paris*, 1728, t. II, p. 237 et suiv.

Les jetons dont il s'agit semblent avoir appartenu aux membres de la chambre des comptes. En effet, les édits de mai et de juin 1717, relatifs aux trésoriers des troupes de la maison du roi et au receveur des revenus casuels, avaient omis de mentionner les jetons au nombre des frais de reddition des comptes; la chambre, en enregistrant ces actes, eut soin de stipuler que les comptables seraient tenus de satisfaire, comme par le passé, aux droits de bourses et de jetons qui devraient être fournis en la manière accoutumée[1].

J'ignore si tous les agents des finances, justiciables de la chambre des comptes, étaient astreints à pareille fourniture, qui semble bien abusive.

§ VIII.

En dehors des distributions de droit, les jetons étaient donnés comme gratification, comme rémunération de travaux extraordinaires ou de missions spéciales, comme hommage de gratitude. Je citerai quelques exemples.

Pour reconnaître les bons services qui leur étaient rendus, les États de Bourgogne, à compter de la seconde partie du XVI[e] siècle et jusqu'à la Révolution, distribuaient chaque triennalité une certaine quantité de bourses d'argent[2]. Comme on doit bien le penser, le nombre des personnes honorées de cette distinction alla toujours croissant.

Le règlement arrêté en Conseil du roi, le 21 novembre

[1] *Ordonnances concernant l'autorité et la juridiction de la Chambre des comptes de Paris*, 1728, t. II, p. 250, 263.

[2] Rossignol, *loc. cit.*, p. 37.

1577, pour la police générale du royaume, enjoignait[1] « aux juges de police d'avertir le Roy ou M. le chancellier « de toutes les contraventions et de leurs diligences pour « les faire cesser. Cela fut exactement exécuté à Paris. « M. le comte de Chiverny, chancellier de France, étoit « averti tous les jours de ce qui s'y passoit et y donnoit « ses ordres comme chef de la police. Un arrêt du Conseil « nous rend témoignage de cette vérité. Voicy ce qu'il « contient :

« Le Roy en son conseil, en considération et pour re-« connaissance des peines et du travail que prennent jour-« nellement le sieur comte de Chiverny, chancelier de « France, chef de la police, le lieutenant civil et le pro-« cureur de Sa Majesté au Châtelet, ordonne qu'ils auront « chacun cent jettons par an, à prendre sur les amendes « dudit Châtelet. Ordonnant que sur les mandements et « acquits qui en seront expédiez et signez par lesdits lieu-« tenant de police et procureur de Sa Majesté audit Châ-« telet, au receveur desdites amendes, la dépense qu'il « aura faite pour ce regard lui soit allouée en compte. « Fait au conseil du Roy tenu à Paris, le 27 sep-« tembre 1594. Signé, Fayet[2]. »

M. Perraut, président à la chambre des comptes, mort en 1661, fonda, par un testament, en mémoire de Henri II, prince de Condé, un service solennel qui devait être suivi d'une oraison funèbre. Il fit en même temps les fonds nécessaires à la fourniture annuelle de quatre bourses de jetons de quatre-vingts livres chacune, qui seraient don-

[1] Delamare, *Traité de la police*. Paris, 1722, t. I, p. 136.

[2] *Livre noir neuf*, fol. 218.

nées trois aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu assistant au service et la quatrième au prédicateur ayant prononcé l'oraison funèbre [1]. Des jetons spéciaux ont été frappés pour cette fondation.

En 1747, M. le Normant de Tournehem, directeur général des bâtiments, chargea les membres de l'Académie de peinture, s'occupant d'histoire, de faire chacun, pour le roi, un tableau dont le sujet leur fut laissé. A cette occasion, il envoya six médailles d'or et six bourses de jetons destinées aux artistes qui auraient été jugés avoir le mieux réussi. Les académiciens ne voulurent pas faire de choix, et se partagèrent cet envoi [2].

Nicolas de la Pinte de Livry, chanoine prémontré, évêque *in partibus* de Callinique, coadjuteur de Mâcon, avait fait de nombreux dons à la bibliothèque de la ville de Paris; il avait, en outre, laissé au bibliothécaire une somme de 600 livres destinée à l'acquisition d'ouvrages sur l'histoire naturelle. Le bureau de la ville, désireux de reconnaître ces libéralités, décida par délibération du 1er février 1787, qu'il serait écrit à l'évêque et qu'il lui serait fait hommage d'une bourse de jetons. Le prélat, ainsi qu'il résulte de sa lettre du 21 mars suivant, considéra ce présent comme très-flatteur [3].

§ IX.

On remplaçait quelquefois par des jetons certaines distributions auparavant faites en nature. Ainsi, les conseil-

[1] *Mercure*, avril 1681, p. 365.

[2] *Mercure*, octobre 1747, p. 122.

[3] *Histoire générale de Paris*, loc. cit., p. 192.

lers de ville, à Paris, jouissaient, dès avant 1537, du droit d'hypocras, épices, torches, cierges et bougies. A une époque qui n'est pas précisée, entre 1581 et 1583 suivant toute apparence, il fut décidé que le droit d'hypocras et d'épices seulement serait remplacé par un demi-cent de jetons d'argent, du poids de dix onces, qui, le premier jour de l'année, serait délivré aux conseillers, avec une bourse de velours vert [1]. L'hypocras, qui était du vin préparé avec du miel et des aromates [2], se distribuait aux prévôt des marchands, échevins et autres membres du bureau, ainsi qu'aux conseillers de ville et quartiniers, six fois par année aux époques suivantes : Toussaint, Saint-Martin, Noël, Rois, Chandeleur, Carême prenant [3].

Par une conséquence naturelle de cet ordre d'idées, le bureau de la ville décida, le 24 août 1579, qu'il serait alloué vingt-cinq jetons à chacun des quartiniers, qui réclamaient la jouissance de certains droits [4].

§ X.

Dans quelques circonstances, comme on va le voir, la remise de jetons semble devoir être considérée comme une sorte d'hommage prenant sa source dans les anciens usages féodaux.

Chaque année les secrétaires du roi donnaient au chancelier une bourse de jetons, le jour de la Saint-Jean Porte

[1] Du Breul, *loc. cit.*

[2] Le Grand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*. Paris, 1815, t. III, p. 66.

[3] Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 633.

[4] Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, première partie, p. 167.

latine (6 mai). Cette bourse fut présentée à Louis XV pendant tout le temps qu'il tint les sceaux lui-même [1].

L'ordre de Saint-Louis offrait une bourse au roi lorsqu'il rendait ses comptes ; en 1752, cet hommage fut également fait au dauphin [2].

La Société royale de médecine de Paris présentait au roi les volumes de ses Mémoires aussitôt qu'ils paraissaient; elle lui remettait en même temps, comme protecteur et fondateur de l'établissement, un jeton d'or [3].

§ XI.

La délivrance de jetons constituait d autres fois un véritable droit de bienvenue, ainsi que l'établissent les exemples suivants :

A Paris, dans le siècle dernier, le quartinier entrant était tenu de remettre cent cinquante jetons au doyen et cent seulement à chacun de ses autres confrères; en outre, le jour de la Saint-Laurent (10 août), il devait faire une seconde distribution de jetons, s'élevant pour le doyen à soixante-douze et pour les autres à soixante. Il faut signaler ici une habitude singulière qui s'était introduite dans la compagnie : celui qui se mariait devait, comme droit de chevet, une bourse de vingt jetons à chacun de ses collègues : ces bourses remplaçaient un repas qui avait été supprimé [4].

Lors de leur réception, les monnayeurs, ajusteurs et

[1] *Mercure*, juin 1757, deuxième volume, p. 189.

[2] *Id.*, avril 1752, p. 188.

[3] Poncelin de la Roche Tilhac, *Mémorial de l'Europe*, 1785.

[4] Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, première partie, p. 203.

tailleresses de la monnaie de Paris distribuaient des jetons à tous les membres de la compagnie ; pour les premiers, cette distribution s'étendait aux directeurs général et particulier, aux juges-gardes et au greffier de la cour [1].

§ XII.

Comme moyen de donner de l'exactitude, les jetons ont été employés dans les diverses académies, Académies française, des sciences, de chirurgie, ainsi que dans plusieurs assemblées. A chaque séance, un exemplaire était remis aux membres présents; quelquefois même les assistants se partageaient les jetons destinés aux absents : aussi l'on avait donné le nom de jetonniers aux académiciens qui se faisaient remarquer par leur assiduité aux réunions. Cet usage s'est continué jusqu'à nos jours pour la plupart des sociétés savantes. Il est également suivi par les sociétés industrielles, où souvent le jeton a une valeur fictive assez élevée. Il est aussi pratiqué par l'administration, surtout pour les commissions qui renferment dans leur sein des personnes étrangères au service.

Les jetons des corporations de métiers étaient essentiellement rémunératoires. Les aspirants à la maîtrise, devant justifier de leur capacité, étaient astreints à passer un examen et même à exécuter un travail qui portait généralement le nom de chef-d'œuvre; il parut convenable d'allouer une indemnité aux membres de la corporation chargés de la réception, qui devaient nécessairement consacrer à ce service un temps assez long.

[1] *Traité des monnoies*, deuxième volume, p. 317.

L'indemnité se payait en argent ou en jetons, quelquefois sous les deux formes à la fois.

Quelquefois aussi des jetons étaient donnés aux maîtres présents lors des assemblées qui avaient lieu dans l'intérêt de la communauté.

§ XIII.

Je ne crois pas devoir passer sous silence une série de pièces qui ne s'expliquent guère à la première vue, et qui, sans être des jetons proprement dits, rentrent cependant, jusqu'à un certain point, dans cette catégorie, au moins comme apparence.

Les fruitiers de Paris désignaient les lots de beurre, œufs et fromages qu'ils achetaient sur les halles d'approvisionnement, au moyen de marques arbitraires, pièces de monnaies, jetons, etc. Il résultait plus d'un inconvénient de cette habitude, car la même marque pouvait être employée par diverses personnes : l'administration pensa, dès lors, que, dans l'intérêt du bon ordre, il convenait de réglementer ce service. Une ordonnance de police du 11 avril 1698 [1] disposa, en conséquence, que tous les maîtres fruitiers mettraient sur chacun des paniers et parts qui leur écherraient une marque de cuivre égale où seraient inscrites les deux premières lettres de leur nom ; elle interdit en même temps l'usage de tout autre signe distinctif, sous peine de perte du lotissement et de 100 livres d'amende. Plus tard, une note mise à la suite d'une sentence de police du 9 mars 1703 [2] modifia cette mesure : elle

[1] Delamare, *loc. cit.*, t. II, p. 820.

[2] *Statuts des pâtissiers*, 1757, p. 89.

prévint ceux qui voudraient acheter sur le carreau du beurre et d'autres denrées, de se munir, pour le lotissement, de pièces de cuivre de la largeur d'une pièce de 18 sous, un peu plus épaisse, portant d'un côté le nom du maître et de l'autre l'année.

Les pièces fabriquées pour satisfaire à ces dispositions sont tantôt frappées, tantôt gravées au burin, tantôt marquées au moyen de poinçons. Leur usage a été reconnu si commode, qu'il est encore en pratique aujourd'hui sur les marchés en gros.

§ XIV.

En dehors des données générales qui précèdent, il est un point sur lequel je ne crois pas inutile de dire quelques mots : il s'agit du mode à suivre pour la description des jetons.

En décrivant une médaille grecque ou romaine, on dit que la tête dont elle est empreinte est tournée à droite, par exemple, quand elle est tournée vers la droite de la personne qui la regarde.

Cette méthode, qui, naturellement, s'est étendue à tous les monuments métalliques, ne devrait pas, à mon sens, être appliquée à des pièces chargées fréquemment de la réprésentation d'armoiries. En effet, pour l'héraldiste, l'écu est, en réalité, un personnage animé, dont la droite fait face à la gauche de son vis-à-vis ; cette manière d'envisager la position relative des choses, qui est une des règles fondamentales du blason, me semble devoir être rigoureusement suivie lorsqu'il s'agit de jetons. N'est-il pas, en effet, quelque peu singulier d'employer le mot *droite* ou *dextre* dans un sens tout à fait opposé, suivant que l'on

décrit la face d'une pièce portant une effigie ou son revers empreint d'un écusson armorié? Ne peut-il pas résulter de ce système des erreurs, des ambiguïtés toujours fâcheuses? En conséquence, pour la description des jetons, je proposerai d'employer, exclusivement dans le sens héraldique, les mots droite et gauche. Ce système, que j'ai mis en avant il y a longtemps déjà, a été accueilli par plus d'un collectionneur.

Je termine ici mon travail qui, malgré la longueur qu'on lui reprochera peut-être, est encore bien incomplet; car les diverses questions que j'ai abordées sont loin d'être toutes résolues, quelque soin que j'aie pris pour arriver à un résultat satisfaisant.

A. d'Affry de la Monnoye.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule, par A. Fillioux, 1867, in-8° de 348 p., avec 6 pl.

Nous accomplissons ici une tâche plus pénible que difficile en venant combattre le système développé avec conviction, dans ce volume, par l'honorable conservateur du musée de Guéret. Nous regrettons beaucoup, en effet, de nous mettre en opposition avec un antiquaire si dévoué, un collègue si convaincu de la réalité de son point de vue, un chercheur dont la bonne foi est, de l'avis de chacun, au-dessus de tout soupçon. Mais l'intérêt de la vérité nous impose des devoirs, et nous demandons à M. Fillioux lui-même de nous donner la force et le courage de les accomplir, en nous octroyant un généreux pardon : mieux vaut d'ailleurs donner à un livre la publicité d'une critique polie et mesurée, que l'enterrer sous le silence et l'oubli.

Il y a deux manières de faire de l'archéologie ou de la numismatique : à l'aide des seuls livres, plus ou moins modernes, publiés sur ces matières, ou à l'aide des monuments combinés avec une connaissance approfondie des vieux textes.

La première est l'ancienne, elle a fait son temps; on ne la pratique plus guère aujourd'hui. C'est une méthode dangereuse et pleine de déceptions; on vit ainsi par l'esprit des autres, on épouse leurs erreurs, et on perd le plus subtil de son propre jugement, c'est-à-dire cette verve féconde qui éclaire souvent les questions difficiles de lumières inattendues.

L'autre, qui est pour ainsi dire née avec notre génération, et qui, littérairement parlant, est peut-être le seul côté original de notre époque, consiste à contrôler tout ce que nos devanciers ont écrit, dessiné, publié, et à refaire à nouveau l'appareil scientifique; c'est-à-dire à étudier longtemps les monuments, à vivre avec eux, et au milieu d'eux, et à ne les quitter que lorsqu'on a trouvé une solution fortement motivée.

Évidemment M. Fillioux a lu trop rapidement ou dans des traductions défectueuses les auteurs antiques, ce qui le conduit à poser des principes contestables. Ainsi, par exemple, il dit, p. 24 :

« Il résulte d'un texte d'Hérodote (lib. I, cap. CXXXIX) que les Perses avaient pour usage de faire suivre les noms des personnages illustres de la lettre S: le *sigma* des Ioniens, ou le *san* des Doriens; or sur quatre médailles à nous connues, la légende *Vercingetorixs* se termine par un S. Cette coutume, ainsi que tant d'autres empruntées à la Perse, pourrait s'être conservée dans la Gaule, et on y trouverait alors une explication plausible de cet S complémentaire ajouté au nom de Vercingétorix. »

Or Hérodote dit exactement le contraire de ce qui lui est attribué : « Leurs noms qui sont empruntés ou des qualités du corps ou de la dignité des personnes, se terminent par cette lettre que les Doriens appellent *san*, et les Ioniens *sigma*; et, si vous y faites attention, vous reconnaîtrez que les noms des Perses finissent *tous* de la même manière, sans exception : εὑρήσεις τελευτῶντα τῶν Περσέων τὰ οὐνόματα, οὐ τὰ μέν, τὰ δ'οὔ, ἀλλὰ πάντα ὁμοίως. » Et de plus cet S placé à la fin des noms était si peu destiné à désigner les personnages illustres que, toujours au dire d'Hérodote, les Perses n'y avaient pas fait attention : τὸ Πέρσας, μὲν αὐτοὺς λέληθε; les Grecs seulement s'en étaient aperçu, ἡμέας μέντοι οὔ.

Si sur les deniers de la famille Æmilia nous lisons PAXS, ce n'est probablement pas parce que les Romains ont voulu appliquer à la Paix un honneur conforme à la mode qui n'existait pas

chez les Perses. Il est bon, du reste, de faire remarquer qu'Hérodote avait trop généralisé en parlant de l'orthographe perse. Voyez les noms originaux dans les inscriptions achéménides : *Vistaçpa* (Hystaspe), *Daryavus* (Darius), *Arsama* (Arsamès), *Hakhamanis* (Achæmenès), *Khsayarsa* (Xerxès), *Artakhsathra* (Artaxerce)[1]. L'S qui paraît quelquefois à la fin des noms tient à l'origine grammaticale, et nullement à une addition honorable.

M. Fillioux a conçu et élaboré son singulier système d'interprétation des monnaies gauloises, à la lecture d'une de ces lettres de Duchalais dans lesquelles ce regretté et habile antiquaire prodiguait à ses correspondants les trésors de sa verve un peu aventureuse. Nous avons entre les mains une lettre à peu près semblable à celle qui fut adressée à M. Fillioux. Mais il est très-remarquable que dans ses écrits destinés à la publicité, Duchalais faisait preuve d'une grande réserve et d'une circonspection poussée quelquefois jusqu'à la timidité, témoins nombre de monnaies, réellement gauloises, classées dans son *Catalogue* parmi les pannoniennes, contre le sentiment commun.

Dans cette lettre, Duchalais avance que « l'Apollon du droit « des monnaies arvernes du temps de Vercingétorix c'est Bélénus, « que le cheval du revers est l'emblême de la course du Soleil, « *sol invictus;* le ∽ le signe du cours des astres, comme l'avait « dit M. Lambert; le vase enfin, un *athlon* ou prix de la course « dont parle le vieux et obscur Pindare (p. 12 et 13). »

M. Lambert, dont le nom a été cité à tort par Duchalais, n'avait cependant pas proposé cette interprétation du symbole ∽, ou s'il l'avait fait, ce n'avait été qu'en l'appliquant aux phases de la lune, et avec une défiance que motivait la faiblesse de ses arguments.

« Mais quelle est la valeur de ce symbole, dit notre estimable

[1] J. Oppert, *Les Inscript. des Achéménides conçues dans l'idiome des anciens Perses*. Paris, 1852.

« confrère, parmi les mythes religieux de la Gaule? ici commence « une difficulté sérieuse, car il est plus facile de constater sa « présence que de rendre raison des motifs qui l'avaient fait « employer. *Cependant en examinant la forme de quelques figures « de ce genre, nous avons cru reconnaître que ce symbole aurait « été composé dans l'origine de deux croissants opposés, super- « posés et réunis par l'un des points extrêmes; ce pourrait être « alors une manière d'exprimer la course ou la révolution de « l'astre qui préside aux nuits.* »

Duchalais a donc commis une erreur regrettable en étendant à tous les astres, l'interprétation appliquée par M. Lambert avec une défiance évidente, au cours de la lune; il a ainsi ouvert la porte à un ordre d'idées dangereux, et encouragé M. Fillioux à traiter d'une manière empirique tous les symboles plus ou moins explicites des monnaies gauloises.

Pourquoi M. Fillioux n'a-t-il pas pris connaissance d'une lettre beaucoup plus sage de Duchalais, adressée à mon ami M. Anatole de Barthélemy, quelque temps avant sa mort, et publiée par ce dernier dans le vol. 1er de la 4e série de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Il aurait vu que Duchalais ne ratifiait pas, dans cette lettre qui est comme son testament numismatique, les idées qu'il avait un peu légèrement émises à l'égard du symbole ∽; de plus, en consultant la seconde partie du travail de M. Lambert, il se serait aperçu que notre estimable confrère n'y reproduisait plus l'hypothèse énoncée plus haut.

Ainsi la base, l'unique base toute moderne d'ailleurs du système de M. Fillioux manque absolument d'appui.

Examinons maintenant si, dans ses applications, ce système est plus heureux.

Pour interpréter sainement les figures et les symboles des monnaies gauloises, il faut, comme nous le disions tout à l'heure, en avoir beaucoup manié, les avoir souvent comparées entre elles, lentement et à loisir, rejetant les exemplaires imparfaits comme travail et comme frappe, pour s'appliquer surtout aux

monnaies typiques qui ouvrent les séries, aux monnaies-mères si je puis dire ainsi.

De plus, il faut se défier, en beaucoup de cas, des planches publiées jusqu'à ce jour, notamment de celles obtenues par la lithographie qui laissent trop de prise à l'initiative personnelle de l'artiste, j'allais dire de l'ouvrier lithographe, souvent très-étranger aux figures qu'il interprète.

Or M. Fillioux ne paraît pas posséder de collection de médailles, et il avoue ne pas connaître la plus remarquable de toutes, celle de notre maître et ami M. de Saulcy.

Il ignore également la composition de celles de MM. de La Saussaye et de Lagoy aujourd'hui au musée de Lyon, et au Cabinet impérial (collection de Luynes).

Peut-être la nôtre qui ne contient cependant que six ou sept types, lui eût-elle aussi fourni des lumières salutaires comme nous le verrons plus bas; enfin, il n'a idée des nombreux et curieux exemplaires qui ont passé dans les mains patientes et dévouées de M. Lambert, que par les vingt-neuf planches qui accompagnent son œuvre, planches, disons-le tout de suite, qui ont été maltraitées par les deux lithographes chargés d'interpréter sur pierre les dessins de notre honorable confrère, car ces deux artistes y ont visiblement laissé chacun son style propre; ce qui donne à ces deux séries de planches des aspects tout à fait différents[1].

Nous allons voir combien il est dangereux de donner pour point d'appui à un système, des descriptions souvent incomplètes ou erronées, échappées à une rédaction qui n'entend nullement en faire le pivot d'une argumentation systématique, ou des figures qui, passant successivement par les mains d'un

[1] Qu'on ouvre l'ouvrage de Riccio sur les médailles consulaires, on y verra la même bigarrure entre les planches de l'ouvrage proprement dit et celles du supplément : disons que ni les unes ni les autres ne sont à la hauteur du sujet.

dessinateur et d'un ouvrier lithographe, s'éloignent de plus en plus des originaux et ouvrent ainsi la porte à des interprétations défectueuses.

Exposons d'abord, en peu de mots, le système de M. Fillioux : partant de l'idée vraie sans doute que les Gaulois s'occupaient d'astrologie et peut-être aussi d'astronomie, mais s'appuyant sur ce fait erroné, qu'un symbole au moins, de l'aveu de MM. Lambert et Duchalais, exprimait le cours des astres sur les monnaies de nos ancêtres, M. Fillioux, sans demander sur quelles données antiques reposent les systèmes qu'il adopte, en a conclu que toutes les représentations qui sont figurées sur ces monuments, avaient trait aux divers aspects du ciel à certains moments de l'année, du mois et du jour.

Cette conviction il l'a puisée, dit-il, au début de ses études, dans l'examen d'une partie des médailles des trésors de Pionsat et de Bridiers.

Mais bientôt, ajoute-t-il, « il a étendu ses observations sur « une plus vaste échelle, et parcouru avec le plus grand soin « tout le catalogue des monnaies gauloises de la bibliothèque « impériale, dressé avec tant d'art par notre ami feu Duchalais « et enrichi par ses soins de notices qui ont eu en leur temps « l'approbation de tous les maîtres de la science.

« Après avoir étudié, comparé l'un avec l'autre chaque type « décrit dans l'excellent guide dont nous avions fait choix, nous « sommes arrivé à ce résultat inespéré que dans une énumération de plus de huit cents pièces, *pas une* de celles ayant un « caractère symbolique, n'est venu contrarier *nos idées pré-« conçues*. Un très-grand nombre, au contraire, les corroborait « par de nouveaux exemples; enfin, est-ce illusion de notre « part, nous avons retrouvé dans cette grande collection tout un « curieux ensemble de symboles nous fournissant des explica-« tions acceptables des principales constellations de l'hémisphère « septentrional ou boréal, presque au complet, c'est-à-dire « dans la forte proportion d'au moins vingt-cinq sur trente. »

Nous allons voir dans quel ordre de faits étranges un système qui a sa source dans des *idées préconçues* peut conduire un docte et bien estimable antiquaire.

Prenons au début, comme M. Fillioux, le cheval si fréquent sur les monnaies gauloises. Le cheval de la médaille BPIINOS, enfermé dans un temple distyle, que l'on assimile communément à la jument, symbole de la déesse Epona, et celui, à pose rétrospective, des monnaies du Luxembourg ou des Trévires, deviennent, pour l'auteur, le signe ou « l'indication des équinoxes et des solstices. »

« Dans les médailles armoricaines, les symboles placés des « deux côtés des médailles représentent soit des signes zodia- « caux, soit d'autres constellations. »

Puis, s'appuyant sur un fait erroné, il regarde les deux tableaux frangés qui, sur certaines médailles[1], flottent, à ce qu'il croit, aux deux extrémités de la clef à double panneton, comme « précisant l'époque de l'équinoxe d'automne, parce que la lyre « placée sous le cheval du revers de ces médailles est tournée « à droite, et qu'il est à noter qu'en automne, la constellation « de la lyre se trouve dans la partie occidentale du ciel. »

Il est visible d'après les planches mêmes de M. Lambert, que l'un des tableaux seulement tient à l'appendice horizontal appelé clef par notre confrère, et *libella* ou niveau par M. Fillioux, tandis que l'autre est très-certainement fixé au dos ou au col de l'aurige[2]. Dès lors, il ne peut plus être question d'équilibre, de partage et par conséquent d'équinoxe.

Quant à la lyre, elle n'est couchée évidemment que pour donner place aux vestiges de l'inscription ΦΙΛΙΠΠΟΥ gravée plus

[1] Cf. Lambert, *Numism. gaul. du nord-ouest de la France*, 1re partie, pl. IV, nos 13, 14, 15, 17 et 18.

[2] Voir la représentation que nous avons donnée de cette figure, *Revue numism.*, année 1850, pl. IV, n° 5; on y voit clairement que l'un des tableaux ne tient pas à l'extrémité de l'appendice horizontal.

bas, vestiges que M. Fillioux interprète cependant comme étant le symbole de la constellation Cassiopée!

Ajoutons, pour comprendre ce qui va suivre, que le tableau quadrilatère qui flotte si souvent devant le cheval androcéphale est pour l'auteur le signe de la présence d'Orion.

« La concomitance de ces signes dans le ciel, dit-il, existe « en décembre; à cette époque, Orion est levé, la lyre se couche « et Cassiopée paraît au haut du pôle boréal.»

Telle est l'explication que donne M. Fillioux des médailles de la pl. IV de la 1re partie de l'ouvrage de M. Lambert, nos 13 à 18; nous avons dû citer textuellement, tant est singulière la manière de voir de l'auteur.

Le sanglier et l'hippocampe donnent lieu à des hypothèses tout aussi bizarres; le sanglier devient dans ce système l'équivalent de la grande ourse, et l'hippocampe celui du capricorne.

Si toutes ces suppositions reposaient sur des observations faites avec soin, au vu des monuments, et sous le contrôle d'une critique vigilante, je comprendrais que M. Fillioux eût pu se croire autorisé à persévérer dans cette voie dangereuse et empirique; mais il n'en est rien, lorsque Duchalais se trompe évidemment, et sans conteste possible, c'est précisément là que s'arrête M. Fillioux, non pour réformer l'auteur en défaut, mais pour profiter de ce *lapsus calami* et en déduire quelque fait étrange, qui désoriente le lecteur, mais fortifie d'autant plus l'auteur.

Je prends, par exemple, le symbole de l'hippocampe.

Duchalais, on l'a peut-être déjà remarqué, s'est évidemment trompé en disant dans la description de l'exemplaire n° 776 de son *Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet impérial*, que les rinceaux ou cordons perlés à l'extrémité desquels sont attachés les quatre petites têtes, *sortent de la bouche et de la nuque de l'hippocampe* placé sur le sommet de la tête centrale.

Y a-t-il là une faute de copiste ou Duchalais induit en erreur par l'état incomplet de l'exemplaire du Cabinet, magnifique toutefois de conservation, a-t-il cru voir réellement ce qu'il

a décrit, toujours est-il, qu'après tout ce que j'ai dit sur ce type dès 1850, c'était là un de ces faits extraordinaires qui méritait bien examen, et devait engager l'auteur à se procurer au moins un bon cliché de cette médaille, puisqu'il voulait en faire un des points d'appui de son système.

Un simple coup d'œil jeté sur les nos 1 à 4 de la pl. III de la *Revue numismatique* de l'année 1850 dans lesquels nous avons donné pour la première fois la représentation de ces curieuses monnaies, aurait convaincu M. Fillioux de l'erreur de Duchalais.

N'oublions pas cependant que notre regretté confrère écrivait son livre en 1846, époque jusqu'à laquelle peu de personnes avaient étudié les médailles armoricaines, sauf M. Lambert qui deux ans auparavant, avait nettement caractérisé le type de la lyre [1] qui est le même que celui de l'hippocampe.

Aujourd'hui l'on possède un grand nombre de pièces d'or à l'hippocampe identiques à celles du Cabinet des médailles, qui ne laissent aucun doute sur le départ des cordons perlés. Ces attaches sont soudées au haut du front et de la nuque du dieu, personnage aux traits violents et à la chevelure en désordre que nous avons assimilé, dans nos études antérieures, à l'Ogmios de Lucien [2].

Dès lors tombent complétement les idées de M. Fillioux qui se rappelant la fonction voyageuse de l'hippocampe dans l'antiquité, le représente comme entraînant dans l'espace céleste les quatre planètes principales caractérisées par les quatre petites têtes du droit de ces médailles.

L'hippocampe n'est ici qu'un accessoire du même ordre que la lyre et le sanglier. C'est l'effigie centrale qui régit et gouverne

[1] M. Lambert, tout en dessinant exactement ce type, ne décrit pas le revers autrement qu'en disant : Personnage tenant la double clef élevée et deux péplum en avant et en arrière, sans indiquer leur point d'attache.

[2] *Revue numism.*, 1850, t. XV, p. 85 et 165. — Ce rapprochement a été aussi indiqué par M. de Longpérier, dans la *Revue archéologique*, septembre 1849, t. VI, p. 387.

les quatre petites têtes qui l'entourent gaiement, les yeux très-ouverts, en s'en rapprochant autant qu'elles le peuvent.

Voici, toujours dans l'explication du symbole de l'hippocampe, un autre exemple de l'erreur dans laquelle peut tomber un auteur qui est imbu d'idées préconçues.

M. Fillioux examine (page 171) le bronze aux deux hippocampes adossés de l'ancienne collection Drouet, qui m'appartient aujourd'hui. C'est le n° 1 de la planche VIII du 1er vol. de M. Lambert.

M Fillioux le décrit ainsi d'après la lithographie : « Tête « d'homme à gauche, en face deux grands S perlés posés ver- « ticalement, l'un au-dessus de l'autre, en accolade.

« ℞ Deux hippocampes adossés au milieu du champ, celui « de droite tient avec l'extrémité de sa queue le symbole S par « le milieu ; celui de gauche saisit de la même manière un autre « symbole ; à droite triangle, très-aigu semblable à un fer de « flèche, à gauche un signe en forme de corne de bélier ; au- « dessus des hippocampes, double ligne ondulée (serpent ?) »

Complétant sa description toujours au vu de la lithographie précitée, il ajoute :

« Nous trouverons un très-grand intérêt dans le groupe des « hippocampes adossés, leur caractère biforme est mis en évi- « dence ; ils n'ont pas de pieds, mais *leurs queues sont prenantes*.

« Celui placé à droite saisit avec sa queue *le symbole* S *par le* « *milieu*, celui de gauche tient de la même manière un autre « symbole dont la signification nous échappe ; mais l'ensemble « du groupe principal nous paraît devoir désigner les deux « équinoxes, et nous croyons trouver la confirmation de cette « conjecture *dans le fait de l'hippocampe tenant avec sa queue le* « *symbole* S *par le milieu ;* l'hippocampe placé à droite a, près « de lui, un triangle très-aigu assez semblable à un fer de « lance ; au-dessus du groupe : un serpent.

« Ces divers emblêmes ont rapport aux constellations sui- « vantes : le bélier, le capricorne, le triangle et le serpent, qui

« apparaissent ensemble le soir, en septembre, et constituent un « des aspects du ciel, à l'époque de l'équinoxe. »

Faut-il dire que tout ceci est complétement imaginaire ; il n'y a ici ni capricorne, ni symbole de l'S pas plus au revers qu'au droit, les queues des hippocampes ne sont nullement *prenantes ;* elles sont simplement bifurquées comme il arrive à celle de tous les poissons, mais c'est tout; et notons que j'ai, en écrivant ces lignes l'exemplaire sous les yeux. Le prétendu serpent du haut, n'est que les crêtes ou panaches qui ornent les têtes des hippocampes, panaches qui décorent de la même manière la tête du droit, le bélier n'est autre qu'une tige recourbée absolument comme serait un petit carnyx, trompette de guerre des Gaulois; enfin l'objet placé de l'autre côté ressemble à la lettre A, sans qu'il me soit possible de dire si réellement c'est une lettre.

Si nous prolongions l'examen du livre de M. Fillioux, nous verrions toujours notre honorable confrère malheureusement porté à dénaturer, sur la foi de figures décevantes ou de descriptions hasardées, le vrai caractère des choses ; c'est ainsi qu'il prend (pag. 178 et 180) l'oreille [1] d'Apollon pour le manche d'un ornement de tête destiné à fixer la couronne à la chevelure, et les ailes du génie pour deux groupes de fruits (raisins et épis), fixés aux deux extrémités d'un bâton.

Nous possédons encore cette médaille, la même qui faisait partie de la collection Drouet, et nous pouvons certifier que l'auteur est, sur les deux points, complétement dans l'erreur. (Voir *Rev. num.*, 1850, pl. II, n° 4.)

On sent à la lecture du livre de M. Fillioux qu'il n'a pas

[1] M. Fillioux croit qu'on regarde communément les trois points qui terminent l'oreille comme la représentation d'un pendant d'oreille (p. 180). M. Lambert, il est vrai, l'a dit incidemment, mais l'examen de la figure 3 sur la pl. II de la *Revue numism.* 1850 ne permet plus d'y voir qu'un modelé sommaire du bas de l'oreille.

assez vécu avec les originaux des médailles sur lesquelles il fait reposer son système.

Une connaissance plus approfondie de la matière, acquise au toucher même des monuments, ne lui aurait pas permis, un seul instant, de soutenir l'échafaudage singulier édifié dans son livre.

M. Fillioux a partagé l'erreur de M. Monin qui, regardant l'ouvrage de Duchalais comme donnant le dernier mot de la science des monnaies gauloises, a négligé de s'enquérir des progrès accomplis jusqu'à ce jour.

Honorons nos devanciers; ils nous ont ouvert la voie, mais ne nous croyons pas forcés d'accepter sans contrôle leurs opinions scientifiques, voire même les dessins de leurs ouvrages ; car l'expérience démontre que peu de personnes peuvent reproduire complétement les figures toujours oblitérées ou très-incomplètes qui chargent le champ des médailles gauloises.

Un reproche grave que je ferai à M. Fillioux, et qui confirmera la pensée que je viens d'émettre sur la cause principale de ses erreurs, s'adresse à la coutume qu'il adopte de commencer l'examen des séries de monnaies par les plus dégénérées ; c'est ainsi qu'il débute par les grossiers potins des plus basses époques de l'autonomie gauloise, pour terminer par les médailles d'or et d'argent les plus soignées et les plus anciennes. C'est ainsi encore qu'envisageant les types de l'or belge, il examine d'abord ceux que leur dégénérescence évidente fait classer par tout le monde à la dernière période de ce monnayage.

La bizarrerie, l'incohérence des types l'attire et le passionne lorsque au contraire, il devrait rejeter ces types comme le produit d'un art à son déclin, et qui ne se comprend plus lui-même.

Il y a longtemps que grâce à l'illustre Lelewel, les numismatistes sont édifiés sur la marche de l'art monétaire aux époques antiques et au moyen âge; la période de floraison a toujours

marqué le début du type; sa dégénérescence et sa dislocation ont suivi une période descendante facile à constater aujourd'hui dans toutes les séries; de sorte que deux types d'une même série étant donnés, on peut affirmer que le plus barbare est le plus moderne, ce qui ne veut pas dire assurément que les derniers temps de l'autonomie n'ont pas fourni des monnaies très-belles de style et d'exécution, je ne parle ici que des monnaies à un type immobilisé.

Je prie encore M. Fillioux de me permettre de lui adresser cette dernière observation ; comment se fait-il qu'ayant emprunté à M Lambert toutes les figures qui chargent cinq de ses six planches, il n'ait pas indiqué dans son texte la source à laquelle il puisait les descriptions qu'il donne, à nouveau, de toutes ces médailles; sa manière d'interpréter les symboles différant complétement de celle de ses devanciers, le lecteur est complétement désorienté, et quelquefois il lui est impossible de retrouver dans les volumes de M. Lambert les médailles citées qui ne sont indiquées que par le cabinet où elles étaient déposées lorsque le bibliothécaire de Bayeux les a étudiées. Je signalerai notamment la médaille du cabinet Drouet de la page 164.

En résumé, l'ouvrage de M. Fillioux entrepris, d'après des idées préconçues et des matériaux entachés d'erreur, ne me paraît pas de nature à faire avancer la science de la numismatique gauloise. Lu par un novice, cet ouvrage serait capable d'accréditer, dans son esprit, les idées les plus étrangères à la matière; mais il est utile à compulser pour ceux qui ont déjà quelque expérience, parce qu'il démontre, d'une manière irréfragable, l'indispensable nécessité de l'étude préalable des monuments originaux, et le danger qu'il y a à faire de la numismatique avec des livres, quel que soit le mérite de ces derniers. Que si M. Fillioux me demandait à quel rôle je prétends réduire les numismatistes en matière gauloise, je lui répondrais amicalement ce que j'ai dit déjà souvent, que la marche de la science

est lente et circonspecte; qu'on doit se borner aujourd'hui à bien lire les médailles épigraphiques, et que quant aux autres, on aura rendu un service suffisant à la science en s'appliquant à bien apprécier la nature plutôt que la valeur des symboles divers qui chargent ces monnaies, sans chercher à en donner une explication précise qui serait prématurée en ce moment.

E. Hucher.

Notice historique sur la médaille frappée à la Monnaie de Paris en souvenir de l'expulsion des Anglais de 1451 à 1460, par A. Vallet de Viriville. Paris, 1867, grand in-8° de 56 pages, avec 5 planches.

Le titre de cette notice promet moins qu'elle ne donne, car l'auteur y décrit et y commente non-seulement la médaille de 1451, mais la série aussi complète que possible des médailles frappées pour le même motif et pendant la période mentionnée.

Sous la plume de l'historien de Charles VII, ce sujet devait être traité *ex professo*. En effet, l'ouvrage de M. Vallet de Viriville renferme les plus curieuses informations et c'est une étude des plus fécondes en révélations sur les usages de ce temps, sur les emblêmes du roi, etc., etc.; mais en l'examinant à la loupe du numismatiste, on pourrait y remarquer quelques assertions douteuses. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il s'agit de points de détail qui n'enlèveraient rien, en supposant mes critiques fondées, au mérite sérieux et incontestable de l'ensemble du livre. Toutefois, c'est comme de raison sur ces points que j'attirerai l'attention de l'auteur qui, j'en suis assuré, me saura gré de discuter avec lui ce qui m'a paru discutable dans son remarquable travail.

Je m'arrêterai particulièrement sur le premier des monuments que M. Vallet de Viriville a commentés, et comme le désaccord

qui me sépare de lui n'est pas sans quelque importance, j'en donnerai une nouvelle description. C'est le moyen le plus expéditif d'exposer clairement en quoi et pourquoi nous différons. Ce monument est une grande médaille d'or, sur laquelle paraît d'un côté l'écu des armes de France surmonté de la couronne royale et du chiffre couronné du roi (K) placé entre deux branches de rosier. La légende en deux lignes forme ce quatrain :

quant . je fu . fait . sans diférance .
av . prvdent . roi . ami . de . diev .
on . obeissoit . partovt . en . france .
fors . a . calais . qvi est . fort . liev .

Au revers, autour d'une croix cantonnée de fleurs de lis couronnées et de quatre phylactères sur lesquels on lit : DESIRE SVIS, ce second quatrain en légende :

dor . fin . svis , extrait . de . dvcas .
et . fv . fait . pesant . vin . caras .
en . l'an . que . verras . moi . tovrnant .
les . lettres . de . nombre . prenant .

Selon M. Vallet de Viriville, l'avant-dernier mot de la deuxième ligne du deuxième quatrain doit être lu VIII, c'est-à-dire huit en chiffres romains; je crois moi qu'il y a non pas en toutes lettres, mais en lettres, VIN pour vingt. Il me faut confesser que je n'ai pas toujours été de cet avis. Jadis, dans un article intitulé : *La première médaille française,* article qui remonte à l'année 1850[1], et qui était consacré précisément à la pièce qui fait le n° 1 de la notice de mon confrère, j'ai lu VIII; c'est aussi cette version qu'on trouverait dans mon *Catalogue général des camées et autres monuments du Cabinet des médailles* publié en 1858; mais comme il n'est jamais trop tard pour la repentance, et comme je ne veux pas m'épargner, je dois

[1] *Magasin pittoresque,* 18e année, p. 152.

ajouter que j'ai eu d'autant plus de torts en 1850 et en 1858 que longtemps auparavant, dans le *Trésor de numismatique*, Charles Lenormant dont j'étais alors le collaborateur avait lu VIN. A la vérité, dans les premiers temps de cette grande publication (vers 1834), les éditeurs mesuraient si avaricieusement l'espace au texte que les deux rédacteurs, sans justifier leur lecture, se bornèrent à dire qu'en additionnant les lettres numérales, suivant les prescriptions de la légende, on reconnaissait que la médaille datait de 1451, époque de la délivrance du sol français par la reprise de la Normandie sur les Anglais.

Notre lecture du *Trésor de numismatique* était décidément la bonne; c'est du moins ce que je pense maintenant que j'ai serré la question de plus près, grâces à l'intéressante publication de M. Vallet de Viriville. Peut-être pensera-t-on comme moi, si l'on veut suivre mon raisonnement, ou plutôt tout simplement les calculs que cette fois j'ai pris la peine de faire très-attentivement.

Et d'abord, qu'est-ce que le carat mentionné dans le quatrain qu'on lit au revers de notre médaille? La question n'est pas oiseuse, puisque l'excellent dictionnaire de M. Littré ne parle pas du carat dans l'acception qui lui est donnée par notre versificateur. Ce terme qui dérive du grec κεράτιον, silique, est employé ici dans le sens de poids pour l'or; or ce poids qui était encore usité dans les hôtels des monnaies au xve siècle, comme nous l'apprenons par ce vers, tomba rapidement en désuétude, du moins en France, car au commencement du xvie siècle, G. Budé dans un passage de son traité *De Asse et partibus ejus*, publié pour la première fois en 1514, après avoir exposé ce que c'est que le carat, continue en ces termes : « Sed hìc ceratium non ad « pondus, sed ad indicaturam referendum est. Ceratio enim « ponderali gemmarii tantum utuntur, non aurifices, nec gem- « mularii[1]. » Cependant si oublié qu'il ait été dès le xvie siècle, le

[1] *Voy.* page 101 du tome Ier des *Œuvres complètes* de G. Budé, édit. de Bâle de 1557.

souvenir du carat, poids de l'or pour les monnaies, n'était pas entièrement perdu au XVIII[e] siècle, car le Dictionnaire de Trévoux en donne une très-bonne définition : « On a aussi appelé « le *carat de poids*, un poids de la vingt-quatrième partie du « marc, qui est de 192 grains. Il a servi autrefois dans la fabri« cation des monnoies [1] ». C'est là le carat de notre monnaie qui, s'il était encore usité en France au XVI[e] siècle, malgré l'apparence contraire qui me semble résulter du silence de Budé, ne l'était certainement plus au XVII[e] siècle. En effet, non seulement Jean Boizard, conseiller en la cour des monnaies qui semble pourtant avoir su ce que c'était, n'en parle pas dans son *Traité des monnoies* publié en 1692 [2], mais Bouteroüe qui en a parlé, vers le même temps, après avoir dit : « Il y a « encore un autre karat de poids qui pèse la vingt-quatrième « partie du marc dont on se servait autrefois », s'est cru obligé d'appuyer son assertion par la citation de deux pièces qui appartiennent à la série remise en lumière par M. Vallet de Viriville.

De ces pièces, l'une disait :

> de fin or suis, un droit carat pesant.

L'autre :

> dor fin suis extrait de ducas
> et fu fait pesant trois caras.

Or ces pièces, ajoutait Bouteroüe, pesaient, l'une 192 grains, l'autre 576, et ses chiffres sont parfaitement exacts, car la plus pesante existe en nature à la Bibliothèque impériale et vérification faite, elle est en effet de 576 grains, soit trois fois 192 grains. L'assertion du dictionnaire de Trévoux, celle de Bouteroüe, une autre dans le même sens de G. Henischius men-

[1] Voy. au mot *Carat*, édit. de 1771.

[2] Boizard, p. 11, laisse voir qu'il n'ignore pas qu'il y avait eu jadis un carat de poids pour l'or, mais il n'en parle pas expressément.

tionnée plus loin, n'étant pas contestables, il s'ensuit que le carat de nos médailles est invinciblement la vingt-quatrième partie du marc. On ne connaît, du reste, ce curieux passage de Bouteroüe que par Abot de Bazinghen qui le cite au mot *carat* dans son *Traité des monnoies*, publié en 1764, sans nous apprendre d'où il l'a extrait. Il est probable, ainsi que l'a supposé M. Vallet de Viriville, qu'Abot a trouvé ce passage dans une partie restée manuscrite des *Recherches curieuses des monnoies de France* dont nous ne possédons qu'un volume publié en 1666. Abot de Bazinghen ne paraît pas avoir su qu'il existât dans le Cabinet du Roi quelques pièces analogues à celles mentionnées par Bouteroüe et notamment la pièce de trois carats, mais il a fait suivre sa citation d'une remarque qui n'est pas sans valeur. « Le carat, dit-il, étant la vingt-quatrième partie du poids du marc, c'est la raison pourquoi on a employé ce mot pour exprimer un vingt-quatrième degré de la bonté de l'or. » Je ne garantirai pas que ces deux acceptions se soient engendrées l'une de l'autre dans l'ordre admis par Abot de Bazinghen ; mais il est clair qu'elles ont une évidente connexité. J'ai dit que le carat poids monétaire, était tombé de bonne heure en désuétude, *du moins en France ;* si j'ai fait cette réserve, c'est qu'il est possible que l'on ait continué plus tard à s'en servir en Allemagne ou en Hongrie, et peut-être ailleurs. Dans le curieux traité *De Asse et partibus ejus*, publié en 1605 par G. Henischius, on lit à la page 102 que l'une des acceptions du terme *krat* ou *charactus*, c'est d'être pour les monétaires l'équivalent de huit scrupules ou de 192 grains. (3° *Monetariis sunt scrupula octo, seu grana* 192.) Le savant hongrois s'exprime au présent, en 1605 ; au contraire, le français Bouteroüe dit nettement vers 1666, *qu'on s'en servait autrefois*, et sans parler de Budé, Boizard, conseiller en la cour des monnaies, comme nous l'avons dit, qui a énuméré plusieurs acceptions du carat dans son livre daté de 1692, n'a pas jugé utile de mentionner le carat de poids.

Maintenant, le carat de la monnaie n° 1 de M. Vallet de Vi-

riville étant bien et dûment reconnu pour l'équivalent de 192 grains, si cette pièce pesait plus de huit fois 192 grains, si surtout elle pesait au moins vingt fois ce nombre de 192, ne faudrait-il pas corriger la lecture VIII et se résigner à lire VIN au deuxième vers du quatrain inscrit au revers? Or, c'est ce qui se présente. Ma pesée de la pièce en nature qui se trouve au Cabinet impérial, encore plus rigoureuse que celle de M. Vallet de Viriville, donne non pas 80 grammes et une fraction qu'il faudrait pour qu'elle fût de 8 carats, mais 218gr,84 ou 4122 grains, c'est-à-dire non-seulement assez pour faire 20 carats, mais trop, c'est-à-dire 15 grammes 480, soit 282 grains en plus, car pour faire précisément 20 carats, elle ne devrait peser que 203gr,520, ou 3840 grains. Il faut donc en revenir à notre vieille leçon du *Trésor de numismatique.*

On demandera pourquoi ce surplus de près de 2 carats entre le dire de la légende et le poids réel de la pièce? Ce surplus est à la fois beaucoup moins considérable et plus facile à expliquer que le désaccord entre la lecture 8 *carats* et la pesée de la pièce, désaccord signalé dans une note par M. Vallet de Viriville, mais dont il ne s'est pas autrement préoccupé. Je crois pouvoir expliquer ainsi ce surplus. On avait commandé une pièce de 20 carats; le monnayer fit un flan trop pesant dont on se servit malgré cet écart qui n'importait guère, puisqu'il s'agissait, non pas d'une monnaie, mais d'une pièce destinée à être donnée, et dont on ne devait frapper qu'un nombre relativement restreint d'exemplaires.

Une heureuse remarque de M. Vallet de Viriville nous apprend qu'en raison de la devise *désiré suis* qu'on vient de voir dans la description du nº 1, ces médailles avaient nom *Désiré.* On lit, dit M. Vallet de Viriville, dans un inventaire de 1462, dont on doit la publication à M. A. de Barthélemy, l'article suivant :

« *Une pièce d'or nommée Désiré,* 13 *liv.* 15 *sous.* »

J'ai eu la curiosité de rechercher à laquelle des médailles en question s'appliquait ce passage, et j'ai reconnu que ce n'est pas

au n° 1, ainsi que l'a cru M. Vallet de Viriville, c'est-à-dire à une pièce de 20 carats, bien que les pièces de ce poids aient été aussi du nombre des *désirés*. Voici pourquoi. A la date de l'inventaire de la vicomtesse de Rohan en question, 1462, le marc d'or valait 100 livres; par conséquent, une pièce estimée seulement 13 liv. 15 sols ne pouvait peser 20 carats; il s'agit donc nécessairement d'une pièce moindre, et cette pièce, c'est celle de 3 carats, n° 2 de M. Vallet de Viriville. Cette pièce pèse 576 grains, soit 30 grammes 40; pour représenter 13 liv. 15 sols au poids, elle devrait peser quelque chose de plus, soit 34^{gr},375; mais cette différence en moins est une plus-value qui nous apprend qu'on ne l'a pas prisée seulement au poids, et qui implique un certain intérêt d'affection ou de curiosité fort naturel. On objectera peut-être que la devise *Désiré suis* ne se trouve pas sur cette pièce de 3 carats; je répondrai que si la devise n'y est pas, c'est qu'il n'y aurait pas eu assez d'espace pour l'inscrire; mais notre identification prouvée par le calcul n'en est pas moins certaine; il faut croire que l'épithète *désiré*, au masculin, citée par le rédacteur de l'inventaire s'appliquait à toutes les pièces de cette série, aux pièces ou jects, jetons, d'un ou de 3 carats, comme aux plus pesantes. Il y en avait pour tous les appétits ou pour tous les rangs. Ce dernier mot me rappelle à mes devoirs de critique dont m'a éloigné cette digression.

Ainsi que nous l'écrivions, il y a tantôt vingt ans[1], ces médailles, les premières qu'on ait frappées en France, sont issues d'une inspiration de patriotisme et d'une explosion du sentiment national naissant. C'est aussi l'avis de M. Vallet de Viriville, mais le savant professeur veut encore que ces médailles aient été des récompenses militaires, ou même quelque chose comme un ordre de chevalerie. J'ai émis moi-même une opinion à peu près semblable, quoique avec réserve, dans l'article auquel il

[1] Article déjà cité du *Magasin pittoresque* de 1850.

vient d'être fait allusion, mais aujourd'hui, je ne crois plus qu'il faille attribuer ces médailles commémoratives de la délivrance du sol à une pensée royale ou gouvernementale, et surtout je ne crois pas, en dépit des traces de suspension qu'on y signale, qu'elles aient jamais été des précurseurs de notre médaille militaire actuelle. Ce sont des productions spontanées de l'enthousiasme qui s'empara des cœurs français à cette date mémorable de 1451, et tout ce que je puis accorder aux sceptiques qui ne voudraient pas croire à cette antiquité du patriotisme, c'est qu'il put se glisser un peu de courtisannerie dans ces manifestations. Une de ces médailles, — celle-ci, qui pèse 24 carats, un marc juste, ne nous est connue que par une description de Jacques de Bie, p. 129 de sa *France métallique* — porte d'un côté la même légende que la pièce de 20 carats avec la devise *désiré suis*, mais au revers, on lit ce quatrain qui me paraît très-significatif et des plus favorables à ma thèse :

un soi nomant iai . hh . à . donner
faire me fist non pour mabandonner
du poids de XXIIII caras et suis
semblable en loi plus fin estre ne puis.

Notons en passant que nous avons ici la réunion de deux des acceptions du terme carat; la pièce pèse 24 carats et est au titre de 24 carats. Nous verrons tout à l'heure si cette légende ne jette pas quelque lumière sur le point controversé, mais auparavant, je ne puis laisser ignorer au lecteur que M. Vallet de Viriville ne la lit pas comme on la trouve dans Jacques de Bie, et qu'il accuse celui-ci d'avoir estropié le texte. Le savant professeur pense que cette légende doit être divisée en forme de rondeau ou de ballade, avec la devise *Désiré suis* au commencement et à la fin.

Remplaçant par des points les troisième, quatrième et cinquième mots du premier vers qu'il suppose absolument dénaturés, il corrige le deuxième mot *soi* par *roi*, et propose la lecture restituée suivante :

Désiré suis.
Un roi . . . . à donner
Faire me fist, non pour m'abandonner.
Du poids de vingt et quatre caras suis
Semblable en loi ; plus fin estre ne puis.
Désiré suis.

Je ne saurais accepter, je l'avoue, ces corrections arbitraires, car je ne puis croire que l'auteur de la *France métallique*, fort exact, lorsque par exception, il n'invente pas les médailles qu'il publie, ce qui est le cas ici où il n'est que copiste, ait méconnu le mot *roi* pour en faire *soi* et ait forgé de toutes pièces le mot *nommant* qui donne le sens si clair, *un soi nommant*... D'ailleurs il est bon de faire remarquer que toutes les médailles de cette série, connues en nature, sont parfaitement conservées et conséquemment de lecture facile. L'équivoque VIN qu'on a pu lire VIII sur le n° 1 de M. Vallet de Viriville ne tient pas à la défectuosité de l'exemplaire, mais à une erreur du monnayer, soit qu'on veuille croire qu'il a écrit VIII, au lieu de VIN qu'il fallait, soit qu'il ait, par suite de je ne sais quel accident, mal formé les deux jambages non réunis de l'N. Ne corrigeons donc pas une légende qui peut se lire comme elle se présente à nos yeux, et voyons si l'on ne peut comprendre le premier vers tel qu'il est dans la *France métallique*.

Un soi nômant iai. hh., ne serait-ce pas comme s'il y avait : *Le nommé jai. hh.?* Quant à ces lettres IAI.HH qui nous cachent le nom du donateur, il faut attendre pour les interpréter la découverte de quelque document d'archives; c'est là un incognito que nous ne pourrions deviner; mais quoiqu'il en soit, j'induis de ce quatrain que la médaille avait été commandée à la monnaie par X... qui se proposait d'en faire des présents au roi et aux princes, *non pour l'abandonner*, c'est-à-dire, pour qu'elle fût conservée par ces personnages. A l'appui de cette hypothèse, je demanderai un argument à une note manuscrite citée par M. Vallet de Viriville, qui l'a trouvée sur un feuillet de l'exemplaire du *Recueil* de Haultin, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal. Cette note, dont l'auteur, quel qu'il soit, paraît

avoir puisé ses renseignements à bonnes sources, parlant de nos médailles, dit qu'elles furent composées en façon de monnoye, et qu'il en fut forgé « quantité volontairement d'or et d'argent de divers poids, et d'icelles fait présent aux roy et reine de France, princes et princesses de leur sang. » Si cette note dit vrai, comme il y a lieu de le croire, il est clair que *qui voulait*, le nommé IAI.HH, ou tout autre, faisait forger de ces pièces *à donner;* par conséquent il est impossible d'y voir une sorte de médaille militaire ou d'ordre de chevalerie.

Une médaille d'or gravée par Mauger au moment et à l'occasion de la révocation de l'Édit de Nantes, aux frais d'un fougueux catholique nommé C. Dubois Guérin, me paraît un souvenir attardé de ce vieil usage dont on pourrait citer d'autres exemples. Cette pièce qui pèse 211 grammes, c'est-à-dire un poids fort approchant du *désiré* de 20 carats, est conservée au Cabinet des médailles. On y voit d'un côté une statue de Louis XIV *de hæresi triumphantis*, et on apprend par l'inscription du revers que C. Dubois Guérin qui avait fait élever ce monument dans sa maison, l'avait également fait représenter sur cette médaille.

J'aurais encore quelques observations à faire; mais il faut se borner. J'adresserai seulement encore deux questions à M. Vallet de Viriville. Est-il certain que Louis XIV ait donné à la famille *de Cotte* l'exemplaire d'or, appartenant à M. B. Fillon, figuré sous le nº 4 de la pl. III de la *Notice historique?* M. Vallet de Viriville n'aurait-il pas pris ce renseignement dans un ouvrage de M. G. Conbrouse qui a publié cette pièce, il y a déjà près de dix ans? S'il en est ainsi, M. Vallet de Viriville n'a pas remarqué que cet auteur s'est contenté, sans citer d'autorité, de dire que cette pièce avait *peut-être* été donnée par Louis XIV à cette famille [1]. Je demanderai ensuite à M. Vallet de Viriville, si les annotations manuscrites des divers exemplaires du *Recueil* de Haultin, lequel date du temps de Louis XIII, peuvent être attribuées à Haultin lui-même, et en tout cas, si ces annota-

[1] Voy. G. Conbrouse, *Les Monuments de la maison de France*, 1856, in-fol., pl. XVII, et p. 21.

tions ont la valeur d'arguments irréfutables lorsqu'elles touchent à des faits du temps de Charles VII? Je vois cependant que M. Vallet de Viriville s'appuie sur le témoignage de Haultin, pour affirmer que toutes les médailles publiées dans sa notice ont été frappées à la monnaie de Paris. Ce n'est pas que je conteste cette assertion qui est très-probable, attendu qu'il y avait dans la grand-ville des moyens de fabrication plus puissants que dans les provinces, mais il me semble téméraire de l'affirmer sur le seul témoignage de notes manuscrites anonymes, postérieures de deux siècles à l'année 1451.

Signalons pour finir une faute d'impression qu'il faudra faire disparaître de la seconde édition qu'obtiendra certainement la monographie de M. Vallet de Viriville. A la page 19, il cite un document du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale dans lequel il est dit :

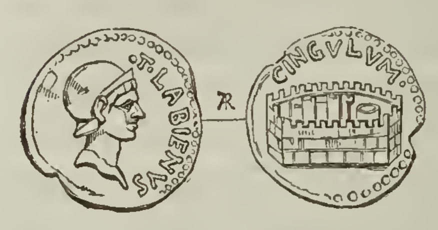
« A Gilbert Jehan, orfèvre du roy nostre sire, pour quatre marcs trois gros à ving karats, mis et employés en menues étrennes d'or, faictes en façon d'un rosier, etc. »

L'imprimeur de la *Notice* a mis quatre marcs trois gros ET ving karats, ce qui n'a pas de sens. Il y a sur l'original, quatre marcs trois gros A ving karats. Si je m'arrête à cette *coquille*, c'est qu'elle pourrait apporter de la confusion dans l'esprit des lecteurs attentifs que trouvera l'intéressant travail de M. Vallet de Viriville. Ce savant me permettra, je l'espère, de le féliciter de la fructueuse incursion qu'il vient de faire sur le domaine de la numismatique; s'il n'a pas fait connaître le premier tous les monuments auxquels est consacrée sa *Notice*, en les réunissant et en en expliquant les symboles avec une compétence que l'on ne pouvait manquer de trouver dans l'écrivain auquel on doit tant de beaux travaux sur le xve siècle, M. Vallet de Viriville a fait une œuvre des plus utiles, et cette œuvre lui sera payée par la gratitude de tous ceux qui se plaisent à étudier l'histoire et les antiquités de la France.

A. Chabouillet.

CHRONIQUE.

DENIER D'ARGENT DE LA FAMILLE ATIA.



T.LABIENVS. Tête casquée de Labienus tournée à droite.

℞ CINGVLVM. Vue d'une ville entourée de murailles avec créneaux et porte; à l'intérieur, tours et autres édifices. AR. Poids, 2,21.

Pour peu que l'amateur de monnaies antiques soit habitué à leur classification, la simple vue de la photographie placée ici lui indiquera qu'il s'agit d'une monnaie consulaire ou plus exactement d'un denier du temps de la République avec nom de monétaire.

La monnaie appartient à la famille Atia, c'est-à-dire fut battue par un Labienus, surnom qui n'apparaît que dans cette famille. La loi Atia proposée au Sénat par Atius Labienus est un document qui prouve que les Labienus appartenaient à la famille Atia. On sait que les lois romaines portaient le nom de famille de celui qui les avait proposées, et jamais son surnom. De la famille Atia, nous ne connaissons jusqu'à présent que trois monnaies : un moyen bronze avec le nom d'Atius Balbus, et deux deniers, l'un d'or, l'autre d'argent, tous deux avec le même type et le nom de Q.LABIENVS PARTHICVS. La monnaie que nous publions est entièrement nouvelle, tant à cause du prénom Titus que du type, et par conséquent c'est un monument historique de grande importance.

Titus Labienus était père de Quintus. Le père et le fils abandonnèrent le parti de César lorsqu'ils reconnurent ses tendances à la royauté. Il partit pour l'Italie, et arrivé dans le Picenum, il bâtit à ses dépens la ville de Cingulum. Voyez Jules César (*De bello civ.*)

La monnaie offre tous les caractères d'authenticité désirables ; elle fut trouvée non loin de Munda, lieu dans lequel périrent Labienus et plus de trente mille républicains du parti de Pompée dans la bataille que ce dernier livra à Jules César.

J. Cumano.

Faro (Portugal).

Telle est la note dont nous devons la communication à M. A. C. Teixeira de Aragão. Ce savant nous affirme, de son côté, que le denier est authentique, et nous avons pensé qu'il était bon de faire connaître chez nous une monnaie si singulière, bien que l'aspect même du dessin photographique ne nous satisfasse pas entièrement. Un faussaire quelque peu instruit (chose rare à la vérité) aurait pu concevoir l'idée de ces nouveaux types en lisant le passage de César : « Etiam Cingulo, quod oppidum La« bienus constituerat, suaque pecunia exædificaverat, ad eum « (Cæsarem) legati veniunt. » (*Bell. civ.* I, 15), ou bien encore les vers de Silius Italicus :

...... Celsis Labienum Cingula saxa
Miserunt muris. (X, 34.)

L'artiste qui a gravé cette pièce, à quelque époque qu'il appartienne, s'est montré fort habile dans l'exécution du petit plan de ville qu'il a placé au revers. Mais, nous le répétons, le dessin qui nous a été apporté nous laisse des doutes, et nous regrettons que le denier de la famille Atia n'ait pas été envoyé dans cette galerie de l'histoire du travail de l'Exposition universelle où, grâce à la bienveillance de S. M. le roi de Portugal et aux soins intelligents de M. de Aragão, nous avons pu admirer des séries monétaires si intéressantes. A. de L.

MONNAIES CARLOVINGIENNES DÉCOUVERTES A GANNAT (Allier).

Dans le courant de mars 1867, en creusant une cave à l'ouest et près de l'ancien mur d'enceinte de Gannat, des ouvriers ont mis à découvert un petit trésor enfoui à 0m.70 environ du sol actuel, sous une pierre posée à plat et surmontée d'une autre placée de champ, et destinée à servir de repère. Il n'y avait certainement pas plus de deux cents pièces, quoiqu'il soit difficile d'en évaluer le nombre, parce qu'une partie de la trouvaille a été perdue, soit qu'elle ait échappé à l'attention des ouvriers, soit qu'elle ait été distribuée aux assistants et aux enfants, comme objets sans valeur bientôt perdus ou brisés.

De mes investigations, il résulte que 84 pièces ont échappé : elles ont toutes passé sous mes yeux ; ce sont des deniers ou des oboles de Charles le Chauve, pièces contemporaines de ce prince, et non le type continué de ces monnaies.

Voici la description de ces pièces :

1° 9 deniers de Nevers : CARLVS IMPAVC. Croix dans le champ.
℟ ПEVERПIS CIVIT. Monogramme de Charles.

2° 52 deniers de Bourges } même type que le précédent.
3° 7 oboles » }

4° 2 deniers » : CARLVS REX.

5° 4 deniers » : GRATIA DEI REX.

6° 1 denier de Clermont : CARLVS REX. Croix.
℟ CLAR·MVNT, monogramme.

7° 8 oboles de Clermont, même type,

8° 1 denier de Bourges, portant en légende : BITVRICES CIVIT. des deux côtés, et dans le champ, croix sur une face, monogramme au revers.

La supposition qui arrive naturellement à l'esprit au sujet de cet enfouissement est qu'il est contemporain de Charles le Chauve, et probablement provoqué par l'approche d'une bande de Normands.

Toutes ces pièces sont connues et même assez communes moins une, sur laquelle je vais revenir. Je veux faire remarquer seulement que ce petit trésor ne présente que trois lieux de fabrication, tous trois placés dans la France centrale.

Ici, je me trouve en contradiction avec M. Adrien de Longpérier qui, vu le faire lorrain des pièces de Clermont, les attribue à Clermont en Argonne. D'autres les réclament pour Clermont-Lodève. Les Arvernes les réclament pour Clermont-Ferrand. Il faudra bien dorénavant tenir compte de la trouvaille de Gannat pour l'attribution des pièces de Clermont.

Il n'est pas supposable que Clermont n'ait point frappé de pièces ou en ait frappé si peu à l'époque carolingienne. La légende : *Arverna-Civitas, Arvernum*, disparaît sous Louis le Débonnaire, de sorte qu'il s'ensuivrait que Clermont n'a plus frappé de pièces depuis cette époque.

Mais si l'on suppose que les Normands, cause de l'enfouissement du trésor de Gannat, avaient ruiné l'Arverna-Civitas, et qu'il ne restait debout que le Castrum de la Cité qui s'appelait *Clarus-Mons*, on comprendra qu'en ce lieu-là seulement pouvait être battu monnaie, et que les Arvernes ont raison de réclamer pour leur cité les pièces dont il s'agit, et dont un assez grand nombre a été trouvé dans le pays.

Reste la pièce portant sur ses deux faces le nom de la ville de Bourges. En connaît-on un autre exemplaire?

Et d'abord, il n'y a pas lieu de penser là à une erreur de monétaire. D'un côté se trouve la croix, de l'autre le monogramme dans le champ.

Cette pièce est-elle l'équivalent de celles frappées sous Henri III par le parti des politiques? Les agitations de ce règne où Charles, roi, était le représentant du parti franc, et où plus tard Charles, empereur, dut ne s'occuper que du monde germain, nous permettent de penser que bien des villes fatiguées des luttes dont elles payaient les frais, ont désiré rester neutres, et en ont donné la manifestation. Ou bien cette pièce n'est-elle

qu'un essai d'autonomie qui a précédé de quelque temps le grand essor qui nous a valu tant de pièces baronnales?

Je donne cette hypothèse pour ce qu'elle vaut, et j'en attends de meilleures.

En terminant cette courte notice, je dois remercier M. Augustin Chassaing, juge au Puy, des renseignements qu'il m'a spontanément fournis et qui m'ont permis de donner plus de précision à mes indications. V. VANNAIRE.

OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA NUMISMATIQUE PUBLIÉS PAR CELESTINO CAVEDONI.

(Suite. — Voir 1866, p. 378 et 473; 1867, p. 80 et 158.)

209. Di alcune medaglie imperiali inedite di recente pubblicate nella *Revue numismatique* di Parigi.—*Bull. arch. Nap. N. S.*, 1858, n. 142, p. 141-143. — Cf. *Revue num.*, 1861, p. 67-73.

210. *Bibl.* Osservazioni sull' opera che ha per titolo : Die Münzen des Tracischen Königs Lysimachus, von L. Müller, Kopenhagen, 1858, in-4°. — *Ibid.*, n. 144, p. 158-160.

211. Della scrittura SESSTIO per SESTIO che s'incontra in una medaglia sicula. — *Ibid.*, n. 144, p. 160.

212. Osservazioni sopra alcune monete di Cidonia di Creta. — *Ibid.*, n. 147, p. 182-183.

213. Congetture intorno ad alcuni tipi delle monete di Laus della Lucania. — *Ibid.*, 1858, n. 152, p. 6-7.

214. *Bibl.* Osservazioni sopra la recente opera del ch. commendatore B. de Kœhne intorno alla numismatica delle antiche colonie greche nella Russia meridionale e de' regni del Ponto e del Bosforo Cimmerio. (Description du Musée de feu le prince Basile Kotchoubey, Saint-Pétersbourg, 1857, 2 vol. gr. in-4°.) — *Ibid.*, n. 154, p. 25-32.

215. Chi era egli Bacchio Giudeo[1]? — *Ibid.*, n. 156, p. 42-44.

[1] Article qui se rapporte à une médaille de la famille Plautia.

216. Riscontro del tipo di una moneta di Traiano con le statue di due Daci scoperte a questi ultimi anni in Roma. — *Ibid.*, n. 158, p. 61-62.

216 *bis*. *Bibl.* Annotazioni al III anno del Bulletino archeologico Sardo [1]. — *Bull. arch. Sard.*, 1858, p. 105-108, p. 155-157.

217 (1859). Appendice alle ricerche critiche intorno alle medaglie Costantiniane insignite dell' effigie della Croce e d'altri segni cristiani. (*Cf. nn.* 195, 198.) — *Opuscoli religiosi di Modena*, I, v, p. 86-105.

218. *Bibl.* Nuovi studi intorno alle monete antiche di Atene [2]. (*Cf. nn.* 22, 31, 40, 219.) — *Ibid.*, I, vi, p. 161-200.

219. *Bibl.* Nuovi studi intorno alle antiche monete di Atene [3]. (*Cf. n.* 218.) — *Bull. arch. Nap. N. S.*, 1859, n. 166, p. 121-128; n. 168, p. 137-144.

220. Tipo singolare di una dramma arcaica di Atene. — *Ibid.*, n. 168, p. 144.

221 (1860). Ragguaglio archeologico di un antico ripostiglio di monete romane d'argento, scoperto presso Carrara nell' aprile del corrente anno 1860. (*Cf. nn.* 225, 226, 238, 291, 292.) — *Opuscoli religiosi di Modena*, I, viii, p. 235-244, p. 319-320.

222. *Bibl.* Monete dei Romani Pontefici avanti il mille, memoria di Domenico Promis, Torino, 1858. (*Cf. n.* 243.) — *Ibid.*, I, viii, p. 469-472.

223. *Bibl.* Osservazioni numismatiche spettanti al Manuale d'Ar-

[1] *Épigraphie*, n. 380 de la liste de M. P. Bortolotti. — Monnaies de Marseille, de Nîmes, de Lyon, impériales, byzantines, cufiques.

[2] L'auteur revient dans ce travail sur ses observations relatives aux monnaies d'Athènes, et prend occasion de là pour parler de deux ouvrages publiés en 1858, l'un à Paris, par M. Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, in-4°, l'autre à Weissensée, par M. Rathgeber, *Neunundneunzig silberne Münzen der Athenaier aus der Sammlung zu Gotha*, in-4°.

[3] Travail analogue au précédent, mais dans lequel il est surtout question du livre de M. Beulé.

cheologia dell' arti di C. O. Müller. — *Annales de l'Inst. arch.*, 1860, p. 281-292.

224. *Bibl.* Le nummus de Servius Tullius, par le duc de Luynes, Paris, 1859, extrait de la *Revue numism.*, 1859, p. 322-369. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1860, p. 62-64.

225. Ripostino di monete consolari d'argento scoperto presso Carrara. (*Cf. n.* 221) — *Ibid.*, p. 139-141.

226. Anno preciso e motivo probabile del nascondimento del ripostiglio di Carrara. (*Cf. nn.* 221, 225.)— *Ibid.*, p. 200-204.

226 *bis.* *Bibl.* Annotazioni al volume XXXI degli Annali dell' Instituto archeologico[1]. — *Ibid.*, p. 205-208.

227. Di un quinario singolare di M. Catone padre del Uticense. — *Ibid.*, p. 221-223.

228. Riscontro di una iscrizione e di una medaglia di Commodo imperatore, che si danno luce scambievole. — *Ibid.*, p. 223-224.

228 *bis.* Congetture intorno ad un uso, forse non avvertito, delle antiche tessere di piombo[2]. — *Bull. arch. Nap., N.S.* 1860, n. 177, p. 7.

229. Monete di Settimio Severo col tipo della Dea Celeste. — *Ibid.*, n. 177, p. 8.

230. *Bibl.* Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales, par Henry Cohen, Paris, Rollin, 1859, t. I et II, in-8°. — *Ibid.*, n. 181, p. 33-40; n. 183, p. 49-52.

Ces articles, traduits en français, ont été réimprimés dans la *Revue numismatique*, 1861, p. 479-489; 1862, p. 70-82, p. 306-315[3].

[1] *Épigraphie*, n. 393 de la liste de M. P. Bortolotti. — Remarques sur la fabrication des monnaies, deniers des familles Carisia, Æmilia et Scribonia.

[2] *Épigraphie*, n. 394 de la liste de M. P. Bortolotti.

[3] L'auteur avait fait espérer la suite de ces observations sur les quatre autres volumes de l'ouvrage de M. H. Cohen, parus de 1860 à 1862, quand la mort l'a surpris. Ces observations s'arrêtent avec les médailles de Marc-Aurèle.

231. Cercasi se le medaglie portanti l'effigie di Trajano padre fossero impresse dal figliuolo suo Augusto, oppure da Adriano. —*Bull. arch. Nap., N. S.*, 1860, n. 183, p. 52-56.

232. Congetture intorno alle singolari monete greche portanti una grande lettera, oppure un monogramma, invece del tipo. — *Ibid.*, n. 183, p. 56.

233. Ragguaglio storico del ritrovamento di un ripostino di monete d'argento dei bassi tempi fatto a Rosola nella montagna modenese, l'anno MDCCCXLI.—Modena, Soliani, 1860, in-4°, et dans les *Memorie della Reale Accademia delle scienze lettere ed arti di Modena*, 1861, t. III, p. II, p. 97-115.

233 *bis*. (1861). Cenni autentici intorno alla vita ed agli studi del conte Bartolomeo Borghesi[1]. — *Opuscoli religiosi di Modena*, I, IX, p. 3-26.

234. *Bibl.* Nuove osservazioni sopra le antiche monete della Cirenaica[2]. (*Cf. nn.* 69, 239, 252, 259.)—*Ibid.*, I, IX, p. 321-343.

235. *Bibl.* Nuovi studi sopra le antiche monete consolari e di famiglie romane[3]. (*Cf. n.* 241.) — *Ibid.*, I, X, p. 321-348.

236. *Bibl.* Osservazioni numismatiche sopra alcune delle medaglie urbiche edite da H. P. Borrell. — *Annales de l'Inst. arch.*, 1861, p. 134-150.

237. Di una rara moneta del comune de' Lacedemonj. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1861, p. 111-112.

238. Postilla intorno al ripostiglio di Carrara. (*Cf. n.* 225.) — *Ibid.*, p. 124-126.

[1] *Archéologie*, n. 582 de la liste de M. P. Bortolotti. — Il est plusieurs fois question dans cet article de numismatique.

[2] Dans cet article est examiné l'ouvrage de M. L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, vol. I, *les Monnaies de la Cyrénaïque*, Copenhague, 1860, in-4°

[3] Cet article est un compte rendu de l'ouvrage de M. Th. Mommsen, *Geschichte des Römischen Münzwesens*, Berlin, 1860, in-8°.

239. Nuovi studi sopra le antiche monete della Cirenaica. (*Cf. n.* 234.) — *Bull. arch. Italiano*, 1861, anno I, n. 2, p. 9-16.

240. Ragione dei tipi costanti dell' aquila e del paguro nelle antiche monete d'Agrigento. — *Ibid.*, n. 4, p. 32.

241. *Bibl.* Osservazioni critiche intorno alla storia della moneta presso i Romani scritta dal professore Teodoro Mommsen. (*Cf. n.* 235.) — *Ibid.*, n. 8, p. 57-64; n. 9, p. 65-68.

242. Osservazioni sopra alcune monete de' romani imperatori[1]. (*Suite du n.* 191. *Cf. nn.* 121, 251.) — *Ibid.*, n. 11, p. 81-88; n. 13, p. 97-104; n. 16, p. 121-123.

243 (1862). De' primordii della sovranità temporale e della zecca pontificia. (*Cf. n.* 222.) — *Opuscoli religiosi di Modena*, I, XI, p. 161-173.

244. Dichiarazione di alcune monete imperiali di Sicione dell' Acaja.—Torino, 1862, in-4°, extrait du vol. II, ser. II, des *Memorie dell' Accademia di Torino*, publié en 1863, p. 115-121.

245. Tipi di alcune monete di Vespasiano e di Tito forse relativi al pomerio da esso loro ampliato l'anno 75 dell' era nostra. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1862, p. 30.

246. Medaglia di Lipari co' nomi di un magistrato duumvirale redintegrati. — *Ibid.*, p. 111-112.

247. Del cognome romano VNI di una moneta d'argento del secolo VI o VII di Roma. — *Ibid.*, p. 183.

248. Moneta latina di Alesa della Sicilia. — *Ibid.*, p. 213-215.

249. Medaglione inedito di Faustina Seniore. — *Ibid.*, p. 234.

250. *Bibl.* Annotazioni agli Annali dell' Istituto di corrispondenza archeologica per l'anno 1861.— *Ibid.*, p. 235-236.

[1] Médailles de Septime Sévère, Julia Domna, Caracalla, Géta, Macrin, Diaduménien, Élagabale, Alexandre Sévère, Sallustia Barbia Orbiana, Julia Mamæa, Uranius Antoninus, Maximin, Pauline, Maxime, les deux Gordien d'Afrique, Pupien et Balbin, Gordien le Pieux, Tranquilline, Philippe et son fils, Pacatien et Jotapien.

251. Osservazioni sopra alcune monete de' romani imperatori[1]. (*Suite du n.* 242. *Cf. n.* 121.) — *Bull. arch. Italiano*, 1862, anno I, n. 19, p. 145-149.

252. *Bibl.* Numismatique de l'ancienne Afrique, par L. Müller, Copenhague, 1860, 1861, in-4°[2]. (*Cf. nn.* 234, 259.) — *Ibid.*, n. 22, p. 169-176; n. 23, p. 177-178.

253. Osservazioni critiche sopra gli antichi medaglioni contorniati. — *Ibid.*, 1862, anno II, n. 5, p. 33-38; n. 7, p. 49-56.

254. Ripostiglio di Ossi. — *Bull. arch. Sard.*, anno VIII, 1862, p. 23-24.

255. *Bibl.* Annotazioni all' anno VII del Bullettino archeologico Sardo. — *Ibid.*, p. 145-148[3].

256. Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi, publiées par les ordres et aux frais de S. M. l'empereur Napoléon III. Œuvres numismatiques, tome I, Paris, Imprimerie impériale, MDCCCLXII.

Il y a de nombreuses notes de Cavedoni dans ce premier volume des œuvres numismatiques de Borghesi, aussi bien que dans le second. (*Cf. n.* 280.)

257. *Bibl.* Essai sur les médailles autonomes romaines de l'époque impériale, par M. le duc de Blacas d'Aulps. — *Revue numism.*, 1862, p. 390-394.

258 (1863). Nuovi studi sopra le antiche monete Giudaiche. (*Cf. nn.* 115, 158, 178) — *Opuscoli religiosi di Modena*, II, I, p. 161-192.

Ce travail a été traduit en allemand par M. A. von Werlhof

[1] Médailles de Trajan Dèce, Hérennius Etruscus, Hostilien, Trébonien Galle et Volusien.

[2] Dans cet article est examiné le second volume de l'ouvrage de M. L. Müller, où il est question des monnaies de la Syrtique, de la Byzacène et de la Zeugitane.

[3] Monnaies avec la légende SARDVS PATER et autres frappées dans l'île de Sardaigne.

de Hanovre, et inséré dans le recueil intitulé : *Münzstudien* herausgegeben von H. Grote, V, 1866, Heft I, p. 9-37.

259. *Bibl.* Osservazioni critiche sopra la numismatica dell' Affrica antica di L. Müller[1]. (*Cf. nn.* 234, 252.) — *Opuscoli religiosi di Modena*, II, II, p. 3-19.

260. Dichiarazione di alcuni Esagî Bizantini inediti. — *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di Storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi*, vol. I, p. 321-327, Modena, 1863, in-4°.

261. Indicazione delle monete d'argento di famiglie romane scoperte in un antico ripostiglio ad Arbanats in Francia l'anno 1859. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1863, p. 14-21.

262. Città della Misia di nome Γριμενοθύραι non già Τριμενοθύραι. — *Ibid.*, p. 63-64.

263. La statua d'Augusto scoperta a Prima Porta illustrata col riscontro delle medaglie antiche. (*Cf. n.* 268.) — *Ibid.*, p. 174-179.

Postilla. — *Ibid.*, p. 223.

264. Scavi di Guastalla[2]. — *Ibid.*, p. 204.

265. Due nuove monete di Verbia o Verbe della Panfilia. (*Cf. n.* 271.) — *Ibid.*, p. 215-216.

266. Delle sigle XCVI nelle monete d'argento di Diocleziano e suoi colleghi. (*Cf. n.* 87.) — *Ibid.*, p. 219-221.

267. Dichiarazione di tre monete di Giulio Cesare che probabilmente si riferiscono alle cinquantadue battaglie campali da esso lui vinte. (*Cf. nn.* 54, 274.) — *Conservatore di Bologna*, 1863, ser. I, vol. I, p. 253-258. — Cf. *Il Panaro gazzetta di Modena*, 1863, n. 46. — *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di Storia patria ec.*, vol. I, p. XCV, Modena, 1863, in-4°.

268. La statua d'Augusto scoperta a Prima Porta illustrata col

[1] Examen du troisième volume du bel ouvrage de M. L. Müller : Monnaies de la Numidie et de la Mauritanie, Copenhague, 1862, in-4°.

[2] Trouvaille de monnaies romaines.

riscontro delle medaglie antiche. (*Cf. n.* 263.)—*Ibid.*, 1863, ser. I, vol. II, p. 152-158 [1].

269. Frammento di lettera di Mons. Cavedoni al ch. cav. G. B. de Rossi intorno ad un aureo di Costantino serbato nel Museo Britannico.—*Bullettino di archeologia cristiana*, anno primo, 1863, p. 87.

270 (1864). Lettera al ch. Mons. canonico Giuseppe Antonelli, bibliotecario emerito e direttore del Museo di Ferrara intorno ad un antico peso della sua raccolta. — *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di storia patria ec.*, vol. II, p. 263-266, Modena, 1864, in-4°. — Cf. *Il Panaro*, 1864, n. 136.

271. Postilla all' articolo : due nuove monete di Verbia della Panfilia (*n.* 265). — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1864, p. 26-27.

272. Monete della famiglia augusta di Settimio Severo illustrate col riscontro di un luogo di Tertulliano. — *Ibid.*, p. 191-192.

273. Il bassorilievo rappresentante il porto di Claudio dichiarato co' riscontri delle medaglie antiche. — *Ibid.*, p. 219-223.

274. Monete di Giulio Cesare relative alle LII battaglie campali tutte vinte da lui. (*Cf. nn.* 54, 267.) — *Ibid.*, p. 224.

275. Moneta romana impressa nell' Apulia riguardante la battaglia d'Ascoli rivinta sopra re Pirro. — *Rivista della numismatica antica e moderna*, vol. I, p. 1-3, Asti, 1864.

276. Brano di lettera di Mons. Cavedoni al cav. Agostino Olivieri contenente la descrizione di un punzone della zecca di Brescello. (*Cf. n.* 278.) — *Ibid.*, vol. I, 1864, p. 67-68.

277. *Bibl.* Disamina del Ragguaglio numismatico di alcuni ripostigli di denari romani scoperti nella Spagna, datone dal

[1] L'auteur revient encore sur cette belle statue, dans un article inséré dans les *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di storia patria*, vol. II, p. 187-191, Modena, 1864, in-4°. — Cf. *Il Panaro*, 1864, n. 115. — Voir la liste de M. P. Bortolotti, *Archéologie*, n. 594.

ch. professore Teodoro Mommsen (*Ann. de l'Inst. arch.*, 1863, p. 5-80). — *Ibid.*, vol. I, 1864, p. 105-112.

278. Lettera del Cavedoni al cav. Agostino Olivieri intorno al punzone del sesquisolido brescellese coll' impronta ancor del medesimo. (*Cf. n.* 276.) — *Ibid.*, vol. I, 1864, p. 181-182.

279. *Bibl.* Disamina della nuova edizione della numismatica Costantiniana del P. Raffaele Garrucci d. C. d. G[1]. (Roma, 1864, in-4°). — *Ibid.*, vol. I, 1864, p. 210-228.

279 *bis. Bibl.* Dissertazioni archeologiche di vario argomento di Raffaele Garrucci d. C. d. G., Roma, 1864, in-4°[2].—*Opuscoli religiosi di Modena*, II, IV, p. 459-464.

280. Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi. Œuvres numismatiques, tom. II, Paris, Imprimerie impériale, MDCCCLXIV.

Dans ce second volume des œuvres numismatiques de l'éminent épigraphiste de San Marino, il y a un grand nombre de notes de Cavedoni, aussi bien que dans le premier. (*Cf. n.* 256.)

281. *Bibl.* Berliner Blätter für Münz Siegel und Wappenkunde, Berlin, 1863, in-8°. — *Rivista della numismatica antica e moderna*, vol. I, 1864, p. 228-231.

282. Luoghi notevoli di Tertulliano dichiarati co' riscontri de' monumenti antichi[3]. — *Archivio dell' Ecclesiastico,* Firenze, vol. II, 1864, p. 409-431.

283. Elenco e dichiarazione delle monete antiche memorate ne' Libri Santi del Testamento Nuovo. — *Buon Pastore,* Lodi, 1864, anno I, p. 287-288, p. 303.

284 (1865). Le principali questioni riguardanti la numismatica

[1] Mémoire imprimé à la suite des *Vetri ornati di figure in oro,* ed. seconda.

[2] Il est question de numismatique dans cet article, qui porte, dans la liste de M. P. Bortolotti, le n. 593, *Archéologie.*

[3] Les sources auxquelles l'auteur a puisé sont surtout les médailles et aussi les inscriptions.

Giudaica diffinitivamente decise[1]. — *Opuscoli religiosi di Modena,* II, v, p. 112-119, p. 177-191.

285. Nuovi studi intorno all' origine, durata e diminuzione dell' *Æs grave* romano. (*Cf. n.* 44.) — *Ibid.*, II, vi, p. 161-175.

286. Il monumento anciranno di Cesare Augusto illustrato co' riscontri delle sue medaglie. — *Ibid.*, II, vi, p. 321-355.

287. Dei doni onorifici inviati dagl' imperatori romani ai re amici e confederati, rappresentati sopra le loro medaglie. — *Annales de l'Inst. arch.*, 1865, p. 253-261.

288. Pelope in monete ed in altri monumenti siculi. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1865, p. 224.

289. Disquisizioni intorno all' età precisa di alcune monete antiche della Mesia Inferiore portanti i nomi de' Presidi romani di quella provincia. — *Rivista della numismatica antica e moderna,* vol. I, 1865, p. 276-278.

290. Descrizione e dichiarazione di una singolarissima moneta di Seleucia della Siria con tipo doppio e doppie epigrafi. — *Ibid.*, vol. I, 1865, p. 279-281.

291. Seconde cure intorno al ripostiglio di monete consolari di famiglie romane scoperto presso Carrara l'anno 1860. (*Cf. nn.* 221, 225, 226, 238, 292.) — *Ibid* , vol. I, 1865, p. 282-289.

291 *bis* (1866). Cenno storico intorno ai leguli aurarii[2]. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1866, p. 64.

292. Postilla all' elenco delle medaglie del ripostiglio di Carrara. (*Cf. n.* 291.) — *Ibid.*, p. 91-92.

[1] Ce travail fait suite aux précédents articles relatifs à la numismatique biblique. Pour défendre son système, l'auteur se sert de l'ouvrage de M. F. Madden, *History of Jewish coinage*, London, 1864. (Cf. nn. 115, 120, 158, 162, 178, 205, 258.)

[2] Article inséré sous le n. 606 parmi les écrits archéologiques dans la liste de M. P. Bortolotti.

293. Due medaglie di Melos illustrate col riscontro d'altri monumenti dell' isola stessa. — *Ibid.*, p. 93-94.

293 *bis.* La statua d'Ercole in bronzo scoperta di recente in Roma presso il sito del teatro di Pompeo dichiarata co' riscontri delle medaglie e d'altri monumenti. — Manuscrit incomplet de 8 pages destiné par l'auteur au recueil intitulé : *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di storia patria ec.*, dans lequel il doit être imprimé. — Cf. *Atti ec.*, vol. II, p. XXII. — *Il Panaro*, 1864, n. 274. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1865, p. 57-58.

Dans sa séance publique annuelle du 2 août 1867, l'Académie des inscriptions et belles lettres a décerné le prix de numismatique fondé par Allier de Hauteroche à M. Aloys Heiss pour le tome Ier de sa *Description générale des monnaies chrétiennes de l'Espagne depuis l'invasion des Arabes* (en langue espagnole), volume accompagné de soixante-quatorze planches représentant des monnaies fort bien gravées, et d'une vingtaine d'autres planches consacrées à la reproduction de chartes, de sceaux et de portraits.

La numismatique espagnole était fort négligée depuis un demi-siècle. Malgré les belles publications du Père Liciniano Saez, il restait encore beaucoup à faire. D'ailleurs le bénédictin de Silos s'était attaché bien plus à l'étude des textes rassemblés par lui en si grand nombre, qu'à celle des types; et l'ouvrage de M. Heiss embrasse la monnaie espagnole dans toutes ses variétés.

« L'Académie, a dit M. Ad. de Longpérier, président, est heureuse de trouver une si bonne occasion de montrer qu'elle encourage les recherches numismatiques à quelque temps qu'elles s'appliquent, et qu'elle n'a de préférences que pour les sujets traités avec méthode et savoir. »

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Vingt et unième article.—Voir plus haut, p. 169.)

XXVII.

Monnaies d'Avenio (Avignon), de Cimenelium (Cimiez), et de Mastramela (Miramas).

Mon cher Adrien,

Rectifier une erreur, tu le penses aussi bien que moi, équivaut à publier une découverte; mais c'est beaucoup mieux encore pour le rectificateur, lorsque l'erreur qu'il vient détruire, a été mise en avant par lui-même. Tu m'approuveras donc pleinement si je m'empresse de remplir ce devoir.

Dans ma lettre XXIV (*Revue num.* de 1866, p. 402 à 416), je t'écrivais ceci :

« Éprouvant une certaine répugnance à considérer comme émises par Avenio les pièces publiées par La Saussaye,

d'après M. de Lagoy, sous les nos 3, 4 et 5 de sa planche XVI[1] ; j'ai été les étudier avec soin au Cabinet des médailles, et il est résulté pour moi, de cet examen attentif, qu'il n'y a pas moyen de maintenir cette classification. Sur les nos 3 et 4, au-dessus du taureau cornupète, on peut voir tant bien que mal, les lettres OVE. Quant à l'A initial, jamais, je le déclare, il n'y a été et n'a pu y être. Les fragments de légende placés à l'exergue sont et resteront incompréhensibles pour moi.

« Du reste, tu ne manqueras pas de remarquer, mon cher Adrien, la différence complète de style, de fabrique et de types qui se manifeste entre ces pièces et celles qui sont indubitablement d'Avenio. Ces deux espèces n'ont absolument rien qui leur soit commun ; donc commençons par retrancher de la série d'Avenio les pièces 3 et 4 de La Saussaye, et réservons-les à quelque petite localité dépendante de Massalia, localité qui se retrouvera plus tard. En attendant voici ce que je vois très-nettement à l'exergue de ces monnaies :

ΠΟΔΙ
ΥΟΛ.Ν
ΝΟΥΛ

« Le n° 5 n'est pas plus applicable à Avenio que les précédentes. La tête, tourrelée, a-t-elle jamais été accostée des lettres K et A ? Je fais plus que douter de ce fait parce qu'il faut beaucoup trop de bonne volonté pour apercevoir ces lettres. Quant au revers, je vois NE au-dessus du taureau et cette syllabe me paraît convenir beaucoup mieux à Nemausus, qu'à aucune autre localité antique de la Provence. Reste le monogramme placé devant le taureau et qui ne

[1] *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, 1842. — R. de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules*, Aix, 1837, pl. n° 8.

me semble pas donner autre chose que cette forme Rꓕ. Pour cette fois encore *fiat lux!* »

Tu vas voir que de tout cela, il ne reste pas grand'chose.

Il y a trois mois je parcourais les villes du Midi, afin d'en revoir, en compagnie de quelques amis, les merveilleuses antiquités. Tu penses bien que le Musée Calvet d'Avignon a pris quelque peu de notre temps. Guidés par l'excellent et savant conservateur, M. Deloye, nous avons pu nous faire une juste idée de toutes les richesses archéologiques entassées dans ce splendide musée, et naturellement la numismatique n'a pas été négligée par moi.

Or l'ancienne collection Calvet contient deux très-beaux exemplaires de la pièce à la tête tourrelée, et ce qu'il ne m'avait pas été possible de discerner sur l'exemplaire défectueux de la collection Lagoy, je l'ai pu reconnaître avec toute la certitude désirable, sur les pièces si bien conservées que j'avais cette fois sous les yeux.

Mon hypothèse en faveur de Nemausus, je m'empresse de le crier bien haut, n'avait pas le sens commun ! Cela m'apprendra, pour une autre fois, à ne pas chercher à deviner, et à faire des suppositions en l'air.

La pièce en question porte indubitablement la légende AOVE, et par conséquent elle appartient aussi indubitablement à Avenio.

En voici une description que je crois certaine :



Tête tourrelée à droite; derrière la nuque, P; sous le menton A.

℞ Taureau passant paisiblement, et la tête de face; au dessus AOVE, devant l'encolure le monogramme ℞.

Que signifient les deux lettres P,A du droit? Je l'ignore. Que signifie le monogramme ℞? Je ne le sais pas mieux, car j'ai bien de la peine à y retrouver le nom des Cavares; quant à la légende AOVE, elle est trop claire, et d'application trop immédiate, pour que je perde mon temps à l'expliquer.

Ces charmantes pièces sont donc réellement d'Avenio, et je fais amende honorable. C'est La Saussaye qui sur leur compte a eu raison.

Encore un mot au sujet de cette rare monnaie. L'un des deux exemplaires du musée Calvet ne porte pas le monogramme ℞ devant l'encolure du taureau. Est-ce une variété distincte, ou bien le métal a-t-il manqué pour recevoir ce monogramme tracé trop excentriquement sur un second coin? Voilà ce que je ne saurais dire, bien que la seconde hypothèse me paraisse plus que hasardée.

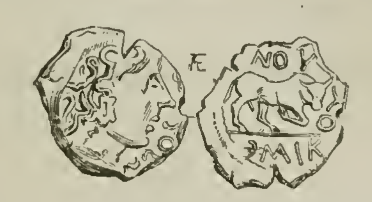
Maintenant qu'Avenio se trouve remis en possession de monnaies que j'avais eu la malencontreuse idée de lui reprendre, pour en faire cadeau à Nemausus, passons aux pièces dont je m'occupais en premier lieu dans ma lettre XXIV.

Je t'annonçais, mon cher Adrien, que ces monnaies appartenaient à quelque localité dépendante de Massalia, dont on retrouverait quelque jour le nom. Eh bien! ce nom je l'ai retrouvé et j'éprouve un vrai plaisir à te le faire connaître.

Un exemplaire complet de cette curieuse monnaie est entré dans mes tiroirs, il y a quelques mois, et j'ai fini par en comprendre la légende; tu vas en juger.

Tu connais à merveille, j'en suis certain, les monuments

qui se voient à Cimiez, localité jadis fort importante, dont les ruines sont situées à une très-faible distance en deçà de Nice. Le nom antique de Cimiez était Cemenelium, ou Cimenelium. Y a-t-il fort loin de là à KIMENOVAO? J'espère bien que, comme moi, tu penseras que non. Voici la figure et la description de la monnaie en question :



Tête d'Apollon à droite; devant la figure, traces d'une légende indéchiffrable.

℞ Taureau cornupète à droite; au-dessus et devant, NOV — AO; à l'exergue, ƎMIK.

Si nous commençons la lecture de cette légende à partir de l'exergue, et en lisant celle-ci de droite à gauche, nous trouvons le mot continu KIMENOVAO, sur l'application duquel il ne me semble pas qu'il puisse y avoir de doute. Le graveur du coin aura cru faire merveille en retournant à l'exergue les lettres K et Є qui ne se lisent que d'un côté, et en continuant sa légende correctement de droite à gauche dans les autres parties du champ.

Voilà donc la numismatique déjà si curieuse des Massaliètes, enrichie d'une ville nouvelle, et je suis enchanté de lui avoir rendu ce service.

Mais puisque j'y suis, permets-moi de te faire connaître une attribution de plus; tu te rappelles la rarissime drachme des Cænicenses, riverains du Cænus [1]; la pièce porte un monogramme assez compliqué [monogramme]; mais ce mono-

[1] R. de Lagoy, *Descript. de quelques médailles inédites*. Aix, 1834, in-4°. — L. de La Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, pl. XIII.

gramme se décompose avec la plus grande facilité, de façon à nous donner toutes les lettres du nom ΜΑΣΤΡΑΜΕΛΑ. Or, Mastramela, c'est incontestablement Miramas; dès lors le Cænus ne peut-être que la Touloubre, sur laquelle on admire le magnifique Pont Flavien, si bien conservé, malgré son âge qui le fait remonter au règne d'Auguste.

A bientôt d'autres trouvailles, et tout à toi de cœur,

F. DE SAULCY.

Paris, le 23 décembre 1867.

DESCRIPTION

D'UN DÉPOT DE TRÈS-PETITES MONNAIES D'ARGENT FRAPPÉES EN SICILE.

(Pl. IX et X.)

La trouvaille de petites monnaies siciliennes dont M. de Witte a bien voulu me confier obligeamment l'explication, est sans contredit une des plus curieuses et des plus instructives qui se soient encore rencontrées.

Outre que ce dépôt contenait un nombre important de pièces encore inconnues, il nous paraît d'autant plus précieux que, de tant de découvertes de monnaies qui sont journellement faites en Sicile, il n'en est guère qui n'ait été dispersée et vendue pièce à pièce; en sorte que la numismatique sicilienne ne pouvait profiter en aucune façon de cette mine si riche de sûres données chronologiques.

Par un heureux hasard, le dépôt qui fait l'objet de cet article, loin d'être disséminé selon la coutume, est arrivé tout entier entre les mains de M. Hoffmann, chez qui j'ai pu l'étudier à mon aise. D'après la relation faite à l'acquéreur de ce trésor, « dans l'été de 1862, des paysans errant dans les ruines des environs de Girgenti, trouvèrent un petit vase antique de terre rouge, presque intact et soigneusement fermé; l'ayant brisé, ils reconnurent qu'il était plein

des petites monnaies d'argent en question. » La facilité avec laquelle on invente à plaisir, en Italie, des histoires sur la provenance des objets antiques, nous oblige à n'accepter ce récit que sous toutes réserves, d'autant plus que dans le cas présent il est à noter que parmi les monnaies dont se compose le trésor, celles d'Agrigente ne figurent que d'une façon peu apparente en comparaison des pièces frappées dans les autres villes de Sicile.

Le dépôt se compose d'environ trois cents monnaies d'argent de petit module et d'origine sicilienne, à l'exception d'une seule qui est de Rhegium. On peut dire que tout concourt à le faire valoir : la rareté des monnaies, la variété des types, les particularités de style et de poids, enfin cette circonstance que c'est le premier dépôt de monnaies siciliennes dont nous pouvons donner une liste complète. Abstraction faite de quelques monnaies déjà connues, toutes les autres nous offrent ou des types entièrement inédits ou un style très-primitif et un système de frappe non encore observé pour les monnaies de Sicile. Avant de procéder à l'examen de ces détails intéressants, il est nécessaire de présenter un catalogue général.

	NOMBRE des exemplaires.	POIDS total.
AGRIGENTUM.		
1. Aigle sur un chapiteau d'ordre ionique, à gauche, dans un grènetis. — ℞ Crabe (pl. IX, n° 1). . .	1	grammes. 0,31
2. AΊΣA. Aigle, comme ci-dessus, tourné soit à droite, soit à gauche. — ℞ Crabe; au-dessous, AI ou IA (pl. IX, n° 2).	5	1,66
CATANA.		
3. Tête chauve et barbue de Silène, avec des oreilles de chèvre, tournée à gauche, dans un grènetis. — ℞ KATAИE. Foudre ailé dans un grènetis (pl. IX, n° 3).	1	0,60
A reporter.	7	

	NOMBRE des exemplaires.	POIDS total.
Report.	7	
Eryx.		
4. ERVKINON. Colombe tournée à gauche. — ℞ Crabe; au-dessous, AI (pl. IX, n° 4.).	2	grammes. 0,84
Gela.		
5. Partie antérieure d'un taureau à face humaine, soit à droite, soit à gauche. Sur un exemplaire se trouvent les lettres EI. — ℞ Roues de formes variées. (pl. IX, n°s 5 à 9).	52	15,53
Himera.		
6. Casque (αὐλῶπις), à droite, dans un cercle de points. — ℞ 8 Deux cnémides (pl. IX, n° 10).. . . .	1	0,24
7. Tête barbue, tournée soit à gauche, soit à droite. — ℞ Casque comme ci-dessus, tantôt à droite, tantôt à gauche (pl. IX, n°s 11 à 13).	5	1,83
8. Tête barbue ou imberbe, casquée, tournée à droite ou à gauche. — ℞ ИOIAꟼƎMI. Deux cnémides (pl. IX, n°s 14, 15)	8	2,55
9. Tête barbue, casquée, à droite, dans un grènetis. — ℞ Deux cnémides (pl. IX, n° 16).	1	0,40
Leontini.		
10. Tête de lion de face, au milieu d'un grènetis, et parfois accompagnée d'une branche de laurier (?) — ℞ Grain d'orge, et autour, la légende AE, AEO ou AEON disposée de différentes façons (pl. IX, n°s 17 à 26).	64	20,10
Segesta.		
11. Partie antérieure d'un chien, à droite, dans un cercle. — ℞ Les lettres .... ꟼTƎ placées autour d'un grand II (pl. IX, n° 27).	1	0,245
Syracusæ.		
12. Tête de femme diadémée, à droite. — ℞ L'inscription AꟼYΞ disposée entre les rayons d'une roue (pl. X, n° 28).	4	1,045
A reporter.	145	

	NOMBRE des exemplaires.	POIDS total.
Report.	145	
SYRACUSÆ (*suite*).		
13. Tête comme ci-dessus, avec ou sans pendant d'oreille, à droite ou à gauche, dans un grènetis. — ℞ Roue avec ou sans cercle (pl. X, nos 29 à 43, 49).	119	grammes. 38,365
14. Tête de femme diadémée, à droite. — ℞ Roue (pl. X, n° 44).	5	1,85
15. Tête comme ci-dessus, dans un grènetis.— ℞ Roue (pl. X, n° 45).	1	0,42
16. Tête ayant les cheveux coupés carrément sur le cou. — ℞ Roue (pl. X, n° 46).	1	0,24
17. Tête barbue et diadémée, à droite, dans un grènetis. — ℞ Roue (pl. X, n° 47).	3	1,03
18. Tête comme ci-dessus, sans diadème. — ℞ Roue (pl. X, n° 48).	1	0,245
19. Tête barbue, à droite. — ℞ Les lettres ΣΥ..Α entre les rayons d'une roue (pl. X, n° 50).	1	»
20. Partie antérieure d'un taureau à face humaine, à droite. — ℞ ΑϘΥΣ entre les rayons d'une roue (pl. X, n° 51).	3	0,81
21. Tête de femme ayant les cheveux noués sur le dessus de la tête, tournée à droite, et portant des boucles d'oreilles. — ℞ Roue entre les rayons de laquelle se voient six globules (pl. X, n° 52).	1	0,38
RHEGIUM.		
22. Lièvre courant, à gauche. — ℞ OƎЯ dans un grènetis (pl. X, n° 53).	1	0,32
INCERTAINES.		
23. Exemplaires mal conservés sur lesquels on ne peut distinguer d'autre type que la roue.	7	2,095
Nombre total. . . .	288	

J'ai attribué à Agrigente la première de ces monnaies, sans pour cela donner cette attribution comme très-certaine, car il est à noter que le style de cette demi-obole n'est pas exactement le même que celui des monnaies

d'Agrigente, et que plusieurs autres villes de Sicile avaient adopté un type semblable. Les cinq autres décrites sous le n° 2 étaient déjà connues[1]; toutefois ces exemplaires sont remarquables en ce qu'ils nous donnent un nouveau poids. Mais, sans m'arrêter à cette particularité, je chercherai plutôt à déterminer quelle place chronologique ces monnaies doivent occuper dans la série d'Agrigente. Les plus anciennes monnaies d'argent de cette cité me paraissent devoir être réparties en groupes de la manière suivante[2] :

I. Poids æginétique[3]. AKRA, aigle. ℞ Crabe.

II. Poids attique et litres.

a. — Didrachmes avec aigle et crabe; légendes : AKRA, AKRACAΣ, AKRACANTOΣ, écrit en boustrophédon.

b. — Tétradrachmes, didrachmes, drachmes, fractions. L'aigle pose sur une ligne de points ou sur un chapiteau ionique; le crabe est accompagné de divers symboles; légendes : AKRA, AKRACAΣ, AKRAΓAN ou AKPAΓANTOΣ, en boustrophédon.

c[4]. — Décadrachmes[5], tétradrachmes, didrachmes,

[1] Un exemplaire se voit imparfaitement dessiné dans Torremuzza, *Siciliæ veter. nummi*, 1781, pl. VI, n° 9.

[2] Outre les monnaies que je décris, il s'en trouve quelques autres d'argent, lesquelles en partie appartiennent à l'époque des Romains, et en partie sont postérieures à l'année 339, époque à laquelle Agrigente reçut de nouveaux habitants. Voy. Brunet de Presle, *Rech. sur les établissements des Grecs en Sicile*, p. 296.

[3] D'après ce que l'on sait, Naxos, Zanclé et Himéra étaient les seules villes de Sicile qui eussent frappé monnaie suivant le poids æginétique. Cependant dans le médaillier de Paris j'ai trouvé la monnaie dont il est question ci-dessus, laquelle est souvent de forme globuleuse et pèse 11gr,26, et qui, par conséquent, ne peut être qu'un didrachme æginétique.

[4] De cette série on doit retrancher les monnaies d'or agrigentines.

[5] Un exemplaire en est conservé dans la collection de Munich.

drachmes, oboles. Deux aigles dévorant un lièvre, ou aigle combattant un serpent. ℟ Crabe accompagné de divers symboles, ou figure dans un quadrige. Légendes : AKPA-ΓANTINON, AKPAΓAΣ [1].

L'émission de toutes ces monnaies se trouve comprise entre l'époque de la fondation d'Agrigente, qui eut lieu en 580, et celle de sa destruction arrivée en 406 avant J.-C. [2]. Les séries I et II *a* appartiennent au VI[e] siècle, et les séries II *b* et II *c* au V[e], temps de la plus grande prospérité de cette ville.

Les petites monnaies de notre dépôt, décrites sous le n° 2, doivent être classées dans la série II *b*. Elles offrent complétement les mêmes types et les mêmes légendes que certaines monnaies peu rares d'Agrigente, lesquelles en diffèrent cependant par une plus grande épaisseur du flan et par le poids qui varie, dans les exemplaires bien conservés, de 0gr,66 à 0gr,67. Or comme le poids moyen des exemplaires du dépôt est de 0gr,332, il faut considérer ceux-ci comme représentant la moitié exacte des pièces déjà connues. Mais pour comprendre à quelle unité cela se rapporte, il est nécessaire de rechercher un peu la valeur des lettres AI qui se trouvent au revers. (*Voy.* Pl. IX, nos 2 et 4.) Il a déjà été remarqué que ces caractères représentent le commencement du mot λίτρα, et que par conséquent les monnaies sur lesquelles ils se trouvent marqués doivent être des *litra*.

Cela est en partie vrai et en partie faux, parce que si

[1] Une bonne partie des monnaies comprises dans cette série se trouvait en parfait état de conservation dans le dépôt de Schizò (Naxos), de 403 avant J.-C. — Au sujet de la trouvaille de Schizò, voir Giuseppe Romano, *Sopra alcune monete scoverte in Sicilia*. Paris, 1862, in-4°.

[2] V. Brunet de Presle, *loc. cit.*, p. 100 et suiv., et p. 213.

d'un côté on ne peut nier raisonnablement que ces lettres forment le commencement du mot λίτρα, cependant on ne peut pas concéder que ces monnaies soient réellement des *litra*. En effet, les petites pièces déjà indiquées, du poids de 0gr,66 ou 0gr,67, ne peuvent pas, en raison de ce poids, être des *litra*, et beaucoup moins encore celles de notre dépôt, pesant la moitié des premières[1]; il ne paraît pas non plus probable que parmi des monnaies de la même fabrique on puisse trouver une réduction monétaire aussi marquée. De toute façon le rapport avec le système des *litra* existe toujours, puisque les pièces du poids de 0gr,66 ou 0gr,67 seraient d'un côté des oboles et de l'autre des décunx, tandis que celles du dépôt sont des hémioboles et des quincunx du système des *litra*. Du moment qu'il n'est pas possible d'admettre des *litra* du poids de ces deux espèces de petites monnaies agrigentines, on ne doit pas négliger de remarquer que ces signes de valeur peuvent aussi être relatifs au rapport de la *litra* d'argent ou *nummus* avec la *litra* ou livre de bronze, rapport qui subit une série de notables variations. Comme preuve que chez les Agrigentins le système des *litra* fut établi sur le même pied que dans les autres villes de Sicile, se présente heureusement une suite petite, mais instructive, qui fait partie du groupe que j'ai marqué II *b*[2]. Elle est, à ce que je crois, quelque peu postérieure aux monnaies du dépôt et s'y rattache avec toute certitude par la similitude de la fabrique et des types, et de plus par quelques petits attributs ainsi qu'il suit :

[1] Le poids normal de la litra sicilienne serait de 0gr,87, ainsi que cela est prouvé par les monnaies.

[2] C'était justement à propos de la république des Agrigentins qu'Aristote donnait quelques indications (quoique approximatives) sur la valeur de la litra sicilienne. Voy. Pollux, IV, 174.

Tétradrachme; ΑΚΡΑCΑΝΤΟΣ, aigle posé sur une ligne de points.

℞ Crabe; dessous, fleur entre deux ornements à volutes.

Drachme, ΓΕΝ, aigle sur un chapiteau ionique.

℞ Comme la précédente[1].

Litra, ΑΚΡΑ boustrophédon, aigle comme ci-dessus.

℞ Comme les précédentes; sous le crabe, seulement la fleur[2].

Quincunx; comme les précédentes.

℞ Cinq globules [3].

Sextans; même type.

℞ Deux globules [4].

Ici nous avons donc exactement le système des *litra*, sans en excepter la particularité du Πεντώγκιον, ou à proprement parler, pièce de cinq douzièmes, lequel offre l'avantage de fournir un équivalent exact de l'hémiobole attique. La drachme prenait aussi, de ce système, sa dénomination; car je crois que les caractères ΓΕΝ jusqu'à présent inexpliqués, autant que je le sache, doivent indiquer le Πεντάλιτρον ou Πέντε(λίτραι) [5].

(*A continuer.*) ANTONINO SALINAS.

[1] Dans la collection Bunbury, de Londres, il en existe un exemplaire dans un état remarquable de conservation. Le Cabinet des médailes de Paris et celui du Musée Britannique possèdent deux autres variétés de cette rare monnaie.

[2] Collection impériale de Vienne, 0gr,85. — Collection de Luynes, 0gr,87.

[3] Cabinet des médailles de Paris, 0gr,32; exemplaire de belle conservation.

[4] J'ai vu, il y a grand nombre d'années, cette précieuse, et l'on peut dire unique, petite monnaie dans la collection Mellia, à Terranova, en Sicile; mais j'en donnai alors l'empreinte et le poids à un ami. Des Leontini, nous connaissons aussi un sextans d'argent.

[5] Le décadrachme était nommé par les Siciliotes πεντηκοντάλιτρον. Diod. Sic., XI, 26. Le didrachme était le δεκάλιτρον. Voy, Aristote cité par Pollux, IV, 174.

DE
QUELQUES ESPÈCES DE MONNAIES GRECQUES

MENTIONNÉES DANS LES AUTEURS ANCIENS ET DANS LES INSCRIPTIONS.

(Voir plus haut, p. 179.)

---

§ II.

Cyzicènes, Dariques.

CYZICÈNES (Κυζικηνοὶ στατῆρες ou simplement Κυζικηνοί). La numismatique de Cyzique offre cette particularité curieuse, que les deux tailles monétaires les plus usitées dans cette ville, en or et en argent, ont été également appelées *statères.* Quand les inscriptions d'Athènes parlent de χρυσίου Κυζικηνοῦ στατῆρες, quand Xénophon [1] dit que la solde habituelle des mercenaires, dans le nord de l'Asie Mineure et en Thrace, était, de son temps, d'un cyzicène par mois, et quand Lysias [2] raconte qu'il avait chez lui trois talents d'argent, cent dariques et quatre cents cyzicènes, il est évidemment question de monnaies d'or. Mais d'un autre côté, quand

[1] *Anabas.*, V, 6, 33 ; VII, 3, 10.

[2] *In Eratosth.*, p. 121.

Suidas[1] décrit les statères de Cyzique comme des pièces très-bien frappées, qui portaient d'un côté une tête de femme et de l'autre la partie antérieure d'un lion, il désigne de la manière la plus claire les tétradrachmes d'argent de cette ville, où l'on remarque les mêmes types; et de plus, l'existence d'un poids de bronze, marqué de l'inscription ΚΥΙ ΔΙC (κυζικηνὸν διστάτηρον) et pesant juste le double d'un de ces tétradrachmes[2], assure positivement l'application du nom de statère aux plus fortes pièces d'argent frappées à Cyzique.

Nous traiterons successivement de ces deux espèces de monnaies ainsi confondues sous un même nom.

Les cyzicènes d'or, inconnus encore à l'époque d'Eckhel qui doutait de leur existence réelle, sont maintenant très-multipliés dans les collections de numismatique[3]. Ce sont des pièces qui, bien que la plupart appartiennent à l'époque du plus beau style grec, ont été frappées, par affectation d'archaïsme et en imitation des plus anciens statères des villes de l'Asie Mineure, sur des lingots de métal de forme irrégulière. On y voit au droit une tête ou un symbole, et au revers un carré creux disposé en ailes de moulin. Une partie des divisions est identiquement semblable aux plus grosses pièces; une autre partie offre au droit une tête, et au revers une autre tête dans un carré indiqué par quatre barres. Les têtes, sujets ou symboles varient à l'infini, mais sur les pièces de tous les modules le lieu

[1] V° Κυζικηνοὶ στατῆρες.

[2] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. XXXIX, n[os] 4 et 5. — A. de Longpérier, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XIX, p. 333 et suiv. — *Rev. numism.*, 1856, pl. I, n° 2. — Vasquez Queipo, *Systèmes métriques et monétaires*, t. II, p. 309.

[3] Sur ces pièces, voy. Ch. Lenormant, *Essai sur les statères de Cyzique*, dans la *Revue numism.*, janvier-février 1856. C'est là que nous avons puisé la plupart des données de cet article.

d'émission est toujours indiqué par la figure d'un *thon* ou *pélamide*, symbole distinctif de la ville de Cyzique.

Les plus fortes pièces pèsent de 15gr,700 à 16gr,220. ou en moyenne 16 grammes ; les divisions les plus multipliées de 2gr,570 à 2gr,690, en moyenne 2gr,633, c'est-à-dire le sixième ; on en rencontre aussi, mais beaucoup plus rarement, du poids de 1gr,270 à 1gr,370, c'est-à-dire du douzième des pièces les plus grosses [1].

Dans le poids de 16 grammes les métrologues les plus autorisés sont d'accord pour reconnaître celui d'un double statère faible du système attique, et cette opinion ne saurait être contestée. Cependant, comme cette coupe était frappée à Cyzique à l'exclusion du statère simple et comme le taux des divisions était fixé sur elle, l'usage avait prévalu d'appeler *statères* les cyzicènes qui étaient réellement des *distatères*. Un poids en plomb, conservé au Cabinet des médailles de Paris [2], porte la légende **KYΞI CTA** (κυζικηνὸς στατὴρ) et pèse, en tenant compte de l'augmentation de poids produite par la carbonisation du métal, exactement autant qu'une des plus fortes pièces d'or marquées du thon. Les inventaires du Trésor du Parthénon et d'autres inscriptions d'Athènes mentionnent souvent des *statères d'or de Cyzique*, et, comme il n'y a pas de monnaies de cette ville pesant la moitié des pièces de 16 grammes, il faut bien forcément reconnaître que ce sont celles-ci qu'elles appellent *statères*. De plus, les mêmes inscriptions appellent *hectés* les divisions les plus ordinaires des cyzicènes, qui sont réellement des *trités* et ne peuvent être traitées de sixièmes parties que par rapport aux monnaies pesant 16 grammes.

[1] Voy. Vasquez Queipo, *loc. cit.*, table XI.

[2] *Rev. numism.*, 1856, pl. I, n° 1.

Enfin dans quelques-uns des inventaires dont je viens de parler on voit figurer *un tétradrachme d'or pesant 7 drachmes 2 et demi oboles d'Athènes*, τετράδραχμον χρυσοῦν, σταθμὸν τούτου ΠΗΗΙΙC[1]. 7 drachmes 2 oboles 1/2, du taux adopté dans Athènes au temps où l'on fabriquait la première série de ses monnaies, font en poids 32gr,530, c'est-à-dire le double des plus forts cyzicènes; d'où résulte que, bien que ce fût à l'origine un statère, la moitié de ces cyzicènes de 16 grammes était désignée sous le nom de drachme d'or ou hémistatère.

L'emploi du poids attique pour la taille de la monnaie d'or était fort ancien dans quelques villes de l'Asie Mineure. Le distatère de Téos du Cabinet royal de Munich, marqué d'une tête de griffon et de la légende TΣOM (Τέος)[2], lequel pèse 16gr,570 et la pièce d'or de Phocée, du même Cabinet, pesant 16gr,500[3], remontent à une époque aussi reculée que les statères de Chios, de Lampsaque, d'Abydos et les hectés de Milet dont l'unité est la drachme de 3gr,500. Mais l'usage de ce système, ainsi que de celui qu'avaient inauguré les rois de Lydie (*Voy.* le mot CRÉSÉIDES), était tombé en désuétude lorsque Cyzique le renouvela.

Il est impossible de dire précisément à quelle époque commença la fabrication des statères de Cyzique. Rien n'est plus rare que les cyzicènes d'ancien style; on en connaît à

[1] Cette importante mention se retrouve dans quatre fragments d'inventaires successifs :

1° De l'an 3 de la LXXXIXe olympiade : *Corp. inscript. græc.*, n° 139, complété par Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 108.

2° De l'an 1 de la XCe olympiade : Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 109, l. 18.

3° De l'an 2 de la XCe olympiade : *Ibid.*, n° 109, l. 32.

4° De l'an 3 de la XCIe olympiade : *Ibid.*, n° 110.

[2] Sestini, *Descrizione di stateri antichi*, pl. IX, n° 5.

[3] *Ibid.*, pl. I, n° 1.

peine deux ou trois dans les médailliers de l'Europe. Il faut en conclure que si les habitants de Cyzique frappèrent des pièces d'or avant la guerre du Péloponnèse, ces émissions n'eurent qu'une importance très-restreinte. Mais à mesure qu'Athènes vit décliner sa puissance et perdit le monopole de la navigation de l'Hellespont et du Pont-Euxin, Cyzique agrandit son commerce et étendit son monnayage. Dans la comédie des *Villes* du poëte Eupolis, représentée vers la huitième année de la guerre du Péloponnèse, Cyzique figure déjà comme « pleine de statères, » Κύζικος πλέα στατήρων[1], dans des expressions qui marquent clairement la jalousie d'Athènes contre son ancienne tributaire, qui commençait à la primer sur le marché de l'or. En 415 avant Jésus-Christ, les cyzicènes, d'après ce que nous apprend une inscription athénienne[2], formaient une part considérable de la réserve monétaire de l'Acropole. Mais ce fut surtout quand les villes d'Asie Mineure eurent profité du désastre de l'expédition de Sicile pour secouer le joug d'Athènes[3], que Cyzique multiplia ses émissions de pièces d'or et en inonda tous les marchés. Par l'énumération que Lysias fait de sa fortune personnelle dans son plaidoyer contre Ératosthène, l'un des trente tyrans, on voit qu'au temps de cet orateur les cyzicènes constituaient la plus grande partie de la masse d'or qui se trouvait à Athènes entre les mains des particuliers. Quand les dix mille soldats conduits par Xénophon arrivèrent sur les bords du Pont-Euxin, en l'an 400 avant notre ère, les statères de Cyzique étaient la seule monnaie d'or qui circulât dans ces contrées.

Voici, du reste, classées par ordre de dates, toutes les

[1] Meineke, *Fragm. comic.*, t. II, p. 508 et 510.
[2] Bœckh, *Staatshaushalt. der Athen.*, p. 32 et suiv.
[3] Marquardt, *Cyzicus und sein Gebiet*, p. 59.

mentions des cyzicènes que renferment les inscriptions jusqu'à présent connues de l'Attique :

1° ..... ΟΚΥΣΙΚΕΝΟΣΤΑΤΕΡΑΣΧΧΧΧ, χρυσί]ου κυζικηνοῦ στατῆρας τετρακισχιλίους, compte de dépenses publiques de l'an 4 de la XC° Olympiade [1].

2° ΧΡ.ΣΙΟ .... ΣΤΑΤΕΡ....., χρ[υ]σίου [κυζικηνοῦ] στατῆρ[ας ....., compte de dépenses publiques de l'an 1 de la XCI° Olympiade [2].

3° ΧΡΥΣΙΟ — ΚΥΣΙΚΕΝΟΗΗΔΔΔΔΓ ΣΣΣΤΙΜΕΤΟΥΤΟΝΔΑΝ ΣΣΣΣΣΣΣ, χρυσίου κυζικηνοῦ στατῆρες διακόσιοι τεσσαράκοντα ὀκτώ· τιμὴ τούτων δαν(εισθέντων)στατῆρες ἑπτά, compte de dépenses publiques de l'an 2 de la XCI° Olympiade [3].

4° ΚΥΣΙΚΕΝ... — ΥΣΙΟΣΤΑ......., κυζικην[οῦ χρ]υσίου στα[τῆρες ..., offrande au Neptune de Sunium mentionnée dans un fragment d'inventaire du Trésor τῶν ἄλλων Θεῶν, antérieur à la XCIV° Olympiade [4].

5° ΚΥΣΙΚΕ..... — ΣΙΟΣΤΑΤ......., κυζικη[νοῦ χρυ]σίου στατ[ῆρες ..., offrande à Posidon Hippius, dans un fragment d'inventaire du Trésor τῶν ἄλλων θεῶν, antérieur à la XCIV° Olympiade [5].

6° ... ΚΥ .... — ΣΙΟΕΚΤ ....., στατῆρες] κυ[ζικηνοῦ χρυ]σίου ἐκ τ[ῆς ....., fragment d'inventaire du Trésor τῶν ἄλλων Θεῶν, antérieur à la XCIV° Olympiade [6].

7° ..... ΕΝΟΧΡΣΠ κυζικ]ηνοῦ χρ(υσίου) σ(τατῆρες) πεντήκοντα, fragment d'inventaire du Trésor τῶν ἄλλων Θεῶν, antérieur à la XCIV° Olympiade [7].

[1] Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 120.
[2] *Ibid.*, n° 122.
[3] *Corp. inscr. græc.*, n° 144.
[4] Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 125.
[5] Ἐφημερ. ἀρχαιολ., n° 4048.
[6] *Ibid.*, n° 4051.
[7] *Ibid.*, n° 4088.

8° ΧΡΥΣΙ ...... — ΡΕΣΚΥ ..., χρυσί[ου στατῆ]ρες κυ[ζικηνοῦ ..., offrande à un dieu indéterminé, mentionnée dans un fragment d'inventaire du Trésor τῶν ἄλλων θεῶν, antérieur à la XCIV[e] Olympiade [1].

9° ΧΡΥΣ .... — ΟΣΤΑ ...., χρυσ[ίου κυζικην]οῦ στα[τῆρες ..., offrande à la Mère des Dieux, mentionnée dans la même inscription.

10° ΚΥΞΙΚΕΝΟΧΡ — . ΣΙΟΣΤΑΤΕΡ ..., κυζικηνοῦ χρ[υ]σίου στατῆρ[ες ..., offrande à Artémis Agrotéra, mentionnée dans un fragment d'inventaire du Trésor τῶν ἄλλων θεῶν, antérieur à la XCIV[e] Olympiade [2].

11° .... ΡΥΣΙΟΚΥΞ Γ, στατῆρες χ[ρυσίου κυζ(ικηνοῦ) πέντε, offrande à Apollon Orgion, mentionnée dans la même inscription.

12° . ΥΞΙ . ΗΝΟΧΡΥ . ΙΟΣΤΑ ...., κ]υζι[κ]ηνοῦ χρυ[σ]ίου στα[τῆρες ..., fragment d'un inventaire du Trésor des Offrandes de l'Hécatompédon, datant de la XCIV[e] Olympiade [3].

13° . ΥΞΙΚΗΝΟΥ ...., κ]υζικηνοῦ [χρυσίου στατῆρες ..., fragment d'un inventaire du Trésor des offrandes de l'Hécatompédon, postérieur à la XCIV[e] Olympiade [4].

14° ΚΥΞ ......, κυζ[ικηνοῦ χρυσίου στατῆρες ..., fragment d'un inventaire de trésor sacré, de date indéterminée [5].

Le style de la plupart des cyzicènes parvenus jusqu'à nous est celui qui régnait dans l'art hellénique entre la fin de la guerre du Péloponnèse et le temps d'Alexandre. Plusieurs événements de cette époque, l'expédition de Timothée

[1] Ἐφημερ. ἀρχαιολ., n° 1091.
[2] *Ibid.*, n° 3533.
[3] Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 811.
[4] Ἐφημερ. ἀρχαιολ., n° 1050.
[5] *Ibid.*, n° 1061.

contre la flotte thébaine, en 364 avant Jésus-Christ, et le transport de la statue de Dindymène de Proconnèse à Cyzique, en 361, y sont rappelés par des types allusifs dont le sens est incontestable[1]. Après Démosthène[2], aucun auteur ne mentionne plus ces monnaies, et le dernier en date des cyzicènes paraît être celui qui, portant le nom de la liberté, ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, inscrit sur le rocher où est assise la figure de la ville de Cyzique tressant une couronne pour le vainqueur du Granique[3], a dû être frappé dans le premier élan de reconnaissance des villes grecques pour Alexandre.

En plaçant dans l'intervalle que nous venons d'indiquer la grande fabrication des statères de Cyzique, on se rend parfaitement compte du succès de cette monnaie. Au moment où elle apparut en grande masse sur les marchés on ne monnayait d'or nulle part, excepté dans la Lycie, la Carie et à Lampsaque, et dans ces différents lieux en très-petite quantité. (*Voy.* le mot Statères de Lampsaque.) Depuis la fin du règne de Xerxès, excepté pendant un très-court moment sous Artaxerxe Longue-Main, les rois de Perse avaient cessé de fabriquer des dariques. (*Voy.* ce mot.) L'émission des anciens statères d'or des cités de l'Asie Mineure, probablement interrompue après la défaite des révoltés de l'Ionie sous Darius fils d'Hystaspe, n'était plus qu'un souvenir. Athènes, qui avait frappé des monnaies d'or au temps de sa splendeur[4], avait cessé d'en émettre pendant la guerre du Péloponnèse, ou du moins n'avait plus émis que des statères d'or à si bas titre qu'on

[1] Voy. Ch. Lenormant, *Rev. numism.*, 1856, p. 35 et 38.
[2] *Pro Phorm.*, p. 914. — *Contr. Mid.*, p. 570.
[3] Millingen, *Ancient coins*, pl. V, nº 13.
[4] Beulé, *Les Monnaies d'Athènes*, p. 59 et suiv.

les traitait de fausse monnaie. Les gens de Cyzique s'étaient donc trouvés les maîtres exclusifs du marché, du moment où ils avaient commencé à y répandre leurs monnaies d'or, et ils demeurèrent dans cette situation jusqu'au jour où Philippe de Macédoine fit frapper ces beaux statères qui eurent un cours si étendu. Aussi abusaient-ils de leurs avantages en donnant une monnaie très-faible de poids et d'un titre plus que médiocre.

Au reste, quand même l'opération que faisaient les gens de Cyzique eût été faite avec une rigoureuse conscience, les bénéfices en eussent été prodigieux. Le rapport de valeur de l'or à l'argent était à Athènes de 12 à 1 au temps de Platon [1], et il avait dû se produire un écart de valeur plus grand encore après les derniers désastres de la guerre du Péloponnèse. En Asie, le même rapport était de 13 à 1 quand vivait Hérodote [2] et quand le poids de la darique d'or avait été fixé. (*Voy.* le mot Dariques.) Il n'avait certainement pas diminué, comme le prouve le témoignage formel de Xénophon [3]. Les marchands cyzicéniens allaient chercher l'or à Panticapée, où affluaient les produits des mines de l'Oural et où l'or ne valait que 7 fois le prix de l'argent, comme le prouvent le poids des statères de Panticapée comparé à celui des pièces d'argent de la même ville [4], et le chiffre de 28 drachmes attiques, donné par Démosthène [5] pour le cours du cyzicène de 16 grammes du Bosphore Cimmérien [6]. Cyzique gagnait donc 38 23/50 p. 100,

[1] *Hipparch.*, p. 231.

[2] III, 95.

[3] *Anabas.*, I, 7, 18.—Cf. Vasquez Queipo, *Systèmes métriques et monétaires*, t. II, p. 304 et suiv.

[4] Ch. Lenormant, dans nos *Monnaies des Lagides*, p. 133.

[5] *Pro Phorm.*, p. 914.

[6] Cf. Ch. Lenormant, *Rev. numism.*, mars-avril 1856.

sans compter le bénéfice illégitime tiré de l'alliage trop considérable de ses pièces, en répandant sur les places de commerce de son voisinage, où il était accepté sur le pied de la proportion treizième avec l'argent, l'or qu'elle tirait d'un pays où elle le prenait sur le pied de la proportion septième. A ce métier, la *ville des statères* acquit une richesse dont on voyait encore les restes sous les Romains, plusieurs siècles après qu'elle avait cessé de fabriquer ses monnaies d'or.

Le choix fait par les gens de Cyzique du poids de 16 grammes pour leurs monnaies d'or, au lieu de 17 grammes qui serait le taux normal et régulier d'un distatère du système attique, administre une preuve de plus du rapport que nous pensons avoir existé entre l'or et l'argent sur les marchés où circulaient les cyzicènes, et du chiffre des bénéfices qui étaient tirés de la fabrication de ces pièces. En effet, en posant la proportion de 13 à 1 entre les deux métaux, on trouve qu'un cyzicène d'or de 16 grammes représentait 208 grammes d'argent, c'est-à-dire exactement 48 drachmes attiques au taux normal de 4^{gr},250, 56 drachmes phéniciennes du taux fort de 3^{gr},714[1], qu'on leur donnait dans le nord de l'Asie Mineure et dans la série d'argent de Cyzique même : 59 drachmes phéniciennes du taux de 3^{gr},525 qu'on leur donnait en Phénicie, enfin 64 drachmes asiatiques de 3^{gr},250. De cette manière, le cyzicène d'or pouvait circuler sur toutes les places des bords du Pont-Euxin, de l'Hellespont ou de la mer Égée, en représentant une valeur exacte des différents systèmes monétaires qui, dans cette région, prédominaient dans les diverses villes. Les rapports : : 10 : 1,

[1] Avec une inexactitude de 0^{gr},016 seulement.

: : 11 : 1 et : : 12 : 1 entre l'or et l'argent ne fourniraient pas cette coïncidence si frappante du poids de 16 grammes d'or avec des valeurs monétaires exactes dans quatre systèmes différents. L'hecté de 2gr,650 avait également une valeur exacte dans les quatre systèmes : elle valait 8 drachmes attiques, 9 drachmes et 1 diobole du poids phénicien fort au taux de 3gr,714, 9 drachmes et 5 oboles du poids phénicien normal, et 10 drachmes 3 oboles 1/2 du poids asiatique [1].

On ne peut douter que Cyzique ne fût le principal auteur de la combinaison que nous venons de décrire. Outre les nombreux textes qui désignent les statères de 16 grammes sous le nom de *cyzicènes*, l'immense majorité de ces statères et de leurs hectés portent pour symbole accessoire la figure du thon, marque particulière de l'atelier de Cyzique. Mais en même temps on observe que Cyzique, sur les statères qui portent son signe distinctif, ne se borne pas à ses types nationaux, et qu'elle en introduit qui sont en quelque sorte la propriété d'autres villes assises sur les côtes de l'Asie Mineure, le sphinx de Chios [2], le griffon de Téos [3], le sanglier de Methymna [4], le sanglier ailé de Clazomène [5], le limier de Colophon [6], le demi-hippocampe de

[1] Il y a dans ce dernier rapport une inexactitude de 1/60e de drachme que présente en sus comme valeur l'hecté d'or. Cette différence pouvait se payer exactement en donnant pour l'hecté, outre 10 drachmes 3 oboles 1/2 d'argent, une de ces drachmes de bronze dont nous avons, dans un autre travail (*Essai sur la monnaie dans l'antiquité*, p. 76), constaté l'existence à Byzance, dans un des pays où circulaient le plus abondamment les cyzicènes.

[2] *Rev. numism.*, 1856, pl. I, nos 5 et 8.

[3] Sestini, *Stateri antichi*, pl. IX, nos 1-4.

[4] *Ibid.*, pl. IV, nos 27 et 28.

[5] *Ibid.*, pl. VIII, no 1.

[6] *Ibid.*, pl. VIII, nos 13-16.

Lampsaque [1], le lion de Milet [2], etc. ; sur d'autres cyzicènes encore on voit la tête de Jupiter Ammon d'Aphytis de Macédoine [3], le cheval de Maronée de Thrace [4], la tête de Pan de Panticapée [5]. On doit conclure avec certitude des pièces qui portent ces types que nombre de villes de l'Asie Mineure et des bords du Pont-Euxin, voyant les profits énormes que Cyzique tirait de son opération monétaire, se confédérèrent avec cette ville pour exploiter en commun l'or hyperboréen, et, si l'on peut ainsi parler, prirent des actions dans la grande entreprise des Cyzicéniens.

Ce n'est pas tout. Les mêmes villes et quelques autres de la même région ne se bornèrent pas à s'associer avec Cyzique. Elles entrèrent librement et par voie d'imitation, en concurrence avec elle sur le même marché et par les mêmes moyens. Il existe beaucoup de pièces d'or de la même coupe que les cyzicènes, du même or, gravées par les mêmes artistes, avec la marque accessoire d'autres cités, telles que Phocée et Samos, ou dont l'attribution ne peut se tenter qu'au moyen des types principaux, qui les rapportent à Parium de Mysie [6], Pergame [7], Abydos de Troade [8], Mytilène de l'île de Lesbos [9], d'autres cités de la même île [10], Erythræ d'Ionie, Clazomène [11], Chios [12], etc. Il

[1] Sestini, *Stateri antichi*, pl. VI, n° 14.
[2] *Ibid.*, pl. IV, n°s 13-21.
[3] Voy. ce que nous en avons dit, *Rev. numism.*, 1864, p. 7.
[4] *Rev. numism.*, 1864, pl. I, n° 1.
[5] *Ibid.*, pl. I, n° 3.
[6] Sestini, *Stateri antichi*, pl. VII, n°s 1 et 2.
[7] *Ibid.*, pl. VII, n°s 4-6.
[8] *Ibid.*, pl. VII, n°s 10-13. — *Rev. numism.*, 1861, pl. I, n° 2.
[9] *Ibid.*, pl. VII, n°s 17-24.
[10] *Ibid.*, pl. VIII, n°s 18-23.
[11] *Ibid.*, pl. VIII, n° 17.
[12] *Rev. numism.*, 1861, pl. I, n° 4.

est à remarquer, du reste, que nous ne connaissons jusqu'à présent que des hectés de ces différentes villes, excepté d'Abydos, de Chios et de Phocée. De plus, le monnayage de chacune d'elles, même de Phocée où il a été le plus considérable, n'a eu que peu d'étendue comparativement à celui de Cyzique. Probablement leurs pièces étaient reçues avec moins de faveur sur les marchés, parce que ces villes voulaient exagérer à leur profit les bénéfices que Cyzique avait su réaliser, en émettant un or à plus bas titre encore que celui de cette ville. Le fait est du moins incontestable pour Phocée (Voyez le mot PHOCAÏDES).

Il n'existe qu'un petit nombre de monnaies d'argent de Cyzique contemporaines des premières émissions de statères d'or. Elles ont pour type du droit une effigie féminine ou une tête d'Atys, qui se rencontre également sur quelques cyzicènes d'or [1], et au revers une tête de lion dans un carré creux, avec ou sans les lettres KY ou K. Leur poids appartient au système asiatique : de 12gr,300 à 12gr,740 pour les plus grosses pièces, qui sont des tétradrachmes ; de 2gr,100 pour les tétroboles ; enfin de 0gr,790 pour les plus petites monnaies, qui sont des trihémioboles [2]. La dernière pièce d'argent frappée à Cyzique sur le pied de ce système monétaire est le tétradrachme au nom de Pharnabaze, qui porte d'un côté la tête d'Artaxerce Mnémon dans sa vieillesse et de l'autre une proue de navire, type de certains cyzicènes d'or [3], avec au-dessous la figure du thon [4].

[1] Cf. Ch. Lenormant, *Rev. numism.*, 1856, p. 53 et suiv.

[2] Vasquez Queipo, *Systèmes métriques et monétaires*, table X, nos 9, 10, 11, 21, 22, 26-30.

[3] *Rev. numism.*, 1856, pl. II, no 6.

[4] Duc de Luynes, *Numism. des satrap.*, pl. I, no 5.

Cette monnaie a dû être frappée en l'an 376 avant Jésus-Christ[1].

Peu d'années après, les Cyzicéniens, par une raison, de nous ignorée, adoptaient une autre unité monétaire de leur argent, la drachme phénicienne au poids fort de 3gr,714. Les plus multipliées de leurs espèces d'argent furent alors ces tétradrachmes qui portent la légende ΚΥΞΙΚΗΝΩΝ plus ou moins complète, avec la tête de Proserpine ΣΩΤΕΙΡΑ d'un côté et de l'autre la partie antérieure d'un lion, accompagnée d'un thon[2]. Ce sont ces tétradrachmes auxquels s'applique la description de Suidas et qui, comme nous l'avons vu plus haut, s'appelaient dans l'usage habituel *statères cyzicènes* aussi bien que les pièces d'or de 16 grammes. Leur poids moyen est de 14gr,880, et par conséquent, d'après le chiffre que nous donnions tout à l'heure, 14 de ces tétradrachmes ou cyzicènes d'argent s'échangeaient contre un cyzicène d'or.

Il est difficile de croire que la fabrication des tétradrachmes de poids phénicien ait été antérieure à l'année 361, où les Cyzicéniens, s'étant emparés de Proconnèse, amenèrent dans leur ville la statue chryséléphantine de Dindymène, et donnèrent au culte de cette déesse un développement qu'il n'avait pas sans doute antérieurement. La *Sotira* de ces médailles, déesse qui réunit les attributs de Déméter et de Coré, semble une traduction grecque de la divinité asiatique. En effet, dans le personnage de la *Magna Mater* de la Phrygie, dont Dindymène était une des formes, le caractère et les attributs de la déesse mère

[1] Ch. Lenormant, *Rev. numism.*, 1856, p. 37.

[2] Mionnet, t. II, p. 529, nos 93 et 94. — Sestini, *Stateri antichi*, pl. III, nos 1-8.

et de la déesse fille se trouvaient confondus[1]. Commencée ainsi vers le milieu du VI[e] siècle avant notre ère, l'émission des cyzicènes d'argent dut se continuer quelque temps encore, tout paraît l'indiquer, après que l'on avait cessé de frapper des cyzicènes d'or, sous Alexandre et ses premiers successeurs.

Elle finit à son tour au bout d'un siècle au plus, et les statères d'argent de la grande cité commerçante de l'Hellespont, qui semblent avoir eu un cours considérable quoique moindre que celui des statères d'or, furent remplacés, mais pour peu de temps, par des tétradrachmes fort rares, au même poids, qui montrent d'un côté la tête de Coré Sotira, et de l'autre Apollon citharède assis sur l'omphalos[2]. Ces dernières pièces paraissent contemporaines des tétradrachmes frappés dans toutes les villes importantes de la Mysie, de l'Éolie et de l'Ionie sous la suprématie des rois de Pergame. A dater du moment où elles cessèrent d'être fabriquées, Cyzique ne battit plus qu'une monnaie de bronze, qui se continua sous les empereurs romains jusqu'au règne de Gallien.

DARIQUE (δαρεικός, sous-entendu στατήρ). Tel est le nom que les Grecs donnaient à la monnaie d'or royale des Perses, monnaie de forme allongée et irrégulière, portant au droit la figure du roi en archer et au revers un carré creux.

C'est à ce type que faisait allusion Agésilas, rappelé d'Asie à Sparte par la guerre entre les Athéniens et les Lacédémoniens, lorsqu'il disait que 30,000 archers en-

[1] Cf. Ch. Lenormant, *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 218 et suiv.

[2] Sestini, *Stateri antichi*, pl. III, n[os] 9 et 10.

voyés par le Grand Roi à Athènes l'avaient chassé de l'Asie [1].

La darique d'or était exactement du même poids que le statère attique. Harpocration, Pollux et Héron d'Alexandrie l'attestent, et leur rapport est confirmé par les nombreux monuments de cette espèce qui sont parvenus jusqu'à nous, lesquels pèsent tous environ 8gr,776. La monnaie d'argent royale des Perses était taillée sur un autre poids, puisque l'unité en était, d'après le témoignage des monuments eux-mêmes, la drachme babylonienne de 5gr,500. Mais, ainsi que l'a judicieusement remarqué M. Vasquez Queipo [2], cette différence de poids était calculée pour produire un rapport exact de valeur; car, avec la proportion treizième qui existait entre la valeur de l'argent et celle de l'or dans l'empire des Achéménides [3], une darique d'or au poids du statère attique correspondait à 20 drachmes d'argent du poids babylonien.

Les émissions de monnaies d'or faites par les rois de Perse ont presque toutes consisté en dariques simples. Cependant il existe dans les collections quelques doubles dariques, fort rares, frappées toutes sous Artaxerxe Longue-Main [4], et quelques demi-dariques [5] encore plus rares, fabriquées également à la même époque.

Il est souvent question des dariques chez les écrivains grecs [6], qui tous vantent avec raison la belle qualité du métal

[1] Plutarch., *Apophthegm. laconic.*, 40.

[2] *Systèmes métriques et monétaires*, t. I, p. 289-305.

[3] Herodot., III, 95.

[4] Ch. Lenormant, *Rev. numism.*, 1856, p. 16.

[5] L'hémi-darique est mentionnée par Xénophon, *Anabas.*, I, 3, 21.

[6] Voy., entre autres exemples, Herodot., VII, 28. — Thucyd., VIII, 28. — Aristoph., *Eccl.*, v. 602. — Xenoph., *Anabas.*, I, 1, 9 : I, 3, 3 ; I, 7, 18. — Demosth., *Adv. Timocrat.*, p. 741. — Plutarch., *Cimon*, 10 : *Apophthegm.*

et l'exactitude du poids de ces pièces. Les témoignages littéraires et les inscriptions[1] prouvent qu'entre l'époque des guerres médiques et le règne d'Alexandre cette monnaie formait une notable partie de la masse de circulation métallique en Grèce et en Asie Mineure. C'était en effet surtout pour le commerce extérieur et pour les provinces occidentales de leur empire que les Perses frappaient leurs monnaies. On voit par le rapport formel de Strabon[2] que l'usage n'en entra jamais complétement dans leurs mœurs. « Les Perses, dit ce géographe d'après Polycritus, con« servent en vaisselle la plus grande partie de l'or et de « l'argent, et n'en réservent que fort peu pour la monnaie : « le premier emploi de ces métaux leur semble plus appro« prié à des présents et plus commode pour la conserva« tion dans les trésors; quant à la monnaie, ils en propor« tionnent l'émission aux dépenses, et n'en frappent qu'au « fur et à mesure des besoins. » Le rapport des espèces monnayées au reste des métaux précieux qu'Alexandre trouva, selon Diodore[3], dans le trésor des rois de Perse à Suse, confirme l'assertion de Strabon : il y avait plus de *quarante mille* talents d'or et d'argent non frappés, tandis que les dariques d'or ne s'élevaient qu'à *neuf mille* talents. L'énoncé de Diodore rectifie ici celui de Plutarque[4] suivant lequel Alexandre aurait trouvé à Suse plus de *quarante mille* talents d'argent monnayé. On voit, au contraire par ce que rapporte Hérodote[5] de Pythias le Lydien qui, du

laconic., 40. — Arrian., *Exp. Alex.* IV, 18, 11. — Diod. Sic., XVII, 66. — Pollux, VII, 98. — Alciphr., I, 5. — Tzetz. *Hist.*, I, 928.

[1] *Corp. inscr. græc.*, n°s 1511 et 1571.

[2] XV, p. 735.

[3] XVII, 66.

[4] *Alex.*, 36.

[5] VII, 28.

temps de l'expédition de Xerxès, possédait en espèces d'or quatre millions de dariques, combien la monnaie de Perse était multipliée dans la patrie de Crésus. Les armées dirigées vers la Grèce emportaient aussi des sommes immenses destinées à séduire les citoyens les plus importants des différentes républiques, et cet emploi des richesses du Grand Roi continua d'être un de ceux qui nécessitèrent, sous les différents règnes, les plus importantes émissions monétaires.

L'immense majorité des dariques d'or qui nous sont parvenues au travers des siècles a dû être frappée sous les règnes de Darius, fils d'Hystaspe, et de Xerxès, sous lesquels la fabrication semble en avoir été interrompue, tandis que les successeurs de ces princes n'ont émis de pièces de ce genre qu'à des occasions exceptionnelles. Le nom de δαρεικὸς στατὴρ vient de ce que le fils d'Hystaspe fut le premier à faire frapper des monnaies d'or au sagittaire, ainsi que nous l'apprend Hérodote[1], dont le témoignage est pleinement confirmé par les monuments. Suidas dit bien, il est vrai, que les dariques furent ainsi nommées, non d'après le père de Xerxès, mais d'après un Darius plus ancien. Mais dans l'histoire de Perse nous ne rencontrons pas de Darius avant le fils d'Hystaspe, et le début du monnayage des sagittaires n'est certainement pas antérieur à ce prince. La tradition conservée par Suidas devait probablement son origine à l'existence d'un monnayage persan antérieur à Darius. Nous avons encore quelques pièces d'or et d'argent de ce monnayage, dont le siége dut être en Lydie sous Cambyse et qui forma la continuation de celui de Crésus[2].

[1] IV, 166. — Cf. Mommsen, *Geschichte des Römischens Münzwesens*, p. 11.

[2] F. Lenormant, *Catalogue Behr*, p. 150.

Les pièces en question sont déjà dans l'or du poids des dariques, et dans l'argent du poids de la drachme babylonienne. Mais au lieu d'avoir pour type la figure du roi en archer, elles portent deux têtes de lion et de taureau affrontées. Le lion et le taureau constituant, comme nous l'avons déjà dit, le type des *crèséides*. (*Voy.* plus haut ce mot.)

Le taux de la darique d'or ne resta pas invariablement fixé au poids originaire de 8gr,576, mais il s'abaissa dans la décadence de la monarchie achéménide. Les doubles dariques du commencement du règne d'Artaxerxe Longue-Main pèsent 16gr,700 et celles de l'an 22 du même prince 16gr,500 [1], ce qui donne une darique simple, d'abord de 8gr,350, puis de 8gr,250, inférieures, l'une de 0gr,226, et l'autre de 0gr,326 au taux premier. Il est vrai que dans les dernières lueurs de prospérité dont jouit l'empire de Cyrus, au moment où il allait disparaître, la monnaie fut ramenée à son poids normal. Il existe une darique, évidemment frappée dans les premières années de Darius Codoman, laquelle est de 8gr.570 [2].

Toutes les fois que les auteurs anciens ou les textes épigraphiques mentionnent les dariques ils parlent uniquement de monnaies d'or. Plutarque [3] est le seul écrivain qui se serve de l'expression de dariques d'argent ; encore est-ce par catachrèse, en étendant aux pièces d'argent le nom des pièces d'or, dans un passage qui ne peut avoir aucune autorité numismatique. C'est donc d'une manière tout à fait abusive, et sans justification dans les textes an-

[1] Ch. Lenormant, *Rev. numism* , 1856, p. 17.

[2] Duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. XII, n° 15.— Ch. Lenormant, *Rev. numism.*, 1856, p. 15.

[3] *Conon*, 10.

ciens, que les érudits modernes ont appliqué le nom de *darique*, non-seulement à l'or royal des Perses, mais encore aux pièces d'argent marquées du type du sagittaire qui ont le poids d'une drachme babylonienne de 5gr,500. Ces dernières monnaies s'appelaient chez les Perses et chez les Grecs des *sicles* (*voy.* plus loin ce mot), nom que fournissent Xénophon, Hésychius, Photius et les inscriptions d'Athènes, et qu'on aurait dû leur conserver.

Les numismatistes contemporains ont attribué également le nom de *dariques* à d'autres monnaies d'argent des rois de Perse, de dimensions et de types très-divers, dont les unes ont pour unité la drachme babylonienne ou sicle de 5gr,500, d'autres la drachme phénicienne de 3gr,540, d'autres enfin la drachme asiatique de 3gr,250. Ces pièces se divisent en cinq séries principales dont les types sont sur les grosses monnaies : 1re série, le roi dans son char, ℟ muraille crénelée; — 2e série, tête d'Hercule, ℟ galère; — 3e série, figure de Dagon tenant un dauphin, ℟ galère et hippocampe; — 4e série, le roi dans son char, ℟ galère sur les flots; — 5e série, le roi monté sur l'hippocampe, ou bien un dauphin, ℟ chouette avec le fouet et le crochet[1]. Elles ont été frappées à des époques très-diverses, qui se répartissent dans toute la durée de la monarchie persane, et dans des contrées différentes les unes des autres, la première série probablement en Égypte, la quatrième pour la solde des équipages de la flotte, les deuxième, troisième et cinquième dans les villes de la Phénicie, une autre série encore dans l'île de Cypre. Jamais dans l'antiquité ces pièces ne se sont appelées *dariques*. Une telle application du nom

[1] Voy. F. Lenormant, *Essai sur le classement des monnaies des Lagides*, p. 160.

exclusivement réservé aux sagittaires d'or de même poids que le statère attique est impropre, et nous espérons qu'elle finira par disparaître de la science.

Les mentions des dariques d'or dans les inscriptions attiques sont les suivantes :

1° ΔΑΡΕΙΚΟ .... — ΣΙΟΣΤΑ ......, δαρεικο[ὶ χρυ]σίου στα[τῆρες ...., répété dans deux fragments d'inventaires du Trésor τῶν ἄλλων Θεῶν, antérieurs à la XCIV^e Olympiade et contenant la liste des offrandes faites au Neptune de Sunium [1].

2° ... ΣΙΟΔΑΡΕΙΚΟΙΤΟΙΝΘΕΟΙΝ ΧΧΧΧ ΣΣΣ, χρυ[σίου δαρεικοὶ τοῖν Θεοῖν στατῆρες τεσσαράκοντα τρεῖς, fragment d'inventaire du Trésor τῶν ἄλλων Θεῶν, antérieur à la XCIV^e Olympiade [2].

3° .... ΔΑΡΕΙΚΟΙIII, χρυσίου] δαρεικοὶ τρεῖς, fragment d'inventaire du Trésor des offrandes de l'Hécatompédon, postérieur à la XCIV^e Olympiade [3].

Fr. Lenormant.

(*La suite à un autre numéro.*)

[1] Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 125. — Ἐφημερ. ἀρχαιολ., n° 4081.
[2] Ἐφημερ. ἀρχαιολ., n° 3368.
[3] *Ibid.*, n° 3869.

MONNAIES DES ROIS PHÉNICIENS DE CITIUM.

(Pl. XI.)

Dans un précédent travail [1], commentant les inscriptions phéniciennes que j'ai rapportées de l'île de Chypre, j'ai rapidement indiqué les modifications que l'étude de ces textes m'obligeait à introduire dans la classification des monnaies de Citium. Je viens aujourd'hui reprendre cette question avec les développements qu'elle mérite, et soumettre aux numismatistes les résultats auxquels j'ai été conduit.

Les médailles frappées en Cypre par les petits dynastes phéniciens ont été pendant longtemps une véritable énigme. Classées parmi les incertaines de Cilicie ou de Syrie, elles sont restées sans attribution jusqu'au jour où M. le duc de Luynes reconnut leur véritable origine [2]. Seulement, à cette époque, la valeur des lettres de l'alphabet phénicien n'était pas rigoureusement fixée, et les inscriptions qui devaient servir de base à un déchiffrement plus complet étaient encore enfouies dans le sol. Privé de cette importante ressource, M. de Luynes a été amené à séparer l'une de l'autre des pièces auxquelles l'unité de leur fabrication, de leur style, de leurs poids, donnait une origine commune,

[1] *Journal asiatique*, août 1867, VI[e] série, t. X, p. 85.

[2] *Essai sur la numismatique des satrapies*, etc. p. 82.

mais que leurs légendes semblaient attribuer les unes à Citium, les autres à Tyr ou aux Khittim de Syrie; il n'en reste pas moins établi que sans *l'Essai sur les Satrapies*, nous serions peut-être encore occupés à chercher la véritable voie, et que nos corrections, rendues faciles par les trouvailles récentes, n'enlèvent rien au mérite des découvertes originales. J'ajouterai que l'exactitude des descriptions, le soin minutieux avec lequel les planches et les figures intercalées dans le texte reproduisent les légendes des pièces, font toujours de ce livre le meilleur des guides. Nous lisons certains noms autrement que l'auteur ne les lisait en 1846 (et comme il les lirait certainement lui-même aujourd'hui), mais tout en changeant la valeur de plusieurs lettres, nous n'avons rien à changer à la manière dont leur forme a été reproduite alors.

Je considère donc toutes les pièces gravées sur les planches XIII, XIV et XV de la *Numismatique des Satrapies*, à l'exception des nos 21, 41-45, comme ayant été frappées à Citium. Toutes ont identiquement les mêmes types : au droit, la figure d'Hercule combattant dans la pose de l'Hercule grec primitif, l'arc d'une main, la massue de l'autre, la jambe gauche en avant, tel que nous le représente une belle statuette de bronze de la collection du commandant Oppermann : au revers, le groupe si asiatique du lion qui dévore un cerf; mais sur aucune d'elles je ne lis le nom de la ville de Citium. Je base mes attributions 1° sur la concordance entre deux noms royaux et les noms de deux souverains de Citium donnés par les inscriptions et par l'histoire; 2° sur ce fait que la plupart de ces pièces, — je l'ai constaté sur place, — se trouvent dans l'île de Chypre et spécialement dans les environs de Larnaca, ville moderne bâtie sur l'emplacement de l'antique Citium. De plus, toute

cette série étant parfaitement homogène, la preuve faite pour deux des rois à l'aide des inscriptions, s'étend nécessairement à tout l'ensemble. Enfin en comparant ces pièces aux monnaies à légendes cypriotes que M. de Luynes a si ingénieusement retrouvées [1], on reconnaît un certain air de famille qui dénote la communauté d'origine : la physionomie indiquée par cette expression « fabrique cypriote » est familière aux numismatistes qui savent aujourd'hui la reconnaître et qui seront, je pense, d'accord avec moi : la présence sur la plupart des pièces à l'Hercule combattant de la « croix ansée » qui tient une si grande place dans la numismatique cypriote, confirme encore ce rapprochement.

Une dernière preuve est tirée de l'étude des poids. Cette étude a été très-complétement faite par M. Brandis dans son excellent livre sur les systèmes métriques de l'Asie occidentale [2]. Aussi je ne m'étendrai pas longuement sur ce sujet : il me suffira de rappeler, d'après ce savant auteur, que les pièces d'argent frappées dans l'île de Cypre sous la suzeraineté du Grand Roi, sont taillées suivant le système employé en Asie Mineure par les satrapes perses. C'est à dire avec un statère d'argent pesant en moyenne 10^{gr},80, valant le *dixième de la darique d'or*, et divisé lui-même en fractions dont le dénominateur est un multiple de

[1] *Numismatique et inscriptions cypriotes*, 1852.

[2] *Das Münz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*. Berlin, 1866, p. 116, 256, 368 et suiv. — Je regrette seulement que M. Brandis, sur la foi de mes premières communications, ait admis la lecture *Nemesitan* que j'avais d'abord cru lire dans l'inscription phénicienne dite première citienne de Pococke : le retard apporté dans la publication du présent travail ne lui a pas permis de rectifier cette conjecture, et a laissé subsister dans son excellent ouvrage des noms imaginaires tels que Melek Namas et Melek Ramkit.

trois : qu'en Phénicie au contraire le système en usage est le système gréco-asiatique dont le statère pèse 7 grammes, vaut le *quinzième de la darique d'or*, et se divise en fractions dont le dénominateur est un multiple de *quatre*. Dans le premier système, on ne trouve pas de pièces plus lourdes que le statère; dans le second, au contraire, il y a des doubles statères (ou tétradrachmes, ou sicles), pesant jusqu'à 14^{gr},40, et même des pièces deux fois plus lourdes de 28 grammes, telles que les grosses dariques d'argent au char, frappées en Phénicie sous le règne de Xerxès. La distinction des deux systèmes est très-précise, et c'est en l'appliquant aux pièces portant le nom d'Azbaal que M. Brandis a été conduit à en attribuer une partie à Citium, les autres appartenant, par leur légende même, à Gebâl (Byblos) de Phénicie : on en jugera par le tableau suivant :

GEBAL DE PHÉNICIE [1].			CITIUM DE CYPRE.	
Sicle		= 14^{gr},40	Statère =	10^{gr},80
1/4 drachme	=	3 ,60	1/3	3 ,60
1/16	1/4	0 ,90	1/12	0 ,90
			1/24	0 ,45

Cet ensemble de considérations suffira, j'espère, pour justifier ma thèse : j'aborde maintenant la classification des monnaies elles-mêmes.

[1] Nous avons pris le poids le plus fort, celui des plus anciennes pièces; mais avec le temps le monnayage s'affaiblit : les sicles ou tétradrachmes de Gebâl descendent jusqu'à 13 gr., et les fractions perdent proportionnellement de leur poids : elles n'en sont que plus éloignées du système adopté en Cypre.

Azbaal.

1° Hercule combattant.

℞ 𐤋𐤏𐤆𐤁𐤏𐤋 (לעזבעל) « d'Azbaal ». Lion dévorant un cerf, dans un carré creux bordé de perles. — AR. Poids, $10^{gr},60$ (pl. XI, n° 1).

2° Mêmes types et même légende. — AR. Poids, $3^{gr},55$. Cabinet de France (pl. XI, n° 2).

Plusieurs exemplaires de ces deux pièces se trouvent au Cabinet de France et dans la collection de Luynes (v. *Numism. des Satrap.*, pl. XV, 35-40). J'ai déjà dit les raisons qui me font séparer ces monnaies de celles d'Azbaal, roi de Gebâl en Phénicie. Le n° 1 est un statère, le n° 2 un tiers de statère dans le système des satrapies perses de l'Asie Mineure. Le plus lourd des statères connus, pèse $10^{gr},95$, mais en général leur poids est faible, la moyenne est $10^{gr},70$. La moyenne de la petite pièce est $3^{gr},35$.

Nous n'avons aucun renseignement sur l'époque à laquelle vivait Azbaal : mais je suppose que son règne doit être placé vers le milieu du ve siècle av. J. C.

Baalmelek.

1. Mêmes types que les monnaies d'Azbaal.

℞ 𐤋𐤁𐤏𐤋𐤌𐤋𐤊 (לבעלמלך). — AR. Poids, $10^{gr},90$. Cabinet de France. Ma collection, $10^{gr},55$ (pl. XI, n° 3).

2. Mêmes types et même légende. — AR. Poids, $3^{gr},55$, ma collection (pl. XI, n° 4).

3. Mêmes types et même légende. — AR. Poids, $1^{gr},75$. Cabinet de France (pl. XI, n° 5).

4. Tête d'Hercule à droite.

℞ 𐤁𐤊 (בך). Lion dévorant un cerf à droite, dans un carré creux bordé de perles. — Æ. Poids, 0gr,90. Ma collection (pl. XI, n° 6).

5. Traces de tête d'Hercule.

℞ 𐤋𐤁 (לב). Lion assis à droite, dans un carré creux bordé de perles. — Æ. Poids, 0gr,45. Ma collection (pl. XI, n° 7).

6. Le droit ne porte aucune effigie.

℞ 𐤋𐤊 (לך). Lion assis à droite. — Æ. Poids, 0gr,45. Ma collection (pl. XI, n° 8).

Les monnaies de Baalmelek sont abondantes dans les collections (voy. Luynes, *N. d. S.*, pl. XIV, 22-26, 31-34). Toutes les divisions sont représentées. Nous avons le statère, ou pièce de 12 oboles, puis les pièces de 4, 3, 2, 1, 1/2 obole. Les variétés de l'obole (n° 4) sont très-nombreuses; le lion dévorant le cerf est remplacé par le lion assis, la tête d'Hercule par la tête de lion : la légende, abréviation de לבעלמלך, présente les variétés suivantes :

לב   לך   בך   ב

Je lis le nom du roi *Baalmelek* en un seul mot, et non *Baal, le roi*. La numismatique et l'épigraphie phéniciennes nous montrent toujours le titre מלך, *roi*, placé avant le nom propre, lorsqu'il n'est pas accompagné du nom de la ville. Quant à la forme même du nom בעלמלך elle est parfaitement régulière. La légende abrégée de l'obole se compose donc, soit des deux premières lettres de la légende complète, soit de la première et de la dernière, soit de la première et de la dernière du nom royal, soit de la première de ce même nom.

La numismatique grecque de Cypre nous offre de fré-

quents exemples d'un système analogue d'abréviations appliqué aux noms royaux (nous y reviendrons un peu plus loin). Pourquoi le graveur phénicien, pressé par le manque d'espace, n'aurait-il pas eu recours au même moyen que son voisin grec? Le type, le poids, nous obligent d'ailleurs à ranger ces petites oboles dans la série des monnaies de Citium.

L'histoire est complétement muette sur le compte des deux souverains dont nous venons de décrire les monnaies. Je suppose qu'ils occupèrent le trône de Citium après la guerre qui mit aux prises les Grecs et Artaxerce I. On sait que Cimon l'Athénien, débarqué dans l'île de Cypre, s'empara successivement de Citium, de Marium et de Salamine, et qu'il força les Perses à conclure une paix qui garantissait l'indépendance des villes grecques de l'Asie (449). Cette victoire, quoique suivie de l'évacuation de l'île, dut laisser la puissance perse affaiblie, et les dynastes locaux, soumis de nom à la suzeraineté du Grand Roi, durent jouir d'une autonomie véritable : c'est alors que se développa le monnayage des villes cypriotes, et c'est à cette époque que je suppose l'existence des rois précédents. La fin du v[e] siècle ne peut leur convenir; nous trouvons alors le trône de Citium occupé par un tyrien nommé Abdémon, qui s'était emparé de Salamine (Diod. Sic., XIV, 98), puis par Évagoras le Grec. C'est donc entre les années 450 et 420 qu'il faut placer, je crois, les règnes d'Azbaal et de Baalmelek.

Abdémon.

Je pense que le nom phénicien de ce roi était עבדאשמן, *Abd-Eshmun*, nom essentiellement citien, que les Grecs auront abrégé. Je crois plus à cette forme qu'à la forme *Abd-*

Ammon, qui suppose le nom composé avec le nom d'une divinité égyptienne. Nous n'avons pas de monnaies bien authentiques de ce souverain.

Si on considère la forme Abd-Ammon comme la véritable, on pourrait peut-être attribuer à ce prince une pièce anépigraphe de ma collection, qui paraît de fabrique cypriote, et qui est figurée pl. XI, n° 9. Elle porte au revers la tête de Jupiter Ammon, et au droit je crois reconnaître, malgré l'état de mutilation, le type citien de l'Hercule combattant.

Abdémon fut détrôné par Évagoras vers 410. L'usurpateur grec entreprit alors la conquête de toute l'île : Citium, Amathonte et Soli soumises par lui appelèrent les Perses à leur secours (395). Les préparatifs de guerre durèrent huit ans, et la lutte se prolongea pendant deux années, après lesquelles Évagoras, battu sur terre et sur mer par Oronte et Tiribaze, fut obligé d'abandonner la souveraineté des villes phéniciennes. Citium recouvra son autonomie sous la suzeraineté du Grand Roi, et une nouvelle dynastie battit monnaie dans ses murs.

Melekiathon (385-375)?

1° Hercule combattant, à droite : devant lui, croix ansée.
℞ 𐤋𐤌𐤋𐤊 𐤌𐤋𐤊𐤉𐤕𐤍. (למלך מלכית[ן]) « du roi Melekiathon ». Lion dévorant un cerf, dans un carré bordé de perles. — AV. Poids, 4gr,30. Cabinet impérial et royal de Vienne. Luynes, pl. XIII, 8 *bis* (pl. XI, n° 10).

2° Mêmes types.
𐤋𐤌 𐤌𐤋𐤊𐤉𐤕𐤍. (ל[מ]ל[ך] מלכית[ן]). — AV. Poids, 4gr,17. Collection Luynes. *Id.*, pl. XIII, 5.

Le ך a été omis par le graveur ou se confond avec les bois du cerf.

3° Mêmes types et même légende. — AV. Poids, 4gr,10. Luynes, pl. XIII, 9.

4° Mêmes types.

·𐤕𐤉𐤊𐤋.... (למ]לכית[ן). — Æ. Poids, 10gr,15. Collection Luynes (pl. XI, n° 11).

5° Mêmes types.

·𐤕𐤉𐤊... ([למל]כית[ן]).—Æ. Poids, 10gr,35. Cabinet de France.

Ces deux pièces, décrites par M. de Luynes, pl. XIII, 19, 20, ont été frappées sur des flans plus petits que le coin, de sorte que le commencement et la fin de la légende n'ont pas porté sur le métal.

6° Mêmes types.

·𐤋𐤌𐤋𐤊 𐤌𐤋𐤊𐤉...—Æ. Poids, 3gr,35. Cabinet de France (pl. XI, n° 12).

7° Mêmes types.

·𐤌𐤋𐤊 𐤌𐤋.....—Æ. Poids, 3gr,40. Cabinet de France.

Ces deux pièces sont décrites par M. de Luynes, pl. XIII, 8, 18.

C'est aussitôt après la défaite d'Évagoras que je place l'avénement de Melekiathon. Son père, ainsi que nous l'apprend la XXXVIIIe inscription phénicienne de Citium[1], s'appelait Baalram et n'avait pas régné. Son pouvoir s'étendait sur le territoire de Citium, et sur celui de la ville d'Idalie. Il ne paraît pas avoir occupé le trône plus d'une dizaine d'années.

Le monnayage de ce roi est tout à fait perse; mais les pièces sont un peu faibles. Elles ont toutes quelques

[1] *Journal asiatique*, août 1867, p. 94.

grammes de moins que le poids normal. Les pièces d'or sont des demi-dariques; les pièces d'argent, comme celles de la dynastie précédente, sont des statères et des tiers de statères.

Pumiathon (375-325)?

1° Mêmes types que le précédent.

𐤋𐤌𐤋𐤊 𐤐𐤌𐤉𐤕𐤍 𐤖𐤖𐤖𐤖 (למלך פמיתן) « (du) roi Pumiathon, (année) 4. » — AV. Musée Britannique. Luynes, pl. XIII, 2 (pl. XI, n° 13).

Le 𐤉 est presque effacé ; aussi n'était-il pas visible sur l'empreinte que M. le duc de Luynes a eue à sa disposition. Cette circonstance l'a induit en erreur. J'ai vu à Londres la pièce originale, et j'ai constaté la présence de cette lettre.

2° Mêmes types et même légende, mais incomplète. — AV. Poids, 4gr,20. Ma collection, provenant de Larnaca (Chypre).

Le Cabinet de France et la collection de Luynes renferment un grand nombre d'exemplaires de cette monnaie : elles ont été pour la plupart décrites par M. de Luynes, ainsi que plusieurs pièces analogues des musées étrangers sous les nos 6, 7, 10-17 de sa planche XIII. Je ne reproduirai ici que celles qui ont été acquises depuis la publication des *Recherches sur la Numismatique des Satrapies*, et dont les légendes confirment la lecture précédente.

3° Mêmes types.

·𐤋𐤌𐤋𐤊 𐤐𐤌𐤉𐤕𐤍· 𐤗𐤖𐤖𐤖 𐤖 Date, année 14. — Collection de Luynes (pl. XI, n° 14).

4° Mêmes types.

·𐤋𐤌𐤋𐤊 𐤐𐤌𐤉𐤕𐤍· 𐤘𐤖𐤖𐤖 𐤖𐤖𐤖 Date, année 26. — Cabinet de France (pl. XI, n° 15).

5° Mêmes types et même légende. Année 46.—Coll. de Luynes (pl. XI, n° 16).

C'est encore à ce monarque que j'attribue la pièce du Cabinet de Vienne[1] décrite par M. de Luynes sous le n° 4 de la planche XIII. Le coin a été gravé avec beaucoup de négligence, et a glissé au moment de la frappe, de sorte que la légende, quoique complète, est difficile à lire. Néanmoins, je crois que la monnaie ne saurait être donnée à un autre roi, surtout en présence de la coïncidence des dates. La pièce de Vienne porte l'année 46, comme celle que nous venons de reproduire ; les règnes de cette longueur sont rares, surtout dans une même dynastie, et à quelques années de distance. Il est d'ailleurs à remarquer que toutes les pièces de cette émission sont extrêmement négligées comme exécution : ce qui ferait supposer qu'elle correspond à une époque de trouble.

D'après deux inscriptions phéniciennes provenant de l'emplacement de Citium, et sur lesquelles je crois retrouver le nom de Pumiathon (Cit. I et Cit. XXXVIII), ce souverain était fils de Mélekiathon. En l'an 21 de son règne, il était maître de Citium, d'Idalie et de Tamassus; en l'an 37, il avait perdu cette dernière ville, et ne régnait plus que sur les territoires qu'il avait reçus de son père[2]. J'ai identifié Pumiathon avec le roi de Citium nommé Πύματος par l'historien grec Duris. D'après cet auteur, il avait acheté à Pasikypros, roi d'Amathonte, la souveraineté d'une petite ville qui lui fut enlevée plus tard par Alexandre le Grand et donnée au roi de Salamine Pnytagoras, pour le

[1] Je dois la communication d'une excellente empreinte de cette pièce à l'obligeance de M. le conservateur du Cabinet impérial et royal.

[2] *Journal asiatique*, article cité, p. 87 et 98.

remercier d'avoir aidé par mer à la prise de Tyr [1]. Je n'insiste pas sur ces détails que j'ai déjà donnés ailleurs.

PYGMALION (... 312).

Le successeur de Pumiathon fut sans doute Pygmalion, le dernier roi de Citium, détrôné en 312 par Ptolémée Soter : nous n'avons pas encore de monnaies de ce souverain. S'il en a frappé, ce qui est fort douteux, et qu'elles se retrouvent, elles nous donneront l'orthographe de ce nom essentiellement phénicien, mais que les Grecs ont sans doute altéré. De toutes les formes proposées par Gesenius, la plus probable est פעמי־עליון qu'il traduit : *Malleum altissimi*, car dans les transcriptions grecques, le γ suppose presque toujours le ע [2]. Quant au sens qu'il attribue à ce nom, il me paraît moins certain. Je suis porté à croire à l'existence d'une divinité phénicienne du nom de פעם, divinité du genre des Patæques, dont les Grecs auront fait le *Pygmée*, par un jeu de mots sur le sens du mot פעם qui veut dire aussi « pied. » Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question sur laquelle je compte revenir.

Une objection a été faite à notre classification : c'est l'archaïsme des monnaies que nous attribuons à un souverain contemporain d'Alexandre le Grand, et particulièrement la présence du carré creux qui d'ordinaire disparaît sur les

[1] Voici le passage complet cité par Athénée (*Deipnosoph.*, IV, 63) : Ἀλέξανδρος μετὰ τὴν Τύρου πολιορκίαν Πνυταγόραν ἀποστέλλων, ἄλλας τε δωρεὰς ἔδωκε, καὶ χωρίον ὃ ᾐτήσατο. Πρότερον δὲ τοῦτο Πασίκυπρος ὁ βασιλεύων ἀπέδοτο δι' ἀσωτίαν πεντήκοντα ταλάντων Πυμάτῳ τῷ Κιτιεῖ, ἅμα τὸ χωρίον καὶ τὴν αὐτοῦ βασιλείαν · καὶ λαβὼν τὰ χρήματα κατεγήρασεν ἐν Ἀμαθοῦντι.

[2] Comp. Gomorrhe, Gaza, Atergatis, etc.

médailles avec le IVe siècle. Mais cette objection ne doit pas nous arrêter. Si l'on considère toute la série qui s'étend d'Azbaal à Pumiathon, on verra que le style des pièces éprouve très-peu de modifications; et pourtant cette série de quatre règnes qui ne se succèdent pas tous nécessairement, et dont l'un comprend au moins quarante-six années, embrasse certainement une période d'un siècle. Les variations de style pendant ce long espace de temps, étant pour ainsi dire insensibles, il faut attribuer cette immobilité à un parti pris, analogue à celui qui conserva aux monnaies d'Athènes, même après Périclès, leur physionomie primitive.

En étudiant de près les pièces, surtout les plus récentes, on est frappé du contraste qui existe entre la rigidité conventionnelle des contours et l'habileté facile du modelé. « Si l'archaïsme s'y montre, a déjà écrit M. de Luynes [1], « dans le système de carré creux, dans la composition des « figures et des groupes, on y remarque en même temps une « liberté d'exécution sous le rapport de l'art, et une faci- « lité dans les moyens de fabrication, qui dénotent un « temps où les graveurs et les monnayeurs avaient beau- « coup à produire. Personne n'ignore d'ailleurs que l'an- « cien style se conserva, même en Grèce, pour la fabrica- « tion des monnaies, afin de leur donner plus de crédit. » Nous pensons donc, avec notre savant prédécesseur, que l'archaïsme volontaire des monnaies de Citium ne prouve pas leur ancienneté. Si d'ailleurs, se laissant dominer par l'objection, on voulait rejeter toute la série dans le Ve siècle, il faudrait nécessairement placer Pumiathon, le dernier roi, avant Évagoras, et même avant Abdémon, d'où il résulte-

[1] *Numism. des satr.*, p. 74

rait qu'Azbaal ou Baalmelek auraient vécu au VI[e] siècle. L'anomalie serait alors bien plus grande; car le style de leurs monnaies, malgré les traces d'archaïsme qui s'y rencontrent, ne convient nullement à une époque aussi reculée. Il est beaucoup trop perfectionné. On conçoit que par routine, par tradition ou par calcul, des types anciens se conservent dans le monnayage; mais on ne saurait s'imaginer l'éclosion spontanée au VI[e] siècle dans l'île de Cypre, d'un style numismatique aussi avancé, et aussi peu en rapport avec le caractère des pièces frappées à la même époque en Grèce, en Asie Mineure, en Syrie.

Démonikos.

M. le duc de Luynes[1] est le premier qui ait supposé l'existence de monnaies frappées par ce personnage; il lui attribue les pièces à légendes cypriotes qui portent l'initiale Δ placée absolument dans les mêmes conditions que l'abréviation EYA, sur les monnaies analogues d'Évagoras. M. Fr. Lenormant a ensuite reconnu le même roi sur une monnaie du Cabinet Behr (n° 698) où il est désigné par les initiales BA ΔH pour Βασιλέως Δημονίκου. Cette manière d'écrire est tout à fait conforme aux habitudes des graveurs gréco-cypriotes; on sait que les noms d'Évagoras, Nicoclès, Pnythagoras, Pythagoras, Ménélas sont exprimés sur les monnaies par les abréviations ou sigles

EYA. EY. NIK. NK. ΠN. Π. MEN.,

et ce système a été suivi, nous l'avons déjà dit, sur les

[1] *Numism. cypriote*, pl. IV, p. 23.

pièces phéniciennes de Citium dont le champ n'était pas assez étendu pour contenir une légende complète. M. Lenormant a de plus très-justement rapproché la pièce de Démonikos d'une médaille publiée par M. de Luynes (*N. des satr.*, pl. XIV, nᵒ 21) et attribuée par lui à Citium. Ces deux monnaies sont aujourd'hui réunies au Cabinet de France, et l'on peut les comparer entre elles. Je les ai fait graver de nouveau l'une à côté de l'autre (pl. XI, nᵒˢ 17 et 18). L'identité saute aux yeux. Je pousserai l'analogie plus loin encore que mon savant ami.

En effet, la lecture למלך רש ou רם כת tombe devant les modifications que nous avons été amenés à faire dans la série de Citium; il faut trouver une autre explication. Je propose donc de lire לטלך דמנך, «du roi Démonicus,» et de considérer cette légende comme la transcription en caractères sémitiques du nom hellénique du souverain grec. La seule objection possible est tirée de la longueur de la haste du ד initial; mais je ferai observer que toute la légende est assez grossièrement exécutée, qu'aucun des caractères qui la composent n'est tracé suivant le type pur de l'alphabet usité à Citium; que l'écriture a plus d'analogie avec celle des monnaies ciliciennes[1]; que la légende se présente à nous comme l'œuvre d'un artiste grec probablement peu versé dans l'étude des langues sémitiques. Cette petite difficulté ne me paraît donc pas de nature à détruire l'argument tiré de l'identité des deux monnaies.

Démonicus, qu'on le considère avec Tzetzès[2] comme un

[1] Il en est de même des légendes phéniciennes des pièces bilingues frappées à Marium de Cypre. (Voy. Waddington, *Revue numism.*, 1860, p. 4.)

[2] *Chiliad.* XI, *Hist.*, 382. Cette opinion a été adoptée par M. de Luynes (*op. cit.*) et par Ch. Lenormant (*Trésor de num. et glypt. Num. des rois grecs*, p. 74). — Voy. Engel, *Kypros*, t. II, p. 325.

fils d'Evagoras ou avec Isocrate, comme le fils d'un riche insulaire nommé Hipponicus, était à Cypre le représentant de la réaction grecque contre les succès des Perses et de leurs alliés les Phéniciens. Ami des lettres et des arts de la Grèce, il continuait, sur un des petits trônes de l'île [1], la tradition d'Évagoras. Ses monnaies sont bien conformes au rôle que l'histoire lui assigne : elles sont essentiellement grecques. Le type d'Hercule, quoique imité de celui des monnaies de Citium, n'a pas cet archaïsme conventionnel dont nous avons parlé. Quant à la Minerve qui occupe le revers, c'est un souvenir d'Athènes, et comme un hommage reconnaissant offert aux services rendus par la ville de Minerve à la cause des souverains grecs de Cypre et à la cause de la civilisation dont ils étaient les champions. La présence, sur une partie de ses monnaies, de légendes phéniciennes ou imitées du phénicien, s'explique par les besoins de la circulation dans un pays de population très-mélangée : ces espèces étaient destinées aux habitants asiatiques de l'île; les pièces du même souverain, à légendes cypriotes, s'adressaient aux indigènes : les pièces grecques étaient destinées aux relations extérieures. La même distinction existe dans les poids de ces différentes espèces. La monnaie à légende grecque pèse 7 gr. : c'est une lourde drachme gréco-asiatique; celle à légende phénicienne pèse 10gr,95 : c'est un statère perse comme les pièces de Mélekiathon. Les pièces à légende cypriote sont des fractions du même système.

[1] Il y en avait *neuf*, suivant Diodore, XVI, 42.

Avant de quitter la numismatique de l'île de Cypre, je donnerai la description d'une petite pièce d'or inédite d'Évagoras qui fait partie de ma collection.

Tête de femme à droite.

℟ EY.Γ. Tête imberbe à droite avec des cornes de bélier. — AV. Poids, $0^{gr},80$. — (Pl. XI, n° 19.)

Le Γ désigne sans doute la ville de Paphos. La tête de femme est celle de la Vénus paphienne, la tête d'homme celle de son amant Adonis. Les cornes qui chargent son front sont un résultat de la fusion du symbole asiatique du bélier avec le type grec anthropomorphe. De même le type du Jupiter Ammon a été créé par la fusion du Zeus olympien hellénique avec le Kneph égyptien à tête de bélier.

Le bélier est l'effigie ordinaire des anciennes monnaies cypriotes[1] : il symbolise la puissance divine mâle; comme tel, le bélier est sacrifié à la déesse de Cypre, et lui sert de support[2]; le lion est un symbole de même nature, et se voit aussi sur un grand nombre de monnaies cypriotes primitives[3].

Le taureau, au contraire, est le symbole de la puissance femelle, Vénus ou Astarté, comme tel il figure aussi sur les anciennes monnaies cypriotes; mais il est à remarquer qu'il n'est jamais seul[4]. Les pièces sur lesquelles il est frappé portent au revers la figure d'un aigle qui est, lui aussi, le symbole du dieu mâle, solaire. Les deux faces d'une même monnaie offrent ainsi la figure réunie des deux symboles qui expriment la dualité divine. Quand, sous l'influence de

[1] Luynes, *Num. cyp*, pl. I.

[2] Voir l'explication de ces symboles, dans le travail déjà cité, *Journal asiatique*, août 1867, p. 148.

[3] Luynes, *op. cit.*, pl. II.

[4] Luynes, *ibid.* pl. III.

l'hellénisme, les croyances et les symboles revêtent une forme mythique et humaine, l'Olympe grec envahit de plus en plus la numismatique cypriote; mais la tradition première se conserve. Sur la plupart des pièces gréco-cypriotes, nous voyons la figure d'un dieu substituée au lion, à l'aigle ou au bélier, et sur l'autre face, la figure d'une déesse substituée au taureau. Celle-ci est en général ou la Vénus paphienne couronnée de fleurs [1], ou la Vénus-Anaïtis couronnée de tours et protectrice des villes [2], ou l'Astarté-Europe assise sur un taureau [3], ou l'Astarté-Hellé, assise sur un bélier [4]. Quant au dieu, c'est ou Hercule-Melqarth, ou Apollon, ou Adonis-Tammouz.

Sur la pièce d'Évagoras qui nous occupe, on voit d'un côté la tête de Vénus; elle est voilée en signe de deuil comme la Vénus du Liban; sur l'autre face est une tête d'Adonis: grecque par le type, elle se rattache au symbolisme oriental par les cornes dont elle est ornée.

M. de Vogüé.

[1] Luynes, *Num. cypr.*, pl. V, 5, 11. Cette coiffure est celle des statues archaïques de la déesse que j'ai rapportées de Cypre, et qui sont aujourd'hui au Musée du Louvre.

[2] Id., *ibid.*, pl. II, 18; pl. V, 7, etc.

[3] Id., *ibid.*, pl. V, 1, 2.

[4] Id., *ibid.*, pl. V, 3; pl. VI, 5.

L'EUCRATIDION.

DISSERTATION SUR UNE MÉDAILLE D'OR INÉDITE D'EUCRATIDE, ROI DE LA BACTRIANE.

(Pl. XII.)

La première médaille authentique de la Bactriane que l'on ait connue est un tétradrachme du roi Eucratide qui révéla aux érudits que les Grecs, en portant leurs armes jusque vers le berceau alors oublié de leur race, dans les contrées mystérieuses de l'Hindu-Koh, y avaient en même temps implanté leur langue et leurs arts. Publié en 1738 par Th. Sigfr. Bayer dans son *Historia regni Græcorum Bactriani* [1], ce tétradrachme a conservé jusqu'à présent une sorte de célébrité pour avoir ouvert l'importante série de la Bactriane; or, après plus d'un siècle, voici qu'il appa-

[1] Voyez p. 100 et pl. I, n° 1. Cette importante médaille qui appartient à l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, avait été rapportée d'Astrakan ou de Kasan (Bayer hésite entre ces deux provenances) par le célèbre feld-maréchal comte J. D. Viliemovitch Bruce. Le monogramme de cette pièce est formé d'un H et d'un P. Pris par Bayer pour la date 108, ce monogramme est devenu pour lui l'indice d'une année appartenant à une ère bactrienne de son invention répondant à l'an de Rome 606, soit 148 av. J.-C.

Koehler a décrit de nouveau cette médaille, dans son premier mémoire sur les monnaies de la Bactriane; voyez l'opuscule intitulé *Médailles grecques*, publié en 1822, p. 3, et pl. I, n° 6 et non n° 5, comme il est dit dans le texte. On trouvera aussi cet opuscule dans les œuvres complètes de Kœhler.

raît une médaille inédite de la même contrée, destinée à une bien autre célébrité, et cette médaille, par une rencontre singulière, est encore de ce même roi Eucratide.

Ce n'est pas seulement parmi les numismatistes que cette médaille sera célèbre; elle se distingue tellement de tout ce que l'on a vu jusqu'à ce jour en fait de médailles grecques, qu'on peut lui prédire à coup sûr une popularité universelle, et cela bien que son type soit semblable à celui de sa devancière. Le lecteur conviendra que je ne m'avance pas trop, lorsqu'il saura que cette médaille est d'or, qu'elle mesure 58 millimètres, qu'elle pèse plus de 168 grammes, que c'est par conséquent un monument dont la possibilité n'aurait pu être imaginée, qu'en un mot, c'est une pièce de VINGT STATÈRES D'OR ! Convaincu, comme je le suis, que rien ne pourrait égaler l'éloquence de ces chiffres, je parlerai aussi simplement que possible de ce monstre de la numismatique, et me contenterai de constater la date de son acquisition, conclue le 18 juillet 1867 en vertu d'une décision spéciale du ministre de l'Instruction publique. Enfin, j'annoncerai que, dès à présent, ce splendide monument est exposé dans la tribune du Cabinet des médailles et antiques, à côté du Grand Camée, de la coupe des Ptolémées, de la patère de Rennes, de la coupe de Chosroès, et de tant d'autres merveilles qui font la gloire et l'ornement de ce grand établissement.

Avant d'entrer en matière, j'ajouterai seulement que le hasard n'a pas été aveugle, soit jadis, lorsqu'il inaugurait la série de la Bactriane par la découverte d'une monnaie d'argent d'Eucratide, soit aujourd'hui, en nous apportan une aussi extraordinaire pièce d'or du même prince. En effet, parmi les nombreux successeurs de Diodote que nous a fait connaître la numismatique, nul n'a joué un plus

grand rôle qu'Eucratide. Le règne de ce prince marque l'apogée de la puissance de l'empire gréco-bactrien, comme sa mort semble en avoir préparé la décadence ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les monuments aient apporté la confirmation de ce que les textes nous avaient appris d'un conquérant, qui eut la gloire de s'avancer plus loin dans l'Inde qu'Alexandre le Grand lui-même.

I

Description de la médaille d'or d'Eucratide.

Droit. Buste de profil d'Eucratide, tourné vers la droite, sans barbe, coiffé d'un casque à larges rebords et à longue crinière ou *crista*, orné sur le côté d'une oreille et d'une corne de taureau ou de zébu. Sur les épaules du roi descendent les bouts du diadème, circonstance à noter et qui montre qu'Eucratide, à l'exemple des rois de Macédoine, portait cet emblème de la royauté, même avec le casque. Le roi est revêtu d'une chlamyde qui laisse voir son armure. L'effigie royale est encadrée par une couronne formée de perles allongées semblable à celle que l'on voit sur presque tous les tétradrachmes des rois de Syrie, à partir de Démétrius Ier, et que Cavedoni et M. de Longpérier rapprochent de cette bandelette de laine qui, entrelacée, recouvre l'omphalos d'Apollon sur les monnaies de ces princes[1].

Revers. Légende : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛoΥ ΕΥΚΡΑΤΙΔoΥ.

Le nom royal est placé seul à l'exergue, où il est écrit

[1] Voyez Cavedoni, *Spicilegio numismatico*, p. 260. — Ad. de Longpérier, *Mémoire sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes Arsacides*, 1853, p. 26.

horizontalement ; les deux autres mots sont disposés hémicirculairement à la place réservée d'ordinaire à la légende. Au-dessous de ces deux mots, on distingue des lettres écrites horizontalement, mais à peine visibles, en raison de leur peu de relief. On reconnaît cependant à la loupe deux Σ séparés par des lettres moins bien marquées, puis les deux premières syllabes du mot ΜΕΓΑΛΟΥ [1].

Type : Les Dioscures, coiffés de leurs bonnets coniques surmontés chacun d'une étoile, chargent à cheval, la lance en arrêt et une palme à la main. Sous les pieds de l'un des chevaux, à droite, ce monogramme, , dans lequel on peut distinguer un H, un Φ et un ou deux I [2]. Le type du revers n'est pas encadré par la couronne symbolique signalée au droit.

Cette pièce est de très-haut relief, surtout du côté de la tête. L'or est à très-bon titre. Son poids est de 168^{gr},05. Son épaisseur moyenne est de 3 millimètres 2 dixièmes, et à la tête du roi de 8 millimètres 2 dixièmes. Son module est de 58 millimètres ; il faut l'entendre du plus grand diamètre, attendu que le flan n'est pas tout à fait rond. La conservation de notre médaille est parfaite ; on voit qu'elle n'a pas circulé ; cependant il importe d'y noter certaines défectuosités dont l'examen, en montrant qu'elle a été frappée au moyen de coins et au marteau, et non pas coulée, ainsi qu'on pourrait le croire en raison de son module et de son relief inusités, servira à établir solide-

[1] M. Dardel n'a pas tenté de reproduire ces Σ qui ne sont visibles qu'à l'aide du microscope, et seulement lorsqu'on éclaire la médaille d'une certaine façon ; quant aux deux premières syllabes de ΜΕΓΑΛΟΥ, (ΜΕΓΑ), on les distingue aussi bien sur l'original que sur la planche.

[2] Voyez diverses variantes de ce monogramme dans Wilson, *Ariana antiqua*, pl. XXII, n°s 36, 51, 53, 80.

ment son authenticité. Aussi bien, c'est la question préalable à propos d'un tel monument. Il serait facile de le mettre à l'abri du soupçon par une déclaration favorable du personnel entier du Cabinet des médailles, que contre-signeraient sans hésitation les nombreux connaisseurs français et étrangers qui, depuis qu'il appartient à l'État, se sont empressés de venir l'examiner, mais il est préférable de s'en tenir à des preuves intrinsèques.

Je citerai d'abord comme des témoins dont la sincérité ne peut être suspectée, les lettres à peine visibles mentionnées dans la description. Ces lettres, venues malgré le monnayeur, nous apprennent que l'on avait d'abord gravé la légende entière sur une ligne horizontale, mais qu'après avoir reconnu le mauvais effet de cette disposition, eu égard à l'espace occupé par les Dioscures, on s'était décidé à les graver sur une ligne hémicirculaire. Si l'on demandait pourquoi ces lettres n'ont pas été entièrement effacées dans le coin, je répondrais, d'accord avec les hommes de l'art, que, pour ce faire, il aurait fallu attaquer trop profondément le champ du coin, et par là occasionner à cet endroit une cavité devant nécessairement produire un relief qui aurait tout autrement altéré le champ de la médaille que ces lettres à peine visibles. D'ailleurs le graveur, qui ne prévoyait pas les puissantes lentilles de la science moderne, dut se préoccuper fort peu de l'imperceptible repentir qu'il laissa subsister sur le coin de notre médaille. Nous devons au surplus lui savoir gré de son insouciance, car en nous permettant d'assister à une opération monétaire exécutée il y a plus de deux mille ans, ces lettres qu'il n'a pas tout à fait effacées démontrent invinciblement que notre médaille a été frappée au moyen de coins, fait qui contient implicitement la preuve de son

authenticité. Serait-il en effet possible d'admettre que le faussaire qui aurait eu l'audace d'inventer une médaille aussi extraordinaire eût laissé dans le coin de pareils vestiges d'hésitation? Évidemment non. Cette observation technique suffirait donc seule à rendre manifeste l'authenticité de cette médaille; mais il en est d'autres qui méritent également notre attention. Je ne parlerai pas de l'*écornifture* du rebord du casque, ni même de l'écrasement des genoux des cavaliers. Des graveurs en médailles, consultés *ad hoc*, n'ont pas cru pouvoir certifier que ces défectuosités fussent dues, comme on est en droit de le supposer, à l'imperfection de la gravure des coins, qui n'aurait pas permis au métal de sortir à ces endroits; mais, avec l'assentiment de ces experts, je citerai la cavité que l'on remarquera à la tête de l'un des chevaux. C'est bien là un accident de frappe, et cet accident s'explique moitié par l'inexpérience fort naturelle de l'auteur de notre médaille, qui n'avait jamais eu à graver de coins d'une pareille dimension et d'un si haut relief. et moitié par la difficulté, très grande même aujourd'hui, de prévoir juste ce qui doit bien sortir à la frappe lorsque l'on s'écarte d'un certain degré de relief. J'attirerai encore l'attention sur une ligne en relief à peine visible qui se trouve vers le milieu de ce qui paraît des cheveux du roi. Cette ligne, c'est le produit d'une fêlure du coin occasionnée par la force et le nombre des coups de marteau qu'il fallut donner afin d'obtenir cette médaille[1]. C'est encore là un accident instructif qui, en fortifiant ce que

[1] Aujourd'hui encore, bien qu'on ait abandonné le marteau pour le balancier, et malgré la puissance de cet engin que l'on perfectionne tous les jours, on n'obtient pas d'un seul coup le relief voulu. Non-seulement on s'y reprend à plusieurs fois pour frapper une médaille, mais entre les coups il faut retirer la pièce de dessous le balancier, afin de la recuire, et à chaque fois l'examiner

nous avons dit de l'authenticité de l'Eucratide d'or, permet de penser que cette pièce demeurera probablement unique. Cette fêlure ne dut pas permettre de se servir plusieurs fois du coin ; il est même possible qu'elle se soit agrandie de façon à mettre le coin hors de service dès le second essai de frappe. Si cette supposition était vraie, si la fêlure s'est produite dès les premiers coups de marteau, ce qui n'est pas impossible, l'Eucratide d'or n'aurait jamais existé qu'à un seul exemplaire, celui qui, par un concours inouï de circonstances favorables, est arrivé jusqu'à nous et est aujourd'hui dans le Cabinet de France.

Indépendamment des preuves techniques et matérielles de l'authenticité de notre médaille qui viennent d'être exposées, tout concourt à lui assurer la plus entière confiance de la part de ceux qui la verront en original. Netteté des lettres, finesse des détails, état des bords, couleur, titre et aspect du métal, sans parler de ce poids inouï qu'un faussaire n'aurait pas imaginé, et qui se trouve en si parfait rapport avec celui des simples statères de la Bactriane, dont on connaît l'extrême rareté, enfin cette physionomie inimitable de l'antique, tout se réunit pour exclure jusqu'à l'ombre d'inquiétude. Quant à moi, si je n'ai pas cru à la possibilité de cette médaille lorsque, pour la première fois, on m'en parla avant de me la montrer, je puis le déclarer, je l'avais à peine entre les mains que mon scepticisme disparaissait pour faire place à la plus complète sécurité. Je n'insiste donc point davantage sur

afin de constater les progrès du relief qui ne se complète que graduellement. Ce détail technique fera comprendre, même aux personnes les moins familières avec les procédés du monnayage, comment il est possible que le graveur de la monnaie d'Eucratide, ait pu se corriger pendant la frappe et après que les lettres de la légende primitive avaient déjà été imprimées sur le flan.

ce point capital. Bien qu'on n'ait pas de détails précis sur le lieu et les circonstances de sa découverte, on peut tenir cette médaille pour antique avec autant de confiance que les plus célèbres monuments d'Herculanum ou de Pompéi. Qu'elle vienne de Merw, petite ville du Turkestan indépendant, voisine de la Perse, ou de la Perse elle-même, il n'importe, elle vient d'Asie et a été frappée sous le règne d'Eucratide, roi de la Bactriane.

Après ces explications sur l'authenticité et l'exécution matérielle de notre médaille, il convient de parler de son mérite au point de vue de l'art.

La planche de M. Dardel est aussi réussie que possible; cet habile artiste a su reproduire le caractère étrange que donnent à notre médaille, surtout du côté de la tête, le mélange des traditions grecques avec l'influence du goût bactrien. Mais il est une impression que le burin ne pouvait transmettre, c'est l'aspect saisissant de cette énorme pièce d'or avec son relief inusité, ses grandes lettres et son poids exorbitant auquel on ne peut croire, alors même qu'on la soupèse entre les mains. A nos yeux habitués à ne voir, en fait de monnaies grecques d'or, que de modestes statères, et de loin en loin des quadruples, il entre dans l'effet que produit l'Eucratide d'or, de la surprise, presque de l'effroi. Une gravure ne pouvait faire naître de pareils sentiments. L'imagination grandit encore cette grande médaille ; elle la grandit même tellement qu'on ne peut croire, sans la mesurer au compas, que la reproduction soit exactement du même module que l'original.

Je viens de laisser entendre qu'il existe une certaine différence entre les deux côtés de cette pièce. Cette différence est de telle nature qu'elle pourrait faire penser que la tête et la représentation des Dioscures n'ont pas été gravées

par le même artiste. Si le portrait d'Eucratide est matériellement exact, chose probable en raison de la frappante ressemblance qu'offre l'effigie de ce prince avec celle de son père, c'est là son principal mérite. Ce modelé mou, ce dessin sans fermeté, expriment mal l'énergie qui devait caractériser un prince qui fit la guerre toute sa vie Les traits d'Eucratide n'avaient pas la régularité que nous attribuons aux Grecs et que l'on rencontre d'ailleurs plus souvent dans les têtes de divinités ou de héros idéalisés que dans celles des rois, mais sous leur vulgarité trop bien exprimée par le médailleur, il devait y avoir une grandeur qu'il n'a pas su rendre.

Pour tout dire, il existe une telle distance entre la bonhomie un peu sauvage de ce portrait et le grand style des médailles des rois de Syrie, voisins et contemporains d'Eucratide, ou même entre celles de Diodote, d'Euthydème ou d'Antimaque ses prédécesseurs, qu'on serait tenté de l'attribuer à quelque pauvre artiste indigène formé tant bien que mal à l'école des Grecs qui inaugurèrent les suites monétaires de la Bactriane. Une chose du moins est certaine, c'est que le style gréco-bactrien n'a jamais été aussi accentué que sur la face de notre médaille, qui nous le montre, il est vrai, comme avec un verre grossissant. Au revers, la scène change. Là, on retrouve la noblesse du style grec. La composition, traitée hardiment, rappelle les beaux siècles, et, transporté au pied des montagnes qui séparent l'Inde de l'Asie centrale, on se croirait à Athènes. En vérité, les chevaux des Dioscures feraient penser à ceux du Parthénon, s'il n'y avait une sorte de recherche dans l'élégance avec laquelle ils sont pittoresquement groupés, et si leurs formes rebondies n'appartenaient pas plutôt aux races des contrées qui furent la

Bactriane qu'à celles de la Grèce. Toutefois, la beauté de ce revers est de nature à étonner lorsque l'on songe qu'il nous arrive du fond de l'Asie et avec une date qui s'éloigne déjà beaucoup des temps d'Alexandre, surtout si on le compare avec la tête qui l'accompagne. Deux hypothèses se présentent pour expliquer cette anomalie. Premièrement, il ne serait pas impossible que notre médaille fût de deux artistes différents, l'un de race bactrienne, qui aurait exécuté le portrait du roi, l'autre de race grecque, auquel on devrait le revers. Certaines médailles signées de noms différents au droit et au revers nous ont appris que, dans l'antiquité, l'on partageait parfois, les deux côtés d'une médaille entre deux artistes[1]. Il en fut peut-être ainsi pour l'Eucratide d'or; mais on peut supposer aussi que l'infériorité de la tête, relativement au revers, tient à ce que l'artiste avait à créer d'après nature pour l'une, tandis que pour l'autre il n'eut qu'à choisir son modèle parmi de nombreuses représentations du sujet qu'il avait à traiter. Il ne devait pas en manquer dans les ateliers de l'école gréco-bactrienne.

Quoi qu'il en soit, en dépit de ces critiques, et bien que la présence d'un monogramme puisse faire classer cette pièce parmi les monnaies, et que son poids nous oblige à y reconnaître un multiple du statère, les soins particuliers apportés à sa fabrication, et surtout l'écart singulier qui existe entre sa valeur et celle des plus fortes monnaies grecques, me persuadent qu'il faut y voir quelque chose d'analogue aux médaillons de la suite impériale romaine. C'est, comme on l'admet pour ces pièces, une *médaille* dans l'acception mo-

[1] Voyez la *Lettre de Raoul Rochette à M. le duc de Luynes sur les graveurs des monnaies grecques*, p. 48 et passim.

derne du mot, et cette médaille, magnifique prototype des nombreuses pièces d'argent ou de bronze d'Eucratide qui offrent aussi les Dioscures au revers, est parfaitement en rapport par son importance pondérale avec l'éclatante renommée du prince au nom duquel elle a été frappée, ainsi qu'avec le retentissement des grands faits dont elle nous transmet le souvenir.

II.

Le monogramme de l'Eucratide d'or.

Ce monogramme n'est pas nouveau dans la numismatique de la Bactriane; longtemps avant la découverte de l'Eucratide d'or, on l'avait vu sur diverses monnaies de ce prince et d'autres rois de la contrée, et l'on en a même tenté l'explication. Cette explication, je le déclare nettement, me paraît absolument chimérique, ainsi que celle des divers monogrammes qui figurent sur les monnaies des rois grecs de la Bactriane. Les savants qui ont proposé ces explications, jouissent à bon droit d'une si sérieuse considération; la numismatique de l'Asie leur a de telles obligations, qu'il n'est pas possible de ne pas motiver avec quelques développements une opinion aussi diamétralement opposée à celle qu'ils ont émise dans des recueils que l'on consulte journellement; j'exposerai donc mon sentiment avec preuves à l'appui. Du reste, on a tant abusé de l'interprétation des monogrammes en ces derniers temps, que je m'attends à étonner plusieurs de mes lecteurs; mais comme mon scepticisme est fondé sur l'étude approfondie de la question des monogrammes en général, peut-être réussirai-je à le faire partager à ceux qui n'auront pas de parti pris. Qu'on ne croie pas d'ailleurs

que je professe des doctrines radicales sur le sujet des monogrammes. Loin de prétendre qu'il faille s'abstenir partout et toujours de chercher la signification de ces énigmatiques combinaisons de lettres, je reconnais qu'il est des monogrammes dont le déchiffrement est certain; mais ce que je voudrais établir, aussi solidement que possible, c'est que la critique doit et peut discerner les cas où ils sont susceptibles d'interprétation et ceux où il ne faut même pas tenter de les déchiffrer.

Les monogrammes doivent en effet être partagés en deux classes : dans la première, je place ceux qui ont été destinés par leurs auteurs à être compris par tout le monde; dans la seconde, ceux qui, au contraire, sont de simples signes de repère dont la signification, absolument impossible à deviner, n'aurait d'ailleurs pas le moindre intérêt pour nous. L'observation fera facilement reconnaître ces deux classes. Il y avait à l'endroit des monogrammes un principe, je dirais presque une loi d'ailleurs fort simple. Cette loi, c'est que lorsqu'on voulait inscrire en monogramme des noms d'hommes ou de localités avec la volonté qu'ils fussent compris de tous, les monétaires s'y prenaient de façon à ce que le doute sur la signification de ces chiffres fût à peu près impossible. Pour obtenir ce résultat, ce n'est pas à une disposition clairement méthodique des lettres qu'ils avaient recours; il n'y avait pas de règles fixes à cet égard; leur procédé, c'était de mettre le monogramme en pleine lumière par des circonstances accessoires significatives, soit en lui donnant sur la monnaie une place remarquable, soit en l'établissant dans un milieu tel que son interprétation fût aussi facile qu'indubitable. Au contraire, lorsqu'il s'agissait d'écrire sur la monnaie, des monogrammes qui n'avaient pas à être compris, on ne

se préoccupait pas de les rendre explicables ; aussi les voit-on seuls dans un coin obscur, sans la moindre circonstance accessoire qui puisse venir en aide à ceux qui auraient la fantaisie de s'attaquer à ces énigmes moins dangereuses, mais aussi perfides que celle du sphinx.

L'exactitude de cette assertion sera facile à prouver par des exemples qui montreront que ce n'est pas sans bonnes raisons que je place les monogrammes des monnaies de la Bactriane dans la seconde classe, c'est-à-dire dans celle des monogrammes auxquels je serais tenté d'appliquer le *Noli me tangere* de l'Écriture. Examinons quelques monogrammes dont nul ne pourrait, je crois, mettre en doute l'interprétation, et l'on m'accordera, je crois, qu'il est impossible de ne pas reconnaître qu'ils remplissent les conditions de la loi dont je viens de parler.

Il existe des monnaies que l'on attribue à deux rois de Macédoine en raison du déchiffrement des monogrammes [monogramme], [monogramme], qui y paraissent. Ces rois sont Antigone Gonatas et Démétrius II, son fils, dont les noms ne se reconnaîtraient pas avec certitude dans ces combinaisons de lettres et qui pourraient désigner de tous autres personnages, si ces monogrammes n'occupaient pas sur leurs monnaies une place qui ne permet pas de douter de leur importance, et si à ce fait ne venaient pas s'ajouter d'autres circonstances aussi explicites. Où voit-on ces monogrammes? A une place d'honneur, au beau milieu du bouclier macédonien qui occupe le champ tout entier de monnaies macédoniennes dont la fabrique se rapporte parfaitement aux temps d'Antigone et de Démétrius! Voilà déjà de fortes présomptions en faveur de la signification qu'on s'accorde à reconnaître à ces monogrammes; mais ce n'est pas tout : sur l'autre face de ces monnaies, paraissent les lettres BA,

si bien qu'il est absolument impossible de ne pas lire ces abréviations ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ et ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ [1].

Nul ne contestera non plus le sens du monogramme composé d'un A et d'un X, X, qui désigne les membres de la Ligue Achéenne. Cependant ce monogramme est disposé de façon qu'on pourrait tout aussi bien, mieux même, l'interpréter par XA que par AX; mais attendu qu'on le trouve sur des monnaies certainement achéennes par leur type et leur fabrique, et aussi qu'il a sur ces monnaies une place et une dimension qui ne permettent pas de le confondre avec les autres monogrammes de moindre dimension qui l'accompagnent, son attribution est aussi claire que le jour. Sans sortir de l'Achaïe, je citerai encore un monogramme certain : c'est celui ou plutôt ce sont ceux de Patras, car il en existe des variétés, circonstance qui compliquerait terriblement la difficulté, si l'interprétation de ces divers chiffres n'était pas rendue évidente par des considérations extrinsèques, c'est-à-dire si l'ensemble de la numismatique de cette ville ne démontrait pas que ces pièces lui appartiennent et que, soit qu'on y lise seulement les deux premières lettres de son ethnique (n° 92 du Recueil de Mionnet), soit un plus grand nombre de ces lettres (n°s 117 et 650 du dit Recueil), c'est toujours des Patréens qu'il s'agit; enfin, si l'on n'y rencontrait même pas le dernier de ces monogrammes, c'est-à-dire le plus complet, sur des pièces d'argent et de bronze où, par un singulier pléonasme, figure, en même temps dans la légende et du même côté, le nom des Patréens écrit *in extenso* [2].

[1] Voyez Mionnet, t. I, p. 582, n° 875, monogr., n° 502 et même tome p. 583, n° 880, monogr., n° 509.

[2] Voyez Mionnet, t. II, p. 190, n° 310, et t. IV, Suppl., p. 133, n°s 900 et 901

Le monogramme de Tyr sur certains tétradrachmes frappés sous l'autorité de rois d'Égypte ou de Syrie, est encore du nombre de ceux que l'on ne peut méconnaître. Ce monogramme est des plus utiles à étudier, car on ne le voit pas seul sur ces pièces, où cependant il est transparent à dessein et facile à distinguer de ceux qui l'accompagnent, lesquels n'avaient pas à être traduits par le public, et dont par conséquent nous ne devons pas chercher la signification, qui, fût-elle connue, ne nous apprendrait rien d'essentiel. Ce monogramme se compose des trois lettres TΥP; il est facile d'y reconnaître Tyr; mais les monétaires, qui savaient bien que cette combinaison pouvait désigner un tout autre nom, ne s'en sont pas contentés. D'ailleurs, ne fallait-il pas le signaler comme un ethnique au milieu des autres monogrammes et des dates qui parfois encombrent le champ des pièces où il paraît? Aussi pour obtenir ce résultat eurent-ils constamment le soin de le placer au-dessus de la massue d'Hercule, dieu tutélaire de la cité, dont le buste décore ses monnaies autonomes. Parfois même nous voyons un monétaire, plus scrupuleux que les autres, prendre la peine d'ajouter le long de la massue les lettres IE et ΑΣΥ ou même IEP et ΑΣΥ pour IEPΑΣ et ΑΣΥΛΟΥ. Une seule et unique fois, je rencontre sur un tétradrachme d'un roi de Syrie, un monogramme composé des lettres TΥP sans la massue d'Hercule. C'est sur une pièce que je crois inédite, et qui n'appartient au Cabinet de France que depuis 1842. Une exception ne détruit pas une règle; mais avons-nous réellement ici une exception, je ne le crois pas; en un mot, sur ce tétradrachme, le monogramme en question, quoique composé des lettres TΥP, désigne-t-il Tyr? La chose n'est pas absolument impossible, attendu que nous rencontrons ce monogramme sur

une monnaie d'Antiochus III le Grand, qui enleva Tyr aux rois d'Égypte; mais je ferai remarquer que les pièces frappées à Tyr sous les Lagides ou sous les Séleucides, et dont nous reconnaissons l'origine au monogramme placé sur la massue, portent toutes le type ptoléméien de l'aigle, tandis que le tétradrachme en question porte le type séleucidien de l'Apollon assis sur l'omphalos. Il est donc permis de supposer que ce monogramme privé de la massue, que nous rencontrons isolé sur une pièce d'Antiochus III, au type d'Apollon, n'a pas dans ces conditions la valeur géographique et historique qu'il aurait sur une pièce au type de l'aigle. En un mot, je crois que c'est une simple marque d'émission qui fortuitement reproduit le monogramme de Tyr. On le retrouverait d'ailleurs en maintes localités, et notamment sur une pièce de la Ligue Achéenne [1].

On citerait encore un grand nombre d'exemples de monogrammes dont la lecture n'est pas douteuse parce qu'ils sont éclairés par des circonstances accessoires. Je rappellerai entre autres celui des Arcadiens et sur des médailles cistophores, ceux de Parium, d'Apamée, etc. [2]. Dans la *Numismatique d'Alexandre le Grand*, de M. L. Müller, il s'en trouve également un certain nombre; je mentionnerai seulement celui de Milet, un M et un I liés à côté du lion regardant le soleil, et celui de Mylasa, un M et un Y liés à côté d'un trident de forme particulière qu'on remarque sur les pièces autonomes de cette ville. Je ne prétends pas, au surplus, qu'il faille dans tous les cas exiger des indications aussi explicites que celles que je viens de signaler; mais je maintiens qu'il faut que quelque circon-

[1] Voyez Mionnet, t. II, p. 155, n° 55, monogr., n° 614.

[2] Voyez Du Mersan, *Description des médailles cistophores du Cabinet de France*, dans le *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, année 1845, *passim*.

stance accessoire vienne s'ajouter aux monogrammes pour que leur interprétation soit possible et sorte du domaine de la fantaisie ou de l'arbitraire. C'est ainsi que le monogramme composé des trois lettres ΠAN des statères d'or au nom de Périsades imités de ceux de Lysimaque, désigne Panticapée avec toute évidence, non pas seulement parce que ΠAN est le commencement du nom de cette ville, mais premièrement parce que son ethnique est souvent écrit par ces trois lettres sur ses monnaies autonomes, et secondement et surtout parce que sur ces statères ce monogramme est placé sous le siége de la Minerve du revers, à l'endroit même où sur d'autres statères imités aussi de ceux de Lysimaque, paraissent les initiales BY (non en monogramme), et que ces initiales, rapprochées qu'elles sont sur ces pièces du trident de Byzance, indiquent forcément cette ville[1]. On ne peut non plus contester l'explication d'un monogramme composé des lettres KoP qu'on rencontre sur des pièces au type connu de Corcyre[2]; ce monogramme est aussi manifeste que le ϙ isolé des monnaies de Corinthe; mais il est bien loin d'en être de même en ce qui concerne les monogrammes, tous sans symboles ou privés de circonstances accessoires, des monnaies de la Bactriane. Là les monogrammes sont certainement de simples différents monétaires, car jamais on ne les voit éclaircis ou expliqués par des circonstances accessoires analogues à celles que l'on vient de signaler.

Il y a longtemps, du reste, qu'une sentence aussi sévère que juste a été rendue contre la recherche téméraire de la

[1] Voyez sur les statères de Panticapée au nom de Périsades, ma dissertation sur un statère d'or du roi inconnu Acès ou Acas, dans les *Mémoires de la Soc. imp. des antiquaires de France*, t. XXIX, p. 1 et suiv.

[2] Voyez Mionnet, t. II, p. 70, n° 16, et Suppl., t. III, p. 27, n° 2.

classe de monogrammes à laquelle je soutiens qu'il faut rapporter ceux des monnaies de la Bactriane. Cette sentence est si éloquente dans sa concision que je la transcrirai ici :

« His enucleandis nemo, credo, sanus operam impendet, « cum satis appareat, eorum pleraque aliud non esse, « quam monetariorum signa arbitrarie composita, quorum « significatio ipsis tantum, aut quorum præterea intererat, « fuit cognita. »

C'est au paragraphe VI du chapitre XVII des lumineux prolégomènes d'Eckhel[1] que j'emprunte ce jugement, souvent confirmé par des autorités plus modernes. N'ai-je pas le droit de compter dans ce nombre l'écrivain qui, parlant des monogrammes des monnaies d'Athènes, a dit : « Il est aisé d'y reconnaître plusieurs lettres, et plus aisé « encore de les combiner et de les compléter à son gré… « Avec ces éléments, l'imagination peut, en se jouant, « former des noms divers ou des commencements de noms. « Je m'interdirai en général ces restitutions ; il nous suffit « de savoir que les noms écrits en monogrammes sont ceux « des magistrats. » C'est dans les *Monnaies d'Athènes*, ouvrage publié en 1858[2], que l'on trouvera ces lignes, qui sont d'autant plus favorables à ma thèse que l'auteur, M. Beulé, reconnaît dans les lettres d'amphore de ces tétradrachmes la valeur de différents monétaires, c'est-à-dire que, selon le savant académicien, ces lettres joueraient là le rôle que j'assigne aux monogrammes des monnaies de la Bactriane[3].

Le savant auteur de la *Numismatique d'Alexandre le*

[1] *Doctrina numorum veterum*, t. I, p. XCV, col. 1.

[2] *Voyez* p. 147 et 148.

[3] Voyez dans les *Monnaies d'Athènes*, les chapitres intitulés : les *Magistrats monétaires*, les *Lettres d'amphore* et les *Lettres d'atelier*.

Grand, M. L. Müller, me viendrait encore en aide, lui qui écrivait précisément à propos des monogrammes des rois de la Bactriane, qu'il serait *trop osé de les expliquer de certains pays ou villes*[1].

« Il me paraît téméraire, » écrivait de son côté M. Edmond Le Blant, il y a quelques années, sur le même sujet, « de prétendre expliquer à cette heure et avec toute certi- « tude ce qui, pour les anciens eux-mêmes, demeurait « le plus souvent lettre close[2]. »

[1] Voyez L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand*, p. 326, note 2. — Cf. aussi p. 120, note 11.

[2] Voyez *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1864, p. 67 et suiv. Ce que M. E. Le Blant dit en cet endroit des monogrammes datant de l'aurore du moyen âge et de ceux de l'antiquité, auxquels d'ailleurs les premiers se rattachent par une chaîne non interrompue, me paraît si concluant que je citerai les trois curieux passages rapportés à l'appui de son assertion par le savant académicien. C'est d'abord une phrase de Symmaque qui, parlant du monogramme gravé sur son anneau, déclare qu'il est plus aisé de le reconnaître que de le lire : « Annulo quo nomen meum magis intelligi quam « legi promptum est. » Puis c'est saint Avit qui explique à Sidoine Apollinaire, lequel lui avait offert un anneau, qu'il fallait qu'on gravât sur le chaton non seulement son monogramme, mais son nom, afin qu'on pût lire ledit monogramme : « Si quæras quid insculpendum sigillo, signum monogrammatis « mei per gyrum scripti nominis legatur indicio. » Je signalerai en passant l'analogie de ce fait qui date du ve siècle avec celui que je remarquais plus haut sur une monnaie grecque de Patras, c'est-à-dire la présence d'un nom *in extenso* à côté d'un monogramme reproduisant ce même nom, et je ferai observer que le saint évêque ne faisait qu'imiter ce que nous voyons sur le petit bronze romain de ce temps, où paraît souvent au revers le nom du prince en monogramme, bien qu'on le lise *in extenso* dans la légende du droit. Enfin c'est Charles-le-Chauve qui, dans le célèbre édit de Pistes (864), trahit une préoccupation semblable. Voulant que son monogramme fût certainement compris, le prince ordonne que son nom soit écrit *tout au long* et en *monogramme* sur l'un des côtés de sa monnaie : « Ut in denariis novæ nostræ monetæ ex una « parte nomen nostrum habeatur in gyro et in medio nostri nominis mono- « gramma. » Ai-je besoin d'ajouter que, pas plus que M. E. Le Blant, je ne veux conclure de ces citations qu'il n'y a de monogrammes déchiffrables dans

Plus récemment, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. W. H. Waddington exprimait et motivait une opinion identique dans une discussion soulevée au sein de la docte assemblée par l'explication, absolument arbitraire-d'un monogramme que l'on rencontre sur certaines monnaies au nom d'Alexandre le Grand, que l'on croit avoir été frappées dans la Macédoine ou dans le voisinage du Bosphore[1]. Je pourrais encore alléguer des exemples empruntés à la numismatique romaine, mais cela m'entraînerait trop loin, et il me faut revenir aux monogrammes qui nous intéressent particulièrement en ce moment, c'est-à-dire à ceux de la Bactriane. Indépendamment de ce que je viens de dire sur les monogrammes en général, j'ai encore à présenter quelques observations à l'appui de mon opinion sur ceux-ci en particulier.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ces monogrammes se présentent isolés dans le champ des médailles bactriennes, sans que quoi que ce soit vienne en rendre l'interprétation, je ne dirai pas possible, mais permise. Ce serait assez, selon moi ; mais je remarque un fait dont on ne s'est pas assez préoccupé : c'est le grand nombre de ces monogrammes. On en avait déjà publié, en 1858, cent soixante-dix-huit,

les monuments du moyen âge que ceux qui seraient éclairés par un pléonasme. Il en est d'incontestables, mais là comme ailleurs ce sont ceux qui se présentent avec des circonstances accessoires, comme j'en ai rapporté un certain nombre qui appartiennent à l'antiquité. Les autres sont et seront toujours de véritables pierres d'achoppement.

[1] Voyez *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séance du* 15 *février* 1867. Aux arguments du savant académicien, j'ajouterai que le monogramme en question ne se trouve pas seulement sur des monnaies frappées dans le voisinage du Bosphore ; on le rencontre encore sur des monnaies de divers rois de Syrie où il ne saurait avoir la signification que l'on voudrait lui attribuer.

sans compter les modifications désignées par des lettres sur les tableaux de M. Thomas [1]. Serait-ce donc qu'on aurait battu monnaie sous les rois grecs de la Bactriane dans un aussi grand nombre d'ateliers monétaires? Ceci serait soutenable à la rigueur, puisque Justin et Strabon s'accordent à donner mille villes à l'empire gréco-bactrien ; mais d'abord ce chiffre n'est là que pour indiquer un grand nombre, puis quelqu'un poussera-t-il jamais la confiance dans le déchiffrement de ces monogrammes jusqu'à une telle conséquence? Ce qui est certain, c'est que, jusqu'à présent, on n'a proposé de déchiffrement que pour la sixième partie environ du nombre total des monogrammes bactriens connus. A quoi tient cette réserve, et pourquoi n'a-t-on pas poussé les recherches jusqu'au bout? Serait-ce en raison d'une observation qui aurait dû arrêter ceux qui se sont lancés sur cette route dangereuse, à savoir que parmi les monogrammes de la Bactriane, il en est beaucoup qui, partant d'un même type, n'en sont évidemment que des modifications variées à l'infini, pour indiquer des subdivisions de séries d'émission. On ne peut en effet confondre ces modifications avec les variantes que présentent parfois les monogrammes de villes, et notamment celles du monogramme de Patras cité plus haut. Voyez par exemple, sur les planches de M. Edw. Thomas, les nos 134 et 134 *b*, *c* et *d*. Il suffit d'indiquer ce point de vue. Une dernière remarque : parmi les trente ou quarante villes environ dont on croit avoir retrouvé l'indication sur les monnaies de la Bactriane, on ne voit figurer aucune des

[1] Voyez les tables des monogrammes bactriens dressées par M. Edw. Thomas dans son édition des *Essais* de Prinsep, t. II, p. 176, pl. XI *c* et pl. XI *d*. Depuis 1858, date de la publication de ce livre, le nombre des monogrammes doit avoir considérablement augmenté.

villes célèbres de cette contrée. Je n'y rencontre ni Bactra ou Zariaspa, ni Eucratidia, ni même, ce qui serait inexplicable si les monogrammes désignaient réellement des villes, ni même une seule des dix-sept villes rangées par Ptolémée sous la rubrique Bactriane [1]. En revanche, les villes reconnues par le déchiffrement des monogrammes sont toutes situées dans des contrées qui peuvent bien avoir appartenu à tel ou tel des rois grecs de la Bactriane, mais non pas à la Bactriane proprement dite.

Si je m'élève avec tant d'insistance contre l'illusion du déchiffrement des monogrammes, c'est que cette illusion peut être féconde en conséquences fâcheuses, particulièrement en ce qui concerne l'histoire de la Bactriane. L'étude de la numismatique de cette contrée a conduit les savants à supposer que de très-bonne heure l'empire gréco-bactrien, fondé par Diodote, se divisa en souverainetés dont on ignore les liens réciproques. C'est en effet ce qui ressort de l'existence de monnaies de divers princes qui par leur fabrique semblent contemporaines; par conséquent, s'il était vrai que les monogrammes fussent des indications de noms de villes et surtout s'il était possible de les interpréter avec certitude, ils nous seraient d'un merveilleux secours, sinon pour une chronologie rigoureuse de ces rois, du moins pour une chronologie approximative, et surtout pour la délimitation de leurs domaines. On a même déjà fait des tentatives dans ce sens, et c'est ce qui explique l'ardeur avec laquelle on a tenté de déchiffrer ces signes énigmatiques; mais il faut avoir le courage de le dire nettement, on ne parviendra jamais, je ne dis pas à les interpréter avec certitude, mais seulement à présenter sur ce

[1] VI, 11.

point des hypothèses admissibles pour la critique sérieuse. Parviendra-t-on un jour à se reconnaître dans l'histoire de la Bactriane que le silence des auteurs anciens a faite si obscure, c'est possible, mais ce ne sera pas au moyen des monogrammes que l'on y fera pénétrer la lumière.

Il semble du reste que les partisans du système que je combats en aient eux-mêmes pressenti la fragilité. M. Cunningham, l'un des plus hardis, termine ainsi le travail qu'il a consacré aux monogrammes des monnaies de la Bactriane : « C'est une tentative pour expliquer ce qui devra toujours être considéré comme un sujet très-difficile. Je ne crois pas que tous les monogrammes de ces pièces représentent les noms des villes où des ateliers monétaires auraient été établis. Je veux seulement maintenir que ces monogrammes ne sont pas des dates. Je pense cependant que les explications que j'ai données de beaucoup des principaux monogrammes portent le cachet d'une grande probabilité, sinon l'empreinte positive de la vérité [1] ».

Je suis d'accord avec M. Cunningham sur un point. Avec lui, je nie que les monogrammes des monnaies bactriennes puissent indiquer des dates, mais en dépit des réserves de sa conclusion, il est clair que ce savant croit, en principe, que certains des monogrammes en question désignent des noms de villes plus ou moins difficiles à retrouver. Or c'est là ce que je ne puis admettre. Je n'y vois que des différents monétaires, et j'ajoute que si par impossible, contrairement à mon sentiment, il en est quelques-uns qui désignent véritablement des villes, l'absence de symboles et de circonstances accessoires sera un obstacle à peu près insurmon-

[1] Voyez *Numismatic Chronicle*, t. VIII, p. 196. L'article dont je viens de traduire quelques lignes est ainsi intitulé : *An attempt to explain some of the monograms found upon the Grecian coins of Ariana and India.*

table à ce qu'il en soit donné de satisfaisantes explications. Un autre numismatiste qui, ainsi que M. Cunningham, a bien mérité de la science, M. Edward Thomas, a tenté également d'interpréter quelques-uns des monogrammes de la série bactrienne. Bien qu'il paraisse moins convaincu que son prédécesseur dont il corrige plusieurs lectures, il en propose lui-même et semble disposé à reprendre cette étude quelque jour [1]. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne crois pas plus aux lectures de M. Thomas qu'à celles de M. Cunningham. Les monogrammes, en Bactriane comme partout, se prêtent à toutes les combinaisons de déchiffrement imaginables, et c'est pourquoi, je le répète, les monogrammes isolés dans le champ d'une médaille me paraissent aussi peu susceptibles d'interprétation que les dunes mouvantes d'un désert de recevoir une désignation particulière. Par un singulier hasard, le monogramme de l'Eucratide d'or me fournira précisément la démonstration de l'exactitude de ma manière de voir à cet égard. On a vu que ce monogramme n'était pas inconnu, et que l'on en avait déjà donné une explication, lorsque je le retrouvai sur ce monument. M. Cunningham le lit, mais avec quelque hésitation, ΠΕΥΚΕΛΑΣ [2] et suppose qu'il s'agit ici de la *Peukela* de Strabon [3]; mais c'est ici qu'on va avoir une idée des tortures auxquelles on peut soumettre un monogramme afin de lui faire dire ce que l'on souhaite qu'il dise. M. Cunningham ajoute loyalement ce qui suit : « Une lecture préférable de ce monogramme serait ΔΗΜΗΤ pour Démé-
« trias, mais malheureusement on ne connaît pas de ville

[1] Voyez *the Journal of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, t. XX, article intitulé : *Bactrian coins*.

[2] Voyez *Numismatic Chronicle*, t. VIII, p. 184.

[3] Cf. Strabon, XV, 1, § 27. Πολις Πευκολαΐτις.

« de ce nom, soit dans la vallée de Kaboul, soit dans le « Pendjâb occidental[1]. » *Habemus confitentem reum !* N'est-il donc pas vrai que l'on trouve ce que l'on veut dans les monogrammes? Je ne comprends pas trop d'ailleurs comment M. Cunningham a pu faire ΠΕΥΚΕΛΑΖ de notre monogramme, mais le déchiffrement ΔΗΜΗΤ qu'il croirait plus rationnel et qu'il adopterait, s'il connaissait une ville de Démétrias, ne serait guère acceptable, même en admettant que des noms de villes soient cachés sous les monogrammes des monnaies de la Bactriane. On a cité plus haut un monogramme dont la lecture n'est pas contestable : c'est celui de Démétrius II, roi de Macédoine. Ce monogramme n'est pas sans quelque ressemblance avec celui de l'Eucratide d'or, ; toutefois, il est facile de s'apercevoir qu'il manque à ce dernier un P, et qu'on y trouve en trop soit un Φ soit un Ω pour qu'on puisse l'assimiler à l'autre Il serait donc impossible d'y reconnaître l'indication d'une ville du nom de Démétrias, alors même qu'il serait avéré que le Démétrius, roi de l'Inde vaincu par Eucratide, eût fondé une ville de son nom, dans laquelle on aurait frappé les monnaies qui portent ce monogramme. Ma conclusion, c'est que si nous savons pertinemment que les monogrammes qui désignent les rois Antigone et Démétrius désignent ces rois, c'est uniquement parce que leurs auteurs ont voulu que chacun pût les déchiffrer facilement, qu'en conséquence, non-seulement ils les ont composés de façon à les rendre clairs, mais qu'encore, ils se sont arrangés de façon à ce que le doute ne fût pas possible en les plaçant de la manière la plus honorable, ainsi qu'en écrivant le commen-

[1] *Numismatic Chronicle*, t. VIII, p. 185. *A preferable reading of this monogram, in my opinion, would be* ΔΗΜΗΤ *for Demetrius*, etc.

cement usité du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ sur l'autre face des monnaies qui les portent. Au contraire, les auteurs des monnaies de la Bactriane, n'ayant eu d'autre intention que d'y inscrire des chiffres de repère, analogues à nos *points secrets*, nous n'en connaîtrons la signification que si nous découvrons quelque jour les archives de la cour des monnaies de Bactra ou d'Eucratidia.

III.

Les textes relatifs à Eucratide.

On a dit que la numismatique grecque n'offrait pas de problème plus difficile à résoudre que le classement des médailles des premiers rois Arsacides. Cette observation, que j'emprunte à Charles Lenormant, serait encore plus juste si le savant académicien l'avait étendue à une série voisine, celle des rois de la Bactriane. Les monnaies de ces princes sont en effet peut-être plus rebelles à une classification sérieuse que celles des rois Parthes; et cela est si vrai que les travaux de Charles Lenormant lui-même[1], ceux de M. A. de Longpérier[2], d'autres encore ont déjà jeté de vives lumières sur la numismatique de l'empire parthe, tandis que les choses sont loin d'être aussi avancées en ce qui concerne la Bactriane. Ce n'est pas qu'on ait

[1] Voyez *Mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux premiers rois Arsacides.* (Extrait des *Nouvelles Annales,* publiées par la section française de l'*Institut archéologique,* 1839, p. 191 et suiv.) C'est au début de ce travail remarquable que se trouve l'observation citée.

[2] Voyez : 1° *Examen des médailles d'Artaban IV et coup d'œil sur la numismatique des onze derniers rois Parthes Arsacides*, par A. de Longpérier, dans la *Revue numismatique*, 1841, t. VI, p. 245 et suiv.; 2° du même auteur : *Mémoire sur la chronologie et l'iconographie des rois Parthes Arsacides*, in-4°, 1853.

reculé devant les difficultés du sujet, mais je crois pouvoir le déclarer, malgré les efforts des savants les plus distingués, en Allemagne, en Angleterre et en France, le moment n'est pas venu, s'il vient jamais, de dresser le canon définitif des princes grecs qui ont régné dans cette contrée. Comment en effet déterminer avec quelque vraisemblance l'ordre et la filiation d'environ trente rois que les monnaies gréco-bactriennes nous ont fait connaître, alors que nous ne savons avec certitude que le rang de Diodote, c'est-à-dire du fondateur de l'empire gréco-bactrien, et alors que nous n'avons d'autres secours dans cette entreprise que ces monnaies elles-mêmes, qui sont privées de date et, en fait de documents écrits, de rares passages qui n'offrent sur le petit nombre des princes qui y sont nommés que des renseignements sans suite, et que l'on ne peut rattacher les uns aux autres sans les plus fâcheuses incertitudes. Cette disette n'a d'ailleurs rien qui doive étonner. Il y a près de deux mille ans, alors que les faits et gestes d'un Diodote, d'un Euthydème, d'un Eucratide, d'un Ménandre, d'un Apollodote n'étaient pas encore de l'histoire ancienne, Strabon déplorait déjà l'ignorance où l'on était au sujet de la Bactriane[1]. Que dirons-nous donc, nous qui n'avons plus les livres qu'il a pu consulter, notamment ceux de cet Apollodore d'Artémita, qui, malgré les critiques adressées à son *Histoire parthique* par le géographe[2], n'en avait pas moins très-soigneusement recueilli les annales de la Bactriane, ainsi qu'il nous le dit ailleurs[3]. Ce que nous dirons, c'est qu'il est difficile d'écrire une histoire de l'empire gréco-bactrien sans se laisser

[1] Strab., XV, 1, § 2 et 3.

[2] Strab., *ibid.*

[3] Strab., II, 5, § 12.

entraîner, comme Bayer, à en faire le roman. En effet, malgré tout le talent et le prodigieux savoir de l'auteur, l'*Historia regni Græcorum Bactriani* n'a guère d'autre utilité aujourd'hui que celle d'offrir la réunion à peu près complète des textes relatifs au sujet. Et cependant l'érudition de Bayer a fait illusion, si bien que l'on a adopté plusieurs de ses idées, entre autres la date hypothétique qu'il a fixée pour l'avénement d'Eucratide, et que les créations de son imagination ont pris corps et se sont introduites dans des ouvrages sérieux modernes, où l'on a admis son Eucratide II[1]. A la vérité, je n'ai pas besoin de dire que je ne suis pas le premier à rayer de la liste des rois de la Bactriane ce fantôme que n'ont reconnu ni MM. Lassen, de Bartholomæi, Wilson, Cunningham, Edw. Thomas, ni même James Prinsep. Mais si Bayer n'est plus considéré comme l'historien définitif de la Bactriane, on se laisse encore aller à imiter ses hardiesses. Je ne comprends pas ainsi le rôle de la numismatique appliquée à l'histoire, et si j'ai commencé ce chapitre en montrant les difficultés de la chronologie et de la classification des médailles de la Bactriane, c'est qu'il m'a paru nécessaire de justifier la marche prudente que j'ai suivie dans ces recherches, et aussi le parti que j'ai pris de ne pas m'interdire de porter mes regards sur l'ensemble de la numismatique bactrienne.

[1] Visconti reconnaît un Eucratide II, et parle de ce personnage dans l'*Iconographie grecque*. Voyez t. III, p. 178, éd. in-4° de 1811. La traduction française de Strabon par Laporte du Theil, Coray et Letronne mentionne également un Eucratide II. (Voyez t. IV, partie 1re, p. 272, note 3.) Ce n'est pas tout, dans ce savant ouvrage, on fait ailleurs Ménandre frère d'Euthydème (Voyez t. IV, partie 1re, p. 282, notes 1 et 3) sans paraître supposer qu'on puisse contester cette assertion, fondée uniquement sur une conjecture arbitraire émise par Vaillant dans son *Historia imperii Arsacidarum*, p. 28.

Peut-être par là suis-je parvenu à donner quelque solidité au petit nombre de faits que j'ai groupés afin d'en faire des jalons pour la biographie du roi Eucratide. En ma qualité de dernier venu, j'ai d'ailleurs des avantages sur mes prédécesseurs. Lorsque Bayer entreprit son histoire de l'empire gréco-bactrien, on n'en connaissait qu'une seule monnaie authentique, le tétradrachme d'Eucratide cité au début du présent travail[1]. Quelle richesse aujourd'hui, si l'on compare ce que nous possédons de monnaies bactriennes à cette pénurie! Toutefois, bien que les monuments nous apprennent sur les rois de la Bactriane, et notamment sur Eucratide, des faits qui auraient fort surpris Bayer, nous resterons peut-être toujours dans l'ignorance des dates précises de la vie de la plupart de ces personnages ainsi que de leurs rangs respectifs.

L'unique biographe d'Eucratide, c'est Justin, autorité qui n'est pas toujours respectable, mais dont les assertions, en ce qui concerne directement ce personnage, ont l'avantage d'être contrôlées par le témoignage des médailles. Après Justin, Strabon et Étienne de Byzance sont les seuls auteurs de l'antiquité qui aient prononcé le nom d'Eucratide; mais le dernier, dans l'endroit où il nomme ce prince, n'est que l'écho du second et les passages dans lesquels celui-ci le nomme ne contiennent rien de suivi sur sa biographie; aussi, bien que le grand géographe nous fasse connaître des faits non mentionnés par l'abréviateur de Trogue Pompée, et bien qu'il complète ou confirme certaines

[1] Sur la pl. I du livre de Bayer, figure une autre médaille attribuée fort légèrement par ce savant à Diodote; mais il s'agit évidemment d'une pièce de mauvaise conservation mal lue. On ne sait d'ailleurs ce qu'est devenue cette médaille qui n'était certainement pas bactrienne. (Voyez p. 45 de l'*Historia regni Græcorum Bactriani*).

notions dues à cet écrivain, il faut reconnaître que si nous n'avions pas la page que je vais citer *in extenso*, nous ignorerions que notre héros a mérité dans l'histoire une place en rapport avec l'importance du monument numismatique qui m'a obligé de rechercher ce qui le concerne avec plus de curiosité qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

Voici le passage de Justin. On le trouvera à la fin de son XLI[e] livre :

« Vers le même temps, chez les Parthes, Mithridate, « chez les Bactriens, Eucratide, deux grands hommes, « commencent à régner. Mais la fortune des Parthes, plus « favorable, les conduisit sous ce chef au plus haut degré « de puissance. Au contraire, les Bactriens, accablés de « guerres diverses, perdirent non-seulement l'empire, mais « même la liberté. Fatigués de leurs guerres avec les peu- « ples de la Sogdiane, de l'Arachosie, de la Drangiane, « de l'Ariane et de l'Inde, à la fin, exténués, ils succom- « bèrent sous les coups des Parthes, jusque-là plus faibles. « Cependant Eucratide conduisit beaucoup de grandes « guerres avec valeur; il en était épuisé, lorsqu'il soutint « avec trois cents soldats un siége contre Démétrius, roi « des Indous, et, par de continuelles sorties, finit par « vaincre une armée de soixante mille hommes. C'est pour- « quoi, délivré le cinquième mois du siége, il s'empara de « l'Inde. Il en revenait, lorsqu'il fut assassiné en chemin « par son fils, qu'il avait associé à la royauté. Celui-ci, loin « de dissimuler ce parricide, comme s'il eût tué un ennemi « et non un père, poussa son char sur ses restes sanglants « et les fit rejeter sans sépulture [1]. »

[1] « Eodem ferme tempore, sicuti in Parthis Mithridates, ita in Bactris Eucratides, magni uterque viri, regna ineunt. Sed Parthorum fortuna felicior

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'intérêt que présente ce passage de Justin; mais je noterai qu'il ne nous apprend ni la date précise de l'avénement d'Eucratide, ni la durée de son règne, ni son rang parmi les rois de la Bactriane, ni la race à laquelle il appartenait, ni même s'il naquit fils de roi, ou si, comme Euthydème le Magnésien, il avait conquis le trône par sa valeur, ni enfin le nom de ce fils dont la main parricide mit fin prématurément à sa glorieuse carrière. Il faut donc compléter ce document au moyen des monnaies frappées au nom d'Eucratide, en combinant les informations que ces monuments nous fourniront avec les renseignements de Strabon dont on vient de parler, ainsi qu'avec les indications moins directes, mais non sans importance, qu'on peut glaner dans les écrivains de l'antiquité ou demander à la numismatique bactrienne en général.

Nous devons d'abord à Strabon de savoir qu'Eucratide avait fondé dans la Bactriane une ville à laquelle il avait donné son nom, et ce fait, qu'il était facile de soupçonner

« ad summum hoc duce imperii fastigium eos perduxit. Bactriani autem per « varia bella jactati, non regnum tantum, verum etiam libertatem amiserunt : « si quidem Sogdianorum et Arachotorum et Drangarum et Ariorum * In- « dorumque bellis fatigati, ad postremum ab invalidioribus Parthis, velut « exsangues, oppressi sunt. Multa tamen Eucratides bella magna virtute gessit : « quibus attritus, cum obsidionem Demetrii regis Indorum, pateretur, cum « trecentis militibus sexaginta millia hostium adsiduis eruptionibus vicit. « Quinto itaque mense liberatus Indiam in potestatem redegit. Unde cum se « reciperet, a filio, quem socium regni fecerat, in itinere interficitur : qui non « dissimulato parricidio, velut hostem, non patrem interfecisset, et per san- « guinem ejus currum egit et corpus abjici insepultum jussit. » Justin., XLI, 6.

* On a suivi ici les restitutions de l'édition de F. Dübner. Leipzig, 1831, p. 376, 377. Les éditions ordinaires donnent ici *Sogdianorum et Drangaritanorum Indorumque*, ou *Sogdianorum et Drangianorum*.

en lisant le nom d'*Eucratidia* avant celui de Bactra dans la liste des villes de la Bactriane donnée par Ptolémée, nous est confirmé par Étienne de Byzance, qui ne le mentionne d'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, que sur l'autorité des *Geographica*. C'est dans le livre XI de cet ouvrage que se trouve ce passage important [1]. Au même endroit, tout en confirmant ce que Justin vient de nous apprendre des revers que les Parthes firent essuyer au roi de Bactriane, le géographe nous donne ce que nous avait laissé ignorer l'historien, les noms, qu'on ne trouve d'ailleurs que chez lui, des deux satrapies qu'il lui fallut céder aux vainqueurs. Les Grecs, nous dit Strabon, en s'emparant de la Bactriane sur les rois de Syrie, l'avaient divisée en satrapies, parmi lesquelles étaient la satrapie que gouvernait Aspionus et la *Turiva* [2]. Enfin plus loin Strabon nous apporte la confirmation implicite d'un fait encore plus important pour l'histoire du règne d'Eucratide, la conquête de l'Inde, que Justin relate en quatre mots : *Indiam in potestatem redegit*. Je n'ai pas besoin d'avertir que je ne prends pas ces paroles au pied de la lettre ; le Démétrius qualifié par Justin *rex Indorum* ne possédait probablement pas la presqu'île tout entière ; ses domaines comprenaient seulement sans doute le Pendjâb, et peut-être quelques contrées adjacentes ; c'est ce royaume qu'avait conquis Eucratide, et le passage en question de

[1] Πόλεις δ'εἶχον τά τε Βάκτρα, ἥνπερ καὶ Ζαριάσπαν καλοῦσιν,... καὶ Δάραψα καὶ ἄλλας πλείους· τούτων δ' ἦν καὶ ἡ Εὐκρατιδία, τοῦ ἄρξαντος ἐπώνυμος. Strab., XI, 11, § 2. Quant à Étienne de Byzance, il parle en ces termes d'Eucratidia : Εὐκρατιδία, πόλις Βάκτρων, παρὰ τὸν Εὐκρατίδαν. Στράβων ἐνδεκάτῳ.

[2] Οἱ δὲ κατασχόντες αὐτὴν Ἕλληνες καὶ εἰς σατραπείας διῃρήκασιν, ὧν τήν τε Ἀσπιώνου καὶ τὴν Τουριούαν ἀφῄρηντο Εὐκρατίδην οἱ Παρθυαῖοι. Strab., XI, 11, § 2.

Strabon que je cite *in extenso* en note [1], donne à la sèche affirmation de Justin un plus grand caractère de certitude. Au commencement de son XVe livre, auquel j'ai déjà emprunté quelques mots, le géographe nous apprend, d'après Apollodore d'Artémita, que les rois grecs de la Bactriane avaient conquis une plus grande partie de l'Inde qu'Alexandre, et qu'Eucratide avait mille cités sous sa domination. Il semble que ce chiffre de mille villes était consacré lorsqu'il s'agissait de donner une idée de la puissance des rois de Bactriane ; car Justin, au commencement de son livre XLI, dont la fin contient la biographie d'Eucratide, voulant exalter la gloire des Parthes, et énumérant les puissants ennemis qu'ils eurent à combattre, cite, après les Assyriens, les Mèdes et les Perses, le très-opulent empire bactrien aux mille cités, *et opulentissimum illud mille urbium Bactrianum imperium* [2]. J'ai adopté pour le passage de Strabon que l'on vient de lire la leçon donnée par les éditions de Kramer, Müller et Dübner, et Meineke, mais je me contenterai de faire remarquer que si ce texte a été l'objet de controverses entre les philologues, comme qu'on le lise, il ressort de la teneur de l'ensemble que, selon Apollodore d'Artémita, historien fort compétent au dire de Strabon, les rois grecs de la Bactriane, ayant accru leurs forces, avaient étendu leurs conquêtes jusque dans l'Inde ; qu'ils avaient même été plus loin dans ce pays que les

[1] Ἀπολλόδωρος γοῦν ὁ τὰ Παρθικὰ ποιήσας, μεμνημένος καὶ τῶν τὴν Βακτριανὴν ἀποστησάντων Ἑλλήνων παρὰ τῶν Συριακῶν βασιλέων, τῶν ἀπὸ Σελεύκου τοῦ Νικάτορος, φησὶ μὲν αὐτοὺς αὐξηθέντας ἐπιθέσθαι καὶ τῇ Ἰνδικῇ· οὐδὲν δὲ προσανακαλύπτει τῶν πρότερον ἐγνωσμένων, ἀλλὰ καὶ ἐναντιολογεῖ, πλείω τῆς Ἰνδικῆς ἐκείνους ἢ Μακεδόνας καταστρέψασθαι λέγων. Εὐκρατίδαν γοῦν πόλεις χιλίας ὑφ' ἑαυτῷ ἔχειν. Strab., XV, 1, § 3.

[2] Justinus, XLI, 1.

Macédoniens d'Alexandre, et enfin que le roi Eucratide possédait mille cités. C'est tout ce qui importe à notre sujet, puisque cette assertion de Strabon confirme implicitement le dire de Justin sur la conquête de l'Inde par Eucratide, qui est évidemment celui des rois de la Bactriane qui eut la gloire de s'avancer dans l'Inde plus loin qu'Alexandre le Grand lui-même.

A. Chabouillet.

(*La suite à un autre numéro.*)

BULLES BYZANTINES

DE LA COLLECTION DE M. LE BARON B. DE KÖHNE

ET DE DIVERSES AUTRES PROVENANCES.

(Pl. XIII et XIV.)

A M. Adrien de Longpérier.

Mon cher ami, en me communiquant les quatorze bulles de plomb appartenant à notre ami M. de Köhne, qui en cherche l'interprétation, vous m'avez mis aux prises avec plusieurs petits problèmes qui comportent de bien grandes difficultés et dont la solution exigerait une science et une critique que je ne possède pas, et surtout une intelligence supérieure à la mienne. Quoi qu'il en soit, et pour vous prouver ma bonne volonté, j'ai essayé de les déchiffrer et de les interpréter malgré l'état déplorable dans lequel elles se trouvent. Le dessin que vous avez fait de ces plombs me paraît en général très-exact ; il est venu au secours de ma vue, qui est singulièrement affaiblie par suite de l'usage immodéré que j'ai fait de l'étude des manuscrits.

Cette collection de bulles est très-intéressante parce qu'elle nous offre des monuments tout à fait nouveaux de la sigillographie byzantine. (Il faut bien que j'adopte ce mot hybride puisqu'il a reçu droit de cité dans notre langue.) Les formules y sont variées, et le caprice individuel s'y

donne carrière au milieu de certaines règles adoptées par l'usage. Ici c'est l'invocation sacramentelle au Seigneur ou à la Mère de Dieu, là c'est la bulle qui parle, ailleurs c'est une autre forme. Ceci prouve qu'on ne saurait recueillir avec trop de soin ces petits monuments qui sont d'une excessive rareté et dont la conservation demande tant de précautions. Ils viennent compléter et contrôler les renseignements que les écrivains byzantins nous ont laissés sur les dignités ecclésiastiques et civiles à la cour de Constantinople, question si peu connue et si difficile à traiter.

L'examen matériel de ce genre de pièces donne lieu à une singulière remarque. Pourquoi sont-ce les dernières lettres qui sont le plus détériorées et le plus illisibles? Je me contente de constater le fait sans pouvoir l'expliquer.

Mais abordons le déchiffrement des bulles en question.

I.

De grand module. Au droit, Alexis Comnène en pied et debout, tenant un narthex de la main droite et portant sur la gauche le globe crucigère. Autour on lit : + ΒΑΛΕΞΙΩ ΔΕϹΠΟΤ ΤΩ ΚΟΜ, c'est-à dire, en prononçant suivant l'usage le nom de la croix, Σταῦρε, βοήθει Ἀλεξίῳ δεσπότῃ τῷ Κομνηνῷ. « O croix, protége le despote Alexis Comnène. » Au revers, le Christ assis, la main droite levée, et la légende ΙϹ ΧϹ, Ἰησοῦς Χριστός. (Pl. XIII, n° 1.)

Il s'agit d'Alexis Comnène qui régna seul de 1081 à 1118.

II.

De très-petit module. Au droit, saint Démétrius avec la légende ὁ ἅγιος Δημήτριος. Au revers, en cinq lignes,

+ $\overline{\text{KЄ}}$ $\overline{\text{RΘ}}$ — ΤΩCΩΔ — ΘЄωΔȣΛ — ΤΟΑΚΗ — ΔΗΠΑ. Ce que je lirais ainsi : Κύριε, βοήθει τῷ σῷ δ[ούλῳ] Θεωδούλ[ῳ] το (l. τῷ) πριμικη[ρίῳ] δηπο[τάτῳ]. « Seigneur, sauvegarde ton esclave Théodule primicier. » (Pl. XIII, n° 2).

Je prends l'A de la quatrième ligne pour le signe de πρῶτος et je propose πρωτοκήριος ou plutôt πριμικήριος ou πριμμικήριος, comme on avait fini par dire au moyen âge, le mot latin *primus* répondant à πρῶτος et ayant été adopté par les Grecs dans certains composés, tels que πριμιπιλάριος, πριμισκρίνιος, πριμοσκουτάριος κτλ. Le *primicerius* [1] était une dignité ou fonction ecclésiastique qui s'alliait avec celle du δηποτάτος ou δεποτάτος. Voy. les nombreux détails donnés dans les deux *Glossaires* de Du Cange. Au lieu de δηποτάτῳ peut-être faut-il lire δηποτάτων. On connaît un *Primicerius Deputatorum*. Peut-être n'approuverez-vous pas cette lecture, mais je ne sais comment expliquer autrement les deux dernières lignes.

III.

De moyen module. Au droit, saint Michel portant une lance de la main droite, avec les ailes éployées. Dans le champ à droite on distingue encore les lettres XA, restant du nom de Μιχαήλ. Au revers, en six lignes : + $\overline{\text{KЄ}}$ $\overline{\text{BΘ}}$ — ΑΛЄΞΑΝ — ΔΡΟΝωΒЄ — ΛΗCΙωΤω — ΚΑΒΑCΙ — ω. C'est-à-dire Κύριε, βοήθει Ἀλεξάνδρο (l. — δρῳ) νωβελησί[μ]ῳ τῷ Καβασίῳ. « Seigneur, sauvegarde Alexandre Cabasius nobilissime. » (Pl. XIII, n° 3).

Le Νωβελίσιμος, *Nobilissimus*, était une dignité ou un titre, à propos duquel ou peut voir Du Cange, *s. h. v.* Ce qui

[1] Ficoroni, *Piombi antichi*, pl. VII, n° 3, a publié un plomb avec cette inscription : GAVDENTII PRIMICIRII.

suit τῷ Καβασίῳ sera l'autre nom d'Alexandre. Que le mot indiquant le titre ou la fonction d'un personnage se trouve placé entre ses deux noms, il n'y a rien là qui doive étonner. Il me suffira de citer cette inscription chrétienne donnée dans le *Corpus Insc. græc.*, sous le n° 9418 : Κωνσταν(τίνου) πρεσβυτ(έρου) — ἁμαρτολ(οῦ) τοῦ Δρόσου. Rappelons aussi la bulle d'Alexis Comnène, publiée plus haut sous le n° I.

IV.

D'un moyen module. Au droit, le portrait de la Vierge, les mains élevées et portant chacune comme une fleur. A droite et à gauche la petite inscription M-P ΘΥ. C'est-à-dire Μήτηρ Θεοῦ. Au-dessus, la légende circulaire ΘΚΕΒΘΤω[ΔC]Iω, ce que je lirais : Θεοτόκε, βοήθει τῷ (δούλῳ σῷ) Ἰωάννῃ. « Mère de Dieu, sauvegarde ton esclave Jean. » (Pl. XIII, n° 4).

On remarque, par suite d'une cassure, une lacune d'une lettre ou même de deux, puis un I suivi d'un ω. Faut-il supposer que la lettre absente est un υ et lire τῷ υἱῷ? Je sais bien que nous sommes frères de Jésus-Christ, et par conséquent au point de vue religieux, les fils de la Vierge. Mais le propriétaire du cachet se serait-il donné ce titre sans même mentionner son nom? On attendrait aussi le pronom σῷ ou σου. Ces raisons me font croire qu'il faut prendre Iω pour l'abrégé du nom Ἰωάννῃ et qu'il faut remplir la lacune au moyen des lettres ΔC, c'est-à-dire δούλῳ σῷ.

Au revers, en cinq lignes précédées du signe de la croix : ΕΚ ΤΗC — ΓΡΑΦΗC — ΓΝωΡΙΖΕ — ΚΑΙΤΗΝ — .... ΡΟΓΙ .. C'est-à-dire Ἐκ τῆς γραφῆς γνώριζε καὶ τὴν .... ρογ .. « D'après l'écriture reconnais aussi ..... » Le dernier mot

doit être un substantif féminin à l'accusatif, mot dans la composition duquel entreraient les lettres ρογ. Mais quel est-il? c'est ce qu'il m'a été impossible de découvrir.

V.

De moyen module. Au droit le portrait de la Vierge, semblable à celui du n° IV, avec la même inscription, M-P ΘΥ, Μήτηρ Θεοῦ.

Au revers, saint Démétrius armé de la main droite d'une lance, et portant au bras gauche un bouclier. Dans le champ et de chaque côté du saint, sont disposées les unes au-dessous des autres les lettres formant l'inscription : ὁ ἅγιος Δημήτριος. (Pl. XIII, n° 5).

C'était peut-être le sceau d'un monastère sous l'invocation de ce saint.

VI.

D'assez grand module. Au droit, le portrait d'un saint armé d'une lance. Dans le champ à droite on distingue la lettre A qui appartient sans doute au nom du saint. L'absence des ailes ne permet pas de penser à saint Michel. Quant à saint Nicolas, une arme dans ses mains ne s'expliquerait pas.

Au revers, en cinq lignes : + ANT .... — ЄAAC ...... — SH'ΔOΓ ..... — TȣMЄ ..... — ... ȣPA. (Pl. XIII, n° 6).

Cette bulle a exercé ma patience jusqu'à l'irritation. Je distingue toutes les lettres du centre et je ne parviens pas à trouver une explication convenable. Cela tient surtout à ce que, par suite d'un accident singulier qui a empêché les coins de marquer sur une partie du flan, les premières et

les dernières lettres des lignes centrales manquent. Le Père Hardouin, d'*elléborique* mémoire, aurait lu sans hésiter: Ἀντέα πρωτοστρατολόγου τοῦ μεγάλου ῥαι[φερενδαρ]ίου]. « Sceau d'Antéas, directeur de l'enrôlement des soldats et grand référendaire. »

Ἀντέα serait un nom bien ancien. Je n'en connais pas un seul exemple au moyen âge. L'A suivant est surmonté d'un petit signe. Faut-il lire πρωτοσυγκέλλου, puis λογοθέτου μεγάλου? Tout cela est bien incertain. J'abandonne à de plus habiles le soin de trouver le mot de cette énigme. Quant à moi, *scio juxta cum ignarissimis.*

Mais il est toujours bon de signaler le monument même à l'aide d'une empreinte incomplète, afin d'attirer l'attention des antiquaires.

VII.

D'un moyen module. Au droit, saint George avec sa lance et son bouclier, séparant en deux la petite inscription ὁ ἅγιος Γεώργιος placée dans le champ.

Au revers, en sept lignes : + ΚЄ ΒΘ — ΤωCωΔȣΛ — ΓЄωΡΓΙω — ΒЄCΤΗΚΑ — ΚΑΤЄΠΑΝ — ΤωΒΑΧ — ΙωΝ. Ce que je lis ainsi : Κύριε, βοήθει τῷ σῷ δούλ[ῳ] Γεωργίῳ βεστια(ρίῳ) καὶ κατεπάνω τῶν Ἀχα(ιῶν). « Seigneur, sauvegarde ton esclave George Vestiaire et gouverneur du Péloponnèse. » (Pl. XIII, n° 7).

Ce personnage, nommé George, s'était placé naturellement sous le patronage de son saint homonyme. Il cumulait à la fois la dignité de vestiaire et les fonctions de κατεπάνω τῶν Ἀχαιῶν. Il faut bien se garder de lire καπετάνῳ, qui répond au *capitaneus* du moyen âge, à notre *capitaine.*

C'est pour cela que Du Cange, dans le continuateur de *Théophane* (lib. III, n° 28), a corrigé καπετάνῳ en κατεπάνω τῆς Παφλαγονίας. L'étymologie est différente. ὁ κατεπάνω serait ce qu'on appelait anciennement chez nous *surintendant*. George était surintendant, gouverneur du Péloponnèse, car c'est ainsi qu'on doit entendre τῶν Ἀχαιῶν. Constantin Porphyrogénète dit en effet (*De Them.*, II, p. 24) : Οἱ γὰρ Ῥωμαῖοι τοὺς τὴν Πελοπόννησον οἰκοῦντας Ἀχαιοὺς ὀνομάζουσιν. Les écrivains mentionnent plusieurs provinces où il y avait un κατεπάνω. Voy. Du Cange, *Gloss. græc.*, *s. h. v.* et surtout le mot *Capatanus* dans le *Glossaire latin*.

VIII.

D'une très-petite dimension.

D'un côté, le portrait de la Vierge avec l'inscription habituelle : Μήτηρ Θεοῦ.

Au revers, en quatre lignes : + ΚΕ ΒΘ — ΤѠCѠΔȣ — ΛѠCѠΤΙ — ΡΗΚѠ. C'est-à-dire Κύριε, βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Σωτιρήκῳ. « Seigneur, sauvegarde ton esclave Sotérichus. » (Pl. XIII, n° 8).

Rien de particulier sur cette bulle, si ce n'est qu'il faut lire Σωτηρίκῳ, nom ancien dont on connaît un exemple, ou même plutôt Σωτηρίχῳ, qui est la forme régulière.

IX.

De moyen module. Au droit, le portrait en pied de la Vierge, tournée à gauche et tenant l'enfant Jésus dans ses bras, avec l'inscription abrégée : Μήτηρ Θεοῦ.

Au revers, en sept lignes : + ΘΚΕ — ΒΟΗΘΕΙ — CΤΕΦΑΝΟ — ΑΝΟΒΕΛΛΙ — CΙΜΟSΔȣ — ΚΑΤȣϚ' — Αȣ.

Ce que je lirais ainsi : Θεοτόκε, βοήθει Στεφάνο (νφ) πρωτονοβελλισίμο (μφ) καὶ δούκᾳ τοῦ στρατοῦ ou στρατοπέδου. « Mère de Dieu, sauvegarde Étienne protonobilissime et général en chef de l'armée. » (Pl. XIV, n° 9).

Justifions maintenant cette lecture. Avant tout constatons R pour B dans le mot ROHΘЄI. Pourquoi cette faute, assez fréquente d'ailleurs, surtout dans les autres monuments où ce mot est abrégé? Ainsi on trouve souvent $\overline{\text{R}\Theta}$ au lieu de BΘ. Le contraire se comprendrait. On s'expliquerait plutot qu'un Grec fût tenté de substituer à une lettre qu'il ne connaissait pas, telle que R, une lettre de son alphabet, B, dont la forme ressemblait à celle-là. Mais il ne faut pas oublier que presque toutes les bulles byzantines que nous possédons datent de l'époque des croisades ou sont de bien peu postérieures. L'alphabet latin était alors connu dans les principales parties de l'empire. Comme d'ailleurs les formules des sceaux variaient à l'infini et étaient composées d'une manière très-abrégée et presque énigmatique, ceux qui étaient chargés de les graver copiaient sans chercher à comprendre. De là les nombreuses fautes qu'on remarque dans ces bulles; de là aussi la substitution de lettres dont nous parlions plus haut. Tant de mots latins s'étaient introduits dans la langue, qu'on ne trouvait pas extraordinaire de rencontrer dans une inscription grecque, qui d'ailleurs était incompréhensible, quelques lettres de l'alphabet latin. C'est ainsi que le signe représentant la conjonction καί, signe encore en usage aujourd'hui chez les Grecs, pouvait être prise pour un S [1]. L'observation

[1] Voy., par exemple, la monnaie de Léon IV et Constantin VI, sur laquelle on lit LЄOn S (καὶ) COnSTAnTInЄ ЄC ΘЄU BASILIS, ou celle de Michel II et Théophile, portant mIXAHL S (καὶ) ΘЄOΦILЄ ЄC ΘЄU BASILIS ROmAIOn, etc.

que nous venons de faire sur ces deux lettres R et S va bientôt nous servir. Puisque l'occasion se présente, rappelons que M. de Saulcy (*Essai de class. des monn. byzant.*, p. 304), a fait un heureux usage de cette observation en interprétant les lettres CRPΔ, qui se trouvent sur une médaille de Romain Diogène, par Cύριε, ροήθει (βοήθει) Ῥωμανῷ δεσπότῃ, lettres que le baron Marchant avait si mal traduites.

Στεφάνο pour Στεφάνῳ est une faute si fréquente qu'il est inutile de nous y arrêter. La ligne suivante contient précisément la lettre R qui doit être remplacée par un B. Donnons maintenant à l'A du commencement du mot la valeur de πρῶτος, nous avons le mot πρωτονοβελλισίμο, c'est-à-dire πρωτονοβελλισίμῳ. Ce titre honorifique est très-connu. Il fut donné d'abord aux fils des empereurs et ensuite aux personnages les plus illustres de l'empire. Quant à l'orthographe de ce mot, elle varie entre νοβελίσιμος, νωβελλίσιμος, νωβελίσσιμος, etc. L'oreille d'un Grec ne se rendait pas compte de la double consonne. C'est ainsi que le mot *felicissimus*, reproduit si souvent dans l'ouvrage de Constantin Porphyrogénète, est écrit de tant de manières différentes : φιλλικήσιμος, φιλικήσσιμος, etc.

Nous trouvons ensuite le signe ressemblant à un S, dont nous parlions plus haut et qui signifie καί. Ce signe figure, avec le même sens, dans un grand nombre de monuments du même genre; voyez encore entre autres, dans l'ouvrage de M. de Saulcy (*Essai*, p. 211), la légende numismatique LЄOΠ S (καὶ) ALEΞANDPOC BASIL ROΜЄOΠ, et dans le *Corpus Inscr. græc.*, t. IV, n°s 8988 et suivants. On ne comprend pas pourquoi l'éditeur a, dans sa transcription, mis ce καὶ entre parenthèses, puisqu'il est exprimé partout avec cette abréviation.

Le mot δούκας comme synonyme de δούξ est connu. Il me

suffira de citer Nicéphore Bryenne (lib. II, n° 28) : Δοῦκαν Ἀντιοχείας προεχειρίσατο. Après δούκα on lit avec toute certitude un ϛ', c'est-à-dire la double lettre répondant à στ suivi d'un signe d'abréviation. D'où j'ai cru pouvoir proposer ϛρατοῦ ou ϛρατοπέδου. Les dernières lettres sont très incertaines. La haute dignité de *protonobilissime* s'accorde parfaitement avec le titre de général en chef.

X.

De moyen module. Au droit, la Vierge avec l'inscription abrégée Μήτηρ Θεοῦ. Au revers, le portrait de saint Nicolas, dont le nom est écrit dans le champ, les lettres étant placées les unes au-dessous des autres : ὁ ἅγιος Νικόλαος. (Pl. XIV, n° 10.)

Probablement le sceau d'un monastère placé sous l'invocation de ce saint. Voyez une bulle du même genre publiée dans le *Corpus Inscr. græc.*, t. IV, n° 9035.

XI.

Petit module. Au droit, saint George, avec l'inscription ὁ ἅγιος Γεώργιος. Au revers, en quatre lignes : + CKЄΠ — MЄMAΡΤ — ΓΡΗΓΟΡ — ONXC. C'est-à-dire Σκεπ(άζει) με μάρτ(υρα) Γρηγόριον Χριστός. « Le Christ me protége, moi Grégoire, qui authentique [l'écriture] » ou bien « O Christ, protége-moi, G., etc. » (Pl. XIV, n° 11.)

Le mot μάρτυρα est pris dans le sens de témoin. Le Christ est rappelé par la croix placée en tête de l'inscription. Ceux qui seraient tentés de prendre la dernière lettre pour un Є, c'est-à-dire Χριστέ, devraient lire σκέπασον au lieu de σκεπάζει.

XII.

Moyen module. Au droit, un saint; peut-être saint Nicolas. Au revers, en cinq lignes : + $\overline{\text{KЄ}}$ $\overline{\text{BΘ}}$ — $\overline{\text{Kω}}$MΔIω — TEPIKω ... — KAITω ... — PA ... (Pl. XIV, n° 12.)

Les lettres sont trop brisées par un ressaut du coin qui les a trefflées, et par suite devenues trop incertaines pour qu'on puisse trouver une restitution raisonnable. Après Κύριε βοήθει on remarque une barre sur les lettres Kω, ce qui est l'abréviation de Κυρίῳ. Mais la présence de ce titre sur un cachet, titre qui vient d'être donné à Notre-Seigneur, est impossible. La barre est une addition maladroite du graveur. Les lettres Kω appartiennent donc à un nom propre, comme Κωμάνῳ. Ensuite peut-être Τερινιανῷ καὶ τῷ ... ; mais il vaut mieux ne pas insister lorsqu'il s'agit d'un monument en mauvais état.

XIII.

Moyen module. Au droit, l'archange Michel, de face et les ailes éployées. De la main droite il tient une lance, de l'autre il s'appuie sur son bouclier, à ce qu'il semble. Dans le champ, l'inscription abrégée : ὁ ἀρχάγγελος Μιχαήλ.

Au revers, en sept lignes : + $\overline{\text{KЄ}}$ $\overline{\text{RΘ}}$ — TωCωΔȣΛ — ωΓPAMA — ΛЄΞIωKAI — ΓPH ... TIȣ — .. T .. M — .... (Pl. XIV, n° 13.)

Encore une inscription en trop mauvais état pour qu'on puisse tenter une restitution. Après Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ, on pourrait peut-être lire ΓPAM, ce qui serait pour γραμματικῷ, puis Ἀλεξίῳ. Le titre précédant le nom serait chose tout à fait inusitée, à moins qu'on ne prenne Γραμματικῷ

pour un nom propre. Bien qu'on en connaisse un exemple, je ne puis admettre cette conjecture. On ne l'aurait pas écrit en abrégé de manière à le faire prendre pour un titre, d'autant qu'il est suivi d'un autre nom Ἀλεξίῳ. Du reste, les quatre dernières lignes de cette inscription sont recouvertes par une croûte d'oxydation et tellement frustes, qu'il me paraît impossible d'en rien tirer pour le moment; car je n'oserais pas me permettre d'entreprendre le nettoyage qui pourrait faire renaître quelques lettres.

XIV.

Petit module. Au droit, saint Basile, avec la petite inscription : ὁ ἅγιος Βασίλειος. Au revers, en cinq lignes : + ȣCΦPA — ΓICЄIMI — THNΓPAΦ — ΦPONNЄ — ȣCA. Ce que je lirais ainsi : Ἡ σφραγὶς εἰμὶ τὴν γραφ(ὴν) φροννέουσα. (Pl. XIV, n° 14.)

On sait que υ et η étaient prononcés de même pendant les siècles du moyen âge; aussi sont-ils confondus très-souvent l'un avec l'autre dans les manuscrits. Sur le plomb on voit le signe ου au lieu de υ immédiatement après la croix, cela peut être l'effet d'une inadvertance. Dans le cas où l'on voudrait adopter la lecture OΥ, ce qui serait préférable, voici peut-être comment on pourrait expliquer cette syllabe. On la prendrait comme la fin du mot σταυροῦ dont le radical serait représenté par la croix qui précède. On lirait alors Σταυροῦ σφραγίς, etc. J'avais pensé aussi à Σταυρὲ, οὗ σφραγὶς εἰμί, mais cette construction n'est pas possible, parce qu'à la fin il faudrait un impératif au lieu d'un participe que je crois lire avec certitude. Je m'en tiens donc à ma première conjecture qui donne un sens très-clair. La faute φροννέουσα, au lieu de φρονέουσα, n'a

rien qui doive surprendre, d'après ce que j'ai dit plus haut à propos des doubles consonnes. Ce verbe est pris ici dans le sens de *reconnaître, certifier :* « Je suis le sceau qui authentique l'écriture. »

XV.

Aux quatorze bulles de plomb dont je viens d'essayer de donner une explication, j'ajoute ces trois autres ; c'est à vous que je dois la communication des deux premières.

Ce plomb, dont vous m'avez donné un dessin, mais sans aucune autre indication, contient au droit le monogramme en forme de croix répondant à la formule : Θεοτόκε, βοήθει τῷ σῷ δούλῳ, et au revers, en quatre lignes, la suite de l'inscription : + ΘЄΟΦΙ — ΛΑΚΤω — ΒΑCΙΛЄΙΡΟ — ΜΑΙωΝ, c'est-à-dire Θεοφιλάκτῳ βασιλεῖ Ῥομαίων.

Le personnage en question ne peut être que le fils aîné de Michel Curopalate, surnommé Rhangabé. Ce Théophylacte, surnommé Flavius, reçut de son père le titre d'empereur et fut couronné par le patriarche Nicéphore, en décembre 811. Les écrivains byzantins disent même qu'il avait dû épouser une fille de Charlemagne. A l'avénement de Léon V, dit l'Arménien, il fut renfermé dans un monastère avec le nom d'Eustratius. Théophylacte figure sur quelques monnaies avec son père Michel. (Voy. M. de Saulcy, *Essai de class.*, p. 174.) Nous connaissons peu de bulles byzantines aussi anciennes.

XVI.

Je donne la description du second plomb telle que vous me l'avez envoyée.

« Bulle de plomb de petit module, appartenant à M. Jungfer, à Berlin. Au droit, la Vierge ayant devant elle l'enfant Jésus entre deux petites croix[1]. Au revers, monogramme dans lequel on pourrait facilement lire ΠЄΛΛΓΙȣ. Mais ce nom est rare dans les monuments; je ne sais pas s'il est bien commun dans les textes. (Pl. XIV, n° 15.) Je crois que les orthodoxes évitèrent de porter le nom de ce célèbre hérétique. »

Pour justifier votre dernière observation, qui est très-sensée, j'appellerai de nouveau votre attention sur le monogramme qui me paraît comporter également les éléments du nom ΓЄΛΑCΙȣ. Dès lors ne pensez-vous pas que c'est ainsi qu'on doive lire? Sans parler de Gélase de Césarée et de Gélase de Cyzique, on connaît un grand nombre de personnages qui ont porté ce nom malgré le souvenir des deux papes.

Toutefois, je dois reconnaître que la barre supérieure du premier groupe de caractères semble bien accuser la présence d'un Π, le Γ ne se présentant pas d'ordinaire avec un trait ou apex en arrière.

XVII.

Bulle de plomb de petit module, appartenant à notre savant ami M. de Vogüé, qui l'a rapportée de Beyrouth.

Au droit, en quatre lignes : + ΑΓΙ — ΑΤΡΙΑ — CΦΥΛΑ — ΤΕΤΟ. Au revers, également en quatre lignes : ΔȣΛ — ΟΝCΟΥ — ΘЄΟΦΑ — ΝΗΝ. c'est-à-dire : Ἁγία Τριάς, φύλατε (l. φύλαττε) τὸν δοῦλόν σου Θεοφάνην. « Sainte-Trinité, protége ton esclave Théophane. » (Pl. XIV, n° 16).

[1] La même représentation se retrouve sur plusieurs plombs publiés par Ficoroni, *Piombi antichi*, pl. VIII, n[os] 1, 3, 5 et 6.

C'est la première fois que je rencontre la mention de la Sainte-Trinité sur une bulle byzantine ; ce qui donne un intérêt de plus à ce petit monument.

Dès les premiers siècles de notre ère, ce dogme a joué un grand rôle dans la vie chrétienne. Non-seulement on a fait de nombreux traités sur la Sainte-Trinité, traités dont plusieurs nous ont été conservés, mais même elle était invoquée dans les occasions solennelles et particulières. Depuis lors, pendant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours, on n'a cessé de lui rendre les mêmes hommages. C'est surtout à partir du XIIe siècle que les représentations de la Sainte-Trinité deviennent très-fréquentes. M. Didron, dans son *Iconographie chrétienne*, en a signalé et reproduit un grand nombre. (Voy. entre autres les pages 60, 61, 307, 446, 485, 508, 540 et 565.)

Parmi les acclamations citées par Constantin Porphyrogénète, on lit (*De Cærim.*, p. 48, éd. de Bonn.) : Ἀγαλλιάσθω μεγάλως ἡ πόλις ὑμῶν δεσπόται, θεότητι τῇ ἐν ΤΡΙΑΔΙ σήμερον προσκυνοῦσα, et ailleurs (p. 314), une partie de l'hymne (τριαδικόν) qu'on chantait en son honneur. Chacun avait pour elle une dévotion toute particulière. Aussi les calligraphes grecs, en terminant la copie des manuscrits qu'ils étaient chargés de transcrire, invoquaient-ils souvent sa protection. Je citerai le manuscrit grec de la Bibliothèque impériale, n° 1715, à la fin duquel, après la date du 15 avril 1289, on lit : Δόξα σοι, ἁγία Τριάς, πάντων ἕνεκα. Un autre, le n° 17 A, daté de 1439, contient cette invocation : Ὦ Τριὰς ἁγία, σῶσόν με τὸν παναλιτήριον. Citons encore le n° 217 du *Supplément grec*, à la fin duquel on lit ces trois vers :

Τοὺς (f. τὸν) δακτύλοις γράψαντα, τὸν κεκτημένον,
τὸν ἀναγινώσκοντα ἐκ θείου πόθου,
φύλαττε τοὺς τρεῖς, ὦ Τριὰς πανολβία. Ἀμήν.

Le copiste, le possesseur et le lecteur, tous les trois recommandés à la protection de la Sainte-Trinité. On remarquera le mot φύλαττε, précisément celui qui est employé sur la bulle. C'était l'expression consacrée par l'usage. Dans les acclamations solennelles : τοὺς δεσπότας φύλαττε (voy. Const. Porphyr., *De Cærim.*, p. 48, 216, 217 et suiv.), elle était tellement connue qu'on se contentait de la première lettre dans la langue numismatique. Ainsi, Κύριε φύλαττε Ἀλέξιον δεσπότην est représenté par les lettres CΦΑΛΔ. (Voy. M. de Saulcy, *Essai de classif.*, p. 325 et 359.)

Mais revenons à la Sainte-Trinité. J'étais bien aise de savoir jusqu'a quel point l'usage épigraphique en avait conservé la mention. Ayant eu l'occasion de consulter à cet égard mon savant confrère et ami, M. Le Blant, j'en reçus la lettre suivante, qui contient des renseignements trop précieux pour que je n'en fasse pas jouir le lecteur :

« Mon cher confrère et ami.

Les inscriptions des premiers siècles relatives à la Trinité sont, comme je vous l'ai dit, fort rares.

La plus antique paraît être la suivante, qui porte une date impériale. Elle a été donnée par Fabretti, *Inscriptiones domesticæ*, C. X, n° 467, d'après les *Schedæ Barberinæ* (sans indication de lieu).

QVINTILIANVS . HOMO . DEI
CONFIRMANS TRINITATE
AMANS CASTITATEM
RESPVENS MVNDVM
REQVIESCET VNA CVM......
QVI VIXIT ANN. PM........
THEODOSIO AVG ET......

On trouve encore les vers suivants dans une inscription sans date donnée par Gruter, 1174, 3, d'après le *Codex Palatinus*, qui est, comme vous le savez, du XI[e] siècle :

SPS HVIC GENITORQVE SVVS SINE FINE COHERENT
TRIPLICITAS SIMPLEX SIMPLICITASQVE TRIPLEX.

Ce monument paraît appartenir à la fin du VI[e] siècle ou au VII[e].

L'invocation des Trois Personnes existe au début d'une inscription placée dans le pavé de Saint-Paul-hors-les-Murs et provenant du cimetière de Lucine, à Rome (Nicolaï, *Basilica di S. Paolo*, p. 142, n° 212).

in NOMINE DEI PATRIS OMNIPOT*ent*IS ET DOMINI NOSTRI IESV ☧ FIL*ii et s*ANCTI PARACLETI EVSEBIVS INFA*ns ren*OVAVIT CYMITERIV TOTV *c*OLVMNAS IN PORTICOS PICTVR*as*, etc.,

paraît être du VI[e] siècle.

Ce monument permet de restituer un fragment récemment trouvé à Évreux. (Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 221, n° 162 et planches n° 135.)

*In nomine Dei Patris omnipotentis et domi*NI NO*stri Jesu* ☧ *fi*LII ET SP*iritus Sancti*, etc.

Spreti, *De amplitudine urbis Ravennæ*, t. I, p. 257, donne cette épitaphe de Saint-Vital, qui fut fondé en 547 :

+ IN N PATRIS ET FILII ET SPIRITVM SCI HIC
REQVIESCIT IN PACE DOMINICVS PRB DE
SERVIENS BASILICE SCI VITALIS MARTY
RIS, etc.,

et cette autre, de Saint-Apollinaire-in-Classe, datée de 731 (t. I, p. 284) :

+ $\overline{\text{N N}}$ PATRIS . ET FILII . ET $\overline{\text{SPS}}$ $\overline{\text{SCI}}$. $\overline{\text{IMPB}}$ [sic] . PIISSIMIS $\overline{\text{DD}}$ $\overline{\text{NN}}$ LEONE ET CONSTANTINO A $\overline{\text{DO}}$ CORONATO, etc.

Je trouve enfin dans Gazzera, qui l'attribue au VIIIe siècle, cette épitaphe de Veccelli (*Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 115) :

IN NOMINE PATRIS ET FILII ET SPIRITVS SANCTI AMEN SACERDOS CHRISTI HOC TVMVLO ANSELBERTVS CONSEDIT, etc.

En somme, nous n'avons que deux monuments qui nomment explicitement *la Trinité*. Les autres ne contiennent qu'une simple formule.

On trouve dans les œuvres de saint Paulinus Nolanus (*Epist.* XXXII, § 10) :

« Apsidem solo et parietibus marmoratam camera musivo illusa clarificat ; cujus picturæ hi versus sunt :

PLENO CORVSCAT TRINITAS MYSTERIO
STAT CHRISTVS AGNO VOX PATRIS CAELO TONAT
ET PER COLVMBAM SPIRITVS SANCTVS FLVIT, etc.

Sur quelques marbres chrétiens antiques, le monogramme, l'A et l'ω sont parfois accompagnés ou entourés d'un triangle :

Les uns ont pensé que ce triangle représentait un Δ grec et signifiait (*Christus*) *Δeus*. D'autres y ont vu le symbole de la Trinité. (Voir De Rossi, *De Christiani tituli carthaginiens.*, p. 19, à la fin du tome IV, du *Spicilegium Solesm.*)

Un monument du IVe ou du Ve siècle représenterait le divin groupe. Sur un sarcophage conservé au Musée de Saint-Jean-de-Latran, Dieu le Père est figuré assis, créant Ève pendant le sommeil d'Adam. Derrière lui un personnage, un autre devant lui. Le R. P. Marchi (*Civiltà cattolica*, 1854, p. 572, 573) y voit le Saint-Esprit et le Verbe.

Voilà tout ce que me donnent mes notes sur la question qui vous intéresse.

Recevez la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement, EDMOND LE BLANT. »

Je termine par la description de deux plombs qui présentent le monogramme de ΘЄΟΔΩΡΟϹ, et qui m'ont été confiés par M. de Barthélemy. (Pl. XIV, n° 18.)

L'un d'eux offre au droit un aigle aux ailes éployées en cercle, comme on en voit dans Ficoroni (*Piombi antichi*, pl. XIV, 5; pl. XV, 3, 5, 9, 10; pl. XVI, 2, 12, etc.). L'autre, bien conservé du côté du monogramme, est méconnaissable du côté qui porte un type. Vous m'avez fait remarquer que cette forme circulaire, donnée aux ailes des oiseaux ramenées l'une vers l'autre, remonte à une très-haute antiquité, ainsi que le prouve, entre autres exemples, une peinture funéraire de Thèbes, reproduite par Wilkinson [1]. L'observation est bonne à consigner.

Je vous envoie ce petit travail, mon cher ami, quelque incomplet qu'il soit. Faites-en l'usage que bon vous semblera. Tout à vous,

E. MILLER.

[1] *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 2e série, pl. 83.

MÉLANGES DE NUMISMATIQUE.

(Pl. XV.)

III.

Tiers de sou d'or austrasiens.

Depuis l'année 1852, où j'ai publié mes *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, j'ai eu la bonne fortune de découvrir et de faire connaître des monnaies mérovingiennes, appartenant à la même contrée[1]; cet article formera un nouvel appendice à mon travail.

Civitas Mediomatricorum.

Thiéri Ier ?

J'avais indiqué[2] à l'article de Thiéri Ier (612-613), un *triens* que Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de l'ancienne académie de Metz, avait vu à Nancy dans la collection Dordelu, et dont il nous a laissé le dessin; je termi-

[1] Monnaies de Pfalzel, etc. (*Rev. num.*, 1863, p. 193 et suiv. et pl. VIII). — Monnaies mérovingiennes (*Rev. num.*, 1863, p. 342 et suiv. et pl. XVII). — Note sur des monnaies austrasiennes inédites (*Mém. de la Soc. d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1860, p. 61 et suiv.).

[2] *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, p. 105, n° 17, et pl. III, fig. 4.

nais en élevant des doutes sur l'authenticité d'une pièce, qui semblait faire partie d'une série de monnaies fabriquées à plaisir, où se lisent d'un côté, le nom de Metz, de l'autre, celui de Childéric, de Théodebert, de Thiéri ou de Childebert, suivi, soit du titre REX, soit d'un signe d'abréviation en forme de S ou de 8 renversé[1]. Mon ami, M. Anatole de Barthélemy, m'a communiqué l'empreinte d'un tiers de sou du Musée de Berlin, qui rappelle celui de M. Dordelu, et qui présente le même signe abréviatif. Cette pièce, d'un charmant style, fait le plus grand honneur à l'artiste qui en a gravé le coin ; à moins qu'elle ne soit moderne, ce qui est fort à craindre, elle appartient à Thiéri Ier, qui vivait à une époque, où l'art antique florissait encore dans quelques vieux centres gallo-romains. En voici la description :

TEVDERIC∞. Buste tourné à droite, la tête ceinte d'un double bandeau.

℟ SIIERT *Monetarius*. Croix haussée sur trois degrés. — Or, Musée de Berlin (pl. XV, fig. 1).

N° 2. *Metz*.

METTIS CIVETA.... Tête à droite, au type connu d'ordinaire sous le nom de *type austrasien*.

℟ TNEVDELENVS MON. Croix boulletée, haussée sur un globe, cantonnée des sigles C et A. — Or, Musée Britannique (pl. XV, fig. 2).

Ce joli *triens* paraît être celui que j'ai décrit dans mes *Études numismatiques*[2], d'après un croquis inexact de

[1] *Études numism.*, pl. III, fig. 1, 2, 3 et 9.
[2] Page 122, et pl. IV, fig. 13.

Dupré de Geneste. Il était intéressant d'en donner un bon dessin. Les lettres de la légende ne sont pas terminées en boules, comme celles de la plupart des monnaies mérovingiennes de Metz.

N° 3. *Maizières ?*

MALLO MATIRIACO. Buste à droite, le cou détaché et la tête ceinte d'un bandeau perlé et fortement courbé en dehors. Type et style austrasiens.

℟ + VVARIMVNDVS MONE. Croix de procession à branches fines et pattées, ornées d'un petit globe à leurs extrémités ; la hampe de la croix est accostée des lettres C et A, qui semblent empruntées, dans l'intérêt de la circulation, aux monnaies sorties de l'important atelier de Châlon-sur-Saône.

Cette jolie pièce fait partie du Musée de Rennes (pl. XV, fig. 3).

J'ai décrit dans mes *Études*, comme pouvant appartenir à Maizières (Moselle), un *triens* du même *mâl* (*mallo matiriaco*), présentant non-seulement un faire et un type identiques à ceux d'une monnaie de Metz, mais le nom du monétaire Theudeilenus, qui a beaucoup frappé dans cette ville. M. de Longpérier [1], guidé par cette double ressemblance, pense que le *mâl* en question doit se retrouver dans le *Maizières* du pays messin, à l'exclusion du *Mézières* des Ardennes, dont le nom s'écrivait *Maderiacum*. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « On a cru y voir le nom de Metz, en comparant sans doute *Mallomatiriacum* à Mediomatrici. Mais comment se ferait-il que Metz eût porté deux

[1] *Notice de la collection Rousseau*, 1847, p. 61, n° 152.

noms à la fois, car il est évident que ce tiers de sou est contemporain de ceux que le même monétaire Theudelenus a fabriqués avec la légende *Mettis civitas*. Le mot *mallum* paraît déjà dans la légende d'une monnaie mérovingienne, frappée à Champion, près Metz, *Mallo Campione*. D'un autre côté, Mézières dans les Ardennes avant de se nommer Maceriæ, a porté le nom de Maderiacum ; on ne trouvera certainement pas trop hardi le rapprochement que j'établis entre ce dernier mot et Matiriacum. Mais ce n'est pas toutefois à Mézières des Ardennes que j'attribue le tiers de sol ; son style le rattache à la cité de Metz, et le village de Maizières, voisin de cet évêché, me paraît remplir toutes les conditions qui peuvent justifier une restitution numismatique. »

Or la communauté complète du style est une des premières conditions, dont il doive être tenu compte, lorsqu'il s'agit de la classification de nos monnaies. Quel que soit le parti que l'on prenne au sujet des *triens*, portant le nom Matiriacum, il faut leur trouver une place dans les environs de Metz et non ailleurs. Le type austrasien ne peut être confondu avec aucun autre. Si donc on ne voulait pas faire de Matiriacum un Mézières, il faudrait y voir quelque autre localité de la Moselle, et, par exemple, Mairy (canton d'Audun-le-Roman), qu'indiqueraient certaines lois philologiques.

Marsal.

N° 1. MARSALLO. Buste à gauche, les cheveux hérissés, contenus dans un double bandeau perlé. Le cou, orné d'un collier formé également de perles, est détaché de la tête ; c'est un dispositif fréquent dans les ateliers de l'est de la Belgique première et des Germanies.

℟ AVSTROALDVS M. Croix pattée, haussée sur un globe. — Pièce passée de ma collection dans le riche Musée monétaire de M. d'Amécourt Bon or (pl. XV, fig. 4).

La croix haussée du revers et les lettres de la légende, qui ne sont pas bouiletées comme celles de la plupart des monnaies de Marsal, font de ce triens une pièce relativement ancienne.

N° 2. MARSALLO VICO, écrit en lettres boulletées. Buste à droite; bandeau perlé relevé à ses extrémités; cou détaché; vêtement anguleux formé d'orles perlés.

℟ TOTO MONETAIO. Croix à branches égales, terminées en forme de boule ; dans le champ, les sigles C et A, habituelles aux pièces austrasiennes; au-dessous, un T retourné, placé là peut-être comme initiale du nom du monétaire. Lettres boulletées; variété du n° 4, pl. VI des *Études*. — Musée de Rennes (pl. XV, fig. 5).

Vic-sur-Seille.

N° 1. BODISIO VICO VICTV. Buste à droite ; bandeau à la romaine; longue mèche de cheveux tombant sur le cou.

℟ VALTECHRAMNO. Dans le champ, une croix longue, pattée, haussée sur un globe; à droite et à gauche de la croix, un peu au-dessus de la base, on voit deux sigles assez vagues ressemblant à un M et à un O. — Or, bonne conservation, Musée Britannique (pl. XV, fig. 6).

Ce curieux *triens* se rapproche par son type de celui que j'ai placé à la tête des monnaies de Vic-sur-Seille [1] ; mais il est encore plus ancien. Le mot VICTV, qui suit au droit le nom de lieu, est une imitation du mot VICTORIA des tiers

[1] *Études numism.*, etc., p. 139 et pl. VI, fig. 10.

de sou impériaux, qui ont servi de prototype à la monnaie mérovingienne. Quant aux caractères qui cantonnent la croix, il convient de les étudier. D'ordinaire, les lettres isolées sont, dans les monnaies mérovingiennes, soit l'indication de la cité, du *pagus* ou de la localité pour lesquels le monnayage avait lieu[1]; soit la reproduction, dans l'intérêt de la circulation, des lettres usitées comme marque de fabrique des grands ateliers, telles que MA, Marseille, AR, Clermont-Ferrand, CA, Châlon-sur-Saône, etc. D'autres fois il peut arriver que ces sigles, inexplicables par un sens topographique, désignent le monnayeur lui-même ou celui pour qui la monnaie était fabriquée. Les caractères tracés dans le champ de notre triens ne paraissent pas pouvoir s'interpréter par une désignation locale propre ou empruntée à une autre monnaie[2]; mais si l'on remarque que le nom d'homme *Valtechramnus* n'est pas suivi, comme d'ordinaire, du titre de monétaire, on en conclura que les sigles qui nous occupent sont bien un M et un O, et que le graveur a mis dans le champ ce qu'il n'avait pu placer dans la légende circulaire.

N° 2. BODESIO VICO FIT. Buste à droite ; cheveux perlés relevés sur la tête ; cou détaché ; lettres boulletées.

℞ + TRASOALRVS MO. Dans le champ, une croix longue boulletée, cantonnée des lettres C et A, et entourée d'une couronne à feuilles aiguës. — Bon or. pesant 1gr,20 ; collection du comte de l'Espine (pl. XV, fig. 7).

Cette pièce a beaucoup d'analogie avec celle que j'ai

[1] Voir, dans mes *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, l'explication que j'ai donnée du nombre prodigieux de localités, dans lesquelles ou au nom desquelles on frappait monnaie sous la première race.

[2] Les tiers de sou de BODESIO VICO portent d'ordinaire B. V., désignation locale, ou C. A., simple imitation.

décrite[1] et qui portait DODESIO VICO et TROSOALDVS MONET. La lettre R du nouvel exemplaire a été probablement poinçonnée par erreur dans le coin, au lieu d'un D. L'attribution de ces deux pièces à Vic, conforme à l'avis de Dom Calmet, est généralement admise[2].

Dieuze?

DOISO VICO TI. Buste austrasien à droite.

℟ + BOBONE MOTARO. Croix cantonnée de deux petits globes, d'un C et d'un A. — Musée de Berlin (pl. XV, fig. 8).

J'ignore si les lettres TI, ont été mises pour FIT, ou si elles ont un sens particulier, comme X PATO, qui se lit, sur un *triens* déjà connu, à la suite de DOSO VICO[3]. Le monétaire *Bobo* a frappé dans une localité voisine, Sarrebourg.

DOISO VICO et, plus fréquemment, DOSO VICO ont la plus grande analogie avec DODESIO, BODESIO et BODISIO VICO, dont les numismatistes font Vic-sur-Seille. J'attribuerai cependant le *triens* que je viens de décrire, à Dieuze, parce que cette localité, suivant M. de Longpérier[4], s'appelait, en allemand, *Duose*, d'où serait venu Dieuze, par suite de la prononciation aiguë de l'*u* germanique, et parce que son nom latin était *Duosa*, d'après un titre du XIe siècle, conservé à Verdun.

Moyen-Vic.

N° 1. MEDIANO VICO. Buste austrasien à droite.

1 *Études numism.*, p. 141, et pl. VI, fig. 14.
2 *Notice de la Lorraine*, au mot *Vic*.
3 *Études numism.*, p. 147,
4 *Notice sur la collection Rousseau*, 1847, p. 237.

℟ + TRASVLFO MONE. Dans le champ, une croix longue, pattée, cantonnée des lettres C et A et entourée d'une couronne à feuilles aiguës. Les lettres du droit et du revers sont terminées par des appendices transversaux également aigus. — Or un peu blanc, pesant 1gr,20 ; collection du comte de l'Espine (pl. XV, fig. 9).

N° 2. MEDIANO CTA. Buste à droite ; type austrasien, mais lettres droites comme au précédent.

℟ ..... GVNDOVALD MONETA. Croix irrégulière, cantonnée des lettres C et A. — Musée de Lyon (pl. XV, fig. 10)[1].

Moyen-Vic, comme toutes les localités créées, pour l'exploitation des puits salins ou du sel gemme, dans le *pagus salinensis*, ne pouvait être qu'une bourgade, *vicus*. Les sigles CTA que l'empreinte semble bien présenter au lieu de VICo, et qu'on serait tenté de traduire par CIVITATE, s'il s'agissait d'un siége épiscopal, sont peut-être un reste du mot VICTV que nous avons rencontré sur le beau triens décrit plus haut, à l'article de Vic-sur-Seille. Les deux tiers de sou qui précèdent, accroissent encore la série, déjà assez considérable, des monétaires de Moyen-Vic.

Civitas Leucorum.

Toul.

N° 1. TVLLO CIVETATE. Profil droit avec la longue mèche de cheveux des pièces royales.

℟ + AVDOALDO MONETARI. Croix haussée sur trois

[1] M. Deloche attribue ce triens à Maisonnais (Haute-Vienne). Voy. *Revue numism.* 1857, pl. XIII, n° 17 ; 1859, p. 181.

degrés perlés; dans le champ l'A et l'ω empruntés aux monnaies de Maurice Tibère. — Triens déjà publié dans mes *Études*, mais sur un mauvais dessin; fidèlement copié aujourd'hui d'après une empreinte prise au Musée de Berlin (pl. XV, fig. 11).

Cette pièce, dont quelques lettres se terminent cependant en boules, n'a pas complétement le style austrasien. Je la crois très-ancienne; la barre terminée par deux anneaux, qui supporte le buste, a quelque chose d'insolite.

N° 2. TVLLO FET. Buste à droite; tête barbue remarquable par une oreille démesurée et par une bouche ouverte où les dents sont visibles.

℟ GISELO + MVNE. Dans le champ, au milieu d'une couronne, une croix longue, pattée; les extrémités des bras horizontaux sont réunies à la base par des guirlandes. Ce type rappelle celui d'un autre *triens* de l'ancienne cité des *Leuci*[1]. Ici, cependant, on pourrait croire que la crois est accostée de deux palmes, type chrétien fort ancien, qui se voit sur des lampes. — Bon or jaune; pesant 1gr,47; collection du comte de l'Espine (pl. XV, fig. 12),

Civitas Verodunensium.

Verdun.

N° 1. VERDVNO FIT. Buste à droite,

℟ + DODO MONETA. Croix longue pattée, dans un cercle de perles (pl. XV, fig. 13).

Ce *triens*, du Musée de Vienne (Autriche), a été dessiné

[1] *Études*, pl. IX, fig. 7.

sur une empreinte que m'a communiquée M. Anatole de Barthélemy. Il appartient à Verdun-sur-Meuse par le nom de son monétaire, très-commun dans cet atelier, et s'il n'a rien de ce qu'on appelle le style austrasien, il ne faut pas en conclure qu'il est étranger à la Lorraine, car ce style, fréquent dans l'est de la Belgique première, ne se rencontre qu'assez rarement à Toul et à Verdun. D'ailleurs, chez les Mérovingiens, comme chez les Gaulois et plus tard, au moyen âge, si un *type* et un *faire* particuliers ont caractérisé souvent, pendant longues années, les ateliers de certaines contrées, il ne faut pas en conclure que ces ateliers n'en aient jamais changé, ou, en d'autres termes, qu'ils les aient adoptés au début de leur monnayage pour les conserver jusqu'à sa chute.

N° 2. VIRDVNO FEIT pour FIET. Buste à droite; bandeau relevé; sorte de croissant au-dessus de la tête; à l'exergue, un S renversé, signe assez insolite, que nous avons signalé tout à l'heure au droit du n° 1 de Metz.

℟ GISELENO MON̄. Dans le champ, une croix ancrée. —Or. Musée de Berlin (pl. XV, fig. 14).

La croix ancrée est rare dans l'est de la France. On en a cependant rencontré un exemple à Dieuze et deux à Verdun-sur-Meuse[1]; je pense donc qu'on peut admettre que le *triens* du Musée de Berlin, appartient à cette dernière ville, bien qu'il existe un grand nombre de localités nommées Verdun et Verdon.

N° 3. + VEREDVINO FIR? pour FITVR. Buste à droite; style austrasien; une large étoile orne le vêtement, comme sur une pièce de Marsal.

℟ + BERTOALDVS MON, entre deux grènetis. Au centre,

[1] *Études numism.*, pl. VII, fig. 9, et pl. X, fig. 6 et 7.

une croix cantonnée des lettres C et A. — Or ; type et faire fréquents en Austrasie; Musée de Berlin (pl. XV, fig. 15).

Ici, malgré l'incorrection de la légende, l'attribution ne peut rester un instant douteuse; tout numismatiste tant soit peu exercé partagera ma conviction.

CHARLES ROBERT.

Paris, le 9 juillet 1867.

DENIERS DU COMTE HUGUES

FRAPPÉS A LYON AU MILIEU DU X[e] SIÈCLE.

En publiant, l'année dernière, des *Notes* très-intéressantes sur une découverte de monnaies du X[e] siècle, faite à Villette d'Anthon (Isère), M. Guigue a ramené l'attention des numismatistes sur une série de monuments fort importante, et, avec autant de réserve que de sagacité, nous a fourni de nouvelles lumières sur une question jusqu'à présent mal étudiée [1].

Je regrette d'avoir à le dire, M. Poey d'Avant a décrit les monnaies de Lyon de telle façon que, si l'on s'en tenait à son mode d'interprétation, elles pourraient demeurer longtemps incompréhensibles. Et cependant quand on reporte les yeux sur les dessins rangés dans les planches qui accompagnent son livre, on a peine à s'expliquer par quelle fatalité il a pris constamment le change au sujet de groupes de caractères qui offrent pourtant un sens très-clair et très-simple. Mais revenons au petit trésor de Villette.

M. Guigue nous apprend qu'il se composait de 136 deniers, dont 115 pièces archiépiscopales de Vienne, 1 frappée à Limoges, avec le nom d'Eudes, 5 de Conrad le

[1] *Notes sur des deniers du X[e] siècle aux noms de Sobon, archevêque de Vienne, de Conrad le Pacifique et de Hugues, comte de Lyon, trouvés à Villette-d'Anthon.* Lyon, 1866, in-8°.

Pacifique, et 15 portant le nom de Lyon et celui d'un comte Hugues.

Les deniers de Vienne sont tous au même type.

Droit. + VIENNA. Au centre, un S.

Revers. + S. MAVRICI. Croix.

M. Guigue les attribue à l'archevêque Sobon (931-952) « non-seulement à cause de la lettre S du champ, qui peut être considérée comme l'initiale de son nom, mais encore à raison de la contemporanéité de ce prélat avec le roi Conrad le Pacifique et le comte Hugues. » La dernière raison est certainement la meilleure, car la lettre S se voit sur des deniers de Rodolphe et de Henri frappés à Lyon, aussi bien que sur des monnaies de Mâcon. Mais nous ne pouvons pas apprécier les raisons tirées du style des monnaies viennoises, car le dessin donné par M. Guigue est extrêmement défectueux.

Les monnaies de Conrad ont déjà été décrites à diverses reprises, elles portent d'un côté + CONRADV= PI, et de l'autre un monogramme qui, suivant M. Guigue, « peut être lu indifféremment *Hugo* ou *Lugd.* J'incline pour cette dernière lecture, ajoute-t-il, quoiqu'il ne soit pas sans exemple de rencontrer sur certains deniers un nom royal accompagné d'un nom de comte ou de prélat, parce qu'il me paraît plus rationnel, et plus aussi dans l'ordre général des faits, d'admettre, en cas de doute, le nom du lieu de l'émission. »

Je ne crois pas qu'il soit possible d'hésiter. Sur tous les deniers semblables que j'ai pu voir (et il y a longtemps que je m'en occupe, car j'en ai dessiné un exemplaire chez les R. P. jésuites de Lyon, le 28 février 1841), le monogramme lugdunien est évident. M. Poey d'Avant a fait graver deux exemplaires des deniers de Conrad (*Monn. féod.*, t. III, pl. CXII, n°s 10 et 11) en tournant ce mono-

gramme de travers, en sorte qu'il n'y distinguait plus rien, ce qui lui a fait dire : « Ces deux remarquables deniers n'ont certainement pas été frappés à Lyon, et rien n'indique l'officine dont ils sont sortis » (p. 75). Cet auteur n'avait pas les connaissances paléographiques indispensables pour traiter une pareille question, et il lui fallait une démonstration apportée par M. Blanchet, de Lausanne, pour lire sur la monnaie d'Orbe le monogramme du roi Conrad, tout aussi visible que celui de Lyon (*Monn. féod.*, pl. CXIII, n° 1, 2, 3). M. Guigue a donc eu parfaitement raison dans l'opinion qu'il a émise. Je ne lui donnerai pas le même assentiment lorsqu'il dit à propos des caractères qui suivent le nom de Conrad : « *Pius* n'est pas de formule dans la numismatique du xe siècle. » Je me contenterai de citer les deniers de Louis de Germanie (960-912) et de Charles le Simple (912-923), frappés à Strasbourg, pièces qui portent les légendes LVDOVICVS PIVS et KAROLVS PIVS (*Revue numismatique*, 1857, pl. IX, nos 1, 2, 3).

J'arrive aux 15 deniers qui offrent à la fois le nom de Lyon et celui d'un comte Hugues. Le dessin fourni par M. Guigue (p. 9) est tellement incorrect qu'il serait bien difficile avec ce seul secours de concevoir une idée complète des monnaies dont il est destiné à nous donner un échantillon. Heureusement, M. J. Charvet a eu l'obligeance de mettre à ma disposition un des exemplaires qu'il a pu se procurer, et j'en place ici une figure.



+ GRACIA DeI VGO. Au centre, COMS (*comes*).

℟. LVDVNIS CIVITS. Croix. — Argent. Poids, 1gr,15.

Les autres exemplaires offrent pour le nom de la ville, les variantes LVCDVNS CIVITS — LVCDVNIS CIVTS — ΠV-DVNS CIVITS — LVCVNIS CIVITS — LVCGVNS CIVITS — LVGVNIS CIVITS.

M. Poey d'Avant a déjà décrit, sous le n° 4997 (pl. CXIII, n° 4) de ses *Monnaies féodales*, un denier qui appartient à la même série. Il n'a pu réussir à le classer, et déclare que quant à la légende du droit, il a en vain essayé de lui donner un sens. A l'aide du seul dessin publié par cet auteur, on pouvait déjà reconnaître dans cette légende + HVGO GPACIA P (*gracia dei*) COMS. Cette variété ne figure pas dans le compte rendu de la trouvaille faite à Villette d'Anthon; mais il ne faut pas l'en séparer.

Au lieu de déclarer que « aucun possesseur de Lyon, du moins à l'époque où cette monnaie doit être placée, ne porte un nom auquel on puisse appliquer les deux lettres HV », M. Guigue a fait ce qu'il faut toujours faire lorsqu'on veut étudier sérieusement les monnaies du moyen âge : il a eu recours aux documents écrits contemporains, et il a trouvé des mentions assez nombreuses d'un comte Hugues parent de Conrad roi de Bourgogne, et qui entre les années 937 et 948 exerçait son autorité dans le Lyonnais. Or les chartes de ce personnage commencent ainsi : *Hugo gratia dei comes*, ou *Hugo dei nutu comes*, et dans celles où il intervient, il est appelé *inclitus marchio*, *marchio insignis*, *piissimus princeps*[1]. Le roi Conrad en 943 le nomme : *Hugo comes et consanguineus noster*[2]. « Il était, dit M. de Gingins,

[1] M. C. Ragut, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de Livre enchaîné*. Mâcon, 1864, in-4°, p. 74, n° 99; p. 79, n° 103; p. 60, n° 72. — *Cartulaire A de Cluni*, fol. 70, n° 164; fol. 89, n° 15.

[2] D. Bouquet, *Rec. des histor. de France*, t. IX, p. 696.

investi de la vice-royauté des provinces situées entre le mont Jura et les montagnes de l'Auvergne... Son autorité s'étendait sur la haute Bourgogne et jusqu'à l'Isère ; elle comprenait particulièrement le Lyonnais et la cité de Lyon. C'est ce que prouve incontestablement un plaid remarquable tenu par ce même Hugues, le 28 mars 944, où il est qualifié de prince et de glorieux comte et marchio [1] ».

Dans ce plaid, Hugues était assisté de Guillaume II comte de Lyon et d'autres seigneurs considérables. Le titre de marquis, indiquant le seigneur d'une marche ou frontière, et que nous voyons figurer sur la monnaie de Richard I, duc de Normandie (942-996)[2], convenait parfaitement aux comtes du Lyonnais, et il ne semblera pas extraordinaire qu'il ait été porté par Guillaume I (connu en 921, mort en 940). C'est aussi ce titre de *marchio* que je lis au centre des beaux deniers de Guillaume qui ont pour légendes circulaires : + VVILELMVS — + LVCDVNI CIVIS (Poey d'Avant, *Monnaies féod.*, pl. CXIII, n°s 7, 5, 6, 8).

Un autre denier figuré sous le n° 9 de la même planche offre cette disposition : au droit, + V∴VILELMVS en légende circulaire ; au centre, COMES, mot dont les caractères forment une croix. ℟ + LVCDVNI CIVI∴S, croix. La phrase est complète. Comment sur les deniers 7, 5, 6, 8, le nom de Guillaume ne serait-il suivi d'aucun titre ? Mais il n'en est pas ainsi. Là où l'on voit COMES sur une des monnaies, les autres portent le monogramme qui donne si clairement le titre MARCHIO qu'on ne peut hésiter sur la manière

[1] *Souveraineté du Lyonnais au Xe siècle*, dans la *Rev. du Lyonnais*, Ire série, t. II, p. 375.

[2] *Revue numism.*, 1843, pl. V, n° 3.

de le lire. Au xe siècle, les titres n'avaient pas le caractère arrêté qu'ils ont pris plus tard. C'étaient encore en quelque sorte des épithètes indicatrices du commandement, de la puissance effective. On disait d'un seigneur qu'il était *dux*, *princeps*. *Comes* impliquait la juridiction, *marchio* la garde militaire d'une frontière. Tout cela se cumulait.

J'ai déjà fait observer, à propos de la Normandie, que Guillaume de Jumiéges donne à Guillaume I la qualité de *marquis*, qu'une charte de Lothaire (965) attribue le même titre à Richard I; que Raoul Glaber appelle Richard tantôt *dux*, tantôt *comes;* que Sigebert de Gembloux donne le titre de *comes* à Richard II et à Guillaume le Conquérant. Il suffit de lire les textes de ces temps-là pour relever beaucoup d'autres exemples du même genre. M. Poey d'Avant, en cherchant, à la suite d'un écrivain qui n'a jamais étudié la numismatique, le nom de Conrad, là où les monnaies de Guillaume de Lyon offrent le titre MARCHIO, se jetait, comme il s'en apercevait lui-même, dans des difficultés de chronologie qui se trouvent maintenant aplanies.

L'étude des monnaies du moyen âge qui abonde en petits faits curieux, est absolument inséparable de la recherche des textes. La numismatique de sentiment, c'est-à-dire celle qui repose sur des notions approximatives, puisées dans la vue plus ou moins fréquente des monnaies, et abstraction faite de la connaissance des langues, des institutions, des mœurs; cette sorte de classement instinctif qui prétendrait demeurer indépendant de la philologie et de l'épigraphie est d'avance condamné à la stérilité. C'est parce que j'ai vu avec un grand plaisir que M. Guigue appuie ses propositions numismatiques sur une lecture attentive des chartes que je m'empresse de signaler son opuscule à l'estime des antiquaires. AD. DE LONGPÉRIER.

DIVERSES

MONNAIES DE LORRAINE ET DU BARROIS.

(Pl. XVI.)

A M. Adrien de Longpérier,

Mon cher ami, je viens aujourd'hui vous donner les dessins de quelques monnaies inédites barroises et lorraines, tirées du cabinet du prince de Fürstenberg, pour aider à compléter la suite numismatique déjà si riche de ces deux duchés.

Je serai très-sobre de détails historiques, ne voulant pas répéter ce qu'a déjà dit notre ami M. de Saulcy dans ses livres classiques sur les monnaies de Lorraine.

Commençons par quelques remarquables pièces du duché de Bar. Je vous adresse la figure d'une plaque au cavalier de Robert, comte de 1352 à 1355, puis duc de 1355 à 1411.

Au droit, ROB'T9:DVX:BARRЄSIS:Z:M. Le duc armé de toutes pièces, galopant vers la droite, sur un cheval de bataille caparaçonné ; il porte sur son bras gauche, ou appendu à son cou, son écu aux armes de Bar ; de la main droite il brandit l'épée nue rattachée à son armure par une longue chaine. Sa tête est armée d'un casque ailé sur-

monte d'un panache. Un ornement semblable se voit aussi sur la tête du cheval.

Revers. + MONETA:SANCTI:MICHAELIS. Croix fleurdelisée et fleuronnée au centre de laquelle est un quatre-feuille; le tout dans un entourage composé de quatre cintres. Dans chacun des angles rentrants, un bar et trois croisettes disposés de façon à produire l'aspect d'une couronne.

Billon. Poids, 3^{gr},45 (Pl. XVI, n° 1.)

M. Léon Maxe Werly a déjà publié dans la *Revue* (1860, p. 132) une monnaie au même type, mais en fort mauvais état, en sorte qu'il y a intérêt à faire connaître notre exemplaire qui est très bien conservé, et qui présente quelques différences de coin.

Louis, cardinal-duc, 1415-1419.

LVDOVIC'.CARD.Z.DVX (les lettres R et D forment un monogramme). Dans le champ, écu penché aux armes de Bar, timbré d'un heaume ailé, surmonté d'un globe sur un coussin, et d'un panache; sur les côtés, des lambrequins.

Revers. + SIT.NOME.DNI.BENEDICT. Croix pattée et fleurdelisée.

Argent. Poids, 2^{gr}.2. (Pl. XVI, n° 2.)

Le type du droit de cette monnaie est exactement celui du gros de Robert frappé avec le titre de duc. (F. de Saulcy, *Monnaies des comtes et ducs de Bar*, 1843, pl. III, n° 8.)

Le gros d'argent du cardinal Louis, à l'écu penché, existait dans la collection de l'abbé de Jobal, et il a été cité par M. F. Clouet dans ses *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse* (1850, p. 78), d'après le

manuscrit de Mory d'Elvange. La collection de M. de Jobal est maintenant dispersée, et il se pourrait que l'exemplaire du gros qui y figurait jadis fût celui-là même qui est entré dans le médaillier du prince de Fürstenberg.

LORRAINE. — FERRY IV, 1312-1328.

M. de Saulcy, dans sa *Numismatique des ducs héréditaires de Lorraine*, nous a donné la description de deux rares esterlings de Ferry IV (gravés pl. IV, n°s 14 et 15), imités des pièces anglaises frappées au nom d'Édouard III.

En voici deux autres.

+ ЄC MONETA NOSTRA. Tête couronnée de face.

℟ LVNTOLENGIEN, légende divisée en quatre parties par les bras d'une croix pattée, dans chaque angle de laquelle sont trois besants.

Argent. Poids 1^{gr},24. (Pl. XVI, n° 3).

Si le revers, comme le dit M. de Saulcy dans la description de son n° 14 qui porte LONTONRЄNGIЄ, reçut une légende ainsi disposée et altérée pour arriver à une plus grande ressemblance avec les pièces anglaises sur lesquelles on lit LONDON CIVITAS, assurément la légende du droit de notre esterling commence par ЄC afin qu'on pût la confondre avec le nom d'Édouard.

M. Ch. Robert, dans ses *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, a publié un esterling sur lequel on lit, au droit : EC.MONETA NOSTRA, et au revers TOLLO CIVITAS (p. 54, pl, VIII, n° 6). Il l'attribue à Thomas de Bourlemont (1330-1353), qui avait autorisé son maître de la monnaie demeurant à Liverdun à faire « traburgis eschellins, et toutes autres monnoyes de monnoye blanche au

nom d'autres que de nous, forsque au nom dou roi (de France) et au nom dou duc (de Lorraine). » La monnaie anglaise n'était pas comprise dans la restriction ; et en effet d'autres esterlings portent le nom de Thomas. On pourrait peut être dans la légende LVNTOLENGIEN chercher la trace du nom de Toul, déguisé de façon à ressembler à celui de Londres. Mais il est bien difficile de pénétrer le secret des contrefacteurs.

Il faut remarquer d'ailleurs que la maille blanche au type tournois de Henri d'Apremont évêque de Verdun a pour légende ЄC MONЄTA VRD [1] qui paraît, ainsi que vous l'avez dit [2], être une imitation de la légende ЄC MONETA DRA (*hæc moneta nostra*), inscrite sur une maille tierce de Ferry IV [3]. Ainsi donc dans la Lorraine du XIVe siècle la formule a été employée sur divers points, et vous avez déjà fait observer qu'on variait l'orthographe du pronom démonstratif en écrivant hC ou ЄC selon qu'on voulait imiter la monnaie d'un Henri ou d'un Édouard d'Angleterre.

La seconde pièce offre une nouvelle altération.

+ ЄC IIONЄTA ИCVT. Tête couronné, de face.

℞ ИVR ЄCTI ЄVИ CVIT. Croix et besants, suivant le type ordinaire de l'esterling.

Argent. Poids 1gr,17. (Pl. XVI, n° 4).

Cette pièce a été sans doute frappée à Méricourt, dont le nom se trouve écrit MVRICORT sur d'anciennes monnaies lorraines ; je ne cherche pas à expliquer toutes les lettres de la légende par laquelle on aura voulu imiter le nom d'une localité anglaise.

[1] F. Clouet, *Rech. sur les monn. frappées à Verdun-sur-Meuse*, p. 69.

[2] *Revue numismatique*, 1859, p. 459.

[3] *Monn. des ducs de Lorraine*, pl. IV, n° 11.

C'est à l'obligeance de M. Anatole de Barthélemy que le cabinet du prince de Fürstenberg doit cette jolie pièce ; il me permettra de réitérer ici l'expression de ma reconnaissance pour l'amabilité avec laquelle il m'a cédé non-seulement la pièce, mais encore le droit de la publier.

Il me paraît que des quatre esterlings connus, Ferry IV aura commencé par celui qui porte la légende SIGNVM CRVCIS (Saulcy, *Lorraine*, pl. IV, n° 15); puis vint la pièce à la légende FЄRICVS DEI GRAS (*ibid.*, n° 14), puis les deux nouvelles variétés que je décris. Le prince aurait ainsi donné progressivement une imitation plus exacte, ou du moins plus apparente, des esterlings originaux, pour faciliter d'avantage l'émission de sa monnaie et sa circulation dans le commerce.

Cité de Metz.

LA MAILE. 1589, entre deux grènetis. Dans le champ, tête nimbée de saint Étienne de trois quarts à gauche.

℟ MONETA ME, légende coupée par les bras d'une croix cantonnée de quatre étoiles.

Cuivre. Poids, 0gr,75. (Pl. XVI, n° 5.)

La monnaie désignée sous le nom de maille était une des plus petites dans la série monétaire, et par sa mince valeur donna naissance aux locutions « n'avoir ni sou ni maille ; cela ne vaut pas une maille. » Maille et obole étaient à peu près la même chose, moitié du denier. On connaissait depuis longtemps la légende OBOLVS CIVIS dans laquelle le mot CIVIS s'est introduit par suite de l'ignorance où l'on était du véritable sens de TVRONVS CIVIS. A Metz, on inscrivait sur les gros : GROSSVS METENSIS. Ici nous

voyons la légende du droit LA MAILE écrite en français, tandis que celle du revers est en latin. Cette curieuse petite monnaie me paraît extrêmement rare.

Charles V, 1552.

CAR.V.IMP.....GRAI. Écu parti aux armes de.... (imitant celles de Lorraine), et aux armes de l'Empire (d'or à un aigle éployé de sable), timbré d'une couronne.

Revers. MONETA. FACTA.MESS. Épée nue.

Cuivre. Poids, 1 gramme. (Pl. XVI, n° 6.)

Cette curieuse imitation du spadin de Lorraine doit avoir été fabriquée à l'époque où l'empereur Charles-Quint assiégeait Metz à la tête de cent mille hommes. La place avait été investie au mois d'octobre 1552. L'empereur arriva au camp le 20 novembre ; on le vit venir à la tranchée encourager les soldats. Mais malgré tous ses efforts il ne put s'emparer de la place défendue par le duc de Guise et fut obligé de lever le siége au mois de janvier 1553. Quoique les armées de ce temps-là payassent assez rarement les vivres et les munitions qui leur étaient nécessaires, il est possible cependant que pour rémunérer certains ouvriers, on ait eu besoin de menue monnaie, et qu'on ait pensé à en fabriquer une portant un type lorrain en cours dans le pays. Quoi qu'il en soit, la pièce dont je vous envoie le dessin me paraît inédite, et si elle a l'origine que je viens d'indiquer, non sans conserver quelques doutes, elle serait à coup sûr extrêmement intéressante. Ce serait une monnaie obsidionale d'un nouveau genre, frappée à l'extérieur de la ville assiégée.

Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont.

CAROLVS A LOTHARINGIA CARDINALIS VADEMONTANVS. Buste de Charles, tourné à droite, avec barette, rochet et aumusse.

Revers. MERITO DEFENDO TVAM LITEM (c'est à bon droit que je défends ta cause), légende écrite sur une banderolle; au-dessous, une église placée au sommet d'un rocher.

Argent. Poids, 5^{gr},27. (Pl. XVI, n° 7.)

Le cardinal Charles de Vaudemont, d'abord évêque de Toul, puis évêque de Verdun, était fils de Nicolas de Vaudemont et de Jeanne de Savoie, sa seconde femme, et frère de Louise, qui en 1575 épousa le roi Henri III. Né le 2 avril 1559, il fut élevé au cardinalat par le pape Grégoire XIII; l'an 1578 nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit par son beau-frère Henri, il mourut en 1587. Dom Calmet a publié (*Hist. de Lorraine*, t. V, col. LXXXIV, et pl. II, 32) une médaille à peu près pareille, aussi d'argent; mais de 61 millimètres de diamètre. Le droit de cette médaille est semblable à celui du jeton dont je vous adresse le dessin; mais le revers, tout en représentant la même église construite sur un rocher, et environnée de quelques pèlerins agenouillés, offre une inscription différente. On y lit MERITO DEFENDO TVENTEM: « c'est avec raison que je défends celle qui me protége. » Ce prince, ajoute Dom Calmet, soutint avec beaucoup de fermeté les prérogatives de son Église de Verdun. Je crois le jeton inédit; mais pourquoi les deux légendes présentent-elles une variante? Il se pourrait fort bien que la différence fût l'œuvre d'un dessinateur, qui avait affaire à une médaille un peu altérée.

Considérez que sur la banderolle figurée dans l'ouvrage de Dom Calmet, la place occupée par la syllable LI (de LITEM) reste vide, en sorte que l'artiste n'ayant vu que TVAM-TEM aura pu faire, et cela peut-être sous la direction de l'auteur, une correction qui aura produit TVENTEM. Ceci est une simple supposition. Je n'irai pas jusqu'à dire que la gravure du savant bénédictin a été exécutée d'après un dessin grandi de notre jeton, car elle offre des particularités (notamment une croix composée de points, devant le nom CAROLVS) qui constitue des caractères spéciaux. Je me bornerai donc à signaler la légende à l'attention des antiquaires.

Votre bien affectueusement dévoué,

Fr. de Pfaffenhoffen.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les Légions du Rhin et les inscriptions des carrières, par M. Charles Robert. Paris, 1867, in-4°.

L'ouvrage de M. Ch. Robert, ainsi qu'il l'indique lui-même en tête de son livre, se composera de quatre parties précédées d'une introduction qui renferme des renseignements généraux sur l'histoire des légions. Les titres des quatre parties sont les suivants : 1° *Histoire et emplacement des légions des deux Germanies pendant l'empire*; 2° *Autels votifs de Norroy-sous-Prény, et inscriptions réunies par le docteur Freudenberg*; 3° *Culte d'Hercule dans les carrières*; 4° *les Vexillaires*. Il n'a jusqu'ici paru que l'introduction.

L'auteur s'était d'abord proposé, dans ce travail remarquable à plus d'un titre, de faire connaître les inscriptions relatives à l'Hercule *Saxanus*, qui furent découvertes, en nombre assez considérable, dans des carrières situées près de Norroy-sous-Prény, localité du département de la Meurthe. Les consécrations à cette divinité locale ont été, en France, dans les Pays-Bas, et surtout dans les universités des bords du Rhin, un objet d'attention et d'étude pour les savants contemporains et pour ceux du siècle dernier. Malgré ce concours de travaux épigraphiques, dont M. Ch. Robert donne à la fin de son introduction une utile bibliographie, le culte qu'on rendait à Hercule dans les carrières de pierres n'est pas moins resté assez obscur, et l'ouvrage de M. Robert est appelé, par l'apport de documents nouveaux, l'appréciation et la classification des données recueillies, enfin par des rectifications de lectures, à jeter de

désirables lumières sur cette question intéressante du culte d'Hercule dans les Gaules.

Mais en recherchant à quelle époque remontaient les autels de Norroy, l'auteur s'est trouvé conduit à étudier l'histoire des légions du Rhin, sujet vaste et fécond, qui ne pouvait manquer de prendre une grande importance sous la plume d'un écrivain qui est à la fois un militaire et un érudit. Naturellement, parmi les monuments les plus authentiques relatifs aux légions, un numismatiste consommé n'avait garde d'oublier les monnaies, et c'est aussi de ces seuls monuments que nous avons à parler ici. Nous ne pouvons faire mieux que de transcrire les observations de M. Robert touchant les médailles impériales dont les légendes n'avaient pas été étudiées avec une critique suffisante. Dès à présent, il sera agréable aux numismatistes de connaître les utiles rectifications qui en ressortent.

« Gallien. *Leg. I Augusta.* — On donne à Gallien une lég. *I Aug.* qui n'a jamais existé ; j'ai rétabli le n° d'ordre *II* qu'un examen plus attentif, ou qu'une meilleure conservation de la pièce aurait assurément laissé voir.

« *Leg. VIIII Aug.* — Il faut supprimer une prétendue lég. *VIIII Aug.*, au type du lion, donnée par Mionnet, M. Cohen, etc. Cette légion ne peut être que la *VIII Aug.*, si cette dernière a jamais eu le lion sur son bouclier, ou que l'une des légions connues, d'un autre surnom, auxquelles ce signe distinctif appartenait

« *Leg. VI Maced.* — Il faut également supprimer une lég. *VI Macedonica*, reproduite par Mionnet et M. Cohen, d'après Banduri. Les seules légions portant le surnom de *Macedonica* sont la *IV*e, qui avait été licenciée sous Vespasien, après la défaite de Civilis, et la *V*e, qui a duré jusqu'à la fin de l'empire. C'est de celle-ci qu'il s'agit. On aura pris pour le numéro de la légion le chiffre VI, indiquant combien de fois la légion avait été déclarée par Gallien *pia felix* ou *pia fidelis*.

« *Leg. IIXX.* — On doit faire justice d'une légion *IIXX* au

type du capricorne, mentionnée par Mionnet, et après lui par M. Cohen, comme la dix-huitième, et placée dans la nomenclature avant la *XX* et la *XXII*. — La dix huitième légion avait disparu avec l'armée de Varus; c'est de la *XXII* qu'il s'agit; le capricorne était le signe distinctif de cette dernière légion.

« *Leg. XXI Gemina.* — Une prétendue lég. *XXI Gemina*, avec une Victoire et un lion, qui est donnée par Banduri, n'a pas existé; c'est une *XIII Gemina*, sur les monnaies de laquelle ce type est connu. — Il faut aussi supprimer une lég. *XXII Gemina*, au type du capricorne, qui n'est autre que la *XXII Primigenia*.

« Victorin. — M. Grotefend (*Real. Encyclop.*) dit que la légion *X Gemiña* figure sur les monnaies gauloises sous Victorin. C'est au contraire la légion *X Fretensis*, dont le surnom se lit sur les pièces de ce prince, si l'on en croit M. Cohen (*Descript. hist. des monn. rom.*). La présence de cette dernière légion sur les monnaies de Victorin est assez insolite, car les légions d'Orient ne figurent guère sur les monnaies latines. On pourrait expliquer ce fait en remarquant qu'il ne s'agissait sans doute que d'un détachement employé en Occident. On devra néanmoins s'étonner de la présence du taureau, signe distinctif de la *X Gemina* sur une monnaie de la *X Fretensis*.

« Carausius. — Le Catalogue Hunter et M. Cohen donnent *leg. I. M. in.* avec un point d'interrogation. C'est évidemment *leg. I. Minervia*, ainsi que le prouve l'image du bélier, que les Minerviens mettaient sur leur bouclier.

« Borghesi (*Œuvr. compl.*, t. IV, p. 115) parle d'une médaille de Carausius sur laquelle on aurait lu : lég. *VIIII*, avec un taureau pour emblème; il faut lire légion VIII, ainsi que M. Léon Renier le fait remarquer dans une note de cette importante publication. Il faut ajouter que le taureau appartenait à la légion VIII, d'après une autre monnaie bien connue de Carausius.

« *Leg. XXI Ulpia.* — Le Catalogue Hunter, et après lui M. Cohen, nos 134 et 135, donnent à Carausius une *XXI Ulpia* qui n'a jamais existé. C'est évidemment la *XXX Ulpia*, ainsi que le prouve d'ailleurs le type de Neptune.

« *Leg. XXV V.* — Le Catalogue Hunter et M. Cohen, no 137, indiquent une légion *XXV* qui n'est pas connue sous l'empire; c'est une *XX Valeria Victrix*, au type habituel du sanglier. »

En ce qui concerne les légions de Victorin, les numismatistes étaient déjà prévenus contre toute chance d'erreur par le savant travail dont M. de Witte a consigné le résultat dans le bel atlas de ses *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne* (4° 1864).

Outre les monuments qui, comme les inscriptions et les monnaies de la Dacie, de Viminacium, d'Ælia Capitolina, d'Héliopolis, de Damas, indiquent la présence simultanée de plusieurs légions dans une même localité, des objets de natures diverses peuvent encore fournir des renseignements du même ordre; comme, par exemple, la curieuse base de bronze incrusté, publiée par Buonarroti (*Osserv. ist. sopra alcuni Medaglioni ant.*), laquelle représente des soldats de la XXe légion *Valeria Victrix*, et de la légion *secunda Augusta*, portant parmi leurs enseignes le sanglier et le capricorne.

Les archéologues et tous ceux qui s'occupent d'histoire feront certainement bon accueil au nouvel et intéressant ouvrage du savant collaborateur de la *Revue*.

Henri de Longpérier.

Date de la naissance de Jules César, par M. le comte de Salis. Paris. 1866, in-8°. (Extr. de la *Rev. archéol.*)

Cette dissertation, qui aurait pu être publiée comme explication des monnaies d'or et d'argent de la famille Julia, sur les-

quelles on voit la marque IIT ou ⅃II, a pour objet de démontrer que « ces pièces doivent avoir été frappées entre le 12 juillet 704 et le 11 juillet 705. » Or si la marque ⅃II peut être considérée comme indiquant la cinquante-deuxième année d'âge de Jules César, le dictateur serait né en 652. M. de Salis passe en revue les textes de Macrobe, de Plutarque, de Suétone, d'Eutrope, d'Aulu-Gelle, de Cicéron, d'Appien, qui peuvent concourir à éclaircir le sujet.

En 1823, Borghesi avait déjà traité cette question dans le *Giornale Arcadico* (voir l'éd. franç. de ses *Œuvres numismatiques*, 1862, p. 495). La marque ⅃II qui se retrouve derrière la tête représentée sur des deniers des familles Satriena, Norbana, Lucretia, paraît au savant antiquaire indiquer un chiffre, et comme, suivant lui, César serait né le 12 juillet 654, les monnaies de la famille Julia, qui offrent l'indication de son âge, auraient été émises en 706.

Riccio a donné une courte analyse de l'opinion de Borghesi (*Monete delle ant. fam. di Roma*, 1843, p. 105). Mais M. Cohen n'en parle pas et se borne à dire, après avoir rapporté des avis d'auteurs plus anciens : « Les lettres ou les chiffres en question sont encore une énigme, et ne paraissent pas devoir être expliqués de sitôt » (*Mon. de la Rép. rom.*, p. 157). Le savant Th. Mommsen ajoutait, en 1862, à l'édition française du travail de Borghesi : « Il est probable que César naquit deux ans plus tôt, c'est-à-dire le 12 juillet 652 (voyez mon *Hist. romaine*, t. III, p. 15); mais l'explication proposée par Borghesi pour le chiffre ⅃II n'en subsiste que mieux, car les médailles dont il s'agit ont été frappées, selon toute apparence, dès le commencement de la guerre civile, en janvier 705, époque à laquelle César avait cinquante-deux ans révolus. »

C'est à propos de cette marque ⅃II considérée comme représentant les cinquante-deux années de César, que Borghesi revient sur une opinion d'Eckhel (*D. N.*, VI, p. 40), et approuve l'explication des notes A.XL et A.XLI qui se trouvent

sur les quinaires de Lyon, offrant le nom de Marc-Antoine, interprétation suivant laquelle ces notes se rapporteraient à l'âge du futur triumvir. A. L.

Die Münzen und Medaillen Graubündens, beschrieben und abgebildet von C. F. Trachsel. Berlin, 1866-1867, in-8°, 1re et 2e livr., 2 pl.

M. Trachsel a entrepris de nous donner le recueil des monnaies et des médailles frappées dans le pays des Grisons. Grâce au sentiment patriotique qui l'anime, nous aurons bientôt une bonne monographie de plus. Les deux premières livraisons contiennent la description et les figures des monnaies antiques autonomes et romaines, des deniers impériaux et des pièces émises par les évêques de Coire. La plus ancienne pièce est un statère d'or du genre de ceux qu'on peut voir dans la *Revue numismatique* (1863, pl. IV, nos 1 à 5), avec cette différence qu'au revers on lit les caractères ꓤVƆ, que M. J. Friedlænder a considérés comme représentant le nom des antiques Curiones (*Berl. Bl. für Münzk.* 1866, t. III, p. 169). Vient ensuite le triobole d'argent imité de la monnaie de Marseille (*Rev. num.*, 1861, pl. XV, n° 11), pièce qui avait été attribuée aux Libici. A ces monuments autonomes succèdent les grands bronzes d'Adrien, portant la légende EXERCITVS RAETICVS, puis les deniers des empereurs Louis le Débonnaire, Otton, Conrad. Deux deniers offrent la légende CIVITAS CVRIA et, au revers, le monogramme du Christ accompagné de l'*alpha*, de l'*oméga*, et probablement du mot PAX, qui se lit aussi sur quelques-unes de nos monnaies françaises.

La série épiscopale s'ouvre avec le XIe siècle par les beaux deniers d'Ulrich de Lenzburg (1002-1026), représentant la cathédrale de Coire, et au droit desquels le nom de l'évêque commence par le monogramme VO, comme on le voit sur les

deniers de saint Ulrich, évêque d'Augsbourg (923-972) (Friedlænder, *der Fund von Obrzycko*, pl. II, n° 6). Au XVe siècle, les monnaies de Coire portent la légende SALVE CRVX DIGNA; au XVIe, AVE REGINA CELORVM. A la fin du même siècle, on voit réapparaître les noms des empereurs d'Allemagne. Dans les dix chapitres que nous attendons, l'auteur doit décrire, ainsi qu'il nous l'indique, les monnaies abbatiales et municipales, et celles des diverses seigneuries.

A. L.

Monete inedite dei Gran Maestri dell' ordine di S. Giovanni di Gerusalemme in Rodi, dichiarate da P. Lambros. Venezia, 1865, et primo Supplemento, 1866, in-8°, 2 planches gravées.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent en grande partie ce travail par le compte rendu que j'en ai donné en 1859 d'après l'édition publiée en grec à Athènes. M. Carlo Kuntz, auteur de la traduction italienne, y a joint une série de notes intéressantes, et les numismatistes lui sauront gré d'avoir mis à leur disposition un mémoire qu'il était difficile de se procurer. Le supplément contient le commentaire détaillé de douze belles médailles parfaitement bien dessinées par M. Kuntz, dont on connaît le talent. Quoique quelques-unes de ces pièces soient frappées par des grands maîtres qui figurent dans le mémoire de M. de Vogüé (*Rev. num.*, 1865, p. 309), il n'en faudrait pas conclure que les deux publications font double emploi. Celles d'entre les figures comprises dans le supplément de M. Lambros qui ne sont pas complétement inédites, soit pour le type, soit pour la légende, reproduisent du moins des pièces qu'on ne connaissait que par d'anciens dessins très-peu fidèles.

Voici la liste du supplément :

Gillat de Dieudonné de Gozon (1346-1353).

Deux gillats de Jean Fernandez de Heredia (1376-1396).

Gillat de Philibert de Naillac (1396-1421).

Tiers de gillat du même.

Deux aspres de Jean de Lastic (1437-1454).

Trois aspres de Jacques de Milly (1454-1461).

Ducat d'or de Jean-Baptiste des Ursins (1467-1476).

Aspre du même.

Les gillats de J. F. de Heredia portent les légendes IOANES FERDINANDI et IOhES FERADI, pour *Ferandi,* ce qui montre bien que le grand maître se nommait Jean Fernandez et non Fernando. Un des aspres de Jean de Lastic présente le nom de famille écrit LETIC. Cela peut tenir à une erreur (il y en a beaucoup dans les légendes de cette série) ou à un système d'abréviation; mais c'est peut-être un indice de prononciation, car on sait à quel point l'S qui précède une autre consonne avait de tendance à s'évanouir. Il faut dire toutefois que les membres actuels de la famille de Lastic prononcent cet S très-distinctement. Il reste encore au sujet de ces monnaies un travail à faire pour retrouver le nom des officiers monétaires qui est indiqué par une lettre initiale placée au-dessous de la figure agenouillée. C'est à Rhodes que cette recherche devrait être faite, et nous la signalons au zèle infatigable de M. Lambros.

A. L.

CHRONIQUE.

M. Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, né à Paris, le 15 décembre 1802, élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 24 décembre 1830, est mort à Rome le 15 décembre 1867.

Nous n'avons pas besoin de dire quelle émotion nous a fait éprouver la fin si inattendue du célèbre archéologue, notre collaborateur. A l'occasion du don généreux qu'il avait fait au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, la *Revue* a publié un aperçu de ses travaux numismatiques (1862, p. 500); nous ne le répéterons pas ici, et nous reproduisons seulement le discours prononcé à l'occasion des funérailles qui ont eu lieu le 28 décembre. Une députation de l'Académie à laquelle M. le duc de Luynes appartenait depuis trente-sept ans, députation dans laquelle la *Revue* était représentée par ses deux éditeurs [1], s'était rendue à Dampierre, et M. de Longpérier, président de la compagnie, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu à venir jusqu'ici rendre à l'un de ses doyens un hommage mérité, qui ne sera pas un dernier hommage. La mémoire de M. le duc de Luynes est de celles qui ne périssent pas.

« Tous ceux qui, parmi nous, ont eu le bonheur de le con-

[1] La *Revue* comptait encore à cette triste solennité plusieurs de ses collaborateurs, MM. Miller, de Vogüé, Chabouillet, Huillard-Bréholles.

naître intimement, tous ceux, et le nombre en est immense, qui ont éprouvé les effets de sa bienveillance, rediront longtemps son nom, et apprendront à la génération qui nous suit combien il est digne de vénération. Grand par le cœur et par l'esprit, notre regretté confrère nous a donné l'exemple du travail, l'exemple du caractère et l'exemple bien plus difficile à suivre d'une modestie inaltérable, d'autant plus méritoire chez lui qu'elle avait lieu d'être souvent et rudement à l'épreuve. Toute sa vie a été consacrée à la recherche du bien et du beau. Il se passionnait à un égal degré dans l'accomplissement d'une bonne action et dans l'étude d'une œuvre d'art. Son érudition était complète, fine, pénétrante, et l'honnêteté de son jugement se trahissait dans le soin scrupuleux qu'il mettait à se prouver d'abord à lui-même, par un travail opiniâtre, ce qu'il voulait ensuite démontrer aux autres.

« Quelle conscience dans les recherches, quelle intelligence dans les aperçus ; mais quelle merveilleuse réserve dans l'exposé des idées les plus saines et des résultats les plus féconds !

« De bonne heure, M. le duc de Luynes avait été officier dans les gardes, et il avait contracté dans le service un aspect de régularité qu'il conserva toujours. Jeune encore (et nos souvenirs à cet égard remontent à bien plus de trente ans), il inspirait déjà le respect ; parvenu à l'âge mûr, il avait, malgré les chagrins dont il était accablé, un extérieur plein de fermeté. Sa belle âme se reflétait dans sa physionomie. Et cependant cette dignité était si naturelle, tempérée par une si sincère aménité, qu'elle était attractive. Ceux-là qui ont été en relations avec M. le duc de Luynes ont éprouvé deux impressions successives. On l'aimait tout de suite ; on ne tardait pas à l'admirer.

« La vie de M. de Luynes était, de notre temps, comme un élément d'union générale et d'accord. Il réconciliait par sa charité la misère avec la fortune ; il faisait accepter, parmi les démocrates, une haute naissance que lui-même il ne comptait qu'après le travail, et, dans le monde qui l'entourait, il ensei-

gnait à quel point est incontestée la noblesse que confère une profonde culture intellectuelle.

« M. le duc de Luynes a été un savant éminent, mêlé à toutes les grandes investigations qui ont préoccupé nos contemporains. Il ne se bornait pas à apprendre avec patience, à s'assimiler l'opinion des érudits les plus éprouvés, il s'avançait avec hardiesse sur les terrains inexplorés, et ses découvertes font époque dans l'histoire de la science.

« Soit qu'il ait consacré son attention au renouvellement des études mythologiques, sur lesquelles une lumière inespérée tendait à se produire à la suite d'heureuses et abondantes trouvailles de monuments antiques, soit qu'il ait voulu reprendre ces recherches d'épigraphie orientale, inaugurées par l'abbé Barthélemy, et auxquelles il a fait faire d'importants progrès, soit enfin qu'il ait désiré connaître les secrets de la chimie, de la métallurgie, de la géologie, notre illustre confrère a toujours attesté son passage par des résultats qui révèlent une remarquable sagacité. En lisant ses nombreux écrits, non-seulement on est frappé de cette méthode d'exposition sobre et solide qui inspire tant de confiance en des sujets hérissés de difficultés, et invite à suivre l'auteur dans toutes ses déductions, mais on demeure encore surpris de l'infatigable persévérance que dénotent la poursuite et la collection des éléments de travail, des documents mis en œuvre.

« L'étonnement redouble quand on pense que le laborieux académicien auquel nous devons des efforts si multipliés avait à se défendre contre toutes les séductions que son rang dans la société et sa richesse devaient tout naturellement accumuler autour de lui. A cet égard, M. de Luynes s'était tracé une voie dont il ne s'est jamais écarté ; et ce n'est pas là un des moindres problèmes entre tous ceux qu'il a su résoudre.

« Aussi généreux qu'instruit, il aimait à favoriser les études de toute nature, pourvu qu'elles fussent utiles, et à seconder ceux qui s'y livraient. On a souvent parlé, on parlera longtemps

encore de sa libéralité. Mais, quelque honorable que soit sa munificence, toujours dirigée par une exquise délicatesse, il faut encore plus louer ce sentiment de bonheur que lui inspiraient des succès littéraires auxquels il avait contribué presque en secret. Il semble qu'il prisât moins l'approbation que lui valaient ses productions personnelles que le plaisir de mettre en évidence le mérite d'autrui. Tant de talents, de bienfaits, de si rares qualités, assurent à M. le duc de Luynes une reconnaissance que l'Académie des inscriptions et belles-lettres sera toujours heureuse de proclamer.

« D'autres diront ses vertus privées, sa constance dans toutes ses affections, dans toutes ses convictions, et cette mort, si douloureuse pour nous, mais si digne de lui qu'elle paraît avoir plutôt couronné que brisé son existence.

« Les membres de l'Académie, qui perd en la personne de ce grand homme de bien une de ses gloires les plus pures, se bornent aujourd'hui à exprimer les cruels, les amers regrets qu'ils éprouvent en se voyant privés du savant dévoué, du confrère illustre qui leur était si cher. »

JEANNIN DU BOIS, GRAVEUR DE SCEAUX. XIVe SIÈCLE.

Dans un livre fort intéressant que notre savant confrère M. Léopold Delisle vient de publier, et qui a pour titre : *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte,* on trouve le récit de la disgrâce de Bureau de la Rivière, seigneur du lieu, qui avait rendu d'éminents services à la couronne au temps de Charles V, et dont la haute position avait excité la haine des ducs de Berry et de Bourgogne. Charles VI nomma le 19 décembre 1392 Pierre de la Rocherousse, capitaine du château dont les gens du roi s'étaient mis en possession, et bientôt après de nouveaux sceaux aux armes de France fu-

rent fabriqués à Paris par Jeannin Du Bois, détail qui se trouve consigné dans la pièce suivante :

« *Ordre de payer les frais de gravure des sceaux de la vicomté de Saint-Sauveur* (20 mars 1393).

« De par les trésoriers du Roy nostre seigneur à Paris : Jehan le Noir, viconte de Saint Sauveur le viconte, paiez à Jehannin du Boiz, graveur de seaulz, demourant à Paris, pour avoir fait et gravé les seaulz de laton des causes et des obligacions de la dicte viconté, la somme de XLVIII sous parisis. Et par rapportant ces présentes seulement, icelle somme de XLVIII sous sera alloée en voz comptes. Escript à Paris, le XXe jour de Mars, l'an M CCC IIII^{xx} XII. G. HUNIGANT. »

(Bibl. impér., collection de Jault, au mot *Noir*.)

Cette pièce est pour nous intéressante à plus d'un titre; elle nous fait voir qu'au XIVe siècle on expédiait de Paris des matrices de sceaux, tout au moins dans les petites localités appartenant au roi, ce qui sert à expliquer la conformité de style que nous remarquons dans les empreintes de sceaux tirées en différentes provinces. Il paraît aussi fort probable que Jeannin Du Bois ne s'est pas borné à graver des sceaux, et qu'on peut lui attribuer l'exécution de coins monétaires, par exemple, de quelques-uns de ceux qui ont servi à frapper les écus d'or de Charles VI, de 1384 à 1400. C'est en comparant des exemplaires de cette monnaie avec le contre-scel aux trois fleurs de lis de Charles VI qu'on pourrait arriver à constater des rapports de travail qui nous fourniraient peut-être un résultat concluant.

. .

FAMILLE ATIA.

En publiant dans notre dernier cahier (p. 314) la note que M. A C. Texeira de Aragão avait bien voulu nous communiquer

de la part de son compatriote M. J. Cumano, nous manifestions des doutes sur l'authenticité du denier de Labienus. Nous avions cru d'abord qu'il existait un dessin de cette pièce dans le Catalogue bodléien de Wise; mais nous ne l'avions pu rencontrer dans ce livre. Nos souvenirs nous servaient mal, et en effet, en poursuivant notre recherche après la publication de la note, c'est dans le *Recueil de planches de la collection Pembroke* que nous venons de le retrouver (1746, part. III, pl. CXI, n° 6), rangé parmi les médailles fausses. Le denier signalé comme une contrefaçon depuis cent vingt ans, a été vendu à Londres en 1848, sous le n° 421 du Catalogue rédigé par M. Curt. Ce numismatiste indique la pièce comme « un curieux spécimen des savantes contrefaçons produites au commencement du XVIe siècle pour s'accorder avec certains passages des auteurs anciens, fort lus alors. » Eckhel en a parlé aussi incidemment à propos d'une médaille d'Évagoras (*Doctr. num.*, t. III, p. 89), et la cite parmi diverses pièces fausses. Il ne serait pas impossible que l'idée de représenter la ville de Cingulum au revers du denier de Labienus eût été inspirée par la vue de l'aureus de la famille Sulpicia sur lequel est figurée l'enceinte de Tusculum, accompagnée de l'inscription TVSCVL. (Riccio, *Ant. famigl.*, pl. XLV, n° 7. — Cohen, *Rép. rom.*, pl. XXXVIII, n° 4.) Quoique cependant, dans un module différent, on remarque une enceinte encore plus semblable à celle du denier de Labienus, sur des monnaies de Gallien, de Macrien, de Quiétus, frappées à Nicée de Bithynie. (Mionnet, Suppl. V, p. 164 et 165, n°s 954, 962, 963. — Pellerin, *Mélanges*, II, pl. XXXII, n° 12.). Dans tous les cas, il doit paraître bien probable que le denier recueilli par M. Cumano a été fabriqué en même temps que les deux exemplaires conservés jadis dans la collection de lord Thomas Pembroke, et qu'il doit être condamné comme eux.

A. L.

NÉCROLOGIE.

M. PROSPER DUPRÉ.

Le 2 juillet 1866 s'est éteint, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, le vénérable doyen des numismatistes français qui, jusqu'à la fin de sa vie, est resté un des fidèles collaborateurs de la *Revue*.

M. Prosper Dupré était né à Stenay, département de la Meuse, le 23 juin 1771. Aux mauvais jours de la révolution, il émigra avec son père, et pendant nombre d'années il fixa sa résidence en Allemagne. Comme plusieurs autres émigrés, il se trouva réduit à vivre du travail de ses mains; il avait appris le dessin et il savait manier avec quelque habileté le burin; c'est en faisant des eaux-fortes qu'il parvenait à se procurer des moyens d'existence. On raconte que ce fut pour ainsi dire à un effet du hasard qu'il dût le goût des collections numismatiques, goût qu'il conserva pendant toute sa vie. Étant un jour entré chez un boulanger (c'était à Augsbourg, en 1792), parmi de la menue monnaie qu'on venait de lui rendre en échange d'une pièce d'argent, il trouva un moyen bronze romain. Cette monnaie inconnue attira l'attention du jeune homme, et dès ce moment il se mit à la recherche des médailles antiques.

Sous l'Empire, M. Dupré devint directeur des salines dans les provinces rhénanes, et à l'époque de la restauration des Bourbons, il obtint la direction de la saline royale de Moyen-Vic.

En 1830, M. Dupré vint se fixer à Paris, où il entretenait déjà de nombreuses relations, et où il s'était lié d'amitié avec des hommes qui partageaient ses goûts pour la numismatique et l'archéologie, entre autres MM. Mionnet, Durand, Millingen, Hennin, etc.

Il avait très-peu voyagé. En 1833, il visita l'Italie, du nord au

sud, dans la compagnie de M. E. Durand, le célèbre amateur d'antiquités.

Une longue suite d'années passées dans les provinces rhénanes et en Lorraine, pays où la terre recèle quantité de monnaies antiques, lui avait fourni l'occasion de réunir une collection des plus riches de médailles romaines d'or, d'argent et de bronze, bien avant qu'il vînt à Paris. Sa suite d'or, ses grands bronzes étaient surtout remarquables. A ces séries se trouvait jointe une collection de monnaies grecques. Quelques années après, quand il se fut décidé à se défaire de sa suite grecque, M. le duc de Luynes, invité à faire un choix parmi ces pièces, en prit environ le tiers. Ces précieuses monnaies se trouvent aujourd'hui, avec toutes les suites monétaires rassemblées par M. le duc de Luynes, au Cabinet des médailles.

Quant à la série d'or, aussi remarquable par la beauté des pièces que par leur conservation exceptionnelle, quelques-uns des exemplaires sont entrés au Cabinet des médailles, mais la majeure partie, acquise par un riche Anglais, M. Edward Wigan, a été donnée par le possesseur au Musée Britannique [1].

Les grands bronzes et les médaillons aux effigies des empereurs romains ont été vendus et dispersés, et font aujourd'hui l'ornement de plusieurs collections privées. Plusieurs des médaillons sont gravés dans l'ouvrage de M. H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain* [2].

Dans les dernières années de sa vie, M. Dupré avait recommencé à former une nouvelle collection de monnaies grecques, choisies avec ce tact exquis et ce goût sûr qui le distinguaient, et dont il était redevable à une pratique assidue de plus de

[1] Voy. *Numismatic Chronicle*, new series, t. V, 1865, p. 1, et *Revue numism.* 1865, p. 213.

[2] Voy. Trajan, t. II, pl. II, n° 312; Antonin, *ibid.*, pl. X, n° 423, et pl. XII, n° 450; Marc Aurèle, *ibid.*, pl. XVI, n° 385; L. Vérus, t. III, pl. I, n° 104; Julia Mamæa, t. IV, pl. II, n° 31; Gordien III, *ibid.*, pl. VI, n° 196; Constance Chlore, t. V, pl. XIV, n° 73.

soixante-dix ans. Cette collection a été vendue aux enchères publiques le 24 avril 1867 et jours suivants. Le catalogue, accompagné de deux belles planches gravées par M. L. Dardel et contenant 371 numéros, a été rédigé d'après des notes manuscrites laissées par M. Dupré [1].

Jusqu'aux derniers temps de sa vie, M. Dupré trouvait ses plus chères jouissances dans ce goût pour la numismatique qu'il avait toujours eu pendant sa carrière presque séculaire. On assure que, peu de jours avant sa mort, il manifesta le désir d'ajouter à sa collection une médaille d'une grande rareté, le Cléomène, roi de Sparte, disant qu'à l'exemple de Pellerin, il voulait finir sa carrière par l'acquisition d'une pièce capitale [2].

M. Prosper Dupré a laissé peu d'écrits, et cependant il n'était pas seulement un amateur distingué; c'était un savant, un véritable érudit; à un coup d'œil sûr et exercé, il joignait une grande connaissance de l'antiquité. Mais telle était sa modestie qu'il fallait avoir recours aux plus instantes supplications pour obtenir de lui qu'il mît son nom au bas des articles qu'il avait écrits. Il aurait désiré garder l'anonyme, disait-il, et pour surmonter cet éloignement de paraître, il fallait le convaincre qu'un article non signé, imprimé dans la *Revue*, aurait été une anomalie et une véritable distinction. Mais s'il a peu écrit, l'amabilité de son caractère, sa grande mémoire, les encouragements et les conseils qu'il savait donner ont exercé la plus heureuse influence. Ses riches collections étaient mises sans réserve au service de la science. Nous pouvons en parler par expérience. Que de fois nous avons eu recours à ces collections! Que de fois nous avons tâché de répondre aux bienveillantes intentions de leur savant possesseur et de mettre à profit

[1] Nous ajoutons à cette notice la liste des prix auxquels ont été vendues les pièces les plus remarquables et les plus rares.

[2] Voyez le statère d'or d'Euthydème, roi de la Bactriane, publié par Pellerin dans ses *Additions aux neuf volumes de recueils de médailles*, p. 95. Paris, 1778. — Mionnet, t. V, p. 704, n° 1 et pl. LXXVIII, 3.

ses leçons[1] ! Tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître M. Dupré se rappellent l'accueil que l'excellent vieillard faisait aux hommes vraiment studieux, et nous qui avons pu apprécier pendant plus de trente ans les belles et rares qualités qui le distinguaient, nous remplissons ici un devoir en rendant un hommage mérité à sa mémoire.

Voici la liste des ouvrages et des articles publiés par M. Prosper Dupré :

Observations sur les médailles attribuées au fils de l'empereur Postume. Paris, 1825, in 8°.

Recherches sur quelques types de médailles antiques latines. Paris, 1836, in-8°, avec une planche.

Revue num., 1846, p. 20. — *Nouvelles observations sur la médaille attribuée à Postume fils.*

Ibid., 1849, p. 431. — *Observations sur la classification des médailles antiques des séries consulaires et impériales.*

Ibid., 1857, p. 1. — *Inductions sur l'âge des vases grecs siciliens, déduites des médailles de Naxos.*

Ibid., 1863, p. 1. — *Note sur une médaille d'Amphipolis de Macédoine.*

J. DE WITTE.

VENTE.

De la collection des monnaies grecques de M. Prosper Dupré.

Numéros.

6. Nuceria Alafaterna. Légende osque. Tête d'Apollon, avec une corne de bélier, à gauche. — ℞ Un des Dioscures tenant son cheval par la bride, à gauche. *Arg.* 4 1/2. 51 fr.

Friedlænder, *Oskische Münzen*, pl. IV, n° 1. Leipzig, 1850.

[1] Voy. *Revue numism.*, 1844, p. 331.

Numéros.

10. Tarente. Tête laurée de Jupiter, à droite. — ℞ TAPANTINΩN. Aigle sur un foudre. *Or*. Statère. 300 fr.

Les nos 11 et 12, variétés de la pièce précédente, ont été vendus 350 et 360 fr.

(M. Hoffmann.)

13. Tarente. Tête d'Hercule jeune, à droite. — ℞ TAPANTINΩN. Taras dans un bige, à droite. Au-dessus des chevaux, NIKA. *Or*. Statère. 410 fr.
(M. Hoffmann.)

14. Tarente. Tête voilée et diadémée de Junon, à droite. — ℞ ΔΙΟΣΚΟΡΟΙ. Les Dioscures à cheval, à gauche. *Or*. Statère. 910 fr.
(M. Hoffmann.)

15. Tarente. TAPA. Même tête. — ℞ ΑΠΟΛ. Éphèbe à cheval, à droite. *Or*. Statère. 540 fr.

16. Autre exemplaire varié. 500 fr.
(M. Edw. Bunbury.)

24. Tarente. Tête radiée du Soleil, de face. — ℞ TAPANTINΩN. Foudre. *Or*. Dixième de statère. 125 fr.

25. Tarente. Apollon nu et agenouillé, tenant la lyre et la fleur hyacinthe, à gauche. TARAΣ en caractères très-anciens, tracés de droite à gauche. — ℞ Même type en creux, tourné à droite. *Arg*. Nummus. 700 fr.
(M. Hoffmann.)

26. Tarente. Même légende, tracée de droite à gauche. Taras nu sur le dauphin, à droite. — ℞ Même type en creux, tourné à gauche. *Arg*. Nummus. 300 fr.

36. Lucania *in genere*. Tête casquée de Pallas, à droite. — ℞ ΛΟΥΚΑ. Épi et chouette sur la feuille. *Arg*. Drachme. 400 fr.

(M. Hoffmann.)

39. Héraclée. Tête casquée de Pallas, vue de trois quarts. —

Numéros.

℞ ⊢HPAKΛHIΩN. Hercule debout, de face. Devant, ΦIΛΩ. *Arg.* Pentalitron. 315 fr.

(M. Hoffmann.)

41. Héraclée. Tête casquée de Pallas, de face. — ℞ Même légende. Hercule étouffant le lion. *Arg.* Nummus. 700 fr.

(M. Hoffmann.)

44. Métaponte. ΛEΥKIΠΠOΣ. Tête barbue et casquée de Leucippus, à droite. — ℞ Deux épis. *Or.* Hecté. 1250 fr.

(M. Rollin.)

47. Métaponte. META. Sauterelle sur un épi. — ℞ ΑΨΕΛΟΙΟ ΑΕΘΛΟΝ (*sic*). Achéloüs, de face et debout, avec une longue barbe, des oreilles et des cornes de taureau, tenant une phiale et une tige de roseau. *Arg.* Didrachme. 1000 fr.

(M. Rollin.)

Cette rare pièce, dont on ne connaît que très-peu d'exemplaires, a été gravée plusieurs fois. Voir Millingen, *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, Suppl., pl. I, n° 1. — Cf. Sambon, *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*, p. 138, n°s 14 et 15.

50. Métaponte. ⊢OMONOIA. Tête de Cérès, à droite. ℞ META. Épi. *Arg.* Didrachme. 500 fr.

(M. Rollin.)

60. Siris. MIPINOM (écrit de droite à gauche). Taureau marchant à gauche et détournant la tête. — ℞ ΓY+OEM, lettres en relief; type du taureau en creux, *Arg.* Didrachme. 600 fr.

(M. Hoffmann.)

72. Bruttiens. Tête de Neptune, à gauche. — ℞ BPETTIΩN. Thétis sur un hippocampe. *Or.* Demi-statère. 700 fr.

(M. Rollin.)

73. Bruttiens. Tête d'Hercule, coiffé de la dépouille du lion,

Numéros.

à gauche.—℟ BPETTIΩN. Victoire dans un bige, à gauche. *Or*. Demi-statère. 400 fr.

(M. Hoffmann.)

75. Bruttiens. Bustes des Dioscures, à droite. — ℟ BPETTIΩN. Les Dioscures à cheval, à droite. *Arg*. Didrachme. 410 fr.

(M. Hoffmann.)

87. Rhégium. Taureau à face humaine, à gauche. A l'exergue, RECINON (écrit de droite à gauche). — ℟ Même type incus. *Arg*. Tétradrachme. 1450 fr.

(Cabinet des médailles.)

Cette pièce remarquable a été publiée par M. de Longpérier dans la *Revue numism.*, 1866, p. 265.

90. Rhégium. Mufle de lion, de face. — ℟ RECINON. Personnage barbu assis à gauche et tenant un sceptre. *Arg*. Tétradrachme. 500 fr.

(M. Hoffmann.)

94. Siciliens. Tête de Cérès couronnée d'épis, à gauche. — ℟ ΣIKEΛIOTAN. Victoire dans un quadrige, à gauche. *Arg*. Dinummium. 550 fr.

Torremuzza, tab. I, 1.

(M. Hoffmann.)

99. Agrigente. AKPAΓANTINON. Aigle, à gauche, posé sur un lièvre. — ℟ Crabe. Dessous, un poisson entre un murex et un pétoncle. *Arg*. Dinummium. 500 fr.

Torremuzza, Auctarium I, tab. I, 2.

100. Agrigente. AKPAΓANTINΩN. Deux aigles posés sur un lièvre. — ℟ Femme conduisant un quadrige, à droite, et Victoire qui s'approche en volant pour la couronner; dessous, un crabe. *Arg*. Dinummium. 900 fr.

(M. Hoffmann.)

101. Agrigente. ΣIΛANOΣ. Deux aigles posés sur un lièvre, à droite. — ℟ Victoire dans un quadrige, à gauche;

Numéros.

au-dessus, dans un tableau, on lit en boustrophédon :
ΑΚΡΑΓ
ΝΙΤΝΑ . *Arg.* Dinummium. 750 fr.

Torremuzza, tab. IV, 10.

(M. Hoffmann.)

105. Camarina. ΚΑΜΑΡΙΝΑΙΩΝ. Tête juvénile et cornue du fleuve Hipparis, à gauche. — ℞ Vénus sur le cygne. *Arg.* Nummus. 800 fr.

Torremuzza, Auctarium I, tab. II, 2.

(M. Rollin.)

106. Catane. ΗΡΑΚΛΕΙΔΑΣ. Tête laurée d'Apollon, de face. — ℞ ΚΑΤΑΝΑΙΩΝ. Quadrige, à gauche. *Arg.* Tétradrachme. 400 fr.

Torremuzza, tab. XX, 1 et 2.

(M. Sambon.)

108. Éryx. ΕΡΥΚΙΝΟΝ. Vénus assise à gauche, tenant une colombe, et Éros debout. — ℞ Bige, à droite. *Arg.* Didrachme. 1050 fr.

(M. Sambon.)

113. Himéra. ΙΜΕΡΑΙΩΝ (écrit de droite à gauche). Quadrige au pas, à droite. — ℞ Femme, à gauche, faisant une libation ; à gauche, un satyre recevant sur le corps l'eau d'une fontaine. *Arg.* Tétradrachme. 660 fr.

Torremuzza, tab. XXXV, 2 et 3.

(M. Hoffmann.)

115. Messana. Mufle de lion, de face. — ℞ ΜΕΣΣΕΝΙΟΝ. Tête de veau, à gauche. *Arg.* Tétradrachme. 450 fr.

Torremuzza, tab. XLV, 7.

(M. Hoffmann.)

119. Naxos. Tête de Bacchus, à gauche. — ℞ ΝΑΧΙΟΝ, écrit de droite à gauche. Grappe de raisin. *Arg.* Tétradrachme. 150 fr.

Torremuzza, tab. LIII, 11.

(M. Hoffmann.)

Numéros.

121. Naxos. Même tête, à droite. — ℞ NAXION. Silène assis, de face. *Arg.* Tétradrachme. 330 fr.

Torremuzza, tab. LIII, 1 et 2.

(M. Curt.)

123. Ségeste. Éphèbe nu debout près d'un hermès; entre ses jambes, un chien. — ℞ ΣΕΓΕΣΤΑΣ. Quadrige, à droite. *Arg.* Dinummium. 750 fr.

Torremuzza, tab. LXII, 1.

(M. Hoffmann.)

124. Segeste. ≶ECE≶TA IIB. Tête de nymphe, à droite. — ℞ ≶ECE≶TA. Éphèbe nu debout près d'un hermès et accompagné de deux chiens. *Arg.* Dinummium. 700 fr.

Torremuzza, tab. LXII, 2.— Mionnet, t. I, p. 283, n° 648.

(M. Hoffmann.)

128. Sélinunte. ΣΕΛΙΝΟΝΤΙΟΣ. Hercule domptant le taureau de Crète. —℞ ΥΨΑΣ. Le fleuve Hypsas figuré sous la forme d'un éphèbe nu, ayant une corne au front, tenant un rameau et une phiale, de laquelle il répand une libation sur un monument funéraire. *Arg.* Didrachme. 130 fr.

Torremuzza, tab. LXV, 13, 14, 15.

(M. Hoffmann.)

129. Syracuse. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête jeune, à gauche.— ℞ Cheval debout sur une base, sur laquelle on lit : ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. *Or.* Hecté. 400 fr.

Torremuzza, tab. LXIX, 13.

(M. Hoffmann.)

131. Syracuse. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête laurée d'Apollon, à gauche. — ℞ Diane debout, à droite. *Or.* Pièce de 120 nummi. 405 fr.

(M. Hoffmann.)

135. Syracuse. ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ. Tête d'Aréthuse ou de Minerve couronnée d'olivier, à droite. Autour, quatre poissons. — ℞ Quadrige, à droite. A l'exergue, un lion. *Arg.* Démarétion. 1050 fr.

Numéros.

Torremuzza, tab. VII, 5.
(M. Edw. Bunbury.)

144. Syracuse. Σ....ΣΙΩΝ. Tête de face de la nymphe Aréthuse, ..Ε.ΘΟΣΑ entre deux poissons. — ℞ ΣΥΡΑΚΟΣ... Quadrige, à gauche. *Arg.* Dinummium. 450 fr.
Torremuzza, tab. LXXII, 5.
(M. Hoffmann.)

145. Syracuse. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Buste de face de Pallas casquée. Autour quatre poissons. Sur le casque on lit le nom du graveur ΕΥΚΛΕΙΔΑ. — ℞ Quadrige, à gauche. *Arg.* Dinummium. 950 fr.
Torremuzza, tab. LXXIV, 8.
(M. Hoffmann.)

146. Syracuse. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩ... Tête de la nymphe Aréthuse, à gauche; autour, quatre dauphins sur l'un desquels on lit le nom de l'artiste ΚΙΜΩΝ. — ℞ Quadrige, à gauche. A l'exergue, armes et le mot ΑΘΛΑ. *Arg.* Pentécontalitron. 850 fr.
Torremuzza, tab. LXXII, 1.
(M. Gustave d'Amécourt.)

148. Syracuse. Autre pentécontalitron. 760 fr.
(M. Curt.)

149. Syracuse. Autre pentécontalitron portant le nom du graveur ΕΥΑΙΝΕ. 505 fr.
Torremuzza, Auctarium I, tab. VII, 2.
(M. Charvet.)

150. Syracuse. Autre pentécontalitron. 810 fr
(M. Rollin.)

151. Syracuse. Tête laurée de Jupiter, à gauche. — ℞ ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Victoire conduisant un quadrige, à droite. *Arg.* Dinummium. 850 fr.
(M. Sambon.)

153. Syracuse. ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ. Tête de la nymphe Aréthuse, à

Numéros.

gauche. — ℞ Hercule à genoux étouffant le lion. *Or*. Pièce de 120 nummi. 600 fr.

Torremuzza, tab. LXVIII, 21.

(M. Rollin.)

161. Hiéron II. Tête diadémée du roi, à gauche. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΙΕΡΩΝΟΣ. Victoire dans un quadrige, à droite. *Arg*. Dinummium. 1100 fr.

162. Un autre exemplaire. 900 fr.

Torremuzza, tab. XCVIII, 8 et 9.

(M. Hoffmann.)

170. Hiéronyme. Tête diadémée du roi, à gauche. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΙΕΡΩΝΥΜΟΥ. Foudre ailé. *Arg*. Dinummium. 1000 fr.

Torremuzza, Auct. I, tab. IX.

(M. Hoffmann.)

174. Panticapée. Tête de Pan, à gauche. — ℞ ΠΑΝ. Griffon sur un épi, à gauche. *Or*. Statère. 1800 fr.

Voir W. H. Waddington, *Revue num.*, 1865, pl. II, n° 1, p. 11.

(M. Rollin.)

176. Abdère. ...ΔΕΡΙ.... Griffon, à gauche. — ℞ Carré creux. *Arg*. Tétradrachme. 400 fr.

(M. Hoffmann.)

186. Amphipolis. Tête laurée d'Apollon, de face. — ℞ ΑΜΦΙ. Torche. Le tout dans une couronne de laurier. *Arg*. Tétradrachme. 800 fr.

(M. Rollin.)

Revue num., 1864, p. 98.

187. Amphipolis. Tête laurée d'Apollon, de face; sur le cou, à gauche, un crabe. — ℞ ΑΜΦΙΠΟΛΙΤΕΩΝ. Torche. *Arg*. Tétradrachme. 900 fr.

(M. Edw. Bunbury.)

Pr. Dupré, *Revue num.*, 1863, p. 1. — Cf. *Revue num.*, 1864, pl. IV, n° 4.

Numéros.

188. Chalcidiens. Tête laurée d'Apollon, à gauche. — ℞ ΧΑΛΚΙ-ΔΕΩΝ. Lyre. *Or*. Statère. 1300 fr.
(M. Rollin.)

189. Autre exemplaire avec un nom de magistrat. 1600 fr.
(M. Rollin.)

192. Mendé. Silène couché sur un âne marchant, à droite. — ℞ ΜΕΝΔΑΙΟΝ. Cep de vigne. *Arg*. Didrachme. 1200 fr.
(M. Rollin.)

193. Orestæ. ΩRHΣKION. Éphèbe retenant un cheval qui se cabre. — ℞ Carré creux. *Arg*. Drachme. 750 fr.
(M. F. Bompois.)

199. Antigone, roi d'Asie. Tête de Neptune, à droite. — ℞ Apollon assis sur une proue de vaisseau, sur laquelle on lit : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ. *Arg*. Tétradrachme. 610 fr.
(M. Hoffmann.)

200. Démétrius Poliorcète. Tête du roi cornue et diadémée, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. Cavalier, à droite. *Or*. Statère. 3500 fr.
(M. Rollin.)

204. Philippe V. Tête barbue et diadémée du roi, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Pallas debout marchant à gauche, et lançant la foudre. *Arg*. Tétradrachme. 400 fr.
(M. Hoffmann.)

205. Persée. Tête diadémée du roi, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΕΡΣΕΩΣ. Aigle sur un foudre, le tout dans une couronne de chêne. *Arg*. Tétradrachme. 550 fr.
(M. Hoffmann.)

206. Un autre exemplaire. 400 fr.

211. Pyrrhus. Buste de Diane, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΥΡΡΟΥ. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et un trophée. *Or*. Statère. 450 fr.

Numéros.

212. Pyrrhus. Tête de Jupiter, à gauche, couronnée de chêne. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΥΡΡΟΥ. Vénus assise sur un trône, à gauche. *Arg.* Tétradrachme. 800 fr.

(M. Hoffmann.)

215. Ætolia *in genere.* Tête casquée de Pallas, à droite. — ℞ ΑΙΤΩΛΩΝ. L'Étolie personnifiée assise sur des armes, à droite. *Or.* Statère. 500 fr.

(M. Hoffmann.)

217. Locri Opuntii. Tête de Cérès couronnée d'épis, à gauche. — ℞ ΟΠΟΝΤΙΩΝ. Ajax armé de toutes pièces, combattant, à droite; entre les jambes est écrit son nom ΑΙΑΣ. *Arg.* Tétradrachme. 500 fr.

(M. Hoffmann.)

Cf. *Revue num.*, 1865, p. 164 et 165, où l'on trouvera une note sur cette précieuse et rare monnaie, et quelques noms de personnages représentés sur les monnaies et écrits dans le champ près des figures.

220. Haliartus (?). Bouclier béotien qui porte pour emblème un trident. — ℞ ΑΡΙΑΡΤΙΟΝ (*sic*). Neptune armé d'une lance, combattant, à droite. *Arg.* Tétradrachme. 300 fr.

Il n'existe, en fait de monnaies d'Haliartus, ville de la Béotie, que certaines petites monnaies d'argent, fractions de la drachme, qui n'ont jamais été gravées que je sache, que je n'ai pas vues, mais qui ont été décrites par M. le baron de Prokesch-Osten dans la *Revue* de l'année 1860, p. 270.

Voici du reste ce que dit, au sujet du tétradrachme attribué à Haliartus, Édouard de Cadalvène (*Recueil de médailles grecques inédites*, Paris, 1828, in-4°, p. 157) : « M. Sestini[1] a publié le premier cette médaille curieuse dont je « ne fais mention que pour témoigner mes doutes sur son

[1] *Antologia di Firenze*, Maggio, 1824, n° 41, p. 83, et *Descrizione di molte medaglie antiche greche esistenti in piu Musei.* Firenze, 1828, tav. X, 5, et p. 71.

« authenticité. Tous les exemplaires que j'ai vus tant dans « le Levant qu'à Paris sont certainement de coin moderne, « et je ne serais pas étonné que ce savant eût publié cette « monnaie, de confiance, sur une empreinte qui ne lui « aurait pas permis de s'assurer de la sincérité de l'ori- « ginal. J'ai cru longtemps moi-même que celle dont je « donne ici le dessin (pl. II, n° 19) était authentique, mais « je suis aujourd'hui convaincu du contraire. »

Sestini cependant, en décrivant l'année suivante (1829) la collection de médailles d'Ottavio Fontana, à Trieste, disait (parte terza, p. 31) que l'exemplaire gravé dans l'ouvrage de Cadalvène ne ressemblait pas à celui de la collection Fontana, qui aurait servi à fabriquer les pièces de coin moderne apportées à Paris. Celui qui avait vendu l'original à Ottavio Fontana en aurait gardé une empreinte, et au moyen de cette empreinte les faussaires de l'île de Syra auraient fabriqué des pièces qui avaient servi à tromper plus d'un connaisseur, pour venir prendre place dans les collections publiques et particulières. Déjà, deux ans avant la publication du recueil de Cadalvène, Sestini lui-même, dans son ouvrage *Sopra i moderni falsificatori* (p. 18), imprimé à Florence en 1826, avait signalé les coins faux d'une pièce d'Haliartus fabriqués à Smyrne et à Syra.

En 1857, M. Antonio Delgado fit graver de nouveau sur le titre de son *Catalogue des monnaies et médailles*, de M. G. D. de Lorichs[1], la pièce d'argent attribuée à Haliartus, et à la page 105, n° 1618, dans une note, il transcrit d'abord, avec quelques légères variantes de rédaction, ce que Cadalvène a écrit sur cette monnaie en 1828, sans le nommer, puisqu'il ajoute : « L'auteur de la note précédente (trouvée manuscrite à la bibliothèque de l'Académie royale de l'Histoire) nous est inconnu; mais nous

[1] Madrid, 1857, grand in-8°.

Numéros.

croyons que s'il avait vu la monnaie dont il est ici question, il n'aurait pas hésité à la déclarer légitime. »

221. Thèbes. Tête barbue de Bacchus, à droite. — ℞ ΘΕ. Hercule enfant assis à terre et étouffant un serpent de chacune de ses mains. *Or*. Demi-statère. 400 fr.

(M. Hoffmann.)

228. Carystus. Tête d'Hercule coiffée de la peau du lion, à droite. — ℞ ΚΑΡΥ. Bœuf couché, à gauche; dessous, massue. *Or*. Demi-statère. 450 fr.

(M. Hoffmann.)

235. Argos. Tête de Junon, à droite, coiffée d'une tiare élevée. — ℞ ΑΡΓΕΙΩΝ. Loup, à gauche, entre deux dauphins. *Arg*. Tétradrachme. 405 fr.

(M. Hoffmann.)

236. Cydonia. Tête de Vénus, à droite; derrière, la signature du graveur ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ. — ℞ ΚΥΔΩΝ. Éphèbe nu tendant un arc. *Arg*. Tétradrachme. 430 fr.

237. Cydonia. Tête imberbe de Bacchus, à droite. — ℞ Louve allaitant le jeune Miletus. *Arg*. Tétradrachme. 450 fr.

(M. Rollin.)

238. Cnossus. Tête barbue et diadémée de Minos, à droite. — ℞ ΚΝΩΣΣΙΩΝ. Labyrinthe. *Arg*. Tétradrachme. 500 fr.

(M. Rollin.)

239. Hierapytna. Tête casquée de Pallas, à droite. — ℞ ΙΕΡΑΠΥΤ..... Chouette sur une amphore couchée; dans le champ, aigle. *Arg*. Tétradrachme. 600 fr.

(M. W. H. Waddington.)

240. Mithridate IV, roi de Pont. Tête diadémée du roi, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ. Jupiter aétophore assis sur un trône, à gauche. *Arg*. Tétradrachme. 1200 fr.

(M. Hoffmann.)

W. H. Waddington, *Revue num.*, 1863, pl. IX, n° 1 et p. 217.

Numéros.

241. Pharnace I. Tête diadémée du roi, à droite.— ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΑΡΝΑΚΟΥ. Mercure ou plutôt divinité panthée debout tenant une corne d'abondance et un caducée, et présentant un cep de vigne à un chevreau. *Arg.* Tétradrachme. 2400 fr.
(M. Rollin).
W. H. Waddington, *Revue num.*, 1863, pl. IX, n° 2, p. 217.

242. Mithridate VI. Tête diadémée du roi, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Cerf paissant, à gauche. *Or.* Statère. 1020 fr.
(M. Hoffmann.)

244. Cius. Tête laurée d'Apollon, à droite.—℞ ΑΓΝΩΝΙΔΗΣ. Proue de vaisseau, à gauche, ornée d'un astre. *Or.* Statère. 900 fr.
(M. Hoffmann.)
W. H. Waddington, *Revue num.*, 1865, pl. I, n°s 1 et 2 et p. 8.

245. Prusias. Tête diadémée du roi, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΥΣΙΟΥ. Jupiter debout, à gauche. *Arg.* Tétradrachme. 790 fr.
(M. Rollin.)

246. Prusias II. Tête ailée et diadémée du roi, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΥΣΙΟΥ. Jupiter debout, à gauche. *Arg.* Tétradrachme. 650 fr.
(M. W. H. Waddington.)

247 Autre exemplaire. 700 fr.
(M. Hoffmann.)

252. Cyzique. Éphèbe tenant un bouclier et un thon. — ℞ Carré creux. *Or.* Distatère. 500 fr.
(M. Edw. Bunbury.)

256. Cyzique. Guerrier nu et casqué, tenant des deux mains un arc. — ℞ Carré creux. *Or.* Distatère. 680 fr.
(M. Edw. Bunbury.)

273. Tenedos. Têtes adossées de Tenès et d'Hémithéa.—℞ ΤΕΝΕΔΙΩΝ. Bipenne. *Arg.* Tétradrachme. 600 fr.
(M. Hoffmann.)

Numéros.

288. Clazomène. Tête d'Apollon, de face; dans le champ, le nom du graveur ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ.— ℞ ΜΑΝΔΡΟΝΑΞ ΚΛΑΖΟ. Cygne les ailes éployées. *Arg.* Tétradrachme 440 fr.

(M. Rollin.)

Duc de Luynes, *Mon. inéd. de l'Institut arch.*, t. III, pl. XXXV, n° 25.

289. Éphèse. Buste de Diane, à droite. — ℞ Simulacre de la déesse d'Éphèse, de face. *Or.* Statère. 900 fr.

(M. Rollin.)

291. Érythrae. Tête d'Hercule imberbe coiffé de la dépouille du lion, à droite. — ℞ ΕΡΥ ΦΑΝΟΘΕ̆ΜΙΣ. Massue, arc et carquois. *Arg.* Drachme. 370 fr.

(M. W. H. Waddington.)

294. Lebedus. Tête casquée de Pallas, à droite. — ℞ ΛΕΒΕΔΙΩΝ ΚΩΡΑΒΟΣ. Chouette de face sur une massue, entre deux cornes d'abondance. *Arg.* Tétradrachme. 500 fr.

(M. Hoffmann.)

295. Magnésie sur le Méandre. Tête de Diane, à droite. — ℞ ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΠΡΟΓΝΗΤΟΣ ΖΩΠΥΡΙΩΝΟΣ. Apollon debout, à gauche, appuyé sur le trépied; sous ses pieds, les sinuosités du Méandre. *Arg.* Tétradrachme. 1600 fr.

(M. Hoffmann.)

303. Smyrne. Tête tourrelée de la ville, à droite. — ℞ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ. Lion marchant à droite ; dessous, ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣ, le tout dans une couronne de chêne. *Arg.* Tétradrachme. 410 fr.

(M. Hoffmann.)

305 *bis*. Samos. ΣΑ. Mufle de lion, de face. — ℞ ΣΥΝ. Hercule enfant, à genoux, étouffant les serpents. *Arg.* Tétradrachme. 500 fr.

(M. Rollin.)

W. H. Waddington, *Revue num.*, 1863, pl. X, n° 1, p. 223.

308. Mausole. Tête d'Apollon, de face.— ℞ Jupiter Labran-

deus tenant la bipenne et le sceptre, marchant à droite. *Arg.* Didrachme. 700 fr.

(M. Hoffmann.)

309. Rhodes. Tête du Soleil, de face. — ℞ ΑΡΧΙΝΟΣ ΡΟ. Fleur du balaustium dans un carré creux. *Or.* Statère. 700 fr.

(M. W. H. Waddington.)

310. Rhodes. Tête d'Apollon, de trois quarts. — ℞ ΡΟΔΙΟΝ. Fleur du balaustium. *Or.* Statère. 3500 fr.

(M. Rollin.)

W. H. Waddington, *Revue num.*, 1865, pl. I, n° 5 et p. 10.

317. Pnytagoras. ΒΑ. Buste de Myrrha ou d'Adonis, à gauche. — ℞ ΠΝ. Buste tourrelé de Vénus, à gauche. *Or.* Statère. 3500 fr.

(M. Hoffmann.)

W. H. Waddington, *Revue numism.*, 1865, pl. I, n° 6 et p. 12.

318. Cibyra. Buste casqué de Pallas, à droite.— ℞ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Cavalier armé, à droite. *Arg.* Tétradrachme. 400 fr.

322. Séleucus Nicator. Tête casquée de Pallas, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Victoire debout, à gauche. *Or.* Statère. 800 fr.

(M. Rollin.)

323. Séleucus Nicator. Tête du roi, à droite, couverte d'un casque avec des cornes. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Victoire debout, à droite, érigeant un trophée. *Arg.* Tétradrachme. 710 fr.

(M. Hoffmann.)

Duc de Luynes, *Mon. inéd. de l'Institut arch.*, t. III, pl. XXXV, n° 34.

324. Antiochus Soter. Tête casquée de Pallas, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Victoire debout, à gauche. *Or.* Statère. 800 fr.

(M. Hoffmann.)

Numéros.

340. Euthydème, roi de la Bactriane. Tête diadémée du roi, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΘΥΔΗΜΟΥ. Hercule assis, à gauche, sur un rocher. *Or*. Statère. 2000 fr.

(M. Rollin.)

348. Arsinoé Philadelphe. Buste de la reine, à droite. — ℞ ΑΡΣΙΝΟΗΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ. Double corne d'abondance. *Arg*. Octadrachme. 700 fr.

(M. Hoffmann.)

350. Bérénice. Tête voilée de la reine, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΒΕΡΕΝΙΚΗΣ. Corne d'abondance entre deux astres. *Or*. Distatère. 600 fr.

(M. Charvet.)

351. Bérénice. Mêmes types. *Or*. Quadruple statère. 1450 fr.

(M. Gustave d'Amécourt.)

352. Bérénice. Mêmes types. *Or*. Statère. 1000 fr.

(M. Rollin.)

353. Bérénice. Tête voilée de la reine, à droite. — ℞ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΒΕΡΕΝΙΚΗΣ. Corne d'abondance entre les bonnets des Dioscures. *Arg*. Octadrachme. 1600 fr.

(M. Hoffmann.)

355. Ptolémée Philopator. Tête diadémée du roi, à droite. — ℞ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle, à gauche, sur un foudre. *Arg*. Tétradrachme. 1250 fr.

362. Cyrène. Tête de Jupiter Ammon, à gauche. — ℞ ΛΙΒΥΣΤΡΑΤΟΣ. Tige de silphium. *Arg*. Tétradrachme. 230 fr.

(M. de la Salle.)

La totalité de la vente a produit 127,320 fr.

J. W.

UN DOCUMENT RELATIF AUX MONNAIES COUPÉES.

On trouve parfois des dépôts de monnaies coupées, telles, par exemple, que les moyens bronzes de Nîmes, qui ont été soigneusement divisés de façon que chacune des moitiés conserve une des deux têtes qui composent le type. On a supposé que ces pièces avaient tenu lieu de la *tessera hospitalitatis* que deux personnes partageaient, et dont chacune gardait un fragment comme moyen de reconnaissance entre elles. M. de la Saussaye, parlant de ce fait, s'exprime ainsi : « J'aimerais mieux croire que c'était une manière de se procurer une pièce de la moitié de la valeur de la pièce entière. Le type particulier aux coloniales impériales de Nemausus était très-favorable à cet usage, parce que chacune des moitiés de la pièce conservait une effigie, et j'ai remarqué la même circonstance à l'égard des coloniales de Vienne aux deux têtes, et des as italiques avec le type du Janus bifrons. J'ajouterai que ces pièces ainsi coupées ont été trouvées en très-grand nombre dans des enfouissements monétaires. Si l'on considère l'extrême rareté des coloniales du petit module, relativement à celles du module supérieur, ma conjecture acquerra encore plus de force. Il pouvait bien alors se passer un fait analogue à ce qui a lieu aujourd'hui dans l'Amérique du Sud, où l'on est dans l'habitude de couper en deux ou en quatre les piastres d'Espagne, pour remplacer les subdivisions monétaires quand elles viennent à manquer. » (*Num. de la Gaule narbonn.*, p. 175.)

Les dépôts de monnaies du moyen âge contiennent aussi des pièces coupées ; et il ne faut pas attribuer cet état à une intention de destruction ou de démonétisation. On va voir par la lecture d'un document authentique que la division des monnaies en plusieurs morceaux réguliers a été pratiquée par suite des besoins du commerce. Voici un mandement de Philippe de Valois, donné en 1347, qui l'atteste :

« Philippe, par la grâce de Dieu, Roy de France, aux séneschaux de Tholose, de Beaucaire, de Carcassonne et à tous nos justiciers de nostre royaume ou à leurs lieutenans, salut. A la supplication des consuls de la ville de Narbonne, disons que comme pour faute de petite monnoye le menu peuple soit moult dommagié, tant pour les petites danrées qu'il achate, comme pour plusieurs aumosnes que lon ne puet si bien faire, requérans que nous leur voulsissions donner licence et congié de coupper les deniers doubles, si comme len fait au païs par deça. Sçavoir vous faisons que nous, de grâce especial, leur

avons donné licence et congié que ledit peuple puisse coupper lesdits deniers. Si vous mandons et commettons, et à chacun de vous, que vous les facies joïr et user de ceste présente grâce, sans contredit, et les contrangnies à penre icelle monnoye ainsi couppée; et ces choses faites, publier ès villes et ès lieus de vos destroits, en la manière que len a accoustumé à faire au païs. Donné à Aras, le 29e jour de may, l'an de grâce mil trois cens quarante et sept. Par le Roy, etc. » (Bibliothèque impériale, département des manuscrits. Fonds Doat; hôtel de ville de Narbonne, t. LIII, folios 128 et 129.)

C'est surtout dans les grands dépôts de monnaies découverts dans l'Europe septentrionale que les fragments de monnaies ont été recueillis en abondance. Notre savant collaborateur M. le baron de Kœhne n'hésite pas à penser que ces fragments constituaient des divisions monétaires. (*Uber die im Russischen Reiche gefundenen abendländischen Münzen*, etc., 1850, p. 9 et 10.)

Le célèbre trésor découvert à Cuerdale en Angleterre, au mois de mai de 1840, contenait beaucoup de monnaies coupées; malheureusement nous n'en avons pas le détail.

Mais notre collaborateur M. Julius Friedlænder nous a donné de curieux renseignements sur les monnaies coupées recueillies en 1842 à Obrzycko, dans le duché de Posen. Le total de la trouvaille se composait de 15 Pfund, 15 3/4 Loth d'argent (environ 7 kil. 250 gr.) comprenant 210 monnaies entières pesant 1 Pfund, 5 Loth, de 298 deniers coupés pesant 1 Pfund, 15 Loth, d'ornements pesant 19 1/4 Loth, et de monnaies coupées en petits morceaux pesant 12 Pfund, 8 1/2 Loth. On voit en quelle immense proportion figuraient les fragments. Le savant conservateur du Cabinet des médailles de Berlin en a fait graver un certain nombre dans sa seconde planche. (*Der Fund von Obrzycko, Silbermünzen aus dem zehnten christlichen Jahrhundert.* Berlin, 1844.) Je ne multiplierai pas les exemples qui pourraient être allégués.

De tout ceci il résulte que, loin de rejeter les monnaies coupées, trouvées en nombre, et qu'il faut bien distinguer des pièces cassées par accident, on devrait en former des séries qui seraient instructives, et qui pourraient fournir la matière d'un travail spécial tout à fait utile pour l'histoire des transactions.

A. DE LONGPÉRIER.

RECTIFICATION.

A M. J. de Witte.

Cher monsieur, vous m'encouragez à faire connaître aux lecteurs de la *Revue* ma conjecture au sujet d'une des médailles frappées sous Charles VII, en commémoration de la délivrance du sol national, médailles dont le regrettable M. Vallet de Viriville avait fait le sujet d'une dissertation spéciale, et auxquelles M. Chabouillet a consacré un intéressant article dans la *Revue*. (Voir p. 303, n° 4, 1867).

La voici en peu de mots.

Il s'agit de la médaille de 1451, malheureusement aujourd'hui perdue, que décrit Jacques de Bie (*France métallique*, p. 129), et qui portait autour d'un de ses côtés la légende :

UN . SOI . NOMANT . IAI . H . H . A . DONNER . FAIRE . ME . FIST . NON . POUR . MABANDONNER . DU . POIDS . DE . XXIIII . CARAS . ET . SUIS . SEMBLABLE . EN . LOI . PLUS . FIN . ESTRE . NE . PUIS.

C'est du moins ainsi qu'elle est reproduite par de Bie.

M. Chabouillet a parfaitement établi qu'il ne faut pas changer, comme le voulait M. Vallet de Viriville, le commencement du premier vers de cette légende, *un soi nomant*, et que les lettres qui viennent après, IAI.H.H., doivent cacher le nom du personnage qui fit faire ces belles médailles pour les donner au roi, aux princes et aux seigneurs de la cour. Mais quel est ce personnage? Il n'a pas osé le dire. Je serai plus hardi que lui, et c'est en cela que consiste ma conjecture.

Et d'abord je remarque qu'en 1451, date de la médaille, il n'est guère possible d'admettre l'existence d'un particulier assez riche et assez patriote pour avoir fait fabriquer à ses frais, en commémoration du grand événement de l'expulsion des Anglais, les énormes pièces qu'on appelait *désirés*, si ce n'est l'argentier même du roi de France, Jacques Cœur, qui avait eu une si grande part à cet événement et venait de fournir au souverain, sur sa fortune personnelle, les fonds nécessaires aux deux campagnes de Normandie et de Guienne, par lesquelles le sol de notre pays avait été enfin délivré de la présence des étrangers.

La légende de la médaille de Jacques de Bie est en vers, comme celle de la médaille analogue que possède le Cabinet de France. Or le premier vers

Un soi nomant ..... à donner,

réclame précisément trois syllabes pour le nom de l'auteur de ce monument, et *Jacques Cœur* complète exactement le vers, tandis que bien peu de noms y conviendraient.

Mais est-il possible de retrouver *Jacques Cœur* dans les lettres IAI.H.H. ?

Pour Jacques, ce n'est pas douteux. IAI est bien évidemment une mauvaise reproduction de l'abréviation de Jacques en caractères gothiques, telle qu'elle se trouve dans un grand nombre d'inscriptions du moyen âge, **iaj**.

Quant à H.H., il est plus difficile d'y reconnaître *Cœur*. Mais souvenons-nous que dans son hôtel, à Bourges, Jacques Cœur a toujours fait écrire le mot *cœur* en rébus, soit dans son nom propre, comme à l'inscription de la cloche de la chapelle, **JACQUES** ♡, soit dans la devise, répétée sur toutes les parties du monument, *a vaillans* ♡♡ *riens inpossible.*

Ne sont-ce pas deux cœurs, ♡ ♡, exprimant le nom de l'argentier de Charles VII, que de Bie, fort peu érudit, aura pris pour deux **h**, et dont il aura fait H.H. ? L'erreur n'était pas très-difficile, et la correction que j'en propose me paraît vraisemblable.

Il faudrait donc, d'après ma conjecture, rétablir de la manière suivante le texte de la légende en vers de la médaille publiée par Jacques de Bie, dans laquelle M. Vallet de Viriville a reconnu, avec toute raison, la forme du rondeau, en y joignant les mots écrits dans le champ.

Désiré suis.
Un soi nomant Iaques Cuer à donner
Faire me fist, non pour m'abandonner.
Du poids de vint et quatre caras suis,
Semblable en loi ; plus fin estre ne puis.
Désiré suis.

Veuillez agréer, etc. FRANÇOIS LENORMANT.

TABLE
MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1867.

NOUVELLE SÉRIE. TOME DOUZIÈME.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Médailles romaines et byzantines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

PREMIÈRE RACE.

SECONDE RACE.

TROISIÈME RACE.

Monnaies provinciales.

Monnaies étrangères.

Jetons.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

ERRATA

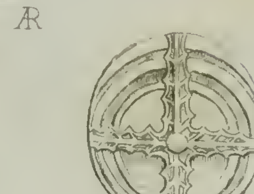
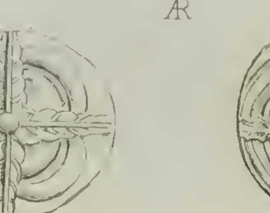
DE LA REVUE NUMISMATIQUE.

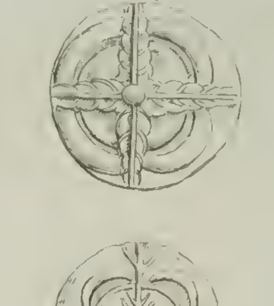
1867.

Page 294, ligne 15, *au lieu de* six ou sept types, *lisez* six ou sept cents types.
— 372, — 24, la XXXVIII[e] inscription, *lisez* la XXXVII[e] inscription.
— 381, — 14 et 15, *supprimez* elle est voilée en signe de deuil comme la Vénus du Liban.
— 385, — 11 et 12, monogramme dans lequel on peut distinguer un H, un Φ et un ou deux I, *lisez* monogramme dans lequel on peut distinguer un H, un Φ, un Δ et un ou deux I.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et C[e], rue Racine, 26.

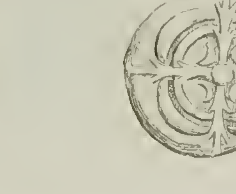
Æ Æ

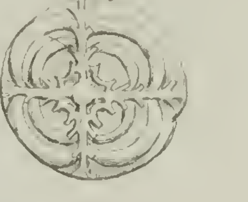
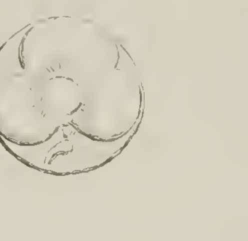
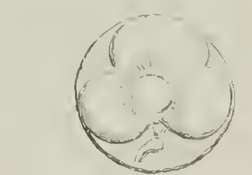
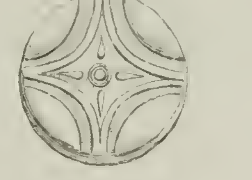
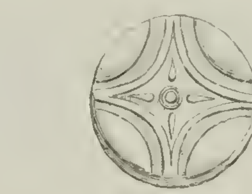
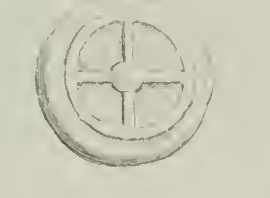
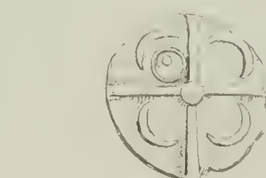
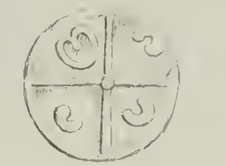



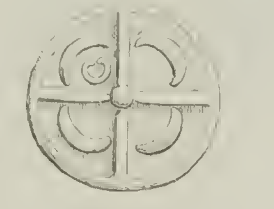






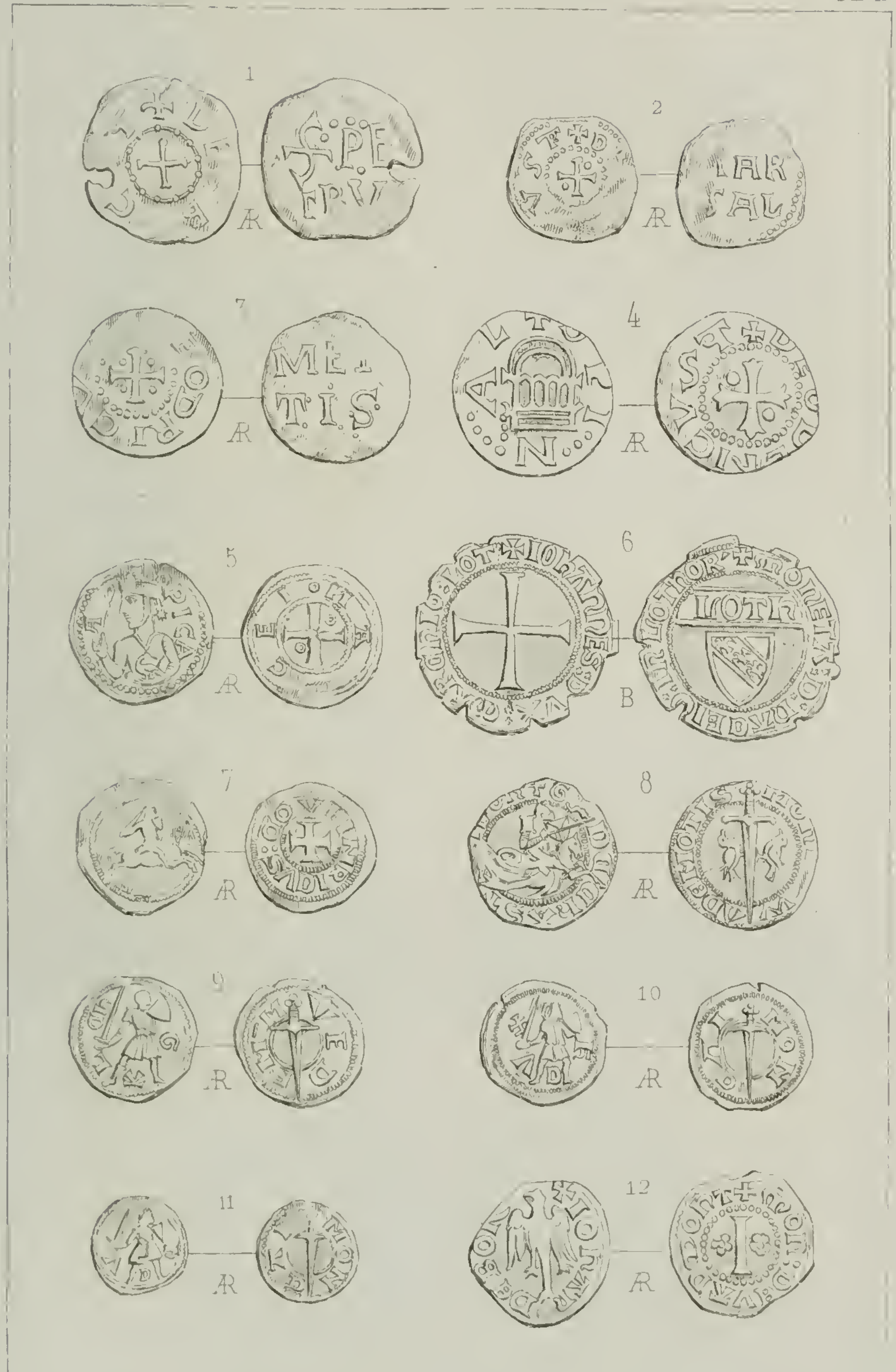




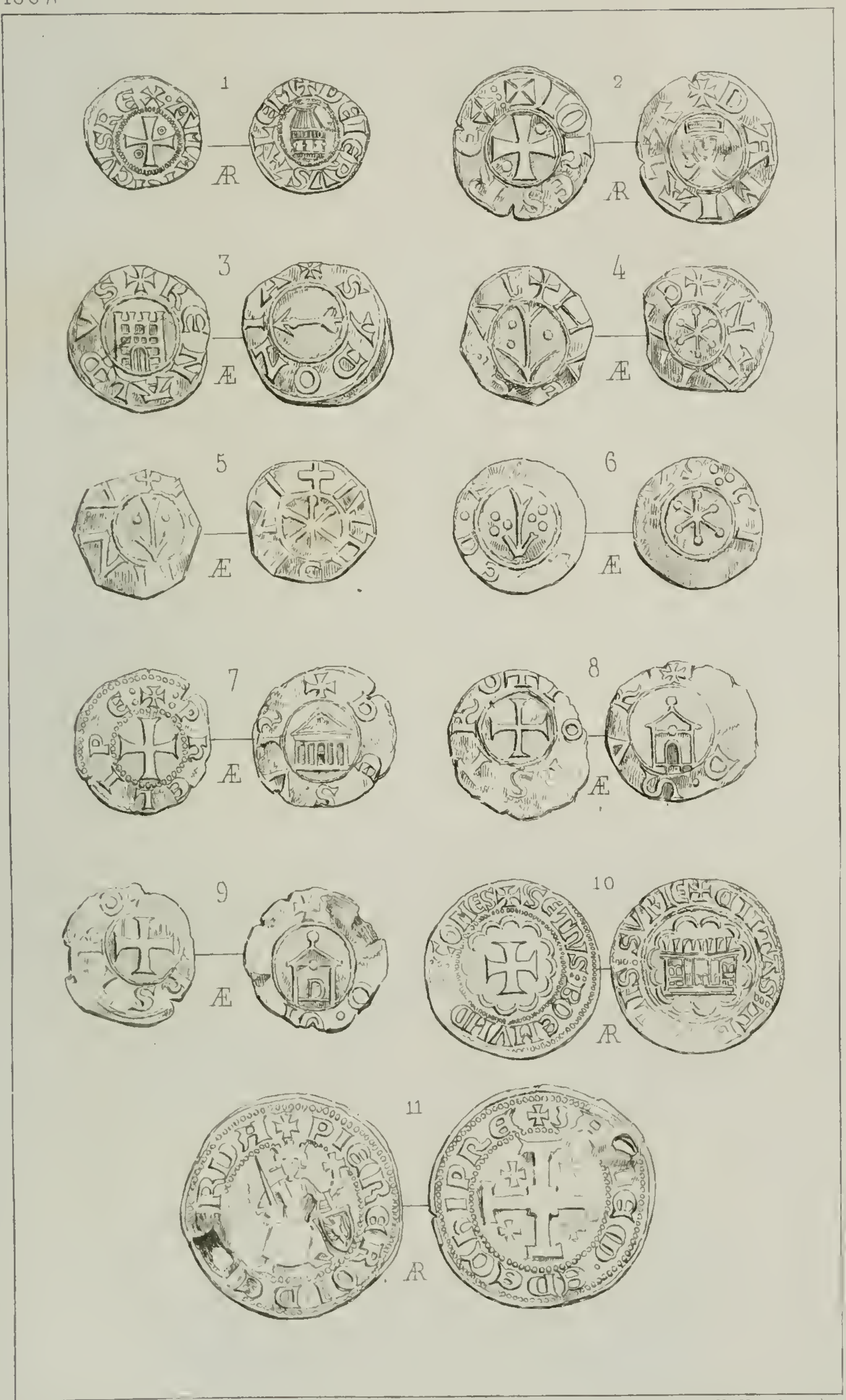
L. Dardel sc. Paris. Imp. Ch. Chardon aîné


RHODA ET IMITATIONS GAULOISES



J. Dardel sc. Paris Imp Ch Chardon

LORRAINE, VAUDEMONT



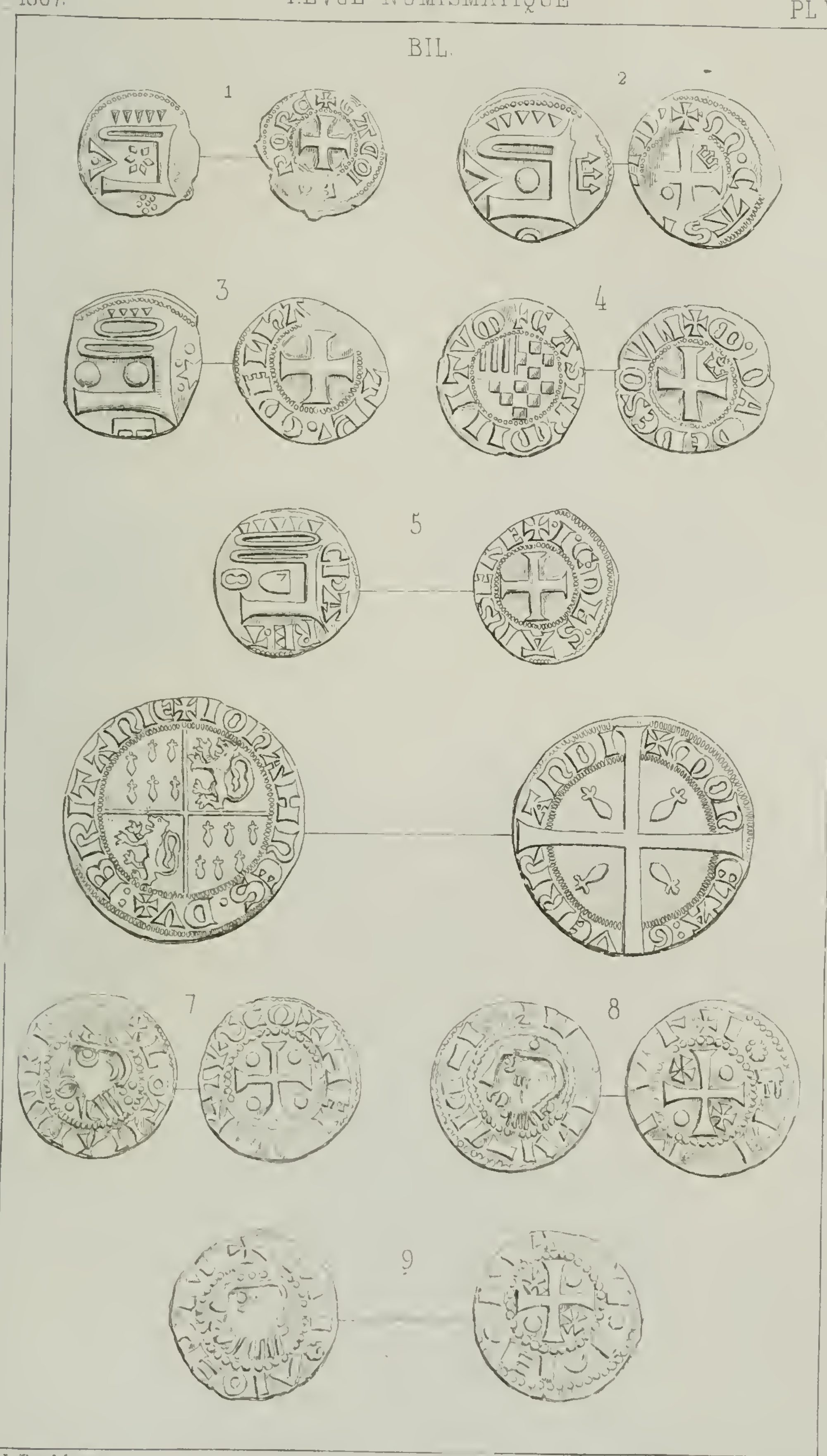
L. Dardel sc. Paris. Imp. Ch. Chardon aîné

FRANCS D'ORIENT



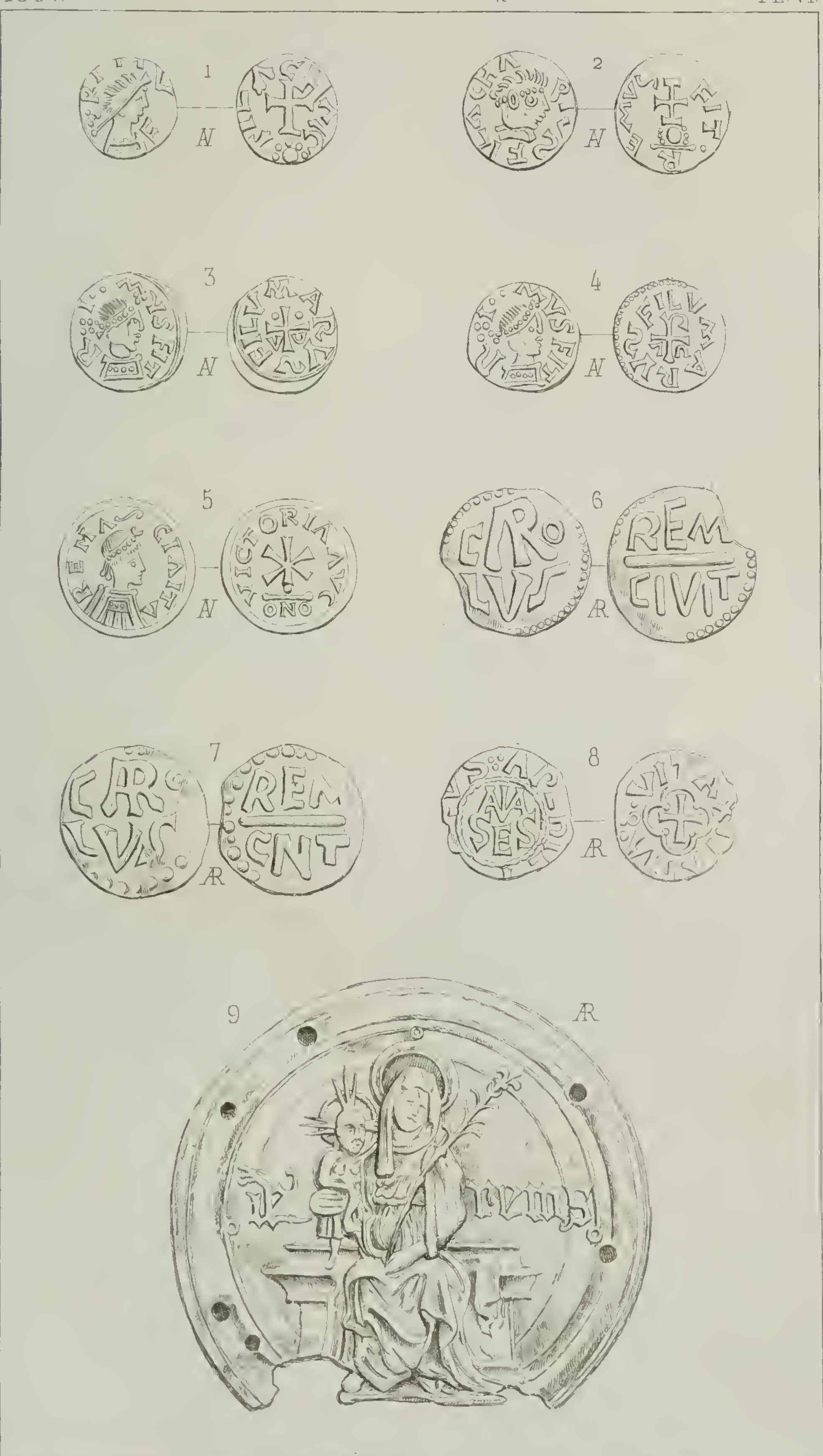
L. Dardel sc. Paris Imp. Ch. Chardon aîné

PROCONSULS



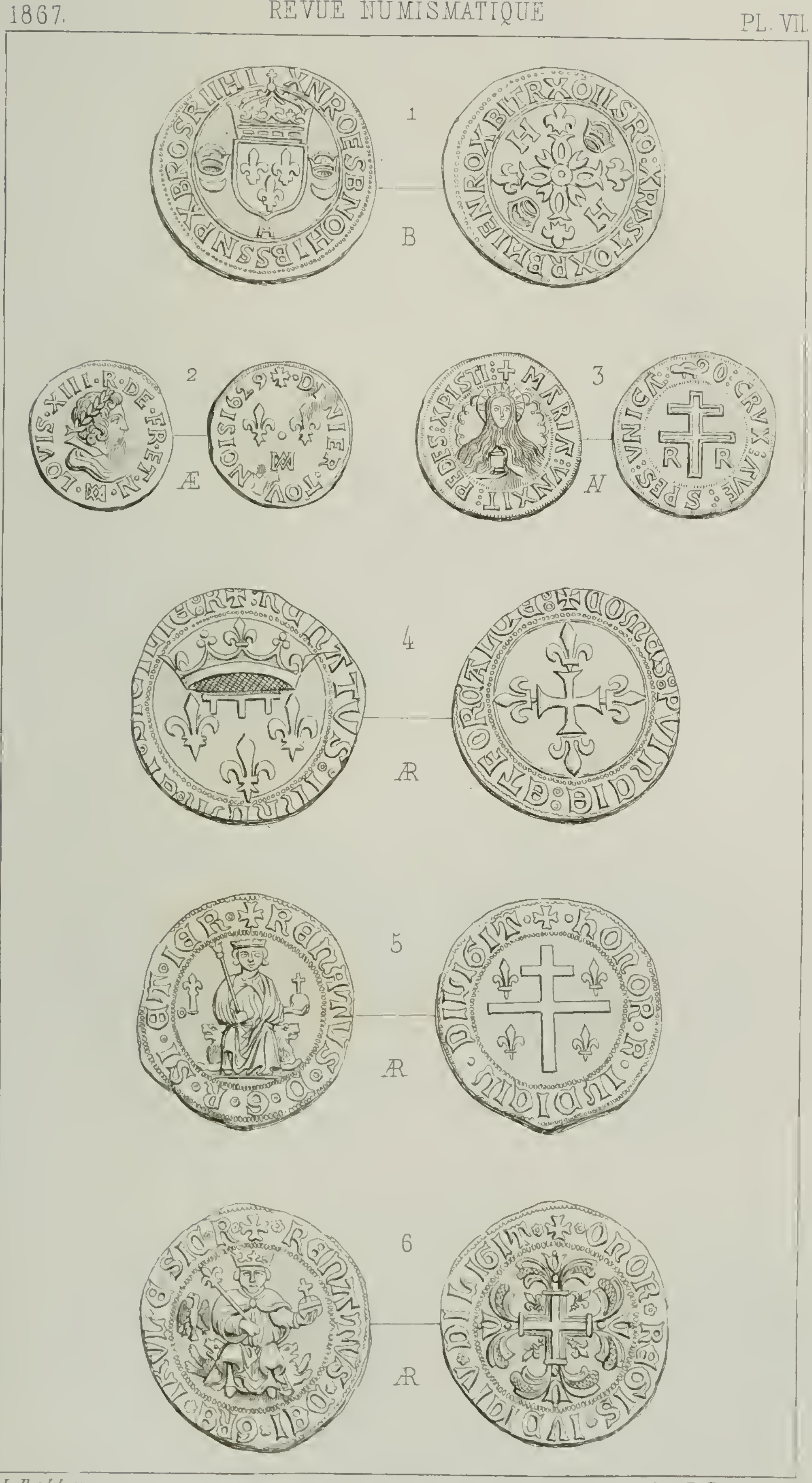
L. Dardel sc. Paris Imp. Ch. Chardon aîné.

MONNAIES BARONALES



I. Dardel sc. Paris. Imp. Ch. Chardon aîné

REIMS



L. Dardel sc. Imp. Ch Chardon aîné

PROVENCE, RENÉ D'ANJOU

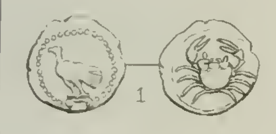


L. Dardel sc.

Paris Imp. Ch. Chardon aîné

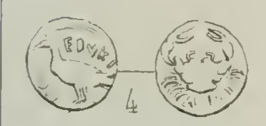
MARQUES HERMÉTIQUES

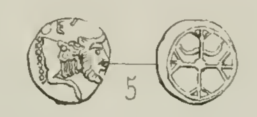


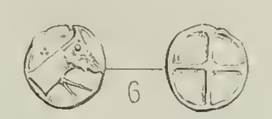

1

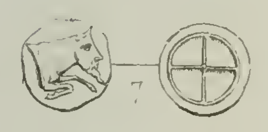

2


3

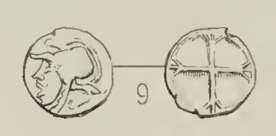

4

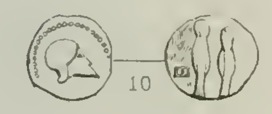

5


6

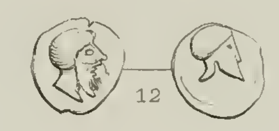

7

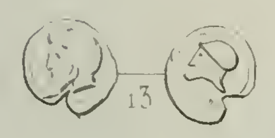

8


9


10

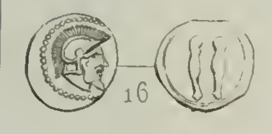

11

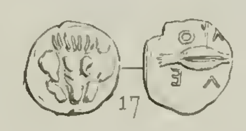

12

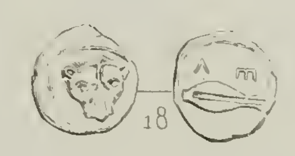

13

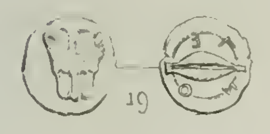

14

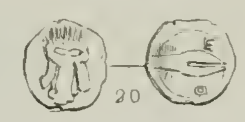

15

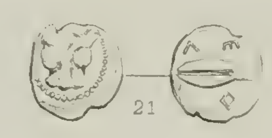

16

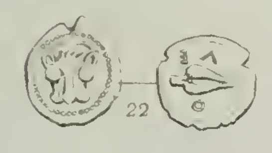

17

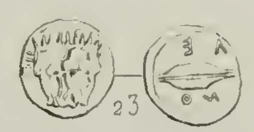

18

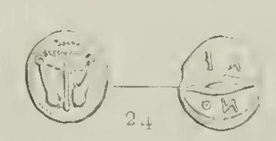

19

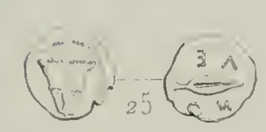

20

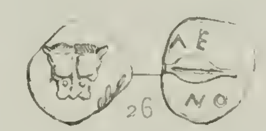

21

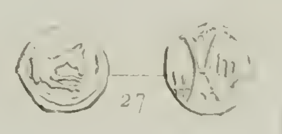

22


23


24


25

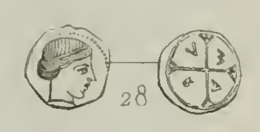
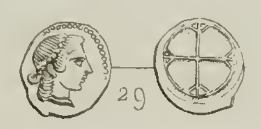
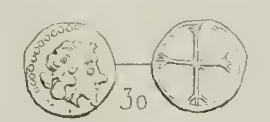

26

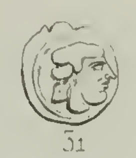
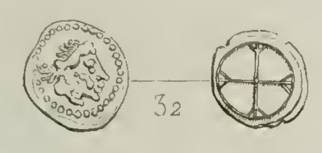

27

L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné

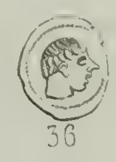
SICILE

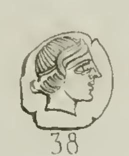
Æ

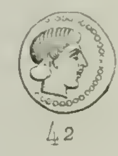
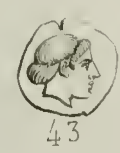



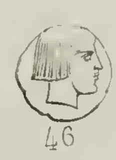


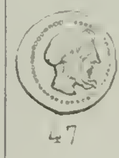
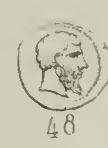
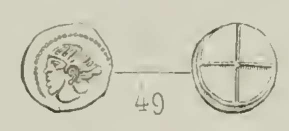



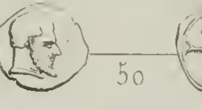


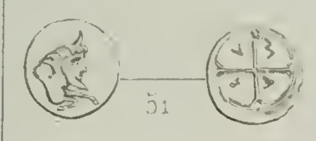
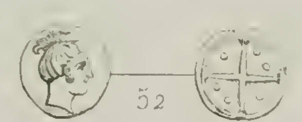


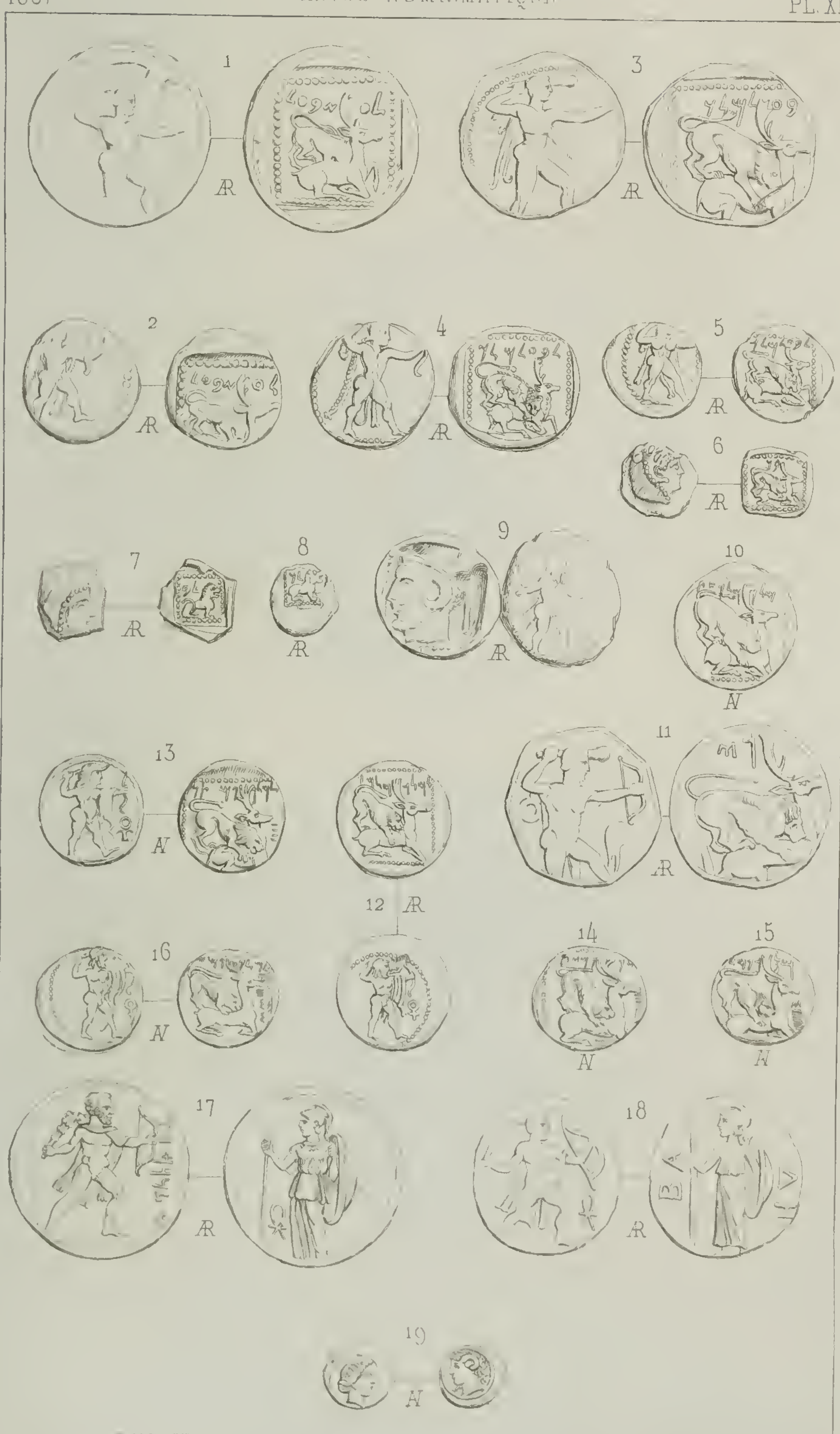







L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon aîné

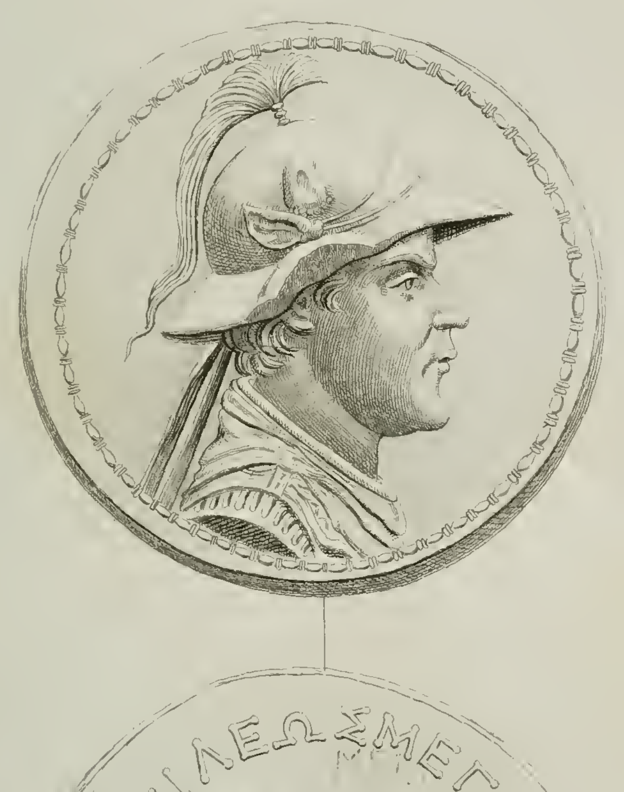
SICILE



L. Dardel sc.

Paris Imp. Ch. Chardon aîné

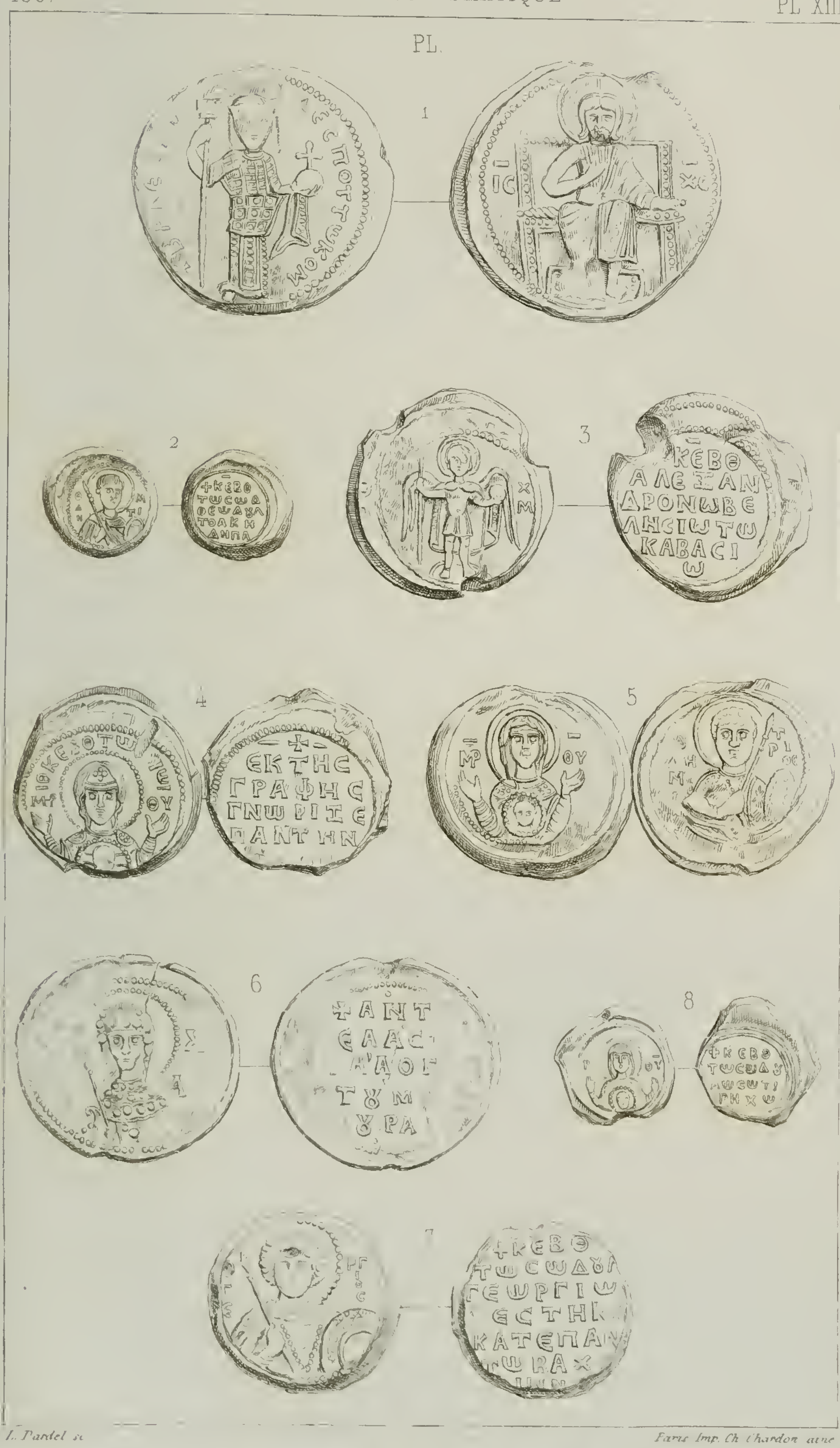






L. Dardel sc. Paris Imp. Ch. Chardon aîné

BACTRIANE



L. Dardel sc. Paris Imp. Ch. Chardon aîné

BULLES BYZANTINES



L. Dardel sc. — Paris Imp. Ch. Chardon aîné.

BULLES BYZANTINES.



1

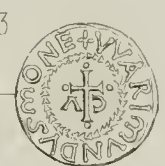


2



3





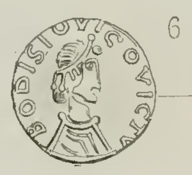
4



5

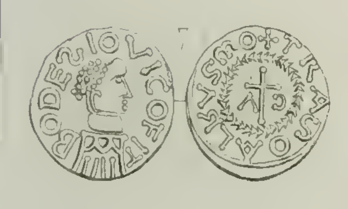


6





7



8



9



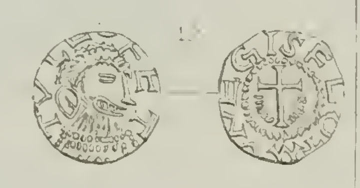
10



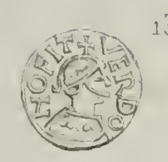
11

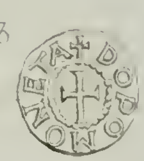


12



13





14



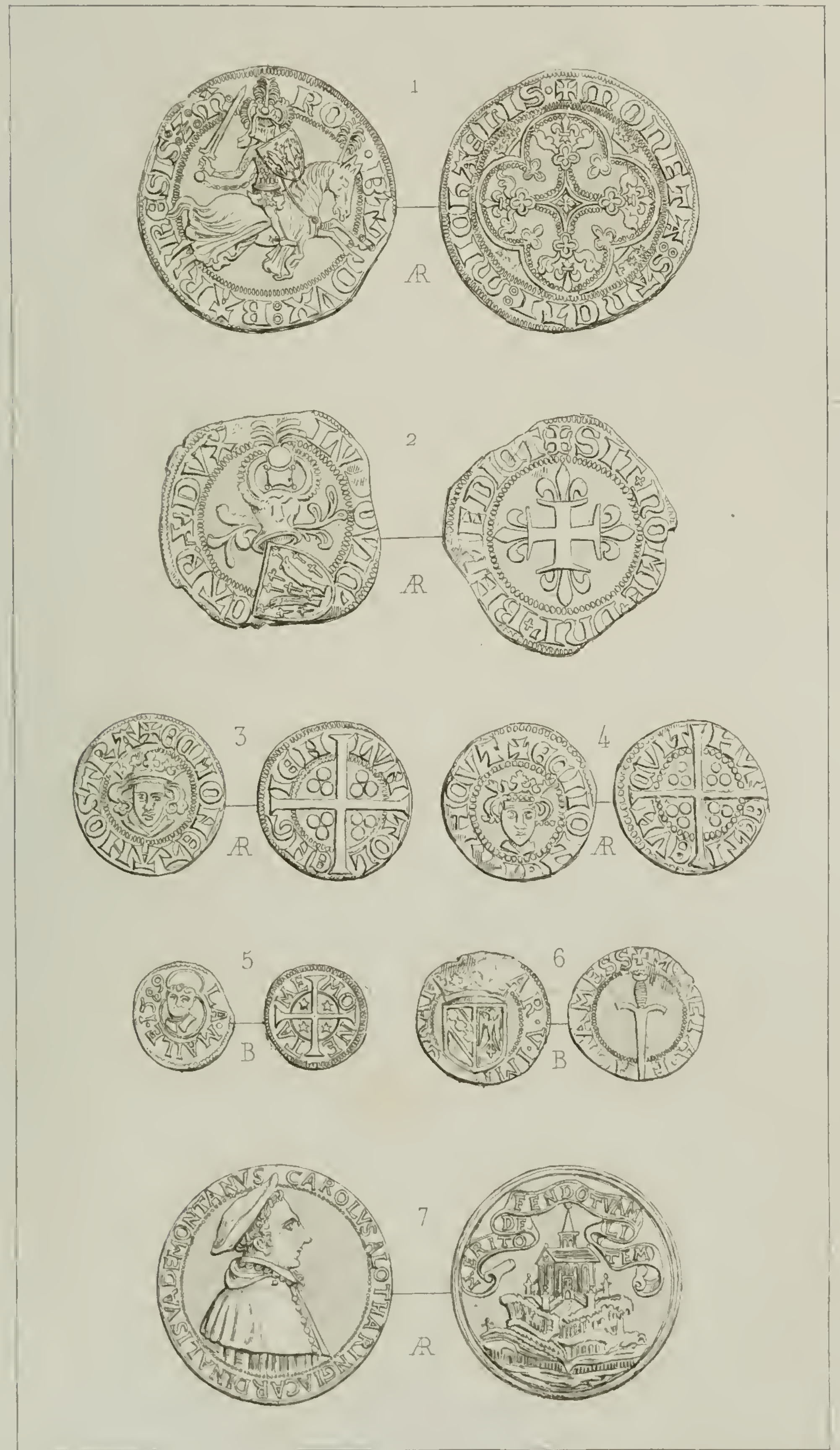


15



L. Dardel sc. Paris Imp. [illegible]

AUSTRASIE



L. Dardel sc. Paris Imp. Ch. Chardon aîné

BAR, LORRAINE


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7535